

# Thèse de Doctorat

Philippe BIDE-EMERIAU

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du  
grade de Docteur de l'Université de Nantes  
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : **DEGEST** (Droit, Economie, Gestion, Sociétés et Territoires)

Discipline : Sociologie

Spécialité :

Unité de recherche : **CENS** (Centre nantais de sociologie) FRE 3706

Soutenue le 27 mai 2015

Thèse N°:

## Le capital politique des agriculteurs entre déclin, résistance et conversion

Le cas de maires agriculteurs  
dans les Deux-Sèvres

Volume 1

JURY

Rapporteurs : **Claude COMPAGNONE**, Professeur de sociologie, Agrosup Dijon  
**Julian MISCHI**, CR CNRS, HDR en sociologie, INRA Dijon

Examineurs : **Annie COLLOVALD**, Professeur de sociologie, Université de Nantes  
**Roger LE GUEN**, Maître de conférences-HDR en sociologie, ESA Angers  
**Charles SUAUD**, Professeur émérite en sociologie, Université de Nantes  
**Nicolas GAMACHE**, Docteur en Géographie, Université de Poitiers

Directeur de Thèse : **Annie COLLOVALD**, Professeur de sociologie, Université de Nantes

Co-directeur de Thèse : **Roger LE GUEN**, Maître de conférences-HDR en sociologie, ESA Angers

## Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord aux élus locaux, hommes et aux femmes qui ont accepté de répondre à mon enquête et qui m'ont accueilli pour échanger sur leur vécu d'élu local. Cette thèse n'aurait pas pu voir le jour sans leur contribution et leur confiance. J'espère avoir été fidèle à leurs propos et avoir contribué, par cette recherche, à une meilleure compréhension de leur engagement en politique.

Mes remerciements vont également à Annie Collovald, ma directrice de thèse, pour la confiance qu'elle m'a accordée lorsque je l'ai sollicité pour cette recherche au Cens. Je lui dois beaucoup : passer d'une compréhension du monde agricole à celui du monde politique était un pari audacieux. Ses encouragements, sa rigueur et ses conseils avisés de lectures m'ont m'aidé à appréhender, autant que faire se peut, le monde politique.

Je tiens à remercier chaleureusement Roger Le Guen, mon autre Directeur de thèse, pour son soutien et pour son attention tout au long de ces 8 années de recherche. Nos rencontres régulières, à l'ESA d'Angers, furent de riches moments d'échanges et de re-questionnements. Ses suggestions pertinentes, son souci de précision, sa patience m'ont accompagné dans l'écriture de la thèse.

Mes remerciements vont bien sûr à Catherine, ma femme pour son soutien, sa compréhension et ses encouragements sans faille pour cette aventure. Merci à mes enfants Sandra, Mélanie et Julien chacun pour leur attention particulière et toujours à l'écoute de mes préoccupations et parfois de mes doutes. L'équilibre familial s'est maintenu et conforté et je leur dois beaucoup.

Merci aussi à mes amis et collègues : Jean, Jean-Marie, Jérôme, Christelle et Raphaël qui ont supporté mes interrogations et parfois mes états d'âme.

J'ai pu mesurer, au cours de cette thèse, les limites de l'exercice : concilier activité professionnelle, vie familiale et recherche universitaire a été, somme toute, un «équilibre» précaire. Il a fallu un brin d'inconscience pour engager ce travail et l'ampleur de la tâche ne s'est révélée qu'au fur et à mesure de son avancement. J'ai pu y voir quelques similitudes avec l'engagement d'hommes et de femmes dans leur fonction de maire. Leur mandat local mérite attention et considération car les maires sont un des piliers essentiels de la démocratie locale.



## Sommaire

Introduction .....	6
Chapitre 1 - Etat des connaissances sur les maires ruraux en France : entre permanences et changements.....	10
1 - Etudes historiques et sociologiques sur les maires ruraux dans les années 1970-80 .....	12
A - L'étude sur le temps long : la permanence des maires notables.....	12
B - Une évolution sensible des profils des maires des petites communes .....	13
C - Un maintien des maires agriculteurs dans les communes du rural profond des maires agriculteurs .....	14
D - La décentralisation et l'émergence de maires entrepreneurs .....	16
2 - Un capital politique en question.....	19
A - La transformation de la figure d'un notable local .....	19
B - Capital et trajectoire politiques .....	24
C - La singularité de l'espace politique local.....	26
3 - Les transformations du métier d'agriculteur .....	30
A - Pluralité de l'agriculture et redéfinition du métier .....	30
B - La représentation professionnelle des agriculteurs.....	35
4 - Problématique, matériel et méthodes .....	44
A - La formulation du problème.....	44
B - Matériel et méthodes .....	45
Chapitre 2 - La ruralité dans les Deux-Sèvres .....	58
1 - Un département rural enclavé.....	61
A - Un département rural de l'Ouest.....	61
B - Le granite et le calcaire : une ligne de partage politiquement entretenue .....	72
2 - Dynamiques migratoires et transformations sociales.....	78
A - Les flux migratoires .....	78
B - Partir et refaire sa vie .....	89
3 - Une mosaïque de territoires .....	95
A - Les transformations sociodémographiques récentes (1982 à 1999) .....	95
B - Les transformations socio-économiques récentes des mondes ruraux.....	106
C - Une économie rurale tertiaire .....	110
Chapitre 3 - L'offre politique en Deux-Sèvres : approche socio-historique .....	116
1 - L'héritage religieux.....	118
A - Un territoire typique du Grand Ouest.....	118
B - Des lignes de partage nord/sud séculaires entre Catholiques et Protestants.....	122
C - Permanences et inflexions de la relation du religieux au politique .....	146
2 - Vers un effacement géographique gauche/droite .....	160

A – Des strates politico-administratives emboîtées .....	160
B – Un glissement du vote à gauche .....	165
3 - Des formations politiques d’implantation inégale.....	182
A - Le tropisme centriste des droites locales .....	182
B – Les partis de gauche.....	189
Chapitre 4 - La population contemporaine des maires dans les Deux-Sèvres .....	202
1 – Les modifications de l’espace communal.....	203
A – L’engouement pour les fusions-associations.....	203
B – Les strates intercommunales .....	206
2 – Renouveau et transformations sociologiques des maires en Deux-Sèvres.....	216
A – Une modification des origines socioprofessionnelles .....	216
B – Une certaine féminisation du mandat municipal .....	222
3 – Les maires agriculteurs : des trajectoires spécifiques ?.....	232
A - Des maires agriculteurs plus souvent en activité .....	232
B - Des maires plus jeunes et des arrêts précoces qui augmentent .....	234
4 – Les communes des maires agriculteurs .....	237
A - Des communes en mutation.....	237
B – Des dynamiques démographiques et économiques hétérogènes .....	241
Chapitre 5 -La formation du capital politique des maires agriculteurs .....	258
1 – L’héritage social.....	260
A - Natif de la commune, une ressource résiduelle ? .....	260
B – L’engagement local de la parentèle.....	265
C – Un capital lié à des engagements associatifs .....	269
D – Des engagements professionnels convertis dans les mandats locaux.....	272
2 – Le rôle de la formation scolaire.....	280
A –L’influence du diplôme .....	280
B – L’expérience d’un mouvement de jeunesse .....	284
3 - L’exercice du mandat local.....	288
A – Les divers chemins d’entrée dans la vie municipale .....	288
B - Se former, s’informer, acquérir des compétences et se rencontrer.....	293
C – La dimension politique de l’engagement local.....	296
D – S’impliquer dans l’intercommunalité.....	299
Chapitre 6 - Etre agriculteur et maire .....	310
1 – Cinq territoires agricoles.....	312
A – Les enjeux professionnels.....	314
B – Trois réseaux syndicaux en concurrence.....	322
2 – Le capital professionnel .....	330
A – La dimension économique .....	330

B – Les statuts juridiques d’exploitation.....	334
C – Des exploitants engagés.....	337
3 - Conduire son mandat de maire .....	346
A –Aménager l’exploitation.....	346
B – Endosser l’habit de maire .....	351
C – L’exercice du mandat et la sphère familiale .....	357
Chapitre 7 - La diversité des maires agriculteurs : essai de segmentation .....	368
1 – Méthode typologique .....	369
A – Des ressources sociales, professionnelles et politiques.....	369
B – La population.....	370
C – Les variables de mesure des capitaux et la construction de la typologie.....	370
D - Modélisation.....	372
2 - Quatre types de de maires agriculteurs.....	376
A – Type 1 – Des selfs made maires .....	376
B – Type N° 2 - Les héritiers politiques .....	391
C – Type N° 3 Des maires allochtones .....	401
D – Type N° 4 - Des engagements dans la modestie.....	412
Conclusion Générale.....	426
1 <sup>ère</sup> partie - Les principaux résultats.....	427
2 <sup>ème</sup> partie - Les limites de la recherche .....	436
3 <sup>ème</sup> partie : Des perspectives du capital politique des agriculteurs à celles de la démocratie rurale locale .....	440
Bibliographie générale.....	448
Bibliographie – Deux-Sèvres et Poitou-Charentes .....	454
Référence des auteurs .....	456
Acronymes.....	459
Table des matières .....	461
Liste des annexes (volume 2).....	470
Abstract.....	471
Résumé.....	471



## Introduction

Le nombre d'agriculteurs est passé de 5 millions en France en 1960<sup>1</sup> à un peu plus de 600 000 en 2010<sup>2</sup>. Leur métier, leur existence économique et sociale ont été profondément bouleversés. Ceux qui sont restés ont transformé leur exploitation et parallèlement, leur travail s'est spécialisé en se focalisant sur l'augmentation de la production, au point que leur rôle d'entretien et de valorisation de l'espace rural, est passé au second plan, en décalage avec les attentes sociétales nouvelles liées aux notions de nature, de territoire et d'identité rurale. Comme l'ont souligné de nombreux chercheurs en sciences sociales, les transformations de l'espace professionnel agricole sont intimement dépendantes de celles de la société.

L'univers professionnel agricole s'est aussi fortement structuré à partir des années 1960 pour accompagner ces changements à travers la création ou l'adaptation d'une multitude d'organisations de commercialisation, de formation, de promotion et de défense du métier. Et aujourd'hui, même si le syndicalisme agricole continue d'y tenir un rôle majeur, il est de plus en plus traversé de dynamiques de concurrence entre ces organisations.

Comme l'a montré le sociologue Jacques Rémy<sup>3</sup>, ces organisations professionnelles, instances de lutte pour la définition et l'encadrement des activités et des actifs agricoles, sont propices à la prise de responsabilités, même si tous les agriculteurs n'y prétendent pas et/ou n'y accèdent pas. Ainsi, professionnellement, les agriculteurs ont été et demeurent des acteurs majeurs des changements sociaux qui ont modelé l'agriculture et le milieu rural.

Ces réflexions m'ont amené, il y a une dizaine d'années, à m'intéresser aux déterminants sociologiques des transformations du monde agricole<sup>4</sup> : dans quelle mesure l'engagement des agriculteurs dans leur profession a-t-il contribué à dessiner les contours actuels de ce monde ? Comment les agriculteurs vivaient-ils des responsabilités exigeant de beaucoup de compétences et de disponibilité ? J'ai montré dans mon mémoire de Master que l'engagement était professionnellement et humainement exigeant, marqué de retraits temporaires et parfois de défections<sup>5</sup>. L'exit des responsabilités professionnelles a pu conduire certains d'entre eux à se convertir (repositionnement et réinvestissement dans l'exploitation) et à se

---

<sup>1</sup> Servolin C., *L'agriculture moderne*, Paris, Ed Du Seuil, 1989.

<sup>2</sup> RGA 2010

<sup>3</sup> Rémy J., *La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur*, Sociologie du travail, 4, 1987.

<sup>4</sup> Bidet-Emeriau P., *Engagement et équilibre de vie*, Mémoire DUHEPS (Diplôme de Hautes Etudes en Pratiques Sociales), Université de Tours, 2005.

<sup>5</sup> Bidet-Emeriau P., *S'engager et se désengager dans un espace social agricole dynamique*, Mémoire de Master Recherche en sociologie, Université de Nantes, 2007.



recentrer sur la sphère familiale, ou encore à s'engager dans la sphère publique, dans la vie associative locale ou des mandats politiques.

Aujourd'hui, les agriculteurs, de moins en moins nombreux et à la tête d'exploitations de plus en plus conséquentes - et de ce fait moins disponibles - sont confrontés à la question de leur visibilité sociale et politique<sup>6</sup>. Paradoxalement en apparence, les élections municipales de 2008 avaient montré que les agriculteurs demeuraient bien présents dans les mandats de conseiller municipal et de maire<sup>7</sup>.

Je me suis interrogé sur ce paradoxe : pourquoi les agriculteurs se maintiennent-ils relativement bien dans les mandats politiques locaux, alors que leur poids sociodémographique n'a cessé de diminuer ? Autrement dit, comment expliquer leur position actuelle dans l'espace politique local aujourd'hui ? Ce qui revient à s'interroger sur leur *capital politique*. Et comment leurs dispositions politiques interfèrent-elles avec leur métier ? Comment peut-on le caractériser ? Comment se forme-t-il, se reproduit-il ? Quels sont ses liens avec leur capital professionnel ? On est d'autant plus incité à s'interroger que depuis les années 1980 l'offre politique locale s'est sensiblement modifiée, avec en particulier la généralisation de l'intercommunalité. Comment les agriculteurs se placent-ils dans ce nouveau paysage politique ? Doit-on y voir l'accélération à terme d'un déclin inéluctable, en tout cas maintes fois annoncé, de la population des maires agriculteurs ?

J'ai choisi de centrer mon terrain de recherche sur le département des Deux-Sèvres où je vis, où mes recherches précédentes avaient permis de cerner les évolutions sociologiques de l'agriculture, un territoire où l'univers agricole et l'univers politique ont souvent été intimement liés.

Je développerai ma réflexion en trois parties correspondant à sept chapitres : a) état des lieux et contexte (trois chapitres), b) résultats d'enquête (quatre chapitres), le tout suivi d'une discussion et d'une mise en perspective de l'étude (conclusion).

Le 1<sup>er</sup> chapitre, intitulé « *Etat des connaissances sur les maires ruraux en France : entre permanences et changements* », vise à faire un état des lieux des recherches passées qui ont traité le domaine du recrutement des agriculteurs dans les mandats politiques locaux puis à esquisser les caractéristiques du capital politique d'un élu local jusqu'à aujourd'hui. J'ai ensuite rendu compte des analyses des transformations de l'espace professionnel agricole depuis la seconde guerre mondiale pour comprendre les modalités de représentation des agriculteurs dans leur profession, notamment à travers le syndicalisme, dont de nombreux représentants se sont aussi engagés dans des communes rurales.

Le 2<sup>ème</sup> chapitre, « *Le contexte rural des Deux-Sèvres* », porte sur l'analyse du contexte sociogéographique du département des Deux-Sèvres. Très rural, faiblement peuplé, il peut être partagé en petites régions typées

---

<sup>6</sup> Le dernier recensement général de l'agriculture en 2010 confirme leur déclin numérique (entre 20 à 30% en 10 ans selon les départements), et aussi un déclin inquiétant des surfaces cultivées (symboliquement évoqué par disparition d'1 département français tous les 8 ou 10 ans).

<sup>7</sup> Ils représentaient 15.61% des maires en France – le Monde 15 novembre 2008.

que sont le Bocage, la Gâtine, le Marais et les Plaines. L'activité agricole y tient une place prépondérante, marquée par les flux migratoires structurants depuis plus d'un siècle, qui offre un cadre de compréhension important des clivages syndicaux et politiques de l'agriculture contemporaine. Tout cela permettra de définir la problématique, de présenter les données et méthodes mises en œuvre pour rendre compte de la place des agriculteurs dans les mandats politiques locaux.

Le 3<sup>ème</sup> chapitre, « *L'offre politique en Deux-Sèvres : approche socio-historique* », est centré sur la dynamique de la vie politique locale, en mettant en évidence les rapports entre l'histoire sociale, la religion et la politique en Deux-Sèvres - terre de catholicisme dans le Nord, terre de protestantisme dans le Sud - des caractères entretenus dans la mémoire collective et régulièrement activés dans l'espace politique. Mais loin d'être immuables, les équilibres politiques deux-sévriens se déplacent et se réorganisent notamment à partir des réformes territoriales récentes.

Le chapitre 4, « *La population contemporaine de maires dans les Deux-Sèvres* », traite de l'évolution des appartenances socio-professionnelles des maires des Deux-Sèvres depuis une trentaine d'année, la place qu'y tiennent les agriculteurs et ce qui caractérise les communes dont ceux-ci sont maires.

Le chapitre 5, « *La formation du capital politique des maires agriculteurs* », porte sur les ressources matérielles et symboliques des maires agriculteurs, notamment leurs ressources politiques liées au métier d'agriculteur.

Le chapitre 6, « *Etre agriculteur et maire* », montre comment des agriculteurs mobilisent ces ressources dans l'exercice de leur mandat politique, municipal et supra. Il vise aussi à analyser comment l'exercice du mandat de maire est vécu, parfois difficilement, à travers les tensions entre sphères professionnelle et privée.

Enfin, dans le 7<sup>ème</sup> chapitre, intitulé « *La diversité des maires agriculteurs : essai de segmentation* », j'ai tenté de mettre en évidence la variété de figures qu'ils représentent et ses déterminants sociologiques pour esquisser, à partir des transformations professionnelles et politiques en cours, l'avenir de leur positionnement dans l'espace politique.

En conclusion, je rappellerai les principaux résultats et les limites de l'étude, pour esquisser ensuite quelques perspectives sur le devenir des maires agriculteurs dans l'espace politique, au plan local des Deux-Sèvres et au-delà.



# **Chapitre 1 - Etat des connaissances sur les maires ruraux en France : entre permanences et changements**

En 2008 les agriculteurs restaient statistiquement surreprésentés dans l'espace politique local : en effet 16 % des maires de France étaient agriculteurs, et ce poids restait supérieur à celui de leur effectif malgré leur fort déclin démographique et socioprofessionnel. La plupart des chercheurs<sup>8</sup> expliquent cette relative permanence par la bonne connaissance du territoire communal et par leur fort ancrage local : ils sont souvent nés dans la commune dont ils sont maires, ils y travaillent, ils en connaissent les moindres lieux.

Mais alors que leur position politique locale et les caractéristiques qui leur sont associées changeaient relativement peu, la composition sociologique de leurs communes et l'organisation territoriale ont été profondément modifiées depuis 30 ans, impliquant une légitimité qui dépasse les limites communales et complexifie le travail d'élu local.<sup>9</sup>

Dans le même temps, le métier d'agriculteur a sensiblement évolué en fonction des pressions conjointes des marchés et de la société, concernant aussi bien la nature des pratiques productives sur l'environnement que sur la qualité alimentaire. Des pressions qui requièrent des changements de compétences et de modes d'organisation de ce groupe professionnel, à la fois de plus en plus réduit et de plus en plus varié dans ses activités et ses pratiques de production.

Nous verrons ainsi dans un premier temps comment la question de l'accès des ruraux aux postes de maires a été traitée par les chercheurs en sciences sociales jusqu'aux années 1980, pour comprendre en quoi les mandats locaux relèveraient d'un certain capital politique. Ensuite nous verrons comment a été analysée l'évolution du métier d'agriculteur depuis l'après-guerre, et notamment celle de l'engagement des agriculteurs dans leurs organisations professionnelles. Je conclurai ce chapitre par une formulation de la problématique puis une présentation du matériel et des méthodes mobilisés pour cette recherche.

---

<sup>8</sup> Souchon-Zahn M-F., *Les nouveaux maires des petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989)*, Revue française de sciences politiques, 2, 1991

<sup>9</sup> Le Saout R., « L'intercommunalité, une strate politique pertinente ? », Bidégaray C., Cadiou S. et Pina C. (dir.), *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presse Université de Grenoble, 2009.

# 1 - Etudes historiques et sociologiques sur les maires ruraux dans les années 1970-80

L'étude la plus exhaustive sur les maires en France a été conduite par Maurice Agulhon<sup>10</sup> au début des années 1970, qui a dressé une rétrospective historique des changements socioprofessionnels des maires. Mais le mandat des maires agriculteurs n'y est pas traité de manière spécifique. D'autres études, plus précises, ont essentiellement porté sur les maires urbains<sup>11</sup>, mais rarement sur ceux des petites communes. Ce n'est que depuis une trentaine d'années que quelques chercheurs<sup>12</sup> se sont intéressés aux maires ruraux, un mandat parmi lesquels les agriculteurs sont les plus représentés. Plus récemment, la généralisation de l'intercommunalité a suscité d'autres questions<sup>13</sup> sur les exigences nouvelles des populations à l'égard des élus et sur leurs compétences à mobiliser pour y répondre.

## A - L'étude sur le temps long : la permanence des maires notables

Une équipe d'historiens du Centre de Recherche de la Sorbonne, placée sous la direction de Maurice Agulhon et Jean-Louis Robert, s'était en 1986 attachée à comprendre qui étaient les maires en France, non pas comme « *des agents abstraits ou anonymes d'une institution au service de l'Etat* », mais comme des personnes dotées de caractéristiques sociales dominantes, liées « *à leur appartenance sociale, familiale, culturelle, voire religieuse* » et d'en cerner « *les grandes combinaisons sociales et d'options idéologiques* »<sup>14</sup>. Si selon les auteurs « *le maire provient de toutes catégories possibles* », leur question centrale était de savoir « *en quelles proportions et selon quelles corrélations ?* »<sup>15</sup>

Cette recherche a montré que le maire, par sa fonction, devait assurer un double rôle de représentation : de sa commune et de l'autorité centrale. Ces charges demandant de la disponibilité, des ressources et de l'instruction, cette perspective n'est pas accessible à tous. Et le pouvoir central peinait, au début du XIXe

---

<sup>10</sup> Agulhon M., Girard L., Robert J-L., Serman W., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1986.

<sup>11</sup> Les dossiers consultés (Documentation française – Problèmes politiques et sociaux N° 848 (12/2000), 865 (11/2001), 927 (08/2006), ont analysé depuis les années 2000 les comportements électoraux des villes moyennes (>3500 habitants), mais surtout des très grandes villes (> 100000 habitants).

<sup>12</sup> Souchon-Zahn M-F., *Les nouveaux maires des petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989)*, op. cité.

<sup>13</sup> Vignon S., *Des maires en campagne – Les logiques de (re)construction d'un rôle politique spécifique*, Thèse pour le doctorat de Sciences politiques, 2002.

<sup>14</sup> Ce travail sur la longue durée est conduit sur un échantillon représentatif des 36000 communes du territoire national.

<sup>15</sup> Agulhon M., Girard L., Robert J-L., Serman W., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, op. cité. p. 41.

siècle, à trouver des édiles dans les communes rurales pauvres. Leur recherche montre que le profil du maire notable n'a pas toujours existé, même s'il a dominé jusqu'à une période récente dans les communes rurales. Les maires travaillant dans l'agriculture ont constitué, sur la longue période, la catégorie professionnelle la plus répandue. Au fil du temps, la part des propriétaires rentiers vivant de l'agriculture a décliné, alors que celle des maires agriculteurs ou cultivateurs progressait. Si bien que le nombre de paysans maires a augmenté tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, même si un premier recul sensible est intervenu dans les années 1960<sup>16</sup>.

Les conquêtes sociales à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, contemporaines de l'émergence de municipalités socialistes et communistes, vont susciter l'émergence d'élus issus du militantisme ouvrier mais aussi notables (bien que ces caractéristiques soient d'abord un phénomène urbain). La notabilité a changé : les petits fonctionnaires, les instituteurs sont qualifiés de « *notables capacitaires* »<sup>17</sup>. Le cursus honorum qui consiste « à faire ses classes », de conseiller, d'adjoint, puis de devenir maire tardif se généralise avec l'élection démocratique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Au demeurant, et depuis 1945, on a vu se multiplier l'élection de maires sans expérience d'élu local.

La fonction de maire, longtemps non rémunérée, a nécessité pour l'élu, de se libérer de ses activités professionnelles sauf dans les plus petites communes. Le maire est un homme, plutôt d'âge mur (et au fil du temps, de plus en plus âgé<sup>19</sup>). Si les législateurs ont de tout temps organisé les modalités d'accès élargi au mandat de maire, pendant longtemps, l'âge et plus récemment le genre<sup>20</sup> ont constitué les ressources discriminantes. Les maires sont encore le plus souvent des hommes. Si les femmes ont été quasi absentes des mandats municipaux avant 1945, pour elles, cette situation a peu changé, leur proportion passant de 1% en 1954, à 2% en 1966<sup>21</sup>.

## B - Une évolution sensible des profils des maires des petites communes

Au début des années 1990, Marie-Françoise Souchon-Zahn<sup>22</sup>, chercheuse à la FNSP (Fondation Nationale de Sciences Politiques), s'était intéressée à l'élection des nouveaux maires des petites communes, un

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p 42.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p 42.

<sup>18</sup> Chandernagor A, *Les maires en France*, Paris, Fayard, 1993. La loi de 1831 introduit l'obligation de choisir les maires parmi les membres du conseil municipal. p. 40. La loi du 3 juillet 1848 décide, pour les villes de moins de 10 000 habitants, l'élection des maires par les conseils municipaux, eux-mêmes issus du suffrage universel.

<sup>19</sup> Agulhon M., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, *op. cit.*, p 38. Les maires sont en moyenne âgés de 49.6 ans en 1850, 52.3 ans en 1913, 54.6 ans en 1936, 55.6 ans en 1966.

<sup>20</sup> Le droit de vote et l'éligibilité des femmes ne sont accordée qu'en 1945.

<sup>21</sup> Agulhon M., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, *op. cit.* p 37.

<sup>22</sup> Sa recherche porte sur quatre départements languedociens (l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales) soit 1358 communes. Elle étudie quatre scrutins : 1971, 1977, 1983 et 1989. Elle concernait les

public jamais étudié jusqu'alors de façon spécifique. Elle publie deux études consécutives : d'abord sur l'ensemble des maires<sup>23</sup>, puis sur la strate des agriculteurs<sup>24</sup>, en s'attachant à comprendre leur trajectoire d'élu (expérience dans le conseil municipal), leurs engagements dans d'autres responsabilités professionnelles, leurs orientations politiques ; ces variables constituaient des facteurs d'explication de leur stabilité dans les mandats politiques locaux.

Les résultats ont montré que le cursus honorum classique des maires (conseiller municipal, adjoint puis maire) n'est pas uniforme et en moyenne inférieur à 50%, en-deçà des études d'Agulhon, et plus faible dans les plus petites communes. Les catégories socioprofessionnelles changent avec notamment le déclin des maires agriculteurs et la montée des maires retraités. Entre 1971 et 1989 ces phénomènes sont lents, discrets mais leur poursuite semble, selon l'auteur, inéluctable.

L'étude, conduite sur quatre mandats successifs, rend bien compte des variations dans le temps, réelles, donnant une vision dynamique des processus dans leur configuration historique. La notion de seuil de « petite communes » est par contre plus floue. Selon les traitements des données, les seuils varient de 100 à 500 habitants, rendant l'analyse de certains résultats imprécis. Comme dans d'autres études, la catégorie « retraités » n'indique pas la profession antérieure. Elle est traitée comme une catégorie sociale sans précision sur les anciennes professions exercées. Enfin, la collecte de données, de seconde main et partielle, est source d'imprécisions, en particulier pour les orientations politiques<sup>25</sup>. Marie-Françoise Souchon-Zahn s'interroge par ailleurs sur l'impact que pourrait présenter l'intercommunalité sur les carrières des maires agriculteurs au-delà de 1989, le dernier scrutin étudié. Ce travail appelait donc une poursuite de l'analyse des scrutins ultérieurs.

## C - Un maintien des maires agriculteurs dans les communes du rural profond des maires agriculteurs

Les mutations sociodémographiques du monde agricole intervenues au cours de la décennie 1980 et le contexte de décentralisation politique en France ont amené d'autres chercheurs à s'interroger sur le pouvoir politique que confèrent aux agriculteurs leurs mandats d'élu local. C'est ce à quoi se sont attachés les sociologues Jean-Yves Nevers et Robert Bages, chercheurs au CNRS. Deux études ont été

---

nouveaux maires, c'est-à-dire ceux élus pour la première fois. Elle chercheuse à la FNSP (Fondation nationale de Sciences Politiques).

<sup>23</sup> Souchon-Zahn M-F., *Les nouveaux maires des petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989)*, Revue française de sciences politiques, 2, 1991.

<sup>24</sup> Souchon-Zahn M-F., Les agriculteurs nouveaux maires, Hervieu (B), (dir), *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, L'Harmattan, 1992.

<sup>25</sup> L'information recueillie auprès des Préfectures a été, selon l'auteur, liée au bon vouloir des services préfectoraux : elle est donc très partielle.



conduites à 10 ans d'intervalle, en 1987<sup>26</sup> et en 1997<sup>27</sup>, selon le même protocole<sup>28</sup>. La première a montré que les agriculteurs maires étaient moins présents dans les postes décisionnels (Association des maires, intercommunalité) et que les investissements (lotissement, équipements collectifs) sur les communes dont ils étaient maires étaient moins importants que dans les autres communes rurales. Ils étaient aussi moins enclins à engager des procédures liées au foncier (POS)<sup>29</sup>.

Une seconde étude menée dix ans plus tard a l'intérêt de permettre la comparaison, montrant un changement du personnel politique local et une capacité d'adaptation des maires ruraux aux nouvelles données de l'intercommunalité. Le processus de renouvellement des édiles s'est effectué en douceur, avec un changement de profil socioprofessionnel des maires. On observe une progression des retraités et des salariés, et la catégorie des agriculteurs ne demeure dominante que dans les communes du rural profond. Un déterminant fort des évolutions est le niveau démographique des communes rurales. Les moins peuplées disposent de peu de ressources et de capacités de développement. Elles disposent aussi plus rarement d'un POS (Plan d'Occupation des Sols), dont l'utilité est, il est vrai, souvent contestée par les maires eux-mêmes. Ces maires, plutôt conservateurs, accordent priorité à la gestion des équipements existants et sont moins enclins à réaliser des lotissements, des zones artisanales ou des usines relais. Les plus petites communes, celles de moins de 800 habitants, perdent en conséquence leur attractivité, entraînant, par effet boule de neige, un déclin de leur population et des capacités de financement. La coopération intercommunale, dans ses formes anciennes (SIVOM et SIVU) est bien enracinée et les maires considèrent, dans leur grande majorité, que les nouvelles formes d'intercommunalités, les communautés de communes sont inéluctables. En même temps, ils redoutent la perte de leur autonomie décisionnelle et celle de l'identité communale.

Les modifications sociologiques sont aussi à observer, selon les deux auteurs, au regard des migrations hebdomadaires et saisonnières pour le travail qui se développent. Ces populations, ne résidant pas dans la journée voire la semaine, sont exigeantes à l'égard des élus pour ce qui concerne la qualité de la vie et des

---

<sup>26</sup> Nevers J-Y., *Les agriculteurs : des élus comme les autres ?* Communication présentée lors du colloque : Les agriculteurs et la politique depuis 1970 – Paris 1 et 2 décembre 1987.

<sup>27</sup> Bages R., Nevers J-Y., *Les maires des petites communes face aux enjeux de la diversification du monde rural*, Centre national de la Recherche Scientifique – Université de Toulouse le Mirail (CERTOP), 1997.

<sup>28</sup> L'étude de 1997 a été réalisée sur un échantillon de 810 communes (sauf les 280 reconduites et ayant répondu à l'enquête de 1984), parmi les communes de moins de 2500 habitants. Le questionnaire est quasi-identique à celui de 1987. Pour apprécier la surreprésentation ou non des agriculteurs dans les mandats locaux, l'auteur a procédé à une enquête quantitative : maires, conseillers municipaux, conseillers généraux. Certaines données, pour les années plus anciennes, résultent d'un calcul par extrapolation des données d'Agulhon (1986). Les données complémentaires portaient leurs propriétés sociales (genre, âge), des éléments de leur cursus municipal et les engagements dans les organisations professionnelles. L'analyse a aussi porté sur les aspects politiques, l'appartenance politique et le degré d'engagement (militant actif ou responsable), et les conditions de leur élection en termes de concurrence. Les dernières données concernaient leur mode de gestion municipale au regard de la décentralisation.

<sup>29</sup> POS : Plan d'Occupation des Sols.

services. Ainsi, le renouvellement des populations rurales a changé les rapports entre les maires et les habitants.

Ces deux études ont confirmé les transformations des profils sociologiques des maires en milieu rural et ont souligné les modifications des modes de conduite de la gestion municipale, le poids des transformations sociodémographique des communes et des nouvelles formes l'intercommunalité. Le profil professionnel des maires agriculteurs, c'est-à-dire leur type l'exploitation agricole et leur mode d'exercice du métier n'était toutefois pas pris en compte dans l'analyse de leur condition : c'est un aspect essentiel, comme nous le verrons dans notre enquête.

## D - La décentralisation et l'émergence de maires entrepreneurs

Dans les années 1970-80 la décentralisation, parallèle aux mutations socioéconomiques du monde rural, a changé les attentes à l'égard des maires. Le mandat devient plus prenant et complexe. Il nécessite une coopération plus développée avec les autres maires et les administrations. Ces changements ont été examinés par le sociologue Alain Faure et le politologue Pierre Muller, notamment à partir des stratégies mises en œuvre par les maires ruraux, qu'ils qualifient en l'occurrence « *d'entrepreneur ruraux* »<sup>30</sup>.

Alain Faure a caractérisé ces nouveaux maires par leur capacité à développer des projets qualifiés d'innovants, contractualisés avec l'Etat, dans une posture de médiateurs. Ce nouvel idéaltype de maire repose sur un management combinant ressources publiques et privées et la capacité de traiter des problèmes complexes<sup>31</sup>.

Les questions liées au territoire communal sont, selon lui, des préoccupations cardinales pour toute demande de développement local et qui s'imposent aux nouveaux maires. Le travail avec les services de l'Etat invite progressivement à prendre conscience d'enjeux plus larges et plus stratégiques d'aménagement que le niveau communal. Ainsi le développement économique, micro-régional, passe inéluctablement par l'intercommunalité. Les SIVOM apparaissent la forme de coopération intercommunale idéale pour la gestion des services de première importance et fortement revendiquée par les petits maires pour leur gestion.

Le développement de projets d'une commune rurale nécessite de repérer ses potentialités et celles de ses voisines, pour fédérer ensuite l'ensemble des élus des communes concernées et créer une dynamique. Elle passe souvent par le recrutement d'un animateur socio-économique, « *l'agent de développement local* ». Cette démarche s'inscrit dans la conception d'organisation du maire entrepreneur de « *l'entreprise intercommunale* »<sup>32</sup> : un conseil d'administration, un service administratif et des techniciens experts, des outils de

---

<sup>30</sup> Muller P., Faure A., Gerbaux F., *Les entrepreneurs ruraux*, Paris L'Harmattan, 1989.

<sup>31</sup> Faure A., *Le Village et la politique, essai sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan, 1992. p. 112.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 125.

prospective et la contractualisation avec le département, la région et l'Etat. Les concertations sont ouvertes aux partenaires socio-économiques et associatifs<sup>33</sup>.

Toutefois, les maires de communes à faible population et donc à faibles ressources financières, techniques, administratives, ne peuvent compter que sur leurs propres compétences, sur leur dynamisme, et leurs capacités organisationnelles et relationnelles. Le maire innovant doit « *partir en campagne* »<sup>34</sup>, faire preuve de conviction et de détermination. Il s'appuie sur son propre réseau local et socioprofessionnel qu'il a personnellement tissé. Ce n'est pas tant ses compétences professionnelles qui compte que cette capacité d'écoute, d'éveil et de captation d'expériences novatrices dans l'exercice de sa fonction d'élu (réunions, presse spécialisée d'élu). Le maire entrepreneur s'inscrit donc dans une démarche volontariste, sur le double mode de la proximité et de la performance<sup>35</sup>. Le mandat se caractérise par une montée des exigences managériales.

Cette figure du maire entrepreneur est donc devenue très complexe, prise entre arbitrage interne et externe, intérêts particuliers et collectifs. Récente, elle a pris le pas sur le maire gestionnaire, en bon père de famille, figure des années 60, devant allier disponibilité et proximité, en excluant « *les idéologies partisans* ». Ce modèle entrepreneurial serait, selon Alain Faure, une variation de l'apolitisme caractérisant souvent les maires des petites communes rurales.

L'intérêt de ce travail a été de mettre en évidence les transformations de l'exercice du mandat de maire, les nouvelles compétences et les figures émergentes d'élus locaux de type managérial. Mais si l'on peut penser que le maire entrepreneur de développement local peut incarner une figure de maires ruraux, on ne peut concevoir que celle-ci se généralise sur tous les territoires ruraux.

On le voit, les recherches antérieures, historiques ou sociologiques, sur les maires en milieu rural datent : elles demandent à être poursuivies et surtout actualisées. Elles ont bien montré d'une part, que les transformations sociodémographiques dans les milieux ruraux avaient des conséquences sur l'exercice d'un mandat et, d'autre part, que les compétences des élus locaux étaient travaillées par l'intercommunalité, nouveau lieu de pouvoir et de décision qui s'est généralisé depuis. La poursuite de ces évolutions a sans doute contribué à modifier aussi bien l'offre politique locale (en termes d'enjeux, de type de compétition, de programme) que les conditions d'accès à cette fonction électorale.

La diminution de la part de maire agriculteurs, amorcée depuis une quarantaine d'années en France, mérite d'être mesurée sur les mandats récents. Et on s'interroge aussi sur l'évolution des profils des agriculteurs. Sous le vocable commun « d'agriculteur », ne s'est-il pas produit une modification de leur activité et leur identité professionnelles ? A-t-on affaire au même type d'agriculteur dans la fonction de maire ?

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p 128.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p 133.

De même, en confondant communes rurales et petites communes, les recherches passées ont exclu, de facto, l'élection de maires agriculteurs dans les communes plus grandes, notamment périurbaines ou urbaines, alors que l'on peut supposer que, sous l'effet des évolutions démographiques, le local s'est sensiblement transformé sociologiquement et politiquement.

Enfin, la dimension professionnelle dans le mandat de maires agriculteurs n'a pas été véritablement étudiée. Or on sait que les agriculteurs sont de moins en moins nombreux dans les communes et que leurs exploitations sont de moins en moins familiales, leurs métiers de plus en plus différenciés. Autant de lacunes que nous entendons combler. Notre hypothèse est de prendre en compte les nouvelles conditions d'exercice du métier d'agriculteur pour comprendre le capital politique de certains agriculteurs à partir de la fonction de maire. On est ainsi amené à s'interroger sur ce que présente aujourd'hui le capital politique des agriculteurs et sur la place qu'il occupe localement.

## 2 - Un capital politique en question

Nous avons vu que la composition socioprofessionnelle de la population des maires ruraux changeait parallèlement aux transformations du monde rural. Les maires ruraux, souvent caractérisés par leur ancrage local et leur bonne connaissance de la population communale, offrent parfois l'image de « pères protecteurs ». Est-ce lié au fait que les élus ruraux seraient des politiques amateurs à la différence des élus des villes devenus des politiques professionnels? Si, comme l'ont montré les recherches antérieures, la fonction de maire est devenue plus complexe et plus exigeante en temps, cela amène à interroger les conditions d'éligibilité et d'exercice du mandat d'élu local. Elles supposent d'examiner ce que j'appelle un capital politique, construit et activé tout au long de la trajectoire sociale et politique.

### A - La transformation de la figure d'un notable local

La candidature au mandat de maire et la chance d'être élu ne se réduisent pas à une règle de droit<sup>36</sup> ; elle renvoie à des capacités de mobilisation de ressources des prétendants. L'éligibilité, selon le sens qu'en donne Marc Abélès<sup>37</sup>, implique une connaissance du territoire, une implication et une reconnaissance des électeurs liées à un ancrage local. La figure du notable local, qui correspondait à un certain état de ces qualités, s'est transformée dans le temps car la composition sociodémographique des populations s'est modifiée, notamment sous l'effet des migrations.

### 1 - Des élus locaux enracinés et apolitiques : une figure en déclin

L'éligibilité des élus locaux a longtemps été fondée sur un enracinement communal. Pour représenter ses concitoyens le maire devait connaître sa commune, être connu et reconnu de ses concitoyens. C'est ce que des sociologues appellent l'autochtonie<sup>38</sup>. L'implantation locale de longue date apparaissait la ressource

---

<sup>36</sup> Chandernagor A., *Les maires en France*, op. cité.

<sup>37</sup> Abélès M., *Jour tranquille en 89*. Paris, O. Jacob, 1989, p. 101. « J'entends par éligibles les individus en qui les membres d'une société locale peuvent se reconnaître des compétences légitimes, et cela ne tient pas uniquement aux qualités et compétences attribuées à ceux-ci. Le processus de reconnaissance porte (...) sur l'affiliation réelle ou présumée de ces individus à l'un ou l'autre des réseaux qui trament la vie locale ».

<sup>38</sup> Retière J-N., *Autour de l'autochtonie*, *Politix*, 63, 2003, p.132 et 139. L'auteur redéfinit le capital d'autochtonie dans son analyse des classes populaires de l'arsenal de la commune de Lanester. Les classes populaires, bien ancrées localement, ne peuvent transformer leur « ressource d'autochtonie » en « capital d'autochtonie » que par un travail de reconnaissance par les autorités locales. « La sociabilité de l'ancrage qui requiert nécessairement de l'ancienneté résidentielle et plus précisément ce que l'on appelle le capital d'autochtonie – soit pour parler comme Bourdieu, un capital social dont la valeur deviendrait obsolète à l'extérieur du marché franc que constitue la commune de Lanester. Ce capital dépend, on y a insisté, de l'appartenance ou de la ramification au monde de l'arsenal. .../... L'enracinement et l'héritage que l'on pouvait naguère considérer comme des ressources n'ont de chance de devenir capital d'autochtonie conférant une puissance (d'accès à des positions, à des titres de reconnaissance, etc.) à son détenteur que pour autant les autorités locales en reconnaissent ou se trouvent contraintes d'en reconnaître la valeur ».

cardinale pour revendiquer une candidature à une élection locale. Des sociologues<sup>39</sup> ont montré qu'une filiation pluri-générationnelle, de vieille famille de souche, conférait un capital symbolique d'autant plus efficace que les aïeux avaient occupé des positions dominantes (économiques, sociales ou politiques) dans la vie locale. Le mandat pouvait se transmettre, d'une génération à la suivante, dans une même famille. La figure de maire disponible, empathique, apparaissait souvent comme le garant de la préservation d'une solidarité collective locale.

Mais l'espace politique local s'étant ouvert à la concurrence, les élus locaux sont confrontés à des candidats non natifs du territoire communal. Si ces derniers sont parfois mal perçus par les candidats locaux qui considèrent illégitimes leur méconnaissance du territoire local<sup>40</sup>, ils peuvent revendiquer des expériences acquises dans d'autres milieux sociaux ou professionnels. Et leur relative « neutralité » vis-à-vis de l'histoire locale et de conflits passés leur confère aussi une notoriété face à des prétendants du cru enfermés dans des logiques localistes.

Mais les recherches sociologiques antérieures<sup>41</sup> avaient montré que la légitimité reposait aussi sur les ressources économiques (propriétaire terrien, petit entrepreneur) et symboliques (aristocratie locale, médecin, notaire). Si le maire pouvait être issu de diverses classes sociales, il l'a été dans la réalité dans des proportions inégales<sup>42</sup>. Les maires travaillant dans l'agriculture ont vu leur nombre croître à compter de la fin du XIXème, un premier recul de leur nombre apparaissant dans les années 1960.

La régression de la figure du maire notable est aussi liée à la progression numérique des cadres du secteur privé, car le changement des compétences attendues pour une nouvelle conception de la gestion des intérêts collectifs peut favoriser des dispositions plus abstraites. Le nombre de maires issus du monde ouvrier et engagés dans les mouvements politiques est resté toutefois très peu représenté, même après les années 1960. Par contre, le poids statistique des maires issus de la fonction publique (enseignants, cadres, militaires) ont beaucoup progressé depuis les années 1980.

Les résultats nationaux des élections municipales de 2001 et 2008 ont montré que la catégorie socioprofessionnelle restait un critère très discriminant : les ouvriers et employés du secteur privé sont peu présents, alors qu'ils représentent plus de la moitié des actifs, situation surtout liée à leur statut<sup>43</sup>. Les commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales, cadres supérieurs sont surreprésentés au regard

---

<sup>39</sup> Cadiou, S., *Le pouvoir local en France*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009, pp 114-123.

<sup>40</sup> Faure A., *Le Village et la politique, essai sur les maires ruraux en action*, op. cité, p. 94.

<sup>41</sup> Agulhon M., Girard L., Robert J-L., Serman W., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, op.cité.

<sup>42</sup> *Ibid.* p 41.

<sup>43</sup> Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle*, Lille, Septentrion presses Universitaires, 2003. p. 192.

de leur poids démographique. Si les agriculteurs bénéficient d'un ancrage local, le phénomène n'est pas général<sup>44</sup>.

Profession (%)	1977	1983	1989	1995	2001	2008(*)
Agriculteurs	39.5	36.5	28.5	19.9	18.0	15.6
Chefs d'entreprises, artisans, commerçants	12.7	11.7	9.8	8.5	6.9	8
Professions libérales	5.5	5.4	5.2	5.1	38.4	41.9
Enseignants	6.8	7.7	8.9	8.7		
Fonctionnaires (hors enseignants)	3.2	3.3	3.9	4.6		
Salariés du privé	12.5	13.7	14.6	16.6		
Salariés des entreprises publiques	1.5	1.3	1.7	2.2		
Retraités	15.3	17.3	23.7	30.1	29.7	32.4
Divers	3.0	3.1	3.7	4.3	7.0	2
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau N° 1 – La profession des maires aux élections municipales de 1977 à 2008 (%)

((\*)A partir de Le Bart C., p. 195 et de Cadiou S., p.141)

NB : Pour les élections 2001 et 2009, le changement de CSP a obligé de compiler certaines CSP.

On observe enfin la progression régulière et sensible des retraités, représentant un tiers des maires en 2008<sup>45</sup>, avec toutefois des différences selon les départements. Les maires retraités sont caractérisés comme des citoyens bénéficiant de plus temps, de compétence s'ils sont issus de la fonction publique ou de l'encadrement privé, et d'un enracinement. Si la loi du 3 février 1992 a remédié aux problèmes de gratuité et d'insuffisance de temps disponible pour les maires salariés, elle n'a pas inversé fondamentalement la progression des retraités. Ceux-ci sont aussi largement présents dans les autres strates de l'espace politique.

<sup>44</sup> «Les catégories sur représentées bénéficient, à l'évidence toujours notamment pour les agriculteurs ou les professions libérales (comme les médecins) en milieu rural, de leur apparentes compétences et visibilité et de leur enracinement ancien. Le cas des agriculteurs est intéressant en ce sens que la position socialement dominée de ces derniers est largement compensée dans les petites communes rurales par leur ancrage dans la société locale. Mais cette analyse brossée à gros trait mériterait d'être affinée pour constater qu'il ne s'agit pas de n'importe agriculteurs ou commerçant». Cadiou S., *Le pouvoir local en France*, op. cité, p. 140.

<sup>45</sup> Alors qu'ils ne représentent que 16 % de la population française à la même période.

Ils représentent, en 2010, 20% des conseillers municipaux, 27% des conseillers généraux et 11% des conseillers régionaux<sup>46</sup>.

L'évolution sociodémographique<sup>47</sup> et les flux migratoires continus<sup>48</sup> ont contribué à un brassage de population avec de nouvelles exigences sociétales<sup>49</sup> et la candidature de nouveaux prétendants aux postes électifs. Et ces transformations ont pu affaiblir une légitimité politique acquise sur l'autochtonie, le capital familial et le dévouement<sup>50</sup>. Le capital politique est désormais fondé sur d'autres ressources : un capital scolaire et des compétences acquises dans l'exercice d'une profession.

## ***2 – Une régression de l'amateurisme politique***

Les critères de sélection des élus ont significativement évolué depuis une trentaine d'années comme le montre la recherche récente de Thierry Marmont<sup>51</sup> sur les élus municipaux des toutes petites communes. La légitimité des conseillers municipaux reposant sur l'enracinement local (héritage familial ou patrimonial) décroît au profit de celle issue d'un engagement associatif, pour partie de néo résidents et les mandats municipaux se féminisent. La généralisation de l'intercommunalité a aussi profondément modifié l'exercice du mandat local en favorisant les individus plus capables d'en maîtriser les outils (administratifs, réglementaires) que ceux qui s'en tiennent à distance. La notion « d' élu amateur » est probablement, selon Thierry Marmont, un qualificatif trop restrictif pour caractériser le métier d' élu local aujourd'hui. Dans le même sens, les maires agriculteurs constituent-ils une population homogène ou ne doit-on pas distinguer différents types d'agriculteurs maires ?

---

<sup>46</sup> Les CSP des élus locaux, Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2010.

<sup>47</sup> INSEE, 2010.

<sup>48</sup> Le Bras H., et Todd E., *Le mystère français*, Seuil, Paris, 2013. Entre 2004 et 2009, 26% des jeunes ont changé de département, 22% des personnes de 25 à 40 ans et 8% de celles de 40 à 55 ans. Tous âges confondus, 25% des résidents français ont déménagé au moins une fois d'une commune à une autre durant les cinq dernières années. p. 203.

<sup>49</sup> Hervieu B., *Les orphelins de l'exode rural*, L'aube, Paris, 2008.

<sup>50</sup> Retière J-N., Etre sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence, *Genèse*, 16,1994. L'auteur montre dans son analyse sur les pompiers volontaires que le degré d'exigence croissante des fonctions et des missions (et la professionnalisation qui le sous-tend) et la compétence ont remplacé le dévouement.

<sup>51</sup> Marmont Th., « Devenir amateur en politique – Les ressources des élus ruraux », in Barone S. et Troupel A. (dir.), *Battre la campagne*, Paris, L'Harmattan, 2010. L'objet de la thèse de Thierry Marmont était d'observer les permanences et les changements des ressources politiques des représentants des petites communes. Il s'agit d'un travail ethnographique et statistique mené dans neuf cantons de la Côte d'Or. Il s'appuie sur un questionnaire (500 enquêtes) et une cinquantaine d'interviews auprès de maires et conseillers municipaux en mandat en 2001 et 2008.



### ***3 - Une semi-professionnalisation des mandats locaux ?***

La généralisation de la coopération intercommunale pose la question de la professionnalisation politique des élus<sup>52</sup>, en particulier dans les petites communes rurales. En effet, le transfert continu de compétences à l'échelon supra municipal a renforcé la complexité de la gestion locale, du travail et des responsabilités des élus. La notoriété, entendue comme l'ancrage local, n'est plus suffisante pour acquérir les compétences techniques et politiques requises pour prétendre aux responsabilités intercommunales.

Avec la recomposition de l'espace intercommunal, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont devenus des entités essentielles, opérant, à travers de nouveaux rôles politiques, une nouvelle division du travail politique, renforçant le pouvoir des présidents et vice-présidents, et de nouveaux circuits d'accès à l'espace politique local<sup>53</sup>. Ces nouvelles EPCI modifient les formes de légitimité car l'ancrage local (notoriété, longévité électorale) ne suffit plus aux élus, même à ceux des petites communes, reposant la question de la professionnalisation politique. Mais la professionnalisation signifie, à la fois un savoir-faire et d'y consacrer à fond totalement son temps, tout en étant rémunéré en conséquence, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Ainsi, si le mandat gagne en professionnalité, il ne permet pas selon Sébastien Vignon « *de vivre de la politique* » et de « *faire de la fonction politique une activité à temps plein* ». Il considère que l'on a plutôt affaire à une « *semi-professionnalisation* » des mandats intercommunaux des élus des petites communes rurales. D'où l'émergence « *d'une nouvelle figure politique, intermédiaire, entre les professionnels de la politique et les amateurs* »<sup>54</sup>.

En définitive la proximité semble encore aujourd'hui s'imposer comme une qualité essentielle de l'élu dans beaucoup de communes rurales. Le maire doit concilier disponibilité, connaissance fine de son territoire et attention à ses administrés. Les agriculteurs, souvent nés sur la commune, y vivant et y travaillant, incarnent largement cette figure de maire. Mais peuvent-ils s'y maintenir avec la complexification du mandat et la généralisation de l'intercommunalité ?

---

<sup>52</sup> Vignon S., *Des maires en campagne – Les logiques de (re)construction d'un rôle politique spécifique*, Thèse pour le doctorat de Sciences politiques, 2002.

Vignon S., « La dynamique des marchés électoraux périphériques : le cas des communes rurales de la Somme », *Mobilisations électorales – le cas des élections municipales de 2001*, Lagroye J., Lehoucq P. et Sawicki F. (dir), Paris, Puf, 2005.

Vignon S., « *Les élus des petites communes face à la démocratisation d'expertise intercommunale – Les semi professionnels de la politique locale* », Barone S. et Troupel A. (dir.), *Battre la campagne*, Paris, L'Harmattan, 2010.

<sup>53</sup> La loi Chevènement du 12/07/1999 interdit l'élection d'une personne non détentrice d'un mandat municipal au sein des instances des EPCI à fiscalité propre. Pour le conseil communautaire il s'agit d'une élection au second degré : les délégués sont choisis par les conseils municipaux des communes adhérentes, puis ils votent leur bureau (présidents et vice-présidents).

<sup>54</sup> Vignon S. « *Les élus des petites communes face à la démocratisation d'expertise intercommunale – Les semi professionnels de la politique locale* », *op. cit.*, p. 193.

Le développement communal, désormais concerté, entraîne les élus locaux à se placer dans les communautés de communes qui leur donnent accès à l'information. La disponibilité de temps nécessaire et l'élargissement des compétences requises contribuent à professionnaliser le mandat de maire, dessinant une tension entre deux registres opposés : la distinction, gage de compétence et la simplicité ou la proximité, gage de la réélection. Mais quelle place tiennent les agriculteurs par rapport à ce niveau politique ? De quelles ressources disposent-ils pour se maintenir ou accéder à ces mandats devenus essentiels pour un maire rural ? Cela implique-t-il certains types d'exploitations ou de mode de production pour pouvoir concilier l'exercice du mandat local et le métier d'agriculteur ? Quelle est la capacité de transformation de leur capital politique d' élu local ?

## B - Capital et trajectoire politiques

Comprendre les conditions d'accès au mandat d' élu local demande à préciser ce que recouvrent les notions de capital, d'espace politique et de local. Autrement dit, comment des dispositions personnelles sont mobilisées pour trouver une place et tenir un rôle dans l'espace politique ? Cette partie part de la conception de Pierre Bourdieu <sup>55</sup> qui dit que « *le capital politique est une forme de capital symbolique, crédit fondé sur la croyance et la reconnaissance ou, plus précisément, sur les innombrables opérations de crédit par lesquelles les agents confèrent à une personne les pouvoirs mêmes qu'ils lui reconnaissent* ». Le capital politique est donc d'abord de type symbolique, opérant à condition d'être reconnu par autrui, une dimension réputationnelle qui va se concrétiser dans l'accès au mandat aussi bien que dans l'exercice du mandat.

### ***1 - Le capital politique, capital symbolique***

Disposer d'un pouvoir, d'une légitimité politique repose sur un « *capital réputationnel liée à la notoriété, lié au fait être connu et reconnu, notable*<sup>56</sup> ». La force de l'homme politique réside donc dans cette confiance (valeur fiduciaire) accordée par les mandataires. Cette confiance est assise sur la sincérité et la probité. Le capital politique est symbolique<sup>57</sup> dans la mesure où il procure une réputation dans le champ politique.

Cette ressource symbolique repose ainsi sur des qualités personnelles, comme la notoriété, la popularité. Et le fait d'être connu et reconnu passe souvent par la reversion d'un capital de notoriété accumulé dans d'autres espaces sociaux <sup>58</sup>. Les professions libérales sont ainsi reconnues dans le champ politique à partir d'un capital culturel, comme notamment une certaine éloquence professionnelle. Mais le capital

---

<sup>55</sup> Bourdieu P., *La représentation politique*, Actes de la Recherche en Sciences sociales. 36-37, 1981. p 14.

<sup>56</sup> Bourdieu P., *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005. p.64/65.

<sup>57</sup> Bourdieu P., *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1996. « *Le capital symbolique, c'est n'importe quelle propriété (n'importe quelle espèce de capital, physique, économique, culturel, social) lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perceptions sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et de la connaître, de lui accorder valeurs* ». p. 116.

<sup>58</sup> Bourdieu P., *La représentation politique*, *op. cité*, p 19.

personnel peut aussi reposer sur le charisme, construit plus souvent lors d'un événement, d'une crise où l'individu apparaît comme « *un prophète qui dénoue la tragédie en mobilisant autour de lui* ».

Le capital politique s'objective par des attributs symboliques comme l'écharpe de maire, portés par la personne. Comme dit Pierre Bourdieu, « *le pouvoir symbolique impose la symbolique du pouvoir* »<sup>59</sup>. L'exercice d'un mandat politique est aussi fortement dépendant d'une organisation symbolique qui est le parti politique. En effet, ce que l'on qualifie de capital d'autorité politique passe par la reconnaissance et la fidélité à un parti, doté d'un appareil, d'adhérents, de capacités d'actions et de mobilisation ; bref à une institution symbolique.

Le capital délégué s'acquière lors de l'investiture, par celui qui a fait preuve d'investissement « *de temps, de travail, de dévouement, de dévotion à l'institution* »<sup>60</sup>. C'est le parti qui contrôle et légitime la notoriété personnelle de l'élu, en gérant la distribution des placements politiques dans l'espace politique. Ainsi le choix de l'élu dépend autant des institutions politiques que sont les partis, que des électeurs. C'est aussi au sein de l'appareil que se joue la concurrence pour le pouvoir entre professionnels et non professionnels de la politique. En conséquence, selon Bourdieu, « *la lutte pour l'élaboration de la vision et de la di-*vision* de l'espace social* » se joue de plus en plus au niveau des grandes institutions politiques, au détriment des petits groupes marginaux. Autrement dit, à un certain niveau d'implication dans l'espace politique, l'appartenance à une institution politique s'impose moins : ce phénomène de capital politique strictement délégué est beaucoup moins prégnant voire inexistant dans les mandats politiques de petits territoires très locaux, qui reposent plus sur des relations de proximité sociale ou géographique que sur une logique de parti, par exemple la présidence d'une association locale, professionnelle.

Le capital politique ne se limite pas à des caractéristiques individuelles, car il dépend aussi de relations sociales constituant un capital social mobilisable découlant de l'appartenance à des réseaux de relations entretenues, fondées sur les échanges matériels et symboliques de proximité<sup>61</sup>. La valeur du capital social se mesure par l'étendue du réseau de relations et par les qualités des membres du réseau. Ce capital social n'est jamais à sens unique parce qu'il suppose, en retour, la *re-connaissance* des pairs.

Le capital politique repose sur la solidarité entre les individus du réseau. Les profits générés peuvent être matériels et symboliques, leur importance croissant avec le caractère rare et prestigieux de ces relations. Le capital politique ne provient donc pas d'un héritage, d'un acquis définitif, il se construit en se reproduisant incessamment.

On peut ainsi s'interroger sur le capital politique des maires agriculteurs. Qu'est ce qui le caractérise ? Quelle position tiennent-ils dans le champ politique local ? Comment sont-ils insérés dans les réseaux

---

<sup>59</sup> Bourdieu P., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 112.

<sup>60</sup> Bourdieu P., *La représentation politique*, *op. cité*, p 19.

<sup>61</sup> Bourdieu P., *Le capital social*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales. Vol 31, janvier 1980, p. 2-3.

politiques et quelles places occupent-ils ? Comment ces positions leur procurent des ressources utiles pour leur mandat d'élu local ?

## ***2 - Trajectoire et carrière politiques***

Entrer en politique et tenir un mandat d'élu local demandent des compétences spécifiques et un apprentissage pour en maîtriser la mise en œuvre, notamment par l'acquisition d'un langage, des us et coutumes liés au poste et d'une habilité rhétorique pour pouvoir débattre avec des pairs.

Une trajectoire politique correspond à une série de positions successivement occupées par un individu dans le champ politique. Ces phases se déroulent et s'articulent dans le temps avec l'enrôlement, le maintien et la défection qui constituent une carrière<sup>62</sup>. A chaque étape, les décisions se prennent en fonction d'attitudes et de décisions des étapes passées, et prédisposent aux étapes suivantes. C'est un processus continu où l'histoire individuelle, les institutions politiques et le contexte interagissent. Les changements qui s'opèrent au cours de la carrière politique peuvent être induits par des événements ou des accidents biographiques (décès d'un proche, maladie, perte d'emploi), qui vont altérer les identités en termes de représentations, de décisions, d'opinions, d'attitudes.

Les individus sont impliqués dans une variété de lieux de l'espace social rendant nécessaire de restituer les positions successives ou simultanées occupées par les maires agriculteurs dans leurs mandats associatifs, professionnels et politiques. Comment s'est construite leur trajectoire? Peut-on observer différents types de trajectoires ? Se distinguent-elles ou non de celles des maires non agriculteurs ? Comment leurs caractéristiques professionnelles peuvent expliquer leur capital et leurs positions politiques ?

## **C – La singularité de l'espace politique local**

L'espace politique local, comme tout espace social, est composé par les différentes positions des individus liés par des activités et des règles communes<sup>63</sup>.

### ***1 - Le local, un niveau politique peu étudié***

L'expression « *mandats locaux* » regroupe des mandats qualifiés aussi de périphériques<sup>64</sup> : conseillers généraux, conseillers régionaux, maires et conseillers municipaux<sup>65</sup>. Ces postes de pouvoir territorialisé

---

<sup>62</sup> Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2009.

<sup>63</sup> Bourdieu, P., *Propos sur le champ politique*, *op. cité*, p. 94.

<sup>64</sup> Bidégaray C., Cadiou S. et Pina C., dir., *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presse Université de Grenoble, 2009, p.6.

<sup>65</sup> Thoenig J-C., *La décentralisation du pouvoir local*, Annuaire des collectivités locales, 16, 1996. - Grémion P., *Autour du périphérique*, *Politix*, 7, 1999.

sont distingués classiquement par les politistes, des mandats nationaux ou centraux, placés au sommet de l'Etat : parlement national et Sénat.

Jusqu'à très récemment, les consultations électorales locales ont été peu étudiées car elles étaient considérées comme secondaires au regard des élections « centrales ». Le fait pour les chercheurs de privilégier les scrutins nationaux peut s'expliquer par leur meilleure lisibilité a priori et leur importance pour la constitution des pouvoirs politiques nationaux. L'observation des compétitions locales est sans doute aussi considérée difficile à mener du fait de leur extrême diversité et de leur éloignement par rapport aux catégories d'analyse habituellement utilisées par les spécialistes des sciences politiques pour rendre compte de la vie politique nationale.

En ce sens, comme l'indique Patrick Lehingue, la vie politique locale recèle « *la plus grande complexité* »<sup>66</sup>. Cette « *relégation* » apparaît à cet auteur dommageable car les configurations locales sont sociologiquement plus éclairantes sur les transformations politiques que l'analyse des scrutins nationaux considérés généralement plus décisifs. De plus, les élections municipales<sup>67</sup> (que ce soit celles des villes, des communes périurbaines et des communes rurales) sont des temps de compétitions et de recomposition des pouvoirs qui peuvent ensuite se répercuter sur les divisions politiques nationales.

Sous cet angle, la décentralisation (1982), puis le développement de l'intercommunalité (loi de 1992) qui ont profondément changé le rôle et la position, les prérogatives, les responsabilités et les compétences des élus locaux<sup>68</sup>, notamment des maires<sup>69</sup>, ont également complexifié le cursus politique des élus locaux - aussi très souvent députés et sénateurs- et des élus nationaux. Les réformes territoriales successives ont ainsi produit un « millefeuille », un « emboîtement » d'entités, qui sont autant de lieux d'investissement, d'appropriation, de concentration, de compétition de pouvoir politique<sup>70</sup>.

Autrement dit, le terme « local » doit être manié avec prudence. Les conditions de compétitions électorales locales peuvent revêtir des formes variées. Certaines élections locales opposent des « professionnels » de la politique, d'autres opposent des « amateurs », d'autres aussi les uns les autres, dans des espaces où

---

<sup>66</sup> Lehingue P., « L'inégale dignité des terrains d'étude : la sociologie électorale », Bidégaray C., Cadiou S. et Pina C. (dir.), *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presse Université de Grenoble, 2009.

<sup>67</sup> Lagroye J., Lehingue P., et Sawicki F., dir., *Mobilisations électorales – le cas des élections municipales de 2001*, Paris, Puf, 2005.

<sup>68</sup> Lagroye J., *On ne subit pas son rôle*, *Politix*, 38, 1997.

<sup>69</sup> Le Saout R., « De l'autonomie fonctionnelle à l'autonomie politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 140, 2001.

Le Saout R., « L'intercommunalité, une strate politique pertinente ? », Bidégaray C., Cadiou S. et Pina C., dir., *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presse Université de Grenoble, 2009.

<sup>70</sup> Cumul des mandats : pourquoi les élus reculent, *Le Monde*, 2 septembre 2009.

Réformes territoriales : pourquoi l'Elysée patine, *Le Monde*, 18 septembre 2009.

l'interconnaissance est déterminante (ce qui ne signifie pas pour autant une absence de politisation ou de conflictualité). Ces compétitions reposent sur d'autres critères que ceux propres à la scène politique centrale, elles supposent d'autres pratiques, alliances et de mobilisations dans des jeux politiques très ouverts et variés<sup>71</sup>. Mais le local peut-être aussi un espace de pouvoir qui recèle de la violence politique<sup>72</sup>.

Ainsi, les Deux-Sèvres département essentiellement rural, présentent-elles une histoire politique particulière? Quelle place et rôle y jouent les partis politiques? Les réorganisations politiques ont-elles modifié les placements dans les mandats municipaux et supra municipaux? Quelles places et rôles y tiennent tendanciellement les agriculteurs? Ainsi, ce type de consultation peut éclairer les réalités politiques de l'investissement et la compétition des « *profanes et des professionnels dans les arènes locales* »<sup>73</sup>.

## ***2 - Le local comme espace de compétitions politiques***

L'espace politique local peut être représenté comme une organisation hiérarchisée du pouvoir avec des distributions et des conditions inégales d'accès selon les élus. Comme l'a souligné Pierre Bourdieu, le monde politique est souvent qualifié de microcosme, c'est-à-dire un monde à part relativement autonome, en grande partie refermé sur lui-même et dans lequel se joue un entre soi<sup>74</sup>. Pendant longtemps, la réputation et la renommée étaient le propre des notables (avocats, médecins, grands propriétaires...), qui convertissaient, tout en l'accumulant, leur capital de connaissances et de ressources économiques en capital politique. Ainsi, si l'accès au mandat local semble théoriquement accessible à tout individu, tous les individus n'ont pas les mêmes dispositions du fait de leurs attributs sociaux (âge, sexe, catégories socioprofessionnelles) et de leur capital culturel (niveau d'études notamment).

Toutefois, la structuration de l'espace politique local, nous l'avons vu, a été modifiée par le développement de l'intercommunalité. Il est donc nécessaire de l'appréhender de manière dynamique car il est soumis à des placements et des déplacements, des classements et de déclassements des élus locaux, dans des jeux de compétition politique. La notabilité au sens antérieur du terme, est-elle encore nécessaire à tous ceux qui prétendent exister dans un espace politique local élargi et de plus ouvert à la concurrence? Si la généralisation de l'intercommunalité a produit de nouvelles strates de recrutement du personnel politique local, il faut s'interroger sur leurs conditions d'accès? Plus exigeant en disponibilité et dispositions politiques, à quel type de prétendants est-il accessible?

C'est ainsi que j'envisage la question du capital politique des postes des élus locaux, notamment celui des agriculteurs. Pour cela je m'interrogerai sur les conditions d'accès des maires agriculteurs à des mandats

---

<sup>71</sup> Lehingue P., « L'inégale dignité des terrains d'étude ... », *op. cité*, p. 185 et suite.

<sup>72</sup> Desmarts M., *Une chasse au pouvoir*, Toulouse, Anarchis, 2012.

<sup>73</sup> Lehingue P., *L'inégale dignité des terrains d'étude ... » op. cité* p. 170.

<sup>74</sup> Bourdieu *Propos sur le champ politique*, *op. cité*, p. 97.

politiques supra municipaux (communauté de communes, conseil général). Les compétences développées au niveau municipal procurent-elles des ressources adaptées au niveau cantonal ou départemental ?

C'est dans ce sens que j'ai entrepris l'observation et la mesure des transformations du capital politique pour comprendre les changements du personnel politique local, en ce qui concerne les agriculteurs.

### 3 – Les transformations du métier d’agriculteur

L'accès des agriculteurs aux mandats locaux dépend aussi profondément des conditions d'exercice de leur métier. Le monde agricole présente aujourd'hui des types d'agricultures très contrastés. La compréhension de ses changements est nécessaire à l'étude de leur capital politique et notamment la place qu'ils occupent dans les mandats politiques locaux.

Au-delà de la régression numérique de la population agricole, ses mutations sont souvent d'abord présentées en termes d'éclatement de la forme familiale de l'exploitation française, dans un contexte de libéralisation économique et d'élargissement de l'espace politique européen. Mais les agriculteurs continuent aussi d'entretenir avec les pouvoirs publics des rapports étroits et souvent conflictuels dans l'accompagnement de ces mutations. Dans ce rapport singulier entre l'Etat et le monde agricole, le syndicalisme – et notamment la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles)<sup>75</sup> - tient une place essentielle, même si ces rapports s'étendent aux autres organisations professionnelles agricoles<sup>76</sup>.

Dans le monde paysan comme dans le champ politique, la représentation des pairs procède de processus de sélection privilégiant généralement les mieux dotés en ressources économiques, culturelles et sociales, même si depuis les années 1990, les questions du renouvellement des responsables agricoles et des nouvelles formes d'engagements professionnels traversent toutes les organisations professionnelles de ce secteur.

#### A - Pluralité de l'agriculture et redéfinition du métier

##### *1 - De l'exploitation paysanne à l'entreprise agricole*

Selon Jacques Rémy<sup>77</sup>, l'évolution du métier d'agriculteur et ses rôles économiques et sociaux jouent un rôle fondateur pour les agriculteurs en tant que groupe social. Historiquement, selon lui<sup>78</sup>, trois figures marquantes d'agriculteurs ont jalonné les cinquante dernières années.

---

<sup>75</sup> Muller P., *Le technocrate et le paysan*, Paris, Ed. Ouvrières, 1984.

<sup>76</sup> Allaire G., Blanc M., *Politiques agricoles et paysanneries*, Paris, Sycomore, 1982.

<sup>77</sup> Rémy J., *Les habits neufs de la profession*, Pour, 102, 1985. Rémy J., *La diversité croissante des métiers et des cultures professionnelles*, Pour, 196-197, 2008.

<sup>78</sup> Rémy J., *Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs... De qui parlons-nous ? Colloque AFSP : Les mondes agricoles en politique*, Paris, 2008.



La première figure, celle de paysan, s'identifiait davantage par son appartenance à la communauté locale qu'au secteur agricole. Dans ce modèle, majoritaire jusque dans les années 1950, vies professionnelle et familiale étaient indissociablement liées.

La seconde figure est celle de l'agriculteur professionnel qui coïncide avec le modèle d'une exploitation familiale fondée sur le couple et définie par les lois d'orientations agricoles de 1960-62. Ce modèle pose la question de la distinction entre normes professionnelles et sociales (la division et la répartition des tâches dans le couple). Ce paradoxe a conduit à la création d'un véritable statut pour l'agriculteur dans les années 1990.

La troisième figure est celle de l'entreprise agricole. Sa définition, officialisée en 2005 au congrès de la FNSEA et actée par la loi d'orientation agricole de 2006, dissocie le patrimoine professionnel et le patrimoine privé. Ce changement est intervenu dans un contexte de mutations sociales : diminution des mariages endogames, activité professionnelle des conjoints (es) à l'extérieur, augmentation des formes sociétaires hors cadre familial, recours au salariat.

La notion d'exploitation familiale a ainsi perdu de son sens et repose la question de la nature du lien entre la sphère professionnelle et la sphère domestique. L'exploitation est-elle familiale parce qu'il y vit une famille, parce qu'il y travaille un membre de la famille ? Toutefois, perdurent souvent des liens objectifs entre famille et exploitation : la proximité du domicile, les aides occasionnelles, un attachement au patrimoine. C'est ce que Jacques Rémy qualifie d'agriculture post-familiale dans laquelle se créent de nouvelles articulations entre sphères professionnelles et domestiques, plus clarifiées, parfois asymétriques dans la répartition du temps consacré à chacune d'elle. Parallèlement le travail agricole s'est élargi aux activités de services sur et hors de l'exploitation. Pour Jacques Rémy, ces trois figures se succèdent, mais se superposent aussi. Ainsi, par exemple, le modèle entrepreneurial dominait déjà de longue date dans les régions de grandes cultures.

Aujourd'hui, les agriculteurs constituent toujours un groupe socioprofessionnel au sens de l'INSEE<sup>79</sup>. C'est un groupe professionnel dans la mesure où les activités des agriculteurs sont régies par un ensemble d'organisations propres, que l'on qualifie de « *profession agricole* ». Ils ne constituent pas pour autant un groupe social, c'est-à-dire « *doté d'une conscience de soi partagée* », car il revêt des écarts internes considérables en termes de culture, de mode de vie, de revenu. Même si l'unité paysanne demeure cependant un mythe ancré, efficace et régulièrement réactivé, c'est un mythe de moins en moins partagé, d'autant moins que

---

<sup>79</sup> *Ibid.*, « Les agriculteurs constituent-ils un groupe socioprofessionnel, au sens des catégories socioprofessionnelles de l'INSEE ? Oui sans doute, si l'on distingue bien entre les statuts d'exploitants agricoles et d'agriculture, dont le recouvrement est partie. Constituent-ils un groupe professionnel ? La diversité des métiers regroupés dans cette catégorie demeure importante. Cependant les statistiques, la couverture sociale, la tutelle ministérielle sont communs et rassemblent tous les métiers dans un ensemble .../... qu'il est convenu d'appeler la « profession ». Constituent-ils pour autant un groupe social, doté d'une conscience de soi partagée ? A la diversité des métiers s'ajoute ici celle des cultures et des systèmes d'alliance, des modes de vie et des écarts de revenus comme de patrimoine qui sont tout à fait considérables..../... L'idée de la coexistence d'une multiplicité de mondes, que propose Howard S.Becker, semble mieux rendre compte de la pluralité sociale de cet univers ».

l'intégration européenne supprime progressivement les modes de régulations économiques, au profit d'une politique de soutien au revenu, renforçant encore l'hétérogénéité des agricultures européennes.

## ***2 - La pluralité des formes d'agricultures dans un cadre européen élargi***

En France, les modèles d'exploitations agricoles se sont transformés par « frottement », par confrontation à d'autres agricultures européennes, à la fois partenaires et concurrentes. L'élargissement de l'espace européen tend à concilier unification des règles et maintien de spécificités nationales, entre centralisme et autonomie de pouvoir local. Pourtant la pluralité de situations de l'agriculture européenne révèle des traits dominants caractéristiques. Les sociologues Bertrand Hervieu et François Purseigle proposent ainsi une typologie d'agricultures européennes clivée <sup>80</sup> qui peut se décliner en 3 grands types d'agricultures : familiales, de firmes et de subsistance.

Le premier type d'agriculture, qualifié de familiale, se maintient dans une logique de production locale et patrimoniale qui repose sur le couple ou la famille. Il est caractérisé par la pluriactivité et qui articule économie et territoire. Il peut être aussi spécialisé, intégré et sensible aux aléas des marchés. Il présente, mais plus rarement, pour certaines exploitations, des formes sociétaires caractérisées par la multiplication d'infra-sociétés permettant de dissocier la gestion économique et fiscale du travail, du foncier, de la commercialisation, etc. Ce type d'agriculture représente en France, en 2010, près de la moitié des surfaces exploitées et 60% de la production en valeur.

Le deuxième type d'agriculture, dit de firmes, repose sur la prestation des travaux agricoles auprès d'acteurs, agriculteurs ou non. Ces entrepreneurs de travaux agricoles fondent leur activité sur la prestation de services (de la mise en place des cultures à la récolte), auprès d'agriculteurs ayant abandonné intégralement ou pour partie leur métier, tout en gardant leur statut et les aides publiques. On y observe des phénomènes de concentration d'outils de productions. Certaines de ces exploitations peuvent totaliser plusieurs milliers d'hectares et préfigurent des formes d'agricultures sans agriculteurs. Ces exploitations, fortement capitalistiques, privées ou coopératives, sont caractérisées par l'investissement de capitaux, dans la production de matières premières et/ou d'agro-carburants. Ces entreprises agricoles, nombreuses dans les anciens PECO<sup>81</sup>, représentent moins de 5% des exploitations françaises, même si leur nombre progresse dans les grands bassins de production.

Le troisième type d'agriculture, qualifié de subsistance ou de relégation, est une agriculture paupérisée, en marge des agricultures familiales, que l'on retrouve très ponctuellement en France. Ces agriculteurs n'ont pas su ou pu adapter leurs outils ou pratiques aux exigences du marché, d'où des processus de déqualification et de marginalisation professionnelle.

---

<sup>80</sup> Hervieu B. et Purseigle F., *Un nouveau visage de l'agriculture du monde*, Paysans, 3038, 2012.

<sup>81</sup> PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale.

Ainsi, l'intégration progressive de l'agriculture française dans le cadre élargi de l'Europe débouche sur des formes hétérogènes qui mettent à mal le modèle de l'exploitation familiale à la française, même si les modes de production en sont bouleversés et les modes de régulation publique des marchés sont discutés pour leur efficacité et leur légitimité au regard des enjeux sociétaux et territoriaux.

### ***3 - Une reterritorialisation des politiques de l'agriculture et de nouvelles médiatisations***

Les mutations de l'agriculture, à la fois vers des conceptions plus territorialisée et des régulations européennes privées, interrogent les conditions de médiation des politiques agricoles qui se ruralisent<sup>82</sup>. En effet, la redéfinition des aides publiques européennes tend à s'effectuer en fonction de leur contribution aux grands équilibres territoriaux, en termes de valorisation des espaces, d'emplois et de vie sociale. Les soutiens européens du deuxième pilier de la PAC (environ 20% du budget) en direction des espaces ruraux, distincts des programmes de soutiens et de régulation des marchés, échappent au seul contrôle des agriculteurs<sup>83</sup> en faisant passer les soutiens par des projets concertés de territoire. Leur affectation est un enjeu de pouvoir local, entre l'ensemble des acteurs locaux, et la place et le rôle des agricultures y sont discutés. C'est ce que l'économiste-politiste Pierre Muller préconisait déjà il y a 25 ans : le métier et l'activité agricole allaient se réorienter vers des politiques d'exploitations rurales, voire d'entreprises rurales<sup>84</sup> dans des logiques territoriales.

En conséquence, de nouvelles régulations orientées vers une reterritorialisation des politiques publiques restent à réinventer et son référentiel sectoriel à redéfinir. Le rôle et la place des agriculteurs comme médiateurs légitimes des politiques agricoles, de plus en plus rurales et territoriales, sont amenées à être définis dans des visions variées des agricultures et avec les autres acteurs locaux<sup>85</sup>.

### ***4 - La fabrique d'une nouvelle agriculture et d'un nouveau métier***

Beaucoup d'analystes constatent que le modèle agricole des années 1960, fondé sur la spécialisation, l'intensification et l'intervention régulatrice de l'Etat, est arrivé en bout de course. La saturation des

---

<sup>82</sup> Muller P., « *Les obstacles au changement : peut-on changer de politique agricole* », Economie rurale, 171, 1986.

<sup>83</sup> Dans les Deux-Sèvres, le Groupement d'Action Local, (GAL), dans le cadre d'un Leader, est un des programmes du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC, dont l'objet est l'attribution de fonds européens au sein des deux Pays (Bressuirais et Thouarsais). Ces aides européennes visent à soutenir les innovations dans les territoires ruraux. Le GAL regroupe les élus des collectivités locales, des représentants de la société civile et des agriculteurs. Les agriculteurs représentant les organisations professionnelles majoritaires émettent des réserves sur les projets défendus qu'ils considèrent à leurs yeux trop culturels et pas assez professionnels. Chacun a une représentation de l'utilité (économique, sociale, sociétale) des actions. Leur démarche apparaît comme du lobbying pour l'accès à des fonds du Feder à des fins agricoles.

<sup>84</sup> Muller P., Faure A. et Gerbaux S., « *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçant, élus locaux* », *op.cité*.

<sup>85</sup> En particulier dans la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), instance élargie, même timidement aux représentants de la société civile en 1995.

marchés et la perte de légitimité des aides publiques l'ont déstabilisé alors que de nouveaux enjeux s'affirmaient, comme la qualité et la sécurité des produits, la protection de l'environnement. Se pose la question de la redéfinition et la légitimité de la notion même de production agricole. Selon le sociologue Bruno Lémery<sup>86</sup>, ce sont les agriculteurs eux-mêmes, engagés dans ces transformations, qui sont sommés de produire cette redéfinition.

Bruno Lémery considère que ce processus est problématique à plusieurs titres. Tout d'abord la professionnalisation de l'agriculture est récente et a été compliquée à construire. Ensuite la technique reste très légitime aux yeux des agriculteurs car elle a permis de s'affranchir des aléas du vivant. Puis les agriculteurs ont une représentation professionnelle très monolithique, structurée verticalement dans une logique d'unité, à travers quelques grandes organisations monopolistiques (crédit, coopération, syndicalisme et associations spécialisées). Enfin, dans le métier agricole, les sphères familiale, professionnelle et sociale sont articulées de façon fusionnelle, contribuant à une confusion entre « *identité personnelle, identité sociale et identité professionnelle* ». Cette confusion des sphères a progressivement fragilisé le modèle agricole à compter des années 1980.

La perturbation du modèle agricole classique a été accentuée par les phénomènes de surproduction, par une redéfinition des mécanismes d'intervention (en particulier une conception malthusienne des droits à produire), par une concurrence entre agriculteurs sur ces mêmes droits, le tout générant de plus en plus de « *décus de la modernisation* ». Les dégâts du progrès pointés par la société civile ont aussi participé à la remise en cause des organisations professionnelles et leur légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics et de la société. Toutefois, de nouvelles formes de médiations, plus locales, plus décentralisées, plus réactives concourent à l'érosion de la co-gestion et l'émergence d'une nouvelle professionnalité.

Enfin, les agriculteurs doivent mieux partager un espace rural où ils sont ultra-minoritaires. Ainsi, l'utilisation des espaces à des usages non agricoles « *les amènent à reconsidérer la question de l'identité de la responsabilité civique des agriculteurs* »<sup>87</sup>. L'articulation passée entre professionnalité et citoyenneté, qui fondait la modernisation du secteur agricole, demande à être reconsidérée car l'exercice d'une citoyenneté nouvelle remet en cause la professionnalité en cours.

Les transformations engagées depuis plus de 20 ans pour une redéfinition d'une nouvelle modernité sont compliquées et non achevées. C'est en observant le regard que portent les agriculteurs sur les tensions, les remises en cause de leur métier, de leurs pratiques, que l'on peut comprendre comment ils participent, eux-mêmes « *à la fabrication de leur métier* ». En ce sens, les agriculteurs sont producteurs de ces modernités, par les modifications de leurs pratiques, dans des dynamiques collectives parfois concurrentes. Les transformations se jouent dans un champ professionnel en mouvement, dans des déplacements de

---

<sup>86</sup> Lémery B., *Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture*. Sociologie du travail 45/1, 2003.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 12.

pouvoirs et où les appartenances sont moins définies et où les débats internes et externes participent aussi à la fabrication du métier.

Les agriculteurs comme catégorie sociale constituent de fait une mosaïque de situations dont les enjeux résident dans leur capacité de mobilisation de ressources adaptées aux nouvelles exigences, notamment sociétales. A l'inverse, on observe de nouveaux points de convergence entre des positions a priori éclatées. C'est d'une part le nécessaire ancrage territorial de leur activité, mais dont les modalités sont « disputées ». Et c'est bien dans le fait que ces références soient disputées que celles-ci constituent une ressource, un levier dans la redéfinition du rôle des agriculteurs. C'est en particulier autour de nouvelles oppositions sur la conception (ex : authenticité et tradition), sur les pratiques (ex : les modalités de promotion du métier), sur des représentations et la façon de nommer le métier (ex : l'agriculture paysanne), et sur l'articulation entre les sphères de vie (familiale/professionnelle /sociale). Ainsi selon Bruno Lémery, c'est au cœur des débats qui traversent la redéfinition du métier, de la modernité, du territoire, par les agriculteurs eux-mêmes que se redéfinit, si ce n'est un nouveau modèle professionnel, tout au moins « *un champ des possibles* ».

Plusieurs observateurs, économistes et sociologues ont donc constaté que le modèle familial français des années 1960 s'est estompé. L'agriculture qualifiée d'entreprise se renforce, moins liée que par le passé à un ancrage local. La pluralité des agricultures demeure toutefois, avec l'émergence des modèles à forte consonance rurale et locale. Ainsi, les logiques entrepreneuriales et les logiques territoriales sont en tension, en concurrence, dans les modalités de soutiens publics et de la redéfinition du métier même. Mais le rôle du capital politique des agriculteurs dans les mutations récentes du secteur agricole et de la ruralité n'ont pas été observés.

Ainsi on peut penser que les transformations de l'agriculture et du métier d'agriculteur impactent la reconnaissance de leur profession dans les espaces ruraux. Dans cette optique, qu'en est-il du sens de la diminution du nombre de maîtres agriculteurs observée depuis les années 1960, plus faible que celle les actifs agricoles ? En quoi les nouvelles conditions, définition et d'exercice de leur métier peuvent modifier leurs positions politiques locales ?

## B - La représentation professionnelle des agriculteurs

Bien que de moins en moins nombreux, les agriculteurs revendiquent la capacité d'orienter leur profession par l'intermédiaire d'organisations d'accompagnement, de transformations, de promotion et de défense de leur métier. Le syndicalisme y a longtemps tenu une place essentielle et même privilégiée par l'Etat pour accompagner la conduite des affaires agricoles. Mais aujourd'hui, les syndicats agricoles expriment des visions concurrentes du monde agricole, en produisant des collectifs d'agriculteurs qui différencient les engagements et les conceptions de la responsabilité.

## ***1 - Des dirigeants qui se distinguent***

Si de nombreux agriculteurs d'après-guerre se sont engagés à rénover profondément leur profession, après avoir milité à la JAC notamment (mais pas exclusivement), comme l'a observé Sylvain Maresca, l'accès aux hautes responsabilités reste plutôt réservée à ceux dotés de positions sociales élevées ou intermédiaires, en particulier à travers le maintien de grandes familles à l'héritage social et symbolique fortement sédimenté<sup>88</sup>. Il reste qu'après 1945, une nouvelle élite paysanne a remplacé des notables extérieurs à la paysannerie dans les organisations professionnelles. Dans les années 1970, il s'est posé la question de la légitimité de la représentation des dirigeants paysans et celle de la définition de l'identité sociale du monde agricole. Ainsi le rôle de porte-parole de cette nouvelle élite agricole les a prédisposés à orienter les évolutions de l'agriculture.

Au cours des décennies 1960/80, la profession agricole a été structurée par la «*la création d'institutions de représentations et l'imposition d'une définition en fait et en droit de l'activité agricole*»<sup>89</sup>. La valeur la solidarité et d'unité paysanne prônées par la FNSEA continuent d'être affirmées pour organiser et conforter un rapport de force avec la puissance publique. De l'extérieur comme de l'intérieur, accentuée par une inclusion dans une seule catégorie socioprofessionnelle, l'idée d'identité commune à tous les paysans l'a emporté un temps sur les distinctions internes. Cette conception s'est continuellement renforcée dans les organisations professionnelles luttant contre la spécialisation dans les organisations de production regroupées prônées par les confédérations par produit. Cette unité s'illustre dans la capacité de mobilisation «*unitaire*» contre les pouvoirs publics comme l'avait illustré la grande manifestation agricole à Paris, sous l'impulsion de la FNSEA en 1982.

L'excellence professionnelle comme source de légitimité des dirigeants agricoles s'est imposée comme une norme pour toute la paysannerie et, en conséquence, a justifié l'élimination des moins aptes à atteindre cette «*modernité*». L'idéal professionnel s'est concrétisé en «*unité sélective*». La défense unitaire prônée par les dirigeants paysans s'est accompagnée d'exclusions de la profession des nostalgiques, des «*faux agriculteurs*», des doubles actifs.

Les dirigeants paysans des années 1960 tirèrent leur légitimité d'un capital à la fois culturel et relationnel en partie hérité et en partie acquis qui les prédisposèrent à se présenter logiquement à des postes à responsabilité<sup>90</sup>, celle-ci étant fondée sur un excellence professionnelle plus acquise qu'auparavant où, la possession d'un diplôme, l'obtention de prix de concours agricole et la présidence de syndicats d'éleveurs tenaient lieu d'emblèmes<sup>91</sup>. Leur carrière a procédé par étapes, construite par l'acquisition de savoir-faire et

---

<sup>88</sup>.Maresca S. *Les dirigeants paysans*, Paris, Minuit, 1983

<sup>89</sup> *Ibid.*, Maresca, S., p 277.

<sup>90</sup> Maresca S, *La représentation de la paysannerie. Remarques ethnographiques sur le travail de représentation des dirigeants paysans-* Actes de la Recherche en Sciences Sociales N° 38.

<sup>91</sup> Maresca S., *Grandeur et permanence des grandes familles paysannes*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales N° 31, p. 51.

de savoir-être pour finalement devenir des professionnels de la représentation (cumul des mandats) qui était un gage de compétence, de confiance accordée et d'accession à des responsabilités supérieures. La mise en scène de la responsabilité (à travers la presse, les photos) « *participe d'un effort conscient de présentation* » passant aussi par la construction d'un réseau extraprofessionnel nécessaire à ces élus professionnels pour faire partie de l'élite nationale.

Cette « double vie » des dirigeants agricoles, interroge Sylvain Maresca « *sur le degré de paysannité*<sup>92</sup> » perçu par les pairs. Le monopole de la représentation sera peu à peu rejeté par l'irruption sur la scène syndicale de formations contestataires : le MODEF (Mouvement pour la Défense de l'Exploitation Familiale – d'obédience communiste), la FFA (la Fédération Française de l'Agriculture), puis la Confédération paysanne et depuis peu, la Coordination rurale.

## ***2 - Recompositions syndicales et émergence de nouveaux collectifs***

Depuis la fin des années 1980, la position de la FNSEA et celle des Jeunes Agriculteurs (J.A) s'est érodée au profit de la Confédération paysanne, puis aussi de la Coordination rurale qui ont remis en cause le rapport privilégié et quasi exclusif des premiers à l'Etat à travers la cogestion. Les seconds ont voulu rendre des alternatives audibles, en démocratisant une représentation jusqu'alors réservée à une conception monopolistique de la profession.

Les militants de la Confédération paysanne se sont démarqués en permanence du syndicalisme majoritaire, dans l'orientation de la politique agricole jugée inéquitable. Ils ont manifesté une ouverture et des pratiques qui, selon eux, les distinguent des autres agriculteurs (mode de production plus économe et plus autonome, agriculture biologique, commercialisation en circuits courts, etc.). Tout cela constitue l'agriculture paysanne. Ces militants se positionnent politiquement à gauche, en opposition à ceux du syndicat majoritaire jugés à droite<sup>93</sup>. Mais comment, expliquer l'engagement à gauche de nombreux de ces militants issus de familles catholiques, pratiquantes et de surcroît rétives à un affichage politique ? Selon Ivan Bruneau. Ils sont souvent plus diplômés ce qui a permis au plus anciens de diriger le CNJA. Nombre d'entre eux ont exercé une activité salariée dans les OPA avant de s'installer, en faisant alors un choix personnel. Sur la question de l'engagement, Ivan Bruneau considère que la rétribution personnelle que ces militants en retirent n'explique pas la propension de certains d'entre eux à consacrer beaucoup de leur temps à la représentation collective. La reconnaissance de ce syndicat et l'élargissement de son audience impliquent qu'ils n'apparaissent pas comme un mouvement marginal, en particulier au regard des pratiques professionnelles de ses dirigeants. Si la majorité d'entre eux ont opté pour des systèmes de production économes et autonomes, des pratiques respectueuses de l'environnement, ces particularismes

---

<sup>92</sup> Maresca S., *La représentation de la paysannerie – remarques ethnographiques sur le travail de représentation des dirigeants paysans*, art. cité.

<sup>93</sup> Bruneau (I), *La Confédération paysanne : s'engager à « juste » distance*, Thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard Pudal, Université Paris X-Nanterre, 2006. p. 233.

professionnels sont dissociés, « voire dissimulés comme marqueur identitaire ». Mais les modes de production des exploitations des responsables de la Confédération Paysanne montrent des différences importantes entre eux, entre petites exploitations individuelles et gros GAEC, entre production biologique et conventionnelle. Ainsi l'exemplarité ne peut reposer sur une dimension professionnelle, trop propice à des tensions internes. En conséquence, l'exemplarité « militante » prime sur l'exemplarité professionnelle. Toutefois les faibles ressources économiques de ce syndicat sont compensées tant bien que mal par un fort investissement de leurs responsables, sans toujours un aboutissement à leur projet syndical. D'où une partie des défections des militants.

On est amené à se demander si ces divergences agricoles, fondées sur les clivages syndicaux, ont des effets sur les types d'engagement dans les mandats locaux. En d'autres termes, l'expérience syndicale peut-elle être un facteur de différenciation de position des maires agriculteurs en politique ?

### ***3 - Un engagement syndical renouvelé mais plus circonstancié***

Depuis les années 1990, les audiences de la Confédération paysanne, et de la Coordination rurale ont progressé, passant de 33 % des voix aux élections aux Chambres d'agriculture en 1995, à 38.3 % à celles de 2007. Si le score de la Coordination rurale continue de progresser aux élections aux scrutins de 2013, celui de la Confédération paysanne s'est essoufflé<sup>94</sup> car elle est, plus encore peut-être que les autres syndicats, confrontée au renouvellement de ses responsables et à l'émergence de jeunes générations moins nombreuses et critiques. Alors que la relève des responsables ou dirigeants se pose quelles que soient les organisations professionnelles, la prise de responsabilité des jeunes agriculteurs dans les organisations professionnelles n'a été étudiée que depuis peu, par le sociologue François Purseigle<sup>95</sup>.

---

<sup>94</sup> Tableau N° 1 - Score des syndicats agricoles aux élections aux Chambres d'Agriculture – 1995-2013

Elections aux Chambres d'Agriculture	FDSEA/JA (%)	Confédération Paysanne (%)	Coordination rurale (%)	MODEF (%)
1995	58.4	20.48	12.17	4.64
2001	52.8	26.8	12.21	3.8
2007	54.9	19.6	18.7	2.7
2013	55.8	19.7	21.1	2

<sup>95</sup> Purseigle F., *Les sillons de l'engagement*, Paris, l'Harmattan, 2004. Il s'agit, pour François Purseigle, de comprendre quels rapports au monde construisent les jeunes agriculteurs et comment ils « articulent engagement professionnel et engagement citoyen ». L'enquête concerne les jeunes agriculteurs de la classe d'âges des 18-35 ans, installés au moment de l'enquête. Deux instruments méthodologiques complémentaires ont été mobilisés : l'enquête (auprès de 400 jeunes) et l'entretien (25), afin de combiner approche macroscopique et approche qualitative. L'enquête statistique vise à observer les pratiques socio-économiques du système exploitation-famille au regard de pratiques d'engagement dans le système professionnel pour en déceler « des liens de causalité directes ou indirectes ». Les données statistiques élémentaires puis les analyses factorielles ont pu permettre de construire des profils différenciés d'engagements. Les entretiens, à partir de l'analyse biographique des cursus d'engagements, ont eu pour



Sa recherche montre que le processus d'entrée et dans les carrières d'engagement des jeunes se distinguent de ceux des leurs aînés. Leurs trajectoires sont moins linéaires et de moins en moins liées au modèle familial. Si le lien entre exploitation et famille est un marqueur essentiel des processus de socialisation professionnelle, il n'est plus le seul, les jeunes se construisant en se confrontant à leur contexte socioprofessionnel. Ainsi, si l'héritage familial demeure prépondérant dans l'engagement collectif, il est « *constamment revisité* » au contact de la réalité sociale, économique et politique. Ceci amène les jeunes agriculteurs à négocier leur cursus d'engagement. L'engagement y apparaît moins total et plus « *expérimental* », « *sélectif* », fait d'entrées et de sorties, les jeunes « *se façonnant* » une identité professionnelle face au grand marché que constituent les organisations professionnelles.

L'engagement des jeunes dans des organisations professionnelles serait, selon François Purseigle, pragmatique, articulé avec les nouveaux enjeux territoriaux, afin de pouvoir agir sur ces territoires sans les subir. Sans caractère strictement professionnel, leur implication interroge, comme en milieu urbain, le rapport des jeunes au politique et l'engagement juvénile. Il apparaît une certaine prise de distance par rapport aux institutions, comme autant « *de nébuleuses qu'ils considèrent loin de leurs préoccupations quotidiennes*<sup>96</sup> ». Loin d'un refus d'engagement, c'est davantage d'autres formes d'engagements et de militances, d'autres répertoires d'actions que les jeunes inventent.

A la génération d'après-guerre, pour qui la prise de responsabilité a été un levier de formation et de promotion sociale, a succédé, selon François Purseigle, une nouvelle génération en rupture dans ses modalités de militantisme, affectée par la crise identitaire qui traverse le secteur agricole.

#### ***4 - Un militantisme paysan en crise ?***

La question de crise du militantisme, régulièrement affirmée dans les médias et par certains, analystes semble infirmée par les récentes mobilisations des agriculteurs. Selon Roger Le Guen<sup>97</sup>, il importe d'abord de préciser la notion même de militantisme dans une acception sociologique caractérisée par quelques traits essentiels.

##### *Trois fondamentaux du syndicalisme : dimension collective, valeurs et engagements*

Tout d'abord le militantisme comporte une dimension collective, en s'inscrivant dans une volonté de changer le monde avec et pour les autres. Dans le monde agricole, la JAC a ainsi constitué une sorte de matrice où les paysans, dans l'action militante, combinent le « je/soi » au service du « nous » (dimension altruiste). Cette philosophie d'engagement a été mobilisée au sein des organisations professionnelles et de

---

objet d'observer le cursus différenciés comme autant de carrières d'engagements, qui procèdent par étapes, à travers les décisions qui s'articulent entre le système exploitation-famille et le système professionnel.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p.343.

<sup>97</sup> Le Guen R., Texte d'intervention pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'IFOCAP – 16 décembre 2009.

développement agricole par de jeunes paysans souvent autodidactes. Le militantisme a aussi joué pour les dirigeants eux-mêmes un rôle d'ascenseur social et de conquête de pouvoir.

L'engagement militant repose aussi sur la permanence de valeurs, à savoir une continuité, une cohérence une « *fidélité* » dans le temps « *à des principes éthiques et de formes d'actions* », au-delà des transformations du contexte. En conséquence, dans une configuration socio-historique qui change, il apparaît chez les militants des tensions et des crises de repositionnement : comment rester fidèle aux convictions et changer pour s'adapter au contexte ? Enfin, pour Roger Le Guen, le militant s'inscrit dans une vision humaniste et politique de transformation de la réalité sociale. Les dimensions « *humaniste* » et « *volontariste* » et « *évolutionniste* » qui transcendent le militantisme agricole dans les années 1960 tendent à s'opposer à des considérations essentiellement économiques et de rationalité matérielle dans la mise en œuvre du modèle de développement qu'ils préconisent.

#### *a - Une transformation socio-historique du militantisme*

Au cours de la période de forte croissance et de modernité des années 1950/70, l'Etat a accompagné les transformations techniques et structurelles du monde agricole. L'engagement trouvait légitimité comme processus de « *co-construction* » d'une société en changement et la production d'une nouvelle ruralité, plus sectorielle. Cette conception progressiste d'émancipation sociale, donc positive, raisonnait comme une aspiration légitime et un devoir de sortir l'agriculture de son retard de développement pour accéder, comme le reste de la société, à des conditions de vie et de travail décentes.

A compter des années 1970, la contestation de la cogestion et celle de la légitimité de cette génération de dirigeants a grandi. Puis, depuis les années 1990, les pouvoirs publics se désengagent dans les modes de régulation des marchés, portant leur attention sur l'équilibre des territoires, la qualité sanitaire des produits, la préservation des écosystèmes. La logique des filières doit se conjuguer avec les logiques territoriales locales.

Deux conceptions de l'engagement militant s'affrontent. L'une dans la continuité de la cogestion, l'autre, anti-institutionnelle (qui selon Roger Le Guen, serait en train de disparaître) considérant la cogestion comme « *une forme de compromission coupable* », qu'il serait nécessaire de déconstruire pour d'autres possibles. L'engagement en agriculture est aussi travaillé par l'évolution des organisations professionnelles de plus en plus concentrées et dont les centres de décision sont plus éloignés des adhérents, conférant plus de distances entre dirigeants, militants et usagers.

#### *b - Des conceptions renouvelées de l'engagement dans les organisations professionnelles*

Ainsi se redéfinissent de nouvelles conceptions de l'engagement militant en agriculture, qui se déclinent, selon l'auteur, en trois modalités :

- des engagements de continuité et d'adaptation des modèles du passé. Il s'agit pour les agriculteurs d'intégrer encore plus les logiques marchandes, verticales, logiques considérées comme inéluctables, avec

de plus en plus de flexibilité et probablement de concentration. C'est une logique sectorielle et de partenariat vertical. Ce sont des militants sur le modèle des dirigeants agricoles des années 1980.

- des engagements qui concilient local et global. Les « pionniers » sont les militants minoritaires des années 1970 défendant une autre agriculture et remettant en cause la cogestion. S'y ajoutent de nouveaux militants investis dans les filières courtes, locales, innovantes, de proximité et de services.

- des engagements de révolte, d'individus troublés par les transformations du métier et du monde. Ils développent des stratégies de mobilisation collective en marge ou en opposition avec des institutions de défense classique, pour une remise en cause des organisations et de ses dirigeants. Leurs mobilisations, par réseau (parfois européen), sont souvent spectaculaires dans des stratégies de captation des médias. Ils revendiquent une certaine liberté d'action, un ordre plus juste, le retour à des valeurs et d'institutions protectrices.

En définitive, selon Roger le Guen, le « soi » semble prendre le pas sur le « nous », ce qui interroge sur la dimension collective de l'engagement militant. La transmission du militantisme en agriculture s'est étiolée. L'institutionnalisation croissante des organisations professionnelles majoritaires a marginalisé les approches alternatives. Les institutions, sclérosées, peinent à maintenir leur légitimité auprès des jeunes générations. Le militantisme contemporain se distinguerait ainsi par quelques traits. Les militants sont plus « modestes que leurs aînés » : plus pragmatiques que « messianiques » et, plus pédagogues que théoriciens, plus animateurs que tribuns. Ils s'inscrivent plus dans l'instant : l'action doit être efficace, les résultats probants et rapides.

L'observation de la représentation des dirigeants agricoles dans leurs organisations syndicales montre des permanences et de fortes transformations. L'accès des dirigeants paysans des années 1960 étaient marqués par des dispositions particulières qui les distinguaient de leurs pairs. Celles-ci reposaient sur un capital de réputation, en grande partie hérité et aussi acquis dans l'exercice d'autres engagements. Cet accès restait donc sélectif. Mais l'arrivée dans l'espace professionnel agricole de syndicats alternatifs a bouleversé les cadres établis. Ces syndicats sont nés dans des périodes de crise du modèle agricole et de défiance envers ses responsables, présentant des conceptions et des pratiques professionnelles plus sensibles à des préoccupations sociétales et territoriales, où l'exemplarité militante prime sur l'exemplarité professionnelle. Ces militants sont dotés de dispositions nouvelles et plus homogènes. Elles s'expliquent, en particulier par une élévation des niveaux scolaires agricoles. Celle-ci est propice à une critique et à une prise de distance des modèles agricoles de leurs parents.

Les héritiers, s'ils demeurent, sont confrontés à de nouveaux prétendants, plus formés et moins centrés sur les problématiques strictement professionnelles. Même si les institutions syndicales demeurent un creuset pour qui prétend à prendre des responsabilités professionnelles dans l'espace agricole, les recherches sur l'engagement des jeunes agriculteurs montrent que cet engagement serait devenu plus distancié.



X

X X

En conclusion, les transformations du métier d'agriculteur sont en relation avec leur capital professionnel et social et dans la majorité des débats professionnels et politiques, le modèle de l'exploitation familiale a cédé le pas à un modèle entrepreneurial, dans lequel la logique économique et de gestion des ressources humaines est renforcée. Cette modernisation a impliqué une forte capitalisation provoquant des phénomènes de sélection, de concentration et d'évincement de nombreux agriculteurs. Elle a renforcée l'obligation d'une efficacité économique et financière.

Le métier s'est modernisé, le travail s'est fortement mécanisé, pour accroître la productivité mais aussi en améliorant les conditions de travail. Mais conjugué à la dérégulation économique, les systèmes sont devenus plus sensibles aux variations des cours des marchés, générant de l'incertitude. Et l'intensité et la spécialisation du métier impliquent pour les jeunes installés de s'y engager quasi exclusivement au cours de la période d'amortissements élevés. La modernisation s'est accompagnée d'une élévation des niveaux d'études, imposée par les conditions d'octroi d'aides publiques. Cela procure des capacités d'autonomie dans la gestion de leur outil et d'adaptation des pratiques.

Il reste que le monde agricole présente aujourd'hui plusieurs modèles hétérogènes dans les statuts et les modes de production, partagés entre spécialisation et diversification. Mais, bien que moins nombreux et plus divers, ils continuent de rechercher des solidarités à travers diverses organisations professionnelles, qui leur procurent des compétences de gestion du collectif utile pour les engagements locaux.

Même s'ils sont collectivement moins nombreux, moins visibles, plus isolés et donc plus fragiles, les agriculteurs gardent une image majoritairement positive dans la société, à la fois nostalgique et moderne : ils représentent une assise locale liée à leur activité, quelque fois la dernière dans leur commune.

Ces transformations du métier et de la place occupée par les agriculteurs dans les espaces ruraux, interroge que leurs possibilités de placement politique. Comment leur capital politique est-il modifié par les transformations de leur capital professionnel et social ? Et, en retour, comment de procure-t-il des ressources politiques pour des mandats locaux ?

## 4 – Problématique, matériel et méthodes

### A – La formulation du problème

Le problème central qui nous occupe part d'un constat : le maintien relatif des agriculteurs dans les mandats de maire : le déclin numérique des agriculteurs rapide et continu dans la société observé depuis 40 ans n'empêche pas qu'ils se maintiennent relativement bien dans le mandat politique communal, alors même que l'offre politique et le recrutement du personnel local change profondément.

Si les agriculteurs sont devenus un groupe socioprofessionnel minoritaire dans leurs propres communes, leur travail, leur métier changent, ce qui amène à s'interroger leur légitimité à exercer des mandats locaux. Autrement dit, comment leur capital politique – sa structure, ses transformations- est-il lié structuré à leur capital professionnel ?

Les transformations de l'offre politique locale se poursuivent - notamment à travers la généralisation de l'intercommunalité - modifient l'offre en postes politiques locaux et les conditions de placements du capital politique (exigences de plus de disponibilités et des compétences) et notamment de l'exercice du mandat de maire. La question du degré d'efficacité et d'obsolescence du capital politique des agriculteurs est posée. Ainsi, la thèse consiste à se demander si le maintien d'un nombre important de maires agriculteurs ne s'accompagne pas d'un changement d'accès à l'espace politique.

Cela amène à formuler deux sous-questions : A quelles caractéristiques socioprofessionnelles d'agriculteur correspond aujourd'hui l'exercice de mandats politiques locaux? Quelles positions et quels rôles les agriculteurs tiennent-ils dans l'espace politique local ?

Cela revient à s'interroger sur leur capital professionnel et politique, et sur la manière dont ils s'insèrent dans les transformations de l'espace politique en cours, en fonction des transformations sociales de leur métier: la professionnalisation accrue de l'un (agriculteur), est-elle compatible avec la professionnalisation de l'autre (l'élu politique) ? En d'autres termes, le maintien des agriculteurs dans les mandats politiques locaux est-il possible en dehors de leurs petites communes rurales?

Cette recherche porte sur le département des Deux-Sèvres, ceci implique de comprendre les caractéristiques de ses espaces (sociaux, agricoles et politiques) ainsi que les grandes transformations qui s'y sont opérées depuis une quarantaine d'années.

Ma démarche a donc eu pour objet de mesurer et de comprendre le capital politique des maires agriculteurs dans les Deux-Sèvres et la place qu'ils occupent dans l'espace politique, vus dans une perspective dynamique.

## B - Matériel et méthodes

Pour ce faire, ce travail a mobilisé une variété de méthodes et d'outils : étude d'archives, enquêtes par questionnaire, traitement statistique et entretiens biographiques pour saisir au plus près le point de vue des agriculteurs maires.

Le département des Deux-Sèvres présente l'intérêt d'un département où les agriculteurs ont maintenu, jusqu'à aujourd'hui, une place importante dans les mandats politiques locaux. La période de 30 ans retenue pour la recherche, de 1983 à 2013 (5 mandats municipaux), a permis de faire une analyse diachronique.

Le corpus des données peut être classé en deux grands sous-ensembles complémentaires. Le premier consiste à analyser des données d'archives, complétées par des entretiens auprès de responsables politiques pour comprendre l'espace social des Deux-Sèvres et décrire le personnel politique local. Le second sous-ensemble porte sur l'analyse du capital politique des agriculteurs-maires dans leur singularité et leur diversité, mis en rapport avec leur capital professionnel : il repose sur une enquête postale adressée aux 180 maires agriculteurs en mandat en 2012, ou ayant été en mandat en 2001 et 2008. 163 enquêtés y ont répondu (taux de réponse de 90%). Cette enquête a été complétée par des entretiens approfondis menés auprès de seize d'entre eux. Ils ont eu pour objet de caractériser plus précisément les 4 types de maires agriculteurs (quatre entretiens par profil), issu d'une typologie.

### ***1 - Les données d'archives***

Je me suis attaché à répertorier et à identifier les maires du département des Deux-Sèvres en termes de profession, d'âge et de types de communes. Cette première étude visait à mesurer la place des agriculteurs dans la gestion des communes du département : quelle l'évolution sur quarante ans, des caractéristiques des communes dont ils sont maires ?

#### *a - Le personnel politique local des Deux-Sèvres*

J'ai défini le personnel politique comme les élus locaux exerçant un mandat local départemental, cumulé pour certains, avec un mandat politique national.

#### *Le poste de maire, pièce maîtresse du pouvoir local*

Le maire est le représentant, légitimé par le suffrage universel, de l'unité politique de base. Il représente « la pièce maîtresse » du pouvoir politique local<sup>98</sup>. C'est le mandat local par excellence en politique.

---

<sup>98</sup> Thoenig, J-C., *La décentralisation du pouvoir central*. Annuaire des collectivités locales, 1996, vol 16/1. « Formellement, les actes des collectivités locales procèdent d'une logique parlementaire. Le conseil choisit les enjeux à traiter, élabore les solutions et légitime les décisions. La majorité tranche, chaque membre élu pesant du même poids dans le vote. Dans la pratique, il en va autrement. Une personne domine : celle qui préside le conseil. La commune illustre cette personnalisation du pouvoir. Le maire est en règle générale, la pièce maîtresse. Il sert de figure emblématique. Mais il constitue surtout et d'abord l'intégrateur des affaires de la collectivité. Il dispose du quasi-monopole de la coordination et de l'impulsion. Il représente la source suprême de la légitimité et de la répartition des tâches. Il forme l'épicentre de la politique et des

Les communes des Deux-Sèvres sont au nombre de 306 (INSEE) ; on dénombre aussi 34 communes associées, en majorité issues des lois Marcellin de 1972. Les maires délégués des communes associées en fusion simple ont gardé une relative autonomie de gestion, leurs habitants élisant une équipe municipale, certes réduite en nombre, mais issue du territoire communal. Ces raisons m'ont amené à considérer ces maires comme partie intégrante de ma population d'étude.

*b- Les annuaires des maires des Deux-Sèvres : le gotha local*

Pour caractériser les maires du département, je me suis appuyé sur l'annuaire des maires des Deux-Sèvres, édité depuis 1983 par l'Association des maires des Deux-Sèvres en début de mandature. Ce type de document est composé de fiches communales<sup>99</sup> et, pour les plus récents, de fiches sur les nouvelles EPCI. Ces fiches renseignent sur certaines caractéristiques sociales des élus : sexe, date de naissance, CSP. Pour les maires retraités, l'ancienne activité professionnelle n'est pas systématiquement mentionnée. J'ai pu la retrouver par recoupement avec d'autres archives. L'annuaire fournit, par la régularité de ses informations, une base propice à la comparaison : j'ai ainsi travaillé sur les annuaires de 1983, 1989, 1995, 2001 et 2008.

J'ai procédé à une analyse statistique, à la fois synchronique et diachronique, sur la période de 1983 à 2008, en reconstruisant, pour partie, des éléments des trajectoires des maires et en observant leurs inflexions. J'ai aussi analysé l'évolution de la proportion des agriculteurs dans cette population.

Les annuaires des maires des Deux-Sèvres

La première difficulté de la recherche a été de retrouver ces annuaires, les archives municipales n'étant plus tenues de conserver certains documents au-delà d'une certaine date. L'association des maires éditrice des annuaires n'a pas été en mesure de fournir les premières éditions. J'ai pu me les procurer, après des démarches, auprès des archives départementales ou d'anciens maires. Au fur et à mesure des éditions, les informations ont évolué : certaines ont disparu, d'autres sont apparues. Les plus anciens annuaires mentionnaient des éléments de carrière (date d'entrée dans le conseil, mandat d'adjoint) et des informations d'autres mandats politiques locaux (la présidence d'un syndicat intercommunal). Des annuaires plus anciens précisaient les titres (membre du conseil d'administration, d'un syndicat professionnel, d'une d'association) et les distinctions (palme académique, Chevalier du mérite agricole).

Les modifications sont révélatrices de l'évolution de l'espace politique local. Par exemple, le dernier annuaire laisse une large place aux nouvelles EPCI, au détriment d'informations sur les cantons. Sur ce même annuaire, l'année de naissance des maires et les éléments de sa carrière d' élu ne sont plus mentionnés, laissant penser à une indistinction progressive dans la façon de présenter les élus.

---

*politiques. Le maire se situe en effet à l'intersection des quatre sphères d'action, de natures différentes et relativement spécialisées : la sphère du conseil municipal, avec sa logique politique ; celle des services municipaux qui obéit à une logique bureaucratique ; celle des rapports à la population, où domine la notion de service rendus aux clients et aux assujettis ; celle des relations avec les décideurs extra-communaux, caractérisée par des jeux de réseaux institutionnels et d'influences personnelles. Le maire est à la fois un intervenant décisif dans chacune de ces sphères et le principal, sinon l'unique point de passage pour assurer les interfaces entre elles. Signe de son pouvoir, il se comporte parfois comme une source de cloisonnement entre ces univers, interdisant de fait que des relations directes s'opèrent entre eux qui ne passent pas par sa médiation et son contrôle».*

<sup>99</sup> Annexe 1 – Fiches d'identité des maires des Deux-Sèvres et de leur commune – La commune de Prahecq - 1989, 1995, 2001, 2008.



Une autre rubrique renseigne sur les caractéristiques communales de base : démographie, superficie en ha. Une troisième rubrique renseigne le nom des adjoints. Enfin, des informations à visée pratique concernent le secrétariat municipal : le nom de la secrétaire de mairie, les jours et horaires d'ouverture au public

Pour des questions de temps et de sources disponibles, je n'ai pas pris en compte, pour le mandat de 2008, les changements de maires qui se sont opérés suite à des démissions ou des décès depuis l'élection. Je m'en suis tenu aux profils des maires élus en 2008. De la même manière, je n'ai pas pris en compte les récentes fusions de communes. C'est le cas de Boësse, Sanzay et Argenton-Château communes fusionnées sous le nom d'Argenton les Vallées depuis 2009, qui sont analysées comme entités indépendantes.

### *c - Les conseillers municipaux*

Etre élu dans un conseil municipal, c'est accéder au 1<sup>er</sup> échelon de l'espace politique. Le conseil est le lieu et le temps où l'élu peut faire ses armes<sup>100</sup>. Qui sont les conseillers municipaux, quelles places y tiennent les agriculteurs ? Quelles relations peut-on établir entre les caractéristiques sociales des conseils municipaux et l'élection d'un maire agriculteur ?

J'ai pu me procurer le listing nominatif des 4469 élus municipaux des 336 communes, associées ou non, qui est établi et actualisé à chaque début de mandat par l'Association des maires des Deux-Sèvres. Il mentionne les caractéristiques sociales (sexe, âge, CSP), les mandats (conseiller, adjoint ou maire) des élus municipaux du département. J'ai étudié les 2 derniers mandats : 2001 et 2008<sup>101</sup>.

L'analyse de la composition des conseils municipaux du département est de type statistique. Les données sont complètes et comparables, en corrigeant quelques imprécisions : la profession, celle des élus retraités, mentionnée par les élus eux-mêmes, était parfois incomplète et a dû être complétée par recoupement d'informations. Ces données ont été précieuses pour observer la part relative des agriculteurs dans le conseil municipal selon les communes du département ainsi que leur évolution dans le temps.

### *d- Les autres mandats politiques locaux*

Ce sont les mandats dans les structures intercommunales, au conseil général, à la députation, voire au Sénat. Ils sont de nature différente, accessibles par la délégation (intercommunalité par exemple) ou par élection (conseil général, Députation, Sénat). S'ils n'impliquent pas, de facto, l'adhésion à un parti politique, ils nécessitent souvent l'inscription dans des réseaux<sup>102</sup>. Cet accès est plus compliqué et sélectif

---

<sup>100</sup> Agulhon M., *op. cité*.

<sup>101</sup> Ces listings existaient probablement avant 2001 mais ils n'ont pas été conservés par l'Association des maires.

<sup>102</sup> On peut distinguer les réseaux partisans (organisations politiques), les réseaux d'élus (les pairs), les réseaux des politiques publiques (administration et services de l'Etat). Les réseaux partisans, au-delà de l'aide logistique au moment de la campagne, constituent aussi des ressources par les relations interpersonnelles que permet le parti politique - Le Bart (C), *Sociologie d'un rôle*, p. 63.

que le niveau communal<sup>103</sup>. J'ai reconstitué, par recoupement d'archives, les listes des élus dans ces mandats sur la période la plus longue possible et en précisant la place des agriculteurs.

Selon les mandats, les sources diffèrent. Pour les conseillers généraux, j'ai pu reconstituer des listes sur la période 1840-2011<sup>104</sup>, par canton, équivalant à une population d'environ 400 individus avec les variables : sexe, CSP ou activités selon la période historique, mais aussi l'orientation politique. Une recherche similaire a été effectuée pour les mandats des députés<sup>105</sup>, sénateurs, conseillers régionaux, députés européens, avec des périodes observées variables selon l'ancienneté du mandat.

Les données sur les intercommunalités sont plus éparses. En 2010, on comptait en Deux-Sèvres, plus d'une centaine de formes d'intercommunalités (SIVOM, SIVU, syndicats mixtes, EPCI) : je n'ai pas pu reconstituer les listes exhaustives des présidences de SIVU et SIVOM. Je me suis en conséquence attaché à observer les placements dans les nouvelles formes d'intercommunalités(EPCI), en reconstituant quelques caractéristiques des communautés de communes (nombre de communes, superposition avec le canton), et celles des présidents (âge, sexe et CSP), en mesurant la place qu'y tenaient les agriculteurs.

## ***2 - L'étude de l'espace politique des Deux-Sèvres***

Le mandat local est souvent qualifié d'apolitique par les élus. Pourtant la dimension politique peut transparaître dans le mandat municipal, en particulier lors des élections, et elle s'accroît avec les transformations liées à l'intercommunalité. Pour analyser le mandat local, il convenait de prendre en compte un espace politique plus large, c'est-à-dire les forces politiques deux-sévriennes en présence, leurs évolutions au regard des scrutins électoraux départementaux et nationaux.

### *a - Une approche socio-historique*

Le département des Deux-Sèvres est marqué par des contrastes historiques marqués aux plans politiques et religieux<sup>106</sup> qui impactent constamment l'espace politique. Dans ce département d'immigrations depuis

---

<sup>103</sup> Laurent A., « Elus des villes, élus des champs, à la recherche de dimensions cachés – les conseillers généraux dans le département du Nord de la France de 1985 à nos jours », Hervieu B. (dir.) *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, l'Harmattan, 1992.

Grangé J., « Le poids des campagnes au Sénat », Hervieu B. (dir.) *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, l'Harmattan, 1992.

Mériaux D., « L'activité ruralisante des députés ruraux », Hervieu B. (dir.) *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, l'Harmattan, 1992.

<sup>104</sup> Annexe 2 – Tableau N° 1 - Liste des professions des conseillers généraux des Deux-Sèvres – 1841/2013.

<sup>105</sup> Annexe 3 – Tableau N° 2 - Liste des professions de députés des Deux-Sèvres - 1893-2013.

<sup>106</sup> Noiriel G., *Introduction à la sociohistoire*, Paris, la Découverte, 2006. « Il (le socio-historien), étudie la genèse des phénomènes économiques contemporains, repère les configurations et les groupements propres à cet univers de pratiques, met au jour les relations de pouvoir qui le caractérise et leur dimension symbolique ». p. 56.

le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, « vendéennes » au nord, mais aussi émigrations du Bocage Bressuirais vers le Sud, la composition sociale et politique a constamment été modifiée.

L'analyse repose sur des lectures d'ouvrages historiques, géographiques et notamment des travaux universitaires ; j'ai également suivi la presse quotidienne locale. Ces sources ont été complétées par des entretiens avec des élus politiques représentant l'espace politique départemental.

#### **Liste des élus politiques interviewés**

- Norbert Béalu, Verts, ancien conseiller régional, ancien instituteur, Bocage.
- Claude Boutet, Radical Valoisien, ancien président départemental de Radicaux de Gauche, ancien maire de Bressuire, ancien professeur de philosophie, Bocage.
- Isabelle Des Dorides, ex RPR, ancien maire de La Forêt sur Sèvres, salariée Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Bocage.
- Nicolas Gamache, PS, maire de Coutière, Géographe, Universitaire.
- Eric Gautier, PS, président du conseil général, Niort.
- Jean Giret, maire de Bouillé Saint Paul, apparenté Verts, vice-président du Pays Thouarsais, ingénieur agricole, enseignant. Thouarsais.
- Jean Grellier, PS, député de la circonscription Bressuire-Thouars, ancien conseiller régional, ancien directeur d'une Scoop, Bocage.
- Elie Maudet, PC, ancien élu local de Mauléon, ancien professeur de philosophie, Bocage.
- Léopold Moreau, Centre droit, président de l'Association des Maires des Deux-Sèvres, maire de Saint-Maixent, ancien professeur d'Université, Saint-maixentais.
- Serge Morin, Verts, conseiller régional, maire d'Aiffres, agriculteur, Plaine de Niort.
- Jean-Marie Morisset, UMP, député des Deux-Sèvres, ex président du conseil général, Gâtine, ancien cadre du Crédit Agricole, Gâtine.
- Claude Redien, PS, président de la communauté de communes du Pays Mellois. Mellois.

#### *b - Caractériser les communes sous l'angle socio-économique et politique*

Le département et la commune sont deux niveaux essentiels de l'espace politique local. Ils constituent les entités administratives, sociales et politiques propices à une observation localisée des mandats politiques locaux, même si ces entités ne sont pas hermétiques<sup>107</sup>.

Les communes montrent une grande variété de situations démographiques, socio-économiques et politiques. Les études précédentes sur les élus locaux avaient souligné que les agriculteurs étaient maires de plus petites communes, le plus souvent rurales et encore très agricoles<sup>108</sup>. Dans les communes où les agriculteurs étaient plus nombreux, la participation électorale était aussi plus élevée<sup>109</sup>. Enfin, il est

<sup>107</sup> Abélès M., *Jour tranquille en 89*, Paris, O. Jacob, 1989.

<sup>108</sup> Souchon-Zahn F., Nevers J.-Y. et Bages.

<sup>109</sup> Boussard I., Chiché, « Les élections présidentielles et législatives de 1988, européenne de 1989 » – *Analyse écologique du vote*, Hervieu B. (dir.) *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, l'Harmattan, 1992.

couramment admis que le vote agricole est plutôt conservateur<sup>110</sup>. Il s'agissait donc notamment de savoir quelle était la réalité de ces constats dans le département des Deux-Sèvres<sup>111</sup>.

*Les communes associées : la question des sources disponibles.*

La prise en compte des communes en fusion-association pose la question des données statistiques officielles. Les communes en fusion association ne constituant administrativement ensemble qu'une seule et unique commune, elles n'existent désormais plus comme unité INSEE. J'ai donc été amené à reconstituer des données propres à chacune de ces 34 communes à partir d'autres sources (Chambres consulaires, annuaires des maires).

La même question s'est posée pour les statistiques agricoles communales issues des RGA. Certaines données ont été complétées à partir d'études de la Chambre d'agriculture. D'autres données ont été calculées en moyenne et en valeur relative pour atténuer les imprécisions inhérentes à la méthode.

Pour chacune des communes, j'ai compilé des données géographiques, démographiques, socioéconomiques et politiques<sup>112</sup>. L'ensemble constitue une centaine de variables, pour chacune des 343 communes.

### ***3 - L'enquête par questionnaire postal***

L'étude des annuaires, certes très utile pour catégoriser les maires dont les agriculteurs, restait descriptive et limitée. Elle ne comportait pas les données sur les dispositions et les positions des agriculteurs dans l'exercice de leur mandat local et de leur profession. L'objet de l'enquête par questionnaire a donc été de caractériser le plus finement possible les profils sociaux des maires agriculteurs, leurs ressources économiques, professionnelles, sociales et politiques et la façon dont ils appréhendaient leur métier, leur sphère familiale et leur mandat d'élu local.

#### *a - La définition de la population*

En partant du principe qu'au fil du temps et donc des mandats leurs façons de concevoir et d'exercer le mandat mayoral se modifiaient, il convenait d'enquêter des maires agriculteurs ayant exercé sur une période qui soit la plus longue possible, pour apprécier ces évolutions de façon diachronique.

J'ai aussi cherché à enquêter sur un nombre significatif de maires et visé un taux de réponse le plus élevé possible, en recherchant une quasi-exhaustivité. Cet objectif m'a amené à enquêter tous les maires agriculteurs en mandat au cours des trois mandatures successives : les élus ayant quitté leur mandat en 2001, en 2008 et ceux toujours en mandat en 2008. Ils représentaient en 2010, 200 maires agriculteurs, âgés de 50 ans à 95 ans.

---

<sup>110</sup>Mayer N., « Le vote des agriculteurs en 1988 : facteurs explicatifs, facteur contextuels », Hervieu B. (dir.) *Les agriculteurs français aux urnes*, Paris, l'Harmattan, 1992.

<sup>111</sup> Pour cette approche statistique, l'exhaustivité des données communales a buté sur les mêmes difficultés que celles concernant les maires des communes associées, les communes fusionnées n'existant plus administrativement.

<sup>112</sup> Annexe 4. Liste des variables communales des Deux-Sèvres.

*b - La préparation de l'enquête postale*

L'enquête visait notamment à cerner les éléments constitutifs des différentes formes de capitaux à mesurer : économique, culturel, social et politique. Ces formes peuvent être à la fois héritées (d'où des questions relatives à la parentèle), acquises ou issues de conversions d'autres responsabilités professionnelles, sociales (d'où des questions relatives à leurs propres situations et trajectoires). J'ai aussi recherché à comprendre le regard qu'ils portaient sur leur trajectoire d'agriculteur et d'élu local.

La construction du questionnaire s'est appuyée sur plusieurs entretiens exploratoires réalisés préalablement en mars et avril 2009.

Entretiens exploratoires auprès de maires agriculteurs

Pour préparer le questionnaire, j'ai rencontré trois maires agriculteurs, sur trois zones distinctes (Bocage, Gâtine, Plaine de Melle), de confessions différentes (2 catholiques, 1 protestant), avec des trajectoires différentes (avec des mandats communautaires ou non), politiquement encartés ou non. Ces entretiens, conduits par une entrée chronologique, ont visé à comprendre, d'une part les articulations entre mandat municipal, sphère privée et professionnelle, et d'autre part les articulations entre mandat municipal et mandat supra municipal. Ils portaient enfin sur les articulations entre mandat municipal et configuration politique locale.

Chaque entretien a été retranscrit et analysé par thème avant d'être comparé aux autres. Leur analyse a confirmé le rôle de la parentèle et des engagements professionnels ou sociaux dans la trajectoire. L'exploitation agricole avait été adaptée pour faire face au mandat, la famille avait été mise à contribution. La mesure précise des ressources (économiques, sociales) impliquait, pour sa fiabilité et sa comparaison de choix de quelques variables, limitées en nombre mais précises, plus aisées à recueillir par une enquête par questionnaire.

*c- Mesurer les ressources*

Certaines questions de l'enquête portaient donc sur l'appréciation de leur capital économique : surface de l'exploitation, système d'exploitation, main d'œuvre, notamment salariée, etc. Le capital social a été mesuré par les engagements personnels ou de la parentèle dans les associations ou organisation sociale ; le capital professionnel a été mesuré à partir des titres personnels (présidence, membre du bureau) et de ceux de la parentèle dans les organisations professionnelles. Le capital culturel a été apprécié par deux variables : le type et les niveaux d'étude, les abonnements à des revues à caractère général et professionnel. Le capital politique a été étudié par leurs positions et celles de leur parentèle dans les mandats politiques locaux et dans les mandats supra-municipaux.

*d - Apprécier les pratiques et les trajectoires.*

Une partie du questionnaire concernait l'exercice du métier d'agriculteur : pratiques de production, de commercialisation, d'encadrement techniques, regard sur l'agriculture ; d'autres questions traitaient de la sphère familiale : regard des conjoints et enfants sur leur engagement municipal; d'autres questions encore concernaient les modalités de leurs investissements dans leur mandat d'élu local : participation aux formations d'élu, regard sur l'exercice de leur mandat, etc.

*e – Un souci de la comparaison*

En construisant le questionnaire j'ai cherché à rendre comparables les réponses des agriculteurs maires, qu'ils soient en activité professionnelle ou en cours de mandat de maires ou retiré de leur mandat. Par exemple, pour évaluer le capital économique relatif à leur exploitation, j'ai recueilli les données de la période pendant laquelle ils étaient élus. Ce choix méthodologique peut comporter certains biais dus à l'écart chronologique que j'ai dû intégrer dans le traitement statistique<sup>113</sup>.

Après avoir testé un projet auprès de quelques maires, j'ai abouti à un questionnaire comportant 120 questions (fermées, à item, ouvertes)<sup>114</sup>.

#### ***4 - Envoi et réception du questionnaire : les lettres de recommandation***

Le questionnaire a été envoyé par voie postale aux 200 élus concernés, à l'automne 2009. Les maires en mandat l'ont reçu en mairie. Pour ceux ayant quitté leur mandat, j'ai retrouvé les adresses personnelles par recoupement d'informations<sup>115</sup> Tous ont pu être localisés.

##### *a- Les lettres de recommandation*

Pour assurer un bon taux de réponse, l'enquête a été accompagnée de deux courriers. Le premier<sup>116</sup>, rédigé par mes soins, présente l'objet et le contexte de l'enquête, des conseils et consignes et l'engagement de la confidentialité. Le second courrier<sup>117</sup> est une lettre de recommandation, cosignée de deux élus référents. Il s'agit du président de l'Association des Maires des Deux-Sèvres, monsieur Léopold Moreau maire de Saint Maixent (Divers Droite), et du président du conseil général, monsieur Eric Gautier (PS). Après les avoir personnellement et successivement rencontrés pour présenter l'objet de ma recherche, ils ont accepté de cosigner ce courrier d'accompagnement.

##### *B - Analyse des retours*

Vingt enquêtes ont été retournées pour des raisons de décès ou d'erreur de catégorie professionnelle. Le taux de retour final, après relance téléphonique, a été de 90%.

Maires	en mandat	fin de mandat 2008	fin de mandat 2001	total
nombre d'envois	89	51	60	200
erreurs de profession (non agriculteurs)	3	5	1	9
décès	0	1	8	9

<sup>113</sup> A titre d'exemple, comment comparer la surface d'exploitation pour un maire élu en 1983 et un maire élu en 2008.

<sup>114</sup> Annexe 5.- Enquête postale auprès des agriculteurs maires (Sphinx).

<sup>115</sup> Plusieurs avaient quitté la commune, voire le département.

<sup>116</sup> Annexe 6.- Courrier d'accompagnement de présentation de l'enquête postale.

<sup>117</sup> Annexe 7.- Courrier de recommandation Mrs Eric Gautier et Léopold Moreau.

solde	86	45	51	182
non réponse	7	4	8	19
réponse	79	41	43	163
taux de réponse	91.9 %	91.1 %	84 %	90 %

Tableau N° 2 – Le retour des enquêtes postales.

Le taux de réponse (90%) peut être considéré comme exceptionnel pour une enquête postale, pour laquelle on obtient généralement qu'entre 10 et 20% de réponses. Le fort taux de réponse est probablement lié à la bonne réception de l'objet et du contenu du questionnaire.

- le sujet : pour parler de l'exercice du mandat de maire, les enquêtés se sont livrés, en particulier pour les questions ouvertes.

- Les thématiques couvraient des champs larges, dans une approche compréhensive : les trajectoires d'engagement, les implications dans l'intercommunalité, le rapport à la sphère professionnelle et la sphère privée.

- Les questions considérées plus sensibles, placées au milieu de l'enquête (en particulier les orientations religieuses, les sensibilités politiques), ont entraîné très peu de non réponses (2.5%).

- Le forme du questionnaire : le questionnaire était long, (120 questions), mais la variété des questions (fermées, ouvertes, à items) a donné « de la respiration » et des possibilités d'expression ouverte. Les questions proposées avec des ordres de priorité dans les réponses n'ont pas posé de difficulté majeure, même si quelques enquêtés n'ont pas suivi la consigne.

- La formulation des questions a fait l'objet de beaucoup de soins, d'où des consignes précises pour les réponses avec items et hiérarchie des réponses.

- Enveloppe pour la réponse : chaque envoi était accompagné d'une enveloppe retour, timbrée, à mon adresse.

- La relance téléphonique. Trois semaines après l'envoi postal, 80 enquêtes étaient retournées (taux de 44%). Chaque questionnaire, anonyme, a pu être identifié par un numéro. La relance a consisté en un appel systématique des non-réponses : ce sont 115 rappels téléphoniques dans un premier temps, puis 25 rappels en seconde relance. Nombre d'entre eux avaient mis de côté le courrier. Plusieurs ne l'avaient pas reçu (malgré les coordonnées au dos de l'enveloppe), d'autres l'avaient égaré ou jeté. 30 nouvelles enquêtes ont été de nouveau adressées et récupérées. Le rappel téléphonique a aussi permis d'interroger les individus concernés sur la réception de cette enquête et le vécu du mandat d'élus.

- Les non réponses : lors de ce rappel, une dizaine d'élus ont exprimé le souhait de ne pas répondre. Certains ont évoqué des questions de santé, de disponibilité ou de manque d'intérêt. Un seul a refusé catégoriquement de répondre à l'enquête pour une question de confidentialité, bien qu'il ne soit plus maire depuis 2001. Malgré des promesses de réponses, une dizaine d'enquêtes ne me sont pas parvenues, dont certaines pour des questionnaires envoyés deux fois. Cinq questionnaires ont été retournés incomplets sur

une ou plusieurs pages consécutives. A leur lecture, il apparaissait qu'il s'agissait d'un oubli manifeste : les autres pages du questionnaire étaient très scrupuleusement remplies et l'enquêté se disait disposé à un entretien (dernière question). Ces enquêtes ont été complétées par téléphone.

## ***5 - L'analyse et l'interprétation des données***

Nous avons ici aussi procédé par étapes successives, l'objectif étant de valoriser tant les informations quantitatives (par des traitements statistiques) que les informations qualitatives (questions ouvertes).

### *a- Analyser globalement la population*

L'analyse statistique a été réalisée à l'aide du logiciel de traitement statistique Sphinx. J'ai procédé à un traitement statistique de premier niveau (tri à plat), d'abord par question, puis thématique pour caractériser globalement la population. Les questions ouvertes ont été traitées séparément pour analyser les vécus de l'exercice du mandat<sup>118</sup>.

### *b - La segmentation de la population enquêtées et des espaces : les AFCM*

Les premiers résultats globaux ont montré l'hétérogénéité de la population des maires agriculteurs, ce qui m'a amené dans un second temps à l'analyser par l'intermédiaire d'AFCM (Analyse Factorielle en Composantes Multiples) à partir des variables relatives à leur capital économique, culturel, social et politique<sup>119</sup>. Leurs communes présentaient aussi des différences sensibles, intégrées dans d'autres AFCM. Leur construction a nécessité de compléter les données de l'enquête par des données communales (démographie, économie, politique), issues de plusieurs sources : les annuaires des maires, listings des conseils municipaux, l'INSEE, la DATAR<sup>120</sup>, RGA (Recensement Général de l'Agriculture)<sup>121</sup>. Les AFCM ont été réalisées avec l'appui de deux étudiants en Master de Mathématiques de l'IMA (Institut de Mathématiques Appliquées) d'Angers<sup>122</sup>.

### *c - La présentation cartographiée des données.*

La présentation cartographiée fournit une connaissance supplémentaire par la visualisation des données et leur comparaison. J'ai utilisé le logiciel cartographique MapInfo. Deux niveaux géographiques ont été privilégiés : le canton<sup>123</sup> et la commune. Le fond de carte communal diffusé par les organismes officiels ne

---

<sup>118</sup> [Annexe 8](#) – Analyse statistique des données.

<sup>119</sup> Voir liste des variables dans les chapitres IV et V.

<sup>120</sup> DATAR : Délégation pour l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

<sup>121</sup> Le choix des variables est précisé dans la partie résultats.

<sup>122</sup> Justine Gaubert et Baudouin Vie, Mémoire projet – Analyse des maires agriculteurs en Deux-Sèvres – Diplôme IMA, spécialité statistique, optimisation et informatique – Juin 2011.

<sup>123</sup> Siegfried A.), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, réédition de 1964, 2010. p. 15. « C'est le canton qui m'a semblé être l'unité politique la plus naturelle et la plus instructive à observer : il est assez grand pour ne pas entraîner à un détail excessif, et il est en même



localisant que les 304 communes INSEE, je l'ai reconstruit en partie pour faire figurer les 34 communes associées.

Ces cartes présentent des localisations de données démographiques, économiques, sociales et politiques. Certaines d'entre elles rendent compte de la localisation des communes dont le maire est agriculteur sur les 5 mandats étudiés (de 1983 à 2008). Toutefois, leur interprétation s'est avérée difficile car il fallait mesurer les degrés de liaison entre les données, pour en déduire des causalités éventuelles. Elle aurait nécessité des méthodes d'interprétation plus spécifiques de géographes.

## ***6 - Les entretiens auprès des maires agriculteurs***

Comme tout outil d'enquête, le questionnaire postal comporte des limites, les questions ouvertes ne palliant que partiellement la richesse des informations qualitatives d'un entretien biographique. Celui-ci procure des informations complémentaires, contextualisées et plus singulières sur les trajectoires. Il met en évidence, par l'analyse du discours, d'autres modalités sociales comme les systèmes relationnels, les stratégies de positionnement sociales, les interactions, les représentations de soi. Les entretiens ont été réalisés après l'analyse du questionnaire et la construction des AFCM pour comprendre plus finement les trajectoires significatives ou emblématiques de certains types d'agriculteurs maires.

Les entretiens permettent de mieux comprendre des trajectoires (scolaire, professionnel, politique) des maires en termes de linéarité ou de rupture et de dégager des éléments explicatifs de rapports à soi et aux autres. Ils permettent de comprendre les vécus par les façons de dire<sup>124</sup>.

### *a - Choix des enquêtés et déroulement des entretiens*

J'ai réalisé 16 entretiens sur le modèle du récit de vie. Les individus ont été choisis en fonction des 4 types issus de l'AFCM « capital politique », avec une diversité de leurs communes, genres, âges et mandats. Quelques maires ont été choisis parce qu'ils tenaient une position singulière dans l'espace politique départemental (un mandat de conseiller général, de président d'une communauté de communes). Les entretiens se sont déroulés chez les interviewés ou à la mairie de leur commune.

Les maires en exercice ont majoritairement choisi d'être interviewés à la mairie et ceux n'étant plus en mandat, chez eux. Plusieurs maires ont reporté l'entretien pour des questions d'impératifs, mais ont tenu à le maintenir. Les entretiens, d'une durée de 2 à 4 heures, ont été enregistrés avec leur accord. Parfois, dans les dernières minutes de l'entretien, des conjoints s'étaient « invités » à la discussion, pour évoquer leur

---

*temps assez restreint pour se prêter à un dessin géographique très souple des opinions politiques. Il arrive cependant que, si petit qu'il soit, le canton comprenne encore deux ou plusieurs régions géographiques, sociales ou politiques : par exemple côte et intérieur, plaine et bocage, vallée industrielle et plateau agricole... Il devient nécessaire alors, surtout lorsque l'on veut suivre avec soin une frontière d'opinions, de descendre jusqu'à la commune».*

<sup>124</sup> Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris, 1982.

rôle, en complétant les propos de leurs conjoints(es), pointant parfois des aspects passés sous silence (par exemple leurs propres difficultés, en tant que conjoint à assumer les absences liées au mandat).

J'ai accompagné chaque entretien de plusieurs photos, prises dans le lieu qu'ils souhaitaient. Celles des maires en mandat ont été réalisées dans ou devant leur mairie ou encore dans un lieu spécifique (par exemple un maire a souhaité être photographié devant un aménagement du bourg réalisé au cours de son mandat). Ceux n'étant plus maire ont été photographiés chez eux. Un des maires y a associé son conjoint. J'avais pensé initialement pouvoir valoriser ces prises de vues, mais j'ai abandonné cette piste, pour des raisons de temps.

### *b - Analyse de contenu*

Les entretiens ont été intégralement transcrits. Retracer rétrospectivement une trajectoire biographique et lui donner un sens sociologique est un exercice difficile comme le souligne Pierre Bourdieu car c'est une reconstruction, qui « *donne consistance et constance* », dans « *des relations intelligibles* »<sup>125</sup>. La grille d'analyse<sup>126</sup> a cherché à dégager des thèmes communs, pour comparer ces situations singulières et mieux en comprendre les récurrences, les divergences.

A partir du corpus ainsi constitué des données quantitatives et qualitatives, d'archives, de résultats d'enquêtes et d'entretiens, j'ai lié les données numériques de séries statistiques et les trajectoires vécues par les maires eux-mêmes. Cette démarche, qui croise les méthodes, inscrit ma recherche à la fois dans l'espace et le temps. La collecte sur sept années des données communales m'a permis de rester vigilant sur les articulations et la cohérence d'ensemble.

L'étude des mandatures de l'ensemble des maires<sup>127</sup> a cherché à comprendre la place qu'y tiennent les agriculteurs et des transformations qui s'opèrent. Ce pas de temps de cinq mandatures, de 1983 à 2013 est relativement long tout en restant contemporain. Il offre la possibilité de comparer, avec les précautions nécessaires pour intégrer l'évolution de la configuration sociopolitique.

La population des maires agriculteurs paraît sériée, notamment par le taux de retour de 90% de l'enquête postale qui assure leur identification assez complète sur plusieurs décennies, la variété de situations et leurs tendances. Les entretiens biographiques, ont permis de dégager des trajectoires avec plus de profondeur, en les replaçant dans des configurations locales particulières, permettant de d'élargir le cadre restrictif de l'enquête par questionnaire. Il n'en demeure pas moins un travail circonstancier<sup>128</sup>.

---

<sup>125</sup>Bourdieu P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, Paris, 1996. p. 81.

<sup>126</sup> Annexe 9 - Grille d'analyse des entretiens.

<sup>127</sup> Les données du mandat de 1976-1983 ne concernaient que 60% des maires. Nous avons décidé de ne pas retenir ce mandat dans notre recherche.

<sup>128</sup> Gaxie D., Enjeux électoraux, enjeux municipaux – entretien avec Daniel Gaxie, *Politix*, 5, 1989 – « *Par définition, tout chercheur se donne une petite portion du réel. Il ne cherche pas à tout dire sur tout et on ne peut pas lui*

---

*reprocher de ne pas tout dire. Quand on met l'accent sur certains mécanismes, cela ne veut pas dire que ces mécanismes constituent la totalité du social».*

## **Chapitre 2 - La ruralité dans les Deux-Sèvres**

Si le département des Deux-Sèvres présente les caractéristiques communes à beaucoup de départements de l'Ouest de la France (des départements ruraux, densément peuplés, autour de quelques villes, et caractérisés par des migrations), il présente aussi des spécificités démographiques, sociales et économiques.

Le chapitre II vise ainsi à comprendre la singularité des Deux-Sèvres département longtemps qualifié de « *de terre de traditions et de bon accueil* ».

La 1<sup>ère</sup> partie s'intéresse au rôle des conditions géophysiques dans l'établissement des populations et dans l'organisation sociale entre, très schématiquement, un Bocage granitique au Nord et des Plaines calcaires au sud. On est amené à s'interroger sur cette dualité spatiale apparaissant aujourd'hui quelque peu caricaturale pour comprendre la réalité sociale et politique deux-sévrienne aujourd'hui.

Ainsi, cette « ordonnance » est trompeuse, car les Deux-Sèvres, comme d'autres départements de l'ouest, ont été soumises depuis deux siècles à des vagues migratoires. La seconde partie évoquera ces phénomènes migratoires successifs depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sur le département. Quelle est leur ampleur? Quels effets ont eu ces mouvements, ce brassage de population sur les dynamiques économiques, sociales? Comment ces nouveaux arrivants ont-ils trouvé leur place et comment certains d'entre eux ont-ils participé aux mutations de la société agricole des Deux-Sèvres?

Si le département des Deux-Sèvres est le produit historique de migrations, la troisième partie caractérisera sa réalité économique et sociale au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Que résulte-t-il de ces migrations internes et externes pour les mutations agricoles, artisanales et industrielles, pour l'économie des services de Niort, la capitale des mutuelles? Comment ces dynamiques ont modifié l'espace social? Quel sont, en définitive, les perspectives des espaces ruraux longtemps dominés par l'activité agricole?

Le département des Deux-Sèvres comprend quatre villes de petite taille : Niort, Bressuire, Thouars et Parthenay, correspondant à quatre pays : Bocage, Plaine, Gâtine et marais, et une multitude de petites communes. Il s'est sociologiquement transformé, alliant tradition et de modernité<sup>129</sup>.



Carte N°1 – Les Deux-Sèvres – Présentation générale – Source Insee.

<sup>129</sup> Le slogan du département des Deux-Sèvres « Terre de Bon accueil et de Tradition » est remplacé au début des années 2000 par celui de « Brin d'audace ».

## 1 – Un département rural enclavé

Les Deux-Sèvres sont moins peuplées (371 750 habitants) et beaucoup plus rurales que les départements contigus : la Vendée (660 900 habitants) le Maine et Loire (790 660 habitants) au nord, la Charente-Maritime au Sud (644 350 habitants). Sa démographie se rapproche des départements de la Vienne et de la Charente. Cela coïncide avec un enclavement géographique et un éparpillement de la population sur de petites communes autour de chefs-lieux de canton ruraux. La métropole départementale, Niort, excentrée, ne s'est développée qu'après 1945.

A – Un département rural de l'Ouest

### *1 – Le Poitou-Charentes, une région multi-polarisée autour de petites villes*

Avec la Vienne, la Charentes et la Charente-Maritime, le département des Deux-Sèvres compose la Région Poitou-Charentes.



Carte N°2 – Les 4 départements du Poitou-Charentes – Source - Capnet – 2011.

La région est peuplée de 1 750 000 habitants. Représentant 2.7% de la population française, elle est faiblement dense (68.2 hab/km<sup>2</sup>)<sup>130</sup> avec de forts contrastes géographiques.

Département	Population (hab)	Rang national (population)	Taux d'urbanisation (%)
Deux-Sèvres	371 750	65	51.7
Charentes	360 170	66	46.9
Vienne	430230	56	55.8
Charente-Maritime	644 350	39	55.2
Vendée	660 900	38	53
Maine et Loire	790 660	27	64.8
France	65 586 000		77

Tableau 3 - Comparaisons démographiques de quelques départements de l'Ouest<sup>131</sup>.

*a – Un territoire multi-polarisé*

La moitié de la population du Poitou-Charentes est établie autour de pôles urbains, de dimensions et de densités démographiques variables, et, pour l'autre moitié, en zones rurales<sup>132</sup>. Elle comprend une dizaine de grandes aires urbaines, de forte densité démographique (584 hab. /km<sup>2</sup>), avec trois grandes villes toutefois modestement peuplées<sup>133</sup> et six villes moyennes<sup>134</sup>. D'autre part, la partie Ouest de la région comprend cinq pôles urbains moyens<sup>135</sup>, dont les densités démographiques sont trois fois plus faibles (185 hab/km<sup>2</sup>). On recense enfin 21 petits pôles à dominante rurale, autour de quelques chefs-lieux de canton ruraux, de densités démographiques encore plus faibles (113 hab/km<sup>2</sup>).

La moitié de la superficie régionale se situe en dehors des aires urbaines et périurbaines. Les communes sous l'influence de plusieurs aires de tailles diverses, qualifiées de «communes multi-polarisées» représentent 42% des communes de la région. Les autres communes, plus isolées représentent 12% de la population régionale, soit 207 000 habitants. Environ 15% des emplois régionaux sont situés dans des moyens et petits pôles, offrant plus d'emplois qu'ils ne comptent d'actifs.

<sup>130</sup> *La France et ses régions*, Edition 2010, INSEE, Paris, 2010. L'extension spatiale des surfaces urbanisées, qualifiée d'étalement ou mitage urbain, mêle grandes agglomérations, petits bourgs urbains et communes rurales. On peut distinguer de grands, moyens et petits pôles. Ils sont entourés d'une couronne de communes essentiellement résidentielles, dont les habitants travaillent principalement dans le pôle.

<sup>131</sup> Les cahiers de Décimal, N° 313, octobre 2011.

<sup>132</sup> Annexe 10 - Carte N°3 – Les zones d'aires urbaines en Poitou-Charentes en 2010 – INSEE - 2011

<sup>133</sup> Poitiers (126.650 habitants), La Rochelle (116 700 habitants) et Angoulême (105 020 habitants).

<sup>134</sup> Niort (56660 hab.), Châtellerauld (34192 hab.), Rochefort (25775 hab.), Saintes (25000 hab.), Cognac (19500 hab.) et Royan (17200 hab.).

<sup>135</sup> Bressuire, Parthenay, Thouars, Saint-Maixent-l'École et Saint-Jean-d'Angély.



Le Poitou-Charentes présente donc un espace démographiquement contrasté avec des concentrations autour des agglomérations, de tailles très différentes<sup>136</sup>. Comme souvent ailleurs, le développement de couronnes circulaires autour des pôles urbains, généralement riches en emplois, s'opèrent au détriment de l'espace rural, plus touché par les processus de désertification et de dépeuplement.

*b - Un tissu productif diversifié et peu concentré*

Bien qu'inégalement peuplée, la région Poitou-Charentes est attractive : sa population croît sensiblement depuis une dizaine d'années (+0.7% sur la période), principalement autour des métropoles départementales. Son économie est dynamique du fait notamment du tourisme : la Charente-Maritime bénéficie de la croissance de sa capitale La Rochelle et d'une économie locale liée aux résidences secondaires. Le second pôle urbain est Poitiers, dont l'économie est soutenue par le développement du Futuroscope. Ces deux villes sont dotées d'un pôle universitaire.

Le tertiaire (services marchands : 49% du PIB et services administratifs : 24% du PIB) est le moteur de l'activité régionale, alors que les branches industrielles et de la construction (22.3% du PIB) et celle de l'agriculture (4.5% du PIB), bien que supérieures à la moyenne nationale, sont en recul depuis une dizaine d'années (- 1.4 % du PIB pour l'industrie et la construction, - 1.2% du PIB pour l'agriculture sur la période). Le tissu économique régional est composé très majoritairement de petites entreprises (90% ont moins de 10 salariés). Les revenus du travail sont souvent modestes, toutefois plus élevés dans les zones d'espaces urbains<sup>137</sup>.

Les projections démographiques régionales à l'horizon 2030 sont optimistes (+ 1.868 000 hab.) mais inégales : progression de la population de la Vienne (+14.5%) et de la Charente-Maritime (+14.4%), régression des deux départements les plus ruraux de la région : les Deux-Sèvres (- 3.5%) et la Charente (- 5.5%).

## ***2 – Les Deux-Sèvres, un département majoritairement rural***

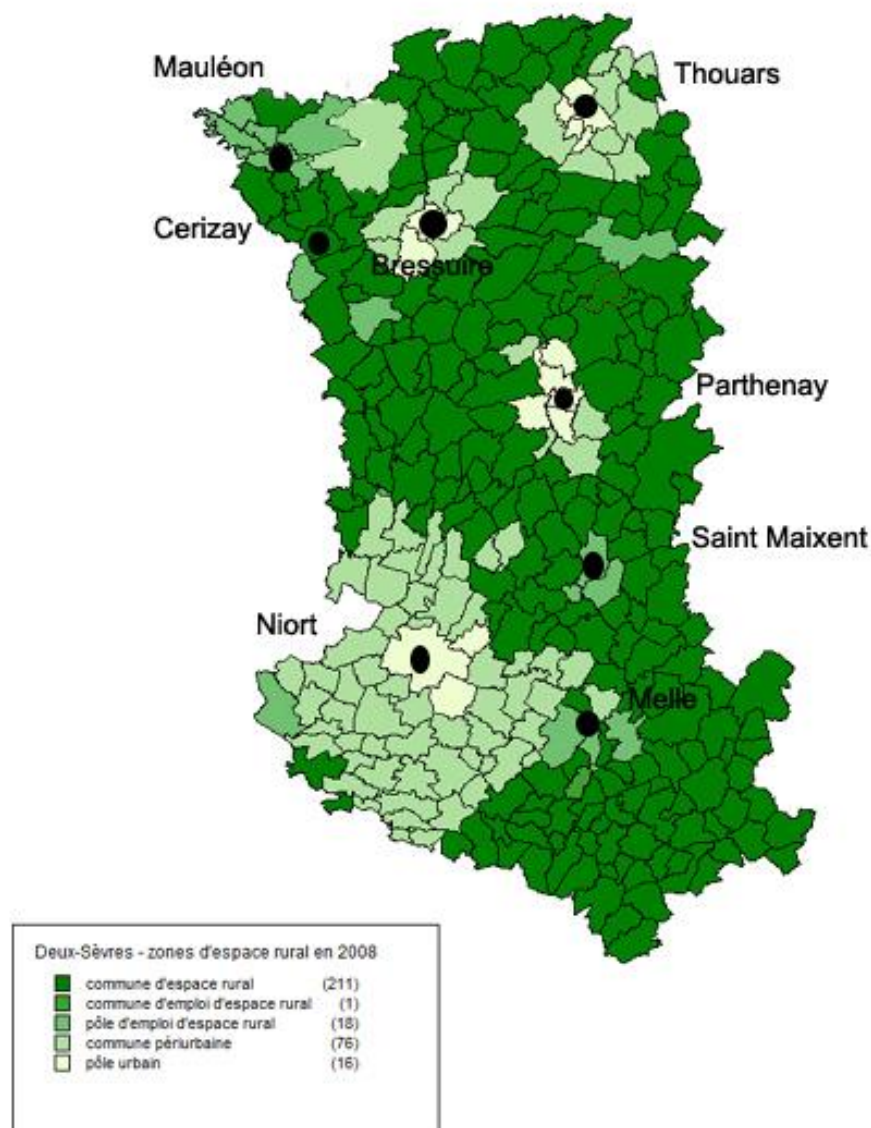
Dans cet espace régional, le département des Deux-Sèvres, qui occupe 559 026 hectares est structurellement peu peuplé, présentant une faible densité de démographique (56,5 habitants au km<sup>2</sup>). Les <sup>3</sup>/<sub>4</sub> des communes du département comptent moins de 50 habitants au km<sup>2</sup>. Niort métropole départementale excentrée reste peu peuplée (57400 hab.).

---

<sup>136</sup> [Annexe 11](#) - Carte N°4 – Les variations de densité de population en Poitou-Charentes entre 1999 et 2006

<sup>137</sup> [Annexe 12](#) – Carte N° 5 - Revenus fiscaux des ménages en Poitou-Charentes en 2007.

Le taux d'urbanisation départemental est deux fois faible<sup>138</sup> que le niveau national : la moitié de la population vit dans des communes de moins de 2 000 habitants, contre 25.7% au plan national.<sup>139</sup>



Carte N°6 - Deux-Sèvres : les zones d'espace rural (Sources Bidet-Emeriau Ph. – 2010)

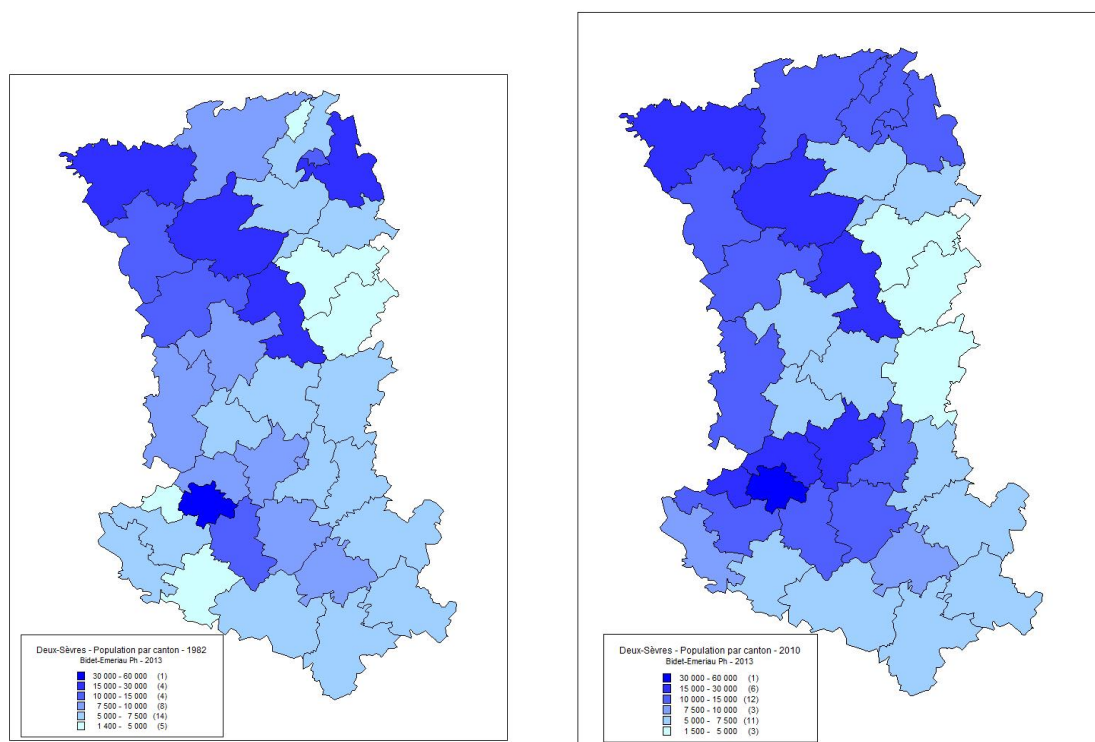
Le département des Deux-Sèvres est caractérisé par la prédominance des zones d'espace rural (les 2/3 des communes), une quasi absence de communes de pôle urbain (4,1% du total des communes) et de nombreuses communes de couronnes périurbaines (23.4%)<sup>140</sup>.

<sup>138</sup> La part de la population urbaine en Deux-Sèvres passe de 41.4% en 1968 (France : 69.5%), 44.9% en 1975 (France : 72.9%), 51.7% en 2009 (France 77.8%). Les Deux-Sèvres se situent à la 83<sup>ème</sup> place des départements français en termes de taux d'urbanisation en 2013.

<sup>139</sup> La répartition des communes par tranches de population est quasi constante depuis 30 ans.

*a - Un dépeuplement rural continu depuis les années 1960*

Les données globales cachent de fortes variations. Les 33 cantons qui composent le département ont des surfaces relativement homogènes mais sont inégalement peuplés. Les deux tiers d'entre eux ont moins de 10000 habitants : les moins peuplés se situent dans le sud et l'est du département, cantons essentiellement agricoles et de plaine ; les plus peuplés sont ceux des quatre villes et de leur périphérie.



Carte N°7 – Deux-Sèvres – Population par canton en 1982 (Sources Bidet-Emeriau Ph. – 2013).

Carte N°8 – Deux-Sèvres – Population par canton en 2010 – (Sources Bidet-Emeriau Ph. – 2013).

On observe des modifications sensibles du peuplement des cantons depuis 30 ans, résultat de variations naturelles (naissances/décès) et de flux migratoires continus depuis plus de 40 ans<sup>141</sup>.

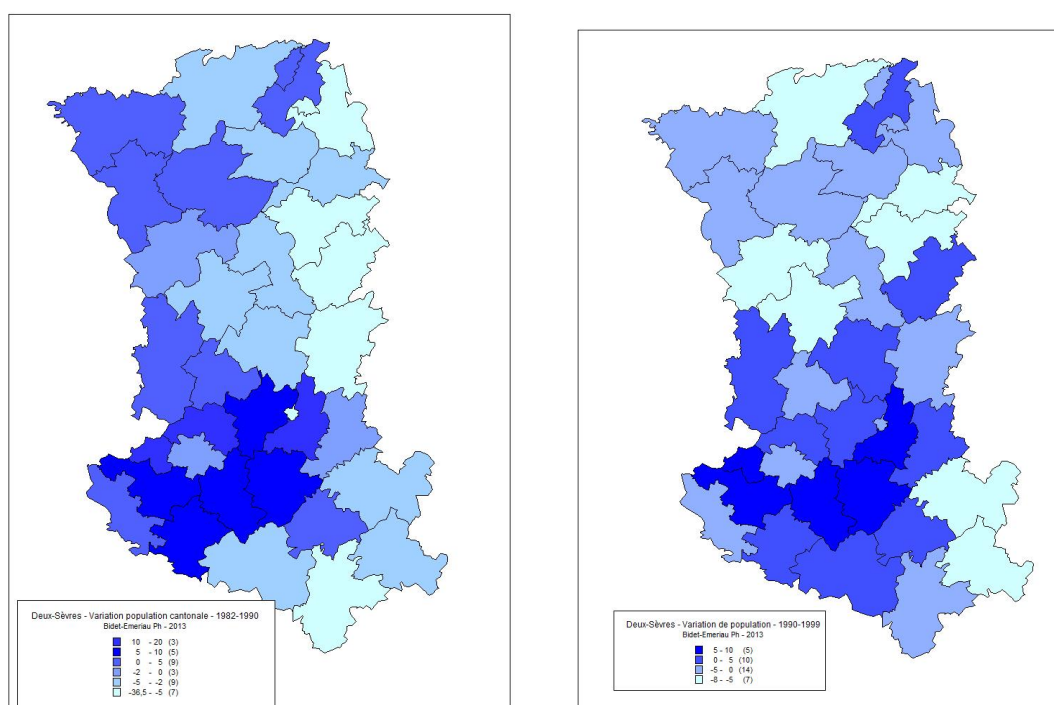
La population des cantons ruraux a amorcé une diminution lente et continue des années 1960 aux années 2000. Ces cantons, déjà peu peuplés sont caractérisés par de petites communes rattachées à un chef-lieu de canton, le plus souvent une petite bourgade<sup>142</sup> où l'on vient s'approvisionner sur semaine, notamment lors

<sup>140</sup>Les espaces urbains et espaces ruraux en Deux-Sèvres en 1999 –INSEE.

<sup>141</sup> Le nombre de migrants en Deux-Sèvres, c'est-à-dire selon la définition de l'INSEE, le changement de commune de résidence des personnes entre deux recensements, progresse depuis une trentaine d'années. Ils représentent 27% de la population totale en 1982, 28.2% en 1990 et 30.33% en 1999. Sources INSEE – Recensement de la population 1999 - Tableaux Référence et analyse – Les Deux-Sèvres – 2000.

<sup>142</sup> 1/3 des chefs-lieux de canton des Deux-Sèvres ont moins de 2000 habitants, dont 3 moins de 1000 habitants en 2012.

du marché hebdomadaire. L'activité économique des chefs-lieux repose sur un petit artisanat local (du bâtiment et de la mécanique), des petits commerces (un boulanger et une supérette multiservices, une boutique de vêtements, un cordonnier) et des services de proximité (notaire, agence bancaire, pharmacie, cabinet médical, vétérinaire, coiffeur, station-service). Les chefs-lieux de canton sont généralement dotés d'un collège, parfois de deux (public et privé), d'une maison de retraite et d'administrations (gendarmerie, caserne de pompiers, parfois un office de tourisme). Ces populations ont vieilli, les commerces de proximité disparaissent progressivement, les cédants ne retrouvant pas de repreneurs. L'activité agricole, la seule encore significative, se concentre entraînant une diminution des actifs. Les enfants, après une scolarité au lycée du chef-lieu d'arrondissement partent pour la ville proche ou à la métropole régionale.



Carte N°9 – Deux-Sèvres – Variation de la population des cantons entre 1982 et 1990.

Carte N°10 – Deux-Sèvres – Variation de la population des cantons entre 1990 et 1999.

A contrario, les quelques cantons ruraux qui sont parvenus à maintenir leurs activités voient leur population s'accroître : ils sont situés à proximité des plus grosses agglomérations et de voies de communications, bénéficiant d'une dynamique liée à des entrepreneurs locaux<sup>143</sup> ou à la présence de minerais (carrières de granulats à Airvault et Clessé, mines d'uranium à Mauléon).

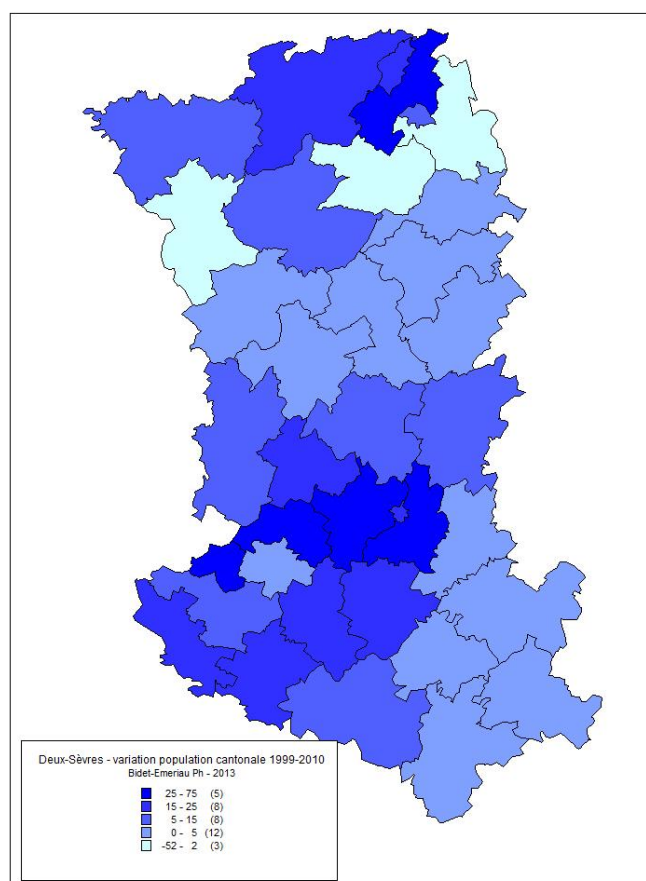
<sup>143</sup> Entreprise de construction automobile Heuliez dans le canton de Cerizay, entreprise de construction de semoirs Ribouleau à Largeasse, entreprise de meubles Celio à La Chapelle Saint Laurent.

La population des cantons urbains en proximité de Niort ou des villes moyennes (Bressuire et Parthenay, et dans une moindre mesure Thouars) s'est maintenue, car ils ont bénéficié de l'attractivité des activités de services (Niort et Thouars) ou de petites industries « à la campagne » (Bressuire et secondairement Parthenay).

Ce double mouvement (désertification des cantons agricoles et déplacement des populations vers les espaces urbains et périurbains) est en place depuis 30 ans, donnant lieu à des établissements dans les communes rurales périphériques qui, grâce à un prix du foncier attractif et des politiques municipales d'investissement (lotissements, salles communales polyvalentes), ont sédentarisé une population sans devenir pour autant des communes dortoirs.

### *B - Un renouveau rural ?*

Au cours de la dernière décennie (2000-2010), les évolutions démographiques se sont inversées dans la quasi-totalité des cantons. La population du département a de nouveau progressé et plus fortement dans les cantons très ruraux.



Carte N°11 – Deux-Sèvres – Variation de la population des cantons entre 1999 et 2010.

Ces variations de population cantonales récentes s'expliquent par plusieurs phénomènes. D'une part, les personnes âgées, souvent d'origine agricole, ont une tendance à résider plus longtemps chez elles, en repoussant au maximum leur entrée dans une maison de retraite souvent située au chef-lieu de canton. D'autre part, les maires des communes rurales ont mis en œuvre des politiques d'accompagnement pour réhabiliter l'habitat en milieu rural (OPAH), dans une période propice à l'immobilier. Cet habitat rénové a favorisé l'installation de nouveaux arrivants séduits, aussi, par le calme de la campagne. Les syndicats intercommunaux classiques (SIVOM et SIVU) puis les nouvelles formes d'intercommunalités ont contribué à harmoniser la fourniture de services (écoles, services à la personne, gestion des déchets, adduction de l'eau), rendant les zones rurales socialement attractives. Par ailleurs, la vie associative de ces cantons est très dynamique, animée par un tissu de bénévoles et soutenue par une politique volontariste des collectivités publiques. Enfin, le désenclavement du département (voie express Nantes-Bressuire, réseau autoroutier de Saint Maixent et Niort, proximité des gares TGV) a facilité les déplacements pour l'emploi ou l'accès aux formations supérieures dans les métropoles régionales.

### ***3 – Un département faiblement peuplé***

#### *a- Une quasi absence de grandes villes*

Niort, chef-lieu du département, a vu sa population stagner depuis une vingtaine d'années, avec 57 400 habitants en 2007<sup>144</sup>. Seules trois autres villes dépassent 10000 habitants. Et le développement de ces agglomérations deux-sévriennes ne s'est effectué qu'après la seconde guerre mondiale<sup>145</sup>.

année	Niort	Bressuire	Thouars	Parthenay
1968	55984	13814	11787	11334
1975	62267	16101	12141	12728
1982	58207	17366	11498	11995
1990	57012	17827	10905	10809
1999	56661	17797	10652	10476
2007	57400	18435	9828	10415
Variation 68/82 (nb. d'hab.)	2223	3552	-289	661
variation 1982/2007 (nb. d'hab.)	-807	+ 1069	-1670	-1580
variation 68/2007 (%)	+ 2,53	+ 33,45	-16,62	-8,11

Tableau N° 4 - Deux-Sèvres : Population de Niort, Bressuire, Thouars et Parthenay (1968-2007). Source INSEE.

Jusqu'au XXe siècle, la renommée de la ville de Niort tenait à son activité de chamoiserie-ganterie, elle fut durement touchée par les crises de la fin du XIXe siècle, et peina à faire sa reconversion économique.

<sup>144</sup> Source INSEE – 2010 – L'aire urbaine niortaise composée de 77 communes totalise 151244 habitants.

<sup>145</sup> Niort, chef-lieu de département, compte 27830 habitants en 1936, 32757 habitants en 1946 et 33167 habitants en 1954 et 55984 habitants en 1968.

Cependant à partir des années 1920, s'y développèrent des activités industrielles de la mécanique et des services, entraînant dès lors un accroissement continu de sa population. Après la seconde guerre, elle devint la capitale nationale des mutuelles, et sa population rajeunit et se féminisa. Une génération plus tard, à partir de 1975, les crises des activités des mutuelles et la quasi-absence d'industries de pointe ont fragilisé son essor et sa démographie a décliné légèrement.

Si les villes secondaires (Bressuire, Thouars et Parthenay) dépassaient sensiblement les 10 000 habitants en 1968, depuis, les populations de Thouars et Parthenay ont régressé, ces deux villes souffrant de reconversions économiques difficiles, tant de l'agro-alimentaire que de l'industrie mécanique et des services.

Malgré l'absence d'entreprises de pointe, la ville de Bressuire a poursuivi son développement grâce au maillage de microentreprises locales, caractérisées par le dynamisme de petits entrepreneurs locaux parfois capables d'ériger leurs activités artisanales en entreprises d'envergure nationale : ce fut le cas de l'entreprise de transport Grimaud et construction automobile Heuliez<sup>146</sup>.

#### Le Bocage Bressuirais : un développement économique singulier

*« Je crois que c'est dans la mentalité des gens. Les gens, ici, dans le Bocage, sont très modestes. D'une modestie incroyable. Ils sont... Ils ont... Comment dire... Comme ils sont modestes, ils ne veulent pas faire état de leur richesse par exemple. Donc ils vont vivre modestes. Mais contrairement à des gens ayant les mêmes économies, les mêmes ressources comme dans l'est ou le sud du département, qui eux vont avoir des bas de laine, et vont ouvrir des livrets de caisses d'épargne ... Ici, on engage l'argent, l'argent ne dort pas. Donc, on ne va pas le gaspiller, on ne va pas s'acheter une superbe maison, un super beau bateau et je ne sais pas quoi.... On travaille. On a le sens du travail ici, que l'on ne retrouve pas ailleurs.../... On réinvestit, on réinvestit tout le temps... C'est ça, c'est dans les gènes.../.... Dans le Bocage il y a des fonds, on ne les utilise pas non plus pour gaspiller. Ce n'est pas fait pour le principe d'utiliser l'argent. En fait il y a toujours des idées. Les gens ont toujours une bonne idée, et si on leur apporte l'opportunité de financement, eh bien ils vont l'utiliser..../...Et puis un développement économique que l'on ne retrouve pas ailleurs. De petites usines à la campagne, et des gens qui ont l'esprit d'entreprise, et qui n'ont pas peur d'entreprendre. Parce que c'est une culture familiale, on va dire. Tout le monde connaît un copain qui s'est installé, dont le père s'est installé.../...C'est un petit peu pour tout comme ça, ici, les gens ils bossent, ils ne passent leur temps à dire « je travaille comme un malade ». Quand tu vois à quel point on arrive à trouver de la main-d'œuvre, bon marché, pour faire les 2x8, les 3x8 voire plus... dans l'agroalimentaire. Ça prouve bien, si les gens ne se révoltent pas, c'est que ça paraît normal aux gens. Ils sont contents d'avoir du boulot, même si les horaires ne sont pas très faciles. Mais ils bossent, ils trouvent ça normal..../... Le sens du travail. Et à partir du moment que tout le monde, dans la famille, dans tes amis, fait comme ça, cela paraît normal. C'est la norme. On ne se pose pas de questions. On bosse». - Entretien auprès d'Isabelle Desdorides, maire de La Forêt sur Sèvre, août 2010.*

Les petites entreprises manufacturières « à la campagne » (textile, agro-alimentaire, fabrication de meubles) qui maillent le territoire du bocage sont fortement pourvoyeuses d'emplois, en recrutant une main œuvre

---

<sup>146</sup> L'une et l'autre ont disparu au cours de la décennie 2000, absorbée pour la 1<sup>ère</sup> par un groupe étranger la seconde n'ayant pas pu assurer sa conversion industrielle dans la filière électrique malgré les soutiens publics régionaux.

locale « travailleuse », peu revendicative, pour des métiers souvent peu qualifiés. Ce modèle se retrouve aussi dans les départements limitrophes, formant la Vendée militaire : Mauges<sup>147</sup> et le Bocage vendéen<sup>148</sup>.

*b- Les communes intermédiaires : de nombreux chefs-lieux de canton*

Une seconde catégorie de communes, souvent le chef-lieu de canton<sup>149</sup> dans le nord du Bocage, constitue un ensemble d'agglomérations attractives et à taille humaine. On dénombre 22 petites agglomérations comptant entre 2 000 et 5 000 habitants. La plupart d'entre elles se sont regroupées dès le début des années 1990 en Communautés de communes, le plus souvent sur le périmètre cantonal<sup>150</sup>. La coopération intercommunale permet de concilier une mutualisation des moyens et la préservation d'une indépendance des communes membres. Ces communautés de communes présentent un contre-poids économique et politique face aux quatre plus grosses villes.

*c - Un émiettement en très petites communes*

Une autre catégorie de communes concerne celles de moins de 500 habitants : elles sont au nombre de 152, dont 13 de moins de 100 habitants<sup>151</sup>. Leur nombre se maintient, signe d'une certaine attractivité qui va à l'encontre de l'idée commune d'un désintérêt des populations à s'établir dans de toutes petites localités<sup>152</sup>.

Elles sont très nombreuses dans le sud du département et, pour partie, dans le Thouarsais. Souvent agricoles, elles ont été touchées de plein fouet par l'exode agricole, sans avoir la capacité de développer des activités économiques alternatives<sup>153</sup>.

En définitive, malgré sa stagnation démographique de Niort affirme sa place de chef-lieu de département des Deux-Sèvres tandis que Bressuire conforte sa 2<sup>ème</sup> place dans le département comme la métropole du Nord Deux-Sèvres. Ces deux villes, contrastées culturellement et sociologiquement, constituent donc 2

<sup>147</sup> Davodeau E., *Les mauvaises gens*, Delcourt, Paris, 2005.

<sup>148</sup> Minguet, G., *La naissance de l'Anjou industriel*, L'Harmattan, 1985.

<sup>149</sup> Cerizay : 4620 hab., Nueil-les Aubiers : 5455 hab., Moncoutant : 2120 hab., Airvault : 3085 hab. Les communes Nueil sur Argent et les Aubiers fusionnent en 2002 pour constituer Nueil les Aubiers. ). Borq sur Airvault, Soulièvres et Boussais fusionnent en 1971 pour former Airvault, puis Boussais se retire en 1985 pour redevenir commune indépendante).

<sup>150</sup> Le département des Deux-Sèvres est le 2<sup>ème</sup> département en France, après la Corrèze pour la superposition communautés de communes et cantons.

<sup>151</sup> Avon (89 hab.), La Bataille (84 hab.), Billazay (86 hab.), Boisseroles (50 hab.), Crezière (61 hab.), les Groseillers (73 hab.), Juillé (96 hab.), Pers (72 hab.), Puy Hardy (31 hab.), Saint Médard (97 hab.), Thorigny Le Mignon ( 75 hab.), Ulcot (75 hab.).

<sup>152</sup> Annexe N°13 - Carte N° 12 - - Les communes des Deux-Sèvres - (Source Capnet – 2011)

<sup>153</sup> On peut par contre s'interroger sur la signification du maintien administratif de communes de quelques dizaines d'habitants, où le conseil municipal mobilise la quasi-totalité des adultes résidents, souvent de la même famille.



pôles politiques structurants du département : le Niortais est historiquement marqué à gauche, le Bressuirais à droite.

Les villes secondaires, autour des chefs-lieux de cantons, ont aggloméré autour d'elles les communes limitrophes, un processus encouragé par les lois Marcellin. Disposant de peu de surface, ces villes ont, en absorbant des communes rurales contigües, facilité leur développement économique et une sédentarisation de population par la construction de lotissements<sup>154</sup>. Le développement départemental s'est opéré à partir des chefs-lieux de cantons les plus dynamiques, par des groupements intercommunaux autour des petites villes centres.

Ces regroupements et les migrations ont participé à un brassage social et socioprofessionnel, bousculant une ancienne ligne de partage politique des populations, qualifiée de naturelle<sup>155</sup> car censée reposer sur des caractéristiques géophysiques : le granite et le calcaire.

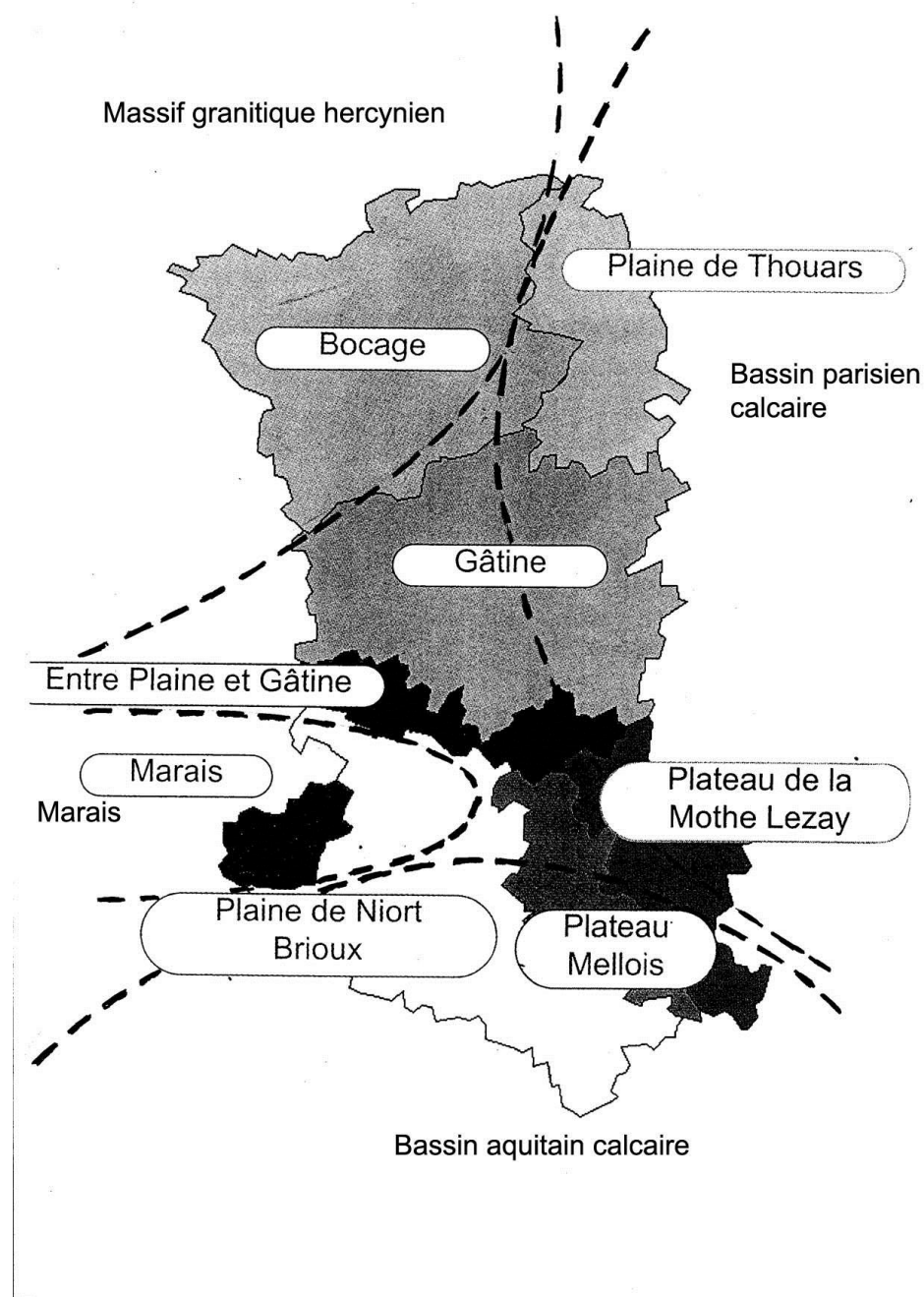
---

<sup>154</sup> En 1965, la commune de Bressuire absorbe la commune rurale de Saint Porchaire. Bressuire dispose alors d'une superficie de 250 ha, dont une partie très encaissée est inconstructible. La commune agricole de Saint Porchaire couvre une superficie de 2180 ha. Après cette fusion Saint Porchaire, devient quartier de Bressuire dont une partie est aménagée en zones industrielles et pavillonnaires.

<sup>155</sup> Ce qu'André Siegfried qualifiait de « mentalités politiques ».

## B - Le granite et le calcaire : une ligne de partage politiquement entretenue

Le département des Deux-Sèvres se situe à la charnière du Massif Armoricain granitique et des Plaines calcaires des confins du Bassin Parisien à l'Est et celles du Bassin Aquitain au Sud. Les deux substrats géologiques dominants, le granite et le calcaire, partagent le département en petites régions naturelles aux caractéristiques très contrastées : le Bocage (au nord-ouest), des Plaines (autour de Thouars et autour de Niort), la Gâtine au centre et le Marais au sud-est.



Carte N° 13 – Les petites régions des Deux-Sèvres- Source : Chambres d'Agriculture des Deux-Sèvres – 2000.

La composition de ces roches joue un rôle important pour la circulation de l'eau de surface ou souterraine, façonnant les paysages et contribuant à des formes d'organisation des habitats (groupés ou dispersés) propices à des types de relations sociales différenciées.

Les petites régions naturelles ont des particularismes marqués, opposés de façon récurrente<sup>156</sup>. Ces clivages avaient du sens à une époque où le paysannat était dominant. Il porte encore des représentations stéréotypées<sup>157</sup>.

*« Il y a aussi la géographie qui clive. On ne vit pas de la même façon dans les pays de pierre calcaire que dans les pays de pierre de granit. On ne vit pas de la même façon lorsqu'il y a des haies que lorsqu'il y a des espaces plus grands. Ça façonne le tempérament et c'est insidieux, inconscient et ça ne s'explique pas d'une façon rationnelle ». Entretien avec Claude Boutet, ancien maire de Bressuire, originaire du Sud des Deux-Sèvres, ancien professeur de philosophie, septembre 2010.*

### ***1 – Habitat dispersé et habitat groupé***

Les sous-sols granitiques, bien que très variés<sup>158</sup> dominant en Bocage et Gâtine<sup>159</sup>. Ils offrent une plus forte résistance à l'érosion façonnant des paysages légèrement vallonnés, avec des lits de rivières aux méandres accentués (Bocage Mauléonnais) ou des chaos granitiques appelés « chiron » en Gâtine. Des couches d'argiles peu profondes ont facilité des résurgences aquifères nombreuses et éparpillées, propices à une implantation dispersée des populations pionnières.

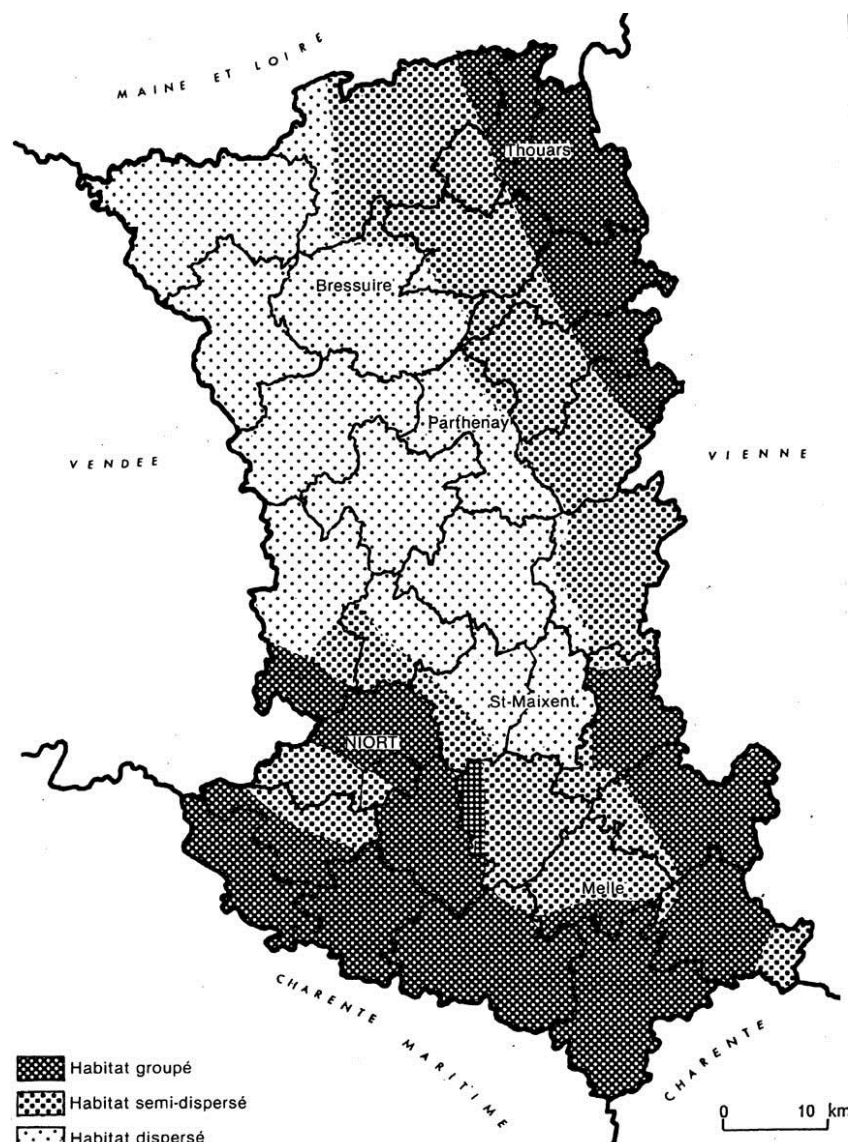
---

<sup>156</sup> Rieffel J., *Œuvre de Jacques Bujault*, Paris, Félix Maleteste, 1846, « Deux grandes divisions partagent les sols, la Plaine et le Bocage. Elles présentent un contraste et étonnent et confondent l'observateur. Ce sont deux bouts du Monde ». p. 375.

<sup>157</sup> Benoist A., *Paysans du Sud-Deux-Sèvres, XVIIe – XVIIIe siècle, la terre, les traditions, les hommes*, La Crèche, Geste, 2005, p. 37.

<sup>158</sup> Poncet D., *Le cisaillement Sud Armoricaïn du Haut Bocage Vendéen*, Thèse de Doctorat, 1993.

<sup>159</sup> Annexe N°14 - Carte N° 14 - Deux-Sèvres : Esquisse lithologique.



Carte N° 15 - Deux-Sèvres : Habitat regroupé, semi dispersé et dispersé<sup>160</sup>.

A l'opposé, l'Est et le Sud du département sont caractérisés par les sous-sols calcaires, roches sédimentaires vestiges des mers de l'ère secondaire et tertiaire générant des plateaux et plaines. Les terrains récents de l'ère quaternaire sont constitués principalement d'alluvions déposées dans les zones planes et les cuvettes. Dans ces sols à substrats calcaires, l'infiltration de l'eau qui s'accumule en profondeur et en poche est plus rapide. Pour l'homme, son accès est plus compliqué et a nécessité des creusements de puits, des installations, des distributions et des entretiens concertés. Ces usages et gestions de type collectif ont été propices à un habitat groupé.

Enfin le marais, situé au Sud-Ouest, à cheval sur trois départements (Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée), est constitué d'espaces conquis sur la mer, en les drainant et les asséchant : ils sont parcourus de canaux (les conches). L'accès, essentiellement par bateau, y a longtemps été compliqué et son

<sup>160</sup> Bernard G., Bernier M., Chaumier M., Combes J et Luc M., dir, *Les Deux-Sèvres aujourd'hui*, Saint Jean d'Angély, Bordessoules, 1980.

développement préservé de l'urbanisation et d'une agriculture intensive. Les « maraichins » ont ainsi longtemps vécu dans un entre soi.

type habitat/géologie	primaire	secondaire	tertiaire- quaternaire	primaire et tertiaire- quaternaire	secondaire tertiaire- quaternaire	Total
Dispersé (%)	73,3	0	18	23,5	5,1	30,4
semi-groupé (%)	25	17,2	60,7	52,9	50,8	35,1
Groupé (%)	1,7	82,8	21,3	23,5	44,1	34,5
Total (%)	100	100	100	100	100	100

Tableau N° 5 - Deux-Sèvres : Types d'habitats et types de sous—sols - Bidet-Emeriau Philippe – 2010 – à partir des données de Bernard G.

Lecture : sur les sous-sols primaires, l'habitat dispersé concerne 73.3% des communes et l'habitat semi groupé 25%. Sur les sous-sols secondaires, 82.8% des communes ont un habitat groupé, 17.2% un habitat semi groupé et aucune n'a un habitat dispersé.

Au-delà d'un type d'habitat, c'est aussi une organisation sociale et « *des mentalités et attitudes politiques* »<sup>161</sup> différente. Les habitants du bocage seraient enclins à plus d'individualisme et à un certain repli<sup>162</sup>. En zone de calcaire, la gestion de la ressource en eau qui doit être concertée, implique une organisation sociale codée, partagée et solidaire. Le marais, où vivent les hutteurs, constituent « un monde à part »<sup>163</sup>.

## 2 - Des stéréotypes durables

Le « dimorphisme » géophysique du département- le nord, bocager granitique et le sud, de plaine calcaire - est souligné de longue date. Le caractère des deux-sévriens a été ainsi longtemps décrit dans la littérature comme résultant d'un déterminisme physique, une explication très en vogue au XIXème siècle<sup>164</sup>. Les

<sup>161</sup> *Ibid*, pages 68 et suite.

<sup>162</sup> Gombin J. et Mayance P., Contextualiser le « vote agricole » : une analyse écologique, *Les cahiers du CEVIPOF*, Paris, 2008.

<sup>163</sup> Mathé J, Le marais poitevin – Au commencement du Marais, il y eu la mer. Opiniâtre..., in Combes J., Dauray J. et Mascaro P., Dir, *Les Deux-Sèvres*, Poitiers, Projets, 1986. « *Ce qui caractérisait les Huttiers, ce n'était ni la propriété, ni la production programmée débouchant sur commerce, mais la liberté. Son corolaire fait sa misère, mais aussi un luxe inouï, inconnu dans une société collectivement organisée : l'absence de contrainte, la paix de l'anonymat et la jouissance primitive d'une nature luxuriante et vierge* ». p. 333.

<sup>164</sup> *Les Deux-Sèvres par le Préfet Dupin*, 1801, Gestes éditions. « *Trois parties bien distinctes composent, comme on l'a vu, le département des Deux-Sèvres à savoir : le bocage qui comprend le nord-ouest c'est-à-dire la presque totalité des premier et second arrondissements, et une portion du troisième ; le Marais qui occupe une partie du troisième arrondissement du sud-ouest ; enfin la plaine. Il présente les mêmes différences dans la constitution physique et morale de ses habitants.*

*L'homme du bocage a une taille médiocre, mais assez bien prise ; têtes grosses et rondes, teint pâle, cheveux noirs, yeux petits, mais expressifs ; son tempérament est bilieux et mélancolique ; son esprit lent mais non pas sans profondeur ; son cœur et généreux, mais irascible ; sa conception facile, mais sûr.../... La plaine traversée par plusieurs grandes routes, et ses habitants sont plus civilisés. Leur taille est plus élevée, la physionomie plus ouverte, leur carnation plus vive. L'influence des vents d'Ouest et du Sud leur donne moins d'énergie ; leur caractère est moins prononcé et plus confiant.../... L'habitant du Marais est encore plus grand que celui de la plaine ; il a plus d'embonpoint, ses membres sont plus massifs, mais il manque de santé et d'agilité. Il est grossier, apathique et ne pousse pas loin sa carrière. Livré exclusivement à la pêche et à la chasse*

tempéraments se seraient clivés en fonction de l'environnement naturel. Le Nord, catholique, Royaliste et conservateur, serait réfractaire au progrès, et le Sud, Protestant, laïc, de tradition radicale et socialiste serait « ouvert aux idées nouvelles »<sup>165</sup> Le bocain serait de tempérament avenant, mais solitaire, besogneux et dans le respect de l'ordre religieux établi, tandis que l'habitant des plaines serait plus vif et entreprenant, plus prompt à se convertir au progrès, plus indépendant et critique que l'habitant du marais considérés un associable reclus<sup>166</sup>.

Ce dualisme, bien que désuet, reste mobilisé par des élus pour affirmer les particularismes.

*« La mentalité des gens. Il y a une mentalité, ici, particulière jusqu'au granit.../..Je pense que les gens ont été plus ouverts, je parle au passé... Mais le fait que l'on était dans la plaine et que l'on se rencontrait peut-être davantage... Et c'était de gros villages, en général, comme B., là ... Actuellement il y a encore cent habitants...*

Q : *Le fait d'être dans un village, les gens étaient amenés à se rencontrer, aussi en veillée ?*

R : *C'était entre familles qui avaient l'habitude de se rencontrer...*

Q : *Et quand vous dites que ça va jusqu'au granit, dans le granit on est dans d'autre chose?*

R : *C'est le bocage... Ce sont des gens moins ouverts, plus renfermés sur eux-mêmes».*

Entretien avec A.A., maire de A. – Sud Deux-Sèvres – avril 2009.

Mais ces différenciations font fi des mutations du monde paysan opérées depuis plus de 150 ans<sup>167</sup>, et notamment de l'expansion démographique, du phénomène de « déversoir » des actifs agricoles vers les

---

*des eaux ou de rivière, il semble former une place à part dans ce département, par la simplicité remarquable dans sa manière de vivre».*

<sup>165</sup> Benoist J., *Les paysans du Sud-Deux-Sèvres, au XIXème siècle – L'esprit du progrès*, La Crèche, Geste, 2006.

<sup>166</sup> Annexe 15 - Lukomski, T., *Petit dictionnaire statistique et historique des communes des Deux-Sèvres*, Niort imprimerie de L.Favre et compagnie, 1860

<sup>167</sup>A la fin du XIXème siècle, le sud des Deux-Sèvres, fortement planté en vignes fut plus durement touché par la crise du phylloxéra. Les paysans durent trouver des réponses urgentes et nombreux d'entre eux convertirent leur exploitation de culture en élevages laitiers. Ils créèrent des coopératives pour l'écoulement de leur production, dont les présidents furent souvent des paysans d'obédience protestante. D'autres coopératives furent créées par des paysans d'obédience catholique, souvent des migrants vendéens.

L'image des paysans bocains reclus dans sa ferme est, elle aussi, dépassée comme le montre la création des CUMA à partir des années 1960. Le mouvement « cumiste » s'inscrivait dans les lois d'orientation de 1960/62 et la JAC est très active en « terre catholique » du bocage. La modernisation agricole reposa sur « la révolution fourragère » et le développement de l'ensilage d'herbe. Celui-ci nécessitait le recours à des équipements coûteux et plus aisés à acquérir collectivement. Mais surtout il requérait la mobilisation des voisins pour réaliser « les chantiers » successivement chez les uns et les autres.

Les paysans de Gâtine apparaissent plus suspicieux à l'égard de ces organisations collectives, gardant plus tardivement leur caractère frondeur et indépendant. Ils préservent, encore aujourd'hui, des types de production de viande « traditionnelle », avec des circuits courts (vente sur le marché et « au travers ») par l'intermédiaire de marchands de bestiaux très fortement implantés dans des réseaux de proximité. Ce sont des formes de relations réelles mais plus marquées par l'entre soi. Les agriculteurs gâtinais continuent

secteurs secondaire et tertiaire et de l'urbanisation croissante qui ont généré d'importants déplacements de population. Enfin les mouvements migratoires, phénomènes souvent oubliés ou minorés, se sont pourtant succédés de façon continue depuis plus de deux siècles en Deux-Sèvres, jouant un rôle indéniable dans les mutations sociologiques et politiques du département.

---

d'entretenir ce caractère indépendant - voire réfractaire - vis-à-vis des formes d'organisations agricoles collectives (coopératives, groupement de producteurs).

## 2 – Dynamiques migratoires et transformations sociales

Si le département des Deux-Sèvres a connu une faible progression démographique depuis un siècle et demi, il s'est pourtant structurellement transformé par un déplacement important de populations rurales vers les centres urbains.

Ces dynamiques démographiques sont liées à des flux migratoires de populations de régions voisines vers le département des Deux-Sèvres, situé géographiquement au cœur de ces flux de migrations paysannes de l'Ouest vers le Sud-Ouest. Il a été ainsi terre d'accueil dans le sud pour l'installation de paysans vendéens à partir de la fin du XIXe siècle<sup>168</sup> ; après 1945, les migrations ont été différentes, organisées et facilitées par l'Etat afin d'accompagner les mutations agricoles et aussi pour répondre aux besoins des autres secteurs économiques. Par brassage de population, elles ont joué un rôle important pour l'évolution sociodémographique du département.

### A – Les flux migratoires

La démographie du département résulte de la combinaison de variations naturelles (naissances /décès) et de variations migratoires externes (émigrations et immigrations)<sup>169</sup>. Depuis le milieu du XIXe siècle, en Deux-Sèvres, deux grandes périodes de migrations, avant 1946 et après 1945, se distinguent par leurs compositions et leurs mobiles.

#### *1 - Exode agricole et rural*

Les migrations sont des formes de déplacements spatiotemporels, aux distances, intensités et modalités variables<sup>170</sup>. On observe ces exodes en Deux-Sèvres lors des conflits : la Révolution française<sup>171</sup>, les Dragoonades et la seconde guerre mondiale<sup>172</sup>.

---

<sup>168</sup> Il serait aussi intéressant d'étudier l'installation d'artisans charpentiers, charrons du centre de la France qui ont migré à la fin du XIXe siècle lors de la construction des voies de chemins de fer et se sont ensuite sédentarisés.

<sup>169</sup> Bocco E. et Sivasli N., *Histoire et mémoires de l'immigration en Poitou-Charentes de 1851 à nos jours*, IRFA Conseil, 2012.

<sup>170</sup> Les notions de déplacements et de migrations sont ici préférées à celle d'exode, termes à forte connotation dramatique et affective, voire religieuse. Elles sont souvent associées « à l'abandon, la désertion des campagnes ». Pitié J., *Exode rural et migrations intérieures en France – L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*, Norois, Poitiers, 1971.

<sup>171</sup> Lenne G-M., *Les réfugiés des guerres de Vendée de 1793 à 1796*, La Crèche, Geste, 2003. Guy-Marie Lenne, s'est intéressé au phénomène de migration d'une population vendéenne, les patriotes, qui cherchaient à échapper aux conflits de la révolution en 1793. Sa thèse s'oppose à celle d'un génocide vendéen défendue par Reynald Sécher. Guy-Marie Lenne montre que les exactions n'ont pas été totales et exterminatrices,



Les déplacements paysans doivent être distingués de l'*exode rural*. L'implantation durable des paysans, leur établissement dans une commune étaient liées au bon vouloir des propriétaires pour les fermiers et les métayers qui, jusqu'à l'avènement des baux de moyen et long termes de l'après-guerre, étaient souvent contraints à des déplacements répétés. Ces installations successives pouvaient dépasser des frontières administratives (communales / départementales), sans que l'on puisse les qualifier d'exode. Ce furent en fait des processus de « glissement »<sup>173</sup>, souvent d'une commune à une autre, contigües, au cours de la carrière professionnelle et au fil des générations. Elles eurent des effets d'essaimages et de regroupements familiaux. Ces déplacements peuvent en outre s'expliquer par les excédents démographiques.

### **300 ans de migrations successives de la famille Moreau**

La famille Moreau, originaire du Choletais, en Maine et Loire est significative de ces migrations en glissements. La famille a vécu des établissements successifs sur une période de trois siècles pour s'installer définitivement dans le bocage des Deux-Sèvres dans les années 1970. La distance du foyer d'origine, environ 50 km, reste relativement courte. La migration débuta par l'installation dans un canton voisin du département (Vihiers - 49), pour passer ensuite, à la frontière administrative du département dans la commune de Saint Maurice la Fougereuse (79). Les déplacements s'opérèrent ensuite au gré des mariages, des rapprochements familiaux et des fermes que l'on laissait en fin de bail pour d'autres qui se libéraient. La famille se fixa définitivement sur la commune de Noirterre, au cours de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un dernier déplacement, dans cette même commune, s'effectua en 1970 par le regroupement avec une ferme voisine.

*« Mes grands-parents avaient une exploitation juste à côté. Mon père et mon oncle ont repris cette exploitation, qui se libérait, dans les années 1970. C'est vrai que c'était la famille Moreau. Je fais un petit peu de généalogie, la famille Moreau est à Noirterre depuis 1835.../...quand on remonte, assez loin, c'est plutôt le Choletais.../...c'était il y a 300 ans. Du côté de Saint-Germain sur Moine. La famille s'est rapprochée de Cholet. Et après elle est arrivée sur la région de Vihiers. Et puis Saint Maurice La Fougereuse, elle est descendue petit à petit jusqu'à Noirterre. Avec les différents mariages, elle s'est rapprochée. Je remonte, le plus loin vers 1590, pour la naissance du plus ancien. Et ça se concentre beaucoup sur la région de Cholet». - Entretien avec Jean-François Moreau – Maire de Noirterre, Bocage Bressuirais, juin 2011*

Les migrations rurales sont aussi souvent confondues avec celles des agriculteurs. Cette notion largement utilisée après 1945, relève d'une terminologie administrative, en tant que déplacements organisés par l'Etat sur de plus grandes distances, souvent vers le Sud-est et Sud-Ouest de la France, encouragés depuis les années 1960 par des aides financières liées à la politique agricole des structures<sup>174</sup> et accompagnés par des

---

mais que ces populations réfugiées ont bénéficié des aides de la République pour accompagner leur migration.

<sup>172</sup> Durant la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale certaines communes des Deux-Sèvres ont accueilli des migrants des départements de l'Est de la France. La commune de Gourgé en particulier a accueilli de nombreuses familles des Ardennes.

<sup>173</sup> Pitié J., *Exode rural et migrations intérieures en France – L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*, op cité p. 15.

<sup>174</sup> Grace aux SAFER – Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

organisations de placements<sup>175</sup>. Les aides aux mutations agricoles<sup>176</sup> ont incité et facilité le départ définitif d'enfants issus des plus petites exploitations, et la cessation d'activité des cédants est accompagnée par la création des associations de clubs ruraux<sup>177</sup>.

## ***2 - Les migrations agricoles du XIXe siècle : le phénomène vendéen***

La démographie des Deux-Sèvres a été marquée, à la fin du XIVE siècle, par un solde fortement positif. Le département a gagné 50177 habitants entre 1836 et 1891, fruit d'un accroissement naturel qui compensa les flux migratoires négatifs. A l'inverse, de 1891 à 1936, le département a perdu 45441 habitants, dû, en grande partie, à une forte émigration (- 64600 hab.) et aux décès entraînés par la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

année	population des Deux-Sèvres (*)	variations (Nb d'hab.)	dont solde migratoire	% de variation annuelle
1836	304105			
1851	323615	19510	-8400	0,43
1866	333155	9540	- 7700	0,20
1872	331243	- 1912	- 6800	-0,10
1891	354282	23039	non connu	0,37
1911	337627	- 16655	- 30700	-0,24
1921	310060	- 27567	- 13200	-0,82
1936	308841	-1219	- 20699	-0,03

Tableau N°6 - Evolution de la population des Deux-Sèvres et soldes migratoires entre 1836 et 1936 - Ref : Pitié J., *Exode rural et migrations intérieures en France, op. cité.*

Dans ces évolutions du XIX siècle, la composante migratoire agricole a été approximativement évaluée<sup>178</sup> car ces déplacements ont été peu mesurés en les confondant avec des migrations vers les autres secteurs d'activité. Les migrations paysannes internes aux Deux-Sèvres, du Bocage vers la Plaine, flux considérés toutefois comme importants<sup>179</sup>, n'ont pas non plus été mesurées précisément.

<sup>175</sup> SMER - Syndicats de Migrations et d'Etablissements Ruraux.

<sup>176</sup> CNASEA (Caisse Nationale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles), l'IVD (Indemnité Viagère de Départ).

<sup>177</sup> Champagne P., *L'héritage refusé – La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000*, Paris, Seuil, 2002. : « L'initiative de la création des clubs du troisième âge en milieu rural a été prise dans le cadre d'une politique sociale globale élaborée par la Mutualité Sociale Agricole à l'échelon national ». p. 122.

<sup>178</sup> Julien-Labruyère F., L'emblématique migration des « Vendéens », in *Migrants et immigrés*, Saintes, Le Croît Vif, 2012. p. 147.

<sup>179</sup> Difficulté soulignée par Jean Pitié, *Exode rural et migrations intérieures en France – L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes, op cité*, p. 226.

Au demeurant, on peut considérer que les flux agricoles vers l'extérieur du département furent importants car les Deux-Sèvres se situaient à la charnière d'un vaste mouvement de déplacements de paysans de l'Ouest vers le Sud-Ouest. Ce furent des flux d'émigration (donc de départs) et d'immigration de paysans des départements voisins. Cette « Vendée migratoire »<sup>180</sup> concerna les quatre départements de départs (Vendée, Maine et Loire, Mayenne et Sarthe), vers quatre principaux départements d'accueils (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne).

Soldes migratoires	Vendée	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Deux-Sèvres	Vienne	Charente	Charente-Maritime
1836-1851	(-) 1300	(+) 17200	(-) 14400	(-) 17200	(-) 8400	(+) 2700	(-) 1200	(+) 8000
1851-1866	(-) 13600	(+) 3900	(-) 17700	(-) 11800	(-) 7700	(-) 11200	(-) 7100	(-) 4800
1872-1891	(-) 14700	(+) 4800	(-) 26500	(-) 1600	(-) 6800	(-) 7800	(-) 10900	(-) 22300
1891-1911	(-) 50000	(+) 9000	(-) 31200	(+) 10500	(-) 30700	(-) 26700	(-) 6900	(+) 6200
1921-1936	(-) 33600	(+) 500	(-) 22300	(-) 12700	(-) 13200	(-) 5700	(-) 5100	(+) 2700

Tableau N° 7 – Soldes migratoires dans l'Ouest Vendéen, 1836-1936, ( source : Pitié J., *Exode rural et migrations intérieures en France, op cité.*

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture du département a perdu de ses actifs, souffrant d'un manque de main d'œuvre<sup>181</sup> : peu mécanisées, les fermes étaient peu productives, le plus souvent considérées comme trop grandes et les conditions des ouvriers agricoles étaient jugées déplorables : le travail était pénible et précaire, (assuré généralement 9 mois sur douze et faiblement rémunéré). Les petits fermiers ou bordiers avaient plus d'aisance<sup>182</sup>. Les migrants d'autres professions étaient plus redoutés, car ils concurrençaient les artisans locaux, relevant de corps de métiers bien établis : c'étaient les saisonniers, ouvriers et marchands, en provenance du centre de la France qui séjournèrent régulièrement en Deux-Sèvres de Pâques à la

---

Le dénombrement nécessiterait de retrouver les registres par canton – voir ODASEA- Les dossiers auraient été détruits lors du déménagement de l'ADASEA à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres aux Ruralies au début des années 1980.

<sup>180</sup> La notion de « vendéen » est un terme générique en Poitou-Charentes. Il désigne tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les populations de Vendée et des autres départements au nord du Poitou-Charentes (Maine et Loire, Loire-Atlantique), jusqu'aux départements bretons. Julien-Labruyère F., *L'émigration migration des « Vendéens », op. cité.*

<sup>181</sup> Arches P., *Enquête économique et sociale de 1848*, Niort, Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres, 3 tomes, 1993, 1994 et 1995. Dans l'enquête économique et Sociale de 1848, les paysans de Cerizay se plaignent que « la terre sommeille », et qu'à Parthenay « le pays pourrait occuper un tiers de plus de bras dans l'agriculture » et « il faudrait arrêter l'émigration des ouvriers de la campagne vers les villes ».

<sup>182</sup> *Ibid*, A Mazière en Gâtine, « L'aisance existe chez les fermiers en général. Les petits bordiers sont plus heureux ». A Saint Loup « le paysan petit propriétaire est heureux, le manouvrier qui n'a que ses bras est malheureux ». A Chef Boutonne « les ouvriers à la journée sont les plus exposés au fléau de l'indigence ».

Toussaint<sup>183</sup>. Au regard de la carence de main d'œuvre agricole, on peut penser que les migrants paysans d'autres régions furent accueillis sans trop de réticence<sup>184</sup> et leurs familles s'installèrent définitivement.

Les grandes vagues de migrations vers les Deux-Sèvres ne semblent s'être opérées qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elles n'apparurent qu'une dizaine d'années après la crise du phylloxéra du fait de la désorganisation importante suite à cette crise agricole notamment viticole. Les Deux-Sèvres représentaient alors pour les paysans vendéens un département d'accueil recherché par sa proximité géographique, après la Charente-Maritime<sup>185</sup>. Le sud du département, moins peuplé, offrait plus de possibilités d'accueil que le Bocage. Les 10 000 migrants vendéens s'installant en Deux-Sèvres correspondent à 1660 exploitations agricoles. C'étaient des familles nombreuses (en moyenne 6 individus par famille). Les flux d'installations se firent par regroupements familiaux ou de voisins. Ensuite de nouvelles familles se fondèrent par le mariage avec les habitants des pays d'accueil, parfois d'obédiences religieuses différentes. La mixité religieuse facilita l'intégration et la sédentarisation. Le retour à la retraite des migrants paysans dans leur commune d'origine fut marginale car de nombreux amis d'enfance avaient eux aussi migré et les liens de sociabilités initiaux s'étaient distendus : les retours au village natal, à l'issue de la carrière professionnelle furent donc souvent une déception : les émigrations furent le plus souvent sans retour.

### ***3 - Les migrations encadrées de l'après-guerre***

Après 1945, la population des Deux-Sèvres a de nouveau progressé<sup>186</sup>, mais plus lentement que l'ensemble de la population française. Et la courbe démographique fléchit dans les années 1970, pour progresser de nouveau depuis 1990. Le département a ainsi gagné 31 819 habitants entre 1990 et 2012, mais dans des proportions moindres que la moyenne nationale (65<sup>ème</sup> place en population en 2009).

année	Population des	Variations (Nb	dont solde	% de variation
-------	----------------	----------------	------------	----------------

<sup>183</sup> *Ibid.* Leur nombre est évalué à 600, « à savoir 300 maçons, 50 cordonniers, 50 chaudronniers, 100 scieurs de long et terrassiers, 100 marchands ».

<sup>184</sup> Dans l'enquête économique et sociale de 1848, étrangement, il n'est fait aucunement état du recours nécessaire à la main d'œuvre agricole d'autres régions. Il est par contre suggéré l'établissement d'une colonie agricole, pour les jeunes issus des villes et en requalification sociale. Il est demandé une meilleure rémunération des salariés agricoles, une amélioration de leurs conditions de vie pour éviter qu'ils aillent s'embaucher dans les usines. La construction de fermes agricoles est régulièrement évoquée pour éduquer, former et intéresser les fils de paysans à rester à la terre. Les almanachs agricoles de Jacques Bujault diffusent des conseils pour mieux mettre en valeur les exploitations. Toutefois, ils touchent une population agricole déjà « éclairée » et lettrée, probablement minoritaire.

<sup>185</sup> Les données de migrations, de vendéens de souche vers les départements voisins, jusqu'en 1911, sont estimées à plus de 14.000 en Charente-Maritime, 10.000 en Deux-Sèvres, 1700 en Charente et 1500 en Vienne. Julien-Labruyère F., *L'emblématique migration des « Vendéens »*, op. cité, p. 149.

<sup>186</sup> Le département gagna 22900 habitants entre 1954 et 1975 pour atteindre 335 829 habitants en 1975. En 1975, les Deux-Sèvres se situaient au 59<sup>ème</sup> rang des départements français en termes de population totale - il était situé à la 51<sup>ème</sup> place en 1931.

	Deux-Sèvres (*)	d'hab.)	migratoire (*)	annuelle
1954	312842	4001	16486	0,07
1962	316856	4014	-8476	0,16
1968	326462	9606	non connu	0,51
1975	325829	- 633	- 3159 (**)	0.01
1990	345965	20136	non connu	0,6
1999	344390	-1575	non connu	-0,05
2012	377784	33394	non connu	0,75

Tableau N° 8 - Evolution de la population des Deux-Sèvres de 1954 à 2012 (Source Ph bidet-Emeriau)

(\*) Ref : Pitié J. (\*\*\*) Ref : Les Deux-Sèvres aujourd'hui, ibidem, 1980

L'exode agricole poursuivi après 1945 a été atténué par l'implantation de migrants paysans de l'Ouest. Cette seconde vague de migrations agricoles fut un phénomène national, plus accentué<sup>187</sup> qui a été quantifié précisément. De 1949 à 1955, 3686 migrations individuelles ou familiales concernèrent 19350 personnes en France, libérant environ 50.000 ha dans les départements d'origine, pour en exploiter 135.000 ha dans les départements d'accueil.

Soldes migratoires	Vendée	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Deux-Sèvres	Vienne	Charente	Charente-Maritime
1936-1954	(-)	(+) 1600	(-) 19300	(-) 9100	(-) 20700	(-) 6900	(-) 850	(+) 9350
1954-1962	(-) 20700	(-) 6050	(-) 20450	(-) 12500	(-) 16500	(-) 8100	(-) 2600	(-) 5150
1962-1968	(-) 6900	(-) 5600	(-) 7750	(-) 5250	(-) 8500	(-) 3450	(-) 4000	(-) 3150

Tableau N° 9 – Soldes migratoires 1936-1968 – (Source Jean Pitié J., *Exode rural et migrations intérieures en France, op. cité.*

De 1949 à 1965, six départements de l'Ouest de la France représentaient 60% de l'émigration française. Parmi ceux-ci, La Vendée, la Mayenne et le nord des Deux-Sèvres ont constitué 40% de l'émigration totale, concernant 1.151 familles.

Départements d'origine	Nombre de migrations (ménages agricoles)	%
------------------------	--	---

<sup>187</sup> *Les migrations rurales en France*, Population, 1, 1956. – Ces migrations se sont opérées en deux étapes. L'une de 1949 à 1955, subventionnée pour les déménagements, et une seconde de 1955 à 1965, plus incitative, grâce à des primes d'équipement en matériel et cheptel, et à la création de syndicats de migrations.

Vendée, Mayenne, et Nord des Deux-Sèvres	1.150	40
Ille et Vilaine, Maine et Loire et Sarthe	605	21
Aveyron	235	8
Pas de Calais	230	8
Reste (Nord-ouest, Vosges, Alsace, Alpes du Nord)	690	24
Total	2875	100

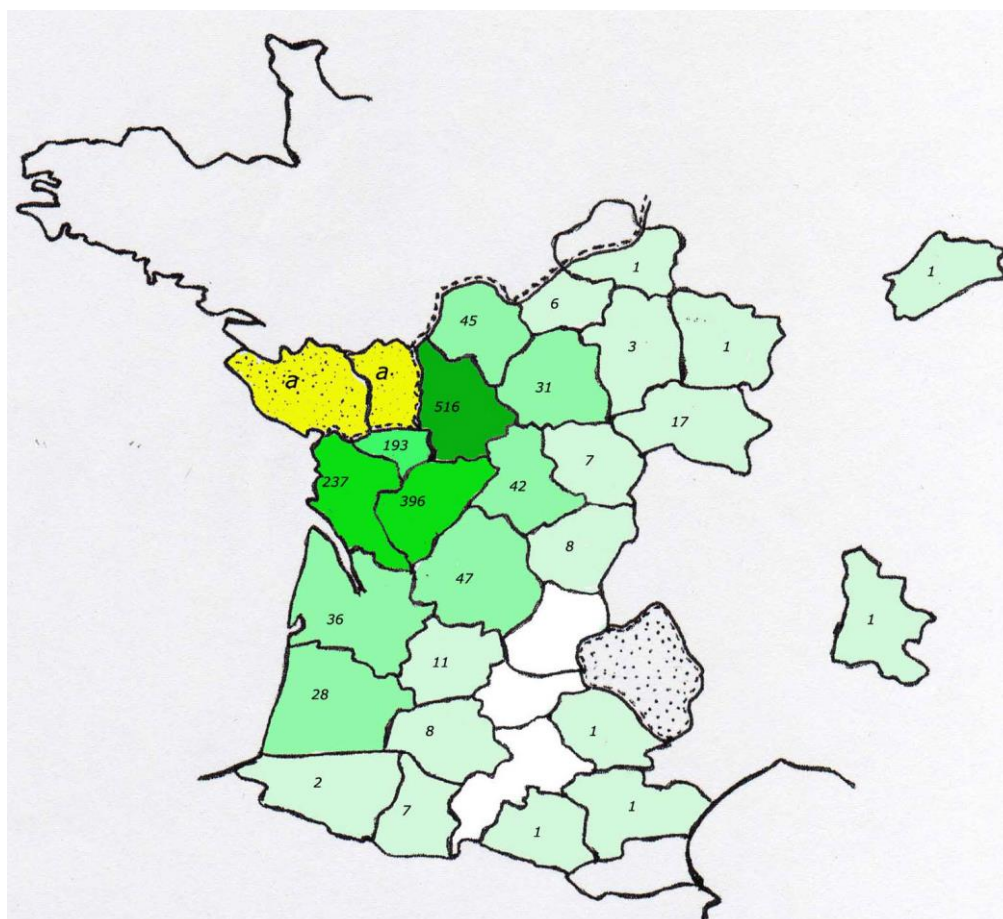
Tableau 10 - Les migrations des ménages agricoles en France de 1949 à 1955 (Source Renard J., *Les migrations rurales des Vendéens vers le Sud-Ouest : un phénomène moribond ?* op. cité.

Plusieurs causes sont avancées pour l'expliquer ces flux<sup>188</sup>. Les départements de l'Ouest étaient plus densément peuplés<sup>189</sup> et leurs exploitations, trop petites, ne pouvaient assurer la subsistance des familles de surcroît nombreuses. Le prix du foncier, souvent plus élevé en « Haut Bocage », était inaccessible pour ces paysans lorsque la terre se vendait. Et beaucoup de petites exploitations ne pouvaient s'agrandir et permettre l'installation de plus d'un enfant. Les offres d'emplois dans les usines locales intéressaient peu les fils de paysans, plus enclins à rester travailler en agriculture, au besoin en tentant leur chance dans d'autres contrées.

---

<sup>188</sup> Renard J., *Les migrations rurales des Vendéens vers le Sud-Ouest : un phénomène moribond ?*, Norois, 62, 1969.

<sup>189</sup> *Ibid.* La densité de certains cantons du « Haut Bocage vendéen », (année 1955) s'élevait à plus de 30 actifs pour 100 ha de SAU pour une densité 15 dans le « Bas Bocage », voire 12 dans le marais poitevin vendéen. P. 184.



a : en jaune : régions de départ étudiées  
 en vert : nombre de familles par département d'accueil

Carte N° 16 - Les migrations rurales des Vendéens de 1950 à 1965 - Source : Renard J., *ibid.*

Les migrations furent encouragées et facilitées par la création en 1948 des Syndicats de Migrations et d'Etablissement Ruraux (SMER) et l'octroi d'aides de l'Etat. Les départs de Vendée et du Nord-Deux-Sèvres furent continus entre 1949-1955, pour perdre en intensité après 1955.

Départements d'origine	Nombre de familles	%
Vienne	516	31
Charente	396	24
Charente-Maritime	237	14.6
Sud des Deux-Sèvres (ligne Niort/La Mothe St Heray)	193	11.7
Haute-Vienne	42	Non connu
Indre et Loire	45	Non connu
Dordogne	47	2.8
Gironde	36	Non connu

Tableau N°11 - Départements d'accueil des migrants originaires du département de la Vendée et du Nord des Deux-Sèvres de 1955 à 1965 inclus - Sources : Renard J., *Ibid.*

Les mouvements de migration classiques s'estompèrent après 1970, malgré les avantages économiques et une meilleure connaissance par les agriculteurs des syndicats de migration. Cela s'explique par la pénurie

de foncier dans les départements d'accueil (d'où l'augmentation du prix des terres : le différentiel de prix entre zones départ et d'accueil devint peu favorable<sup>190</sup>) et par la concurrence d'autres migrants (en particulier les rapatriés d'Afrique du Nord). Parallèlement, la libération de fermes consécutive à l'exode agricole, les emplois industriels en milieu rural pour la main-d'œuvre agricole surnuméraire, l'intensification des exploitations, l'attachement au pays<sup>191</sup> furent autant de facteurs expliquant l'essoufflement des vagues migratoires paysannes en Deux-Sèvres et, plus largement, en Poitou-Charentes.

#### ***4 – Les néo-ruraux, agriculteurs atypiques***

La vague des néo-ruraux, « faux agriculteurs » catalogués comme tels par la profession agricole dans les années 1970, a représenté un autre type de migration. Ce phénomène, réel en Deux-Sèvres, mériterait d'être mesuré précisément. On observe quelques-unes de ces installations dans des cadres collectifs (création ou intégration de gros Gaec), à travers des modes de productions alternatifs, parfois très intensifs. Certains de ces migrants se sont engagés dans les organisations syndicales départementales. De cursus scolaire plus élevé et généraliste (certains ont aussi milité dans les mouvements étudiants et ont exercé un autre métier), ils sont plus sensibles aux attentes sociétales, plus ouverts aux innovations et aux problématiques environnementales. Leur conjoint (te), non issu (e) de l'agriculture et travaillant en dehors de l'agriculture, ils sont attachés à une dissociation entre la sphère familiale et la sphère professionnelle. Critiques à l'égard des modes de production classiques et du fonctionnement des organisations agricoles (comme de leurs dirigeants), ils devinrent leaders d'organisations paysannes de gauche (Paysans travailleurs, Travailleurs paysans, Monatar<sup>192</sup>), contribuant à l'émergence d'autres conceptions du métier d'agriculteur.

Daniel Chauveau, ancien apprenti boucher, originaire de Cholet (Maine et Loire), s'installa en GAEC à Coulonges sur L'Autize, en Deux-Sèvres. Il milita à la Confédération Paysanne au début des années 1970 (il fut un des membres fondateurs de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres), développant une unité artisanale de transformation du lait à la ferme et créant une activité de ferme pédagogique. Entretien avec Daniel Chauveau – avril 2007.

Serge Morin, dont la famille est originaire du Nord des Deux-Sèvres, est fils d'un receveur de la Poste. Après des études générales et un statut d'objecteur de conscience, il s'installa à 20 ans dans un Gaec laitier près de Niort. Il milita dans le CDJA « non aligné », participa à la création de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres à la fin des années 1970. Il est actuellement conseiller régional Vert et fut maire d'Aiffres de 2012 à 2014. Entretien avec Serge Morin, août 2010.

<sup>190</sup> *Ibid.* p. 186. 95% des propositions au syndicat de migration vendéen sont des exploitations à vendre. Renard J., *Ibidem*

<sup>191</sup> Le leitmotiv « *Vivre et travailler au Pays* ».

<sup>192</sup> Monatar : Mouvement National des Travailleurs Agricoles et Ruraux.



Sur la période récente, le nombre des installations agricoles en Deux-Sèvres tend à se réduire<sup>193</sup>. On observe, a contrario l'émergence, d'une nouvelle population, numériquement minoritaire : des cadres, parfois quadragénaires, en reconversion du secteur industriel ou des services, qui s'installent agriculteurs dans des systèmes innovants (production biologique, circuits courts, produits transformés, production légumière, etc.), et adhèrent à des groupes de développement alternatif (CIVAM) appuyant leur mode de productions atypiques<sup>194</sup>, participant donc peu à la vie des grandes organisations professionnelles.

L'installation d'agriculteurs d'autres pays de l'Union européenne (Hollandais, Ecossais) représente une autre population de migrants numériquement marginale, attirée par un prix du foncier bon marché pour eux<sup>195</sup>.

Les jeunes d'origines non agricoles, formés dans les établissements agricoles, constituent une autre forme de renouvellement des agriculteurs en place<sup>196</sup>. Toutefois, leur installation est difficile car ils ne bénéficient pas de transmission familiale, comme les enfants d'agriculteurs. Leur réussite requiert donc des conditions nouvelles d'accueil, comme par exemple s'insérer dans un GAEC existant, et de financements<sup>197</sup>.

## ***5 – La concurrence foncière***

Autre dimension de la question des migrations agricoles : l'acquisition de foncier agricole. Certains agriculteurs cultivent des surfaces ailleurs que dans la commune de leur siège d'exploitation. Ce phénomène, qui n'est pas quantifié, se développe. Ainsi, dans certaines communes, on ne dénombre plus aucun siège d'exploitation : les terres sont exploitées par des agriculteurs d'autres communes, parfois géographiquement très éloignées. Dans d'autres cas, les agriculteurs résidents sont concurrents. Cette dissociation entre exploitation de la terre et résidence sur la commune est facilitée par l'opacité des transactions foncières mais aussi par la mécanisation des tâches (parfois déléguées à un entrepreneur de

---

<sup>193</sup> Le discours affiché d'une installation pour un départ, porté par le CNJA il y a une vingtaine d'années, est resté un slogan, sans réelle volonté, semble-t-il, de stabiliser le déclin démographique agricole. Les objectifs des PDAO (Projet Départemental d'Orientation Agricole) successifs des Deux-Sèvres étaient de contenir les agrandissements au profit d'installations à taille humaine. Le nombre de départs annuels sur la période de 2006 à 2013 est passé de 300 à 250, alors que sur la même période le scénario le plus plausible est de 6 installations aidées pour 10 départs en retraite, (150 installations annuelles). Toutefois les décisions de transmissions d'exploitations échappent aux organisations professionnelles censées les réguler. Force est de constater que ces installations sont bien en deçà des prévisions. Ainsi le nombre d'installations nouvelles a fortement fléchi après un pic en 2007 (160 installations), pour se maintenir entre 2010 et 2013 à une soixantaine d'installations aidées.

<sup>194</sup> En 2013, la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres n'était toujours pas dotée d'un service technique pour l'agriculture biologique.

<sup>195</sup> A la barrière de la langue peuvent s'ajouter des modes de productions différents qui les isolent des agriculteurs autochtones.

<sup>196</sup> 70% des élèves de l'enseignement agricole en France ne sont pas d'origine agricole.

<sup>197</sup> En France, les installations hors cadre familial représentent 25% des installations aidées en 2012. Mais cette proportion diminue régulièrement depuis 5 ans (32% en 2007). En Deux-Sèvres elles représentent 29% des installations aidées en 2011.

travaux agricoles) et un recul de la solidarité agricole locale. Ces agriculteurs, souvent des céréaliers en quête de surface, qu'aucun lien familial ou social ne rattache à la commune, peuvent s'exonérer des effets négatifs de leurs pratiques comme l'arrachage de haies en Bocage et Gâtine

*« Et sur le secteur, on commence à avoir des sièges d'exploitation de céréaliers qui viennent ici. Et ils n'ont pas d'états d'âme. Leur premier boulot, on arrache les haies. Depuis deux ans, il y a au moins 3 km et demi de haies qui ont été arrachés. C'est énorme.*

*Q : Mais vous, vous pouvez prendre des décisions ?*

*R : Non, on n'est pas doté. On est en règlement national d'urbanisme. On n'a pas de PLU. On ne peut pas intervenir là-dessus. On ne peut rien faire. J'ai une dame qui m'a envoyé un courrier, l'année dernière, quand il y a eu tous les arrachages de haies. Parce qu'elle louait 27 ha à plusieurs exploitants agricoles. Ce qu'ils ont fait, les exploitants, ils ont fait des échanges de culture pour rationaliser leurs parcelles. Ce qui veut dire qu'il y a eu plusieurs propriétaires qui se retrouvent dans la même parcelle. Ils ont arraché les haies entre les deux et la pauvre dame, elle n'était pas contente... ». Entretien avec A. B., ancien agriculteur, maire de B., juillet 2011.*

*« Parce que j'ai un problème avec un agriculteur. Mon voisin n'arrivait plus à faire ses affaires. Il a vendu ou loué sa ferme à un autre agriculteur, de la région de Riblaire, qui est un producteur céréalier qui vient ici uniquement pour faire des céréales. Lui, il veut des champs immenses. Et là, ici, dans un champ en pente, il va supprimer la haie d'arbres. Il est en train de faire une connerie. Parce quand il y aura des grands abats d'eau,... Si c'est ici, c'est que ça jouait son rôle. J'avais informé le maire, pour que dans la transaction, il fallait garder les arbres... On a plus beaucoup de haies, de maillage... mais ça n'a pas pu être fait ». Entretien avec A.C, conseiller municipal à Bressuire, août 2010.*

Les élus locaux n'ayant pas les moyens réglementaires pour enrayer ces pratiques, ces comportements se multiplient et accentuent les tensions entre les agriculteurs, entre eux et le monde rural.

## X X X

Les migrations agricoles ont donc joué un rôle important en Deux-Sèvres. La proximité géographique et culturelle, la similitude des techniques (région d'élevage et de fourrages) ont été des facteurs d'attrait pour les paysans vendéens<sup>198</sup>, souvent jeunes et en quête de réussite professionnelle. Mais la période plus récente est plutôt marquée par l'installation d'agriculteurs non issus du milieu agricole.

Les migrations ont irrigué des territoires en voie de désertification et en ont délaissé d'autres, elles ont en tout cas profondément marqué l'espace professionnel agricole. Dans un souci d'insertion sociale et de réussite professionnelle, les migrants ont contribué aux transformations des modes de production agricole. Nombre d'entre eux se sont investis dans les organisations professionnelles, confortant ou contestant

---

<sup>198</sup> 80 % des migrants « vendéens » s'installent dans les départements du sud-ouest.

leurs dirigeants. Ces migrations ont accentué la diversité de l'agriculture deux-sévrienne, même si elles n'ont pas empêché le déclin de son poids numérique.

## B – Partir et refaire sa vie

Les migrants agricoles, souvent en famille<sup>199</sup> et avec de jeunes enfants ont dû s'insérer dans de nouveaux lieux de vie, non sans difficulté. La distanciation des liens familiaux et de voisinage a parfois été douloureuse pour trouver leur place et recréer des liens de sociabilité.

### ***1 - Des migrations par déplacements successifs et regroupements familiaux***

Le déplacement de ces petits fermiers migrants consista parfois en une succession de d'établissements précaires, de courte durée, au gré des opportunités de reprises de fermes. A l'isolement social s'ajoutait alors l'incertitude du lendemain.

#### **La famille Aubineau : une migration de Vendée en Deux-Sèvres**

La migration de la famille de Claude Aubineau débuta à l'après-guerre. Elle fut un long parcours semé d'embûches et de difficultés à trouver une situation stable, exposé à la précarité des statuts professionnels et au déracinement familial. Le migrant débutait généralement ouvrier agricole, puis devenait métayer et enfin fermier. Devenir propriétaire n'était souvent accessible qu'à la seconde génération. C'était des trajectoires considérées à l'époque comme « normale », les plus répandues et acceptées. La famille subissait les déménagements successifs qui en résultaient.

Les parents de Jean-Claude (il est le quatrième d'une fratrie) quittèrent la Vendée natale juste à l'après-guerre. La famille décida d'un premier départ vers la Charente-Maritime où elle se posa pour une quinzaine d'années. Les parents de Jean-Claude furent d'abord ouvriers agricoles, puis ils quittèrent ce statut, avec l'accord de leur patron, pour s'installer à leur propre compte dans la quête de meilleures conditions. Ils devinrent métayers dans une toute petite ferme, mais qui se révéla vite trop petite pour assurer une vie décente pour la famille qui s'agrandissait. Ce furent ensuite des migrations successives en Charente-Maritime et l'obligation de quitter, encore une fois la ferme, cette fois au profit du fils du propriétaire. La famille se posa définitivement dans le Sud des Deux-Sèvres par l'intermédiaire du réseau des propriétaires. Jean-Claude prendra plus tard la succession de ses parents sur la ferme. Après quelques années au conseil municipal, il devint maire de la commune, puis conseiller général du canton de Beauvoir.

R : *« Je ne suis pas né là. Je suis né en Charente-Maritime, même si ce n'est pas très loin. Mes parents étaient des Vendéens. Et lorsque l'on est arrivé là, j'avais 14 ans. Même à peine. Et donc, il fallait refaire notre vie.*

Q : *Quand vous dites que vos parents étaient des vendéens, ils avaient émigré, à un moment donné en Charente-Maritime ?*

R : *Oui en Charente-Maritime, au lendemain de la guerre. Parce que j'avais trois frères aînés, en Vendée. Et moi je suis arrivé en Charente-Maritime, disons que je suis né en Charente-Maritime en 1946. Mes parents sont arrivés à ce moment-là. Et on a fait 14 ans, en Charente-Maritime. Donc si vous voulez j'ai vraiment passé ma petite jeunesse là-bas. Forcément, on a un environnement, on a des amis, normal. Encore que le temps que l'on a*

<sup>199</sup> Courtois L. et Silvasli N., *La femme immigrée en Poitou-Charentes*, in *Migrants et immigrés en Poitou-Charentes d'hier à aujourd'hui*, Saintes, Le Croît Vif, 2012.

L'éloignement familial des conjointes et leur isolement est souvent un vécu douloureux.

*fait en Charente-Maritime, on a fait trois lieux de vie différents. Mes parents ont été ouvriers agricoles au début. Après ils ont été métayers. Et après, ils ont été à nouveau métayers. (Rires).*

*Q : A un moment donné, on leur a dit : « allez plus loin »?*

*R : C'est-à-dire, quand ils ont été salariés, cela faisait partie, comment on peut dire de l'évolution normale de gens qui partaient. Parce qu'il y avait trop de monde dans la famille. Et on ne pouvait pas vivre sur la petite exploitation. Et sauf à partir fonctionnaires, ou des choses comme cela... La plupart du temps ils choisissaient de rester à la terre. Donc ils sont arrivés salariés agricoles. Leurs employeurs leur à aider à trouver une petite ferme. Parce qu'ils ne sont pas partis fâchés. Au contraire, ça s'est bien passé. Donc ça été dans la partie, dans ce qu'on m'en a dit après, la partie de leur vie la plus dure. Ils avaient 11 ha et c'était... c'était difficile. On était quand même à l'époque... On était six enfants. Et après, ils ont trouvé une autre exploitation de 33 ha, à nouveau en métayage. Mais où il y avait la possibilité de construire un peu plus une exploitation. On était entre Plaine et Marais. Parce qu'il y avait une partie vraiment en marais et une partie en plaine. C'était dans la vallée d'Aunis. Et puis le propriétaire a repris sa ferme, quand un de ses fils est rentré d'Algérie. Là on a fait 10 ans, en fait. Neuf années plus une autre année. C'était en 1961. Donc il fallait à nouveau partir. Vous voyez, le premier employeur de mes parents leur a trouvé la ferme, à Beauvoir. Comme quoi, mon père a dit au propriétaire, à M. Braillat. : « Ecoutez, M. Braillat, il faut que je parte. » « Mais ne t'en fais pas, Claude, je vais te trouver ça. » C'était un monsieur qui faisait beaucoup les foires et qui avait beaucoup de relations. Et on a abouti chez un propriétaire, à Marigny, qui s'appelait Mme Brabeau et qui était sa nièce. Et cette dame avait un fermier qui partait. Voilà comment ça s'est passé. Et on est arrivé là. Je m'en souviens bien. On est venu en juillet, il y avait une course cycliste. On est venu en juillet 1960 visiter l'exploitation et un an après, mes parents la prenaient». Entretien avec Jean-Claude Aubineau, ancien maire de Beauvoir sur Niort, juin 2011.*

En Bocage, la décision de partir était l'aboutissement d'un processus classique : à la retraite des parents, l'exploitation était reprise par l'aîné, et quelques-fois aussi par le second, souvent célibataire<sup>200</sup>. Parfois à charge d'enfants, les plus jeunes ou les plus hardis quittèrent le pays. Ce furent souvent des jeunes couples qui déménagèrent parfois une fratrie. Pour garder des liens familiaux, quitte à s'installer chichement et provisoirement, ces jeunes recherchaient une ferme peu éloignée de celles d'autres migrant. La présence d'un proche ayant déjà lui aussi émigré facilitait le nouvel établissement. Ce furent le plus souvent des migrations sans retour<sup>201</sup>. Et par ailleurs, le départ du fils n'était pas compensé : la migration, pas de fait libérait pas de siège d'exploitation et la densité agricole dans les régions de départ se maintenait.

## ***2 – Mobiliser les réseaux et créer de nouveaux liens***

Le réseau des propriétaires terriens tenaient une place importante dans la gestion de ces migrations : ils jouaient un rôle d'agents de recrutement et de placement de leurs fermiers, en facilitant les mises en relation et les transactions. De ce fait, ils étaient des intermédiaires obligés dont ils tiraient pouvoir et

<sup>200</sup> Bourdieu P., *Le bal des célibataires*, Paris, Seuil, 2002. Nous avons les mêmes processus de répartition des rôles décrit par Pierre Bourdieu. L'aîné « hérite » de la ferme en contrepartie de la prise en charge de ses parents. Il conduit l'exploitation, aidé par le frère cadet « condamné » au célibat, mais entretenu par l'aîné. Il s'opère ainsi une « violence symbolique » dans la répartition des destinées, pour chacun des fils, à moins, pour échapper à sa condition sociale, de tenter l'aventure de la migration.

<sup>201</sup> Le taux de retour mesuré par Jean Pitié est évalué à 97.6%, Pitié J., *Exode rural et migrations intérieures en France – L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*, op. cité, p. 579.

allégeance<sup>202</sup>, agissant ainsi comme de véritables censeurs pour évincer des candidats jugés trop revendicatifs.

*« En ce qui concerne le Sud du département, c'est vrai d'ailleurs dans les Charentes, la Dordogne, etc... Des régions entières seraient aujourd'hui désertes, s'il n'y avait pas eu un apport extraordinaire de migrants venus d'Anjou, de Bretagne, de Vendée etc. C'est bien connu, le rôle de ce que l'on appelait l'Association Nationale des Migrations Rurales. C'est très important.../...Alors avec parfois quelques freins, parce que les migrants venaient généralement en tant que fermier. Ils avaient peu de possibilités d'acquérir le foncier. Donc il y avait un réseau préalable d'agrément. Les propriétaires fonciers, étant des ressortissants de la noblesse, ils avaient des correspondants en Vendée. Le clergé, ici par exemple. Pour qu'un migrant ait quelque chance d'avoir accès aux terres, il fallait que son curé, à Chavagnes ou d'ailleurs, donne des informations apaisantes pour le bailleur». Entretien avec Henri Magnien, ancien agriculteur à Souvigné, Sud des Deux-Sèvres, 2007.*

Ces paysans vendéens, catholiques, étaient préférés par les propriétaires terriens aux paysans locaux, revendicateurs laïcs et protestants, qualifiés de « Rouges ».

*« Ce sont des descendants des familles vendéennes, en fait qui étaient ramenés dans ces zones là parce que les grands propriétaires ne voulaient plus louer aux Rouges... Donc c'était des familles catholiques, pratiquantes relativement pratiquantes». Entretien avec Gaël Roulleau, agriculteur à Prahecq et petit-fils de migrant vendéen, 2007.*

Ces paysans « déracinés » devenaient ainsi des « rapportés », pas toujours bien accueillis par les paysans en place, notamment parce que, pour les habitants des zones d'accueil et de terres de radicalisme du Sud des Deux-Sèvres, la Vendée était assimilée à un pays militaire, royaliste et endoctrinée par l'Eglise<sup>203</sup>. Mais les migrants étaient aussi et surtout des concurrents pour la terre qu'ils pouvaient acquérir de façon préférentielle par le biais de la SAFER. Ils percevaient aussi des aides publiques dont ne pas bénéficiaient les natifs, ce qui attisait les jalousies. Il leur a fallu parfois une génération pour se faire accepter localement.

*« En plus, mes grands-parents ce sont des rapportés, aussi. Ils sont venus en Charente-Maritime et en Vendée et ils se sont installés là en 1965, année où je suis née, en fait. Et ça c'est pas trop bien passé, en fait.*

*Q : ils ont trouvé facilement, d'ici ?*

*R : par la SAFER, je crois. C'était le début, un peu.../...ils ont pris un peu les terres, la ferme de ceux qui étaient déjà là, quoi. Donc, on les a bien surveillés. (Rires).*

*Q : il y a peut-être des gens qui avaient des vues sur cette ferme-là ?*

---

<sup>202</sup> Entretien avec Serge Morin, 60 ans, agriculteur à Aiffres, 79. Issu d'une famille de migrants il évoque les conditions sociales de ses grands-parents, migrants vendéens dans le confolentais. « *Moi, par exemple, si je prends à titre personnel, j'ai connu mes parents agriculteurs avec presque des statuts de métayer, du côté de ma grand-mère, qui avait perdu son mari très jeune. Après, je suis allé avec mon père, dans le Confolentais où il y avait encore 60 % des fermes de la commune qui étaient sous le statut métayage, avec les vendéens émigrés. Et c'était Monsieur, notre maître, le Châtelain, qui avait six ou sept fermes dans la commune. Et le dimanche, quand M. le Châtelain passait dans la rue, on se mettait à genoux et on enlevait son chapeau. J'ai vécu ça et je l'ai vu.* »

<sup>203</sup> Julien-Labruyère F., L'emblématique migration des « Vendéens », op. cité, p.140.

R : *bien sûr, bien sûr, bien sûr, sur la ferme. Parce que, en fait, autrefois, si j'ai bien compris, c'était un notable qui habitait ici. Et puis je crois que les enfants ont voulu faire la ferme, et puis ils se sont plantés. Donc forcément, ça a du attiser pas mal de convoitises. Et mes beaux-parents qui venaient de loin, avec leurs gros sabots, forcément, ça, c'était mal vu.../.... Ils sont arrivés en 1965. Ils avaient forcément un petit peu d'aide». S. G., agricultrice, 45 ans, installée en 2001, entretien -août 2011.*

Les migrants, volontaires et soucieux de réussir, apparaissaient parfois comme des conquérants, Ils étaient enclins à se regrouper entre eux afin de sortir de leur isolement, ce qui s'est concrétisé notamment, par de la création d'écoles, de coopératives, de groupes de travail pour les récoltes.

*« C'est ça, les gens, ils venaient de Vendée et ils trouvaient des terres. Les Pétorin, ils sont venus de Vendée. Aubineau, je crois aussi.... /...Et quand on voit les Clochard, Joseph, c'est pareil, ils venaient de la région de Bressuire. Ferdinand Bonin, aussi. C'est tout ça, c'étaient eux. C'était la Vendée et le Bocage. Donc cette région a quand même été marquée, on faisait bloc, ensemble». Entretien avec Claude Roulleau, agriculteur, Maire de Prahecq, Sud des Deux-Sèvres, août 2011.*

### **3 – S'émanciper de sa condition d'origine**

Ces paysans, fermiers ou métayers, ouvriers agricoles ou fils de paysans quittaient des exploitations, en surnombre, généralement de petite dimension pour en conduire d'autres plus conséquentes (de 16 ha en moyenne à 40 ha)<sup>204</sup>. Ils accédaient alors à la propriété (11% sont propriétaires à leur départ, 33% le sont à l'issue de leur migration), et acquéraient un statut social supérieur : 1/3 à l'origine ouvriers agricoles, ils devenaient fermiers, (parfois métayer) avant d'accéder, à la propriété.

L'excellence technique était une des voies pour se faire sa place localement. Reconnus comme innovateurs et travailleurs, certains impulsèrent des techniques intensives et acquirent une réputation propice à l'accession à des responsabilités dans les organisations professionnelles du département.

#### **Jean Gabard : la migration d'un paysan du Bocage dans la Vienne**

Jean Gabard, agriculteur natif des Aubiers dans Bocage des Deux-Sèvres, est emblématique des migrations de ces jeunes paysans « aventuriers », issus de familles nombreuses et pauvres.

Son père, petit fermier, était aussi ouvrier agricole dans d'autres fermes pour assurer les ressources de la famille alors composée de 13 enfants. De son expérience au service national au Maroc, Jean acquit le goût de l'aventure. D'abord ouvrier agricole comme son père, il quitta la commune natale, car la ferme familiale, à vendre, était trop petite. Jeune marié, le couple migra dans la Vienne. Ils furent d'abord métayers, puis fermiers, avec un sens aigu des affaires. Ils suspendirent leur métayage pour tenter l'aventure du fermage. Le frère de Jean les rejoignit comme fermier dans une ferme voisine. La fratrie se reconstitua. Ils travaillèrent ensemble, tout en restant indépendants.

<sup>204</sup> Dans un rapport de 1 à 3. Les migrants vendéens (988 familles) du nord Deux-Sèvres (687 familles), sur la période 1949-1964, ont laissé respectivement 10.083 ha et 8.138 ha pour en retrouver 32.374 ha et 24.0901 ha. Renard J., *Les migrations rurales des Vendéens vers le Sud-Ouest : un phénomène moribond ?, op. cité*, p. 182.

La nouvelle ferme était conséquente. Ils la transformèrent, améliorèrent le foncier, ont investi massivement dans le cheptel et le matériel et ils s'impliquèrent dans les organisations de développement. L'épouse de Jean pris aussi des responsabilités dans les CETA. Fort de sa réussite professionnelle Jean s'engagea dans les organisations professionnelles agricoles du département. Il milita dans le syndicalisme agricole et devint président départemental de la FFA de la Vienne, en rompant avec le CDJA. Mais peut-être, cet engagement dans un syndicat récent, certes plus proche de ses convictions, fut-il l'opportunité d'accéder à des responsabilités départementales qui aurait été impossible à acquérir à la FNSEA en tant que migrant.

Il fut obligé de quitter de nouveau la ferme pour permettre l'installation du gendre du propriétaire. Le couple décida de revenir en Deux-Sèvres pour reprendre l'exploitation familiale à la retraite du père de Jean. Son expérience de migrant et de responsable syndical à la FFA de la Vienne le dotèrent d'une forte réputation par les agriculteurs des Deux-Sèvres. Il fut sollicité pour devenir président de la FFA 79, responsabilité qu'il conserva jusqu'à sa retraite.

*« Donc, j'ai connu mon père ouvrier agricole, vous savez jusqu'en 1952, en étant moitié patron moitié ouvrier. Il allait quelquefois même travailler chez les autres. Pour se faire un petit peu d'argent en plus. Vous voyez que ce n'était pas facile. Nous étions 13 enfants.../... »*

*Et je suis parti au Maroc, parce que j'avais déjà un frère en Algérie. Nous étions quatre frères sous les drapeaux. Hein! .../. Je rentre du Maroc le 4 septembre 1960. Je suis ouvrier agricole sur Nueil, pendant... Voilà..../...*

*... Et puis moi, je me suis marié le 26 août l'année d'après, et je suis parti dans la Vienne..../... Pourquoi la Vienne ? Ça été très bizarre. Je me souviens pourquoi la Vienne. C'est que tous les gens du Maine-et-Loire, des Mauges, du Nord Deux-Sèvres, de la Vendée ils partaient s'expatrier s'ils voulaient rester agriculteur. Étant donné, qu'il n'y avait pas de fermes ici.*

*Et j'ai donc démarré en métayage. Je suis parti en métayage..../... Parce que le propriétaire me trouvait très jeune..../.... C'était une ferme d'un seul tenant. Soixante hectares en cinq parcelles. .../... Nous avons pris une ferme en métayage de soixante hectares. Et au bout de trois ans, le propriétaire m'a dit : "Écouter, je crois que vous y arriverez bien. Écoutez, je préfère que l'on mette en fermage".*

*..... Et j'ai donc acheté tout un troupeau de vaches laitières, à l'époque, que j'ai été chercher en Normandie, à la Pernelle. Il y avait un groupement à la Pernelle, et je suis parti avec mon frère à la Pernelle, acheter. Ils nous ont promenés chez les gens. Et puis, je m'en rappelle, nous avons acheté 22 vaches à l'époque. Des normandes, et des bonnes normandes que nous avons ramenées. Voilà..../...*

*Je suis devenu fermier et mon frère, l'année d'après, a pris une autre ferme de soixante hectares lui aussi. À côté. Donc on avait 120 hectares. Les Gaec commençaient à exister. Mais nous nous n'étions pas trop pour ces choses-là. Nous sommes assez individuels dans la famille, malgré que nous sommes nombreux. C'est-à-dire qu'il y a un autre frère qui est venu nous rejoindre dans la Vienne, qui a pris, lui, 50 hectares. Si bien qu'on a acheté.../...*

*Moi j'avais déjà acheté, déjà en 1963, j'avais acheté un gros tracteur Ferguson. Parce que, acheter un soixante-cinq chevaux à l'époque.... On n'en avait pas vu du tout dans la Vienne, ni dans les Deux-Sèvres. On est allé l'acheter dans la Beauce. Et nous avons acheté une sous-soleuse qui est venue directement d'Angleterre..../... Oui, en termes techniques, nous étions quand même des agriculteurs qui ne voulions pas qu'on nous en raconte de trop.*

*Je faisais partie du CETA (Centre d'Etude Technique Agricole) et ma femme était vice-présidente du CETAF (Centre d'Etude Technique Agricole Féminin) de la Vienne. Déjà..../... Et c'est comme ça que nous avons évolué beaucoup. On a évolué très vite..../... Et mon père, il venait de faire un infarctus. Il me dit : " Moi je ne peux plus continuer. Je me porterais caution si tu veux, mais à condition que tu me rachètes la ferme ici. " .../... Et donc, mon père a décidé de me vendre la ferme, je suis (re)venu acheter ici». Entretien avec Jean Gabard, 2007*

Certains de ces agriculteurs s'engagèrent donc dans les organisations professionnelles en constituant une avant-garde innovante dans la modernisation en cours dans les années 1950-60 : en tissant, entre eux des réseaux de solidarité, parfois par alliances familiales ils parvinrent à se placer dans les instances dirigeantes de l'agriculture départementale. Les migrants montraient ainsi une volonté et une capacité à investir de nouveaux espaces<sup>205</sup>, une forme de revanche sur une condition originelle sociale pauvre.

En définitive, les mouvements migratoires qui ont marqué le département des Deux-Sèvres ont modifié, imperceptiblement mais de façon continue, sa structure sociologique, la répartition géographique de sa population et sa recomposition socioprofessionnelle, battant en brèche l'image, parfois nostalgique, d'un immobilisme séculaire. En 2014, les flux migratoires se poursuivent et continuent de fabriquer des clivages entre agriculteurs autochtones et allochtones.

---

<sup>205</sup> « Il s'agit là clairement de minorité agissante. Les Vendéens tentent d'abord un pari en quittant leur village natal, leur motivation essentielle à l'arrivée se résume en leur réussite économique et sociale, preuve pour eux même et pour leurs familles restées en Vendée qu'ils ont eu raison de se lancer dans l'aventure ». Julien-Labruyère F., L'emblématique migration des « Vendéens », op. cité, p. 155.



### 3 - Une mosaïque de territoires

L'économie deux-sévrienne contemporaine est caractérisée par sa ruralité dynamique et la faiblesse de son tissu industriel, en partie liée à la faiblesse de ses ressources naturelles. Les activités économiques sont inégalement réparties entre les espaces ruraux et périurbains. Sa richesse économique dépend en fait d'abord de ses activités de services, au premier rang desquelles les mutuelles niortaises tiennent une place essentielle. L'artisanat, les entreprises de construction et de transformation se sont développées en absorbant, depuis plusieurs décennies, une partie de la main-d'œuvre excédentaire libérée par l'agriculture, même si celle-ci demeure un secteur significatif en emplois directs et indirects<sup>206</sup>, (5.5% des actifs en 2010) et une variété d'activités.

#### A - Les transformations sociodémographiques récentes (1982 à 1999)

Comme dans le reste de la population en France,<sup>207</sup> la population deux-sévrienne s'est transformée depuis une trentaine d'années<sup>208</sup> : vieillissement (observable par la proportion des plus de 60 ans et celle de moins de 20 ans), renouvellement de la population (nouveaux arrivants sur la commune) et évolution des emplois communaux disponibles.

#### *1 – Un vieillissement inégal selon les cantons*

Depuis 30 ans, la population des Deux-Sèvres a plus vieilli en moyenne sur la même période que la population française<sup>209</sup>.

---

<sup>206</sup> L'agriculture génère des emplois dans le « para-agricole » : l'agrofourmiture, le machinisme agricole, les IAA, les services agricoles et l'artisanat.

<sup>207</sup> Bertrand Hervieu montre, au regard des récents recensements démographiques, un retournement des tendances dans les cantons ruraux français : ce sont les communes rurales, celles de moins de 2000 habitants, qui ont vu le nombre d'habitants le plus progresser. Il distingue 4 types d'espaces. D'abord des espaces périurbains, autour de Paris et des grandes métropoles régionales, caractérisés par une très forte croissance, le rajeunissement de sa population et la quasi disparition des populations souche. Puis des couronnes, à distance de Paris (150 km) ou des grandes métropoles régionales (50 à 60 km), composées de communes rurales se peuplant de populations migrantes, plutôt jeunes, et attirées par l'offre de logement. De nouveaux rapports de force s'y établissent pour la gestion des espaces de vie, entre les habitants de souche et ceux installés depuis quelques décennies et ces nouveaux arrivants. Enfin deux espaces ruraux se distinguent. Ceux autour des bourg-centres (chef-lieu de canton et sous-préfectures), avec une forte progression et un relatif équilibre entre habitants de souche, populations migrantes. Et enfin, des espaces ruraux sans croissance démographique, excentrés, avec un vieillissement et une inversion de la pyramide des âges. Hervieu B., *Les orphelins de l'exode rural*, *op. cité*.

<sup>208</sup> Insee – 1982, 1990 et 1999.

<sup>209</sup> Le vieillissement de la population est mesuré par le % des plus de 60 ans et le % des moins de 20 ans.

Population âgée + de 60 ans en % de la population totale	1982	1990	1999
Moyenne départementale (%)	20.5	23.8	25.1
Canton minimum (%)	11.4	12.9	15.6
Canton maximum (%)	29.7	33.7	35.6
France métropolitaine (%)	17.2	19	20.6

Tableau N° 12 - Population deux-sévrienne âgée de plus de 60 ans (% de la population totale), (Source INSEE)

La part des plus de 60 ans est structurellement plus importante (+ 4.5%) que la moyenne française et progresse plus rapidement (+ 4.6% et 3.4%)<sup>210</sup>. La tranche d'âge des moins de 20 ans, située en dessous de la moyenne nationale, régresse depuis 1990.

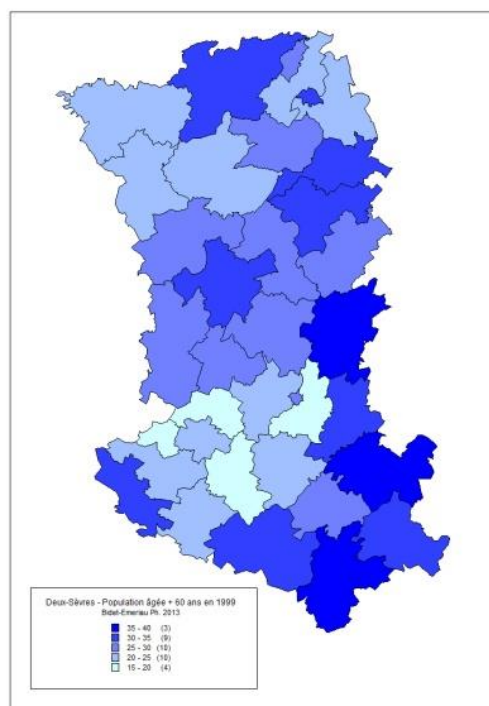
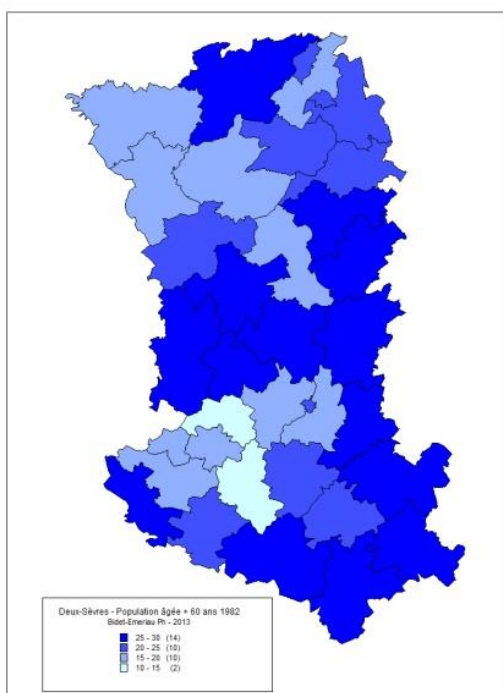
Population âgée – de 20 ans en % de la population totale	1982	1990	1999
Moyenne départementale (%)	27.8	27.9	24.4
Canton minimum (%)	24.9	21.3	19.6
Canton maximum (%)	35.9	31.8	28.6
France métropolitaine (%)	30.6	27.8	25.6

Tableau N° 13 – Population deux-sévrienne âgée de moins de 20 ans (% de la population totale), (Source INSEE)

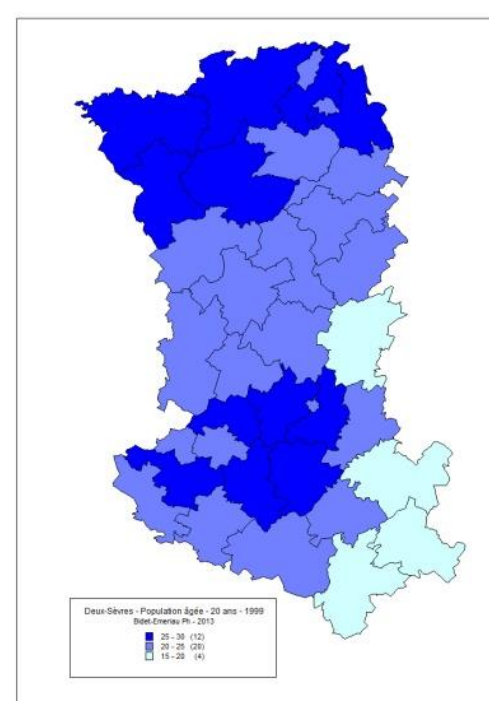
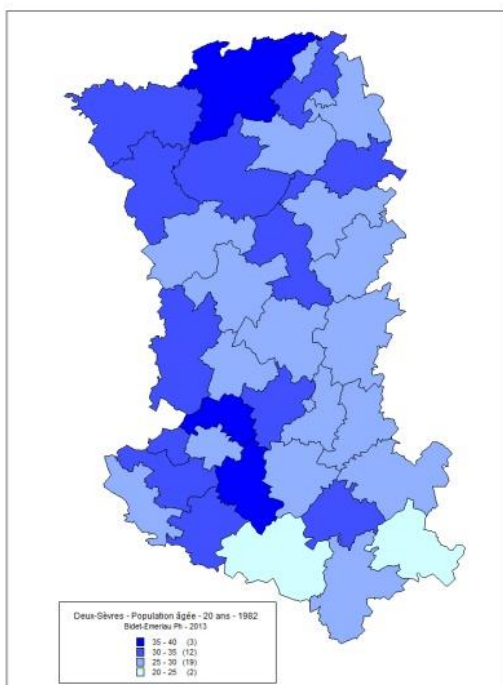
Ces moyennes masquent toutefois des différences importantes : les cantons les plus ruraux, excentrés des centres urbains (Niort, Bressuire, Thouars) et dans une moindre mesure Parthenay, sont plus touchés par le vieillissement.

---

<sup>210</sup> Vieillessement s'expliquant par l'allongement de la durée de la vie, la diminution des naissances, et l'émigration des populations jeunes pour raisons professionnelles.



Cartes N° 17, 18, - Deux-Sèvres : population âgée de plus de 60 ans – 1982, 1999 - Philippe Bidet-Emeriau. Données de l'INSEE.



Cartes N° 19, 20, - Deux-Sèvres : population âgée de moins de 20 ans – 1982, 1999 - Philippe Bidet-Emeriau. Données de l'INSEE.

Déjà en 1982 dans quelques cantons ruraux<sup>211</sup>, la part des plus de 60 ans dépassait (de peu) la part des moins de 20 ans : la situation s'est généralisée en 1999, avec plus de 1,5 personnes de plus de 60 ans pour une personne de 20 ans dans quelques cantons<sup>212</sup>, phénomène inverse des cantons urbains ou périurbains où la part des plus de 60 ans est très inférieure à celle des moins de 20 ans<sup>213</sup>. Ces cantons rajeunis bénéficient de l'installation de nouveaux couples jeunes avec des enfants<sup>214</sup>.

## ***2 – Un renouvellement démographique élevé dans les villes***

Les populations des communes se renouvellent constamment par l'installation de nouvelles populations résidentes<sup>215</sup>. Pour les Deux-Sèvres, le phénomène s'est accéléré depuis 30 ans, passant de 26,7% entre de 1970 et 1982, à 29,9% entre 1990 et 1999.

Proportion de nouveaux résidents entre 2 recensements (en %)	En 1982	En 1990	En 1999
Moyenne départementale (%)	26.7	27.2	29.9
Canton minimum (%)	18.6	20.5	21.8
Canton maximum (%)	44	43.3	42.5

Tableau N° 14 - Deux- Sèvres : proportion de nouveaux résidents entre 2 recensements (Source INSEE)

Le renouvellement démographique touche la quasi-totalité du département, mais avec des différences selon les cantons<sup>216</sup>.

<sup>211</sup> Chef Boutonne, Ménigoute, Sauzé-Vaussais et Lezay.

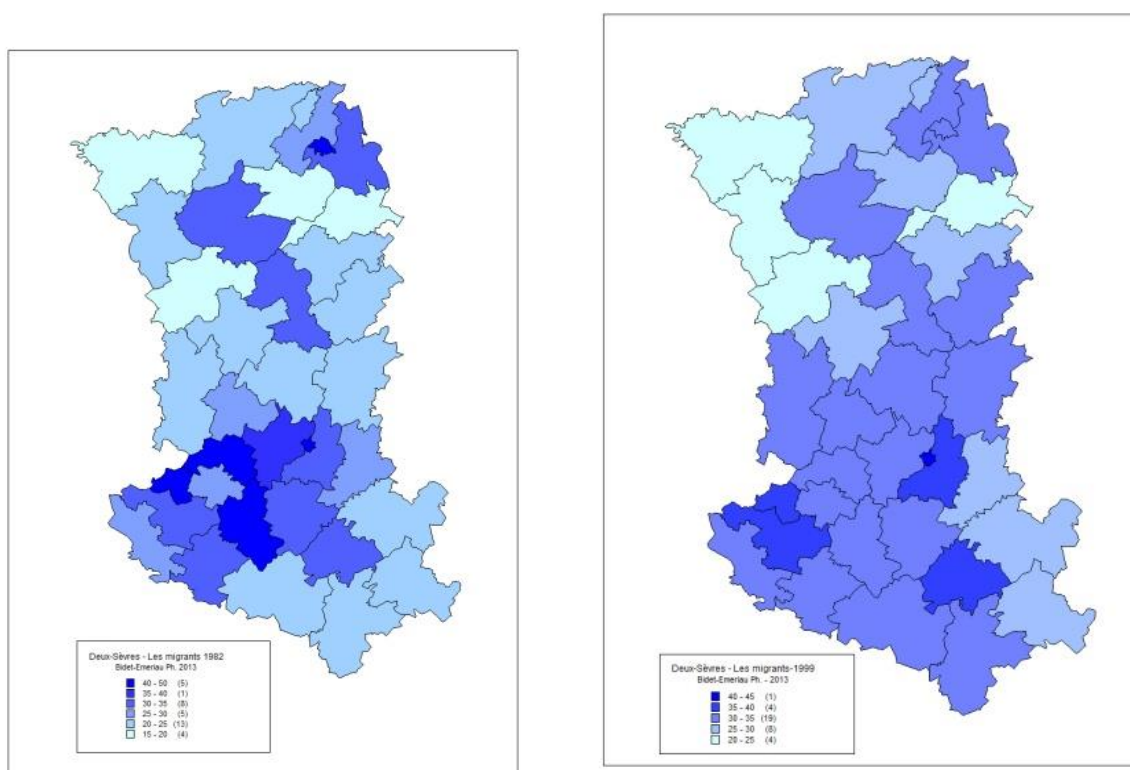
<sup>212</sup> Chef-Boutonne : 1.8, Ménigoute et Sauzé-Vaussais, 1.7, Brioux : 1.5.

<sup>213</sup> Niort Nord : 0.59, Saint Maixent 2 : 0. 66, Saint Maixent 1 : 0.71, Prahecq : 0. 66.

<sup>214</sup> Annexe N°16- Carte N° 21, Deux-Sèvres : population âgée de plus de 60 ans (1990), carte N° 22, Deux-Sèvres : population âgée de moins de 20 ans (1990).

<sup>215</sup> La part des nouveaux arrivants est mesurée par le % de la population ayant changé de résidence entre deux recensements (recensement 1982, 1990 et 1999).

<sup>216</sup> Voir aussi annexe N° 17 - Cartes N°25 - Deux-Sèvres : les nouveaux résidents entre 2 recensements (1990).



Cartes N° 23, 24 - Deux-Sèvres : les nouveaux résidents entre 2 recensements (1982, 1999), Philippe Bidet-Emeriau. Données de l'INSEE.

Les cantons urbains ou périurbains<sup>217</sup> se renouvellent structurellement très rapidement. Au fur et à mesure du temps, les nouveaux arrivants représentent une proportion plus élevée que les populations « de souche » et le rapide « turn-over » démographique freine l'intégration et l'implication durable dans la vie locale, qu'elle soit associative ou politique. La population de plusieurs cantons du bocage<sup>218</sup>, dotés d'activités artisanales et industrielles, s'est moins renouvelée. Ce sont en outre des cantons à forte orientation agricole, activité sédentaire.

### ***3 – Un faible taux d'actifs***

Le département des Deux-Sèvres présente structurellement un faible taux d'actifs, bien en deçà de la moyenne française<sup>219</sup>. Il est peu peuplé, rural et faiblement industrialisé.

<sup>217</sup> Niort et sa couronne, Bressuire, Thouars, Saint Maixent.

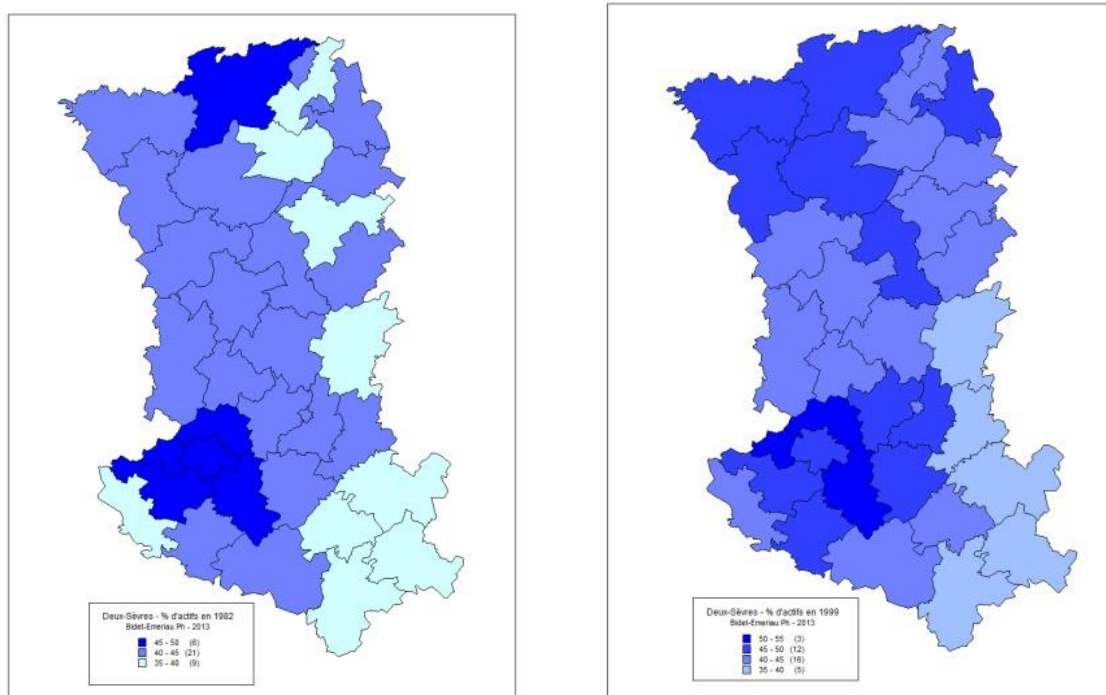
<sup>218</sup> Mauléon, Cerizay, Moncoutant.

<sup>219</sup> La population active est mesurée par le % des actifs/population totale, pour les recensements 1982, 1990, 1999. – Insee.

part des actifs de la population totale (en %)	1982	1990	1999
Moyenne départementale (%)	42.9	43.3	44.9
Canton minimum (%)	38.6	36.7	37.6
Canton maximum (%)	46.7	49.4	51
France - Ref TEF <sup>220</sup> - 2013	57.4	56.1	56.1

Tableau N° 15 - Deux-Sèvres : le taux d'activité (part des actifs en % de la population totale), 1982, 1990, 1999 – Source INSEE.

Si la proportion des moins de 20 ans (24.4%) est assez proche de la moyenne française, la tranche des personnes âgées de plus de 60 ans est plus importante. L'allongement de la durée de vie dans un département à l'espérance de vie élevée explique aussi cette part relativement faible des actifs.



Cartes N° 26 et N° 27 - Deux-Sèvres : la part des actifs par canton – 1982, 1999 - Philippe Bidet-Emeriau. Données de l'INSEE.

Des différences entre les cantons corroborent les autres tendances : les actifs sont plus nombreux dans les cantons urbains et périurbains<sup>221</sup>. Les cantons situés à l'est et au sud-est du département, plus ruraux et moins densément peuplés, sont moins dotés d'activités et de population en activité professionnelle. Les

<sup>220</sup> TEF – Tableaux de l'Economie Française – Insee, 2013.

<sup>221</sup> Voir aussi annexe N° 18 - Cartes N° 28, Deux-Sèvres : la part des actifs par cantons (1990).

écarts cantonaux se creusent au fil du le temps, certains des cantons les plus ruraux comptant désormais plus d'inactifs que d'actifs.

#### ***4 – Une progression des actifs salariés***

En Deux-Sèvres, les professions libérales, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, présentent en 1999, une proportion élevée des actifs (26%). En 1999, la part des salariés (74%), plus faible que la moyenne nationale (88.3%), a toutefois progressé depuis : en 1982, dans 1 canton sur 2, la part des actifs salariés était inférieure à 50%, cas d'un seul canton en 2000.

<u>la part salariés/actifs (%)</u>	1982	1990	1999
Moyenne départementale (%)	63.6	65.4	74
Canton minimum (%)	29	22.	16
Canton maximum (%)	79	81	84.9
France (%) -ref : TEF 2013.	74.4	80.2	82.1(2011)

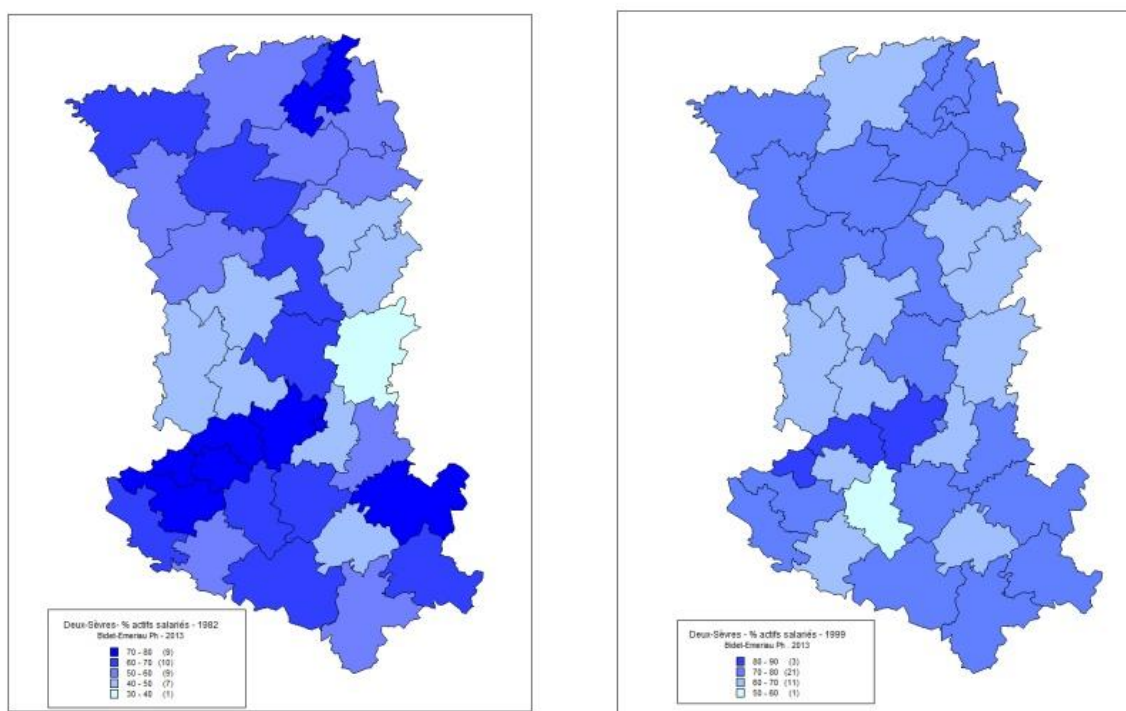
Tableau N° 16 - Deux-Sèvres : la part salariés/actifs (Source INSEE)<sup>222</sup>

L'emploi salarié est plus élevé dans les zones urbaines et périurbaines (Niort, Saint Maixent), et plus secondaire dans les cantons ruraux du Nord des Deux-Sèvres ; la part des salariés m'amenuise dans la zone intermédiaire de Gâtine, cantons où l'activité agricole demeure forte<sup>223</sup>.

---

<sup>222</sup> La population active salariée est mesurée par le % des actifs salariés/actifs, pour les recensements 1982, 1990, 1999.

<sup>223</sup> Annexe N°19, Carte N° 31, Deux-Sèvres : la part des actifs agricoles/actifs selon les cantons en 1990.



Cartes N° 29, N° 30 - Deux-Sèvres : la part des actifs agricoles/actifs selon les cantons – 1982, 1999 - Philippe Bidet-Emeriau. Données de l'INSEE.

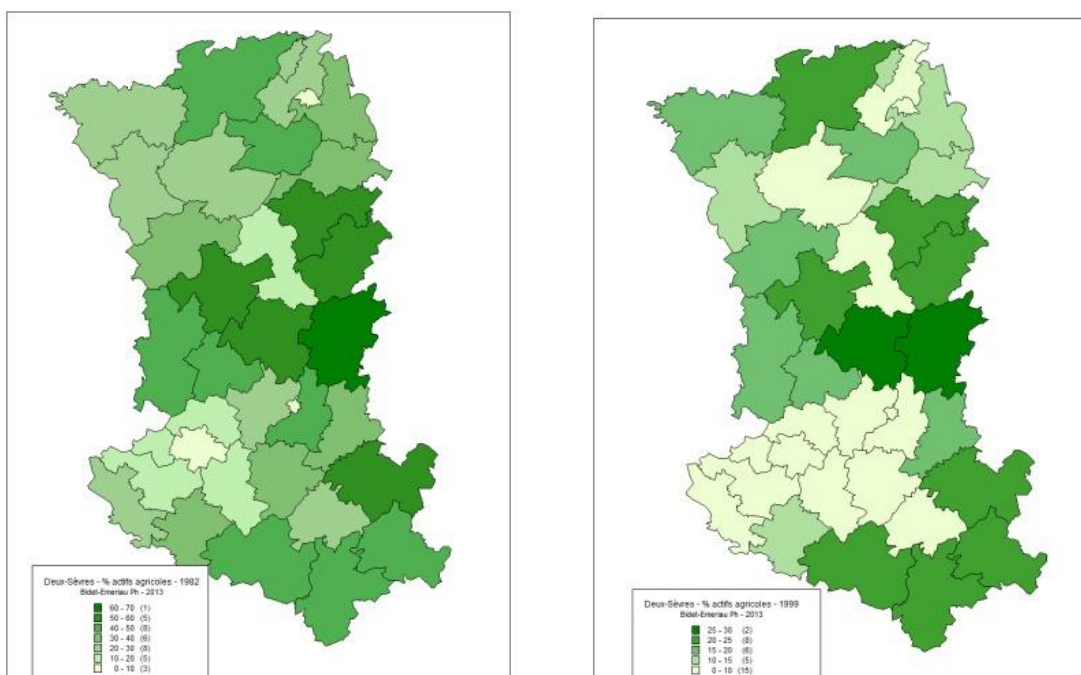
Part des actifs agricoles/actifs totaux	1982	1990	1999
Moyenne départementale (%)	26.3	19.6	10.6
Canton minimum (%)	1.2	0.8	0.4
Canton maximum (%)	58.6	47.8	25.1
France (%) - ref : TEF 2013			2.9 (2011)

Tableau N° 17 - Deux-Sèvres : la part des actifs agricoles/actifs selon les cantons – 1982, 1990, 1999 (Source INSEE).

Malgré une forte chute de la part des actifs agricoles (de 26.5 à 10.6% en 1982) le département est demeuré agricole dans des proportions qui vont bien au-delà de la moyenne nationale, en particulier en Bocage et de la Gâtine<sup>224</sup>.

<sup>224</sup> Annexe N°20 - Carte N°34, - Deux-Sèvres : la part des actifs agricoles par cantons en 1990.





Cartes N°32 et N° 33 - Deux-Sèvres : la part des actifs agricoles par canton – 1982, , 1999. Philippe Bidet-Emeriau. Données de l'INSEE.

Les cantons très agricoles de Mazière en Gâtine, Champdeniers Saint Denis, avec près d'un actif agricole sur quatre, révèlent surtout l'absence d'autres activités économiques.

### ***5- Les migrations pendulaires : un phénomène réel mais inégal***

Le département des Deux-Sèvres n'échappe pas à cette tendance nationale : les emplois se concentrent de plus en plus dans les zones urbaines ou périurbaines et l'attractivité résidentielle en milieu rural<sup>225</sup> progresse, celle-ci s'expliquant par son cadre de vie (population des cadres moyens et supérieurs) ou ses plus faibles loyers (populations précaires). Cette mobilité quotidienne (qualifiée de migration « pendulaire »<sup>226</sup>) entre le lieu de travail et le lieu d'habitation marque la fin d'un modèle, caractérisé par l'unité de lieu, de temps et d'action<sup>227</sup>.

Part de la population active travaillant dans la commune de résidence.	1982	1990	1999
Moyenne départementale (%)	66.7	50.6	41.2
Canton minimum (%)	28.4	23.4	18
Canton maximum (%)	81	79	77

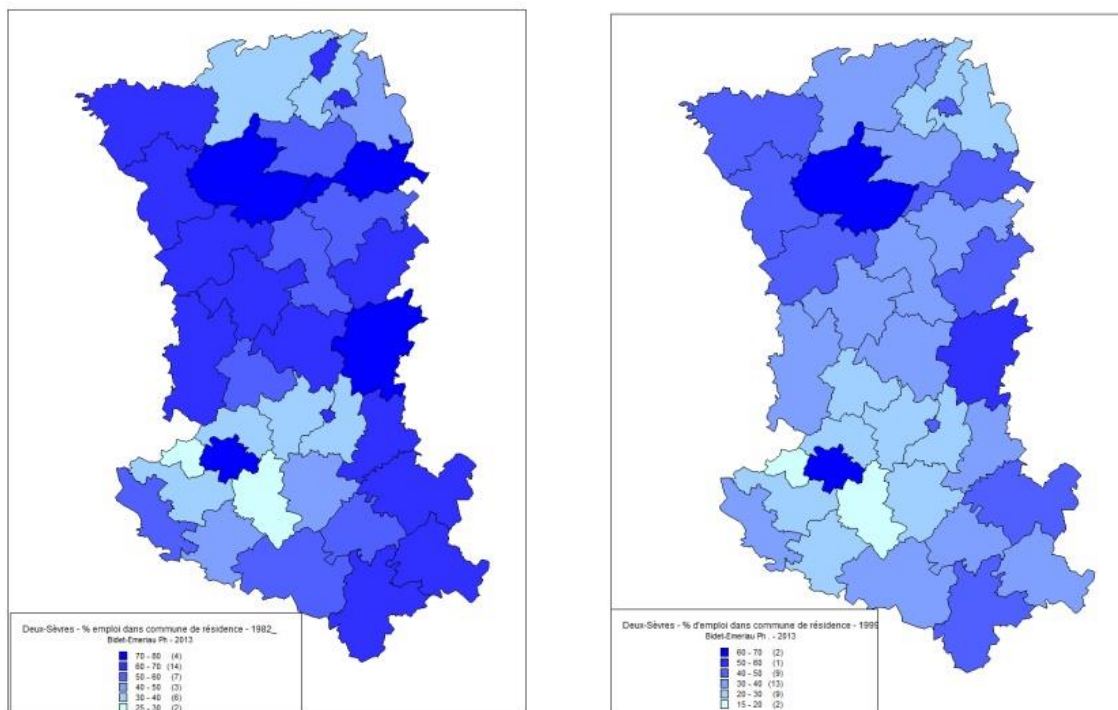
<sup>225</sup> Hervieu B., Ibidem, p. 22.

<sup>226</sup> Mesurées par le % des actifs ayant un emploi hors de la commune, c'est-à-dire la part des emplois extérieurs de la commune/actifs communaux en emploi, pour les recensements 1982, 1990, 1999.

<sup>227</sup> Hervieu B., *Les orphelins de l'exode rural*, op. cité, p. 24.

Tableau N°18 - Deux-Sèvres : % de population active travaillant dans la commune de résidence (Source : INSEE)

La part des actifs travaillant sur la commune de résidence a chuté de 25% entre 1982 et 1999, avec de fortes différences entre cantons<sup>228</sup>.



Cartes N° 35 et N° 36 - Deux-Sèvres : % de population active travaillant dans la commune de résidence – 1982-1999. Philippe Bidet-Emeriau. Données de l'INSEE.

Les cantons urbains (Niort, Bressuire, Saint Maixent et Thouars), qui concilient emploi et résidence, connaissent une faible mobilité pendulaire. Les centres urbains, caractérisés par des activités de commerce et des multiples services, fixent durablement leurs populations. En outre, leur exigüité et le coût du bâti limitent la construction de nouveaux lieux résidentiels.

A l'inverse, les cantons des couronnes urbaines (Niort, Thouars et Saint Maixent) sont devenus, au fil des années, essentiellement résidentiels : lieu d'activité professionnelle et lieu de vie résidentielle sont bien dissociés, voire cloisonnés. Les espaces de vie sont atomisés et le recul des anciens liens de solidarité fragilise les populations à plus faibles ressources.

Les cantons du Nord-Ouest (Bressuire, Mauléon et Moncoutant), densément peuplés, combinant agriculture et activités du secteur secondaire et du tertiaire, se caractérisent par une faible mobilité pendulaire : les populations s'y fixent durablement. La vie locale s'est étoffée d'un tissu associatif. Et les

<sup>228</sup> Annexe N° 21 - Carte N° 37, - Deux-Sèvres : % de population active travaillant dans la commune de résidence (1990).

municipalités, dotées de ressources (taxes professionnelles) ont engagé des investissements renforçant leur attractivité.

Les 5 cantons du sud-est du département se caractérisent aussi par une faible mobilité résidentielle, mais pour d'autres raisons : l'activité agricole domine et les communes sont trop éloignées de pôles d'emploi pour y résider. Ces espaces se désertifient et vieillissent (la part des plus de 60 ans y est la plus forte et celle des moins de 20 ans la plus faible). Les faibles ressources communales limitent les investissements propices à créer de l'attractivité (lotissements, équipement sportifs ou culturels), accentuant leur enclavement.

En définitive, le département garde une dominante rurale et agricole, l'activité économique se concentrant autour des pôles urbains, tout en se maintenant de façon diffuse dans le Bocage du Nord Bressuirais. 3 espaces se distinguent :

- La zone urbaine de Niort poursuit sa progression démographique en agglomérant dans la CAN les anciens cantons agricoles et en bénéficiant de l'attractivité du marais poitevin : emplois, zones résidentielles, services administratifs et espaces de loisirs se complètent. Les infrastructures routières récentes ont fluidifié les déplacements, accentuant les migrations quotidiennes. Sa population se rajeunit et les autochtones sont devenus minoritaires.
- Le Bocage Bressuirais et les cantons limitrophes de Gâtine, fortement peuplés, combinent activités salariées et agricoles, stabilisant la population et limitant les migrations quotidiennes : le « vivre et travailler au pays » perdure. Les chefs-lieux de cantons et les petites villes secondaires, par le maintien de l'emploi lié aux PME et entreprises artisanales, ont consolidé l'attractivité des populations par la création de zones résidentielles et des équipements collectifs à caractère social et culturel. L'intercommunalité, engagée très précocement, a permis un développement équilibré entre pôle et périphérie.
- Les cantons de l'Est et au Sud-Est du département, excentrés de ces deux pôles principaux, sont aussi éloignés des grands pôles des départements limitrophes. Très ruraux, ils se caractérisent par de toutes petites communes en surface et population, en cumulant les handicaps : nombre d'actifs faibles, activités agricoles résiduelles, (céréalières et donc peu créatrices d'emplois), vieillissement de sa population. L'éloignement des pôles et l'émiettement communal handicapent les dynamiques intercommunales, la faiblesse des ressources communales limitant les investissements attractifs.

Les nouveaux modes résidentiels ont changé le rapport de la population à la vie locale : certaines communes tendent à devenir des dortoirs, d'autres disposent d'emplois propices à la sédentarisation des populations, à leur intégration et à leur implication dans la vie locale. Mais de façon générale, la population souche est désormais devenue minoritaire, impactant les dynamiques sociales locales.

## B - Les transformations socio-économiques récentes des mondes ruraux

Ces modifications démographiques ont engendré des transformations économiques et sociales : elles en sont aussi le résultat (sans qu'il soit toujours possible de déterminer le sens de la relation). Quels ont été en Deux-Sèvres, les moteurs et les freins de ces mouvements ? Dans le Bocage, comment l'attachement des populations à leur espace de vie a-t-il permis, plus qu'ailleurs, de préserver un tissu artisanal et agricole ? Quel rôle a pu tenir l'école dans ces transformations ? En définitive, quelle réalité socioéconomique présente aujourd'hui le département des Deux-Sèvres ?

### *1 – Vivre et travailler au pays*

A compter des années 1960, beaucoup de jeunes issus des toutes petites exploitations agricoles ont quitté en nombre le métier. Le financement de la formation continue par les aides publiques (loi d'orientation de 1960-62) a encouragé le départ de ces jeunes en faisant des « mutants<sup>229</sup> », reclassés professionnellement hors de l'agriculture. Les plus entreprenants d'entre eux ont alors créé des activités artisanales ou de microentreprises locales de transport ou de constructions mécaniques. Les mutuelles dans le sud du département), les administrations publiques et les entreprises para-agricoles ont absorbé une autre partie dans les activités de services. Une autre frange de cette population s'est l'employée comme ouvriers dans des entreprises locales de chaussure, d'habillement, de transport et de fabrication de meubles. Leur attachement à la région et leur sens du travail en ont fait une main d'œuvre compétente, mais sans culture ouvrière, peu revendicatrice. De leur côté, les filles sont allées travailler à l'atelier de couture ou de chaussure dans des emplois considérés comme bien rémunérés, une aubaine pour les familles dans lesquelles elles restaient habiter. Ce type de travail, procurant une relative autonomie matérielle, a facilité leur émancipation, même si jusqu'à leur majorité (alors à 21 ans), elles versaient leur salaire aux parents, souvent agriculteurs. Beaucoup de jeunes se sont ensuite installés dans le bocage, à proximité de leur famille d'origine, en s'insérant dans une sociabilité locale. Ils y étaient d'autant plus incités que l'emploi était abondant dans des métiers peu qualifiés n'exigeant pas de diplôme. Cette situation n'a pas d'ailleurs encouragé à poursuivre des études : les enfants quittaient souvent l'école dès 14 ans, après leur certificat d'études, ou une année ou deux de collège.

*« D'autant plus, que ces grandes familles paysannes, dont je fais partie, les enfants sont partis à la ville, les filles dans les ateliers de confection. Chaque commune a son petit atelier de confection. Les délocalisations, ce sont les entreprises du Nord de la France. Parce que dans le nord de la France, la main-d'œuvre est organisée syndicalement. C'est une main-d'œuvre qui coûte cher. Les entrepreneurs du Nord de la France viennent dans le bocage, en Vendée où on a de la main-d'œuvre nombreuse, de grandes familles paysannes, de la main-d'œuvre docile. Des jeunes filles qui sortent de l'école à 14 ou 15 ans. Et qui sont bien contentes de trouver du travail. Et des parents qui sont bien contents de toucher le salaire. Une main-d'œuvre qui n'a aucune conscience de classe parce qu'il n'y a pas*

---

<sup>229</sup> Terme utilisé pour qualifier les jeunes issus de familles agricoles qui ont bénéficié des aides publiques pour ne pas s'installer sur l'exploitation familiale.

*d'histoire de lutte, et tout ce qui s'ensuit». Entretien avec Elie Maudet, ancien enseignant au Lycée Saint Joseph de Bressuire, militant communiste, août 2010.*

Mais suite aux mutations industrielles des années 1990, beaucoup d'entre eux peineront à maintenir leur position sociale en perdant leur emploi, même si le taux de chômage en bocage est resté inférieur à la moyenne nationale (autour de 7% jusques dans les années 2010).

## ***2- Une immigration ouvrière planifiée***

Dans les années 1960, conjugué à la pénurie de main d'œuvre locale, le dynamisme industriel du Bocage a rendu nécessaire de faire venir de la main d'œuvre ouvrière. De cette façon, la main-œuvre locale, peu formée, ne pouvait répondre à certaines spécialités professionnelles. Des mineurs du Nord de la France et des Polonais ont été recrutés dans les mines d'Uranium du CEA<sup>230</sup> de Mauléon. Mais cette immigration fut redoutée par les élus ruraux locaux car elle provenait de bassins ouvriers rompus aux revendications syndicales. Les entrepreneurs et élus ont alors conjugué leurs efforts pour éviter qu'elle ne devienne trop nombreuse et n'entraîne des mouvements de contestation.

*« Dans le Mauléonnais, il y a eu des mines d'uranium. À la Commanderie du Temple et à la Chapelle Largeau. Je le sais parce que mon beau-père, mon ex-beau-père était lui-même mineur. Il a fait toute sa carrière comme mineur. C'était un ancien ouvrier agricole. Quand ces mines se sont ouvertes, dans les années 1950, quand la France a cherché à avoir son indépendance nucléaire, ça été une révolution économique, ici. et pas n'importe quelle mine. Pas des mines de charbon mais des mines d'uranium. C'est-à-dire des besoins d'un personnel hautement qualifié, et puis une activité de pointe. C'était la haute technologie de l'époque. Donc on a fait venir, on a embauché, dans les années 50... Cela a été une voie d'émancipation pour les ouvriers agricoles. Mon beau-père a quitté la ferme. Des salaires c'était quand même, par rapport aux salaires d'ouvrier agricole à l'époque, quelque chose d'exceptionnel .../ ... . Mais avec un certain nombre d'avantages : la sécurité sociale minière, ils avaient le chauffage gratuit à la maison, la possibilité d'accéder à la propriété, de construire leur maison. Mais localement, pour les ouvriers agricoles, une voie d'émancipation. Et ensuite on a fait venir des mineurs de l'extérieur. Sont venus du Nord des populations minières, des Polonais aussi. Qui avait été embauchés après la guerre dans les charbonnages, et qui sont venus ici. Et on a fait venir ici des gens qui étaient organisés, syndiqués à la CFTC mais aussi à la CGT. Alors ici, on a vu rouge. Je prends l'exemple de Mauléon. Mauléon devait être le siège administratif de la division du CEA, le Commissariat de l'Energie Atomique, du Nord Deux-Sèvres. Le maire de l'époque, Louis Fruchard grands propriétaire terrien. Propriétaire terrien d'un certain nombre de fermes, dans le secteur. Il a refusé. Le motif était la concentration de population ouvrière et organisée. Avec la peur du basculement. Qu'est ce qu'ils ont fait ? Le siège administratif a été installé en Mortagne (en Maine et Loire). Et les cités minières, ouvrières, parce qu'il fallait bien loger les mineurs, on les a disséminées, dispersées. On a fait une petite cité à Mauléon, avec une dizaine de maisons. Et on les a dispersées pour qu'ils ne se retrouvent pas tous. Donc il fallait maintenir la population locale et garder les droits, les tutelles... établies. Et tout ça pour expliquer cette situation, et la difficulté pour mener un mouvement émancipateur localement». Entretien avec Elie Maudet, ancien enseignant au Lycée Saint Joseph de Bressuire, militant communiste, août 2010.*

---

<sup>230</sup> CEA : Commissariat de l'Energie Atomique.

Le recours à une immigration étrangère a constitué une autre réponse au développement industriel deux-sévrien et à la pénurie de main d'œuvre locale. C'était un phénomène inédit en Poitou-Charentes et a fortiori en Deux-Sèvres<sup>231</sup> <sup>232</sup>, qui comme les départements voisins de l'Ouest, disposaient de peu de ressources d'extractions minières et d'industries lourdes qui étaient sujettes à ces flux migratoires ouvriers depuis la fin du XIXe siècle.

L'entreprise Heuliez est un exemple typique de ce recours à des ouvriers étrangers. Elle a organisé une immigration de familles portugaises pour travailler sur ses chaînes automobiles<sup>233</sup>. Cette population, d'obédience catholique, était recherchée pour sa proximité supposée des structures familiales et culturelles favorisant, pour les dirigeants de l'entreprise, leur intégration. L'arrivée de ces étrangers ne fut pas toujours bien comprise et admise des populations locales, générant des résistances de certains élus plus conservateurs. L'accueil fut toutefois coordonné entre les communes pour minimiser les risques de rejets et assurer la sédentarisation. Dans les années 1980, les élus locaux allaient pourtant s'accorder pour maîtriser ces flux. Des actions volontaristes du maire socialiste de Cerizay furent engagées pour faciliter la participation des populations portugaise à la vie sociale et accélérer leur intégration et leur fixation locale, tout en évitant le risque du communautarisme<sup>234</sup>.

#### L'intégration réussie de la population Portugaise à Cerizay

*« Ca a marqué beaucoup la ville. Parce que les autres communes, autour, ont été moins marquées par une présence aussi forte. Moi je l'ai vécu parce qu'ils sont arrivés en même temps que j'arrivais sur Cerizay. Grosso modo les époques c'est 1966 à 1972 : l'arrivée des hommes, jeunes, pour un certain nombre parce qu'ils évitaient de partir en Angola. C'était encore à la période de Salazar. Et après, les familles sont arrivées entre 1972 et 1980. Dans le subconscient tant des Portugais que des Français, à l'époque. Parce que, en même temps, Cerizay connaissait une migration provenant de Vendée, et des départements autour grâce à Heuliez. Parce que la ville est passée entre 1965 et 1975, de 2000 à 5000 habitants. Après, la progression a plus profité aux communes aux alentours : Combrand, le Pin, Cirière. Avec la volonté, aussi de ne pas tout concentrer sur Cerizay. Lorsqu'on voyait avec Heuliez, s'il y a une catastrophe, comme ces communes n'étaient pas loin, on s'est arrangé. Et en fait, les Portugais, tout le monde a pris conscience que les Portugais allaient rester lorsqu'ils ont commencé à acheter les maisons dans les lotissements. Ils n'étaient plus uniquement sur les quartiers sociaux. Que les enfants allaient à l'école. Moi je traduis ça en 1985. Entre 1985 et 1988, c'est là que tout le monde a pris conscience. Et là, coup de pot, on a eu la chance d'avoir au collège une enseignante qui s'appelait Maria. Et qui nous a beaucoup aidé à réfléchir et à conduire une politique offensive en la matière, à travers un jumelage. Ça n'a pas été simple. Et puis surtout la création d'un conseil associé en 1989.*

<sup>231</sup> La part des étrangers dans le département des Deux-Sèvres est passée de 359 (0.11% - France : 0.99) en 1851, 593 (0.17% - France : 2.65 %) en 1881 à 231 en 1911 (0.06% - France 2.86%). L'immigration n'a pas compensé le solde migratoire important entre 1881 et 1911. Elle se stabilisa autour de 0.6% entre 1936 et 1962, progressa jusqu'à 1.5% en 1982, pour revenir à 1.3% en 1999.

Bocco E., Sivasli N., Julien-Labruyère F., *L'immigration en Poitou-Charentes, état des lieux*, in Migrants et immigrés en Poitou-Charentes d'hier à aujourd'hui, op. cité.

<sup>232</sup> [e.decil@](mailto:e.decil@) N° 24 octobre 2012 - En 1999, la Région Poitou-Charentes comptait 66.350 immigrés (nés étrangers à l'étranger, soit 3.8% de la population, taux que l'on peut considérer très faible. La population étrangère en Deux-Sèvres, au nombre de 6365 individus (1999), se répartit entre les origines européennes (4521 individus), africaines (1163 individus) et origines diverses (951 individus). La part de naturalisation (41%) est plus élevée que la moyenne nationale (36%), témoins d'une volonté d'installation localement et d'un bien être.

<sup>233</sup> « Portugais deux-sévriens : 100% intégrés » – C.O 16 octobre 2010 - La communauté portugaise est évaluée à 2 260 en 1999 – dernier recensement connu.

<sup>234</sup> Ce fut la mise en place au cours de la décennie 1980, et à l'initiative de Jean Grellier à l'époque maire de Cerizay, d'un conseil des étrangers à Cerizay, d'un jumelage avec la ville de Montemor o Velho, de la création d'une section de football portugaise et de l'instauration de cours de portugais au collège. Le vote de la communauté portugaise a concouru à l'élection de Jean Grellier à la députation en 2007.

*Q : Ce conseil associé, il était facile à mettre en place ?*

*R : Ca n'a pas été facile. Ça été compliqué. On s'est retrouvé au Conseil d'État. L'opposition nous a fait une comédie pas possible. Et même au sein des Portugais, c'était compliqué. Nous on ne voulait pas que ce soit communautaire. Pas communautaire. Les Portugais étaient devenus français, nous, on n'a pas voulu qu'ils votent au conseil associé. C'était compliqué. C'était leur faire apparaître qu'ils avaient un droit, mais pas deux. Ça a été intéressant tout ce débat et je pense qu'il y a eu une bonne influence pour étayer une certaine tolérance par apport, si tu veux, à une particularité de Cerizay. Ça n'a pas été simple. On a été critiqué. Moi je faisais des comités de quartier, en disant : « voilà pourquoi on le fait etc. » ça permettait de faire évoluer, etc. Et en même temps, pour les Portugais, c'était une reconnaissance qui était vachement intéressante y compris pour les enfants, qui connaissaient un conseiller municipal. Etc. Et ça a permis en 2001, comme en 2008, des Portugais sur ma liste, sans que cela ne pose aucun problème. Mais il y aura toujours des cons. Parce que j'avais comptabilisé en 2001, 70 bulletins où les noms des Portugais étaient rayés (rire). Nous, on avait 90 voix du Front National. Et ils existent toujours, d'ailleurs. Il faut bien qu'ils s'amuse. Mais globalement, ça permis de faire évoluer les choses. Moi, je les gérais complètement. Donc, les Portugais étaient chez eux, ils restaient chez eux. Il fallait faire vivre tout ça, dans les attributions de logements pour la population portugaise etc. Mais c'était toute une réflexion qu'il a fallu monter. Et là, Maria, nous a beaucoup aidés dans ce domaine-là, y compris d'ouvrir le collège vers le Portugal. C'est toute une action. Mais ce n'était pas simple comme système. Il y eut beaucoup de discussions, y compris dans le conseil municipal». -Entretien avec Jean Grellier, député PS et ancien maire de Cerizay, août 2010.*

### **3 - Les mutations professionnelles vers les services**

A compter des années 1950, la massification de l'enseignement et la forte croissance démographique ont entraîné la création d'écoles primaires, de collèges, de lycées. La création de postes et les déplacements d'enseignants n'étaient pas nouveaux : déjà, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>235</sup>, de nombreux instituteurs affectés aux écoles publiques dans les communes du nord catholiques avaient été formés dans les écoles normales laïques du sud du département. Mais dans ces années 1970, les flux sud/nord d'enseignants dans les collèges et lycées publics se sont accentués, en créant des tensions locales qui ravivèrent ponctuellement la « guerre scolaire ». Ces familles d'enseignants, dotées d'un capital scolaire élevé, se sont installées durablement dans le Bocage et la Gâtine : elles étaient aussi fortement engagées à gauche dans l'espace public local<sup>236</sup>.

Les métiers de la santé ont constitué une autre population en croissance dont l'accès s'était démocratisé. Sur la période récente, le renouvellement des médecins de campagne et l'installation de spécialistes n'a pas été toutefois sans poser problème. La moitié nord du département souffre de son enclavement routier et ferroviaire, et de son éloignement des grandes villes (Nantes, Angers et Poitiers)<sup>237</sup>. Dans les cantons peu

<sup>235</sup> Buegier-Parrot C., *Les instituteurs des Deux-Sèvres au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Geste Editions, La Crèche, 2007.

<sup>236</sup> C'est le cas de Claude Boutet, ancien maire de Bressuire. Il fut nommé professeur de philosophie au nouveau Lycée public de cette ville à la fin des années 1970. D'abord conseiller municipal d'opposition, il fut élu maire de Bressuire en 1974. Il était alors président du Parti Radical Valoisien des Deux- Sèvres.

<sup>237</sup> La faiblesse des infrastructures routières et ferroviaires, le manque d'activités culturelles ou l'éloignement de métropoles régionales, sont souvent invoqués par les élus locaux pour expliquer la faible attractivité du territoire pour l'installation de ces spécialistes des professions médicales. Ce sont des arguments réitérés par le maire de Bressuire pour justifier la création d'un golf 18 trous dans sa commune, en 2013. Conjugué à l'arrivée de la voie express en direction de Nantes, ce golf est considéré, selon lui, rendre attractive la venue de médecins pour le nouvel Hôpital Nord Deux-Sèvres prévu en 2015/2106.

peuplés du Sud-Est des Deux-Sèvres, une nouvelle vague de migration de spécialistes de la santé, originaire de pays du sud et de l'Est de l'Europe, s'est amorcée depuis une dizaine d'années, contribuant à freiner, quelque peu, le processus de désertification médicale.

En définitive, les quarante dernières années montrent des mouvements migratoires continus. Les populations se déplacent en changeant de lieux de résidence vers les zones d'espace urbains plus propices à l'emploi. Mais paradoxalement, des cantons ruraux se repeuplent par de nouveaux arrivants attirés par des logements à faibles coût. Ces déplacements sont caractérisés par des migrations internes plus qu'externes au département comme auparavant.

### C - Une économie rurale tertiaire

L'économie des Deux-Sèvres se caractérisait, en 2010, par la domination des activités de services (plus des 2/3 des emplois) sur celle des secteurs industriel et artisanal. Par ailleurs la part des actifs agricoles s'est maintenue bien au-delà de la moyenne nationale (5.5%), sans compter les 8500 emplois dans les secteurs du secondaire et du tertiaire (agrofourmiture et de transformation).

secteurs	Nombre d'emplois	Part relative (%)
agriculture	8539	5.5
industrie	24024	15.5
construction	11348	7.3
Services marchands	43863	28.3
Services non marchands	63334	40.8
total	155108	100

Tableau N° 19 – Deux-Sèvres - L'emploi par secteur d'activités – 2008 (Source INSEE, 2010)

#### ***1 - Des PME localisées autour de pôles urbains et une myriade de TPE***

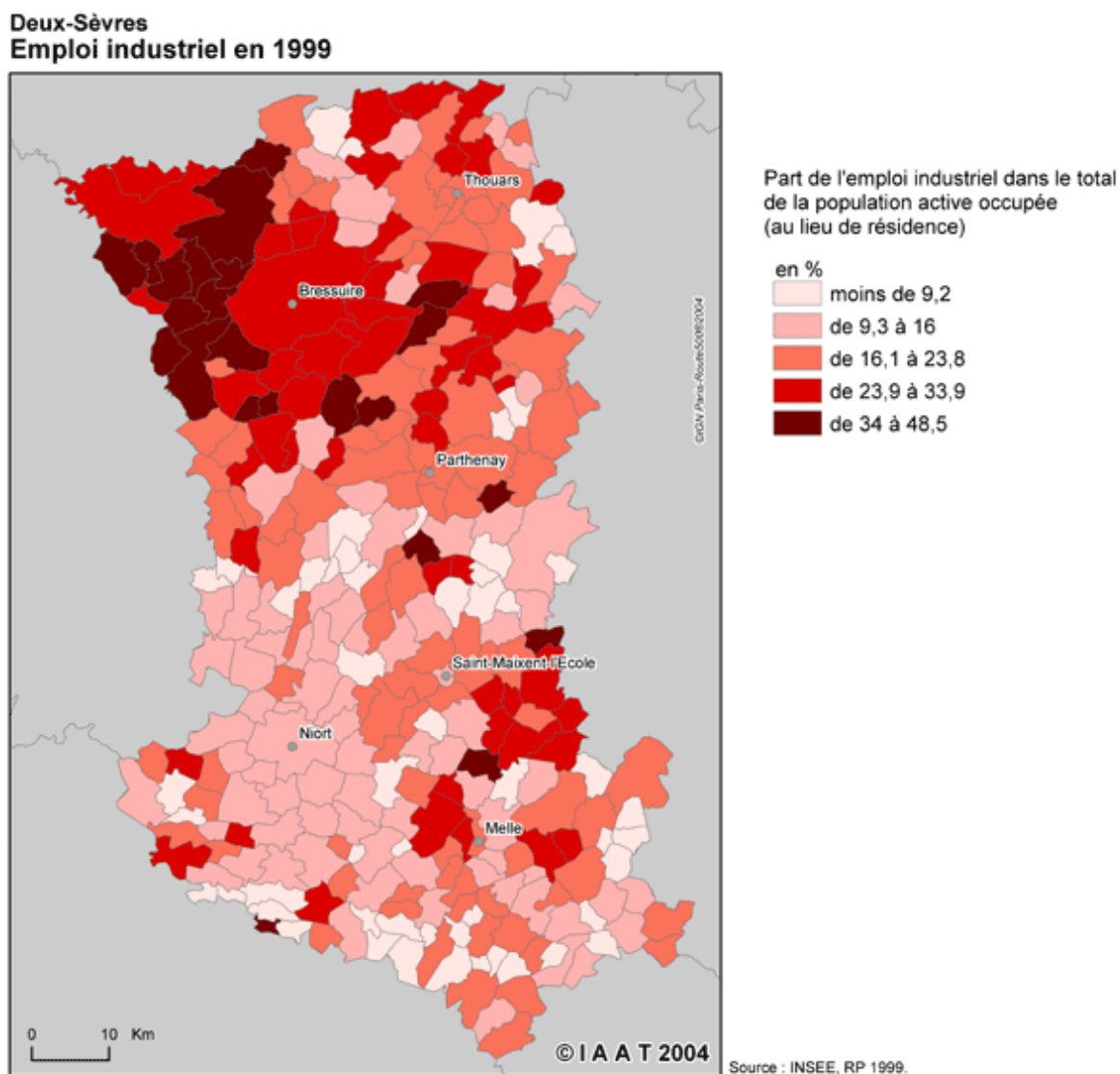
Les plus grosses entreprises, industrielles ou de services, sont concentrées autour de Niort et des villes secondaires, plus peuplées et mieux irriguées en infrastructures routières. Ainsi les 170 PME deux-sévriennes totalisent 35% des emplois salariés. Il faut noter que le Bocage au Nord-Ouest bénéficie de l'attractivité du Bocage Choletais (49) et Vendéen (85). Mais le département des Deux-Sèvres est aussi composé d'un tissu de TPE (Très Petites Entreprises), principalement unipersonnelles : les 2/3 n'ont pas de salariés, et 1/4 ont entre 1 et 10 salariés, et plus de 8 sur 12 emploient moins de 5 salariés. Les 6000 entreprises artisanales totalisent plus de 22700 salariés, majoritairement dans le bâtiment (40% des emplois) et les services (35% des emplois)<sup>238</sup>.

<sup>238</sup> Annexe N° 22 – Cartes N° 38, 39, 40, 41 – Etablissements de plus de 10 salariés par secteurs – INSEE.



## 2 - Industries au nord, services au sud

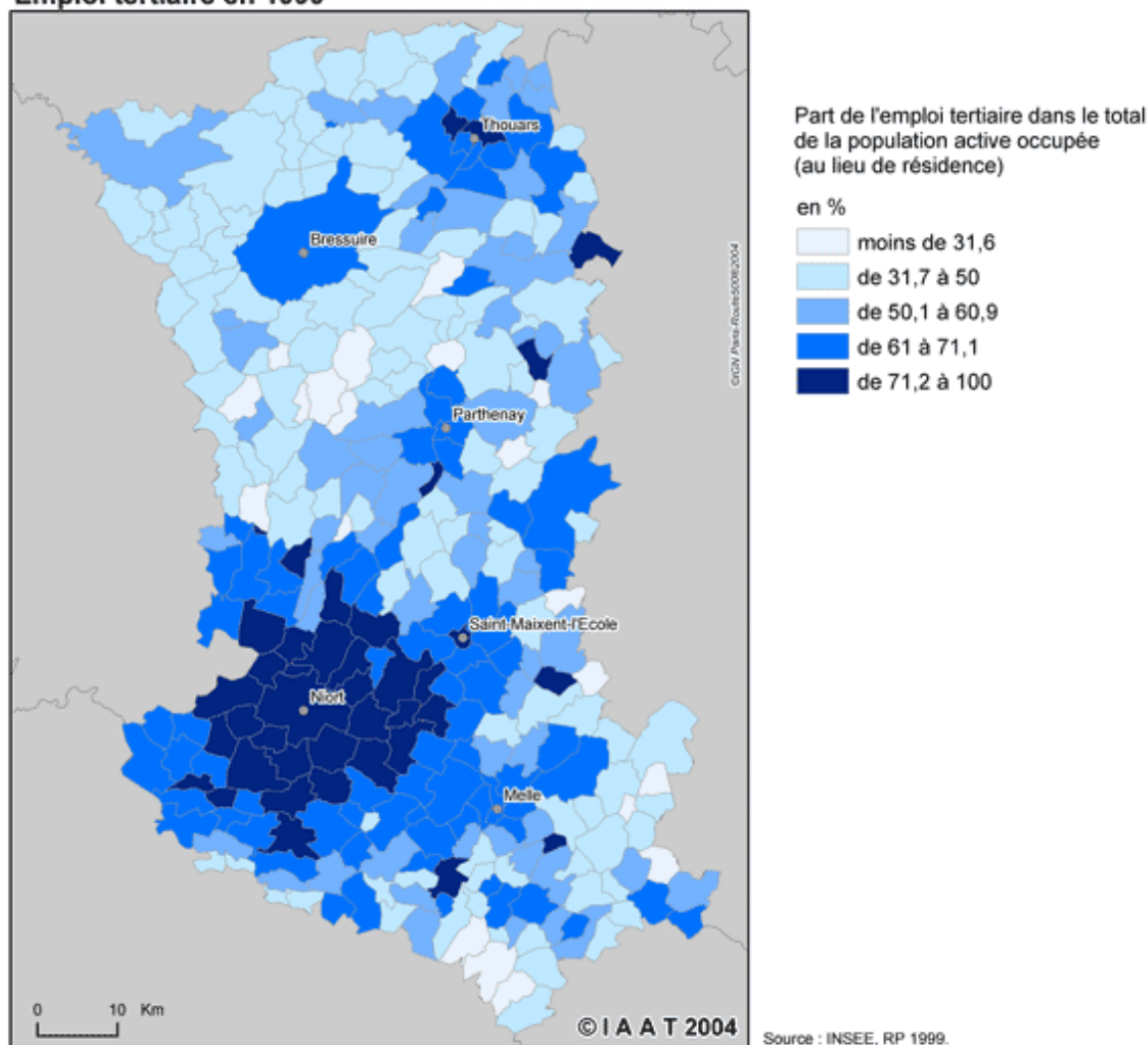
Les deux pôles dominants des Deux-Sèvres (le Bocage Bressuirais au Nord caractérisé par l'activité agricole et agro-alimentaire, et Niortais au sud par celle des mutuelles), représentent deux logiques de développement. Le secteur agro-alimentaire, essentiellement dans le nord du département des Deux-Sèvres, demeure une source importante d'emplois, avec des postes peu qualifiés, dans des emplois devenus précaires et propices à de fortes mobilités saisonnières.



Carte N° 42 – Deux-Sèvres – L'emploi industriel / population active – INSEE – 2009.

Le département des Deux-Sèvres n'abrite pas d'entreprises de pointe liées aux nouvelles technologies. Le déficit industriel ne permet pas le maintien et l'ancrage d'une jeunesse formée et diplômée qui choisit alors souvent un départ définitif vers les grandes villes de l'Ouest comme Nantes, Angers ou Poitiers.

**Deux-Sèvres**  
**Emploi tertiaire en 1999**



Carte N° 43 – Deux-Sèvres – L'emploi tertiaire /population active – INSEE – 2009.

Le Niortais est dominé par les activités de service, en particulier dans le secteur de la bancassurance (12 345 emplois en 2009). L'économie de services totalise 71% des emplois deux-sévriens<sup>239</sup>.

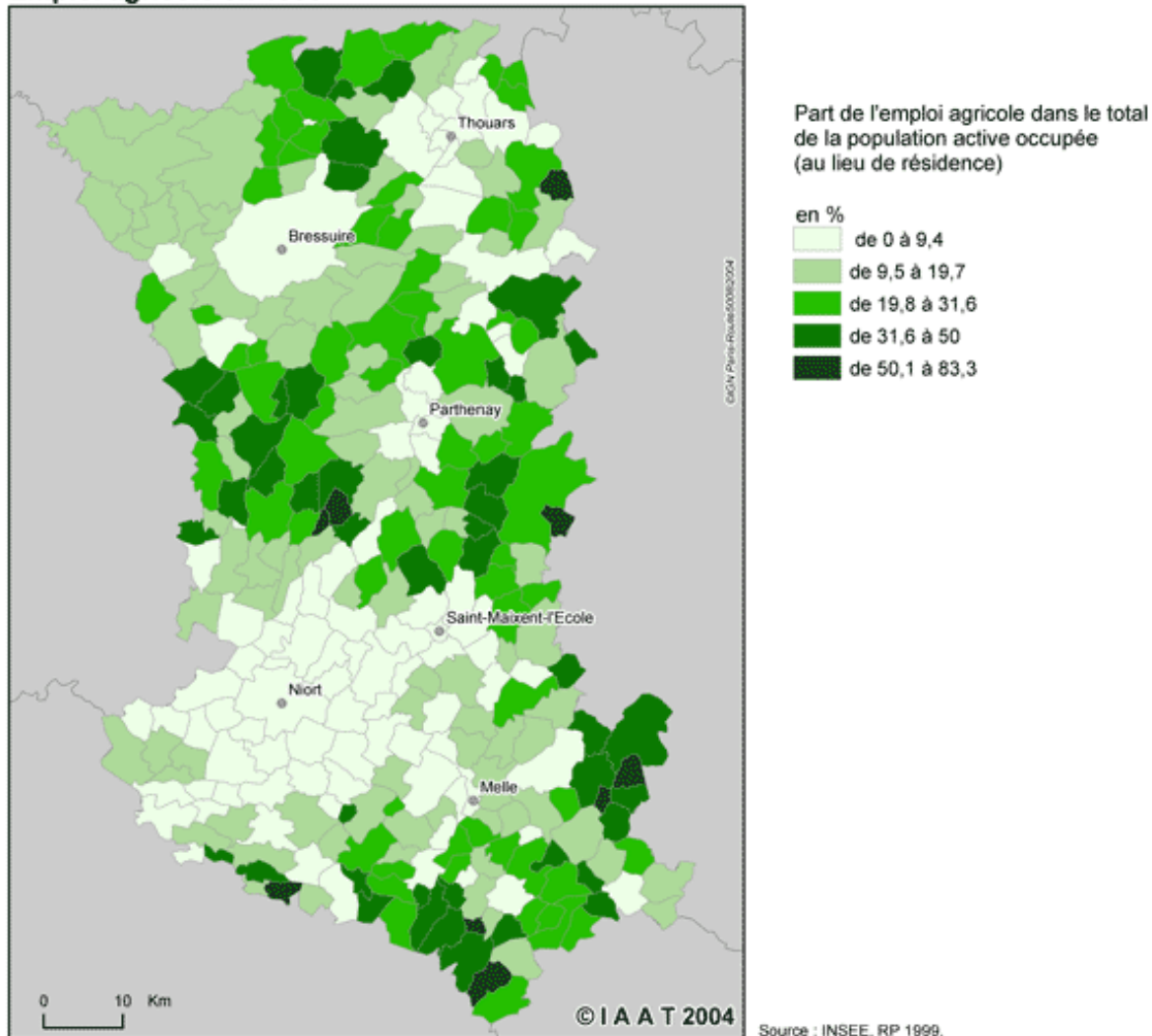
### ***3 – L'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire***

Le secteur agricole comptait 6440 exploitations en 2010 (8620 chefs d'exploitations et co-exploitants) et, avec l'emploi salarié, représente encore 7% des actifs. En leur ajoutant les activités d'agrofourniture et de transformation, l'ensemble représente 20% des actifs du département. Mais leur répartition est contrastée :

<sup>239</sup> 64 469 emplois dans les services marchands et 42 432 dans les services non marchands sur les 152 400 emplois totaux.

la population active agricole a quasi disparu dans le bassin Niortais, tandis qu'elle demeure la seule activité économique dans certains cantons et communes du Sud-Est du département.

### Deux-Sèvres Emploi agricole en 1999



Carte N° 44 – Deux-Sèvres – L'emploi agricole /population active – INSEE – 2009.

L'agriculture comprend une grande variété de productions. Leader en production de lait de chèvres, avec 26% de la collecte française, le département est aussi le premier producteur de melon et le troisième producteur de lapins. Le nombre d'exploitations a cependant fortement diminué depuis 10 ans – leur nombre passant de 9100 à 6400 – tandis qu'elles se concentrent (72 ha en moyenne en 2012, contre 51 ha en 2000). Les zones d'élevage et des grandes cultures tendent à dualiser le territoire.

X X

X

Le département des Deux-Sèvres est donc caractérisé par une faible industrialisation et une forte activité de services très concentrée sur le Niortais. Le nord du département a maintenu sa dynamique démographique liée à l'emploi dans les microentreprises, et aussi la volonté de ses habitants de « vivre et travailler au Pays ». L'activité agricole s'est fortement transformée depuis l'après-guerre et présente, aujourd'hui une variété de productions et de pratiques, même si leur nombre est là, comme ailleurs, de moins en moins important

Au cours des quarante dernières années, la diminution du poids du monde paysan et le développement des activités secondaires et tertiaires ont eu des conséquences sur les types et les formes d'emplois. Comme la massification de l'enseignement secondaire et l'élévation de niveaux scolaires ont permis l'accès à des métiers souvent peu présents localement, les jeunes les mieux formés ont quitté définitivement le département, même si certains ont créé localement des entreprises artisanales ou de services. Mais ces mouvements démographiques n'ont que partiellement répondu aux besoins des entreprises artisanales ou industrielles locales, qui, face à la pénurie de main-d'œuvre, ont organisé l'immigration des populations d'autres régions françaises et, plus marginalement, et dans certains secteurs spécifiques, l'immigration de populations étrangères. Le département des Deux-Sèvres se trouve ainsi à la croisée d'identités territoriales autochtones et d'identités marquées par les migrations.

La vie locale s'est ainsi recomposée à travers ces transformations sociales et politiques des sociétés rurales qui ne se comprennent que dans une dimension socio-historique. Comme les autres départements de l'Ouest, les positions politiques actuelles deux-sévriennes trouvent leurs origines dans la période post révolutionnaire et sont marquées par la religion. Précisément l'objet du chapitre suivant est de montrer que, malgré les flux migratoires et les brassages de population continus, la mémoire des événements politico-religieux, et souvent dramatiques, reste vive, la religion continuant de marquer les idées et les comportements politiques.



# **Chapitre 3 - L'offre politique en Deux-Sèvres : approche socio-historique**

Le chapitre précédent a montré que la population du département s'était renouvelée par vagues successives de migrations depuis la fin du XIXe siècle. Aujourd'hui encore certains cantons se dépeuplent et sont en voie de désertification, alors que d'autres, plus attractifs, voient leur population augmenter. L'espace local deux-sévrien a donc été travaillé par une dynamique sociodémographique continue qui a structuré l'évolution des équilibres politiques.

Comme dans d'autres départements ruraux de l'Ouest de la France, les positions politiques des Deux-Sèvres sont ancrées et marquées par une dualité historique<sup>240</sup> : un pays de Bocage catholique et conservateur ; un pays de Plaine, laïc et progressiste. Les transformations politiques affectant le département sont à replacer dans une histoire longue où la religion tient une place essentielle. Prenant racine en deçà de la Révolution Française<sup>241</sup>, des ruptures se sont produites alors, qui se sont projetées fortement jusqu'à nos jours.

Pour comprendre comment les agriculteurs se situent dans la dynamique politique du département, il nous faut d'abord caractériser la formation historique des clivages que nous avons évoqués.

Je montrerai ainsi dans une 1<sup>ère</sup> partie que le département des Deux-Sèvres s'est constitué lors de la tourmente postrévolutionnaire et que les troubles récurrents qui en ont résulté sont aujourd'hui des éléments structurants de la mémoire politique des Deux-Sèvres. Mais par ailleurs, les dynamiques de l'offre politique depuis 1945 et les transformations institutionnelles intervenues depuis les années 1980 ont sensiblement modifié les positions politiques (2<sup>ème</sup> partie) et les profils sociaux des élus du département (3<sup>ème</sup> partie), posant la question du maintien de la place des agriculteurs.

---

<sup>240</sup> Bois P., 1971, Siegfried A., 1964; Merle L., 1958.

<sup>241</sup> « Dans l'Yonne, comme dans beaucoup d'autres régions rurales, la Révolution Française n'est sans doute pas terminée. Elle aura été prolongée, par deux fois en l'occurrence : d'abord par la longue querelle des laïcs et des cléricaux ; ensuite plus près de nous, par les événements de la Résistance. Cette période a laissé des traces, même si on en parle peu dans la plupart des villages que j'ai visités. C'est au détour d'une anecdote qu'on réalise brusquement que rien n'a été oublié. Allusions parfois difficilement compréhensives pour celui qui n'a pas vécu les circonstances relatées ». Abélès, *Jours tranquilles en 89*, op. cité, p 14.

## 1 – L’héritage religieux

Nous avons vu que les Deux-Sèvres était caractérisé par de fortes hétérogénéités géophysique, sociale et politique. Mais un fond d’héritage religieux apparaît derrière ces clivages, même si, depuis une trentaine d’années, la pratique du culte s’estompe et ses liens avec le champ politique semblent être atténués, sans pour autant disparaître totalement.

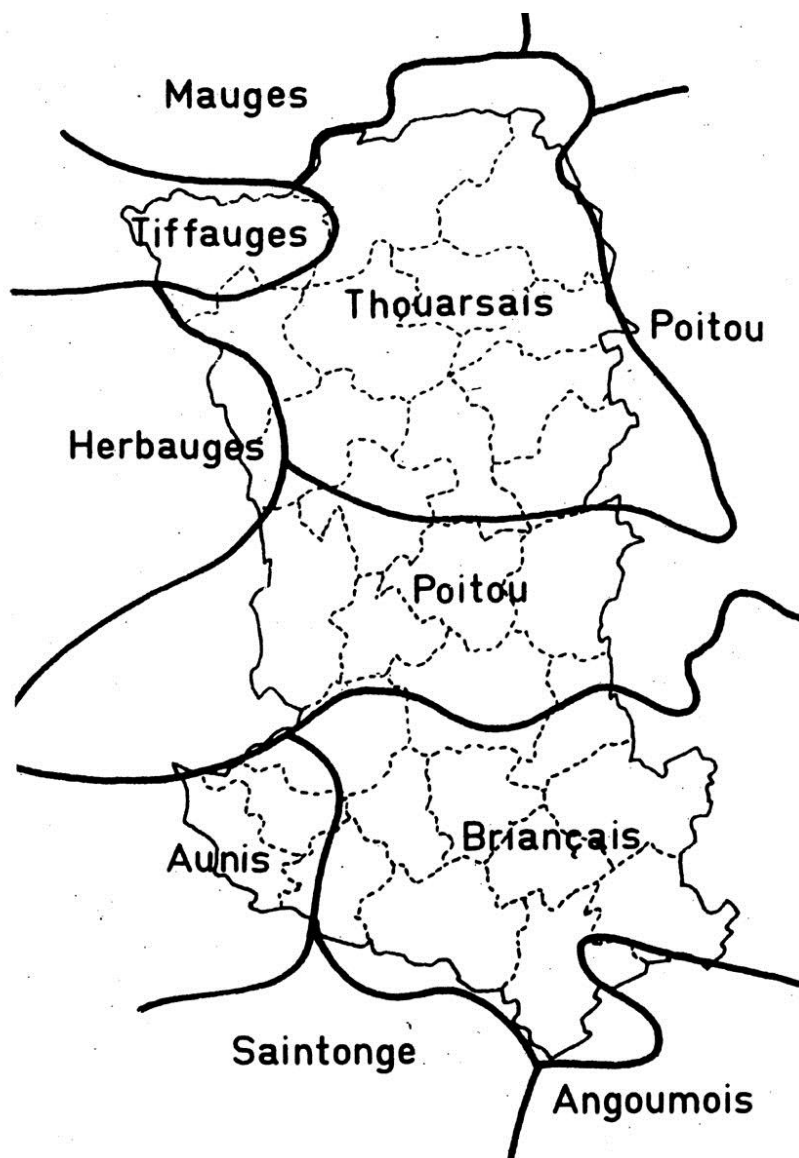
### A – Un territoire typique du Grand Ouest

Le département est au carrefour des anciennes provinces du Poitou, de l’Aunis et de l’Anjou : sa constitution administrative après la Révolution française fut donc complexe, à partir d’une volonté politique de démantèlement de la Vendée.

#### *1 – La difficile création du département*

Du fait de cette situation « géopolitique », un premier projet prévoyait en 1789-1790 de partager le Poitou en deux départements : le Haut Poitou (avec comme chef-lieu Poitiers) et le Bas Poitou (chef-lieu, Fontenay le Comte), ce département prenant alors le nom « d’Intermédiaire du Poitou ». Les élus de la ville de Niort, se sentant lésés, ont demandé et obtenu un nouveau découpage territorial. Le département a trouvé son appellation définitive « les Deux-Sèvres », le 4 mars 1790.





Carte N°45 - Deux-Sèvres - Les anciennes régions – Dossier Chambres d’Agricultures – 1986.

Avant la Révolution, le département des Deux-Sèvres était divisé en 6 districts, 50 cantons et 366 communes. Le choix du chef-lieu de département a été une autre source de polémique entre les élus de Parthenay, de Saint-Maixent et de Niort : cette dernière fut en définitive retenue pour sa « centralité ».

A compter de 1791, outre ces lignes de partage administratif, le département était écartelé au Nord par les luttes entre les Révolutionnaires et les Contre-révolutionnaires, le Sud étant républicain. Ces troubles ont perduré dans le Bocage de 1792 à 1800, à travers notamment une destruction quasi-totale, par les « colonnes infernales », de petites bourgades comme Bressuire<sup>242</sup>. Ces troubles, étalés sur près d’un demi-

<sup>242</sup> La référence à cet événement, récurrente, est constitutive de l’identité bocaine. A titre d’exemple, lors de l’Assemblée de l’Association des Maires des Deux-Sèvres en avril 2010, Jean-Michel Bernier maire de Bressuire présentait en préambule sa ville, en Bocage. « Dans le Bocage, on est tous solidaires. Le Grand Bressuire c’est 30 terrains de foot, 11 églises, 10 cimetières qu’il faut entretenir. En 1795, la ville a été complètement détruite par les

siècle, ont durablement clivé la population entre les Révolutionnaires et les Contre-révolutionnaires, entre Bleus et Blancs, Catholiques et Protestants, paysans et citadins. Les résistances au pouvoir central et les exactions réciproques ont produit des sentiments de revanche, de défiance et une forte culture identitaire. La « pacification » tardive du département fut l'œuvre de Claude Dubin, préfet des Deux-Sèvres de 1800 à 1813, et la puissance publique a alors retrouvé localement une légitimité<sup>243</sup>.

## ***2 – Les clivages de la Révolution française***

Le département des Deux-Sèvres, comme ailleurs dans l'Ouest, a été durablement marqué par la période révolutionnaire, qui peut expliquer les permanences et les lignes de front politiques deux-sévriennes, en référence aux analyses d'André Siegfried<sup>244</sup> et de Paul Bois<sup>245</sup>.

André Siegfried voyait dans la propriété foncière nobiliaire, les modes d'habitats dispersés ou regroupés (liés aux types de sols : le granite et le calcaire) et la religion, les facteurs essentiels de différenciation de ce qu'il qualifiait les « tempéraments politiques » des habitants de l'Ouest. Il considérait que les propriétaires, généralement de vieille souche nobiliaire, imposaient un contrôle social et moral sur leurs fermiers et métayers conditionnant, en conséquence, leurs attitudes politiques conservatrices. Quant à Paul Bois, sur son étude des Paysans de l'Ouest, il considère que les facteurs religieux sont essentiels. Ces points de vue de Siegfried et de Paul Bois seront ici mobilisés pour comprendre la dynamique deux-sévrienne.

### *a - Un isolement paysan relatif*

Dans les Deux-Sèvres, les modes d'habitats, regroupés ou dispersés, évoqués par André Siegfried, étaient une réalité. En Bocage, la dispersion a freiné l'émancipation politique et la conscience collective des paysans bocains, alors qu'en zones de calcaire à l'habitat groupé, les rencontres étaient plus fréquentes et généralement quotidiennes, débordant les simples considérations journalières. Mais toutefois, selon Paul Bois, l'isolement du paysan bocain n'était pas total : les rencontres entre voisins existaient, il est vrai, moins fréquentes. La sortie dominicale, après l'office religieux, était un temps privilégié de discussions. Ainsi le paysan bocain était aussi doté d'une réelle conscience sociale collective contre l'ordre établi, l'ordre bourgeois et celui des villes ; il n'était pas un individu inféodé, soumis aux idées de la noblesse locale ou celles de son curé.

---

*colonnes infernales. Il ne restait que 350 habitants et 3 maisons habitables. Aujourd'hui, « Coeur de Bocage » (la Communauté de communes) a donné satisfaction à tous les élus qui ont gommé leurs différences pour se rassembler pour le bien de tous».*

<sup>243</sup> On observe quelques épisodes sporadiques jusqu'en 1815. La ville de Thouars est prise, de façon éphémère, le 20 juin 1815, par Auguste de la Rochejacquelein et les troupes de plusieurs centaines de paysans « vendéens ». La ville est reprise le lendemain, sans heurt, par le Général Dellage, après la fuite des Vendéens. (Source – Le Souvenir Vendéen, Bulletin N° 264 du septembre 2013).

<sup>244</sup> Siegfried A., *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, op. cité.

<sup>245</sup> Bois P., *Les paysans de l'ouest*, Flammarion, Paris, 1978.

*b - La propriété foncière nobiliaire : un rôle accessoire*

Paul Bois considérait aussi que ce contrôle de la noblesse sur les paysans n'était plausible que pour les métayers, dont le statut précaire était renouvelé annuellement. Mais le métayage était pratiquement absent dans l'Ouest, contrairement au fermage qui, quasi généralisé en Bocage, procurait une relative indépendance du paysan à l'égard de son propriétaire. Et la propriété foncière de la noblesse était souvent constituée de forêts non exploitées par les fermiers. Mais surtout, les propriétaires séjournaient rarement à la campagne, préférant habiter les grandes villes de province et souvent Paris. Ainsi, exception faite de quelques vieilles familles résidant à demeure, la noblesse n'exerçait pas d'influence dans les attitudes politiques des fermiers, sinon de l'indifférence.

*c - La concurrence entre paysans pauvres et riches citadins sur les biens nationaux*

La propriété foncière n'était pas non plus l'apanage, et loin s'en faut, de la noblesse. Bien avant la Révolution de 1789, certains paysans fermiers, riches laboureurs ou petits bordiers, intendants des nobles, qui avaient acquis leur indépendance économique par l'achat de leurs terres<sup>246</sup>, étaient enclins, comme la noblesse locale, à préserver un ordre établi politiquement conservateur. Mais la vente des biens nationaux, à l'issue de la Révolution, a suscité des convoitises, les paysans se retrouvant en concurrence avec les « notables » locaux - riches marchands notaires, hommes de loi pour l'acquisition du foncier. Ainsi, le rival direct du paysan était plus souvent le bourgeois citadin que le noble. Cette nouvelle propriété « roturière »<sup>247</sup> a progressé comme le ressentiment envers la bourgeoisie citadine locale des petits paysans évincés du rachat de leur maigre foncier.

*d - L'activité de tissage : ressources et émancipation sociale*

Le tissage était de longue date une activité notoire dans l'Ouest (dès le XVI<sup>e</sup> siècle) : il était très présent en Deux-Sèvres. C'était une ressource économique essentielle et un facteur de différenciation sociale. Dans le Bocage Bressuirais, sans grande ville ni atelier manufacturier conséquent, l'activité de tissage était réalisée par des paysans pauvres, manouvriers et bordiers<sup>248</sup> : individuelle et disséminée dans les fermes isolées, elle était peu propice à des remises en cause de l'ordre économique établi. Par contre, dans les plus grandes villes, les ouvriers tisserands des manufactures, prolétarisés et collectivement organisés, ont défendu la Révolution car elle s'attaquait au monopole des sociétés de tissage.

En outre, grâce aux échanges que le commerce des toiles impliquait, l'activité de tissage a ouvert des horizons et créé des liens entre paysans/tisserands et habitants des bourgs, contribuant à l'émancipation de ces paysans indigents. Certains d'entre eux se sont ralliés à la Révolution, notamment ceux de l'enclave protestante de Moncoutant. A contrario, les paysans plus riches ou dotés de suffisamment de terres, qui ne

---

<sup>246</sup> Ce sont les alleux ou alleuds.

<sup>247</sup> Bois *Les paysans de l'ouest, op cité.* p. 146.

<sup>248</sup> Peret, J, *Les paysans de Gâtine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, La Crèche, Geste Edition, 1998.

pratiquaient pas le tissage, restaient indifférents, voire opposés à la Révolution car elle remettait en cause un ordre établi qui leur convenait.

#### *e -La religion : le curé plus que l'institution*

La religion, soulignait André Siegfried, joue un rôle essentiel sur les orientations politiques des sociétés rurales, « réactionnaires ou conservatrices »<sup>249</sup>, selon sa formule « le granit produit les curés, et le calcaire les instituteurs... ». Paul Bois y souscrit, mais considère que c'était une réalité à relativiser, les paysans étant plus éloignés de l'institution religieuse que de leur curé de paroisse, souvent d'origine modeste, vivant chichement et partageant en quelque sorte leurs conditions sociales misérables. Confident, il jouissait d'une grande proximité par son magistère et l'éducation prodiguée dans les quelques écoles paroissiales. Mais, sauf exception, peu de prêtres du Bocage Bressuirais ont été leaders dans les mouvements de contre-révolution. Par contre, quelques prêtres, en bute avec leur institution, ont été des réfractaires, ralliant la République naissante ou la Petite Eglise.

L'explication déterministe siegfriedienne, selon laquelle le monde rural et paysan de l'Ouest était majoritairement inféodé à un ordre nobiliaire et donc politiquement conservateur, trouve donc ses limites. Par contre, comme l'a montré Paul Bois dans la Sarthe, l'influence de la religion, catholique et protestante, l'école et les associations qui y sont liées, ont joué un rôle essentiel dans les attitudes politiques.

## B - Des lignes de partage nord/sud séculaires entre Catholiques et Protestants.

En Deux-Sèvres, les guerres de religion, puis la période postrévolutionnaire<sup>250</sup> ont sédimenté les lignes de partage entre le catholicisme et le protestantisme, selon un axe Nord-Sud. La Petite Eglise, enclave réfractaire au Concordat de 1805, autour de la commune de Courlay<sup>251</sup> dans le Bocage, constitue une autre singularité.

Ainsi, la dimension religieuse demeure essentielle pour cerner les attitudes politiques du département, même si les liens entre ces deux niveaux ne sont pas aisés à cerner<sup>252</sup>. Chaque communauté est travaillée par ses rapports à l'autorité publique, aux exactions et aux legs traumatiques qui y sont liés. Notamment depuis 1945, l'école, les associations confessionnelles et laïques et les mouvements d'action catholique et

---

<sup>249</sup> Siegfried A., *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, op. cité, p. 491 et suite. « Ainsi voit-on dans les régions les plus catholiques de l'Ouest être en même temps celles où le clergé se dresse non seulement en guide moral, mais en guide politique ».

<sup>250</sup> Tilly C., *La Vendée – Révolution et contre-révolution*, Fayard, Paris, 1970.

<sup>251</sup> Neveu, J.L., Rouger J., *La Petite Eglise*, La Crèche, Geste Editions, 1987.

<sup>252</sup> Pour paraphraser André Siegfried : le Nord du département des Deux-Sèvres est-il catholique parce que conservateur ou conservateur parce que catholique ? Le Sud est – il de gauche parce que protestant ou protestant parce que de gauche ?

d'éducation populaire ont été influents notamment depuis 1945, procurant des possibilités de formation et d'émancipation pour les jeunes ruraux et suscitant ensuite, nous le verrons, de nombreux engagements dans la sphère politique<sup>253</sup>.

## ***1 - Le catholicisme en Bocage***

La religion catholique est plus fortement présente dans le Nord et en Bocage, dans la continuité géographique des départements de l'Ouest<sup>254</sup>. Par contre son influence s'amenuise lorsque l'on quitte la Gâtine, au Sud, puis elle disparaît dans les cantons très protestants du Sud-Est.

### *a - Noblesse et catholicisme en Bocage : un lien tenu et résiduel*

Dans le Bocage la Révolution est une période charnière pour la définition des positions religieuses, le catholicisme et la noblesse constituant un rempart face à la République naissante : la religion catholique s'accommodait, voire œuvrait à la préservation de l'ordre ancien, dans lequel les paysans bocains, très fervents, se retrouvaient. Pour autant, la résistance à la République des populations paysannes et rurales, mobilisées et conduites par quelques nobles locaux royalistes, y est à relativiser notamment dans le Bocage Bressuirais<sup>255</sup> où les relations de déférence et de subordination étaient marginales, ou en tout cas faisaient exception. Plus vraisemblablement, l'Ancien régime satisfaisait les paysans bocains, souvent plus riches que ceux du sud des Deux-Sèvres, pour l'ordre économique et social qu'il maintenait : il s'agissait d'une convergence d'intérêts plus que d'une mainmise de la noblesse sur les paysans<sup>256</sup>.

En 1793, la vente des biens nationaux avait engendré de vives tensions entre paysans et notables locaux sur la question foncière, ravivant les tensions passées. En effet, un vaste mouvement de remembrement avait déjà été engagé dès le XIV<sup>ème</sup> siècle dans la Gâtine poitevine pour la constitution de métairies<sup>257</sup>

---

<sup>253</sup> Annexe 23 - Les autres confessions religieuses en Deux-Sèvres.

<sup>254</sup> Bois A., *Les paysans de l'ouest, op cité*.

<sup>255</sup> Merle L., *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine, de la fin du Moyen Age à la Révolution*, Ecole des Hautes Etudes – VI<sup>e</sup> section, Centre de Recherches Historiques, Paris, CNRS, 1958 - « *Légende que les historiens de Vendée ont grandement contribué à accréditer en raison de la complaisance avec laquelle ils ont brossé le tableau idyllique de l'attachement des paysans à leurs seigneurs* », p. 92

<sup>256</sup> Guionnet C., *Un vote résigné sans signification politique ? Comportements électoraux paysans dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Politix, année 1997, Volume 10 N<sup>o</sup> 37 –. Dans son étude sur le vote paysan en Bocage vendéen, Christine Guionnet montre que les fermiers entretenaient avec leur propriétaire noble des relations apaisées, non pas dans des relations de subordination mais par intérêts mutuels bien compris. Ces relations étaient d'autant plus fortes que le propriétaire y vivait à demeure, situation de la famille de la Rochejacquelein, grand propriétaire terrien résidant à Boismé commune à proximité de Bressuire.

<sup>257</sup> Merle, L, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine, op. cité*.

A partir de 1500, un processus de remembrement a eu lieu en Gâtine poitevine, zone qui s'étend de Bressuire au Nord aux confins de Niort, au sud du département. De nombreuses transactions foncières visaient à constituer des métairies (ferme d'un minimum de 20 ha et jusqu'à 100 ha) par absorption de petites borderies (petites fermes cultivées par des fermiers ou métayers) ou de toutes petites tenures exploitées par les classes paysannes les plus pauvres, celles des bordier et des manouvriers. Ceux-ci ont été

provoquant, à cette période, une compétition acérée entre la petite noblesse, les bourgeois et la grande noblesse. Les paysans les plus pauvres en furent les grands perdants, spoliés de leurs maigres fonciers, appauvris et perdant leur relative indépendance matérielle.

Ces transactions foncières de la période postrévolutionnaire donnèrent aux fermiers et aux métayers l'opportunité d'acquérir des terres, gage de leur indépendance. Mais la suppression des servitudes collectives (glanage et vaine pâture) privèrent les plus démunis d'entre eux de ressources pour leur famille et leur bétail, accentuant leur pauvreté : la propriété foncière changea de mains, au détriment de la petite paysannerie, ravivant les mémoires et exacerbant les tensions envers les classes citadines propriétaires.

Malgré tout, quelques grands propriétaires conservèrent leur « bonne » réputation en Bocage et en Gâtine, briguant avec succès, et d'ailleurs jusqu'à une période récente, des mandats de Conseiller général<sup>258</sup> et de Député, parfois transmis familialement sur plusieurs générations<sup>259</sup> : ils étaient les garants d'un certain conservatisme social et politique. Leur influence a décliné après 1945, au profit d'autres notables, la « bourgeoisie de robe » composée de notaires, de procureurs, d'avocats. Depuis les années 1980, plus aucun membre de cette ancienne élite noble ne détient un mandat de parlementaire en Deux-Sèvres ; seul Hervé de Talhouet a été élu conseiller général jusqu'en 2011. Quelques-uns ont pu préserver plus longtemps leur mandat municipal.

*« Mais sur (la commune de) D au niveau agricole, le propriétaire de tous ces biens, c'est M. Du Drenay. Le fils, c'est donc le maire, maintenant.../...Mme du Dresnay a été maire pendant un certain temps, son papa avait été le maire, avant. Et il est difficile de déloger tous ces gens-là. Les déloger ? Ce n'est pas ce que je veux dire. Mais avec une parenthèse, on peut dire que c'est comme ça quand même. Parce que les gens, étant donné que c'est leur propriétaire, ils respectent. Bien que le respect, c'est comme la société, aujourd'hui, avec les personnes plus âgées qui s'en vont, les jeunes respectent un petit peu moins. Ils acceptent moins toute cette hiérarchie. Un petit peu... »*

*Q : Et votre président de la communauté de communes ?*

*R : C'est Mme Brémond Martine. Avant, c'était Hervé de Talhouet, le Conseiller général. Et avant lui, c'était Mme du Dresnay, justement.../...Ce sont des grands propriétaires. De Talhouet, il a le château de Pressigny et c'était sa tante, qui est décédée cette année.... C'était la première femme député des Deux-Sèvres.../ ...Je pense que lui, après, il a fait sa place vis-à-vis de*

---

alors acculés à céder leurs lopins de terres constituant souvent seuls biens. Nombreux d'entre eux tombèrent dans l'extrême pauvreté, n'ayant comme logement que les abris précaires, les « huttes », dont fait par ailleurs état Paul Bois dans certaines zones très pauvres de la Sarthe. Les métairies se sont constituées ainsi, parfois sur plusieurs générations, par acquisitions de pièces de terres généralement éparées, les acquéreurs, petite noblesse locale, riches marchands, notaires et quelques paysans riches menant une lutte sans merci.

<sup>258</sup> Sur le canton de Bressuire, se succèdent le Marquis Henri Auguste Du Vergier de la RocheJacquelein (de 1852 à 1867 et de 1871 à 1897), puis Henri Savary de Beauregard (de 1904 à 1910), aussi Député de la circonscription de 1893 à 1914. C'est le dernier noble élu local sur ce canton.

<sup>259</sup> Le canton de Thénézay, en Gâtine, est tenu depuis 1889, hormis une parenthèse socialiste de 2 ans (1925-1926), par la longue lignée nobiliaire des De Talhouet, propriétaires fonciers.

*sa tante. Et c'est quelqu'un qui est difficile à déplanter de notre canton».* Entretien avec A.D. maire de D. 100 hab., dans le canton de Thénézay, juillet 2011.

*b – Pratique catholique en pays de granite et montée de l'irréligion*

La concordance entre fidélité religieuse et position géographique est avérée en Deux-Sèvres, l'implantation catholique se superposant avec les sous-sols de nature granitique. La pratique religieuse catholique, mesurée par le taux de pascalisants, était assidue jusqu'aux années 1970<sup>260</sup>, s'amenuisant ensuite graduellement en dessous d'un axe géographique horizontal s'étirant de Coulonges sur l'Autize à Ménigoute<sup>261</sup>. La pratique était plus minoritaire, mais toutefois active, dans le Sud du département, terre de calcaire, protestante et anticléricale.<sup>262</sup> Jusque dans les années 1980, les prêches des prêtres, encore bien écoutés, étaient influents, certains allant même jusqu'à inviter leurs fidèles à donner leur voix aux candidats aux municipales soutenant l'école privée.

*« À P, 99,99 % des gens allaient à la messe. Et même encore aux vêpres, et après, ils faisaient leur partie de boules.../..... Moi j'ai entendu mon curé, en chaire. J'étais gamin et cela m'avait marqué. Le curé en chaire qui disait : au moment des élections, il faut voter pour celui qui donne des aides à l'école catholique».* Entretien avec A.E, maire de E, 200 habitants, juin 2011.

Le catéchisme, le groupe paroissial et l'école privée confessionnelle étaient d'autres instances de socialisation locale et de constitution d'un capital de réputation, influant sur l'accès à des responsabilités municipales.

*« Or, il faut savoir que dans nos communes rurales, surtout dans le Bocage Bressuire, la paroisse et la mairie, ça a toujours marché la main dans la main. Ça a encore un sens... Je me suis retrouvé enfant de cœur, puis responsable de la paroisse .../... Et j'ai été élu par cette population catholique vieillissante. Mais c'est vrai, comme je vous l'ai dit, l'église m'a beaucoup aidé. L'église m'a beaucoup aidé, je pense. Parce que cette population, qui avait un certain âge, me sollicitait... Il y avait des jeunes, mais il y avait aussi beaucoup de moins jeunes. Des gens qui avaient 70 ans. Ils sont tous disparu».* Entretien avec A.F, ancien maire de C. - juin 2011.

Toutefois, le rôle de paroisse s'est infléchi avec le vieillissement de la population, la disparition du dernier prêtre et la montée de l'indifférence religieuse.

---

<sup>260</sup> Palard J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, Mémoire de Diplôme de Recherches et d'Etudes Politiques, sous la direction de Jacques Lagroye, Bordeaux, 1974. L'élection de 1956, correspond au plus près à l'étude des pratiques religieuses la plus exhaustive dans les Deux-Sèvres. Sur un plan méthodologique, Jacques Palard s'appuie sur l'enquête des pratiques religieuses dans les cantons ruraux, c'est-à-dire ceux dont la population est inférieure à 5000 habitants.

Le terme de « messalisants » est aussi utilisé pour qualifier les catholiques « pratiquant régulièrement », c'est-à-dire déclarant se rendre à la messe tous les dimanches.- Ref *Les catholiques de France, une population vieillissante*, Le Monde 16-17 Août 2009.

<sup>261</sup> Annexe N°25 - Tableau N° 21 – Deux-Sèvres : le taux de pascalisants en 1956 et régions naturelles  
Annexe N° 26 - Tableau N° 22 – Deux-Sèvres : Fidélité à la religion catholique et sous-sol -

<sup>262</sup> Annexe N° 27 - Carte N°46 – Les Deux-Sèvres : les pascalisants

*c – L'importance de l'école privée catholique*

La superposition des cartes de l'implantation des écoles privées catholiques et du vote « conservateur » montre, pour les Deux-Sèvres, de fortes correspondances encore dans les années 1980.<sup>263</sup> Les écoles privées catholiques sont implantées dans la quasi-totalité des communes du département, hormis dans les cantons les plus protestants. Les institutions scolaires religieuses catholiques sont complétées par un collège privé dans chaque canton et un lycée privé dans les grandes agglomérations (c'était, par exemple, l'ancien petit séminaire de Bressuire). Leur maillage très dense constituait un barrage à l'implantation des établissements scolaires publics : dans les années d'après-guerre, le Bocage et la Gâtine fournissaient jusqu'à 40% des prêtres du diocèse<sup>264</sup> et nombre d'entre eux étaient envoyés exercer leur ministère dans le sud du département. Ils participaient à l'essaimage du catholicisme en terres protestantes. Dans les cantons protestants, la paroisse a été aussi un lieu de rassemblement et de reconstitution des réseaux sociaux des familles migrantes catholiques.

A contrario, l'implantation des écoles publiques dans le Nord du département était laborieuse. Les instituteurs laïcs, les « Hussards noirs de la République », étaient souvent originaires des cantons protestants du sud du département<sup>265</sup>. Leur intégration a été parfois difficile car ils devaient composer avec un maire généralement d'obédience catholique<sup>266</sup>. Leur isolement compliquait le développement de l'enseignement public en Bocage. Ils recevaient un accueil plus favorable dans le Thouarsais, région ouvrière, cheminote et laïque. Une seconde zone d'implantation de l'école laïque dans le Nord du département se situait dans le Moncoutantais où subsiste aujourd'hui encore l'enclave protestante. Ernest Pérochon, prix Goncourt en 1920, pour son roman « Nêne », originaire de Courlay et protestant, fut instituteur sur sa commune natale. Sa mémoire, celle du lieu et de la laïcité, est entretenue par une exposition annuelle dans l'école, au lieu-dit « la Tour Nivelles », transformée en musée<sup>267</sup>.

Le développement récent des écoles publiques dans le Bocage est essentiellement dû à l'implantation de familles non originaires de la région, issues de classes populaires, et notamment à des enseignants du public (certains exerçant dans d'établissements privés), de professions libérales et des familles dissidentes de la Petite Eglise.

---

<sup>263</sup> Annexe N° 28 - Carte N° 47 et - Les Deux-Sèvres : l'enseignement privé catholique en 1979. Bidet-Emeriau Ph. - Sources Les Deux-Sèvres aujourd'hui – Bernard, G

Annexe 29 – carte N° 48 – Deux-Sèvres : les élections présidentielles de 1974 , résultats de la gauche. Bidet-Emeriau Ph. – Sources Palard, J.

<sup>264</sup> Pontier M.C, (dir.) « *Le XXème siècle en Deux-Sèvres* », La Crèche, Geste Editions, 2000, p. 39.

<sup>265</sup> Buegier-Parrot C. *Les instituteurs des Deux-Sèvres au début du XXème siècle, op. cité.*

<sup>266</sup> *Ibid.*

<sup>267</sup> Le musée est ouvert pendant la période estivale et propose des animations sur la thématique de l'école. L'association Marianne y organise annuellement un concours de dictée, au cours duquel les participants endossent la tenue des écoliers de l'époque. La mémoire laïque du lieu est entretenue, mise en scène de façon folklorisante.



A Chiché, commune du bocage Bressuirais, on comptait, dans les années 1960, 3 écoles : 1 catholique et 2 laïques (une dans le bourg, et l'autre dans le village de Nantilly). Le catéchisme était dispensé séparément : les enfants catholiques du bourg par le curé et ceux de Nantilly par une institutrice laïque. Les enfants scolarisés à l'école laïque, qualifiée de l'école « rouge », poursuivaient le plus souvent leur scolarité au collège public Jules Supervielle, puis au lycée public Maurice Genevoix de Bressuire (chef lieu de canton). L'enseignement catholique dispose à Bressuire d'un collège (Notre Dame) et d'un lycée (Saint Joseph) dirigés par des prêtres. Quand les enfants poursuivent en formation agricole, les tenants de l'école laïque optent le plus souvent pour le lycée agricole public (dirigé jusqu'à la fin des années 1990, par un proviseur originaire du Nord des Deux-Sèvres), et ceux de « l'école libre », le plus souvent, pour la Maison Familiale Rurale, école non confessionnelle mais de réputation catholique. Le directeur de la Maison Familiale Rurale était issu d'une famille de paysans de Chiché, son frère était maire de la commune et lui aussi agriculteur. Ce clivage public/privé se retrouvait lors des élections municipales de Chiché où s'affrontent deux listes : l'une majoritairement composée de « catholiques » pratiquants, et l'autre majoritairement composée de catholiques non pratiquants et qualifiés encore parfois de « rouges ».

L'implantation des écoles publiques donne aux familles catholiques le choix d'un enseignement laïc. Depuis les années 1960, l'enseignement public érode imperceptiblement et de façon continue le monopole de l'enseignement « libre » en Bocage.

#### *d - Les organisations confessionnelles comme relais politiques*

Les écoles libres sont dotées d'associations<sup>268</sup> comme l'UDAPEL (Union Départementale des Associations des Parents de l'Ecole Libre) et la FDOGEC (Fédération Départementale des Organismes des Gestion de l'Enseignement Catholique), dont les fonctions sont essentiellement de gestion interne. Elles contribuent aussi, par la mobilisation de leurs adhérents, au maintien des classes et, si possible, au développement des écoles.

A travers ces associations, l'Eglise Catholique cherche à défendre les principes de la famille et d'une éducation dans une filiation catholique, l'école étant une continuité de l'éducation des parents. A partir des années 1970, le choix des parents pour l'école libre était autant motivé pour assurer « une bonne éducation » que pour sa religiosité. En milieu urbain, le coût de l'école libre en faisait, pour certains, une école réservée aux catégories privilégiées<sup>269</sup>. Toutefois, selon Jacques Palard, il est difficile de montrer la corrélation entre l'enseignement catholique et les partis politiques, car souvent, les négociations entre responsables catholiques et mouvements politiques se déroulaient au niveau national, sans nécessaire investissement des responsables locaux, hormis lors des campagnes électorales<sup>270</sup>. En outre, le clivage nord/sud, très défavorable aux catholiques dans le sud des Deux-Sèvres, inclinait à ne pas surenchérir sur la question religieuse lors des scrutins politiques locaux.

---

<sup>268</sup> Palard J. *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, *op cité*, p. 104 et suite.

<sup>269</sup> *Ibid.* Palard J., p 104.

<sup>270</sup> Lors des élections municipales de 2008, sur la commune de Noirterre (Bocage), des candidats se sont présentés en faisant valoir ouvertement leurs responsabilités de parents d'élèves de l'école privée.

Progressivement depuis 30 ans, les migrations démographiques et la progression de l'irrégiosité en bocage ont contribué à effacer les clivages scolaires privés confessionnels/publics, au profit de considérations axées sur la praticité des lieux et la réussite scolaire des enfants : proximité, réputation, filières de formation spécialités dispensées par les établissements. Aujourd'hui, l'école privée confessionnelle ne joue plus de rôle de magistère particulier, même si l'institution religieuse maintient une relative emprise, par le recrutement de ses enseignants, sur le corps professoral.

*e – Le rôle des mouvements d'action catholique*

Les mouvements d'action catholique ont tenu une place majeure dans la rénovation du catholicisme, modifiant le rapport des fidèles à l'Eglise, en étant le creuset, non sans tension internes, de l'émergence de militants politiques qualifiés, pour certains, de « cathos de gauche ».

La JAC<sup>271</sup> implantée en Deux-Sèvres dans les années 1930 a pris son essor principalement après la seconde guerre. Le nombre de jacistes deux-sévriens en 1959, année du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la JAC, a été estimé à 4 000 adhérents<sup>272</sup>. Le mouvement touchait principalement la petite paysannerie, accompagnant le processus de modernisation du monde agricole et contribuant à une émancipation autant « politique » que professionnelle des jeunes ruraux qui étaient néanmoins encadrés par des prêtres, jeunes et pour beaucoup issus de la petite paysannerie catholique<sup>273</sup>. La JAC a été une école de substitution pour ceux ayant quitté leur scolarité après le certificat d'études. Sa méthode « Voir, juger, agir », exhortait les jeunes paysans à sortir de leur isolement et à s'inscrire dans des démarches d'émancipations collectives, tandis que la JOC s'adressait aux jeunes salariés et la JEC aux étudiants. L'engagement de ces catholiques ruraux se poursuit à l'âge adulte, toutes professions confondues, notamment dans le CMR<sup>274</sup>.

Les Maisons Familiales Rurales, établissements privés non confessionnels, ont été le produit de cette mouvance. Créées dans les années 1930 par un prêtre séculier du Sud-Ouest<sup>275</sup> elles se sont développées

---

<sup>271</sup> JAC : Jeunesse Agricole Catholique.

<sup>272</sup> Constantini T., Mathieu M., « Les mouvements confessionnels ruraux et le monde agricole » *dir.* Chauvaud F., *La société agricole des Deux-Sèvres aux XIX et XXème siècle*, La Crèche, Geste Editions, 2006, p 55.

<sup>273</sup> Dans l'Ouest, le CERCA, centre de formation agricole à distance rattaché l'Ecole Supérieur d'Agriculture (ESA) d'Angers, créée en 1927, dispensait la formation de ces jeunes militants.

<sup>274</sup> CMR : Chrétien du Monde Rural.

<sup>275</sup> Les maisons familiales rurales (MFR) ont été créées en 1937 à Lauzun (Lot et Garonne), à l'initiative de syndicalistes paysans et de l'abbé Granereau. Elles devinrent association 1901 en 1942. Lors de son assemblée générale nationale de 1945, « *il fut solennellement acté que le mouvement pouvait être soutenu par l'Etat et inspiré de la religion (catholique), mais qu'en aucun cas il ne devait être absorbé par l'un ou par l'autre. Il fut affirmé que c'était ma famille qui, en dernière analyse, constituait le socle du mouvement.* » - Site officiel des maisons familiales rurales. En 2010, environ 200 MFR en France dispensent des formations, de la 4<sup>e</sup> à la licence professionnelle, dans les métiers de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et des services aux personnes.

dans les régions de petite agriculture, associées aux Institutions familiales dont elles sont membres<sup>276</sup>. De nombreux cadres des maisons familiales étaient engagés dans ces institutions, voire y faisaient une partie de leur carrière professionnelle. Leur base associative et familiale leur conférait une image parfois conservatrice et religieuse.

Les prêtres ouvriers, maintes fois évoqués par les élus locaux rencontrés, ont marqué leur propre trajectoire personnelle ou d'engagement. Plusieurs d'entre eux, ayant renoncé à leur sacerdoce se sont ensuite engagés à gauche dans la vie politique locale deux-sévrienne<sup>277</sup>.

Jeune agriculteur, Bernard Faucher a quitté très tôt l'école pour travailler sur l'exploitation familiale suite aux problèmes de santé de son père. Il fut élu maire en 1977, après 3 mandats de conseiller municipal. Il exploitait alors une ferme d'élevage, en association avec son fils. Il explique son engagement à la JAC.

**Q :** « *Et vous, vous avez fait partie des gens qui étaient à la JAC.*

**R :** « *Oui. Les coupes de la joie, les coupes sportives. Et on a eu dans la commune entre les années 1950 et 1962, on a eu un prêtre qui a marqué beaucoup notre jeunesse. Il nous faisait participer à tous les mouvements. Mais qui avait créé, ici sur la commune un groupe folklorique. C'était l'abbé Rocher. .../...Et il avait beaucoup marqué les équipes de jeunes, à ce moment-là. Donc on avait créé un groupe folklorique et on allait danser partout, dans d'autres départements. Il nous avait apporté beaucoup. Il y avait une sacrée ambiance. Et ça c'est quelque chose qui est resté.../... et ces gens-là, à cette époque-là, il y a beaucoup de responsables qui ont milité dans ses mouvements-là. D'ailleurs, on retrouve, même au niveau de l'État des hommes influents, dans l'Aveyron. Je me suis laissé dire, il n'y a pas longtemps, à la base de ça c'était un prêtre, aussi. Guy Lacombe». Entretien avec Bernard Faucher, 67 ans, ancien jaciste, maire de Saint Georges de Noismé - juillet 2001.*

Des responsables agricoles et/ou politiques du département ont fait leurs premières armes de « dirigeants » et de « militants », dans les mouvements d'action catholique. Instances de réflexion et d'action, ces mouvements ont été aussi traversés de tensions, dans les décennies 1970 et 1980, dans un contexte de ruptures socioéconomiques agricoles. La pression foncière en Bocage avait incité les paysans dotés de petites exploitations et soucieux de maintenir à la terre, à investir dans des ateliers « hors-sol », dépendants des firmes agro-alimentaires. Certains de ces agriculteurs ont vigoureusement contesté la « prolétarianisation » de leur métier, se réduisant, à leurs yeux, à la fourniture de main-œuvre. Quelques années plus tard, les petits producteurs laitiers ont été eux aussi confrontés au gigantisme de leurs coopératives dont ils ne maîtrisaient plus le développement. Cette prise de conscience d'un destin économique leur échappant était débattue dans les mouvements d'action catholique. Ces même militants, aussi engagés au CDJA ont porté le débat sur un plan politique au début des années 1970. Cette politisation des mouvements d'action catholique et du syndicalisme jeune a divisé la jeunesse agricole du département des Deux-Sèvres, des militants issus de la JAC<sup>278</sup> ont opté pour la FDSEA<sup>279</sup> ou la FFA<sup>280</sup>,

<sup>276</sup> UNAF : Union Nationale des Associations Familiales.

<sup>277</sup> On peut citer Jean Guemon, qui fut ouvrier agricole et Georges Tignon, engagé à gauche dans la vie politique thouarsaise.

<sup>278</sup> La JAC devient MRJC en 1966.

<sup>279</sup> FDSEA : Fédération Départementale du Syndicat des Exploitants Agricoles.

<sup>280</sup> FFA : Fédération Française de l'Agriculture

tandis que d'autres, qualifiés de « catho de gauche » s'engagèrent dans le mouvement Paysans Travailleurs<sup>281</sup>. Ces scissions se sont traduites, en Deux-Sèvres, par des clivages syndicaux et politiques qui durent encore.

Jean Gabard, catholique, a milité dans sa jeunesse au CDJA. Après avoir migré temporairement et s'être installé agriculteur dans la Vienne, il est revenu, à la fin des années 1970, dans le Bocage Bressuirais, pour reprendre l'exploitation familiale et est élu alors président de la FFA, syndicat agricole très à droite sur l'échiquier politique. Il a adhéré au CMR (Chrétien du Monde Rural) et explique son refus de la politisation croissante du mouvement qu'il pressentait et les rapprochements qui s'opéraient avec le protestantisme. Pour lui, le catholicisme social avait franchi la ligne rouge, celle de l'engagement politique, à Gauche. Il l'a refusé.

*« Mais il faut savoir aussi, que tous les gens qui ont fait du syndicalisme, on fait souvent de l'action catholique... Beaucoup... /...Oui, oui, c'est mon cas...J'ai été dans la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne). J'ai été responsable cantonal d'ailleurs. Mais j'ai été responsable du CMR de la Vienne, de la branche agricole, sur le plan départemental. ..../... Sur le plan de la responsabilité, à partir du moment où vous vous engagez pour les autres. Vous pouvez vous engager politiquement, vous pouvez vous engager et autre. Moi, c'est vrai, la formation que j'avais pour la Foi. On nous disait toujours : " Allez, engagez-vous, dans les conseils municipaux, engagez-vous dans le syndicalisme, engagez-vous.../...*

*Et moi, ça m'a fait beaucoup souffrir. Parce que j'étais responsable de mon département. Quand un jour on m'a dit à Paris, à une réunion du CMR (Chrétien du Monde Rural) on m'a dit : " Jean, si tu veux continuer à être Président du département au point de vue CMR, faut que tu prennes ta carte au PSU...". Vous savez que le PSU avait donc... C'était Michel Rocard qui était protestant avec les abbés Toulat, les deux frères Toulat, qu'étaient des aumôniers de la JEC (Jeunesse Etudiante Chrétienne). Enfin, tout un tas d'aumôniers qu'ont voulu faire du social avec la politique. Donc c'est de là qu'est venu le parti socialiste après. Et, dans le CMR, beaucoup des prêtres, d'ailleurs, sont devenus socialistes par ce biais là. Car ils ont pensé que pour faire du social, fallait être aux partis politiques.... /... Il fallait un engagement politique! Ce que moi, j'ai rejeté tout de suite! D'emblée ! Je leur ai dit : " Ecoutez, si vous me parlez de ça, moi, je fais du social. Je pense avoir fait du social, toute ma vie.... Mais, je ne veux pas m'engager politiquement dans le social .../...*

*Et on est arrivé d'ailleurs, on est arrivé à faire un amalgame du social et du socialisme. Et ça, moi, je l'ai rejeté tout de suite. Car je pense, que le social de l'Eglise a été de mettre à disposition des gens, pour qu'ils soient indépendants. Moi je reste toujours à mon indépendance». Entretien avec Jean Gabard, ancien jaciste, ancien agriculteur à Nueil sur Argent, 75 ans, ancien président. de la FFA des Deux-Sèvres, 2007.*

Gaston Auvinet fut investi dans la mouvance « politique » du MRJC, dont il était l'un des jeunes dirigeants. C'était pour lui d'abord une école à la prise de responsabilité propice à l'émancipation de sa condition paysanne : prise de parole, animation de débats, prise de positions politiques.

*« En ce qui me concerne, pour que tu y voies un peu plus clair... depuis ma jeunesse, depuis mes 18 ou 19 ans. Et là, à travers plutôt les mouvements d'action catholique j'avais déjà un engagement à la JAC, qui est devenue le MRJC.... Et, dès 19 ou 20 ans, au niveau local, j'ai eu des responsabilités à ce niveau-là. Tout ça c'est un cheminement, disons, que j'ai fait... / ... je me souviens de l'année 68. Je me rappelle avoir eu un petit poste de responsabilité pour organiser quelques rencontres, y compris avec des élus, d'ailleurs. .../... Parce que c'était une manifestation qui était assez importante. Ça c'était appelé Zoom 68. Donc Zoom 68, nous, on avait fait une manifestation. C'était à Moncontant dans une grande salle. Et puis on avait notre Conseiller général, Fruchard (Maire de Mauléon) qui avait participé. .../.... Et donc l'organisation cette année-là, c'était une organisation importante. Cette rencontre débat, l'expression des jeunes. Et avec des personnalités élues. Par ce que pour nous,*

<sup>281</sup> Gaston Auvinet, maire de Loublande de 1995 à 2008.

*les jeunes, un Conseiller général c'était vraiment quelqu'un.... / ...il était médecin. C'était une autorité. Avec le curé et instituteur, à ce moment-là, ils étaient à peu près dans la même classe. C'est vrai qu'un jeune de la campagne, on regardait ces gens, on se sentait un peu loin quoi. Donc on a été amené à les rencontrer et on avait orienté un peu les discussions. Ça faisait drôle. Donc c'est pour ça.... / ... C'était assez revendicatif de la société. Ça rejoignait je dirais le mouvement général qu'il y avait à cette époque. Et même, en tant que mouvement d'action catholique, on se prononçait en tant que tel. Donc avec une connotation un peu particulière». Entretien avec Gaston Auvinet, 68 ans, ancien jaciste, ancien agriculteur, ancien président de la FDCMA79, ancien maire de Loublande en Bocage, apparenté P.S, mars 2009.*

Jean-Claude Aubineau est un migrant vendéen dont les parents se sont installés au début des années 1970 dans le sud des Deux-Sèvres, à Beauvoir, près de Niort. La JAC lui a permis de sortir, explique-t-il « d'un espace un peu reclus du monde professionnel ». Lors de la période de rupture qui traversait le CDJA, il s'est rallié à la FDSEA. Son engagement à la JAC l'a amené, selon lui, à mieux comprendre « la société », le pouvoir politique puis à s'investir dans l'espace politique local. Il est devenu maire de sa commune, puis conseiller général d'abord étiqueté Divers droite, puis UMP en enfin l'UDI (2013). Il a été jusqu'au début 2013 vice-président de la Caisse Régionale du Crédit agricole Deux-Sèvres-Charente Maritime.

*« L'engagement à la JAC, a été fondamental par rapport à mes engagements qui ont succédé après. Parce que, je pense qu'effectivement cela vous fait découvrir ce qu'est la vie sociale. La vie, comment elle s'organise, qu'elle est un projet de vie pour un homme, pour une femme ? On comprend la société, je crois que cela c'est important. Et puis ces rouages qu'il y a à la fois... tout est mélangé. Le professionnel et le politique. On comprend, on essaie de comprendre, on essaie de vous faire comprendre comment la société fonctionne. Et quels sont tous les pouvoirs qui s'y côtoient. Qui s'y opposent, etc., etc. Donc ça, c'est fondamental, avant un engagement, du moins pour amorcer cette compréhension là. Et ça, incontestablement, la JAC, pour ma part, a été vraiment pour moi... Comment dire... La rampe de lancement ... / ... très vite je m'y suis engagé. Parce que ça me plaisait beaucoup. Parce que ça m'a permis, quand même de me sortir de cette espèce d'espace un peu reclus qui était le milieu professionnel. Même si j'y avais des amis. Et c'est la découverte de mondes qui cohabitent : le monde ouvrier, le monde agricole, le monde étudiant. C'était un autre regard sur la vie.... / ... c'est-à-dire, il y a eu très vite, parce qu'on a vu très vite et cela a eu des incidences sur le syndicalisme agricole. Sur le syndicalisme jeune. Parce qu'il y a eu une rupture, dans les années 1972. Après 1968, en fait. 1968 a été une marmite bouillonnante, dont les volutes de vapeur se sont un peu échappées dans tous les sens. Et on avait un peu de tout, là. Quand même». Entretien avec Jean-Claude Aubineau 67 ans, ancien jaciste, ancien maire de Beauvoir, conseiller général, juin 2011.*

Ces mouvements agricoles de contestation ont rejoint les mouvements ouvriers qui émergeaient à la fin des années 1970 dans les usines manufacturières de textile du Bocage Bressuirais. Les Paysans travailleurs ont prêté alors main forte aux salariés en grève dans des mouvements de solidarité par l'occupation des usines ou des abattoirs, élargissant son audience au-delà du cercle restreint des catholiques.

Christian Roy est fils d'une famille paysanne de la commune de Pugny. Son père, déporté dans les camps de travail en Allemagne était resté marqué par les liens de solidarité noués avec les mineurs du Nord, eux aussi déportés : dans la famille, on votait communiste et on entretenait une aversion pour la religion catholique. Toutefois, les luttes communes avec ses collègues Paysans Travailleurs pour des défenses solidaires du monde ouvrier, ont rapproché Christian de ces « cathos de gauche ». Il explique ses combats, dans les années 1970, au sein de syndicat Paysans travailleurs, avec les grévistes des usines de textile. Rétrospectivement, il considère que ses divergences avec les jacistes étaient fortement marquées par son éducation, avec les difficultés « psychologiques » à comprendre et accepter les transformations du catholicisme alors en cours. Il fut candidat aux élections cantonales de 2012, avec l'investiture socialiste, mais n'a pas élu.

« Mais on était (le syndicalisme agricole Paysan travailleur) quand même beaucoup sur le terrain. Que ce soit le monde ouvrier, la CFDT, la CGT, on était constamment ensemble. Moi, j'étais de ces chauds partisans d'arriver à faire le lien entre le monde paysan... Faire ressortir les intérêts du monde ouvrier et du monde paysan, productiviste endetté, comme on était... »

Q : Comme les thèses de Bernard Lambert ?

R : Oui, voilà. On était sur cette mouvance-là. Et essayer de faire ressortir en permanence, que nos intérêts n'étaient pas éloignés. Bien que l'on essayait de faire qu'ils soient éloignés. Mais que nos intérêts ne soient pas éloignés. C'est vrai que l'on se retrouvait souvent sur ce terrain-là... / ... On ne peut pas parler du syndicalisme agricole, quel qu'il soit, sans passer à la phase d'avant dont on n'a pas parlé, qui était la JAC. Moi, je n'en faisais pas partie... / ... Et moi je fais partie de ceux, mais, bêtement, je reconnais aujourd'hui que j'avais tort, qui ont combattu cette JAC. Tous ceux qui m'ont influencé pour être à gauche, c'était des gens qui étaient sortis de la JAC. Ils sont sortis de ce moule, et de l'appareil de la JAC... Moi, je dis tout le temps que la JAC, c'est pour trouver un mot qui va vite, c'était l'ENA du peuple. Et de la JAC, on aura trouvé ... du syndicalisme agricole, ouvrier, ils sont tous sortis de la JAC : Debatisse, Auguste Grit... Tous sont sortis de ce moule. Une partie est sortie à gauche, d'autres par la porte de droite. Et ça se chabulait, mais ils étaient ensemble... / ... Pour moi (La JAC) ça représentait un petit peu, cette bondieuserie que j'avais beaucoup de mal à assimiler. Ça demanderait peut-être à voir un psy pour voir pourquoi, d'ailleurs. (Rires) A travers l'Eglise, il y avait ce conformisme.

Q : Il y avait pourtant des anticonformistes à la JAC ?

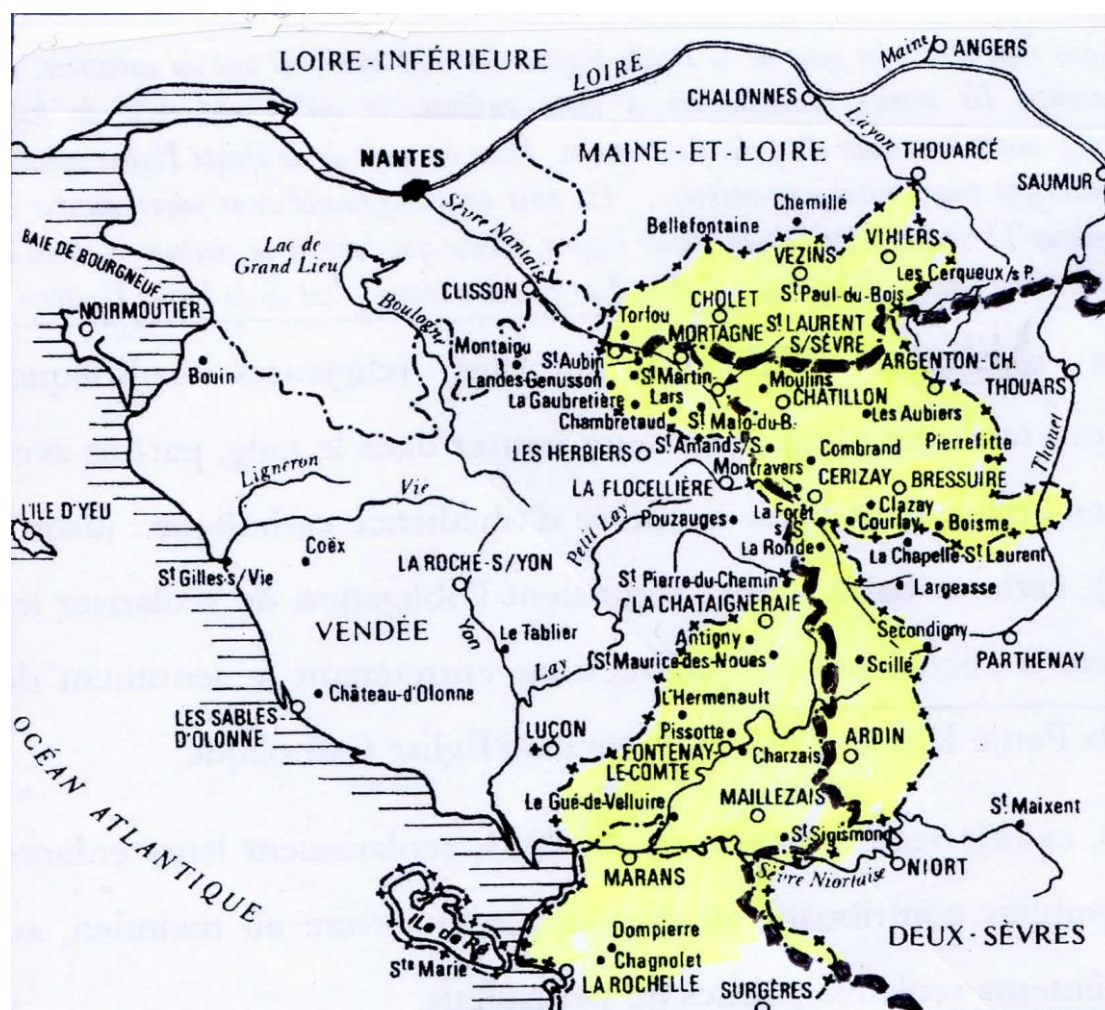
R : Justement... ». Entretien avec Christian Roy, 62 ans, ancien agriculteur, ancien militant Paysan travailleur, maire de Pugny, 200 habitants, Bocage, juin 2011.

Ces luttes syndicales ont formé une partie de la jeunesse agricole et ouvrière dans une orientation politique de gauche, mais généralement sans engagement dans un parti. Ainsi, le basculement à gauche de la circonscription législative du Nord-Deux-Sèvres en 2007, puis du canton de Cerizay en 2008, a été expliqué notamment par la progression du poids des ouvriers dans la population, ainsi que, pour le monde agricole, par l'influence croissante du syndicalisme paysan de gauche, fortement teinté de catholicisme social.

## ***2 - La Petite Eglise, une communauté religieuse paradoxale***

La Petite Eglise est née de l'opposition de fidèles catholiques au Concordat de 1805<sup>282</sup>. La communauté de la Petite Eglise, située à l'origine en Bourgogne, Lyonnais et Poitou, est estimée avoir été composée à environ 100 000 « Dissidents » à cette époque. En Deux-Sèvres, en 1850, on dénombrait 8.000 adeptes et le mouvement de la dissidence a subsisté après l'abolition du Concordat, et jusqu'à nos jours.

<sup>282</sup> Neveu, J.L., Rouger, J, *La Petite Eglise*, op. cité, p. 97.



Carte N° 49 - La Petite Eglise en 1805 - Réf Gabory E, *Les Guerres de Vendée*, p. 659.

Dans l'Ouest, au moment du schisme de 1801, la Petite Eglise trouva écho auprès d'une population paysanne déjà fortement traumatisée par les conflits des guerres de Vendée. Son implantation s'étendit sur une vaste zone qui recouvrait la Vendée militaire<sup>283</sup>. Par rejet à la fois de l'Etat et de l'Eglise Romaine, les Dissidents radicalisèrent leurs positions tout en se repliant sur leur communauté. Mais au fil du temps, la pratique religieuse des Dissidents a peiné à se renouveler et à se réformer, se sclérosant, malgré sa réconciliation avec l'Eglise catholique lors du Concile de 1962<sup>284</sup>.

Après la commune de Cirière (79),<sup>285</sup> la Petite Eglise deux-sévrienne, dont l'épicentre est aujourd'hui la commune de Courlay<sup>286</sup> (canton de Cerizay en Bocage), est composée d'une communauté de 3000

<sup>283</sup> Gabory, E, *Les Guerres de Vendée*, Laffont, 1989, « Dans le Haut bocage ou la Contre – Révolution avait trouvé ses plus farouches adeptes, la nouvelle religion (la Dissidence) recrute ses sectaires les plus fanatiques ». p.658/659.

<sup>284</sup> 125 dissidents des Deux-Sèvres ont décidé de rejoindre « la Grande Eglise », lors d'une commémoration à Notre Dame de Pitié, à la Chapelle Saint Laurent, le 28 mars 1965 – Pontier, M.C, « Le XXème siècle en Deux-Sèvres », *op. cité*, p. 192.

<sup>285</sup> Qualifiée de « Rome de la Dissidence », Gabory E., *Les Guerres de Vendée*, *op. cité*, p.1049.

fidèles<sup>287</sup>. Solidaires, les familles dissidentes forment toujours une communauté d'entrepreneurs innovants, reconnus pour leur éthique et leur droiture.

*« Mais, c'est pareil, c'est que c'est des gens qui sont têtus, les gens de la Petite Eglise. Ils sont têtus, ils ont du caractère. Ils défendent ce qu'ils ont reçu de leurs parents. Ils veulent transmettre à leurs enfants, ce qu'ils ont reçu de leurs parents.../...Ha bien, à la Petite Eglise, il y avait beaucoup d'esprit d'entreprise. Tous les gens de la Petite Eglise avaient des petites fermes. C'était des gens qui se battaient pour rester eux-mêmes... Et puis tout... Quand vous voyez autour de Courlay, les entreprises de chaudières, Marolleau-Thermes, c'était de la Petite Eglise. Ceux qui font de la couture, c'est de la Petite Eglise. Il y avait une entreprise de chaussures, c'était de la Petite Eglise. Les cars Bertrand, c'est de la Petite Eglise. » G G., agriculteur retraité en Bocage, catholique non dissident, 75 ans, 2007.*

Les Dissidents ont longtemps suscité parmi les autorités religieuses catholiques de l'incompréhension et de la peur, tentant, en vain, de les faire rentrer dans le rang, parfois avec le concours des propriétaires terriens issus de la veille noblesse d'obédience catholique<sup>288</sup>, ce qui a entretenait un sentiment de persécution de la communauté de la Petite Eglise et aversion envers l'Eglise Catholique. Ainsi de nombreux « Dissidents », et cela reste encore vrai en 2013, scolarisaient leurs enfants dans les établissements scolaires publics contribuant à leur développement voire leur maintien, au début des années 1970.

*« Les Dissidents ne voulaient pas que leurs enfants soient scolarisés dans les écoles catholiques ou les écoles protestantes. Ce sont eux qui ont fait que les écoles publiques se sont implantées à Courlay, à Montigny, à Cirière et à Bressuire. Je me souviens, parce que je suis un ancien du Lycéen de Saint-Joseph.../.... Il y avait en face le lycée public. Qui était le lycée Maurice Genevoix. Il était tout petit. Il y avait énormément d'enfants de Dissidents. Parce que dans les années 1960, ils ont même parlé de fermer le lycée. Le lycée Maurice Genevoix a failli fermer. Il s'est maintenu parce qu'il y avait une population de Dissidents. » Entretien avec Elie Maudet, ancien professeur de philosophie au Lycée Saint Joseph de Bressuire, août 2010.*

La pratique religieuse des Dissidents, bien que considérée comme très conservatrice, est acceptée par les établissements publics. Le mois de mai est consacré au culte de la Vierge Marie et l'absence des enfants de familles dissidentes pour participer au culte, chaque jeudi du mois de mai, est tolérée. Ce sont des jours où, dans les exploitations agricoles, l'activité est mise au ralenti, la journée étant consacrée à la prière. L'activité

---

<sup>286</sup> Déjà en 1950, la communauté dissidente représentait près de 50% de la population de la commune de Courlay. Constantini T., Mathieu M. « Les mouvements confessionnels ruraux et le monde agricole », art. cité.

<sup>287</sup> Annexe N° 30 – Tableau N° 23 - La répartition de la dissidence dans les cantons du Nord des Deux-Sèvres – 1805-1958.

<sup>288</sup> Jusqu'à une période récente (années 1980), certains baux ruraux stipulaient l'obligation de scolariser les enfants du fermier bailleur dissident à l'école privée.

*« Du temps de mon beau-père, par exemple, après la guerre... Il travaillait pour le paysan de Blanche Coudre (ferme de la commune de Breuil-Chaussée), parce qu'il était forgeron. Il faisait ses charrues et le paysan de Blanche Coudre, ses enfants, à l'école, étaient obligés d'aller à l'école catholique de Breuil-Chaussée. Hors le paysan était dissident. Il avait été obligé de mettre ses enfants à l'école catholique. C'était même contenu dans le bail. Le bail qu'il avait fait avec son fermier : il y avait une note : les enfants iront à l'école Sainte-Marie.... Tu te rends compte ! » Entretien avec Norbert Béalu, ancien instituteur de Terves, commune proche de Bressuire, Août 2010.*



économique est réglée par les rythmes religieux. Dans les entreprises, dont les gérants sont dissidents, les horaires sont aménagés. Les non-dissidents, par tolérance, respectent leurs rites.

*« A Courlay c'était l'école publique. Au mois de mai, ils disparaissent, ils préparaient leur communion, au Temple de la Plénelière. Pendant un mois, l'institut n'avait que cinq ou six élèves dans sa classe. Les dissidents faisaient le noyau laïc dans les petites communes. Dans les grandes communes, c'est différent, ce sont des gens qui étaient républicains.../... Il y a aussi un noyau dissident à Cirière.../... parce qu'il ne faut pas oublier que leurs pratiques religieuses étaient assez conservatrices. Ils respectaient le jeudi saint, les machins, les trucs, et ça. Ici, on avait un petit paysan dissident, quand il arrivait le jeudi, il se mettait en costume, il s'en allait au truc. Il est arrivé un truc que m'a raconté le prof de gym du lycée, c'était la fille du directeur de l'usine de confection, la famille Roy de la Plénelière : des Dissidents. Il fallait-il qu'elle passe des épreuves qui tombaient un jeudi. Elle n'est pas allée passer ses épreuves cette année-là, pour son bac. Il a fallu qu'elle refasse une année. C'était dans les années 1970. Pour te montrer, quand même, comment la pratique était entrée chez les gens et on ne dérogeait pas. Je dirais presque de l'intégrisme, au sens dangereux du terme. Mais c'était quand même très fort. Et c'était une élève brillante. Les profs ont essayé de voir la famille. Le proviseur a essayé de négocier. Rien à faire. Mais c'était les anciens parents... Mais c'est eux qui maintenaient l'école publique. On l'a vécu à Terves. Il y avait une école de garçons, publique une école de fille privée. Et il y avait une classe unique de filles. La classe unique n'avait que des Dissidents et ils ont ensuite fait une classe unique, publique. Et une année, quand les M... sont partis, la classe privée a « géminé ». Alors qu'auparavant ils étaient séparés. Pour prendre des garçons... Mais la moitié des élèves sont partis à l'école privée. À cette époque, ce sont les Dissidents qui ont maintenu l'école publique à deux classes de Terves». Entretien avec Norbert Béalu, ancien instituteur de Terves, août 2010.*

*« Après, c'était un peu compliqué, y compris, pour nous, sur un plan culturel. Moi, j'ai été très influencé par ça. Parce que quand je travaillais à la Cavaç<sup>289</sup>, le jour de la Saint-Pierre, la Saint-Louis, de l'Assomption, de la Visitation etc. etc. Il ne fallait pas aller chez les Dissidents. Il fallait faire très attention à ça. Même jusqu'en 1990 ». Entretien avec Jean Grellier, député PS de la circonscription de Bressuire-Thouars, août 2010.*

C'est encore aujourd'hui une communauté dotée de pratiques et rites religieux préservés, dans «l'entre soi». Les offices religieux, en vieux latin, sont animés par les laïcs et la communauté est dirigée par un Pape<sup>290</sup>. Mais cette communauté, fervente, est confrontée elle aussi à la baisse de la pratique religieuse<sup>291</sup>. Longtemps marquée par l'endogamie familiale, la mixité religieuse est désormais tolérée par certaines familles, estompant les clivages confessionnels : la société de la Petite Eglise se dissout inexorablement.

---

<sup>289</sup> A cours de sa carrière professionnelle, Jean Grellier a été technicien agricole dans une Coopérative Agricole (CAVAC).

<sup>290</sup> Il s'agit d'Ulysse Usseau, de Courlay. Il décède en décembre 2012.

<sup>291</sup> « Parce que c'est un phénomène que l'on voit depuis cinq ou six années à Cerizay, par exemple, dans la famille Fazilleau, de la même obédience (Dissidente), il y a des enfants qui vont à l'école privée. C'est vraiment un cap qui a été passé. Ils y vont parce qu'ils sont du milieu artisan, ils pensent qu'au collège privé c'est mieux qu'au collège public. C'est des trucs un peu bizarres. C'est plutôt : j'ai accédé à une certaine caste ». Jean Grellier, ancien maire de Cerizay, député de la circonscription Bressuire-Thouars.

Politiquement, les Dissidents ne forment pas une entité marquée, mais par culture et par opposition à l'institution catholique conservatrice, ils se situent plus souvent à gauche sur l'échiquier politique<sup>292</sup>.

*« C'est marrant parce que j'ai toujours fait des bons scores sur Courlay. Par contre, il n'y a pas eu de maire de gauche à Courlay. Globalement, c'est peut-être un peu moins vrai aujourd'hui, l'électorat dissident était un électorat de gauche, par réaction à l'Eglise, en fait. Je le sentais, moi, à chaque fois que je me présentais sur Cirière, Montigny, sur Courlay et sur Saint André. C'est clair..../.... Après, il y a eu effectivement une implication dans les petites entreprises. Des gens qui ont voulu prouver, à la Pleinelière, et dans le milieu agricole également. Plutôt des entrepreneurs. Sur le plan politique, il n'y a jamais eu de grands leaders. Où ils auraient pu être majoritaires c'est à Courlay. .../... Sur Saint André, ils n'ont pas pris la mairie. Et sur Cirière, c'est parce que Louis Hénon était adjoint avant. Louis Hénon est un dissident. Il n'y a que là où pratiquement il y a un dissident». Entretien avec Jean Grellier député PS de la circonscription de Bressuire-Thouars, août 2010.*

En définitive, les pratiques religieuses catholiques en Bocage se sont indéniablement transformées et le nombre des baptêmes a chuté depuis les années 1980. Les prêtres, de moins en moins nombreux, ont été secondés par des diacres, assurant, tant bien que mal, les offices religieux dominicaux dans des églises qui se vidaient. Si la participation aux offices religieux est plus espacée et plus distancée, l'attachement aux valeurs religieuses persiste, plus perceptible lors des sépultures, un rite emblématique où pratiquants et laïcs, toutes confessions religieuses confondues (et aussi avec les non-pratiquants, voire parfois les incroyants) ,se retrouvent. Les terres catholiques sont donc confrontées, non pas à une montée de l'anticléricalisme, mais à un relâchement de la pratique assidue du culte, voire à une indifférence.

### ***3 - Le protestantisme, une exception deux-sévrienne***

Dans le Sud-Est du département des Deux-Sèvres, le protestantisme présente des particularismes mais aussi des similitudes avec le catholicisme dans les processus de transformations historiques.

Les Deux-Sèvres sont aujourd'hui le 4<sup>ème</sup> département rural protestant en France. C'est un protestantisme rural dont la genèse remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle, la réforme protestante trouvant écho en Deux-Sèvres avec la venue de Calvin à Poitiers en 1534. Au-delà de leurs dogmes religieux<sup>293</sup>, les protestants, attachés « *au libre examen et libre arbitre* », aspiraient à des idées libérales, attirant une bourgeoisie locale en butte avec le pouvoir catholique<sup>294</sup>. L'université de Poitiers a aussi été un vecteur de la Réforme et de la conversion

---

<sup>292</sup> « *De principe, comme on était Dissident, on votait à gauche. Ma mère n'avait pas de culture politique, mais elle le faisait pas habitude, sans se poser de question. Mon père, lui, il lisait plus. Il votait à gauche plus par conviction*». Entretien avec M. P, de famille dissidente, originaire de Courlay.

<sup>293</sup> Ce sont la suppression du culte de la vierge Marie et des Saints, la réduction du nombre de sacrement (baptême et communion) et la disparition de la Papauté.

<sup>294</sup> Entretien avec J.M D., Vice-président de l'Association du musée du Protestantisme de Beaussais – D.S – août 2010.

d'une petite noblesse locale<sup>295</sup>. Puis les injonctions et les exactions du pouvoir monarchique (les « Dragonnades ») ont entretenu durablement les clivages entre catholiques et protestants deux-sévriens.

Le rapprochement entre protestants et républicains, à la Révolution peut se comprendre dans une perspective économique et politique. Les Huguenots ont été séduits par les thèses du libéralisme politique et économique élaborées par des protestants (J.J Rousseau, Adam Smith)<sup>296</sup>. Ils étaient aussi favorables à la République prônant la liberté et l'égalité, contre les autorités traditionnelles liées à l'ancien Régime. Républicains et protestants se sont ainsi accordés sur un « ennemi commun » : l'ordre monarchique et catholique.

Au XIXe siècle, dans un souci de pacification, l'Etat a organisé la représentation localisée des protestants, chaque église protestante étant dirigée par un « Consistoire <sup>297</sup>» coopté par la population de la paroisse. Ils étaient en Deux-Sèvres très majoritairement composés de paysans.<sup>298</sup>

Ce protestantisme à l'implantation localisée en milieu rural, a longtemps maintenu son influence. Ainsi, sur la période plus contemporaine, les associations d'obédience protestante ont propagé la laïcité et formé plusieurs générations de militants politiques de gauche.

#### *a - Une implantation localisée*

L'implantation du protestantisme dans l'Ouest se situe aujourd'hui en dessous de la Loire, dans le Bas Poitou et quelques enclaves dans les bocages vendéens et poitevins (et aussi angevin dans le saumurois). En Deux-Sèvres, la religion réformée a été historiquement très localisée sur deux zones : sept cantons du Sud—Est du département, le Thouarsais et le canton de Moncoutant, au Nord—Ouest, en proximité du département de la Vendée.

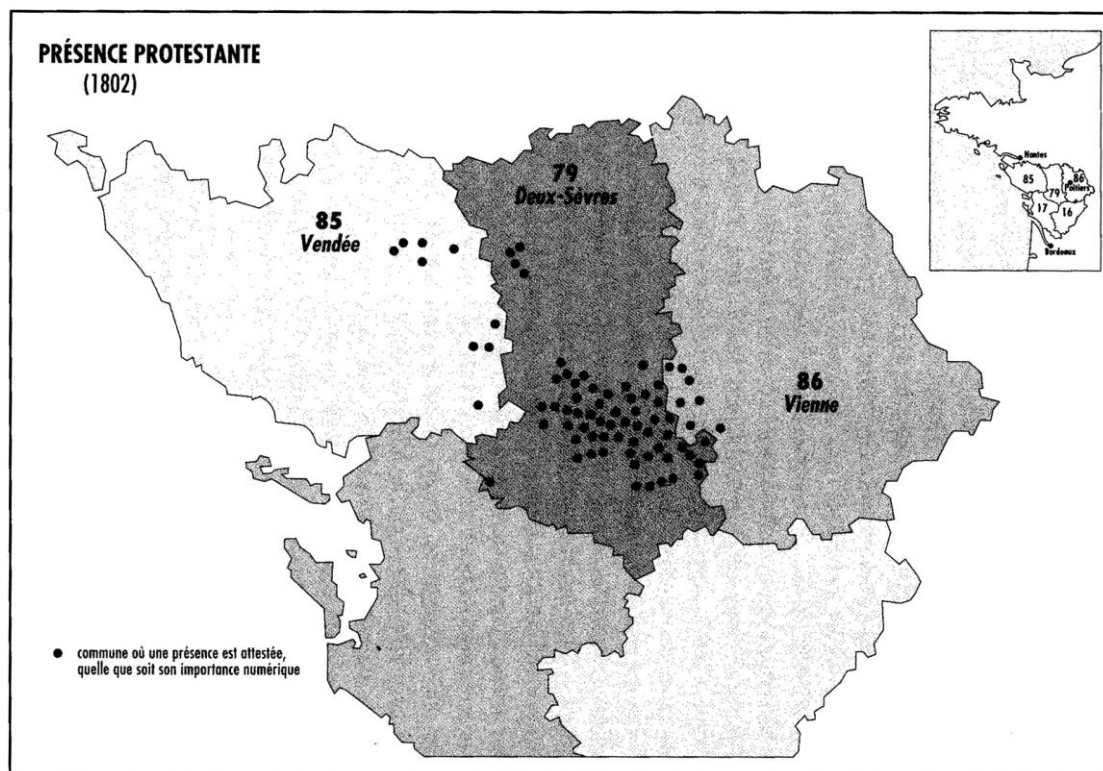
---

<sup>295</sup> Palard J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, p. 49.

<sup>296</sup> Encrevé A., *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration*, Ed Stock, Paris, 1985, p. 222.

<sup>297</sup> La religion Protestante est structurée par la loi de 1805 autour des « Consistoires ». Chacune de ces unités d'environ 6000 fidèles élit ses représentants. Cette forme d'élection de représentation démocratique participe à la conception communautaire dont se prévaut le protestantisme. On en dénombrait 91 consistoires en France en 1848, dont 5 en Deux-Sèvres. Encrevé A., *Les protestants français au milieu du XIXe siècle*, Ed. Labor et Fides, Genève, 1986 p.73.

<sup>298</sup> Encrevé A., *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration*, op. cité, p. 1000. Le taux de paysans (propriétaires cultivateurs) membres des conseils presbytéraux est de 64.6% en France en 1868, 69.1% en Ardèche, 74.9% dans la Drôme, 76% dans le Gard et 93% dans les Deux-Sèvres.



Carte N°50 - Deux-Sèvres : L'implantation protestante en 1802 - Source : Marcadé J., *Protestants poitevins de la Révocation à la Révolution*.

La zone protestante du Sud-Est, qualifiée de Moyen-Poitou Protestant, regroupait au milieu du XIXe siècle la quasi-totalité des communes des cantons de Saint Maixent, Lezay, la Mothe-Saint Heray, Melle et Celle sur Belle<sup>299</sup>, le nombre de protestants huguenots étant alors évalué à 39000<sup>300</sup> en 1840. Cette implantation cantonale était aussi concentrée sur quelques communes<sup>301</sup>.

Canton	Protestants dans la population en 1840 (%)
Celle sur Belle	76
La Mothe Saint Heray	62
Saint Maixent 1	40
Saint Maixent 2	48
Melle	25
Niort 1 et Niort 2	6

Tableau N° 24 - Les protestants Huguenots dans les cantons du Sud Deux-Sèvres en 1840, Encrevé, *Les protestants en France de 1800 à nos jours, op. cité*, p. 408.

Dans le Nord-Est du département, l'influence du protestantisme thouarsais a diminué progressivement après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et l'exil du dernier pasteur. La présence de protestants

<sup>299</sup> Palard J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres, op. cité*, p 46.

<sup>300</sup> Encrevé A., *Les protestants français au milieu du XIXe siècle, op. cité* P. 408.

<sup>301</sup> En 1840 la commune de Beaussais comptait 99%, de protestants, Vitré 96%,et Thorigné : 95%.

n'est plus attestée dans le Bocage Bressuirais après 1720<sup>302</sup> et à Thouars à partir de 1750<sup>303</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle le nombre de protestants deux-sévriens était estimé entre 35 000 et 50 000 fidèles, leur nombre ayant culminé à environ 85 000 au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>304</sup>.

L'enclave de Moncoutant, dans le bocage gâtinais du Nord des Deux-Sèvres, fait géographiquement exception<sup>305</sup> et perdure aujourd'hui, son origine étant due à sa proximité avec la Vendée et à la conversion d'une noblesse locale<sup>306</sup>. Cette localisation originale, en territoire bocager, relativise l'explication déterministe d'une implantation protestante en plaine calcaire.

#### *b – Rapports de classe et protestantisme*

Comme l'a montré Paul Bois, le protestantisme a trouvé écho dans des contrées généralement plus pauvres que celles du catholicisme. Ainsi, l'implantation du protestantisme, en Deux-Sèvres, est liée à l'exaspération à la fois du monde paysan pauvre et d'une partie de la classe bourgeoise à l'égard du pouvoir central monarchique. Un phénomène rural plus que citadin, qui s'explique aussi par des rapports de classes, ancrés bien en deçà de la Révolution française.

#### L'adhésion d'une élite locale bourgeoise

En Bocage, comme en Plaine, le protestantisme deux-sévrien était essentiellement rural et paysan. Les revenus paysans deux-sévriens étaient souvent complétés, dans les zones les plus pauvres, par des ateliers de tissage à domicile, un travail assuré par les femmes et filles des paysans et contractualisées avec les artisans et commerçants des villes. L'économie du tissage était tenue par de petits entrepreneurs des villes, telle Saint-Maixent réputée pour ses ateliers de sergerie et de bonneterie. La bourgeoisie locale, séduite par les préceptes de libre entreprise et le commerce, s'était convertie sans ambages au protestantisme. Elle avait provoqué l'adhésion des paysans texiers et des ouvriers des manufactures qu'elle dirigeait et auxquels elle procurait le travail et la subsistance. Cette petite bourgeoisie locale s'était imposée progressivement dans l'espace économique et donc politique.

Dans ces périodes de troubles révolutionnaires, la société rurale protestante du Sud du département a fait corps toutes classes sociales confondues contre le pouvoir monarchique, pour des raisons à la fois sociales, économiques et religieuses<sup>307</sup>. On peut noter aussi que les catholiques de ces cantons protestants

---

<sup>302</sup> Marcade, J, *Protestants poitevins – De la Révocation à la Révolution*, La Crèche, Geste Edition, 1998, p. 119.

<sup>303</sup> Delphine Pallault, historienne, chargée de développement du musée du protestantisme à Beaussais (79) – C.O - 24 mai 2008.

<sup>304</sup> Palard J. *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, p. 52.

<sup>305</sup> Poignat, M, *Le Pays de Gâtine*, Michel Fontaine Editeur, Poitiers, 2003. p. 263 La commune de Moncoutant, en Gâtine, qualifiée à l'époque de « Petite Genève » comptait 400 paysans et paysannes réformés sur la période de 1685 à 1700, et 800 protestants en 1747.

<sup>306</sup> *Ibid.* p. 145. A Saint-Jouin de Milly, en Gâtine, le temple protestant au Vaudoré est fermé en 1661.

<sup>307</sup> Encrevé, A, *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration*, op. cité, p. 190.

ont aussi accepté la Révolution, encouragés dans leur décision par des prêtres catholiques ayant prêté serment<sup>308</sup>.

### La pauvreté du monde paysan et la vente des biens nationaux

Les relations entre le monde paysan et les villes restaient toutefois tendues sur les questions de la propriété des terres. Comme en Bocage Bressuirais après la Révolution, on observait dans le sud protestant les mêmes processus de concurrence sur le foncier lors de la vente des biens nationaux. Ainsi, les terres ont été acquises par quelques riches fermiers protestants ou par une aristocratie bourgeoise locale souvent fidèle à l'Église catholique et à la noblesse. L'accession à la propriété foncière de la petite paysannerie était donc difficile, générant un clivage entre la campagne protestante et les centres bourg majoritairement catholiques<sup>309</sup>. Au cours de la même période, le métayage déclina au profit du fermage payé en argent (le Cens), ce statut desserrant l'emprise du propriétaire sur le fermier. Toutefois, l'autosubsistance des métayers installés sur des petites exploitations nécessitait des activités complémentaires comme le tissage.

*« C'est un protestantisme rural.... / ... Et même dans les petites communes, ce n'est pas le bourg, les protestants. Ce sont les hameaux. A Celle sur Belle, le bourg, a toujours été catholique. Mais par contre si on regarde tous les villages aux alentours, les hameaux, les fermes isolées étaient protestants à 95 %.... / ... Les gens étaient surtout, métayer et bordier. Le bordier, il n'avait rien. Il louait. Les propriétaires, ça n'arrive qu'après la Révolution ». Entretien avec H.H, membre du musée du protestantisme à Beaussais, août 2010.*

### Les activités complémentaires et l'ouverture sur la ville

Paul Bois notait que les cantons du département de la Sarthe dotés des plus forts revenus étaient les plus conservateurs et les plus satisfaits du maintien de la situation politique et sociale<sup>310</sup>. En appliquant cette interprétation aux Deux-Sèvres, les populations des cantons les plus pauvres seraient plus enclines à refuser l'ordre des choses, d'abord par l'adhésion à la Réforme protestante, puis par le soutien à la Révolution. On observe que ce fut le cas des petites fermes du Bocage du Sud-Est des Deux-Sèvres qui étaient plus petites et dotées de sols plus médiocres que celles du Bocage Bressuirais et de la Plaine de Niort<sup>311</sup>, nécessitant des ressources complémentaires par une diversification de production. Dans le Thouarsais et les cantons du Sud-Est, ce sont développées des activités de tissages, de cultures de chanvre,

---

<sup>308</sup> Benoist A., *Les paysans du Sud des Deux-Sèvres au XIXe siècle, l'esprit de progrès (1789-1880)*, op. cité, p. 175.

<sup>309</sup> *Ibid*, p. 120. Dans la plaine Niortaise, les  $\frac{3}{4}$  du foncier était détenue, à la Révolution, par les bourgeois citadin ou des particuliers. Dans le Mellois, la propriété foncière était aussi rarement paysanne ou noble, mais de familles roturières aisées.

<sup>310</sup> Bois P., *Les paysans de l'ouest*, op. cité, p. 79.

<sup>311</sup> André Benoist distingue le Bocage Mellois, protestant, de la Plaine de Niort, majoritairement catholique au moment de la Révolution. Le Bocage Mellois, assimilé à une Gâtine, était constitué de plus petites métairies (souvent moins de 20 ha), doté de sols plus argileux, couverts de brandes et de prairies propices à l'élevage. La Plaine niortaise était au contraire plus riche : les métairies étaient plus grandes (26 ha à 30 ha) constituées de champs ouverts et cultivés surtout de céréales. Benoist, (A), *Les paysans du Sud des Deux-Sèvres au XIXe siècle, l'esprit de progrès (1789-1880)*, op. cité, p. 29, 69.

de lin et de vigne alors que dans l'enclave protestante de Moncoutant ce sont essentiellement des activités de tissage<sup>312</sup>.

Ces activités complémentaires ont modifié les rapports entre mondes paysan et urbain car elles impliquaient des échanges commerciaux, élargissant les contacts au-delà des limites de la paroisse. Niort, port fluvial, acheminait les céréales, le vin et les toiles tissées, par la Sèvre puis la Charente, jusqu'à la Rochelle. Les habitants des villes et campagnes étaient liés par des intérêts communs et les paysans, plus au fait de la Révolution, s'y sont ralliés volontiers. Ainsi, les oppositions entre villes et campagnes (plus pauvres) du Sud des Deux-Sèvres étaient moins marquées, que dans les bocages agricoles plus opulents<sup>313</sup>.

Plus tardivement, à la fin du XIX siècle, le phylloxéra a touché particulièrement le sud des Deux-Sèvres dont une partie de la sole était plantée de vignes<sup>314</sup>. La reconversion des fermes en production laitière amena la création des coopératives, le plus souvent (mais pas exclusivement) présidées par des protestants<sup>315</sup>. Le mouvement coopératif s'est diffusé dans le monde agricole, puis, tout au long du XXe, dans les activités de services, la concurrence implicite entre protestants et catholiques produisant une émulation et le développement de l'esprit mutualiste deux-sévrien.

### *c - Les tensions religieuses et les persécutions*

L'atténuation des tensions entre protestants et catholiques est aujourd'hui un fait, mais on est frappé par leur évocation au passé au détour des conversations. La mémoire est entretenue et les événements dramatiques du passé sont régulièrement mobilisés par les deux communautés.

La propagation du protestantisme dans le Royaume de France a été marquée par de nombreux affrontements avec la communauté catholique. L'Edit de Nantes avait apporté une trêve temporaire<sup>316</sup> mais les troubles reprurent après la mort d'Henri IV, avec notamment le siège de la Rochelle en 1628, et

---

<sup>312</sup> Les activités de tissage étaient moins présentes dans le Bocage agricole de Bressuire, zone où la réforme protestante ne s'est pas implantée.

<sup>313</sup> Voir annexe 31 – Cartes N° 51 et N° 52 - Revenus cadastraux en 1960 et implantation du protestantisme en Deux-Sèvres. Philippe Bidet-Emeriau., 2013.

<sup>314</sup> Le phylloxéra a atteint les Deux-Sèvres en 1874, s'est répandu lentement mais inexorablement. Il a détruit 21000 ha de vignes jusqu'en 1889. Une partie du vignoble a été préservée (10000 ha) grâce des replantations (près de 21000 ha), mais de nombreuses surfaces ont été reconverties en élevage et céréales.

<sup>315</sup> « *On parle beaucoup des Mutuelles, du mouvement des coopératives. C'est curieux, maintenant dire.... Il y a plus de CUMA dans le Nord que dans le Sud. Et pourtant, le mouvement mutualiste y a été porté, au début, et c'est à peu près sûr, plus tôt que dans le Nord. La Maif par exemple, c'est un instituteur du secteur de Romans, protestant. C'est vrai aussi pour des coopératives. Au point où, à la Mothe ou Bougon, deux patelins pas loin d'un de l'autre, la Mothe et Bougon, l'une est portée par des protestantes, et l'autre par des catholiques. En 1900 environ, dans les coopératives, on ne se mélangeait pas. Et aujourd'hui, cela paraît surprenant. Il y a eu toute une période, là, en soixante ans, une période de tolérance, un apprentissage du vivre ensemble. Et à ne pas parler de sa religion, comme ça.* Entretien avec Claude Redien, ancien enseignant dans un établissement scolaire agricole à Brioux, août 2010.

<sup>316</sup>La liberté de culte a été accordée, de 1598 à 1681, dans certaines villes des Deux-Sèvres au : Niort, Saint Maixent et Melle. Benoist A., *Les paysans du Sud Deux-Sèvres au XVIIe-XVIIIe siècle, la terre, les traditions, les hommes, op. cité*, p. 288

l'obligation de conversion au catholicisme provoqua des résistances et l'envoi des troupes du roi, les Dragons, s'appliquant, par la force, à contraindre les adjuvations.

*« Gourjeault de Venours, en 1682 refuse de se convertir. Il est noble. Il possède quand même toutes les bonneteries et les draperies de la Motte Saint-Heray et de Saint-Maixent. C'était quand même une grosse industrie. Il pratiquait aussi du commerce avec les ports d'Allemagne du Nord. C'était quand même important. Eh bien Gourjeault décide de délocaliser toute sa production en Hollande en emmenant tous les ouvriers, leurs familles, y compris les veuves. Il y en a certains qui se sont convertis mais qui ont continué à protéger les protestants. Par exemple la famille Saint-Georges de Verac. Et ce devait être Olivier, celui qui était à peu près au moment des dragonnades, lui il adjure pour conserver sa charge. Mais il continue à protéger. Par contre, sa femme refuse d'adjurer. Elle est envoyée au couvent, à Poitiers. Après, à la mort de son mari, elle a été expulsée du Royaume, comme inconvertisse. En Suisse». Entretien avec H.H, membre du Musée du Protestantisme à Beaussais, août 2010.*

Les dragonnades ont débuté dans la région de Niort en 1668 et ont perduré bien au-delà de la révocation de l'Edit de Nantes en 1695. Les résistances étaient soit passives<sup>317</sup> ou soit actives, entraînant des incarcérations, voire des expulsions. Beaucoup de protestants du sud du département se sont exilés en Hollande et au Canada. Les nobles et les citadins, dans un souci de préservation de leur privilèges, semblent être restés plus neutres et conciliants envers le pouvoir central<sup>318</sup>. Avec l'Edit de Tolérance de 1787, la question du culte et des sépultures trouvait une réponse : les protestants sont dès lors autorisés à inhumer leurs défunts dans des enclos privés préservés.

Ces exactions des Dragons ont profondément été gravées dans la mémoire collective de la communauté protestante nationale et locale, entretenant la défiance des protestants à l'égard du pouvoir central et la communauté catholique, une attitude qui peut expliquer la formation des clivages politiques à l'époque et son écho dans ces clivages contemporains<sup>319</sup>.

Q : *« On dit parfois, en terre protestante, il y a aussi des aspects de solidarité.*

R : *Disons, on peut se reporter aux guerres de religion par exemple où les protestants étaient très solidaires... Je ne vais pas refaire des cours d'histoire... Ils étaient quand même solidaires pour se porter secours....*

Q : *Et après c'est resté ? Parce que quand on parle de la Révolution, c'est loin, mais ça marque toujours, selon vous ?*

R : *Oui. Il y a eu quand même deux étapes : les guerres de religion et la Révolution... C'est quelque chose qui a marqué plusieurs générations. Les anciens ne recevaient pas le même journal. Entre ceux qui étaient à droite et ceux qui étaient à gauche (rires). Il y en n'avait qui étaient abonnés à la*

<sup>317</sup> Le « Désert » définit la période de 1685 (Révocation de l'Edit de Nantes) à 1798 (quand la liberté de culte fut de nouveau établie), période durant laquelle le protestantisme est privé de lieu de culte. Au cours de cette période, les protestants continuèrent de pratiquer clandestinement leur culte dans des lieux isolés, souvent les forêts, qualifiés de « Désert ». Le terme « Désert » a aussi un sens biblique, correspondant à la période de 40 années où les hébreux de l'Exode errèrent dans le désert.

<sup>318</sup> Ce qui conforte, pour son auteur, le caractère très rural du protestantisme deux-sévrien. Benoist A., *Les paysans du Sud Deux-Sèvres au XVIIe-XVIIIe siècle, la terre, les traditions, les hommes, op. cité*, p. 292.

<sup>319</sup> Palard J. *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres, op. cité*, p 55.



France de Bordeaux et les autres à La Croix. (Rire). On en rit un petit peu maintenant, parce que ce sont quand même des temps qui sont passés..../ ...

Q : Près de ces cimetières il y a souvent un grand arbre...

R : Oui, sous un cyprès. La religion protestante avait deux, on peut appeler ça 2 symboles. Pendant les guerres de religion on n'avait pas le droit de marquer l'emplacement des sépultures, les morts ne pouvaient pas être enterrés dans le cimetière paroissial... Parce qu'ils étaient protestants. Alors ils les enterraient en dehors, de nuit. Il fallait qu'ils soient dehors... C'était vers 1600. Et sans scandales, ni bruit. Et alors les gens plaçaient un cyprès pour marquer l'emplacement. Et il y a aussi le pin parasol. Lui il était planté près des maisons où les protestants pouvaient être sûrs de trouver un refuge sûr. » (Silence).

Q : Quand vous dites « enterrer la nuit, sans scandales et sans bruit » c'est ce qu'on appelait le Désert ?

R : Oui. Et il y avait des assemblées du Désert qui se tenaient de nuit. Près d'Aygonnais il y avait une assemblée qui avait été surprise par les Dragons. Et il y avait je ne sais plus combien de personnes qui avaient été tuées ou envoyées aux galères...

Q : Donc, ces périodes sont restées aussi dans la mémoire collective ?

R : Oui, à Exoudun aussi...

Son épouse : Ca va persister un moment...

R : Oui mais c'est plutôt l'histoire, ce n'est plus maintenant quand même l'état d'esprit.

Q : Il y a plus les affrontements, mais ça marque peut-être encore les mentalités?

R : Ah oui. . Alors, à Beaussais et à la Couarde, il y a un centre de documentation et de généalogie pour tout ce qu'on a retrouvé. Parce que ce n'était pas sur les registres paroissiaux, les naissances, les mariages et les décès. Et à la Couarde il y a un centre de documentation. Et à Beaussais, il y a le musée du protestantisme ». Entretien avec Gérard Villeneuve, 80 ans, protestant, ancien maire de St Soline., avril 2009.

« À un moment, c'est un territoire qui a subi des choses, qui a vécu des choses. Et qui restent réelles, ici, d'une certaine manière... Des formes de résistances qui se sont élevées ici. Des résistances que tu ne trouves pas dans toute la France. Le mouvement protestant est réel, ici. Il y a eu les Dragonnades qui ont été très fortes ici. C'a été un marqueur ici. Ici, ça ne surprend personne que l'on aille faire les obsèques dans le jardin. Et les gens du Nord disent : « C'est possible ? » Ils se posent des questions de ce style-là : « C'est possible de faire ça ? » (Rire). Mais il ne faut pas toujours en faire ... On en parle beaucoup ». Entretien avec Claude Redien, élu local, Sud des Deux-Sèvres, août 2010.

Un paradoxe est constamment entretenu par les élus : même s'ils en minimisent régulièrement les effets de l'histoire sur la réalité actuelle (ce sont des événements du passé dont « on parle beaucoup », dont « on rit un peu maintenant »), ils ne cessent de la remémorer ce qui, in fine, continuent de marquer les territoires.

#### d – Les écoles protestantes et les mouvements d'action laïcs

Comme le catholicisme, le protestantisme a été confronté depuis une trentaine d'années à la baisse de la pratique religieuse, en outre, à la montée de l'anticléricalisme. Les associations d'action laïque ne sont pas étrangères à ce double mouvement.

Avant la Révolution, la communauté protestante était plus faiblement dotée d'école que la communauté catholique. Après 1798, les écoles protestantes avaient pu ouvrir plus librement, mais leur reconnaissance par l'ordonnance de 1826, fut tardive. Le conseil général des Deux-Sèvres décida de la création de l'École Normale de Parthenay le 14 février 1830, afin de fixer les instituteurs dans le département. Entrant en service en 1835, elle resta uniquement ouverte aux catholiques jusqu'en 1872. Ainsi le déséquilibre religieux a persisté tardivement en Deux-Sèvres : en 1855, on dénombre 450 écoles catholiques, 34 écoles protestantes et 92 écoles mixtes<sup>320</sup>. Les protestants accueillirent donc favorablement les lois Ferry<sup>321</sup> de 1882 et 1883 sur l'enseignement laïc, décidant dès lors de fermer un grand nombre d'écoles protestantes. Désormais soulagés du poids confessionnel, ils engagèrent une démarche plus politique à l'encontre de l'enseignement « libre »; les mouvements d'action laïque, par l'entremise des écoles publiques, en ont été les fers de lance.

### Les organisations laïques

L'école publique agrégeait autour d'elle des organisations laïques très efficaces, œuvrant à la gestion scolaire et à la propagation de l'idéal protestant (et dans une version plus récente, de l'anticléricalisme). En Deux-Sèvres, elles ont été le creuset de la formation d'une élite politique investie dans les partis de gauche.

La Ligne de l'enseignement fut fondée en 1866, afin de réunir « *tout ceux qui désireraient contribuer à l'instruction du peuple* »<sup>322</sup>, la section départementale de la ligne de l'enseignement (la FOL – Fédération des Œuvres Laïques), devenue par la suite la FLEP (Fédération Laïque pour l'Éducation Permanente) a été créée, en Deux-Sèvres, en 1946<sup>323</sup>. Ces associations de protection de l'école laïque et de promotion d'activités culturelles et sportives dans les communes rurales ont favorisé les animations laïques dans les communes du Nord du département, soutenant les instituteurs souvent isolés.

La défense de la laïcité passait aussi par les associations de jeunesse et d'éducation populaire : la JLR (Jeunesse Laïque et Républicaine) et la Jeunesse Laïque et de la Jeunesse Républicaine de France (constituée lors de l'affaire Dreyfus) fusionnées en 1924. La FFC (les Francs et Franches Camarades) est créée en 1945 par le SNI (Syndicat National des Instituteurs) pour fédérer les centres aérés et centres de loisirs d'été du département, leurs animateurs étant souvent membres de la SFIO.

### L'école laïque comme relais politique

---

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 58 et suite.

<sup>321</sup> Jules Ferry est protestant et franc-maçon.

<sup>322</sup> Palard J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cit. pp. 80-90.

<sup>323</sup> Le département des Deux-Sèvres est un des premiers départements fondateurs du SNI (Syndicat National des Instituteurs). Il apparaît assez anticlérical, les adhérents étant par ailleurs majoritairement de tendance socialiste. Le SNI soutient ouvertement la candidature de René Gaillard (Circonscription de Niort-Melle) et de Raymond Vouhé (Circonscription Bressuire-Thouars), candidats uniques de la Gauche aux élections législatives de 1973. Ils sont par ailleurs eux-mêmes d'anciens responsables de la FEN (R. Gaillard) et du SNI (R. Vouhé).

Les affinités entre les enseignants de l'école publique et les partis politiques de gauche non communistes ont été fortes, les membres de la fonction publique étant souvent dans les listes municipales socialistes de Niort (de 1947 à 1959) puis de l'Union de la Gauche (de 1965 à 1971)<sup>324</sup>. Cette relation étroite entre l'enseignement laïc, les associations des œuvres laïques et les instances politiques de la gauche à Niort et dans le Sud du département, s'est concrétisée par de nombreuses subventions aux œuvres laïques. L'exercice de la fonction d'enseignant et d'animateur des organisations de défense laïque a constitué en quelque sorte, le cursus honorum des dirigeants politiques de ces partis en Deux Sèvres <sup>325</sup>.

Néanmoins, cette génération de militants issus de l'école laïque des années post 1981 a vieilli, et d'autres logiques de renouvellement<sup>326</sup> ont transformé l'espace politique deux-sévrien.

#### *e - Le lent recul de la présence protestante*

Après la seconde guerre mondiale, l'érosion de la pratique religieuse, catholique ou protestante, s'est accentuée. L'enquête diocésaine de 1956-58 a montré un très fort contraste des pratiques religieuses : la proportion de pratiquants catholiques deux-sévriens était plus forte (38%) que dans l'hexagone, la proportion variant considérablement entre le Bocage (90%) et le Niortais (10%).

L'écart de pratique religieuse était tout aussi important chez les protestants entre « cotisants » et « pratiquants ».<sup>327</sup> En 1959, dans la communauté protestante française, les Deux-Sèvres se situaient à la 9<sup>ème</sup> place en nombre de « fidèles » et à la 8<sup>ème</sup> place en part relative de sa population (6.7% - 800.000 fidèles, soit 2% de la population française)<sup>328</sup>.

Département	Nombre	Part des protestants dans la population totale (%).
Bas Rhin	193 159	27.8
Gard	66 000	16.9
Doubs	37 000	11.2
Ardèche	25 500	10.2
Haut Rhin	49 542	9.9
Drôme	25 000	9.2
Lozère	Non connu	7.6

<sup>324</sup> Notamment René Gaillard, président de la liste de l'Union de la Gauche aux élections municipales de 1971 à Niort, Palard J. op cité, p. 97.

<sup>325</sup> Palard J. *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, p. 99.

<sup>326</sup> De nouveaux militants sont issus d'études universitaires en droit, sciences politiques et recrutés cadres dans la fonction publique, les collectivités locales ou dans les fonctions « d'attachés aux politiques ». Ce sont des processus observables à Gauche comme à Droite. Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle*, Lille, Septentrion Presses Universitaires, 2003.

<sup>327</sup> Le protestantisme est lui-même divisé entre « les libéraux » qualifiés de modernistes et les évangélistes, plus « orthodoxes » et « attachés à l'autorité de la bible ». Pontier M.C., « *Le XXème siècle en Deux-Sèvres* », op. cité, p. 39.

<sup>328</sup> Dreyfus F-G., *Premiers résultats sociologiques du Protestantisme en France*, Archives des Sciences sociales des religions, N° 8 Juillet-décembre 1959. L'enquête, la première du genre, visait à constituer une sociographie de la population protestante.

<b>Deux-Sèvres</b>	<b>21 500</b>	<b>6.7</b>
Seine	60 000	Non connu
Moselle	35 048	Non connu

Tableau N° 24 - Le protestantisme en France en 1959 – Source Dreyfus F-G. *Premiers résultats sociologiques du Protestantisme en France. Op cité.*

A partir de la fin des années 1960, les tensions entre communautés catholiques et protestantes se sont apaisées, toutes deux confrontées au même mouvement de déchristianisation. Le CPO (Centre Protestant de l'Ouest) fut créé à Celles sur Belle en 1961 afin de répondre à la diminution du nombre de fidèles, et en mars 1968, il s'est transformé en association, dans la volonté de s'ouvrir aux personnes de toutes appartenances<sup>329</sup>.

X X  
X

En Deux-Sèvres, tout comme pour le catholicisme à droite, la concordance entre l'implantation du protestantisme et la géographie du vote à gauche est réelle, mais avec des nuances : les catholiques sont politiquement plus conservateurs et les protestants sont avant tout attachés à la laïcité. En terre protestante, les habitants des bourgs étaient toutefois plus proches de l'Eglise catholique et de la noblesse<sup>330</sup> que les communes rurales, d'obédience protestante. Les Catholiques dissidents du Bocage se sont rapprochés des laïcs. Ainsi, si le rapport du religieux au politique est avéré<sup>331</sup>, la pratique régulière du culte décline, toutes obédiences confondues, et l'indifférence religieuse progresse, mettant en question sa relation avec les orientations politiques locales.

### C - Permanences et inflexions de la relation du religieux au politique

Paul Bois a souligné que le lien entre religion et politique était plus ténu en 1970 qu'au XIXe siècle, mais que les structurations sociales restaient solides : les milieux ruraux ont gardé leur originalité, la population agricole restant prépondérante dans l'Ouest et les familles de souches paysanne nombreuses jusqu'à une période récente. En Deux-Sèvres, les migrations démographiques et les transformations socioéconomiques se sont toutefois accentuées depuis 30 ans, relativisant l'influence de la religion sur les attitudes politiques.

<sup>329</sup> Pontier, « *Le XXème siècle en Deux-Sèvres* », *op. cité* p. 192.

<sup>330</sup> Encrevé A., *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration*, *op. cité*, p. 187 et suite.

<sup>331</sup> Bois P., *Les paysans de l'ouest*, *op. cité*, p. 24-25. Le facteur clérical est pour Paul Bois « *le seul qui détermine toujours les orientations réactionnaires ou conservatrices* », à quelques exceptions près, « *on ne voit dans l'Ouest aucune région fortement catholique qui soit en même temps orientée à gauche* ».

## ***1 - La réalité religieuse et orientation politique aujourd'hui***

La majorité des historiens<sup>332</sup> s'accordent sur l'idée d'une érosion du vote protestant dans les zones traditionnelles du protestantisme depuis les années 1960. A cela pour plusieurs raisons : d'abord, la dispersion des protestants sur l'ensemble du territoire ; ensuite, la diminution de leur part relative dans les bastions traditionnels et enfin la modification sociale de la population protestante.

Le déclin des cantons protestants à gauche est toutefois à relativiser car la religion n'est qu'un des déterminant du vote politique<sup>333</sup> : d'autres, comme la population (dont il faut pouvoir dissocier les relations causales), ont affecté les cantons protestants et non protestants de façon inégale. Dans les cantons où les protestants sont très minoritaires, l'effet de la religion est d'autant plus hasardeux que leur poids était très faible dans la population.

### *a - Un clivage politique atténué entre catholiques et protestants à la fin du XXe siècle*

Les sondages de l'OIP<sup>334</sup> montrent le déclin, puis la fin de l'ancrage à gauche du protestantisme dans la société française<sup>335</sup>. De façon identique à la moyenne nationale, les protestants sont 23% à se situer à gauche et 13% à se situer à droite<sup>336</sup>. Si les protestants demeurent plus positionnés à gauche que les catholiques, l'écart entre les deux diminue<sup>337</sup>.

### *b - Le déclin de l'influence religieuse*

Selon Claude Dargent<sup>338</sup>, les explications théologiques et doctrinales sont devenues insuffisantes pour analyser les relations entre religions et comportements politiques. Il faut, selon lui, sortir des

<sup>332</sup> Encrevé A., *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration, op. cité*, p. 266

<sup>333</sup> Dargent C., « *Démocratie et religion – Protestantisme, vote et contexte national : de l'histoire des idées à la sociologie du comportement politique* » — Saint Dié – Actes du colloque 2002. – Selon l'auteur, le rapport du protestantisme au politique a été peu étudié très probablement du fait de son faible poids démographique. Pourtant, il considère que, peut-être plus que le catholicisme, le protestantisme a œuvré à l'émergence des systèmes démocratiques.

<sup>334</sup> Observatoire Inter-régional Politique) : enquête réalisée de 1998 à 2002 – source – Dargent, 2002.

<sup>335</sup> Dargent C., « *Démocratie et religion – Protestantisme, vote et contexte national : de l'histoire des idées à la sociologie du comportement politique* », art. cité, p 14 - L'orientation à gauche des protestants prendrait fin avant la 1ère guerre mondiale. Le protestantisme de droite, bien que minoritaire, a aussi toujours existé en France.

<sup>336</sup> Annexe 32 -Tableau N° 25 - Religion et position sur l'échelle politique gauche-droite – 2001

Annexe 33 - Tableau N° 26 - Religion et proximité partisane – 2001.

<sup>337</sup> Dargent C., *Démocratie et religion – Protestantisme, vote et contexte national : de l'histoire des idées à la sociologie du comportement politique*, art. cité, p. 15 - « *Cette spécificité du protestantisme français, bien qu'atténuée, semble souvent vérifiée si l'on adopte l'approche de la géographie politique.* » - Toutefois ces études reposent essentiellement sur les cantons ruraux, peu représentatifs de l'ensemble de la confession, les protestants étant plus enclins, dans les zones rurales, à préserver intact leur héritage légués par les générations précédentes

<sup>338</sup> *Ibid.* pp. 15-18.

représentations et revenir aux faits. Il propose un modèle qu'il qualifie d'antinomique : il existerait une posture d'opposition entre les catholiques et les protestants qui se prolongerait dans le vote. Selon ce modèle, les Huguenots ont adhéré à la République par opposition au camp catholique, et l'attraction du catholicisme pour la droite inclinait les protestants à opter pour la gauche. Les catholiques, attachés à l'Ancien Régime, s'opposaient à la République et les protestants, en réaction, se convertissaient à la démocratie politique. A partir de la seconde guerre mondiale, les antagonismes mais aussi les différences théologiques entre catholiques et protestants se sont atténués : les souvenirs des anciens conflits se sont érodés, car la culture du conflit, très prégnante à la fin du XIXe siècle, ne pouvait pas se perpétuer du fait que ses bases objectives se perdaient dans la mémoire collective. Puis, depuis les années 1960, les Catholiques et Protestants ont été touchés par le phénomène de diminution des pratiques religieuses. Ils se retrouvèrent dans une sorte d'alliance objective autour du déclin du christianisme qui est leur socle commun. Enfin, l'émigration des protestants a contribué à distendre leurs liens des cantons très ruraux, là où le protestantisme était fortement ancré. En outre, les migrants protestants installés désormais dans les villes où la pratique religieuse est plus rare, sont devenus peu visibles. Selon cette approche, on peut considérer que l'orientation protestante massive à gauche déclinerait donc, en Deux-Sèvres, à partir des années 1960.

## ***2 – Une atténuation des clivages politiques et religieux en Deux-Sèvres***

En Deux-Sèvres, les transformations sociales consécutives notamment aux phénomènes migratoires, à la généralisation de l'instruction et à la progression de l'irréligion paraissent les facteurs essentiels pour expliquer l'érosion des influences religieuses passées sur la vie politique départementale .

### *a - Exode rural agricole et migrations*

Le déclin de l'influence protestante à gauche est peut être d'abord considéré mécaniquement comme une conséquence de la diminution de l'implantation protestante dans des cantons très touchés par l'exode rural. De nombreux enfants de paysans ont quitté les fermes familiales trop petites pour rester viables ; ils ont trouvé des emplois en ville, dans les autres secteurs professionnels, notamment dans les métiers des services.

L'instruction, la généralisation de l'école et des cours supérieurs ont aussi favorisé l'exode des plus enclins à poursuivre des études, constituant l'avant-garde des instituteurs laïcs envoyés dans le reste du département<sup>339</sup>. Ceux-ci assurèrent aussi, pour certains d'entre eux, et jusqu'à une période récente, la fonction de secrétaire de mairie, leurs compétences leur conférant une reconnaissance. Ils ont été les vecteurs implicites d'idées progressistes dans leur commune d'affectation. On relève les mêmes processus d'émigration des enfants de familles catholiques nombreuses des régions de bocage, le curé et l'instituteur encourageant les parents à inscrire dans les lycées les enfants considérés les plus en capacité de poursuivre

---

<sup>339</sup> Buegier-Parrot M.C, *Les instituteurs des Deux-Sèvres au début du XXème siècle, op. cité.*

des études : il y eut donc des luttes de placement entre le curé, le pasteur et l'instituteur. Mais après leurs études, ces enfants quittèrent le plus souvent l'agriculture et/ou migrèrent définitivement, même si certains, à partir d'un solide bagage intellectuel, se sont engagés une fois revenus à la ferme, dans des organisations professionnelles agricoles et des mandats politiques locaux.

B.C est l'aîné d'une famille de paysans de la commune de F., dans le sud des Deux-Sèvres. Ses parents, encouragés par le curé, ont décidé de l'envoyer suivre des études au Lycée, le prédestinant à être prêtre. Au Lycée, il a côtoyé les enfants de la bourgeoisie et a acquis une éducation générale et culturelle. Mais son patois paysan était raillé par ses camarades de classe : il a pris conscience qu'il était d'un autre monde, une stigmatisation qui l'a amené à prendre ses distances avec la religion catholique. Il a milité plus tard à la Confédération Paysanne dont il a été un des leaders, puis a adhéré au Parti Socialiste. Il a été élu maire de la commune de F., après quelques mandats dans l'opposition municipale.

*« Pour revenir finalement à cette tendance des gens, il y avait aussi l'influence du curé qui était très grande. Et les curés, ils sont très souvent venus du nord du département. Et ils véhiculaient une certaine image. Quelquefois, c'est l'image du vendéen, qui était très conservateur.../...J'étais donc à l'école de J.. en primaire. Et il y a eu un débat entre le curé et l'instituteur. L'instituteur voulant me mettre dans un lycée et le curé voulant me mettre dans un collège catholique. Et donc, c'est le curé qui a gagné. Et donc je suis allé à Saint-Eustache à Poitiers, et puis ensuite à Saint-Joseph.*

Q : *Donc, vous avez fait des études...*

R : *Non, pas très longues. Parce que j'avais toujours eu l'intention de rester sur la ferme et j'avais déjà des vues sur ma femme actuelle (rires)... Qui est ma femme de toujours. Donc je voulais retourner et après le brevet, j'y suis retourné. J'ai suivi quelques cours comme ça.*

Q : *A l'époque, aller jusqu'au brevet, il y en avait pas beaucoup...*

R : *Dans la commune... Pff... J'en connais peu. À l'époque, il y avait Daniel B, qui était mon voisin, qui est allé à Saint-Eustache. Je n'en connais pas d'autre.*

Q : *Mais qu'est-ce qui fait que vous, on vous a sollicité ?*

R : *Pff ... Je crois que c'est également l'influence du curé qui voulait faire des curés. Ma mère me disait toujours : « tu feras un curé. » Moi, je ne voulais pas. .../... Et c'est pour ça que j'ai appris à jouer du piano, pour jouer de l'harmonium. Vous voyez. Tout un système. .../...Donc je me retrouvais un peu dépaysé, à l'école, parce que j'étais dans un milieu plutôt bourgeois, voire noble. Du moins de nom. Et moi j'étais un petit paysan.*

Q : *C'était difficile à vivre, ça ?*

R : *Un peu, parce que j'avais un langage patois et je roulais les « r », paraît-il et il m'appelait Molière. Enfin, voilà. » (Rires).../...Ma réflexion, après. La réflexion qu'il m'avait été inculquée par ce milieu-là, je l'ai remis en cause à partir du moment où j'ai vu que l'on m'avait collé une étiquette dans la figure. J'ai pris mes distances avec ces discours de l'Eglise». Entretien avec B.C, 71 ans, ancien militant à la Confédération paysanne, ancien maire de F., commune dont il est originaire. Juillet 2011.*

L'érosion protestante dans les cantons très agricoles du Sud-Est des Deux-Sèvres s'explique enfin par l'implantation de fermiers « vendéens » souvent catholiques. Ces paysans ont développé leurs exploitations par reprises successives de petites exploitations cédées à la retraite, accompagnés par leurs organisations collectives. Cette population migrante, politiquement de droite, est devenue numériquement majoritaire

dans certaines communes, ce qui a contribué à l'affaiblissement du vote à gauche des «bastions protestants».

*b - Migration paysanne et mixité religieuse*

Les migrations importantes de la fin du XIXe siècle, puis celles de seconde moitié du XXe siècle ont mis en question la cohabitation religieuse et notamment des mariages entre des fidèles des deux communautés. Ces jeunes paysans vendéens, parfois célibataires, embauchés dans des fermes de protestants ont fondé de nouvelles familles, dans un contexte de tolérance à l'égard de la mixité religieuse. Et souvent, par conversion au catholicisme, les prêtres gagnèrent de nouveaux paroissiens. En tout cas, les mariages mixtes ont rapproché catholiques et protestants.

*« Sûrement, la mixité s'est produite... Mais que dans un sens. Principalement dans un sens. Les protestants ont accepté... Ou plutôt à partir du moment où l'Eglise catholique a accepté le principe de la mixité, elle savait qu'elle gagnait. Elle gagnait un enfant baptisé. (rire) Moi, je suis issu d'un couple comme ça. Ma mère était catholique et mon père protestant. Mais ça, les gens ne savent pas. C'est parce que moi, les copains ils m'ont toujours vu à l'église. Quand il y avait un mariage de ce type-là, c'était une absorption par les catholiques. Mais pas dans l'autre sens». Entretien avec Claude Redien, 68 ans, élu local, issu d'une famille mixte catholique et protestante, août 2010.*

*« Avant la guerre, les mariages mixtes, il n'y en avait pas beaucoup. ...Et ça venait essentiellement les curés qui refusaient ces mariages mixtes. Il fallait que l'autre se fasse baptiser catholique.... /... parce que autrement, les curés refusaient de marier». H.H, membre Musée du Protestantisme de Beaussais, août 2010.*

*« Mon grand-père est décédé l'an dernier. Il était catholique et c'est ma grand-mère qui était protestante. En fait, c'est le curé de Prahecq, quand il a marié mon grand-père et ma grand-mère, il a rendu obligatoire que ma grand-mère devienne catholique, sinon il ne les mariait pas. Mon grand-père lui a dit : « vous voulez gagner une ouaille, vous en perdrez une, parce qu'elle, elle ne viendra pas et moi non plus... et c'est la dernière fois que je viens à la messe. (Rires). Bon, voilà, mon grand-père avait beaucoup de recul par rapport à ces histoires de religion». Entretien avec Claude Roulleau, agriculteur à Prahecq., août 2008.*

*« Moi, mon père était catholique et ma mère était protestante. Mon père, sa mère venait de Saint-Georges de Noismé. Et ils étaient venus en fermage, dans une ferme de Sainte Soline. Et mon père est né à Sainte Soline. C'est là que mon grand-père a connu sa femme. Et même du côté maternel, je crois bien que ma grand-mère était aussi catholique. Mais mon grand-père paternel était protestant.*

*(Son épouse) : « De mon côté, on était davantage du côté protestant, du côté de mon père, de ma mère. Et mes grands-parents. Ca remonte à vers 1870. Là, j'ai une bible de mon grand-père, qui était l'aîné d'une famille. Il était né en 1872. Sa bible est restée chez son fils parce que mon père était fils unique. Et c'est moi qui l'ai récupérée. C'est un objet de famille, symbolique, oui». Entretien avec Gérard Villeneuve, ancien maire de Ste Soline, et son épouse, Protestants, avril 2009.*

*c - Franc-maçonnerie, montée de l'irréligion et libre pensée.*



La première loge attestée en Deux-Sèvres, « L'Intimité », a été créée à Niort en 1738<sup>340</sup>. Franc-maçonnerie et Eglise catholique ont entretenu des relations cordiales jusqu'à la décision d'ex-communication des Francs-maçons à partir de 1846<sup>341</sup>. Plus tard, au cours de la seconde guerre mondiale, les francs-maçons se sont particulièrement engagés dans la Résistance, le Thouarsais étant un haut lieu de la résistance au Nazisme<sup>342</sup> à travers l'engagement des cheminots<sup>343</sup>. Les réseaux issus de cette période 1944-45 (amicaux, politiques, francs-maçons) ont marqué durablement l'espace politique local<sup>344</sup>, notamment en transgressant quelque peu les appartenances partisans<sup>345</sup>.

La libre pensée, laïque et plutôt anticléricale, localisée dans le sud du département, apparaît historiquement comme une émanation d'un protestantisme laïcisé.

*« Le protestantisme est très lié à la libre pensée. Mais qui l'a été mais qui l'est un petit peu moins, aujourd'hui. Mais cela a été très très présent. Et les libres penseurs sont en grande majorité d'anciens protestants.../... Un certain nombre de protestants qui ont cessé de pratiquer. Et qui se sont tournés ou vers la libre pensée, pour un certain nombre, et il y en a même beaucoup. Parce que la libre pensée, c'est anticléricale. Ou alors vers le parti communiste. Il y en a aussi. De toute façon, c'est du protestantisme vers la libre pensée ou vers le PC. Ou vers le PS ». H.H, membre du musée du protestantisme de Beaussais, juillet 2010.*

Aujourd'hui, la franc-maçonnerie deux-sévrienne demeure une réalité tangible comme cercle de réflexion entre milieux socioprofessionnels<sup>346</sup>. Elle compte 200 membres<sup>347</sup>, répartis en huit loges, à Niort et plusieurs autres dans les villes de Parthenay, Thouars et Melle<sup>348</sup>. Son rôle dans la vie locale et politique est difficile à appréhender pour les non-initiés, et de nombreux élus s'en considèrent exclus<sup>349</sup>. Il est composé d'élus, de personnel administratif et de chefs d'entreprises, avec parfois des filiations familiales. Son

<sup>340</sup> Palard J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, p 84 et suite.

<sup>341</sup> Pie IX en 1846 et 1865, Léon XIII en 1884. Le droit canon de 1983 ne retient plus les excommunications des francs-maçons.

<sup>342</sup> Le Centre Régional « Résistance et Liberté » à Thouars.

<sup>343</sup> Voir l'ouvrage sur la résistance en Deux-Sèvres.

<sup>344</sup> « Le grand résistant Gérard Pichot n'est plus » - N.R 11 septembre 2010

<sup>345</sup> Abélès, M, *Jours tranquilles en 89*, op. cité, p. 36 « Quant aux réseaux eux-mêmes, ils n'ont pas .../... et c'est le plus fréquent en milieu rural, la consistance d'une organisation structurée. Point ici de groupe d'opinion ou de parti : il s'agit bien plutôt de liens qui se sont tissés en référence à certaines valeurs partagées et à des prises de parti plus anciennes.»

<sup>346</sup> L'organisation par le Club des entreprises du bocage bressuirais d'une conférence sur le thème de la franc-maçonnerie, en 2009, à Cerizay fait salle comble (environ 300 personnes) : membres ou supposés membres de la franc-maçonnerie, mais surtout un public intéressé.

<sup>347</sup> Le Courrier de l'Ouest – 19 octobre 2008

<sup>348</sup> On compte 6 obédiences de la franc-maçonnerie en Deux-Sèvres : La Grande Loge de France, Le Grand Orient, La Grande Loge Nationale Française, Le Droit Humain, La Grande Loge Symbolique – « La famille franc-maçonnique à Niort pour une naissance » – La Nouvelle République 9 octobre 2009

<sup>349</sup> Plusieurs élus du Thouarsais, notamment Michel Douarre, maire de Tourtenay, « Vénérable » de la loge thouarsaise, se sont toutefois ouvertement exprimés sur leur appartenance maçonne « Le Maire de Tourtenay, dix ans de franc-maçonnerie » – La Nouvelle République 16 mars 2009.

influence dans les milieux laïcs, toutes formations politiques confondues, conforte le microcosme politique laïc, de droite et de gauche, du Sud du département, grâce aux liens privilégiés tissés entre ses membres. C'est du moins ainsi que pensent les élus n'appartenant pas à la franc-maçonnerie.

L'entretien avec Armelle Guinebertière, ancienne députée européenne, UMP, élue du Bocage Bressuirais, sur les questions de la franc-maçonnerie montre les difficultés pour l'élue de droite, a fortiori non originaire du département, de cerner les contours et les profondeurs de la franc-maçonnerie du département des Deux-Sèvres. Elle est issue d'une famille nantaise et catholique, engagée au RPR (députée européenne), et membre actuelle de l'UMP. Elle cite tout à tour des élus de gauche (Jean Pierre Marché), des radicaux (Georges Treilles), mais aussi de droite (André Dulait, Sénateur centriste) comme supposés membres de la franc-maçonnerie. C'est, selon ses propos, un microcosme qui dépasse les clivages politiques locaux et qui les exclut, la franc-maçonnerie relevant, à ses yeux, du secret, de l'hermétisme voire de l'occulte, et de l'anticléricisme.

*« Dans le sud du département, vous avez toute l'influence maçonnique. Qui est extrêmement importante. Et qui est cachée. Moi j'ai découvert ça en arrivant au Conseil général. Il y avait des choses que je ne comprenais pas. Je me disais : là vraiment, je bute.*

Q : *Par contre ça n'apparaît pas être une réalité dans le nord de Sèvres ?*

R : *Il y en a, bien sûr il y en a.../...Sur le Thouarsais il y en a eu pas mal, je pense en connaître...*

Q : *Sur le sud, on a parlé de Jean-Pierre Marché, à un moment donné ?*

R : *Lui, il s'était affiché lui, il s'est affiché. Bon, le Président George Treilles (Parti Radical, ancien Président du Conseil général), était maçon, je suis intimement persuadé qu'André Dulait (UMP, actuel Sénateur) l'est aussi. Il y a eu énormément d'influence maçonnique au Conseil général des Deux-Sèvres. Je pense que Gautier (P.S, actuel Président du Conseil général) l'est aussi.*

Q : *Est-ce que cela veut dire que cette influence maçonnique a eu des effets d'un développement plus important du sud du département ? Comme ce sont des organisations plutôt transversales politiquement ?*

R : *Très transversales.../.... Je les comprends plutôt sur le fait... ou plutôt sur les positions tacites et de développement soutenu par les uns et par les autres des mutuelles, des ventes par correspondance, et tout ce qui était grosses entreprises de construction.... Parce que le Président du Tribunal de commerce n'était pas le dernier dans la franc-maçonnerie... Il y avait autour de tout ça énormément... énormément d'adeptes. Et le Conseil général. Parce que je pense aussi que le Dr Clerc (élu de gauche) qui était théoriquement la seule opposition à George Treilles, s'entendait tellement bien avec lui qu'ils avaient d'autres relations que celles du Conseil général.../... pour un développement économique et social de cette zone là, sans se combattre, chacun à sa place et tout le monde se soutient. Pour moi, c'était ça. Solidarité. Et alors l'arrivée de Ségolène Royal, ça été ça. Ça été purement et simplement maçonnique.../...Elle arrive comme ça comme un fleur qui sort de l'eau. Soutenue en douce par le Président du Conseil général.../.... Et bien, quand Ségolène est arrivée, il y a eu des soutiens... des soutiens occultes qui lui ont été apportés. Elle est arrivée dans les Deux-Sèvres par la franc-maçonnerie. Par rien d'autre.../...ce qui est secret, intéresse les gens. Moi, j'avais été aussi approchée à Niort. Je n'avais pas mordu à l'hameçon, par ce que je trouve... Je voulais garder mon indépendance. Et puis, il y a toute le côté anticléric, qui n'est pas dans toutes les loges, je le sais. Mais qui me gênait. Et il y a aussi ce côté occulte. Ça ne me plaît pas». Entretien avec Armelle Guinebertière, ancienne députée européenne, décembre 2010.*

*« Dans cette région, c'est aussi protestant. La mutation du département avec Éric Gauthier (Pdt. du Conseil général), le pouvoir de Ségolène, dans cette circonscription. Et Delphine Batho, qui arrive maintenant. Et comment on gère une communauté de communes dans cette circonscription. Il y a Dorick Barillot, qui travaille à la ville de Niort. Et qui a été Conseiller général à la suite de Michel Guitton, qui était un vieux PS, qui était suppléant de René Gaillard (ancien maire de Niort, père de Gèneviève Gaillard, actuelle maire de Niort). Dorick était maire de la commune et maintenant il est Conseiller général. Les Barillot sont des vieux radicaux de la région de Lezay. Le maire de*

*Lezay (Jean Pierre Marché – P.S), c'était ça. Daniel (Barillot) était très proche de ce maire-là, après il a été dissident de Ségolène. Ils ont fait le courant politique pour accueillir Ségolène. Il y avait Laroche, qui était adjoint de René Gaillard, avocat. C'était un franc-maçon. Maurice Gaillard, à la DDA, adjoint, qui était quand même l'éducateur de Daniel Barrillot, DDA. C'était un franc-maçon. Et ce réseau franc-maçon, je ne sais pas s'il existe encore, mais je pense qu'il existe encore. Moins apparent. Mais c'est un courant de pensée. ../...Et il y a les libres penseurs, aussi. Y compris sur le plan politique, les gens n'étaient pas tous sur la même longueur d'onde. Y compris dans le PS». Entretien avec Serge Morin, maire d'Aiffres, élu régional Vert, d'obédience catholique, août 2010.*

*« Par exemple, si la laiterie de ce Lezay a continué à tourner, c'est parce que le directeur du GLAC était franc-maçon. Et que Jean-Pierre Marché (conseiller général PS) était franc-maçon. Il est venu me solliciter combien de fois. Donc ça joue entre eux. Mais maintenant, on ne sait pas qui est vraiment franc-maçon.*

**Q :** *C'est-à-dire que ça jouait plutôt sur l'aspect socioprofessionnel que politique ? C'est-à-dire que ça traversait les courants politiques ?*

**R :** *Je crois qu'ils se soutenaient les uns les autres. Mais vraiment, je ne connais pas trop. J'ai pourtant lu des bouquins sur la franc-maçonnerie, mais ici, je sais que Marché était franc-maçon, et je sais que la laiterie de Lezay aurait dû fermer en bonne logique économique et a été maintenu avec ça. Elle est fermée maintenant. Mais est-ce que Touzeau, le Conseiller général, était franc-maçon ? Je n'en suis pas sûr». Entretien avec André Moismeau, 81 ans, ancien agriculteur, ancien jaciste, ancien président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, juillet 2011.*

### **3 – Des lieux de mémoire mis en scène**

Alors que la pratique du culte s'estompe, l'histoire passée est mise en scène<sup>350</sup>rassemblant pour une cause ou un parti<sup>351</sup>. Le Musée du Poitou Protestant à Beaussais, fondé en 1987, puis le Centre Jean Rivière, lieu de documentation et de recherche « pour » l'histoire protestante, créé à la Couarde en 2009, visent à entretenir la mémoire et l'influence économique, culturelle et politique du protestantisme poitevin<sup>352</sup>. A Thouars, le mémorial de la Résistance œuvre à la diffusion du rôle des cheminots, contre le nazisme, lors de la dernière guerre mondiale.

*« Les anciens réseaux de résistance (au nazisme), moi, je m'en rappelle mon grand-père, originaire du Nord Deux-Sèvres, quand on était issu du Thouarsais ou quand on était issu du Mauléonais, il y avait des résistants cathos et il y avait des résistants communistes. Et on sentait encore cette tradition dans les familles, qui était restée. Enfin, quand on dit tradition, ça se sentait dans les*

<sup>350</sup> Martin J.C, Suaud C, « *Le Puy du Fou, l'interminable réinvention du paysan vendéen* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 93, juin 1992, pp.21-37.

<sup>351</sup> Martin, J.C, *Le Puy du Fou en Vendée, l'histoire d'une mise en scène*, Paris, L'Harmattan, 2000. Jean Clément Martin s'oppose à la thèse d'un génocide vendéen par la République, soutenue par des écrivains et chercheurs. S'il admet les crimes et les exactions, ceux-ci s'expliquent, selon lui, par le contexte de guerre civile et la carence de l'Etat dans cette période post révolutionnaire.

<sup>352</sup> L'Association pour la Sauvegarde des Cimetières Familiaux Protestants (ASCFP), créée en 1997, a permis d'inventorier une cinquantaine de cimetières et d'en réhabiliter une dizaine. « *Ils font revivre les cimetières familiaux protestants* » – Le C.O – 11 avril 2010.

*courants de pensée.../Et l'influence religieuse dans le Thouarsais était beaucoup moins forte voire peu influente par rapport au secteur du bocage de Bressuire, Mauléon Cerizay, etc. Le Nord Deux-Sèvres était aussi très influencé par le Maine-et-Loire et la Vendée et la Loire-Atlantique. Alors que le Thouarsais, ce n'était pas du tout ça». Entretien avec Serge Morin, conseiller régional Vert, 60 ans, maire d'Aiffres, ancien agriculteur, ancien militant à la Confédération paysanne. Août 2010.*

Si la contre-révolution est aussi commémorée régulièrement dans le Bocage bressuirais par des associations vendéennes<sup>353</sup>, elle ne semble concerner qu'une petite minorité d'esprits nostalgiques, relevant presque de la curiosité touristique. Ponctuellement, ces événements passés de l'histoire locale (les résistances au moment de la Révolution française, la Résistance pendant la seconde guerre mondiale) sont toujours mobilisés<sup>354</sup> par des élus locaux de gauche ou de droite, de bocage ou de plaine, en tant que signes à la fois d'appartenance et de clivage permettant de réaffirmer des positionnements politiques<sup>355</sup>.

Jean Giret, maire de Bouillé Saint Paul et vice-président du Pays Thouarsais, explique comment, dans le cadre d'une opération Leader<sup>356</sup> en 2011, les 2 « Pays », celui du Bocage Bressuirais, dans l'Ouest granitique et celui du Thouarsais, en Plaine calcaire, sont amenés à travailler ensemble sur ce projet européen. Ce sont deux cultures qui s'opposent. Pour mieux se comprendre, les élus organisent une visite pour découvrir leurs spécificités réciproques. L'un et l'autre « Pays » a prévu, dans son programme, la visite de lieux emblématiques de son histoire : mémorial de la résistance au nazisme à Tourtenay (Thouarsais), la stèle commémorative de fusillés « vendéens » en 1793, à Mauléon (Bressuirais).

*« Après, les Thouarsais, comment ils se démarquent ? Au niveau de la résistance, il y a un point important, d'ailleurs qui était ressorti... Quand on avait travaillé sur le Leader dans Nord Deux-Sèvres, on a fait une journée en car avec les élus du bocage et quelques chefs d'entreprises du Bocage et du Thouarsais. On est allé à Tourtenay. Tourtenay est un haut lieu de la résistance avec le parachutage d'un certain nombre d'armes. Etc. Avec*

<sup>353</sup> A l'occasion du 220<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en guerre d'Henri de la Rochejaquelein, le 13 avril 1793, une journée commémorative est organisée au logis de la Durbelière, sur la commune de Saint Aubin de Baubigné, lieu de résidence du chef militaire vendéen. Cet événement est sous le patronage de l'association « Vendée militaire ». A cette occasion une plaque commémorative est inaugurée en souvenir de « 3 brigands du Bocage », dont l'histoire est évoquée par l'historien Dominique Lambert (de la Douanerie). – « Une journée vendéenne à Saint Aubin de Baubigné » – Le Courrier de l'Ouest, 2 avril 2013.

<sup>354</sup> Badariotti D. et Bussi M., *Pour une nouvelle géographie politique*, Economica, Paris, 2004, - Pour les auteurs, lorsque l'on analyse l'actualité de la contre révolution vendéenne, « le modèle de traumatisme historique » peut se décomposer « en quatre phases : le traumatisme, la transmission, la pérennisation, la réification ». Il s'opère des processus d'entretien, d'exaltation, ou de mise en scène à travers les lieux (la toponymie, l'urbanisme, la culture), pp. 213 – 214.

<sup>355</sup> « Ce département c'est ma terre, la terre rouge du sud. J'aime sa diversité, sa personnalité forte. Les Deux-Sèvres se sont constituées autour de l'idée de résistance, pas la résistance aux mêmes choses au Sud qu'au Nord, d'ailleurs » - Eric Gautier- président du conseil général des Deux-Sèvres, PS - Entretien au C.O – 12 mars 2009. Eric Gautier, président du conseil général des Deux-Sèvres est né à Beaussais, la commune la plus protestante du département. Les Deux-Sèvres, selon ses dires, c'est d'abord « sa terre rouge du Sud », allégorie à la fois terrienne et politique. Il en souligne la diversité, les contrastes à la fois géophysiques, historiques et politiques.

<sup>356</sup> Programme européen pluriannuel de développement contracté conjointement avec les deux Pays, le Bocage Bressuirais et le Pays Thouarsais.

*justement, Pichot, l'ancien maire de Tourtenay, qui était résistant. Et qui était à l'origine de la création du Centre régional de la résistance. Je pense que c'est vrai, c'était un point important. La remarque que m'a fait un Thouarsais. Sur Thouars on avait visité le Centre de la résistance, et quand on est allé sur Mauléon, c'était le coeur de la Vendée, on a comparé avec les guerres de Vendée. Et d'ailleurs, on a vu les stèles. Quand on va à Tourtenay, les stèles ce sont les gens fusillés et puis, sur Mauléon c'est 1793. En fin de compte, ce sont les points communs sur la résistance, et sur deux époques». Entretien avec Jean Giret, 57 ans, maire de Bouillé Saint Paul, vice-président du Pays Thouarsais, juin 2011.*

Toutefois, au fil des générations, les événements traumatiques historiques ont tendance à s'effacer des mémoires par abandon progressif du sentiment de persécution<sup>357</sup>. On observe ainsi une atténuation, voire une disparition, de la force symbolique de ces événements dans la mémoire politique deux-sévrienne.

#### **4 - Les associations communales : des compétitions en coulisse**

Les associations communales, « religieuses » ou laïques, ont été des instances d'engagement pour la jeunesse. Le patronage, souvent d'obédience catholique, était animé par le prêtre et le théâtre son activité privilégiée. L'apprentissage de la mise en scène, la prise de parole en public amenaient des jeunes ruraux à apprendre à s'exprimer en public pour ensuite participer à la vie politique locale.

En pays protestant, les associations communales étaient regroupées dans la Société d'Education Populaire (SEP), étiquetée laïque et de gauche. Celles du Nord des Deux-Sèvres, souvent impulsées et animées par l'instituteur de l'école laïque, proposaient des activités culturelles pour les enfants de familles les plus déshéritées. Aujourd'hui, les SEP perdent leur fondement partisan laïc et à gauche, devenant un type d'associations comme d'autres.

Ces associations laïques et confessionnelles, très clivées localement, ont été, jusque dans les années 1970 le théâtre de confrontations, exacerbées lors des compétitions électorales municipales.

*« Pour moi l'influence, il y a eu deux ou trois hommes qui ont eu beaucoup d'influence sur moi. Deux prêtres notamment. Parce que j'appartiens à la génération des gens qui n'ont connu que l'école primaire. Moi j'ai quitté l'école à 13 ans, sous l'occupation, où le certificat d'études était en principe à l'échéance de 14 ans. Et puis, sous Vichy, il avait été édicté un texte qui laissait la possibilité aux fils agriculteurs de quitter l'école, dans la mesure où les parents pouvaient faire la preuve qu'ils avaient besoin d'eux pour travailler sur l'exploitation. Ce qui fait que, depuis mai 1943, quand j'ai mis les pieds dans un établissement scolaire, c'était en tant que parent d'élève. Un point c'est tout. Aucun diplôme du secondaire, ou de que ce soit. Ce qui a eu beaucoup d'influence pour moi, c'est à Echiré, un jeune curé qui arrive en 1946. Il monte une troupe de théâtre qui rassemble des jeunes. Ça paraît véritablement incongru à l'heure actuelle, mais c'est l'occasion, en fait, de s'exprimer en public. Je pense que le spectacle que nous donnions apparaîtrait sans doute bien médiocre au public d'aujourd'hui. Mais pour nous, c'était quelque chose d'extraordinaire. D'abord une action collective, la capacité à s'exprimer du haut d'une scène... Je me souviens des réactions d'un certain nombre de bourgeois de l'époque. Constatant la distribution des rôles la semaine avant le spectacle. " Il y a machin, il y a la fille à chose, il y a le Magnien. Faire une troupe de théâtres avec ça, faut quand même qu'on soit tombé bien bas ». Entretien avec Henri Magnien, 90 ans, agriculteur*

<sup>357</sup> Encrevé A., *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration*, op. cit., p. 267-268.

retraité, catholique, ancien jaciste, ancien responsable de la Confédération paysanne, conseiller municipal à Souvigné. 2007.

Claude Roulleau est catholique, petit-fils de migrant vendéens venus s'installer à la fin du XIXe siècle. Il est élu conseiller municipal en 1965, puis maire de Prahecq depuis 1983. Il a été engagé dans le syndicalisme agricole CDJA dès l'âge de 22 ans, puis a quitté très tôt les responsabilités syndicales pour s'investir dans les organisations professionnelles agricoles coopératives et bancaires (Il a été président de la Caisse Régionale du Crédit agricole). Il a tenu de nombreux mandats politique (président du Conseil Economique et Social, conseiller général ...). Il est membre de l'UMP.

Il associe son engagement politique local à son implication dans la JAC, alors en opposition avec la SEP, très liée à la municipalité en place, marquée à gauche. La municipalité est décrite non pas protestante mais anticléricale, l'église lieu de cultes symbolique ayant été fermée (sous-entendu par la municipalité) le presbytère réquisitionné pour des usages « publics ». En plus de ces « spoliations », la mairie refuse l'accès aux lieux publics pour les activités de la JAC dans lequel il est investi. Le ressentiment se reporte sur la SEP, présentée comme « sectaire » et politisée, mais selon ses propos, sans solide analyse politique, « ils pensaient moins que ça ».

*« Mais nous, on a été les derniers de la JAC. Des coupes de la joie, de la JAC. Et moi, si j'ai été élu, je pense que ça dû jouer aussi. Parce que donc, à Prahecq, l'église a quand même été fermée au culte. Parce que la municipalité avait récupéré le presbytère pour en faire le restaurant scolaire public.*

Q : Ici, vous étiez en terre protestante ?

R : *Non plutôt en terre radical-socialiste, anticléricale. Le protestantisme, ça commence ici à Crissé (lieu-dit de la ferme de Claude Roulleau). Il y a des cimetières protestants, ici. Parce que là, je suis à la limite de Mougou. Et Mougou, Trioux, tout ça. Moi, je suis à la limite. Mais Prahecq, ce n'est pas ça c'était plutôt anticléricale. C'était toute cette démarche, radical-socialiste qui était plus anticléricale socialiste. (Rires).../... On avait un curé extrêmement dynamique. Donc il avait réussi à organiser, avec les coupes de la joie, des théâtres. Et la salle des fêtes nous était refusée, à l'époque. La Société d'Education Populaire avait les pleins pouvoirs sur la culture pour éviter effectivement les dérives. C'était organisé». Entretien avec Claude Roulleau, 71 ans, maire de Prahecq, août 2011.*

Les associations locales ne jouent désormais plus leur rôle de formation et de production de collectifs, comme elles ont pu le faire pour les générations d'après-guerre, les clivages idéologiques s'étant beaucoup atténués. Si elles sont aujourd'hui plus nombreuses, diversifiées, émietées, elles sont surtout traversées par une culture consumériste tout en continuant à former certains jeunes à la responsabilité, à travers une expérience d'engagement et en se faisant connaître localement. Autant d'acquis toujours utiles pour un engagement municipal.

## **5 - Quand la religion s'invite dans la compétition électorale locale**

Que ce soit en terres catholiques ou protestantes, la religion a conservé une influence marquée jusqu'aux années 1980 : le prêtre et le pasteur restaient écoutés de leurs fidèles respectifs.

*« Mais il y avait l'influence de l'église et je me souviens de la réflexion, que j'avais souvent entendue dans la commune, et même chez moi... Quand on parlait d'untel, ou d'un autre, c'était les parents de mes copains d'école, « celui-là, il est communiste. » On ne parlait que des communistes. On ne parlait pas des socialistes, à l'époque. Les communistes, c'était marquant pour les gens qui étaient*

*des gens pratiquants comme chez moi. Pour les gens pratiquants, c'était un péché, les communistes.../... Pour revenir finalement à cette tendance des gens, il y avait aussi l'influence du curé qui était très grande. Et les curés, ils sont très souvent venus du nord du département. Et ils véhiculaient une certaine image. Quelquefois, c'est l'image du vendéen, qui était très conservateur. Après, il y a eu des gens plus ouverts.../... et puis il y a une réflexion, sans doute. Je pense que la réflexion des Paysans travailleurs, que les Paysans travailleurs ont mené, ont aussi influé sur le discours des curés ». Entretien avec Claude Legrand., 71ans, maire de Lorigné., 295 hab. sud des D.S, agriculteur, juillet 2011.*

Dans les communes à présence à la fois protestante et catholique, il n'était pas rare qu'une compétition électorale ne fût arbitrée entre une liste protestante et une liste catholique, les catholiques étant plus souvent marqués à droite et les protestants à gauche. C'est ce qu'expliquent deux maires André Moismeau, Catholique et Gérard Villeneuve, Protestant.

*« À une époque, les protestants étaient plutôt socialistes et les catholiques plutôt centristes ou MRP ou la droite plus classique. Ça s'est un peu estompé.../...Il y avait dans l'extrême sud un anticléricalisme militant, sur Melleran, Sauzé-Vaussais. Mais ils étaient militants, militants, mais pas du tout protestants. Il y avait la libre pensée qui avait quand même une influence. Mais j'ai moins connu ça, c'était du temps de mes parents ». Entretien avec André Moismeau M., 81 ans, ancien maire de P., 349 hab., sud des Deux-Sèvres, juillet 2011.*

*« On avait commencé à faire une liste commune en 1983 ou 1989... Je m'en souviens plus. Oui, il y avait quelques personnes... Mais c'était, ici, c'était politico-religieux... Il y avait une équipe qui n'admettait pas qu'il y ait des protestants... Et moi je suis de gauche... Ces gens étaient de droite... Il y a eu des luttes... Ici, c'était peut-être à majorité catholique, mais dans les catholiques, il faut remarquer qu'il y a une proportion qui reste laïque et qui prenait ma défense .../ ...Il faut dire que depuis une vingtaine d'années, ça s'est estompé. Ah oui... ». Entretien avec Gérard Villeneuve, maire de Ste Soline, avril 2009, Sud.*

Dans les communes majoritairement catholiques du Bocage ou de la Gâtine, les clivages qualifiés de « politico-religieux » par certains maires, portaient sur la question scolaire, les aspects financiers de l'école étant souvent le point d'achoppement : la composition des listes était alors clivée entre parents d'élèves : ceux de l'école publique et ceux de l'école privée.

*« Mais je me rends compte, aujourd'hui, l'opposition dans une petite commune rurale, qu'est-ce que c'est? Trop souvent, ce sont des antipathies plus des hommes que des idées. Quoique dans la commune, mais on trouve ça dans le Bressuirais, il y avait toujours la guerre école publique et école privée. Parce que l'on a une école privée, ici. Et à chaque élection municipale, il y avait toujours une liste, la liste d'opposition elle est soit de l'école privée soit de l'école publique. Mais c'était toujours en opposition ». Entretien avec A.B, 67 ans, maire de B - Gâtine, 700 hab., juillet 2011.*

*« Aux élections de 1989, il y a deux listes en opposition, celle de l'école privée contre celle de l'école publique. La première est conduite par l'instituteur public, la seconde par les bonnes sœurs. La campagne a été très malsaine, il y a eu beaucoup d'attaques personnelles, des calomnies ». Entretien avec G. B, maire de D, Bocage, mars 2009.*

« Vous disiez aussi qu'il était important d'avoir des gens qui étaient de sensibilité de la Petite Eglise pour la constitution des listes municipales.

R : *Absolument. Jean Charrier (ancien conseiller municipal de Saint-Porchaire et dissident connu). Il fallait tenir compte de cela. Les gens, ils ne sont pas fous. Ils regardent : il n'a pas oublié. On est représenté. C'est simplement comme ça... J'avais ces voix-là.* Entretien avec Claude Boutet, ancien maire de Bressuire, 2010.

Dans le Bocage bressuirais, les Dissidents de la petite église ont gardé jusque dans les années 1980, une influence électorale. Ils faisaient l'objet lors des élections locales, d'une attention particulière par les maires. Au cours des années 1980, le maire de Bressuire composait encore son conseil municipal en réservant un ou plusieurs postes à des Dissidents, afin de s'assurer les voix des fidèles de la communauté. Toutefois, lors des dernières élections municipales, même dans les communes à forte tradition dissidente, et avec toujours la présence d'entrepreneurs connus pour leur appartenance à la petite Eglise, son influence ne semble plus opérée dans le choix d'un maire issu de cette communauté religieuse. Comme pour les autres confessions, l'influence de la petite Eglise s'estompe et n'est plus, autant qu'avant, un marqueur d'un vote à gauche.

## X X

### X

Si les liens entre politique et religion persistent en Deux-Sèvres, ils sont moins marqués, voire devenus ténus en regard du XIXe siècle. Depuis la fin des années 1980, les contrastes nord/sud, protestants/catholiques, gauche /droite<sup>358</sup> se sont lentement affaiblis, mais sans faire disparaître totalement leurs fondements idéologiques<sup>359</sup> : les électeurs des cantons historiquement catholiques continuent de voter plus à droite et ceux protestants plus à gauche, même si les écarts de vote s'amenuisent au fil des scrutins successifs<sup>360</sup>. Le rôle de la religion et ses effets politiques restent circonscrits à quelques bastions emblématiques, catholiques ou protestants<sup>361</sup>. La montée de l'irréligion et l'effacement progressif de la mémoire des événements traumatiques religieux en sont des raisons essentielles. Mais cette mémoire reste enfouie : elle peut ressurgir dans certains contextes de crise pour justifier des clivages idéologiques ou stratégiques.

---

<sup>358</sup> Qui ne se superposent pas toujours.

<sup>359</sup> Bois P., *Les paysans de l'ouest, op. cité*, p. 364. « Cette idéologie dure aussi longtemps qu'un apport nouveau de population ou des modifications profondes des conditions de vie n'ont pas altéré, effacé la personnalité collective qu'elle symbolise ».

<sup>360</sup> Elections régionales de mars 2004, présidentielles en 2007 ou cantonales en 2008

<sup>361</sup> La commune de Beaussais, reste un haut lieu du protestantisme, le président du conseil général, Eric Gautier, y est élu local. Au second tour des élections présidentielles de 2012, François Hollande, candidat PS y atteint les meilleurs scores du département avec 75.08%, loin devant Nicolas Sarkozy qui totalise 24.92% des suffrages.





## 2 – Vers un effacement géographique gauche/droite

L'évolution des attitudes politiques, en Deux-Sèvres relèvent d'autres axes explicatifs que celui de l'héritage historico-religieux. La permanence des flux migratoires et leur accélération depuis 2000, a modifié la composition sociale des localités. L'espace public est aussi modifié dans son organisation publique par les réformes politico-administratives intervenues depuis les années 1980 : de nombreuses communes se sont regroupées, les entités intercommunales sont en pleine recomposition et le pouvoir des métropoles urbaines et les régions s'est accentué. On est ainsi amené à s'interroger sur les conséquences de ces grandes mutations sur l'espace politique deux-sévrien depuis 1945<sup>362</sup>. En quoi ces transformations sociales ont joué sur un déplacement du vote ? Comment les formations politiques en ont été transformées ? Quels rôles et places y ont tenus les agriculteurs ?

### A – Des strates politico-administratives emboîtées

Les changements démographiques (variations quantitatives de population, développement de certains cantons au détriment d'autres) et les modifications du cadre législatif français ont entraîné des découpages politico-administratifs successifs qui ne sont pas politiquement neutres car, en redessinant les zones électorales, ils ont modifié des équilibres politiques locaux.

L'espace politico-administratif est découpé en entités administratives « emboîtées ». En 2013, on dénombrait 3 arrondissements, 3 circonscriptions législatives, 33 cantons, 307 communes dont 34 communes associées et 26 communautés de communes. Les regroupements communaux (fusions de communes, création des communautés de communes) ont été particulièrement nombreux dans ce département. Aujourd'hui, ici comme ailleurs, le découpage apparaît fortement enchevêtré et peu lisible, régulièrement qualifié par les élus de « mille-feuilles<sup>363</sup>. »

### 1 – De quatre à trois arrondissements

L'organisation administrative des Deux-Sèvres a fortement évolué depuis deux siècles. D'abord, avec, en 1800, la disparition des districts et la création de 4 arrondissements : Thouars, Parthenay, Niort et Melle.

---

<sup>362</sup> En Deux-Sèvres, « *les attitudes pas politiques et les comportements électoraux ont été boudés de même que les analyses sur l'histoire non pas seulement de l'agriculture, mais des agriculteurs et des agricultrices* ». Chauvaud, F., *La société agricole des Deux-Sèvres (XIXe-XXe siècles)*, La crèche, Gestes, 2006, p. 7

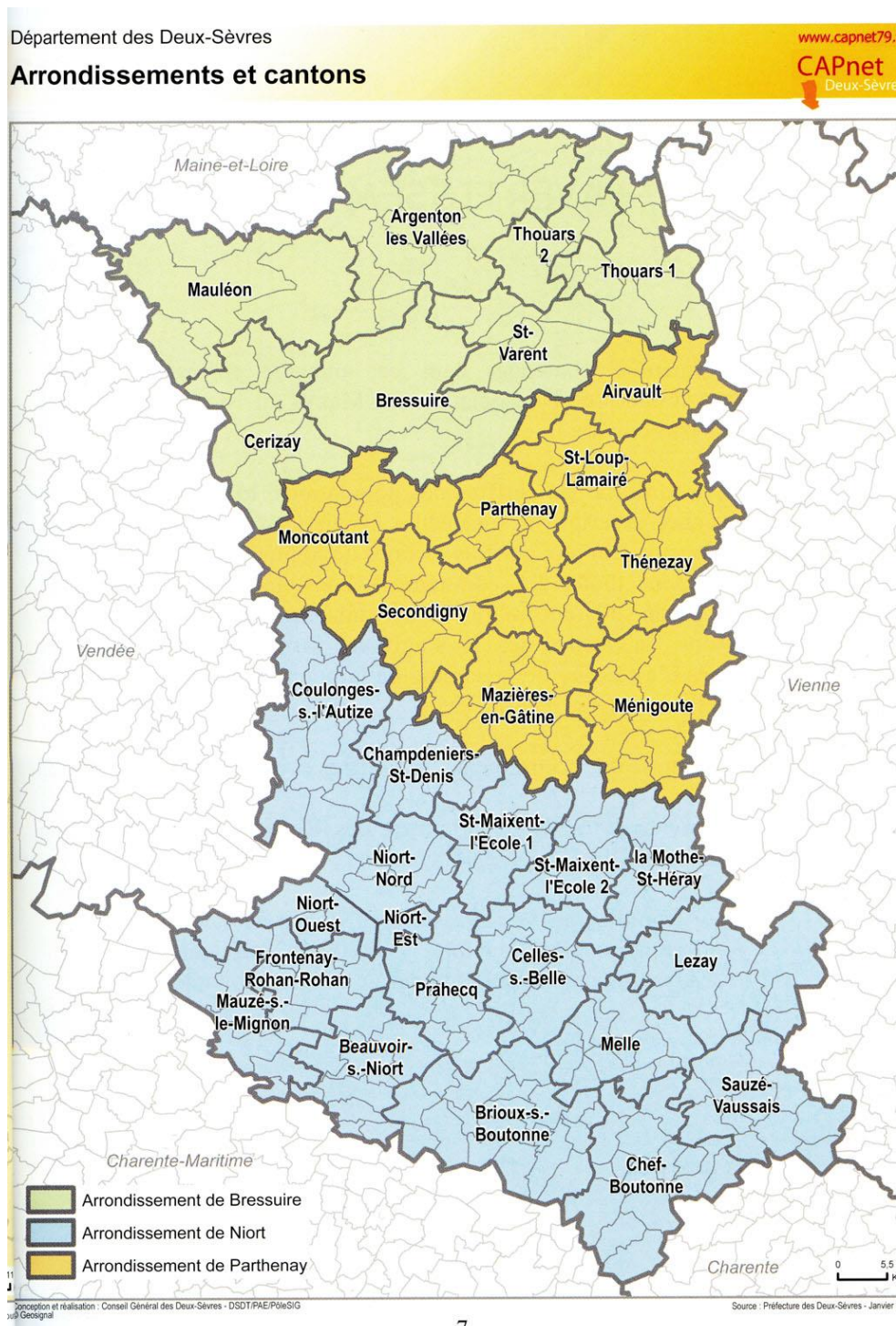
<sup>363</sup> « *Il est de bon ton d'assimiler l'organisation territoriale à un « mille-feuilles. » L'expression étant censée dénoncer le nombre d'entités territoriales voire la lourdeur de leur intervention. Cette métaphore pâtissière, pour gourmande qu'elle soit, montre très vite ses limites, dès qu'on tente de la filer. Ainsi révèle-t-elle moins la réalité du paysage institutionnel que l'ignorance du fonctionnement concret des collectivités* ». Eric Gautier, président du conseil général des Deux-Sèvres, Journal du conseil général N° 22, décembre 2012.

Ensuite, en 1804, la Sous-préfecture de Thouars, a été déplacée à Bressuire. En 1926, les arrondissements de Melle et de Bressuire ont été supprimés puis, en 1942 celui de Bressuire fut restauré. Trois arrondissements ont subsisté en 2012 : Niort (18 cantons pour 209 632 habitants), Bressuire (7 cantons pour 96 675 habitants) et Parthenay (8 cantons pour : 65 440 habitants)<sup>364</sup>. Et le projet de suppression d'environ 115 sous-préfectures en France risque de concerner celle de Parthenay<sup>365</sup>. L'évolution démographique et l'attractivité économique des deux villes principales et leurs agglomérations (Niort et Bressuire) confortent leur positionnement administratif et leur poids politique par rapport aux villes secondaires.

---

<sup>364</sup> Annuaire des Maires des Deux-Sèvres – Edition 2009.

<sup>365</sup> Le Courrier de L'Ouest – 11 septembre 2008 « *Parthenay dans la liste des sous-préfectures appelées à disparaître* ».



Carte N° 53- Les Deux-Sèvres – Les arrondissements et les cantons en 2013.

## 2 - De 50 à 33 cantons

Le nombre de cantons est passé de 50 à leur création en 1801 à 31 en 1926, puis 33 en 1972 par suppressions et subdivisions, notamment en zones urbaines. Leur nombre n'a pas évolué depuis.

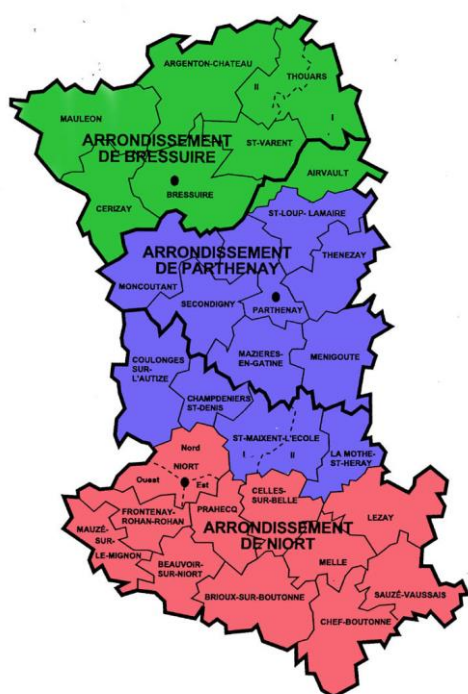
L'évolution du nombre de cantons est d'autant plus un enjeu électoral est qu'ils sont aujourd'hui inégalement peuplés et que leur composition sociologique est très hétérogène<sup>366</sup>.

La loi prévoit la révision des cantons pour les élections de 2015<sup>367</sup>. Les conseillers généraux seraient remplacés par des conseillers départementaux et le nombre de cantons fortement réduit, dans des unités de 20.000 habitants pour rééquilibrer la représentativité locale.

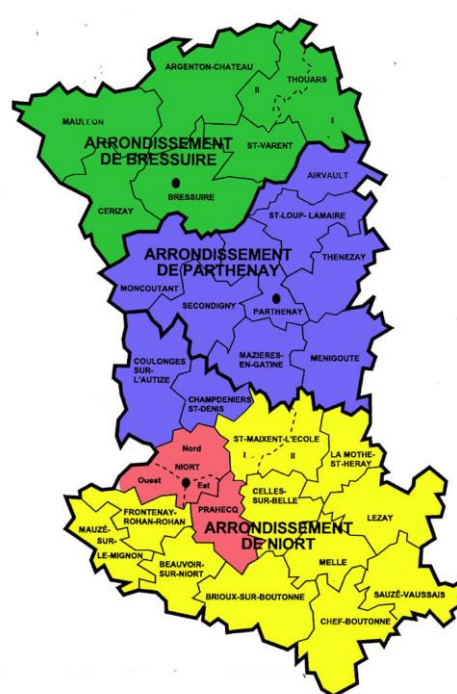
### 3 - De cinq à trois circonscriptions législatives

A la fin du XIXe siècle, le département des Deux-Sèvres comptait cinq circonscriptions législatives, puis à quatre en 1946. Pour les élections de 1958, le département a perdu de nouveau une circonscription législative, il en a retrouvé une en 1986 ; mais il revint à trois lors des élections de 2012<sup>368</sup>.

Circonscriptions législatives avant 1986 - Deux-Sèvres



Circonscriptions législatives 1986 - 2012 - Deux-Sèvres

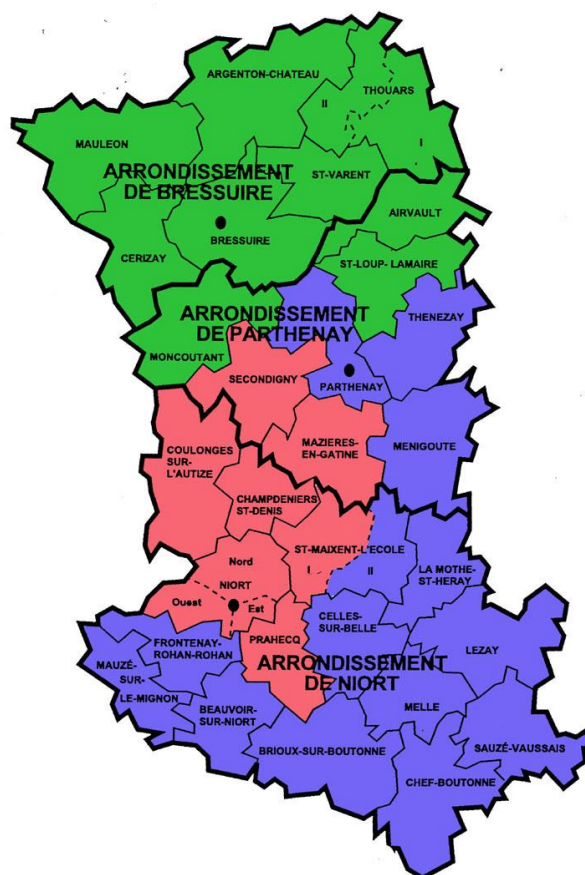


<sup>366</sup> Cet aspect est souligné par le démographe Jean Pitié dès 1960. Sur un plan national, le rapport entre la population des cantons est de 1 à 700. Dans les années 1960 en Deux-Sèvres, les électeurs du seul canton de Niort élisent 1 conseiller général, alors que le même nombre de ruraux élit 7 conseillers généraux. Pitié, J., *Exode rural et migrations intérieures en France – L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*, op. cité, p. 578.

<sup>367</sup> La loi du 17 avril 2013 prévoit le redécoupage sur une base d'environ 20.000 habitants par canton. Le nombre de cantons est ainsi passé en Deux-Sèvres de 33 à 17 pour les élections départementales de mars 2015.

<sup>368</sup> Le code électoral prévoit qu'après tous les deux recensements de la population, le redécoupage des circonscriptions soit rediscuté pour établir une nouvelle représentativité numérique. Pour 2012, la création de mandats de député pour les Français à l'étranger impliquait, en outre, la suppression de mandats législatifs métropolitains.

## Circonscriptions législatives depuis 2012 - Deux-Sèvres



Cartes N° 54, 55, 56 - Deux-Sèvres - Evolution de découpages des circonscriptions législatives – Sources – P.Bidet-Emeriau – 2012 - sources : les annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Historiquement, trois circonscriptions ont découpé le territoire deux-sévrien horizontalement entre le nord (Bocage bressuirais et Thouarsais), le centre (la Gâtine) et le sud (Niort et le Mellois). Si en 1986, l'attribution d'une nouvelle circonscription n'a pas changé la logique géographique existante, l'ancienne circonscription du sud a été scindée en deux, en dissociant les cantons urbains de Niort et ceux très ruraux et peu peuplés. Par contre le redécoupage en trois circonscriptions de 2012 a modifié profondément les équilibres passés. L'ancienne 4<sup>ème</sup> circonscription (*Bressuire-Thouars*) a été augmentée de 3 cantons (Moncoutant, Airvault et Saint Loup-Lamairé), préservant la logique horizontale. Par contre, l'ancienne 3<sup>ème</sup> circonscription, la « *Gâtine* », majoritairement rurale et politiquement conservatrice, a disparu : les 2 nouvelles circonscriptions sont redéfinies verticalement et recomposées, chacune d'elle, de cantons de



« *Gâtine* » et de « *Plaine* ». Cette nouvelle configuration, imposée nationalement, a remis en cause les lignes de partage politiques profondément marquées<sup>369</sup>.

## B – Un glissement du vote à gauche

Sur la longue durée, nous avons vu l'importance de la religion sur le clivage entre le nord et le Sud du département. Si historiquement elle a marqué le vote jusque dans les années 1980, ses effets s'amenuisent aujourd'hui, par la recomposition sociodémographique deux-sévrienne et par le renouvellement du personnel politique.

### ***1 – Un clivage politique nord-sud ancien (1900 – 1945)***

Lors des cinq consultations législatives intervenues avant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale (1898-1914), les électeurs des trois circonscriptions du Sud (*Niort 1, Niort 2 et Melle*) ont régulièrement élu un candidat de gauche (étiqueté Progressiste, Républicain ou Radical)<sup>370</sup> et ceux de la circonscription de Bressuire, ont élus des candidats Conservateurs, des grands propriétaires terriens nobles. La circonscription de *Gâtine*, au centre du département, a voté alternativement pour un député conservateur<sup>371</sup> et pour un député Radical<sup>372</sup> à compter de 1906<sup>373</sup>.

Le clivage géopolitique s'est maintenu lors des scrutins d'entre deux-guerres, et, hormis les élections législatives de 1919<sup>374</sup>, la logique du vote Nord-Sud s'est retrouvée dans les quatre consultations législatives suivantes (de 1924 à 1936), les 3 circonscriptions du Sud (*Niort 1, Niort 2 et Melle*) éalisaient sans exception un candidat de gauche (Socialiste ou radical socialiste) tandis que les deux circonscriptions du Nord, excepté pour l'élection de 1924, votaient pour un candidat conservateur.

Au début des années 1930, le département des Deux-Sèvres ne comptait que cinq villes de plus de 5 000 habitants et les paysans représentaient 62% des actifs (et 19% de salariés de l'industrie). Les élections législatives de mai 1932 confirmèrent les élus en place ; de même qu'en 1936, le Front Populaire fut majoritaire dans les circonscriptions du Sud (3 députés), tandis que celles du Nord restèrent fidèles à la droite conservatrice (2 députés).

---

<sup>369</sup> Elle a été fortement critiquée par les élus locaux de droite, la qualifiant de « charcutage » électoral, expliquant, selon eux, leur échec aux élections législatives de 2012. Entretien avec Jean-Marie Morisset, président du conseil général en de 2000 à 2008.

<sup>370</sup> Notaire (Achille Hyppolite Gentil), militaire et avocat (Guy Disleau), industriel (Rougier), directeur de presse (Henri de la Porte), propriétaire foncier (Victor Fleuret)

<sup>371</sup> Propriétaire foncier (Le marquis de Maussabré)

<sup>372</sup> Ministre des colonies (André Lebon), avocat (Demellier Louis)

<sup>373</sup> Annexe 34 – Tableau N° 27 - Les députés des Deux-Sèvres – 1893/2012.- Philippe Bidet-Emeriau.

<sup>374</sup> Les 5 circonscriptions sont remportées par la liste d'Union Nationale (ensemble composite constitué de Conservateurs et Républicains),

Nous avons vu que la répartition du vote renvoyait à la fois au caractère principalement rural du département et au rôle, jusqu'alors prégnant, de la religion<sup>375</sup>. Ainsi les députés sont majoritairement des notables<sup>376</sup> : grands propriétaires fonciers, avocats, notaires et quelques industriels.

## ***2 – L'inéluctable progression de la gauche après 1945***

Après 1945, le clivage entre le Nord conservateur et le Sud progressiste s'est petit à petit modifié. Le Parti Radical peinait à se reconstituer, alors que le Parti Communiste restait fortement ancré<sup>377</sup>. A droite, de nouveaux partis étaient nés : le MRP (Mouvement Républicain Populaire) et le RPF (Rassemblement Pour la France). Les élections législatives de 1946, confirmèrent la progression des communistes (15%), des radicaux socialistes (11%) et surtout du MRP (30%), au détriment de la SFIO (22%) et du Parti Républicain de la Liberté (18%). Quatre élus représentaient alors le département : deux de droite et deux de gauche<sup>378</sup>. Les électeurs retournèrent aux urnes le 10 novembre 1946 pour élire la première Assemblée Nationale de la IV<sup>e</sup> République, reconduisant ces élus, entérinant le partage politique Nord/Sud, tandis que l'héritage religieux continuait de marquer le vote deux-sévrien dans les cantons ruraux<sup>379</sup>.

Puis, au cours des années 1960-70, le Parti Radical et le Parti Communiste se sont effacés au profit du Parti Socialiste, dont l'audience s'est élargie bien au-delà de ses bastions originels (les villes et le Sud du département), la droite classique devenant plus centriste et sociale-démocrate. Quand en 1958, le département perdit une circonscription législative, revenant à trois, trois élus en place, dont deux issus de la grande propriété nobiliaire locale, se représentèrent et furent élus<sup>380</sup> : l'électorat deux-sévrien, encore majoritairement rural restait conservateur.

---

<sup>375</sup> Jacques Garandeau, a montré la persistance de l'étroite correspondance entre les comportements religieux et les orientations politiques, le vote protestant et le Front Populaire en Deux-Sèvres. En 1936, « *les communes ayant accordé moins de 15% des suffrages au Front Populaire sont en général situées dans les cantons où le taux de pascalisants est supérieur à 75%. En revanche, les régions protestantes de Celle sur Belle et Lezay ont souvent accordé plus de 75 % des suffrages au Front Populaire. Ainsi, l'absence de pratique religieuse catholique et la religion protestante apparaissent comme des facteurs déterminants du vote à gauche* ».- Cité par Palard, J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, p.24

<sup>376</sup> Sur les 28 députés deux-sévriens élus entre 1893 et 1936, les propriétaires fonciers, les notaires et magistrats, représentent à eux trois, 56% des députés.

<sup>377</sup> Le nombre de ses adhérents, évalué à 3000 en Deux-Sèvres, devançait ceux de la SFIO estimés à 1600. - Pontier M.C., « *Le XX<sup>e</sup> siècle en Deux-Sèvres* », op. cité, p.152

<sup>378</sup> André-François Mercier (MRP), Emile Beche (SFIO), Clovis Macoin (PRL) et Gabriel Citerne (P.C), ce dernier étant le premier député communiste deux-sévrien.

<sup>379</sup> Jacques Palard a montré pour l'élection de 1956, des corrélations inverses étroites entre le taux de pascalisants et le vote à gauche (socialiste, communiste et radical) dans les cantons ruraux, Ainsi, conclut-il, « *la religion finalement continue à jouer, semble-t-il, tant sur la participation électorale que sur l'orientation du vote* ». Palard, J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, p. 26.

<sup>380</sup> Les deux candidats UNR (Union pour la Nouvelle République) Jean Saillard du Rivault et Jean Fouchier décrochent les 2 circonscriptions du nord du département, et Mme de la Chevrellière bat le socialiste Raoul Auzanneau.



*a – L'ère gaulliste (1962 à 1969)*

Les élections présidentielles de 1962 ont été marquées par l'avènement du gaullisme et au scrutin de 1965, les tendances historiques du vote deux-sévrien se sont poursuivies, exception faite de Thouars et du Sud du département<sup>381</sup> où les taux d'abstention furent plus élevés que dans ceux du nord<sup>382</sup>.

Les élections présidentielles de 1965 -les premières au suffrage universel- confirmèrent le recentrage politique des Deux-Sèvres<sup>383</sup>, le général De Gaulle obtenant au second tour, un score de 58.3 %, de près de 4 points supérieurs à son score national (54.5%). Il était majoritaire dans les 2/3 des cantons, dont ceux du Bocage (90% des voix dans le canton de Mauléon) et dans les villes (Bressuire, Parthenay, Niort et Saint-Maixent), tandis que François Mitterrand était arrivé en tête dans les villes de Thouars, Melle (plus radicales). Les trois députés en place, situés à droite, furent réélus aux législatives de mars 1967.

En 1967 le conseil général du département était présidé par un élu du Centre Démocrate (Jacques Fouchier), député maire de Saint-Maixent. Battu aux élections de 1970, il a été remplacé par Georges Treille, Radical Socialiste, qui a conservé le poste jusqu'en 1990, quand il a décidé de ne pas briguer de nouveau mandat<sup>384</sup>. Aux élections présidentielles de 1969, la gauche progressa en Bocage : Michel Rocard (d'origine protestante, mais proche des anciens de l'action catholique) a obtenu de meilleurs scores dans les cantons du Bocage (Cerizay et Mauléon)<sup>385</sup>, dû à une forte mobilisation militante des syndicats ouvriers (CFDT) et agricoles (CDJA « non aligné » et la mouvance « Paysans travailleurs ») alors proche du PSU<sup>386</sup>.

*b - La progression socialiste en Bocage dans les années 1970*

Les élections présidentielles de 1974 furent caractérisées au plan national par une multiplicité de candidats, de l'extrême droite jusqu'à la 1<sup>ère</sup> candidature d'un candidat écologique, René Dumont. En Deux-Sèvres, au premier tour, l'électorat des villes traditionnellement à gauche (Niort, Thouars, Melle) ou ouvrières (Parthenay et Cerizay) vota majoritairement pour François Mitterrand, tandis que Valéry Giscard d'Estaing

---

<sup>381</sup> Dans aucun des 5 cantons du Bocage catholique, le général De Gaulle n'obtient moins de 42% des suffrages, Jean Lecanuet moins de 23 % et François Mitterrand plus de 16%. Palard, J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, pp. 22-27

<sup>382</sup> Taux d'abstention aux élections présidentielles de 1965, 1er tour. Cantons du sud : Celle sur Belle : 22.1%, Lezay : 25%, Prahecq : 20.7%, Sauzé-Vaussais : 21.4%. Canton du Nord : Mauléon : 7.2 %, Bressuire : 11.2 %, Cerizay : 10.8 %.

<sup>383</sup> Au premier tour, le général De Gaulle obtient un score proche de la moyenne nationale (42.6% - moyenne nationale : 43.7), François Mitterrand se situant 5 points en dessous du score national (à 27.2%), et Jean Lecanuet à 22.5% (moyenne nationale 15.8%)

<sup>384</sup> Pontier, M.C, « *Le XXème siècle en Deux-Sèvres* », op. cité, p.232.

<sup>385</sup> Palard J. J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cité, p 28 et suite.

<sup>386</sup> Michel Rocard avait écrit la préface du livre de Bernard Lambert, figure emblématique du mouvement Paysans travailleurs - Lambert P., *Les paysans dans la lutte des classes*, Edition du Seuil, 1970.

obtient ses meilleurs scores dans le Bocage Bressuirais. Au second tour Valéry Giscard d'Estaing y obtint 57.7% des suffrages et une courte majorité à Niort. Le clivage géographique restait le même<sup>387</sup>.

### *c - La réduction des écarts entre gauche et droite au cours des années 1980*

Lors des élections présidentielles de 1981, l'électorat deux-sévrien s'est inscrit dans le mouvement général de la progression de la gauche, sans accorder toutefois la majorité à François Mitterrand<sup>388</sup>, bien que l'écart avec le candidat de droite soit réduit au regard de 1974. François Mitterrand obtint la majorité dans 15 cantons sur 33 (Thouarsais, des plaines du Sud des Deux-Sèvres), à l'exception du canton de Brioux, dont le conseiller général Georges Treilles, Radical, soutenait Valéry Giscard d'Estaing. Lors des élections législatives de mai 1981, les trois députés sortants<sup>389</sup> furent réélus au premier tour.

Le scrutin législatif de 1986 (à la proportionnelle, avec un redécoupage électoral attribuant une quatrième circonscription aux Deux-Sèvres dans le sud du département), vit des préférences politiques plus marquées à droite avec l'alliance UDF/RPR. Cette liste obtint 2 circonscriptions (Bressuire-Thouars et la Gâtine) et le Parti Socialiste, celles du Sud, tandis que le PC baissait nettement (4.6% des voix).

### ***3 - Les années 1990 – 2010 : alternances politiques et parachutages.***

Lors des élections présidentielles de 1988, la gauche confirma sa progression en Deux-Sèvres. Au premier tour, François Mitterrand obtint une majorité relative (37.5%), suivi de Jacques Chirac (21.2%) et juste devant Raymond Barre (21.1%). François Mitterrand arrivait en tête dans toutes les « grandes » villes du département et, dans 24 cantons sur 33, en particulier Cerizay et Parthenay, villes tenues par des mairies socialistes, la droite perdait de son audience dans le Bocage.

Aux élections législatives, le personnel politique deux-sévrien continua de se renouveler et l'offre politique s'élargit, à droite comme à gauche. Progressivement, un affichage des élus, en termes droite/gauche fit basculer des positions jusqu'alors confinées dans l'apolitisme, un mouvement favorisé par les pratiques des nouveaux venus en politique et des candidats parachutés<sup>390</sup>.

---

<sup>387</sup> Aux élections législatives de 1978, les 2 députés de droite sortant des circonscriptions du Nord et de la Gâtine ont réélus (Jacques Fouchier -Bressuire et Albert Brochard -Thouars) ainsi que le député socialiste René Gaillard. Jacques Fouchier cède son poste à Jean Pineau de 1978 à 1981, période au cours de laquelle il devient secrétaire d'Etat à l'Agriculture dans le gouvernement Barre. Il redevient député après les élections législatives de 1981 (Parthenay et Saint-Maixent).

<sup>388</sup> Valérie Giscard d'Estaing devance François Mitterrand au premier tour (respectivement 33.2% et 27.8% des suffrages) et au deuxième tour (52.4 des suffrages et 47.6%).

<sup>389</sup> Albert Brochard, Jean Fouchier – Centriste - et René Gaillard – Socialiste.

<sup>390</sup> Jean De Gaulle, petit-fils du général, parachuté comme conseiller général a battu Michel Hervé, maire socialiste de Parthenay. A gauche, dans la circonscription de Melle, Ségolène Royal, candidate PS soutenue par François Mitterrand, a devancé au 2nd tour de 550 voix son concurrent Pierre Billard (UDF). Dans la circonscription Bressuire-Thouars, Albert Brochard (UDF) a été réélu devant Jean Grellier, maire socialiste de Cerizay, celui-ci s'installant progressivement dans le Bocage rural et conservateur. Dans la circonscription de Niort, André Clert (PS) a devancé André Garcia (RPR).

### Les parachutages à droite et à gauche :

Jean de Gaulle, candidat à la députation en 1986, s'est appuyé sur la notoriété de sa famille pour être élu. Mais il trouve difficilement sa place dans l'espace politique deux-sévrien, les élus locaux le considérant trop parisien et trop marqué RPR. De fait, il est isolé, même s'il a exercé plusieurs mandats politiques locaux : maire de Thénézay de mars 1989 à juin 1995, député, de mars 1986 à avril 1993, conseiller régional, sur une courte période, de mars 1992 à septembre 1994. Il retourne à la capitale, est élu député de la 8<sup>ème</sup> circonscription de Paris jusqu'en 2007, mandat dont il démissionne après avoir été nommé Conseiller Maître à la Cour des Comptes.

Ségolène Royal, est arrivée en Deux-Sèvres en 1988 où elle est élue député de la circonscription, et la même année, conseillère municipale de Melle et conseillère générale du canton de Melle<sup>391</sup>, devenant rapidement chef de file de la gauche en Deux-Sèvres et en Poitou-Charentes. Son ascension politique est le résultat d'un travail de terrain, d'un ancrage recherché et réussi au-delà de son expérience de ministre.

Néanmoins elle a affronté des résistances locales à gauche en la personne de Jean Pierre Marché, et n'a pas toujours obtenu le soutien des Verts. Le positionnement politique marqué qu'elle a incarné a été poursuivi, par les élus politiques deux-sévriens. Ainsi, Eric Gautier, nouveau président du conseil général PS a accentué ses positions politiques obligeant aussi les élus de droite à un affichage plus affirmé. Ce faisant, il a aussi cherché à se rendre plus visible à gauche pour se poser comme l'élu socialiste référent du département, dans une région pilotée par Ségolène Royal.

Si les élections cantonales successives, au cours des années 1980 ont quelque peu modifié les orientations politiques, on observe lors des élections de 1988 une forte continuité des élus du cru, même si la proximité des élections présidentielles la même année et la réélection de François Mitterrand, firent basculer quelques cantons à gauche<sup>392</sup>.

#### *a - Le retour de la droite aux élections législatives de 1993*

Lors des élections législatives de 1993, le renouvellement des candidats a été important, trois députés ne se représentant pas : pour des raisons d'âge pour Albert Brochard - *Bressuire-Thouars*) et André Clert P.S - *Niort* ; par désaveu politique pour Jean De Gaulle, RPR -*Parthenay*<sup>393</sup>. Au premier tour Jean-Marie Morisset, conseiller général (UD-CDS) remporta la circonscription de Parthenay. Au second tour, sur la circonscription de Bressuire-Thouars, Armelle Guinebertière (RPR) se désista<sup>394</sup> pour Dominique Paillé (UDF), qui se retrouva seul, les autres candidats n'ayant pas obtenu les 12.5% de voix nécessaires. A Niort, bastion socialiste, Bernard Bellec (PS) fut largement battu par Jacques Brossard (UDF-PR) avec

<sup>391</sup>L'élection de Ségolène Royal, au second tour sur le canton de Melle, malgré son parachutage 3 semaines avant le scrutin, a été facilitée par une triangulaire au 1er tour où elle affronte 2 socio-radicaux locaux : Camille Lambertson et Pierre Billard.

<sup>392</sup> Lors des élections présidentielles d'avril et mai 1998, 24 cantons sur 33 ont voté majoritairement pour François Mitterrand. Les élections cantonales de septembre (1<sup>er</sup> tour) et d'octobre (2<sup>ème</sup> tour) se sont inscrites dans ce mouvement du vote.

<sup>393</sup> Il retourne à la capitale, est élu député de la 8<sup>ème</sup> circonscription de Paris jusqu'en 2007, mandat dont il démissionne après avoir été nommé Conseiller Maître à la Cour des Comptes.

<sup>394</sup> Malgré le soutien explicite de Jacques Chirac. Ce désistement un peu forcé d'Armelle Guinbertière marque le clivage de la droite dans le département.

60% des voix. Dans l'autre circonscription du Sud, Ségolène Royal se maintint « sauvant » la seule circonscription socialiste des Deux-Sèvres. Aux élections cantonales de 1994<sup>395</sup>, la droite conserva la majorité départementale<sup>396</sup> mais ses positions s'érodèrent au fil des élections. L'assemblée départementale fut rajeunie et un peu féminisée (5 femmes).

*b- Les élections présidentielles de 1995.*

Le vote deux-sévrien à ces élections suivit la tendance nationale, marquées par la variété et la dispersion des candidats à droite. Lionel Jospin obtint en Deux-Sèvres le meilleur score (25.5%) au premier tour<sup>397</sup>, devant Jacques Chirac (21.8%)<sup>398</sup>, puis au second tour, Jacques Chirac obtenait 52.5% des voix, un score très proche de son résultat national (52.6%). La répartition géographique du vote restait stable : conservateur au Nord, socialiste au Sud, la circonscription Bressuire-Thouars demeurant clivée entre le bocage et la plaine. Les cantons de Mauléon et Argenton-Château votèrent pour Jacques Chirac respectivement à 71.9% et 65.7%, ceux de Thouars 1 et Thouars 2 seulement à 49.5% et 45.1%. Et si la droite était majoritaire en Deux-Sèvres, elle apparaissait localement divisée entre élus centristes et gaullistes.

*c - Les élections législatives anticipées d'avril 1997*

La décision de Jacques Chirac de dissoudre l'Assemblée Nationale en 1997 rabattit sensiblement les cartes en Deux-Sèvres comme ailleurs, car, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour, les 4 parlementaires en place étaient en ballottage. Au second tour, Dominique Paillé (majorité présidentielle) retrouva son siège avec 59.4% des suffrages, malgré la progression du socialiste André Beville. Jean-Marie Morisset (UDF) fut lui aussi assez largement réélu (58.6% des voix). Dans la circonscription du Sud, Ségolène Royal conforta son implantation avec 61.8% des voix. Une seconde femme, Geneviève Perrin-Gaillard, socialiste (fille de l'ancien maire socialiste René Gaillard), s'imposa face au candidat de la majorité présidentielle Jacques Brossard avec 56.1% des suffrages. Et dans les élections cantonales suivantes (1998)<sup>399</sup>, trois cantons furent gagnés par la gauche, tandis que celui détenu jusqu'alors par Ségolène Royal fut perdu<sup>400</sup>.

---

<sup>395</sup> Annexe 35 – Carte N° 57 - Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 1994.

<sup>396</sup> 24 conseillers généraux sur 33 et André Dulait conserva la présidence du conseil général.

<sup>397</sup> Au-dessus de son score national (23.3%) mais bien en deçà du score de 37.5% obtenu par de Mitterrand en Deux-Sèvres en 1988.

<sup>398</sup> Les scrutins à droite comme à gauche sont dispersés : Edouard Balladur (20.6%), De Villiers E (9.1%) et Le Pen (7.4%). Les candidats du Front National se voient concurrencés par Philippe De Villiers fortement implanté en Bocage et sur les franges de la Vendée. Dominique Voynet, pour les écologistes, n'obtint que 3.8% des voix, en recul par rapport au candidat Antoine Weachter (près de 5% des voix en 1988).

<sup>399</sup> Annexe - 36 - Cartes N° 58 - Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 1998.

<sup>400</sup> Alors ministre déléguée à l'enseignement scolaire sous le gouvernement Jospin.

Si le conseil général resta majoritairement à droite à l'issue des élections de 2001<sup>401</sup>, la majorité départementale ne compta plus que 20 conseillers sur les 33, 12 appartenant à la gauche plurielle et 1 sans étiquette<sup>402</sup>. Jean Marie Morisset, UDF, fut élu président du conseil général.

*e - Les élections présidentielles de 2002 et 2007*

Les élections présidentielles de 2002 et 2007 s'inscrivirent dans les tendances nationales avec des majorités de droite. Mais les différences géographiques internes au département s'estompèrent. Les deux scrutins présidentiels de 2002 et 2007 montrèrent une propension plus forte des électeurs des communes rurales à voter pour des candidats de droite, et ceux d'espaces urbains et périurbains pour des candidats de gauche.

Election présidentielles 2007 - 1 <sup>er</sup> tour	Royal	Sarkozy	Bayrou	Le Pen	De Villiers	LCR	Vert	Bové	P.C
pôle urbain (%)	<b>34,78</b>	25,96	<b>19,21</b>	5,89	3,71	<b>4,15</b>	<b>1,53</b>	0,91	<b>1,01</b>
commune périurbaine (%)	<b>35,28</b>	24,05	<b>18,70</b>	6,31	4,07	<b>4,34</b>	<b>1,66</b>	1,17	<b>1,09</b>
pôle d'emploi d'espace rural (%)	<b>29,50</b>	<b>28,47</b>	<b>19,63</b>	6,72	5,03	3,77	1,44	1,13	1,38
commune d'espace rural (%)	<b>29,76</b>	<b>28,91</b>	17,93	<b>7,01</b>	<b>5,00</b>	3,70	1,37	1,34	0,83
Moyenne du département (%)	31,23	<b>27,64</b>	18,27	6,79	4,73	3,87	1,45	1,27	0,93

Tableau N° 28 - Deux-Sèvres - Elections présidentielles 2007 et espace urbain/rural - sources : Bidet-Emeriau Ph.

Ségolène Royal (P.S) obtint 31.23% des votes, avec ses plus forts scores dans les pôles urbains (34.78%) et les communes périurbaines (35.28%); les candidats Vert et LCR ont eu aussi plus d'écho dans les communes urbaines et périurbaines. A l'inverse, Philippe De Villiers et Jean-Marie Le Pen obtinrent de meilleurs scores dans les campagnes que dans les zones urbaines.

Ces données confirment les tendances de l'électorat agricole à voter pour les candidats de droite. Même si la tendance n'est pas statistiquement significative, on voit une inclinaison du vote des communes où la proportion d'actifs agricoles est plus forte pour le candidat Chirac et Sarkozy et moins forte pour les candidats de gauche. Le clivage séculaire Nord-Droite et Sud-Gauche a repris ses droits et les 4 députés en place (2 de droite et 2 de gauche) se sont maintenus aux élections législatives de 2002.

Aux élections cantonales de 2004, l'érosion de la droite au conseil général s'est poursuivie<sup>403</sup>. 14 cantons étaient en jeu : la majorité départementale a cédé trois cantons (17 conseillers), la gauche en a gagné deux

<sup>401</sup> Annexe 37 - Cartes N° 59 - Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 2001.

<sup>402</sup> Dominique Paquereau, conseiller général d'Airvault.

<sup>403</sup> Annexe 38 - Cartes N° 60 - Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 2004.

(14 conseillers). Ensuite les deux candidats « sans étiquette » refusant de se prononcer pour l'un ou l'autre de ces deux camps<sup>404</sup>, Jean-Marie Morisset (UDF) conserva son fauteuil de Président.

A l'issue des élections législatives de 2007, plusieurs changements intervinrent. Delphine Batho, jeune socialiste parachutée, remporta la circonscription tenue jusqu'alors par Ségolène Royal, qui n'y était pas candidate et Geneviève Gaillard (PS) conserva son mandat, tout comme Jean-Marie Morisset (UMP).

Delphine Batho est arrivée en Deux-Sèvres en 2007, après un engagement militant dans les mouvements lycéens au début des années 1990. Elle a été successivement présidente de la FIDL en 1990, vice-présidente de SOS Racisme en 1992, secrétaire nationale du Parti Socialiste, en 2004, chargée des questions de sécurité.

Elle fut sollicitée par Ségolène Royal en 2007 pour lui succéder à la députation de la 2<sup>nd</sup>e circonscription des Deux-Sèvres. Elle fut investie par les socialistes face à Eric Gautier (PS), conseiller général et jusqu'alors suppléant de Ségolène Royal, son parachutage ayant été privilégié à l'ancrage de l'élu local. Elle remporta l'élection législative contre le candidat Radical Valoisien Jean-Pierre Griffault, soutenu par l'UMP, conseiller général de la Mothe Saint Heray, canton conquis en 1998 contre Ségolène Royal. Le suppléant de Delphine Batho était Jean-Luc Drapeau, maire d'Azay le Brulé et conseiller général du canton de Saint Maixent 1. Il lui succéda en 2012, suite à sa nomination au ministère de l'Ecologie dans le gouvernement Ayrault. Après sa démission en juin 2013, elle retrouva son mandat de députée des Deux-Sèvres.

La circonscription du Nord (Bressuire-Thouars), après de plus de 60 ans d'ancrage à droite, passa à gauche, Dominique Paillé (UMP) étant battu par le socialiste Jean Grellier<sup>405</sup>.

Ce basculement « historique » à gauche fut l'aboutissement d'une lente transformation politique engagée depuis une trentaine d'années<sup>406</sup>. Les militants syndicalistes de gauche, ouvriers et paysans ont contribué à ces changements d'attitudes politiques. La carrière professionnelle de Jean Grellier<sup>407</sup> est emblématique de cette lente imprégnation d'une gauche militante, les « cathos de gauche » en terre de droite : cette mouvance a su rejoindre les courants laïcs. Jean Grellier en a été le catalyseur dès le début des années

<sup>404</sup> Dominique Paquereau conseiller général d'Airvault, et un nouvel élu, Jean-Charles Pied, conseiller général de Ménégoût.

<sup>405</sup> Dominique Paillé perdit, avec cette élection, son dernier mandat d'élu dans le département des Deux-Sèvres.

<sup>406</sup> Ce basculement est pressenti, en 1974, par Jacques Palard « *Un élément nouveau, cependant, est apparu à l'occasion de l'élection présidentielle de 1969. Trois candidats de gauche se présentaient : Mrs Duclos, Defferre et Rocard : c'est dans la présence de ce dernier que, du point de vue où nous plaçons actuellement, résidait l'intérêt de cette consultation. Quel accueil allait lui réserver les électeurs du département ? Il se trouve que les deux seuls cantons où Rocard devança à la fois le candidat communiste et le candidat socialiste sont ceux de Cerizay et de Mauléon, situés dans le bocage. Le rôle joué, en la matière, par les militants de la tendance « révolutionnaire » du CDJA, très actifs dans cette région, a probablement été déterminant. Hors ces militants sont issus pour la plupart des mouvements d'action catholique de jeunes, JAC puis MRJC. Cela ne signifierait-il pas qu'un parti comme le PSU, entré récemment sur la scène politique et non entaché d'un anticléricalisme, serait plus susceptible que les partis de la gauche traditionnelle d'opérer une percée dans un électorat dont le vote a longtemps revêtu un caractère clérical ? Il y a là un phénomène nouveau dont il serait intéressant de suivre l'évolution.* » Palard J, J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, op. cit. pp. 27-28.

<sup>407</sup> Au début des années 1970, il est animateur au CDJA non aligné, puis délégué syndical CFDT et technicien à la CAVAC (coopérative agricole), et enfin directeur SCOP de transport CODEC, à Cerizay.

1980, lors de son élection à la mairie de Cerizay<sup>408</sup>. Sa longue carrière politique et son mandat de conseiller régional ont conforté son aura locale, élargie au Thouarsais « laïc ».

A l'issue des élections cantonales de mars 2008, la majorité départementale bascula<sup>409</sup> : pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 1936, Eric Gautier (PS), maire de Beaussais, conseiller général de Celles sur Belle depuis 1998, fut élu le président du Conseil général<sup>410</sup>. Lors des élections cantonales de mai 2011, les dernières sous cette configuration, 16 cantons sur les 33 cantons étaient renouvelables et ont été conservés par la majorité socialiste.

#### ***4 - Les transformations institutionnelles depuis 1980***

Trois grandes nouveautés ont affecté l'espace politique depuis les années 1980 : la régionalisation, l'intégration politique européenne et la montée de l'intercommunalité. Elles ont remis en question les rôles traditionnels de l'Etat, du département et des communes. Parallèlement, les élections ont modifié le personnel et l'offre politique deux-sévriens.

##### *1 - La régionalisation : une ouverture timide à des candidats de la société civile*

La régionalisation, pilier de décentralisation, a conforté le rôle des métropoles régionales et a déconcentré les services de l'Etat<sup>411</sup>. Les départements perdant de leur pouvoir, les élus locaux ont cherché à se positionner à travers le scrutin régional, par liste directe ce qui a fait émerger de nouveaux élus<sup>412</sup>, pour certains issus de la société civile.

##### Les années 1980-1998 : la région à droite et la constitution de listes apolitiques

La première élection régionale de 1986 s'est déroulée en même temps que les élections législatives. Six listes étaient en lice en Deux-Sèvres : quatre pour les grandes familles politiques classiques (UDF-RPR, P.S, P.C) et deux listes hors parti (« *Deux-Sèvres en avant* », conduite par le conseiller général François Bouchet, et la liste « *Faire en Deux-Sèvres* » dont la profession de foi revendiquait « *écologie, humanisme,*

---

<sup>408</sup> « *Politiquement, parce que ce n'est pas neutre, c'est pour voir l'évolution... On avait réussi.... J'avais réussi, moi, sur mon nom, à faire la jonction de deux obédiences qui s'inscrivaient à gauche : CFDTiste catholique progressiste, je les appelle comme ça (rire) et puis les laïcs. Et dans les laïcs d'ailleurs il y avait les dissidents et les protestants.(rire)* ». Entretien avec Jean Grellier, août 2010.

<sup>409</sup> Annexe 39 - Cartes N° 61 - Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 2008.

<sup>410</sup> La nouvelle majorité, au nombre de 18, est composée de 13 socialistes et de 5 divers gauche (dont Jean-Charles Pied, jusqu'alors sans étiquette, conseiller général du canton de Ménigoute). La droite détient 15 sièges, 4 UMP et 11 Divers Droite dont Dominique Paquereau, désormais étiqueté à Droite, semble plutôt se rapprocher progressivement de la majorité de Gauche.

<sup>411</sup> Les régions deviennent établissements publics en 1972, avec la création des conseils régionaux et le Conseil Economique et Social (CES). La loi sur la régionalisation et la décentralisation étend le pouvoir exécutif du président de Région dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'éducation et la formation.

<sup>412</sup> Ces élections au suffrage universel confortent le rôle politique de la région. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin proportionnel pour six ans, sur liste.

*autogestion, solidarité* »). Sur les 12 sièges deux-sévriens, six sièges ont été obtenus par la liste UDF-RPR<sup>413</sup>, cinq par la liste socialiste<sup>414</sup> et un pour la tête de liste François Bouchet. René Monory, maire de Loudun, fut élu président de la Région, puis, lorsqu'il fut nommé ministre de l'Éducation nationale, il fut remplacé par le maire de Mauléon Louis Fruchard, remplacé à son tour, à son décès en 1988, par Jean-Pierre Raffarin.

Aux élections de 1992, sept listes étaient en lice (dont une liste composée de socioprofessionnels, conduite par Gérard Queveau, le PDG du groupe Heuliez). À l'issue du scrutin, sur les 12 sièges, 9 furent partagés entre les élus de la liste UDF-RPR<sup>415</sup> et ceux de la liste socialiste<sup>416</sup>. Les 3 autres sièges furent gagnés par les écologistes (Norbert Béalu, adjoint à la ville de Bressuire), la liste des « industriels » (Gérard Queveau,) et le Front National. (Jean-Romée Charbonneau, dont c'était le 1<sup>er</sup> mandat politique). Jean Pierre Raffarin fut reconduit à la présidence.

Aux élections de 1998, sept listes se présentèrent de nouveau (dont deux listes dissidentes composées de maires de sensibilité de droite pour l'une ou de gauche pour l'autre<sup>417</sup>). L'issue du scrutin montra le recul des élus des listes classiques<sup>418</sup> au profit de ces « petites listes »<sup>419</sup> contribuant à recomposer la majorité régionale. Les élections révèlent la volonté de certains élus (notamment les socioprofessionnels) de ne pas s'enfermer dans les appareils politiques, avec un succès somme tout limité. Jean-Pierre Raffarin fut reconduit à la présidence (qu'il quitta, lorsqu'il fut nommé Premier ministre<sup>420</sup>).

#### Les élections de 2004 et 2010 : le basculement à gauche

Les élections 2004 ont vu un basculement de la majorité régionale<sup>421</sup>, Ségolène Royal arrivant en tête dans 28 cantons contre 5 cantons pour la candidate UMP Elisabeth Morin (présidente régionale sortante<sup>422</sup>).

---

<sup>413</sup> Louis Fruchard, Alain Garcia, Pierre Billard, Jacques Brossard, Michel Grassignoux et Armelle Guinebertière.

<sup>414</sup> Michel Hervé, Jean Grellier, Françoise Talbot, Jean-Paul Fredon et André Le Chevallier.

<sup>415</sup> André Dulait, Jean De Gaulle, Jacques Brossard, Pierre Billard et Armelle Guinebertière.

<sup>416</sup> Miche Hervé, Jean Grellier, Jean-Paul Fredon, Jacques Vandiet et Ségolène Royal.

<sup>417</sup> Les têtes de liste de la première sont Alain Garcia, élu UMP de Niort et Gilles Parnaudeau, maire de Vasles, agriculteur, responsable professionnel, apparenté à gauche. Une seconde liste « Initiative pour un renouveau politique », était conduite par Michel Hervé, maire de Parthenay P.S. (Il n'a pas été élu, il n'a reconduit pas son mandat de maire et quitta la scène politique du département).

<sup>418</sup> Les socialistes eurent 5 élus (Françoise Gaillard, Yves Debien, Serge Morin, Ségolène Royal et André Beville). La liste UDF-RPR obtint 4 élus (Michel Bécot, Marie-Annick Argenton, Simonne Donnefort et Frédéric Rouillé).

<sup>419</sup> La « Liste des maires » eu 2 élus (Alain Garcia et Gilles Parnaudeau), celle du Front national un élu (Jean-Romée Charbonneau).

<sup>420</sup> Elisabeth Morin (UDF) prend la présidence de région.

<sup>421</sup> La gauche (P.C, P.S et Verts) obtint 55.1% des voix, la droite parlementaire (UMP, UDF, MRP) 36.20% et le Front national 8.70%. Ce furent donc respectivement 37, 15 et 3 sièges.



En Deux-Sèvres, la liste de gauche était composée de huit élus (dont Jeanine Zeekaf, conseillère municipale de Thouars P.C et deux Verts, agriculteurs, Serge Morin et Colette Baland). La droite obtint trois sièges, deux UDF (Xavier Argenton - maire de Parthenay et Marie Jarry – conseillère municipale de Bressuire) et un UMP (Alain Garcia). Le FN, avec 5.7% des suffrages perdit son seul représentant.

Lors des élections de 2010, huit listes étaient en lice. La liste du P.S fut conduite par la candidate sortante, Ségolène Royal. La droite nomma péniblement son leader régional : Dominique Bussereau, président du conseil général de Charente-Maritime et Ministre en exercice conduit la liste UMP. La liste Europe Ecologie<sup>423</sup> décida de faire cavalier seul au premier tour, dans la dynamique de ses résultats aux élections européennes. Les élus du Modem étaient déchirés <sup>424</sup>.

Au premier tour, le P.S obtint 39% des suffrages, l'UMP 29.5%, Europe Ecologie 11.9% et le Front national 7.7% (avec un recul de participation de 15 % par rapport aux élections de 2004). Europe Ecologie fusionna avec le P.S au second tour. La liste Royal obtint, 60.6% des voix et la liste Bussereau 39.4%, le taux de participation restant faible (53.5%)<sup>425</sup>.

Par le scrutin de liste, les élections régionales rendent donc plus visible l'offre politique et font en même temps rentrer de nouveaux élus souvent issus des conseils municipaux de villes moyennes. La règle de parité hommes/femmes est propice à l'entrée en politique des militantes issues de la société civile, du syndicalisme, quelques-unes accédèrent à des vice-présidences régionales.

La constitution des listes passe désormais par des représentations géographiques ce qui a deux effets apparemment inverses : elle conforte le positionnement d'élus déjà connus et confirmés (majoritairement des élus municipaux des villes les plus grandes) et elle ouvre la porte à des candidats nouveaux venus, issus du monde socioprofessionnel, novices en politiques et inconnus de l'électorat<sup>426</sup>.

Il reste que dans ces élections, le monde agricole est constamment sous-représenté. Seuls deux agriculteurs ont été élus en 2004<sup>427</sup> (représentants de la confédération paysanne) sur la liste de Ségolène Royal. Cette

<sup>422</sup> Elle fut majoritaire dans les cantons du bocage où elle détient une résidence familiale.

<sup>423</sup> Liste conduite par Françoise Coutant.

<sup>424</sup> Jean-Pierre Dufes, maire de Terves commune associée de Bressuire fut sollicité pour figurer sur la liste Royal et obtint une place toutefois non éligible. La liste Modem était alors conduite par Pierre Bureau. Il était aussi élu municipal de Terves et opposant de Jean-Pierre Dufès aux élections municipales de 2008.

<sup>425</sup> Les résultats deux-sévriens sont plus élevés pour la liste de gauche (62.09%) que ceux de la liste de droite (37.91%). Les élus de gauche sont au nombre de neuf et ceux de droite trois. On note l'arrivée de nouveaux élus : Emile Brégeon, syndicaliste CFDT, salarié de l'entreprise Heuliez, et Julie Geairon, attachée parlementaire de Jean Grellier, député P.S de la circonscription de Bressuire-Thouars, Philippe Mouillé, secrétaire fédéral de l'UMP et maire de Moncoutant, Maire-Elise Dang-Vu.

<sup>426</sup> Marie-Andrée Ruault (élections de 2004) et Emile Brégeon (élection de 2010), tous les 2 anciens militants de la CFDT.

<sup>427</sup> Serge Morin, adjoint à la ville d'Aiffres, commune périphérique de Niort et élu Vert et Colette Balland, élue P.S. Le choix de Serge Morin aux élections de 2004 et 2010 a été préféré à la candidature de Patrice Auzuret, un autre agriculteur, militant à la Confédération paysanne, membre du P.S, très proche de

ouverture politique régionale est donc encore le plus souvent limitée à ceux déjà titulaire d'un mandat local reconnu.

## *2 - Les élections européennes : un scrutin éloigné des préoccupations locales*

Comme ailleurs, les deux-sévriens se sont engagés timidement dans le scrutin européen, car lors du Référendum de 1972 sur l'élargissement, le taux d'abstention fut élevé (légèrement inférieur à la moyenne nationale de 38%). Les villes s'étaient particulièrement abstenues<sup>428</sup>, (la consigne de vote du Parti socialiste allait dans ce sens). Le « oui » l'emporta toutefois en Deux-Sèvres avec 78.8% des scrutins exprimés.

Les années 1974-1994, le positionnement centriste des Deux-Sèvres

C'est en 1979 qu'eurent lieu les premières élections européennes au suffrage universel. Le taux de participation en Deux-Sèvres fut encore modeste (60.5%) : quatre listes nationales principales<sup>429</sup> se présentèrent ainsi que des listes « marginales »<sup>430</sup> : le vote centriste domina<sup>431</sup>. La seconde élection, en 1984, rencontra aussi une faible participation (55.9%), conforme à la moyenne nationale et confirma le positionnement centriste<sup>432</sup>. En 1989, la participation baissa encore (49%), la liste de Valéry Giscard d'Estaing obtenant 31.3% des voix devant la liste socialiste (27.3%) Ce résultat socialiste supérieur au score national en Deux-Sèvres peut s'expliquer par la présence de Michel Hervé, maire P.S de Parthenay en position éligible<sup>433</sup>. Progressivement, l'électorat des Deux-Sèvres se déplaçait vers la gauche, comme dans les autres élections. A l'inverse, les élections de 1994 montrèrent un recul de la gauche (retrait de Michel Hervé, maire P.S de Parthenay et candidature d'Armelle Guinebertière, UMP, en position éligible sur la liste conduite par Dominique Baudis). La liste UMP obtint 27.9% des voix, et un siège à l'élu deux-sévrienne. La liste de Philippe De Villiers, voisin vendéen, obtint le second score (16.1%) supérieur à la liste socialiste conduite par Michel Rocard (15.3%).

## Les années 1999-2004 : une baisse de participation, et une alternance gauche/droite du vote

Ségolène Royal et adjoint municipal de la commune de Sainte Eanne. Suite à cette « évincement » pour équilibre politique entre le P.S et les Verts, Patrice Auzuret a pris définitivement ses distances avec le syndicat Paysan travailleur.

<sup>428</sup> 52% à Saint-Maixent, 48.5% à Thouars, 45% à Niort.

<sup>429</sup> Radicaux de Gauche conduite par François Mitterrand, liste du Parti Communiste conduite par Georges Marchais, liste défense des intérêts pour la France en Europe, conduite par Jacques Chirac (RPR), liste d'union pour la France en Europe, conduite par Simone Veil- UDF.

<sup>430</sup> Celle du journaliste Jean-Hédern Hallier et celle de l'écologiste Huguette Bouchardeau.

<sup>431</sup> En Deux-Sèvres, la liste UDF obtint le score le plus élevé (34.8%), puis la liste P.S (26.4%), la liste RPR (16.2%) et enfin la liste P.C (11.2%).

<sup>432</sup> En Deux-Sèvres, la liste de Simone Veil recueille 50.3% des suffrages, loin devant la liste socialiste conduite par Lionel Jospin (26.4%), et celle du P.C (5.1%), juste dépassé par le vote F.N (5.3%).

<sup>433</sup> La liste écologiste de Waechter obtint 10.6% des voix, score explicable par les oppositions au projet d'enfouissement de déchets radioactifs à Neuvy Bouin et au contournement autoroutier de Niort en frange du Marais poitevin.

La participation aux élections législatives européennes de 1999 fut de nouveau faible (48.8%). Armelle Guinebertière, candidate sur la liste Nicolas Sarkozy mais en position non éligible, décida de ne pas se présenter pour montrer son désaccord avec instances nationales au sujet de son classement sur la liste. Les résultats, très éclatés, donnèrent la majorité à la liste socialiste<sup>434</sup>.

Lors des élections européennes de juin 2004, le taux de participation baissa à 43.15%, les cantons ruraux ayant davantage participé<sup>435</sup>. La gauche arriva en tête dans le département<sup>436</sup>, le parti socialiste confortant ses positions dans ses villes traditionnellement ancrées à gauche (Niort, Thouars et Parthenay), loin devant l'UMP<sup>437</sup>. Aux élections européennes de juin 2009, le taux de participation recula encore (42.06%). Contrairement à 2004, la droite parlementaire arriva en tête devant la gauche<sup>438</sup> en même temps, les deux grands partis classiques perdirent des voix au profit des écologistes (à gauche) et des souverainistes (à droite).

Les élections européennes correspondent donc en permanence à une faible mobilisation électorale<sup>439</sup> ce qui peut s'expliquer par le fait que les élections par listes de parti aient laissé peu de place à des candidats locaux, non encartés ce qui est fréquent en Deux-Sèvres. En définitive, même si ces postes peu attractifs

---

<sup>434</sup> La liste socialiste conduite par François Hollande obtint le score le plus élevé (25.9%), devant la liste « souverainiste » De Villiers-Pasqua (13.9%), 12% des voix pour la liste UMP, devant la liste François Bayrou (11%), la liste écologiste conduite par Daniel Cohn-Bendit (10%) et celle des chasseurs (8.4%).

<sup>435</sup> Les listes furent nombreuses (21 listes) et seulement cinq listes dépassèrent le seuil de 5%. La liste en tête fut celle de Poignant -P.S (32.7%) suivi de Bachelot – UMP, (18.9%), De Villiers (14.3%), Morillon – UDF Europe (8.6%) et Aubert – Verts (6.8%). Le Front national (Liste Maréchal) n'obtint que 4.23%, avec un score plus élevé sur Saint Maixent, fief du leader départemental Jean-Romée Charbonneau. Le P.C totalisa 3.27% des suffrages, plus particulièrement sur Niort et Thouars (4.7%). Les « petites listes » (La France d'en Bas, L'ouest au cœur...) eurent très peu de suffrages, voire pas (2 listes).

<sup>436</sup> 43% si on cumule les scores de P.S, P.C, Verts et divers gauche, devant la droite : 41.8% si l'on additionne les 27.5% de l'UMP-UDF et le vote de Villiériste.

<sup>437</sup> Les suffrages socialistes sont majoritaires dans les villes principales, mais surtout plus élevées sur Niort (39.27%), Thouars (39.25%) et Parthenay (33.55%). Les meilleurs scores de Roseline Bachelot sont sur Bressuire (23.26 %), Parthenay (22.7%) et Saint Maixent (21.4%). Le vote De Villiers est aussi plus élevé sur Bressuire (18.9%), Saint Maixent (14.44%) et Parthenay (13.2%) et en tête sur le canton de Mauléon. Le vote Verts est plus significatif sur Niort (9.15%) et Bressuire (6.68%).

<sup>438</sup> UMP (26%), P.S (19.81%), Europe Ecologie (15.17%) et MPF (14.26%- score proche de 2004). Le MoDem atteint 7.3% des voix et le NPA 5.08%.

<sup>439</sup> Il en a été différent pour le vote de 2007 en faveur de la Constitution européenne où les électeurs des Deux-Sèvres ont été 72.20% à voter. Une faible majorité s'est exprimée contre le projet de constitution (51.33% - moyenne nationale : 55.96%).

Neuf cantons se prononcèrent favorablement pour la constitution européenne : 3 cantons du bocage (Cerizay : 54.56 Bressuire : 56.6%, et Moncoutant : 57.36%) les 3 cantons de Niort ville Niort (52%). D'une manière générale, les bureaux de vote des villes votèrent pour et ceux des campagnes contre. Mais la ligne de partage la plus visible se situa entre le Bocage-Gâtine ouest (pro constitution) et la Plaine (Thouarsais, Mellois, Saint-Maixentais.). Ce vote fut interprété par la presse locale comme un signal, voire comme une sanction, pour les élus nationaux, dans le prolongement de la défiance de la « *France d'en bas* » à l'égard de la « *France d'en haut* ».

sont accessibles aux élus des petites municipalités, aucun agriculteur deux-sévrien n'a encore exercé de mandat de député européen.

## ***5 - Pas d'agriculteurs députés ou sénateurs, seulement des conseillers généraux***

### *1 – Aucun agriculteur député et sénateur en Deux-Sèvres*

Avant 1945, les députés deux-sévriens étaient majoritairement des notables locaux, propriétaires fonciers, notaires et magistrats, bien dotés en capitaux économiques (fonciers) et en capital scolaires. Ensemble, sur un siècle, entre 1845 et 1945, ces catégories ont représenté globalement 56% des mandats de député. Après 1945, de nouvelles catégories socioprofessionnelles ont émergé : chefs d'entrepreneurs, cadres, enseignants, vétérinaires, médecins ou pharmaciens. Leur notoriété politique reposait sur un capital plutôt intellectuel et culturel qu'économique, même si des grandes familles nobles, propriétaires fonciers, se maintenaient dans les territoires ruraux.

Depuis 1980, plusieurs candidats issus des administrations publiques ou politiques nationales, ont été parachutés : Ségolène Royal, Delphine Batho, Jean De Gaulle. Et plusieurs députés deux-sévriens sont devenus ministres : Jacques Fouchier, Ségolène Royal, Delphine Batho. Mais aucun agriculteur deux-sévrien n'a jamais accédé à la députation, ni même n'a été candidat en Deux-Sèvres, à la différence des propriétaires fonciers, au nombre de 8, tous avec des noms à particule, issus de véritables dynasties politiques (transmission de mandats sur plusieurs générations).

Profession des députés (D-S)	Nombre (1893-1945)	%	Nombre (après 1945)	%
propriétaire foncier	6	<b>21</b>	2	9,5
avocat	5	<b>18</b>	0	0
magistrat, notaire	5	<b>18</b>	1	5
commerçant	3	11	2	9,5
chefs / directeur d'entreprise	2	7	2	9,5
militaires	2	7	0	0
directeur de presse	2	7	0	0
médecin	1	4	1	5
Fonction publique ou politique	1	4	4	<b>19</b>
secrétaire de mairie	1	4	1	5
cadre	0	0	4	<b>19</b>
enseignant	0	0	2	9,5
vétérinaire	0	0	2	9,5
Agriculteurs	0	0	0	0
total	28	100	21	100

Tableau N° 29 - La profession des députés en Deux-Sèvres de 1845 à 2012 - (Source Philippe Bidet-Emeriau - 2013).

Les Deux-Sèvres ne comptent pas de sénateur agriculteur. Avant 1945, ces mandats sont tenus majoritairement par les hommes de loi, secondairement par des propriétaires fonciers. Après 1945, les professions sont quelque peu diversifiées, avec l'élection de personnel de trois vétérinaires et d'un médecin, des cadres et un chef d'entreprise. Comme pour les députés, les mandats de sénateurs ont été tenus par des personnes ayant un capital foncier (avant 1945) ou scolaire (après 1945) élevé<sup>440</sup>.

Les sénateurs accèdent à ce mandat généralement après une longue carrière politique, un long travail de terrain auprès des élus locaux (les grands électeurs). Ils sont aussi souvent inscrits dans un parti politique. Autant de caractéristiques et d'exigences très peu compatibles avec le métier d'agriculteur<sup>441</sup>.

	avant 1940	depuis 1945
avoué, avocat, magistrat, notaire:	6	6
propriétaire foncier	2	1
militaire	2	0
vétérinaire, médecin	0	4
chef d'entreprise	1	1
ingénieur	0	1
enseignant	0	1
cadre supérieur	0	2
Total (nombre)	11	16

Tableau N° 31 - Les sénateurs des Deux-Sèvres 1882 à 2014 - Récapitulatif des professions (Source Philippe Bidet-Emeriau - 2013).

## 2 - Les conseillers généraux et l'intercommunalité

Avant 1900, les mandats de conseiller général étaient monopolisés par les notables : grands propriétaires terriens (65), les hommes de loi -notaires, magistrats, avocats et militaires - (56), les professions médicales (16) (médecins, pharmaciens).

De 1900 à 1945, la catégorie des propriétaires terriens chuta considérablement, tout en restant dominante (18) au profit des notaires et des avocats (21). Le nombre de médecin progressa, les profils professionnels se diversifièrent quelque peu avec l'élection de chefs d'entreprises, d'enseignants et de quelques agriculteurs (6%), mais pas d'ouvriers.

Après 1945 les professions médicales furent les plus représentées. Le nombre de propriétaires foncier fléchit encore considérablement, tandis que celui des agriculteurs et les enseignants progressait beaucoup. La diversification des métiers représentés s'est poursuivie (cadres d'entreprise, employés, personnel politique). Par contre, les classes les moins favorisées restent totalement absentes (ouvriers) ou quasi-absentes (employés) de ces mandats.

<sup>440</sup> Annexe N° 40 - Tableau N° 30 – Les sénateurs des Deux-Sèvres 1882 à 2014 (professions, mandats), (Source Philippe Bidet-Emeriau - 2014)

<sup>441</sup> On compte 16 agriculteurs (4.6%) parmi les 348 sénateurs en 2014.

Depuis 1945, la part des agriculteurs conseillers généraux est passée de 6% à 17 %, alors que le poids des agriculteurs dans la société française (actifs) est passé de 32% à 2.2%. Il bénéficie de leur ancrage local et sont aussi souvent maire d'une commune agricole.

Professions des conseillers généraux	avant 1900	%/total	1900-1940	%/total	depuis 1945	%/total
Agriculteur	0	0	5	6	26	<b>17</b>
Propriétaire terrien	65	<b>42</b>	18	<b>22</b>	12	8
Vétérinaire	0	0	1	1	9	6
Médecin, docteur, pharmacien	16	10	14	17	34	<b>21</b>
Chef d'entreprise, directeur de société	4	2.5	9	11	15	10
Ingénieur, cadre d'entreprise	0	0	1	1	17	11
Professeur et enseignant	0	0	4	5	21	14
Personnel politique et autres fonctionnaires	2	1.3	3	4	6	4
Militaires	10	6	0	0	0	0
Avocat, notaire, magistrats	56	<b>36</b>	21	<b>25</b>	14	10
Banquier	2	1.3	0	0	0	0
Commerçant	1	0.6	6	0	0	0
Employé	0	0	0	0	1	0.6
Artisan	0	0	0	0	1	0.6
Total	156	100	82	100	156	100

Tableau N° 32 - Les conseillers généraux en Deux-Sèvres - Récapitulatif des professions 1836-2011 (Source : Philippe Bidet-Emeriau - 2013)

## X X

## X

En définitive, les clivages politiques deux-sévriens restent marqués entre un Sud de gauche, et un Nord de droite, même si les écarts se sont atténués. Par contre, le clivage entre le nord clérical et sud anticlérical a perdu de sa pertinence, du fait de la progression de l'irréligion et des changements de composition sociologiques de la population.

A partir de la fin des années 1980, les élections locales se sont politisées à travers des scrutins de listes (élections régionales et européennes) et le parachutage de candidats nationaux. La gauche a conforté son implantation en faisant alliance avec des mouvements militants locaux alternatifs et plus largement associatifs. La droite, toujours caractérisée par un personnel politique plus composé de notables traditionnels, s'est moins organisée en formation politique, et ses représentants se considèrent d'ailleurs comme moins dotée de «culture politique»<sup>442</sup> : elle a perdu progressivement ses cantons.

Si dans ce contexte de politisation croissante de l'espace politique, les agriculteurs deux-sévriens ont été significativement présents dans les mandats de conseiller général (16% des conseillers généraux depuis 1945), ils n'ont été que quelques-uns à accéder à des mandats régionaux et sont demeurés totalement absents des mandats nationaux (député et sénateur). Ces mandats régionaux et nationaux demandent un long investissement politique et généralement une inscription dans un parti politique.

Par contre les agriculteurs sont bien présents dans les instances intercommunales (23% des présidents des EPCI des Deux-Sèvres en 2012), en moyenne plus petites que les autres il est vrai<sup>443</sup>. Ils sont souvent élus dans de plus petites communes et s'affichent rarement politiquement.

Si les agriculteurs semblent donc bénéficier d'une légitimité à briguer des mandats de proximité - communaux et intercommunaux- voire départementaux, elle semble inexistante, au-delà, dans les régions comme au plan national.

Les réorganisations territoriales opérées par fusion des petites communautés ont supprimé des postes électifs et renforcé le pouvoir des élus des plus grosses localités, urbaines ou périurbaines. Le rôle croissant de ces instances, au détriment des cantons, a coïncidé avec le renforcement de leur caractère politique. Le capital politique des agriculteurs peut-il les laisser espérer d'accéder à des positions au-delà de l'espace politique local ? En référence au passé, on peut en douter.

---

<sup>442</sup>. « Autant les conseillers municipaux ont évolué dans leur composition, par voie de conséquence, pour les conseillers généraux, ce type se présente. Il y en a beaucoup moins de la société civile qui se présente, au Conseil général. La société civile, je m'entends. Des chefs d'entreprise, des professions libérales. Et maintenant, on n'en voit plus, et c'est pour ça je reconnais, que nous, on n'était pas organisé en formation politique. Ce sont des gens avec leur bonne volonté qui arrivent, sans forcément d'étiquettes, sans avoir une culture politique». Entretien avec Jean-Marie Morisset, ancien président du conseil général, UDF – septembre 2010.

<sup>443</sup> 9920 habitants en moyenne pour les communautés de communes dont ils sont président, 16180 habitants pour les autres (11560 habitants si l'on retire la CAN).

### 3 - Des formations politiques d'implantation inégale

Longtemps partagé entre les deux grands partis de droite et de gauche, l'espace politique deux-sévrien s'est élargi, depuis 30 ans, à de nouvelles formations au centre (Modem, Nouveau centre, UDI) et à gauche (NPA, Verts). Le parachutage de candidats « parisiens » concurrençant les élus locaux en place a accentué la politisation des candidats aux élections locales.

#### A - Le tropisme centriste des droites locales

Nous avons vu que la droite deux-sévrienne représentait un ensemble composite qui prenait racine dans l'histoire du département, dominée par des courants conservateurs et du radicalisme, de gauche et de droite, entre lesquels le modèle démocrate-chrétien domine, tandis que le parti radical, dans une pratique politique consensuelle, se rapprochait progressivement des centristes<sup>444</sup>.

#### 1 - Des notables locaux.

Aujourd'hui, les droites départementales sont représentées par des élus qui s'affichent publiquement au Centre en se disant démocrates-chrétiens et plus rarement UMP. Ces élus, en majorité originaires du département, conservent une certaine distance avec leurs instances nationales. Leur ralliement aux partis nationaux semble circonstanciel et volontairement peu affiché lors de consultations nationales. L'apolitisme et ses corollaires - le consensus, le pragmatisme et le refus des « idéologies » - leur paraissent la bonne posture pour un électorat majoritairement rural.

*« Le problème c'est que les élus s'affichent difficilement en politique... même dans les conseils municipaux. Ce qui fait que dans notre fonctionnement, au Conseil général, on est plus des gens qui sont élus là pour travailler ensemble, défendre nos intérêts. Qui sont plus d'ailleurs des gens de centre-gauche que de centre-droit. Ce sont des centristes pour la grande majorité. Il doit avoir que deux personnes encartées chez nous, avec l'UMP. L'UMP parce que c'est le mouvement. C'est tout. Parce qu'à partir de là, je n'ai pas connaissance... »*

*Q : Ce rassemblement sous l'UMP, comment cela a-t-il été vécu ?*

*R : Moi, je n'ai pas eu... Je n'ai pas vécu de conséquences... si, sauf que, maintenant lorsque l'on parle d'élections cantonales, on ne veut pas entendre le mot UMP. Ça, je le sais. Il y a bien deux*

---

<sup>444</sup> « Ce qui a fait la force d'ailleurs, lorsqu'on fait un peu de politique, le pourquoi, en quelque sorte, que le département des Deux-Sèvres a toujours été un département politiquement, que l'on peut placer à droite, centre droite. Il a failli basculer un jour en 1973. Basculer, je m'entends. Il y avait deux candidats de droite qui se battaient. C'était Georges Treille et Ménard à Thouars. Et Georges Treille a été élu avec une voix d'avance, au conseil général. Après, quand je suis arrivé en 1988 on était 31 sur 33. Mais, dans les 31, ce n'était pas uniquement que des gens de droite. C'était le radicalisme du Sud. Les radicaux, qui a une époque aurait pu aller particulièrement à gauche. Et Georges Treille, qui était un radical conciliant a su, rassembler des gens aussi, comment dirais-je, comme Camille Lambertson, un qui ne se cachait pas de ses positions, comment dirais-je, socialiste à l'époque. À la SFIO ». Entretien avec Jean-Marie Morisset, UDF, 2010.



choses différentes. Alors que les socialistes, eux, c'est la bannière. Alors que chez nous, c'est plus... On est membre d'une organisation, pour défendre le département avec des projets communs. Avec un peu la façon de travailler qu'ont les gens du bocage. Tous les gens travaillent ensemble sur des projets. Que ce soit Potiron (Conseiller général du canton de Moncoutant - Centriste)... Autant c'est plus des gens très ouverts pour travailler avec qui que ce soit. Aujourd'hui le fait que ce soit radicalisé et que des gens comme Henri (Papin – conseiller général du canton de Bressuire – Centriste), ou que Jean-Louis Potiron que je connais, ce sont des gens très ouverts. Alors qu'eux (la gauche), ce sont des gens encartés, mais ils sont pleins de bonne volonté. Si notre ami Gautier (président, du conseil général, PS) avait été un peu plus ouvert au début, on n'aurait pas forcément ces ruptures que l'on a vues progressivement.

Q : Le fait de se regrouper sous la bannière de l'UMP...

R : Nous ne sommes pas sous la bannière de l'UMP. Nous, on voit les difficultés classiques et les élections qui approchent. Et personne ne veut aller sous la bannière de l'UMP. D'ailleurs, la dernière fois aux élections de 1998, personne n'a vu l'inscription UMP sur les affiches, chez nous ». Entretien avec Jean-Marie Morisset, ancien président du conseil général, Centre Droit, 2010.

« C'est-à-dire que chacun, quand vous le voyez individuellement, il vous dit : « voilà ce que je suis, et tout... Mais ça, je ne veux pas qu'on en parle... Pour que ça n'ait pas d'incidence sur ma fonction de maire ». Beaucoup disent ça. Mais en fait, il y a quand même un clivage. La plupart des maires classés, mais d'une manière assez simpliste, à gauche, le disent. Et après, il y a tout ceux qui ne le disent pas. Et tous ceux qui ne le disent pas, à mon avis, ils sont .... plutôt centre-droit. Mais ils ne le disent pas. Ils ne veulent pas qu'on en parle. (Rires) ils ne veulent pas qu'on en parle ». Entretien avec Léopold Moreau, maire de Saint-Maixent, UMP, août 2010.

La droite deux-sévrienne peine à s'appuyer sur un réseau de militants contrairement, selon ses représentants, aux formations politiques de leur opposition (gauche et Verts). Cette difficulté à se fonder sur un vivier de militants les confine dans un entre-soi, équivalant, selon les propos de certains d'entre eux-mêmes, à un parti de notables.

« Le problème, nous, c'est qu'on n'a pas de réseau. Les partis politiques ont un réseau. Le parti socialiste à un réseau.../... Quand ils font une réunion, ils sont 10 ou 15. Par contre, ils ont un réseau de militants. Et quand il faut chercher des candidats, ce sont des gens qui s'engagent. Nous, on n'a pas vraiment de réseaux structurés. Quand il faut chercher un candidat... ». Entretien avec Jean-Marie Morisset, ancien président du conseil général, Centre Droit, septembre 2010.

#### **Louis Fruchard, UDF, une figure de notable : maire, conseiller général, 1<sup>er</sup> Pdt du Conseil régional.**

Louis Fruchard est né à Paris en 1921, fils de médecin et médecin lui-même, il vint s'installer à Saint-Jouin-sous-Chatillon où il exerça de 1947 à 1978.

Il devint conseiller municipal en 1953, puis maire (1957 à 1989). Saint-Jouin-sous-Chatillon et Chatillon-sur-Thouet fusionnèrent en 1964 pour former Mauléon, puis, en 1973, le Grand Mauléon, constitué par la fusion de 7 communes. Elu conseiller général du canton de Mauléon en 1964 il fut réélu, sans discontinuer, jusqu'en 1988.

Il a été membre de l'UDF/ CDS. Il fut premier président élu du conseil régional en 1986, en remplacement de René Monory lorsque ce dernier fut nommé ministre de l'Education. Il conserva son mandat régional jusqu'en 1988, date où Jean-Pierre Raffarin lui succéda. Il est décédé en 2004.

## ***2 – Au centre, les démocrates chrétiens***

Les partis du centre fondent leur légitimité sur des réseaux locaux patiemment constitués par une élite socioprofessionnelle qui se dit apolitique. Se méfiant tant de la gauche, « parti de masse », que du gaullisme<sup>445</sup> et de leur héritier, (RPR puis UMP), ils défendent le primat de l'individu.

L'assise géographique du vote centriste se situe dans les cantons du Nord Bocage, de tradition démocrate chrétienne et plus secondairement, en Gâtine, fief de Jean-Marie Morisset, président du conseil général<sup>446</sup>. Par contre, le centrisme est quasi inexistant dans les cantons laïcs du sud-est. Les scores élevés de François Bayrou<sup>447</sup> s'explique aussi par des attaches familiales dans le Bocage bressuirais<sup>448</sup>. En Deux-Sèvres, la droite démocrate chrétienne se considère volontiers composée de « notables », fondée sur les réseaux plutôt que sur des militants<sup>449</sup>. Rarement encartés, ces élus affichent timidement leurs orientations politiques.

### **Léopold Moreau, UDF, conseiller général de Saint Maixent, proche de Jean-Pierre Raffarin**

Léopold Moreau est un fils d'agriculteur, qui était métayer sur la commune de Saint Martin de Saint Maixent, dans le Sud du département. Il suivit des études de Droit à l'Université de Poitiers puis, après sa thèse, il fut Professeur de droit, de 1967 à 1987, à la Faculté de Poitiers.

Il s'est installé à Saint Maixent en 1987 « pour faire de la politique » sur les conseils de Jean-Pierre Raffarin, président de la Région Poitou-Charentes et auquel il est alors très lié : « *Je suis revenu ici, je l'avoue un peu ici, pour faire de la politique. Parce que Jean-Pierre (Raffarin), j'étais très lié à Jean-Pierre Raffarin... Il m'a dit : « Il n'y aura pas de place pour tout le monde à Poitiers. Il faudra que tu essaies de reprendre Saint Maixent », qui était passé à gauche, un peu par hasard* »<sup>450</sup>.

<sup>445</sup> Denni, B, « *Les partis du centre et de la droite libérale : attachement à la démocratie des notables* » in *Le discours politique en France*, dir. Pierre Bréchon, *La documentation française*, Paris. « *Cet attachement à la démocratie notabiliaire est l'une des raisons de l'hostilité des modérés et des centristes au gaullisme. C'est en effet en déplaçant les pouvoirs du Parlement vers l'Exécutif, en renouvelant le personnel politique par la pratique du parachutage de candidats dans les circonscriptions électorales, et finalement en voulant modifier le rôle du Sénat, qu'ils court-circuitaient les notables* ». – P.62 .

<sup>446</sup> Annexe 41 - Carte N° 62- Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007, le vote François Bayrou.

<sup>447</sup> Au-dessus de 23% au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles de 2007 pour les cantons de Bressuire, Mauléon et Moncoutant contre une moyenne départementale de 18.3 %.

<sup>448</sup> Son épouse a été enseignante dans un établissement scolaire bressuirais.

<sup>449</sup> « *Dans l'UDF, il y avait des démocrates-chrétiens, et puis il y avait des radicaux valoisians. Des radicaux dans le sud. Et des indépendants comme était mon illustre prédécesseur, Jacques Fouchier. Qui était ministre, ici. C'était une famille peut être un petit peu disparate, avec quand même beaucoup de notables et peu de militants. C'est un parti de notables* ». Entretien avec Léopold Moreau, Août 2010.

<sup>450</sup> Entretien avec Léopold Moreau – Août 2010.

Candidat sans succès aux élections législatives de 1988 face à Ségolène Royal, il fut élu conseiller général du canton de Saint Maixent en 1994, conquiert la mairie de Saint Maixent en 2001, et fut réélu en 2008. Il a présidé l'Association des Maires des Deux-Sèvres (2001 à 2008), succédant à André Dulait lorsque ce dernier est devenu sénateur (il était, à l'époque, son suppléant).

### **Jean-Marie Morisset : DCS, UDF, député, Gâtine**

Natif d'une petite commune proche de Parthenay, les Groseillers, Jean-Marie Morisset, issu d'une famille d'agriculteurs, a débuté sa carrière professionnelle, en 1964, au Crédit Agricole comme chef de bureau à l'agence de Parthenay. Sa fonction de directeur de plusieurs caisses locales (Prahecq, la Mothe Saint-Heray) lui permit de s'impliquer dans la vie économique locale de ces cantons. En 1978, il fut promu responsable du service informatique de la Caisse Départementale du Crédit Agricole, ce qui l'inséra encore plus dans la vie économique et professionnelle du département.

Impliqué très jeune dans la Maison Pour Tous de Parthenay (dont il fut le fondateur, puis président pendant 24 ans), il fut sollicité, à ce titre, par une partie de l'équipe municipale sortante, à l'occasion des élections municipales de 1983, qu'il a perdu au second tour.

Il s'est présenté en 1988 aux élections cantonales, sans étiquette. Il fut élu sans aucun mandat local dans un canton qui paradoxalement votait majoritairement à gauche aux élections nationales. C'est un homme de réseaux, de terrain, de proximité qui se considère alors apolitique : *« Dans mon canton, sur 12, je dois avoir 10 socialistes, et deux à droite. Mais on ne s'aventure pas à se mesurer politiquement. Même aux élections cantonales. Je n'ai jamais eu de candidat contre moi, même maire, venant faire purement de la politique. Alors qu'au Conseil général, c'est complètement différent maintenant »*<sup>451</sup>.

Il a succédé à André Dulait à la présidence du Pays de Gâtine, en 1991, quand ce dernier a pris la présidence du conseil général. Il est devenu à son tour président du conseil général en 2000, poste qu'il a perdu en 2008, au profit d'Eric Gautier, candidat PS.

Il a débuté *« sa vie politique »*, en s'affichant en 1993 au CDS pour les élections législatives : *« Ma vie politique je l'ai commencé en 1993. Avant, je ne savais pas ce que c'était qu'une réunion politique. Je savais ce qu'était la droite et la gauche, quand même. Je suis parti au CDS parce que Georges Bodin que j'avais remplacé, était dans cette mouvance. Il m'avait emmené à plusieurs réunions. Et localement, après, à l'élection de 1993, il y eu un accord local. Et Véronique Argenton qui était secrétaire du RPR ne voulait pas y aller. Voilà comment ça s'est fait. C'est la vie politique locale »*<sup>452</sup>.

Il devient député de la circonscription de Parthenay, réélu en 1997 et en 2002. Il est membre du groupe parlementaire UMP.<sup>453</sup> Il ne s'est pas représenté aux élections législatives de 2012, le redécoupage de la circonscription présentant un handicap majeur pour sa réélection. Il est élu sénateur en 2014.

Le Nouveau centre créé, en 2007 par François Bayrou, est présidé en Deux-Sèvres, depuis, 2010, par Xavier Argenton, maire de Parthenay. Attendu par de nombreux élus centristes deux-sévriens, il revendique sa place à côté du Modem et de l'UMP, afin que *« toutes les sensibilités de la majorité présidentielle soient représentées »*<sup>454</sup>. Le MoDem 79 est représenté, en 2010, par Olivier Cubaud, vice-président et porte-parole et Jean-Michel Prieur, délégué départemental. A la connaissance de la création du Nouveau centre,

<sup>451</sup> Entretien avec Jean-Marie Morisset – septembre 2010.

<sup>452</sup> Entretien avec Jean-Marie Morisset – septembre 2010.

<sup>453</sup> Site Assemblée nationale – [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

<sup>454</sup> Le Courrier de l'Ouest – 2 octobre 2010.

les deux leaders ont réagi par voie de presse « *en tendant la main au Nouveau Centre* ». (Le Courrier de l'Ouest – 2 octobre 2010)<sup>455</sup>.

L'UDI des Deux-Sèvres a été constituée en décembre 2012 en regroupant le Nouveau Centre, (représenté par le maire de Parthenay), le Parti Radical Valoisien (représenté par Jérôme Baloge, conseiller municipal d'opposition à la mairie de Niort de Parthenay) et l'Alliance centriste (représenté par Jean-Michel Prieur, conseiller municipal de Parthenay)<sup>456</sup>. Ainsi, le mouvement centriste, reste en Deux-Sèvres un parti composite, composé d'élus souvent de petites localités<sup>457</sup>. Son émiettement et sa position médiane ne lui permettent pas de rivaliser avec l'UMP qui progressivement s'affirme comme le parti de la droite.

### **Dominique Paillé : du PSU, au CDS, à l'UMP, à l'UDI.**

Dominique Paillé est natif des Aubiers (79). Ancien élève de Sciences Po, il a été directeur adjoint d'hôpital entre 1980 et 1989. Il a débuté sa carrière politique au PSU<sup>458</sup>, et fut un moment proche de Michel Rocard<sup>459</sup>. Il a soutenu aussi le projet de candidature de Jacques Delors à la Présidentielle.

En 1989, il a été élu maire de la commune de Nueil les Aubiers (79) alors qu'il attaché parlementaire et suppléant du député UDF de la circonscription de Bressuire-Thouars. Il lui a succédé à la députation en 1993 et a été réélu député de la circonscription Bressuire-Thouars en 1997 et 2002.

Membre du CDS, il a dirigé la campagne européenne de François Bayrou en 1999. Il a ensuite rejoint le Parti Radical dans l'UDF, puis l'UMP en 2002, dont il est devenu vice-président. Il a été alors exclu de l'UDF.

Il a été conseiller général du canton d'Argenton-Château (79) de 1991 à 2001. Son mandat de maire d'une commune de plus de 5000 habitants l'a obligé à choisir entre le maintien dans ce mandat et dans celui de conseiller général. Il a décidé de garder son mandat de maire, laissant son mandat conseiller général à son suppléant, Robert Giraud, un agriculteur, sans étiquette apparenté en UDF. En 2007, il échoua aux élections législatives de la circonscription du Bressuire-Thouars, au profit de Jean Grellier, candidat P.S.

<sup>455</sup> Le Modem a été tiraillé entre la gauche et la droite. Tête de liste opposée aux municipales de 2008 à Pierre Bureau, Jean Pierre Dufès, maire délégué de Terves est lui aussi au MoDem. Lors des élections régionales de 2011, il a accepté la proposition de Ségolène Royal pour figurer sur la liste PS, mais il n'a pas été élu. Il est dès lors suspendu du MoDem comme 3 autres deux-sévriens. Lors des élections régionales de 2010, la tête de liste départementale du MoDem est Pierre Bureau, élu de Terves, commune associée de Bressuire. Pierre Bureau est un petit entrepreneur de transport demeurant dans le bocage, « *cette terre modérée de tradition chrétienne démocrate* ». D'abord inscrit au CDS, il trouve au MoDem « *le point d'équilibre entre l'homme et la société* ». Il est aussi diacre. Propos de Pierre Bureau - Le Courrier de l'Ouest, 5 octobre 2010.

<sup>456</sup> Ces élus se dissocient d'une part de l'UMP, « *et les réformes à la hussarde de Nicolas Sarkozy* » et d'autre part de François Bayrou, considéré à leurs yeux, peu « *pragmatique* » - Courrier de l'Ouest – 13 janvier 2013.

<sup>457</sup> Exception faite de Jérôme Baloge qui est élu maire de Niort en 2014.

<sup>458</sup> L'express – 28 septembre 2006.

<sup>459</sup> Certains élus locaux aiment à répéter que Michel Rocard l'aurait accueilli alors qu'il est jeune parlementaire.

En 2002, faisant suite à la démission collective du conseil municipal, il perdit les élections au profit de Louis-Marie Baron, agriculteur, alors président de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Deux-Sèvres – Charente Maritime. Dominique Paillé resta conseiller municipal jusqu'en 2008, puis abandonne ce dernier mandat local.

Soutenant Nicolas Sarkozy, il est devenu, en 2007, le porte-parole de l'UMP. Bien qu'il ne soit plus élu local, il ne manque pas d'intervenir dans la presse locale à l'encontre de ses adversaires politiques de gauche, en particulier Ségolène Royal<sup>460</sup>. Il est élu porte-parole de l'UDI en décembre 2012.

La trajectoire politique nationale de Dominique Paillé, qualifiée de « *louvoyante* » par les élus deux-sévriens de droite<sup>461</sup> comme de gauche, a pu contribuer à son éviction des mandats locaux<sup>462</sup>.

### **3 - Le RPR et l'UMP**

En Deux-Sèvres, le RPR était incarné par Armelle Guinebertière, députée européenne. Originnaire de Loire Atlantique, pharmacienne et épouse d'un médecin installé dans le Bocage, elle n'a jamais exercé ce métier, s'engageant en politique localement. Elle a brigué avec succès plusieurs mandats locaux : conseillère municipale dans la liste d'opposition, à Cerizay, bastion ouvrier, puis la première Présidente du Pays du Bocage Bressuirais, et enfin députée européenne.

En Gâtine, le RPR fut représenté pendant une courte période par Jean De Gaulle candidat parachuté à Parthenay pour les élections législatives de 1988<sup>463</sup>. Il n'y a effectué qu'un mandat, marginalisé par ses propres partenaires politiques<sup>464</sup> n'ayant pas su ou pu s'enraciner dans la circonscription. L'implantation

---

<sup>460</sup> Pour Dominique Paillé, à propos de la polémique sur les indemnités et expulsions suite à la tempête Xynthia, Ségolène Royal « *est une enfumeuse de première parce qu'elle raconte n'importe quoi. C'est quelqu'un qui fait beaucoup d'agitation.* » (Propos Relatés dans la Courrier de l'Ouest – 18 avril 2010).

<sup>461</sup> « *Ceux qui portaient de très gros projets, il fallait bien qu'il passe par lui. Et ça, ça vraiment été un problème. Quelle que soit leur couleur politique, quand il fallait qu'il passe par Dominique Paillé, on ne savait jamais ce que cela allait donner... /... Il donnait 3000 euros pour ceci, 3000 euros pour cela. Mais jamais ce n'était clair. C'est là que les élus, les maires, chacun joue son petit jeu. Il y en a qui n'hésitent pas à aller cogner aux portes. Il savait à qui donner. Et une fois qu'il t'a donné, tu ne peux pas dire du mal de lui.* » Entretien avec LL ancien maire de L., sensibilité politique de Droite, août 2010.

<sup>462</sup> « *Et Dominique Paillé, c'est le caméléon, le vent. Ce sont des gens, je dis, qui n'ont pas de convictions très fortes. Et sont avant tout des professionnels de la politique. Étant professionnels de la politique, la place, quand tu l'as perdue, comme lui son poste de maire, puis de député. Maire, il n'était pas là souvent. Député, il a fait des conneries. Et puis on avait la chance d'avoir un gars qui avait une certaine aura : Jean Grellier (Candidat PS à la députation en 2008). Solide, connu. Dominique Paillé s'est fait battre, mais il a retrouvé un poste de conseiller à l'UMP. Il ne perd rien. Il ne reviendra pas. C'est fini ... C'est un Parisien. La campagne a servi de tremplin.* » Entretien avec M.M., sensibilité politique de Gauche, août 2010.

<sup>463</sup> Il est en seconde position sur la liste UDF-RPR en 1986, puis élu en 1988 en battant le socialiste Michel Hervé.

<sup>464</sup> « *Jean De Gaulle avait son nom. Il avait le nom pour lui. Jean De Gaulle... Pfuif... Mais Jean De Gaulle, je m'en souviens toujours, les anecdotes, comme ça. Jean De Gaulle était complètement éloigné et ignoré des autres députés des Deux-Sèvres.*

Q: *Du fait du parachutage ?*

du RPR (puis de l'UMP) en Deux-Sèvres se situe principalement du nord Bocage (cantons de Mauléon et Argenton les Vallées), et de Gâtine (Secondigny, Moncoutant, Thénézay et Ménigoute)<sup>465</sup>. Sa progression a toujours été difficile, son influence ayant été endiguée par une gauche parfois appuyée par les élus centristes<sup>466</sup>.

#### **4 - Les droites extrêmes**

Le FN n'avait pas de poids électoral notable en Deux-Sèvres en 2012. Son score a oscillé entre 2 et 12.8%<sup>467</sup>, soit plusieurs points en dessous des résultats nationaux, hormis quelques cantons très ruraux, (comme Airvault, St Loup Sur Thouet) et Saint Maixent l'Ecole (présence de l'école militaire)<sup>468</sup>. Il est vrai que le département des Deux-Sèvres est resté relativement à l'abri de la crise industrielle (taux de chômage de 6% en 2002, 5.2 % en 2008, 7% en 2011), et qu'il a été peu sensible aux thématiques récurrentes du Front National que sont l'immigration et l'insécurité.

Le leader frontiste deux-sévrien « historique », Jean Romée Charbonneau, petit-fils de général et fils d'un journaliste de l'Aurore puis de Valeurs Actuelles <sup>469</sup>, a suivi une école d'agriculture et fait du scoutisme. Très attaché au terroir, à la France, « *comme le plus grand pays comme il l'a été autrefois* », il dit « *avoir découvert son intérêt pour le Front National à l'âge de 12 ans, au cœur de la famille Charbonneau* »<sup>470</sup>. Après une carrière militaire, il fut employé de banque. Il participa avec Philippe de Villiers à la mise en place du Puy du Fou, puis s'en éloigna lorsque ce dernier se lança en politique, restant, lui, fidèle à Jean-Marie le Pen. Il a été élu conseiller régional en 1992 et réélu en 2004. Mais la majorité des électeurs situés à l'extrême droite ont préféré au Front National la position souverainiste et anti-européenne de Philippe de Villiers. L'influence De Villiériste était plus localisée, avec des résultats significatifs (supérieur à 16%) lors des scrutins

---

R : *Tout à fait. Quand il a été élu député, il y avait des réunions à Paris. On était reçu par des parlementaires. Moi, j'étais avec Jean De Gaulle à table, mais on était isolé. Nous étions des gens qui n'étaient pas... Il ne fallait pas qu'on écoute des conversations. On n'était pas dans le cercle. Quoi. On était pas des étrangers, on n'était pas des exclus. Mais on n'était pas dans le cercle. Dans le cercle des élus locaux deux-sévriens. Trop atypiques. Moi j'étais trop électron libre et De Gaulle trop RPR. (Rires)*». Entretien avec Claude Boutet, ancien maire de Bressuire, Radical Valoisien, septembre 2010.

<sup>465</sup> Annexe 42 - Carte N° 63 - Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007, le vote Nicolas Sarkozy.

<sup>466</sup> Dans la circonscription Bressuire-Thouars, Armelle Guinebertière (RPR puis UMP) et Dominique Paillé (Centriste) se sont régulièrement opposés pour représenter la droite et pour asseoir leur d'influence, l'un et l'autre entretenant leurs réseaux d'élus locaux (maires, élus de l'intercommunalité...).

<sup>467</sup> Le FN obtint 4.3% aux législatives de 1986, 7.4% aux présidentielles de 1995, 6.7% au 1<sup>er</sup> tour de celles de 2002 (moyenne nationale : 16.86%) ; et 5.79 à celles de 2007 (moyenne nationale : 10.44%); 4.2 % aux européennes de 2004 ; 5.5% aux régionales de 2004 et 7.7% à celles de 2010 (moyenne nationale : 11.42%). On peut noter qu'il obtint toutefois 13.8% des voix au 1<sup>er</sup> tour aux élections présidentielles de 2012 (moyenne nationale 17.9%).

<sup>468</sup> Annexe 43 – Carte N° 64 - Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007, le vote Le Pen.

<sup>469</sup> Henri Charbonneau est une des figures de l'extrême droite française de 1930 à sa mort en 1982 : membre de l'Action française, de la Cagoule, puis de l'Ordre Nouveau et du Parti des Forces Nouvelles.

<sup>470</sup> Selon ses propos dans le Courrier de l'Ouest – 23 janvier 2010.

européens<sup>471</sup>. Cet électorat se situait sur les franges rurales de l'ouest du département<sup>472</sup>, limitrophes de la Vendée, même si ces scores étaient bien inférieurs à ceux des cantons vendéens limitrophes.

Ainsi la droite deux-sévrienne se recompose-t-elle depuis une vingtaine d'années. En 2012, la droite républicaine est rajeunie avec des représentants plus rompus aux joutes politiques et plus affranchés politiquement<sup>473</sup>, avec des positions politiques nettement plus partisans que leurs aînés centristes. L'extrême droite reste numériquement minoritaire, sans renouvellement de ses leaders historiques.

## B – Les partis de gauche

Comme la droite, la gauche deux-sévrienne est diverse, allant de l'obédience laïque au sud, au catholicisme social en Bocage. Le Parti Socialiste y est majoritaire, allié selon les circonstances aux radicaux, au mouvement écologiste ou à des formations « à gauche de la gauche » (PC, et Front de gauche).

### *1 – Le Parti socialiste*

L'implantation du Parti socialiste deux-sévrien a longtemps été cantonné au sud du département, dans les cantons protestants et la ville de Niort, et secondairement dans le Thouarsais, mais sa progression en bocage a été continue à partir des années 1970, dans de nouveaux territoires comme le canton ouvrier de Cerizay<sup>474</sup>.

Dans le Sud du département, plus laïc, Eric Gautier, nouveau président du conseil général élu en 2008, incarne une gauche laïque, qui tient à marquer les différences politiques et établir les lignes de partage. Dans le Niortais, une des figures historiques de la gauche socialiste a été René Gaillard, ancien instituteur et militant des Clubs Léo Lagrange, élu maire de la ville de Niort en 1971, puis député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de 1973 à 1985. La mairie de Niort a été reconquise plusieurs années plus tard par sa fille, Geneviève Perrin-Gaillard. Et la circonscription de Melle, conquise par Ségolène Royal en 1988, a été reprise par Delphine Batho, parisienne elle aussi parachutée pour les élections de 2007.

Fondée sur des « notables locaux », issus du milieu de la santé (médecin, pharmacien, vétérinaire) ou de l'éducation nationale, la gauche Thouarsaise est aussi bien établie dans la ville de Thouars et sa couronne périurbaine. Elle est aussi liée à l'activité cheminote, dont le passé communiste et socialiste pèse.

---

<sup>471</sup> Il obtint 16.1% des suffrages aux élections européennes de 1994, 13.9% aux européennes de 1999 (Liste souverainiste Pasqua-De Villiers), 14.3% aux Européennes de 2004, 14.26 celle de 2009. Il n'obtient que 9.1% aux Présidentielles de 1995 et 4.73 à celle de 2007.

<sup>472</sup> [Annexe 44](#) - Carte N° 65 - Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007, le vote Philippe de Villiers.

<sup>473</sup> Michel Mouillé, maire de Moncoutant a été pendant plusieurs années attaché parlementaire de Michel Bécot, sénateur centriste et ancien maire de Moncoutant. Il est secrétaire général de l'UMP des Deux-Sèvres.

<sup>474</sup> [Annexe 45](#) - carte N° 66 - Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007, le vote Ségolène Royal.

Le Bocage du Nord a basculé à gauche en 2009, pour la 1<sup>ère</sup> fois, lors de l'élection d'un candidat socialiste, Jean Grellier, à la députation dans la circonscription Bressuire-Thouars. Cette victoire de la gauche est l'aboutissement d'un long engagement de militants du monde syndical, associatif, et économique<sup>475</sup>.

La gauche du nord des Deux-Sèvres présente ainsi deux facettes dont les élus aiment à entretenir les contrastes : ceux du « Thouarsais » prônant la résistance et la contestation, ceux du Bressuirais, dont est originaire Jean Grellier, député de la circonscription Bressuire-Thouars, un tenant de la concertation et du pragmatisme<sup>476</sup>.

### **Jean Grellier : 1<sup>er</sup> député P.S du Bocage**

Jean Grellier est né en 1947, à Moncoutant, petite ville « *aux confins de 3 religions : le catholicisme, le protestantisme et la Petite Eglise* », un contexte marquant pour son engagement politique.

Issus de parents petits exploitants agricoles, après des études agricoles en Maison Familiale Rurale, des cours par correspondance au CERCA d'Angers, il a abandonné son projet de s'installer en agriculture en Sologne, avant d'être recruté en 1968, comme animateur syndical au CDJA de Charente-Maritime, un centre « non aligné ». Il s'est formé à l'IFOCAP<sup>477</sup>, près de Paris : « *la prise de parole, l'apprentissage des réunions, les rencontres.* » En 1970, la mise en minorité du bureau du CDJA l'obligea à quitter son poste d'animateur ; il postula pour un emploi de technicien à la coopérative agricole CAVAC, à Cerizay, en plein essor. Il s'engagea à la CFDT, dont il devint un des leaders.

La question politique l'a intéressé très jeune : en 1976, il a été sollicité pour constituer une liste, « apolitique » local, suite au décès du maire de Cerizay. Jean Grellier était aussi connu localement comme sportif de haut niveau, entraîneur de l'équipe d'athlétisme de la commune. La liste municipale concurrente, conduite par le directeur de l'entreprise Heuliez, l'emporta avec à 65% des voix. Aux élections suivantes, en 1977, il constitua sa propre liste de gauche contre deux listes de droite. Il échoua de nouveau mais devint conseiller municipal. Ce fut le début d'un engagement affiché au PS : 1<sup>ère</sup> candidature au Conseil général en 1979, sans succès. Il est suppléant au maire socialiste de Thouars, Serge Moulin, aux législatives de 1981, (puis en 1982 pour une élection partielle, suite au décès du conseiller général en place) essayant deux nouveaux échecs. Toutefois, ses scores progressaient. Aux élections municipales de 1983, constituant une

<sup>475</sup> Plusieurs élus socialistes du Bocage au conseil régional sont issus du monde du travail : Marie-Andrée Ruault est une ancienne salariée et responsable syndicale CFDT (élue de 2002 à 2008; Emile Brégeon est ancien salarié dans l'entreprise Heuliez, ancien secrétaire général à la CFDT de la métallurgie de la fédération des Deux-Sèvres (élu en 2008). Leur légitimité politique, après leur élection, a été parfois contestée par les élus d'opposition, leur reprochant leur amateurisme en politique.

<sup>476</sup> « *Champion, de la contestation* », c'est le titre d'un article du quotidien la Nouvelle République du 8 novembre 2009 : trois responsables associatifs locaux (Michel Ferey, responsable de la CGT-cheminot, Georges Tignon, président du collectif de défense de l'offre de soin, Régis Aubrit, secrétaire de l'Association « Bon vent ») renvoient dans leur propos « *à la l'histoire de la ville, la corporation cheminote et ouvrière, l'esprit frondeur, la mobilisation comme une pratique et une culture, le pays de plaine où les idées circulent* ». Cette « *culture de la révolte* », prônée par le conseiller général Bernard Paineau (PS/Verts) est, pour le journaliste, à l'opposé de la culture de la modération, de la « *mobilisation tranquille* » prônée par Jean Grellier.

<sup>477</sup> IFOCAP (Institut pour la Formation des Cadres Paysans), est un centre de formation créé en 1959, à l'initiative des jeunes militants de la JAC, dispensant des formations pour les responsables professionnels agricoles, aujourd'hui majoritairement proche de la FNSEA.



liste d'Union de la Gauche, il devint maire de Cerizay, puis conseiller régional, sur la liste PS, en 1986.

En 1995, il échoua de nouveau aux élections législatives face à la candidate RPR Armelle Guinebertière, qui était déjà de députée européenne et présidente du Pays du Bocage Bressuirais. En 2004 il fut réélu au conseil Régional de Poitou-Charentes dont il fut vice-président. Tous ces facteurs concourent à son élection aux législatives de 2007 dans la circonscription de Bressuire-Thouars. En raison du cumul de mandats (maire de Cerizay et élu régional), il démissionna de son mandat régional. Il a été réélu aux élections législatives de 2012. Homme de consensus et pragmatique, il se présente comme un « rassembleur indépendant. »

*«C'est pas non plus complètement par hasard, mais j'habitais aux confins de trois religions. À la fois les catholiques dont mes parents faisaient partie. Donc j'avais une culture catholique. Mais en même temps proche du secteur protestantisme de Moncontant. Et puis très proche également des dissidents de Courlay. Et au milieu de tout ça, ce n'est pas neutre. Parce que, en fin de compte, mon père travaillait en CUMA de battage avec une CUMA dissidente et en CUMA d'ensilage avec une cuma protestante. Donc, tu vois, il y a déjà une approche. Et en même temps, j'en retiens, si tu veux de la tolérance entre les gens qui étaient dans le respect des pratiques des uns et des autres. Voilà, c'est ce que j'en ai retenu, par rapport à ça, on se respectait.../... On faisait de la formation IFOCAP, à Paris. J'avais suivi ces formations-là, notamment en fin des années 1968. Et ça, ça m'a beaucoup servi. L'apprentissage des réunions, on avait des rencontres avec des mecs comme François-Henri de Virieu (journaliste au Monde, puis au Nouvel Observateur). Moi, cela m'avait beaucoup aidé. Et puis la pratique, ensuite, directe, avec le CDJA c'était intéressant. Parce que j'étais d'un naturel timide, rien que pour prendre la parole, c'était un peu compliqué ..../...Moi j'étais plutôt formé par la droite traditionnelle. Paroissiale, machins etc. Et à partir de l'armée .... L'armée c'est toujours un effet déclencheur. À partir de mon engagement CDJA, c'est là que je m'y suis mis en recherche. Je m'intéressais beaucoup à la politique. Mon père s'intéressait beaucoup à la politique. Il n'a pas été engagé. Mon grand-père était engagé mais pas mon père. Mais je m'intéressais beaucoup à la politique. Et dont là, j'ai cherché.*

*Q: Quand vous dites à l'armée, ça été un déclencheur... Ce sont des rencontres ?*

*R : L'antimilitarisme, contre l'autorité. Le curé, aussi quand il m'avait remonté les bretelles, aussi.... Qu'est-ce que c'est la tolérance pour lui ? .../... Je pense que l'ancrage des élus est quelque chose qui reste important. Je suis considéré comme un proche de Ségolène (Royal), mais pas un inféodé. Parce que les gens n'aiment pas les inféodés». Entretien avec Jean Grellier, août 2010.*

La personnalité de Ségolène Royal a accentué la transformation du jeu politique deux-sévrien. Elle a été élue en Deux-Sèvres en 1987, lors du scrutin aux législatives, dans une circonscription qui arrivait à bout de souffle d'un radicalisme de gauche devenu de plus en plus centriste. Ses actions pour revaloriser la filière caprine locale (le « Chabichou »), reconnues même à droite, son envergure nationale (plusieurs fois Ministre et candidate à la présidentielle de 2007), ainsi que son alliance avec le mouvement écologiste dans les mandats régionaux, ont contribué à renouveler la gauche départementale. Pour s'imposer politiquement a dû, malgré son investiture nationale, s'opposer à plusieurs reprises à des élus socialistes locaux en place.

### **Ségolène Royal, un parachutage réussi**

Ségolène Royal a investi l'espace politique deux-sévrien à partir des élections législatives de 1988, trois semaines seulement avant le scrutin. Elle a gagné la circonscription de Saint Maixent, avec un élu politique local, Jean-Pierre Marché, maire de Melle et conseiller général de Lezay, comme

suppléant. Celui-ci lui succéda au poste de député lorsqu'elle est rentrée dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy de mai 1992 à avril 1993.

Elle a été réélue Députée 1993, puis 1997. Elle est ministre déléguée à l'Enseignement Supérieur dans le gouvernement de Lionel Jospin de juin 1997 à mars 2000, puis ministre déléguée à la Famille, l'Enfance et aux Personnes Handicapées de mars 2000 à mai 2002, laissant de nouveau son mandat de député à Jean-Pierre Marché jusqu'en juin 2002.

Ségolène Royal a été élue conseillère générale du canton de la Mothe Saint Heray de (1991 à 1998) Elle a perdu ce canton au profit d'un candidat UMP Jean-Pierre Griffault, maire du chef-lieu de canton. Elle tenta en 1995 de conquérir la mairie de Niort, mais elle échoua, car, malgré l'investiture du Parti Socialiste, son adversaire, le maire PS sortant, Bernard Bellec, avait maintenu sa candidature. Elle a été élue une première fois conseillère régionale en 1992, réélue en 1998 et 2004. Elle devient présidente du conseil régional Poitou-Charentes en 2004 et est réélue en 2010.

Elle ne s'est pas représentée aux élections législatives de 2007. Sa suppléante Delphine Batho, lui a succédé. Elle a brigué sans succès la circonscription de la Rochelle aux élections législatives de 2012, avec l'investiture nationale du parti socialiste, contre le candidat PS local.

Arrivés récemment à la tête du département à l'issue des dernières élections cantonales de 2008, les représentants du Parti Socialiste deux-sévrien semblent avoir durci et radicalisé leurs positions à l'égard de leurs adversaires UMP et centristes. Le Parti Socialiste demeure donc une formation composite, implanté dans les zones urbaines et plus faiblement dans les cantons ruraux de Gâtine.

## ***2 - Le Parti Radical de Gauche***

Le département des Deux-Sèvres est fortement imprégné de radicalisme : de gauche dans le Sud du département, de droite dans le Nord : c'est un alliage de conservatisme et de laïcité<sup>478</sup> à la recherche d'un consensus politique. Dans les années 1960, la personnalité locale marquante du radicalisme fut Georges Treille, un radical de gauche issu de la mouvance Radical Valoisien : il fut président du conseil général. Le maire de Bressuire, Claude Boutet, lui succéda de 1971 à 1975. Les leaders du Parti Radical Valoisien ne se sont jamais considérés comme socialistes, même si parfois, dans le cas de Claude Boutet, il a été assimilé comme tel par ses adversaires politiques.

Le Parti Radical de Gauche ne semble guère influent en Deux-Sèvres. En 2010, il était surtout implanté en Charente-Maritime, dont la figure de proue fut Michel Crépeau, ministre et maire de la Rochelle de 1971

---

<sup>478</sup> « *Le Parti Radical est en partie à la charnière des courants politiques. C'est à la droite de la gauche et ça toujours été un parti de gauche : la laïcité, les valeurs laïques, portant davantage les valeurs de gauche. Et comme le Parti Radical est un parti laïc, essentiellement laïc.../... Et après tout, les radicaux s'en sont toujours sortis... On a toujours critiqué les radicaux là-dessus. Effectivement, chez les radicaux, toujours des gens de gauche, des gens du milieu, des gens pour dire oui, des gens pour dire non, des gens pour dire oui mais... Non mais... Et donc à chaque fois, il y avait toujours une partie qui était dans le coup. (Rires) C'était le fameux dicton que l'on disait toujours : « Les radicaux rouges en dehors, blancs en dedans comme les radis... Et dans l'assiette au bon beurre ... ». C'était un cliché... Qui était... C'était une caricature qui n'était pas si sotté que ça. Il y a un petit peu de ça quand même. Il y a un petit peu de ça effectivement. Parce que ça représente un courant... Mais on pourrait dire, c'est un peu opportuniste... ».* Entretien avec Claude Boutet ancien président départemental du Parti Radical Valoisien, septembre 2010.

à 1999). En Deux-Sèvres, le vote du Parti Radical était traditionnellement fort dans les cantons protestants du Sud-Est du département<sup>479</sup>. En 2010, le seul représentant encarté connu en Deux-Sèvres était le conseiller général de la Mothe Saint Heray<sup>480</sup>. Lors des élections régionales de 2010, le PRG s'était allié à la liste de Ségolène Royal, mais s'est depuis dissocié du Parti Socialiste ; le Parti Radical Valoisien est représenté en 2013 au sein de l'UDI par Jérôme Baloge, conseiller municipal d'opposition à la municipalité socialiste de la ville Niort<sup>481</sup>, élu maire de Niort en 2014.

### **Claude Boutet, Radical Socialiste Valoisien des Deux-Sèvres**

Né en 1933, à la Forêt sur Sèvres, en Bocage, il migra quelques années plus tard avec sa famille dans le sud du département. Après des études de philosophie, il fut professeur de philosophie dans plusieurs lycées du département des Deux-Sèvres (dont le lycée public Maurice Genevoix de Bressuire).

Sa carrière politique a débuté chez les Radicaux socialistes, succédant à Georges Treille à la Présidence de la Fédération Radicale Socialiste Valoisien en 1971. Cette même il fut élu aux élections municipales à Bressuire, dans l'équipe du docteur Métayer, Radical socialiste.

En 1974, il appela à voter pour François Mitterrand, ce que ces amis radicaux et/ou conservateurs lui reprochèrent (selon ses propos, « *ce pas de clerc* »). Il est devenu maire de Bressuire en 1975, grâce au soutien de la gauche : « *parce que j'avais tout le soutien des gens de gauche de Bressuire. Et toute la mouvance socialiste, et des catholiques de gauche. Tous ces mouvements de la JOC, effectivement qui étaient des gens qui votaient socialiste* ». Entretien, août 2010.

En 1975, il s'est désolidarisé du courant Servan-Schreiber (demeurant à droite), en rejoignant les Radicaux de Gauche mené par Michel Crépeau, les quittant l'année suivante, en les considérant « *trop inféodés aux socialistes* ». Il revint ponctuellement chez les Radicaux, en 1989, aux élections européennes, sur la liste des Radicaux pour l'Europe sans approuver le glissement de l'UDF à droite. Préférant garder « *une image de Centre gauche* », il quitta définitivement les radicaux.

Il a sans cesse tenté de jouer de ce positionnement médian, captant selon les élections les voix RPR, centristes et de gauche. Toutefois, il échoua à plusieurs élections : cantonales de 1997, législatives de 1988, sénatoriales de 1995. Il n'a pas exercé d'autres mandats politiques que celui de maire de Bressuire, dont il a démissionné en avril 2000, au profit de son « dauphin », Jean-Michel Bernier, un centriste non encarté.

### ***3 - Le mouvement écologiste, une naissance singulière***

Le mouvement écologiste est né dans les années 1980, devenant une force politique en Deux-Sèvres après de l'élection régionale de 1985, à partir d'une liste composée de militants de l'Association « Faire », fondée autour de quelques militants du PSU, des déçus de l'Union de la Gauche et impliqués dans les mouvements de lutte pour l'environnement - en particulier contre l'enfouissement de déchets nucléaires, en 1987, dans la commune de Neuvy-Bouin en Gâtine.

<sup>479</sup> Annexe 46 - Carte N° 67- Les législatives 1956 – Vote du Parti Radical.

<sup>480</sup> Le Courrier de l'Ouest 11 novembre 2010.

<sup>481</sup> Le Courrier de l'Ouest, 13 janvier 2013.

« Faire » a débuté en 1980, autour de militants du MRJC, se retrouvant pour des « rattrapages scolaires » avec Jean Guémon et Georges Tignon, deux anciens prêtres ouvriers. L'association a présenté des candidats aux élections régionales de 1985. Dans les années 1990, elle s'est élargie à d'autres associations comme « Granite »<sup>482</sup> et a été à l'initiative des manifestations « Eco-Fête », en relation avec l'ADEME et la publication de la revue « Eclaircie ». Des Verts<sup>483</sup>, issus du PSU, des agriculteurs, des militants écologistes ont rejoint l'association en constituant une force unifiée pour les élections de 1992.

### **La résistance à l'enfouissement des déchets radioactifs à Neuvy-Bouin**

Au milieu des années 1980, des projets d'enfouissement de déchet radioactifs par l'ANDRA ont été envisagés dans plusieurs sites en France. Le 20 février 1987, l'Andra annonça au maire de Neuvy-Bouin, commune de Gâtine (79), le projet de création d'un site sur le territoire communal, le sous-sol granitique apparaissant propice à un stockage en profondeur sécurisé. Trois jours plus tard, un Comité Intercommunal d'Action et de Défense (CIAD) fut créé. Le mouvement Faire impliqué dans cette « résistance », organisa, la semaine suivante, une manifestation qui rassembla 600 personnes, suivie de la création de Granite (Groupement Régional Anti-Nucléaire), de pétitions, de rassemblements réguliers de 1987 à 1990, et de l'occupation de site en décembre 1989. Michel Rocard, alors Premier ministre, annonça un moratoire en février 1990 et le projet d'enfouissement fut définitivement abandonné.

Au cours de ces trois années de résistance, des leaders deux-sévriens ont émergé, investissant ensuite les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques. Neuvy Bouin a donc servi de caisse de résonance pour l'association « Faire ».

Au fil des élections, le mouvement écologiste s'est structuré et s'est allié au Parti Socialiste, non sans tensions<sup>484</sup>. En fait, il faut parler de mouvements écologistes deux-sévriens, tant les positions sont atomisées et peinent à peser politiquement. D'où la création d'alliances avec les autres partis de gauche. Mais leurs résultats aux élections récentes restent modestes et géographiquement dispersés<sup>485</sup>.

---

<sup>482</sup> Granite : Groupement Régional Anti-Nucléaire.

<sup>483</sup> Norbert Béalu, fut élu conseiller régional Verts en 1992.

<sup>484</sup> Entretien auprès de Norbert Béalu, ancien conseiller régional Vert – 2010.

En 1997, Jacques Chirac dissout l'Assemblée nationale. Les élections législatives donnèrent lieu à des négociations nationales entre le PS et les Verts : la circonscription du Nord des Deux-Sèvres (qui comptait les 2 villes principales Bressuire et Thouars) fut attribuée au candidat Verts Norbert Béalu et soutenue officiellement par le Parti Socialiste, la profession de foi appuyée explicitement par Ségolène Royal. Toutefois la section socialiste thouarsaise se mit en dissidence et décida de présenter la candidature d'un militant PS local, André Beville, enseignant (devenu depuis maire de Sainte Radegonde, commune à proximité de Thouars) : Norbert Béalu fut donc désavoué mais maintint sa candidature. La droite était représentée par Dominique Paillé, maire de Nueil les Aubiers, conseiller général UDF à l'époque. Au premier tour, la liste soutenue par Norbert Béalu obtint 12% des voix, celle d'André Beville autour de 20%. Dominique Paillé, seul candidat au second tour, fut élu, les 2 autres candidats n'ayant pas eu les 25% des voix requises pour se maintenir.

<sup>485</sup> Annexe 47- Carte N° 68 - Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007- le vote Dominique Voynet.

Les Verts participent à la majorité régionale, confortant les orientations écologistes à la Région Poitou-Charentes<sup>486</sup>. Serge Morin, agriculteur et vice-président, y joue un rôle prépondérant par sa connaissance du secteur agricole, ses responsabilités professionnelles et son expérience antérieure de militant syndical.

Lors des élections régionales de 2010, en se comptant, les Verts ont cherché à s’émanciper du P.S en constituant des listes autonomes, malgré des propositions de sièges par une liste d’union de gauche. Deux sensibilités écologistes (Verts, Génération écologie) cherchent aujourd’hui à se regrouper dans un même mouvement et des alliances s’opèrent avec le Front de gauche et diverses associations de défense, (en particulier Attac<sup>487</sup>) et aussi avec les mouvements d’action catholique (CMR, MRJC) du Bocage et des associations laïques.

#### **Norbert Béalu, un « Vert canal historique » à la région**<sup>488</sup>

Né à Thouars, il a débuté en 1959 une carrière d’instituteur à l’école publique de Neuvy Bouin, puis de Terves. Il adhéra au PS au début des années 1980 ; il le quitta en 1985 pour s’investir dans la création de « Faire ». Il participa au mouvement contre le projet de l’ANDRA d’enfouissement des déchets radioactifs sur la commune de Neuvy-Bouin à compter de 1985.

Il débuta son engagement politique local comme conseiller municipal à Bressuire, puis fut élu adjoint en 1989, chargé de l’urbanisme et de l’environnement. En 1995, il fut élu vice-président du SVL<sup>489</sup>, en tant que conseiller municipal en charge de la nouvelle compétence gestion des déchets. Adhérant aux Verts en 1990 il fut élu conseiller régional en 1992 sur la liste Verts-Génération Ecologie, où il siégea jusqu’en 1998. En 1997, il fut désigné comme tête de liste aux élections législatives, suite aux accords nationaux d’union Vert-P.S. Toutefois, malgré et contre les consignes nationales, il fut opposé à un candidat socialiste thouarsais et à l’UDF Dominique Paillé, qui profitant de cette triangulaire, gagne la circonscription.

Il devint chef de file de l’opposition de gauche au conseil municipal de Bressuire, de 2001 à 2007, gardant sa délégation au SVL grâce à l’appui des autres vice-présidents.

Quittant ses mandats d’ élu local en 2007, il reste impliqué dans la vie politique locale. Il est en 2013 membre d’Attac, membre actif du jumelage coopération – Bressuire-Kpalimé (Togo) dont il fut président pendant plusieurs années.

#### **Serge Morin, agriculteur, Maire d’Aiffres, Vert, vice-président de la Région Poitou-Charentes**<sup>490</sup>

---

Annexe 48 - Carte N° 69- Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007 - le vote José Bové.

<sup>486</sup> *Les écologistes ont-ils « verdi » les régions qu’ils dirigent avec le PS ?* – Le Monde 4 août 2010.

<sup>487</sup> L’association Attac est composée de militants du P.S, P.C, Verts et d’adhérents de la société civile.

<sup>488</sup> Entretien avec Norbert Béalu –août 2010.

<sup>489</sup> Syndicat du Val de Loire qui a la compétence assainissement, collecte des déchets et eau potable. NB : la compétence eau a été déléguée à la Communauté d’Agglomération du Bocage Bressuirais le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

<sup>490</sup> Entretien avec Serge Morin, 10 août 2010.

Serge Morin, né en 1953, est fils de récepteur de la poste. Après un bac D, il a fait son service militaire, avec le statut d'objecteur : « *ça été le déclencheur : la grève des sursis.../...le basculement... une sorte de désobéissance* ». En 1976, il s'installa agriculteur dans un GAEC à Aiffres, avec quatre associés, tous issus de la JAC et eux-mêmes engagés dans des mandats politiques locaux. Il milita alors au « CDJA » non aligné puis au syndicat Paysans travailleurs.

Il fut élu conseiller municipal à Aiffres en 1977 sur la liste PS, commune de la couronne Niortaise, comptant alors 1500 habitants. En 1983, la municipalité a été reconquise par la liste de droite. Mais elle fut gagnée en 1995, par la liste d'Union de la Gauche, conduite par Alain Mathieu, PS. Serge Morin fut élu adjoint chargé des questions d'urbanistes, puis maire d'Aiffres en 2012 suite au décès accidentel d'Alain Mathieu.

Encarté au PS en 1979, il a participé avec plusieurs agriculteurs adhérents du PS à l'élaboration du programme commun de la gauche pour les questions agricoles. Il adhéra ensuite au CERES « *l'aile gauche du PS, pas écolo encore trop* ».

Il s'est engagé en 1980 dans l'association « Faire », au titre du CDJA « non aligné ». Il y a côtoyé Norbert Béalu qui le sollicita en 1995 pour la candidature aux régionales, pour représenter l'agriculture dans le mouvement Verts et contrebalancer le poids des agriculteurs de la FDSEA élus au CES<sup>491</sup>. Il quitta le PS en 1995 quand Michel Rocard devint Premier Ministre, pour adhérer aux Verts, « *séduit* » par la candidature de Dominique Voynet.

Sollicité par Jean-Pierre Raffarin, alors président de la Région Poitou-Charentes, il a été élu membre au Parc du Marais poitevin, en 1995, puis président lorsque la gauche remporte la Région.

Il a été réélu conseiller régional en 2010 sur la liste de Ségolène Royal, vice-président de la Région Poitou-Charentes en charge des questions agricoles.

#### ***4 - Le Parti Communiste et le Front de gauche***

En Deux-Sèvres, le parti communiste a exercé une influence politique significative, car après 1945, il était fortement implanté dans la région de Thouars, ville cheminote au passé résistant. L'autre territoire à orientation communiste significative est le Sud-est laïc, protestant et le marais.

Si le parti communiste représentait entre 15% et 20 % aux scrutins d'après-guerre<sup>492</sup>, son influence a décliné progressivement au profit de la SFIO, du Parti Radical, puis du Parti socialiste. En 1981, Georges Marchais avait obtenu en Deux-Sèvres 8.1% des suffrages au premier tour des élections présidentielles. Puis ce fut une décline continue jusqu'à un peu moins de 1% aux élections présidentielles de 2007<sup>493</sup>.

---

<sup>491</sup> L'agriculture est alors exclusivement représentée au CES par les élus de la FRSEA. Le président du CES est alors Claude Rouleau, maire de Prahecq (79), agriculteur, président de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Maritime/Deux-Sèvres, et membre du conseil d'administration de plusieurs coopératives agricoles.

<sup>492</sup> 13% aux élections générales de 1945, 18% à celles de 1946,

<sup>493</sup> 4.6% aux élections législatives de 1986, 3.27 aux élections européennes de 2004, 0.93% aux présidentielles de 2007.

En 2007, l'implantation communiste était devenue résiduelle dans le bocage du nord du département<sup>494</sup>. Quelques cellules d'entreprises (BRM, confection) ou d'administration (SNCF) ont existé jusqu'en 1990, autour d'un militantisme majoritairement ouvrier peinant à se renouveler. Quelques militants « intellectuels », enseignants dans des établissements scolaires (dont privés) continuent, souvent isolés, à en entretenir l'esprit, conscients de leur faible capacité d'action. Dans le bocage, le Parti Communiste ne comptait plus en 2010 qu'une dizaine de militants.

### **Elie Maudet, une figure communiste intellectuelle.**

Pour des raisons de santé, Elie Maudet, fils de paysan du Mauléonnais, aîné d'une famille de 10 enfants, n'est pas resté à la ferme. Après des études au Lycée Catholique Saint Joseph de Bressuire, il a étudié la philosophie à l'Université de Poitiers, se disant très marqué par son professeur Roger Garaudy. En 1971, il fut nommé professeur de philosophie au Lycée Saint Joseph de Bressuire, où il effectua toute sa carrière.

Il adhéra à la CFDT au début des années 1970, mais la quitta « *quand la CFDT renonce à la voie révolutionnaire et s'oriente vers une voie qui était plutôt réformiste* ». Il participa à la création du SNUDEP (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Privé), affilié à la FEN, puis au FSU dans un objectif d'intégration de l'enseignement privé dans l'enseignement public. En 2004, il adhéra à la SNEP CGT (Enseignement privé de la CGT) dont il fut le cofondateur, puis au Parti Communiste au début des années 1980. Il fut conseiller municipal d'opposition à Mauléon, suite aux élections de 1989. Il siège aujourd'hui au conseil fédéral du parti communiste des Deux-Sèvres.

*« Ces cathos de gauche... Le catholicisme social qui a joué un rôle non négligeable, et qui a permis de sortir d'une forme d'arriérisme, il ne faut pas oublier. Ce catholicisme social s'est positionné sur la critique du communisme. C'est vrai que cela a figé des choses pendant plus de vingt ou trente ans. Et aujourd'hui, on n'en est pas complètement sorti. Ce qui fait que le communisme, dans le nord des Deux-Sèvres, le Bocage... est pratiquement, je ne veux pas dire inopérant, mais peu implanté. Et, à part quelques militants dont je fais partie, il existe encore une section sur Bressuire... On se retrouve environ une dizaine d'adhérents sympathisants. Mais c'est effectivement... c'est une force minoritaire au point de vue nombre. Au point de vue adhésions, ce n'est pas une force. Ce n'est pas une force de masse.../... La force du communisme dans le Thouarsais, ce sont les cheminots. C'était une cité cheminote. Et encore aujourd'hui, les adhérents du parti communiste dans le Thouarsais sont des cheminots.../... Mais aussi du milieu salariés d'entreprise, il y a des fonctionnaires et des enseignants. Mais c'est totalement différent. Et même dans le Thouarsais, il y avait des agriculteurs. De petits agriculteurs, mais propriétaires, curieusement, des viticulteurs. Des gens qui ont conscience d'appartenir, même si ils sont propriétaires, ils ont conscience d'avoir des intérêts liés aux intérêts des travailleurs salariés.../... C'est-à-dire que le parti communiste, après la rupture de l'union de la gauche et l'abandon des objectifs du programme commun... C'est vrai qu'il y a eu de la méfiance, de la défiance. Il a... Il y avait eu une cassure qui s'est opérée. A partir des années 1985 jusqu'à une époque récente,... Et le parti communiste, il ne s'en n'est pas sorti renforcé. Au contraire, c'est lui qui en a fait les frais.*

Q : Est-ce que cela veut dire, aujourd'hui, avec les partis émergents comme le NPA, et aussi des associations, comme Attac, y a-t-il des alliances possibles ?

R : C'est la voie du Front de Gauche, aujourd'hui. Le Front de gauche c'est exactement ça, aujourd'hui. Ce que nous recherchons à travers le Front de gauche, c'est les alliances de toutes les composantes qui ont intérêt à rompre

<sup>494</sup> Annexe 49 - Carte N° 70 - Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007, le vote Marie-Georges Buffet

*avec le libéralisme. Et puis revenir à des fondamentaux. Et à proposer une voix autre que celle de la social-démocratie. Bien sûr on en est là. Et le Front de gauche qui en est à un stade ... on n'est plus à un stade embryonnaire... Le Front de Gauche, c'est un rassemblement non seulement de partis mais aussi de tous les mouvements comme Attac ». Entretien avec Elie Maudet, Août 2010.*

Dans un premier temps, la montée des mouvements alternatifs comme les Verts et Attac concurrença le PC. Et dans un second temps, elle déboucha sur des alliances avec le Front de gauche, le PS et des groupes protestataires comme Elan Citoyen (Bressuire), Granite (Nueil les Aubiers) et MCM (Mauléon)<sup>495</sup>. Le PC reste aujourd'hui actif autour de Niort<sup>496</sup>, représenté par plusieurs élus municipaux jusqu'aux élections municipales de 2014<sup>497</sup>. En Deux-Sèvres, le Front de gauche<sup>498</sup> a cherché un temps à conduire de façon unitaire et indépendante la campagne aux élections législatives de 2009. Il est devenu une formation politique avec laquelle les élus socialistes commencent à composer<sup>499</sup> car aux élections présidentielles de 2012, la liste de Jean-Luc Mélenchon a obtenu 11.1% des voix en Deux-Sèvres.

## X

### X X

Depuis 30 ans, l'espace politique du département, a donc été marqué à gauche par l'émergence de formations politiques écologistes et alternatives. Au fil des consultations électorales, les anciens équilibres politiques se sont déplacés : de rural et centriste, ils sont devenus plus urbains et à gauche. En 2012, la gauche est devenue majoritaire au conseil général et dans les trois circonscriptions législatives devenues, toutes trois socialistes. La vie politique du département a été aussi caractérisée par des parachutages de candidats parisiens (Ségolène Royal et Delphine Batho à gauche, Jean De Gaulle à Droite) qui n'ont pas toujours obtenus l'assentiment des élus locaux, qu'ils soient de gauche<sup>500</sup> ou de droite ; ils ont souvent été mal vécus par les élus locaux, parce que perçus comme des injonctions de la classe politique parisienne<sup>501</sup>.

---

<sup>495</sup> Ces associations constituent des instances de réflexion autour du député PS Jean Grellier.

<sup>496</sup> Annexe 50 - Carte N° 71 - Deux-Sèvres, les élections présidentielles 2007, le vote Arlette Laguiller

<sup>497</sup> On comptait 5 élus communistes conseillers municipaux, dont 3 adjoints : Nathalie Seguin (2<sup>ème</sup> adjointe), Nicolas Marjault (11<sup>ème</sup> adjoint), Franck Michel (15<sup>ème</sup> adjoint), Frédéric Giraud et Julie Biret (conseillers) – Source – Le Fil rouge, blog des élus communistes Niortais- 2010.

<sup>498</sup> Parti de Gauche (PG), Parti Communiste Français (PCF), Nouveau Parti Anti Capitaliste (NPA), Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE), les Alternatifs, Gauche Unitaire (GU), République et Socialisme (RS).

<sup>499</sup> Le projet d'un Hôpital dans le Nord des Deux-Sèvres, qui fait consensus politique entre les « grandes » formations de gauche et de droite, est contesté par les mouvements alternatifs de gauche.

<sup>500</sup> Dans un entretien à la Nouvelle République, Eric Gautier, président du conseil général considère « inadmissible tous les parachutages ». Ex-suppléant de Ségolène Royal aux élections législatives de 2001, il avait dû se désister au profit de Delphine Batho aux élections législatives de 2007. La Nouvelle République – 25 mars 2009

<sup>501</sup> Q : « C'est compliqué les parachutages ? »



Bouleversant les équilibres locaux, les parachutages nationaux ont en outre obligé les élus départementaux à cliver leurs positions politiques et à sortir de leur rhétorique apolitique.

---

R : *Oui, c'est compliqué. C'est encore un peu plus compliqué à droite, il y a pas véritablement pas beaucoup de troupes, et... où les gens, là, sont plutôt des gens qui ont gardé des valeurs d'ancrage, dans le sol, dans la terre, les pieds dans la glaise... Donc, très peu ouvert à tout ce qui débarque de Paris. (Rire).*

Q : *Jean De Gaulle, ça donc été une parenthèse ?*

R : *C'était une parenthèse, dans un contexte particulier, avec un nom particulier. C'était aussi la parenthèse de la proportionnelle, en 1986-88. Moi, je l'ai vécu, parce que j'étais sur la liste, dernier sur la liste. Il y avait six personnes sur la liste, quatre candidats et deux suppléants. Cela n'a existé qu'une fois. J'étais le dernier et donc j'ai vécu la campagne avec Albert Brochard, et Jean De Gaulle». Entretien avec Léopold Moreau, conseiller général, UDF.*

## Conclusion

Si l'histoire religieuse a longtemps contribué à cliver politiquement le territoire deux-sévrien en deux - le Bocage catholique et le Sud protestant – cette dynamique s'est atténuée depuis les années 1960. Du fait notamment de l'indifférence religieuse et de l'effacement mémoriel des conséquences locales des conflits liés aux Dragonnades et aux guerres de religion. Avant 1945, l'offre politique était fermée et les mandats politiques monopolisés par des notables locaux, liés à des positions économiques dominantes.

Les mouvements d'action catholique et les associations laïques ont joué un rôle décisif de formation politique des militants pour modifier cet espace politique, ce qui explique en particulier pourquoi la gauche historiquement implantée dans les villes et les cantons protestants a pu élargir son influence depuis les années 1960, au point de devenir majoritaire dans les collectivités urbaines et dans le Conseil général.

Pendant une trentaine d'années, de 1981 à 2012, l'espace politique deux-sévrien a surtout été caractérisé par la progression du parti socialiste, mais aussi par l'émergence de formations alternatives à gauche, tandis que la droite est demeurée structurée à partir d'un centre de gravité centriste. Le Front National a un électorat réel, comme le montre sa progression dans les élections récentes, mais pas de structure opérante ni de véritables leaders. Les mouvements écologistes, arrivés plus récemment dans cet espace peinent à trouver leur place dans les élections de liste. Ajouté à des parachutages, cet élargissement continu de l'offre politique a contribué à ouvrir l'espace politique tout en contraignant davantage l'affichage politique.

Où se situent les agriculteurs dans cette dynamique ? Cette analyse de l'espace politique donne l'impression d'une constante marginalisation car ce groupe professionnel n'a été représenté par aucun député ni sénateur depuis 1945, même si 26 d'entre eux ont été conseillers généraux sur 156 depuis 1945, mais il s'agit là d'abord d'un mandat de proximité, en continuité avec les municipalités, peu clivé politiquement et longtemps distancié des partis politiques.

Par contre, dans les mandats municipaux eux aussi fondés sur une notoriété de proximité sociale plutôt que politique, les agriculteurs semblent bien positionnés, au moins depuis les années 1950. L'offre politique s'étant élargie depuis les années 1980 avec la généralisation des nouvelles formes de coopérations intercommunales, les agriculteurs semblent accompagner le mouvement, élus il est vrai par délégation de leur commune dans de plus petites communautés de communes et au vu de leurs compétences plutôt que de leur rattachement politique. Mais cet espace local devient de plus en plus difficile pour eux : vieillissement de cantons, migration de population vers les pôles péri-urbains, déprise agricole. L'électorat des communes rurales se transforme et cela change la donne car les agriculteurs sont davantage concurrencés dans les mandats municipaux. Et les agriculteurs sont moins nombreux, accaparés par un métier devenu plus exigeant en temps. Mais qui sont aujourd'hui les maires des Deux-Sèvres ? Quelles places tiennent les agriculteurs dans les mandats municipaux ? Et quelles sont les caractéristiques des communes dont ils sont maires ?



# **Chapitre 4 - La population contemporaine des maires dans les Deux-Sèvres**

Nous avons vu que depuis une trentaine d'années les modifications démographiques s'étaient poursuivies, avec en particulier une diminution importante de la composante agricole : la proportion des agriculteurs passant de 20% en 1980 à 5% en 2013. Dans le même temps, l'espace politique municipal se transformait avec notamment la diminution du nombre de communes en Deux-Sèvres et la généralisation de l'intercommunalité.

Ces changements n'ont pas manqué de modifier la composition des conseils municipaux. Qui sont aujourd'hui les maires des Deux-Sèvres ? Comment ont-ils évolué en termes de représentation socioprofessionnelle, de parité, de cursus municipal ? Quelles places y tiennent les agriculteurs ? Ceux-ci présentent-ils des trajectoires différentes qui les différencient des autres maires ? Comment sont caractérisées leurs communes ? Sur quelles variables peut-on les distinguer des autres maires ?

## 1 – Les modifications de l'espace communal

Le nombre de communes des Deux-Sèvres est passé de 366 à sa création à 357 en 1926 et à 305 en 2009. Une soixantaine de communes ont donc disparu<sup>502</sup>, quelques-unes ont été créées et que d'autres ont été rattachées aux départements voisins.

### A – L'engouement pour les fusions-associations

En 2010, on dénombrait 305 communes et 34 communes « associées ». La majorité des fusions se sont inscrites dans le cadre de la loi Marcellin de 1971, dite de « fusion-association ». Le département des Deux-Sèvres est le quatrième en France en nombre de communes associées<sup>503</sup>, comptant 17 fusions-associations entre 1971 et 2008. Ces communes nouvelles constituent dès lors une unité administrative unique avec

---

<sup>502</sup> Merle L., *La formation territoriale du département des Deux-Sèvres*, Niort, Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, 1990. Selon Louis Merle, ce ne sont que 14 communes qui ont réellement disparu, soit par rattachement au Maine et Loire (Le Puy Saint Bonnet), soit par fusion complète (par exemple la commune de Saint-Porchaire « absorbé » par Bressuire en 1965, dont elle devient dans la dénomination courante « un quartier »), par regroupement de deux communes sous une nouvelle appellation (Saint Jouin-sous-Chatillon et Chatillon sur-Sèvres ont fusionné pour prendre le nom de la commune de Mauléon en 1965), etc. Les 36 autres communes sont en « fusion-associations » et gardent un niveau d'autonomie au sein de la grande commune.

<sup>503</sup> En France le nombre de communes est passé de 37 708 à 36 394 à l'issue cette réforme. *Décentralisation et recompositions des territoires : 1982-2002*, Problèmes politiques et sociaux N° 870 – 15 février 2002 .p. 71.

une nouvelle appellation : le Grand Bressuire<sup>504</sup>, le Grand Mauléon<sup>505</sup>, etc. Si les communes fusionnées conservent leur nom, elles n'existent plus comme entité administrative et statistique.

Les communes fusionnées sont souvent agrégées autour d'une commune centre, parfois le chef-lieu de canton<sup>506</sup>. Ainsi regroupées, elles peuvent disposer d'un poids démographique, économique et politique significatif dans l'espace politique local. Les élus qui ont initié ces fusions se posent en porteurs d'une vision moderniste faisant preuve de pragmatisme et de sens politique.

#### La fusion-association du Grand Bressuire : renforcer le chef-lieu de canton

*« Le Dr Métayer (maire de Bressuire à l'époque) avait commencé à faire ça, et moi j'ai maintenu. Tout en laissant partir Boismé, tout de même. Mais je n'ai jamais voulu laisser partir Noirterre. Parce que cela va tout s'effiloche. Ce sera la catastrophe. On ne peut pas.... Il fallait .... On savait qu'il y avait bien trop de communes en France. Donc il y avait un gaspillage de l'argent public et on n'avait pas de poids vis-à-vis de l'État. Notre division communale autorisait l'État, l'État jacobin nous dominait et nous tenait. On avait intérêt, nous, villes de province à se regrouper pour faire un petit peu front. Moi j'ai toujours tenu cette politique et j'ai dit, si on défusionne, on est baisé. Il faut au moins 20.000 habitants pour tenir le choc. Même, 20.000, c'est juste on n'en ferait 30.000, ce serait mieux. À 25.000, c'est déjà pas mal. Ça permet de faire pièce». Entretien avec Claude Boutet, ancien maire du Grand Bressuire, septembre 2010.*

Cette volonté de se regrouper dans le cadre de la Loi Marcellin s'explique par l'ambition de certains maires d'instituer leur commune-centre en pôles de développement et pour d'autres, élus de communes de petite taille, de mutualiser leurs ressources. Ces fusions se sont accompagnées d'aides substantielles de l'Etat incitant au regroupement par le financement d'équipements d'assainissements dont manquaient de nombreuses petites communes<sup>507</sup>. Bien entendu, ces regroupements communaux sont liés à des dynamiques politiques locales, dont voici deux exemples.

---

<sup>504</sup> 9 communes fusionnent en 1972 avec Bressuire pour constituer le Grand Bressuire. En 1986 la commune de Boismé se retire pour retrouver son indépendance. La commune de Noirterre va tenter à plusieurs reprises de retrouver son indépendance, sans succès.

<sup>505</sup> Chatillon sur Sèvre (1254 hab mais seulement 55 ha.) et Saint Jouin sur Chatillon (1175 hab.) fusionnèrent en 1965 pour former la commune de Mauléon. Elle retrouva alors sa dénomination initiale (l'ancienne Baronnerie de Mauléon qui avait été acquise en 1737 par le Conte de Chatillon) et porta alors de nom de Chatillon sur Sèvre. Puis Mauléon et 8 autres communes rurales fusionnèrent de nouveau en 1972 pour former le Grand Mauléon. En 1992, la commune de Saint Amand sur Sèvre se retira du Grand Mauléon pour redevenir indépendante.

<sup>506</sup> C'est le cas de 5 Chef-lieu de cantons : Airvault, Beauvoir sur Niort, Bressuire, Celle sur Belle et Mauléon. Les 10 autres fusions association sont des regroupements par 2 à 4 communes, souvent petites et d'importance démographique proche.

<sup>507</sup> Ce fut dans la pratique un échec quasi complet. En février 1978, on dénombrait 832 fusions de communes, dont 173 fusions simples et 659 fusions de communes associées, sur les 31 935 communes recensées à l'époque. « Si, selon Bertrand Hervieu, les fondements objectifs de la sociabilité villageoise ont disparu, l'image du village comme pôle de référence et d'identification collective n'en subsiste pas moins, renforcé de surcroît par la menace extérieure qui s'en prend à ces repères symboliques que continuent d'être le clocher, le bâtiment de la mairie ou celui de

### Un grand-Cerizay : un échec de fusion

Q : *Sur l'aspect de l'intercommunalité, il y a eu plusieurs étapes. Notamment il y a eu l'étape de la loi Marcellin...*

R : *Il y a eu Bressuire, Mauléon, et la Forêt. Mais normalement, Cerizay aurait dû faire pareil.*

Q : *Alors, qu'est-ce qui peut expliquer ?*

R : *Les maires, à l'époque, de la Forêt, Combrand, le Pin et Cirière ne voulaient pas avoir des impôts aussi lourds que Cerizay. C'est uniquement ça. C'est uniquement ça parce que c'était très attaqué par Heuliez et par le développement de Cerizay où les impôts avaient augmenté par rapport aux petites communes qui elles aussi bénéficiaient d'Heuliez, mais pas de la même façon. Et les maires ont refusé de faire la fusion association avec Cerizay pour cette raison-là. Et c'est pour ça qu'il y a eu la Forêt, en réaction à Cerizay.../... La Forêt a voulu profiter du fait que les gens refusaient Cerizay pour se reconstituer une aura sur le canton. Parce qu'il avait été le chef de canton. C'était Brossolette (Maires) à l'époque et De Rivault (maires) avant. Il y a eu toute une histoire là-dessus. .../... Brossolette a constitué des communes associées, la Ronde, Saint-Marceau et Montigny qui était très tiraillé entre Cerizay». Entretien avec Jean Grellier, ancien maire de Cerizay, août 2010.*

### Le Grand la Forêt : la fusion de 4 petites communes rurales

Q : *« Pour le Grand la Forêt, issu des lois Marcellin, en 1972, comment peut-on comprendre la fusion de ces quatre petites communes agricoles ? »*

R : *La seule explication c'est que c'était Monsieur Saillard du Rivault qui était maire à l'époque. C'était le président du conseil général. Je pense que c'était faire acte..., je ne sais pas si on peut dire, peut-être de la modernité, de l'esprit du temps. C'était pilote.*

Q : *C'était aussi encouragé par le préfet, il fallait donner un exemple ?*

R : *Oui, il fallait tester. Je pense qu'ils y croyaient, sans doute. C'était un des premiers moyens de regrouper les communes et d'en diminuer le nombre.*

Q : *Mais ça pouvaient aller à l'encontre de ce que pouvait attendre population ?*

R : *La manière dont ils me l'ont raconté... Le maire de la commune de Saint-Marceau, avait vécu cela. Il était Conseiller municipal. Il m'a dit : « tu sais, à l'époque il y avait le maire qui était assis, les autres étaient en face, comme à une réunion ». Et Monsieur Saillard du Rivault ce n'était pas n'importe qui. Il était Président du Conseil général. Il finissait son dernier mandat. Il devait avoir soixante ans de mandat derrière lui. Il avait dû être un des plus jeunes maires de France parce que son père était mort pendant à la guerre 14-18. C'était une figure locale. Je ne l'ai jamais entendu être critiqué. Tout le monde était à plat ventre devant. Pas à plat ventre, à genou d'adoration. Il était au contraire très aimé. Et quand il y avait dit ça, c'était forcément bien. Je n'ai pas l'impression qu'il leur ait demandé leur avis. Il leur a dit : « On va faire un truc super ». Et grâce à cela, c'est vrai, les premières années ils ont reçu une manne. Quand l'Etat fait un nouveau truc, il y a une manne. Ils ont intelligemment utilisé cette manne en faisant leurs stations d'épuration». - Entretien avec Isabelle Des Dorides, ancien maire de la Forêt, août 2010.*

Sur un plan réglementaire, la décision de fusion ne nécessitait pas le recours au référendum auprès de la population : les fusions ont été votées par les seuls conseillers municipaux. Mais elles ne se sont pas toujours faites sans heurt entre les élus ou avec les habitants car elles dépossédaient les maires des communes associées de leur pouvoir, de leur légitimité et de leur notoriété, le maire de la nouvelle ville étant, le plus souvent l'élu de la ville centre.

Les électeurs des communes organisées en fusion-association élisent un nombre de représentants municipaux au prorata de leur poids démographique. Ces élus, issus de chaque commune associée, constituent le conseil municipal de la nouvelle commune et en élisent le maire. Les communes associées conservent une relative autonomie de décision, de gestion et d'investissement, en ayant la possibilité légale de dé-fusionner dans un délai de 5 ans.<sup>508</sup> Les processus de fusions se poursuivent en Deux-Sèvres<sup>509</sup>.

## B – Les strates intercommunales

La France est caractérisée par une tradition centralisatrice et un mode d'intervention de l'Etat, qualifié de colbertisme. Après la révolution française, la question du découpage administratif et du nombre de communes avait opposé deux tendances : d'un côté, les tenants d'un nombre limité de communes à 400 entités considérées viables autour d'une « ville marché » et ses communes rurales; d'un autre côté, les tenants du maintien du découpage calqué sur les 44.000 paroisses de l'ancien régime. C'est la seconde option qui a été retenue.

L'intercommunalité a été inventée au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, dans le sillage du développement d'infrastructures telles que les routes et les lignes de chemin de fer<sup>510</sup>. Elle s'est d'abord traduite par la création de SIVU<sup>511</sup> en 1890, une forme souple, peu contraignante de coopération permettant des

---

<sup>508</sup> Processus complexes qui ont pour certains abouti. Certaines communes, mais peu, ont dé-fusionné après quelques années. C'est le cas de la commune de Boismé, fusionnée temporairement dans le Grand Bressuire en 1972. Cette décision fut alors considérée, par les autres élus des communes associées, comme une décision passéiste. Le principe de la fusion était, selon eux, la voie de la modernité, par la mutualisation des moyens qu'elle permettait. Les questions de l'identité communale, de l'attachement aux lieux, à histoire singulière communale ont souvent été niées. Les projets de dé-fusion de 2 autres communes du Grand Bressuire (Noirterre et Terves), maintes fois réitérés et non aboutis, étaient présentés, par leurs opposants, comme des conflits de personnes et de pouvoirs politiques locaux. 40 ans après la fusion, les tensions demeurent sous-jacentes et clivent encore la population de ces communes.

<sup>509</sup> En janvier 2013, plusieurs fusions de petites communes rurales ont eu lieu : Voulmentin (fusion complète de Voultegon et Saint Clémentin), et Beaussais-Vitré (fusion complète de Beausais et de Vitré). Dans le cadre des réformes territoriales en cours (2014), quelques communes associées envisagent de passer de la fusion simple à une fusion complète (Bressuire). Ces communes deviendraient dès lors des quartiers de la ville centre. Ces décisions sont âprement discutées, car elles ravivent les divergences et les tensions des fusions vieilles de 40 ans. C'est par exemple l'association pour le retrait de Saint Aubin de Baubigné du Grand Mauléon.

<sup>510</sup> La désignation du chef-lieu de département, à une journée à cheval de tout point du département perd de sa pertinence. Les petites villes (Bressuire, Thouars, Parthenay) se développent avec l'arrivée du chemin de fer.

<sup>511</sup> SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.



économies par la mutualisation d'actions touchant l'aménagement, tout en préservant l'autonomie des municipalités.

Plus d'1/2 siècle plus tard, est créé 1955, le syndicat mixte. Il constitua les prémices des communautés de communes (aujourd'hui encore, un certain nombre de communautés de communes, voire des Pays, sont des syndicats mixtes). Les SIVOM<sup>512</sup> ont été créés presque simultanément, en 1959, avec des compétences élargies. La même année furent instaurés les districts urbains pour permettre une organisation concertée entre les villes moyennes et les communes rurales agglomérées : ce fut le cas de Parthenay en Deux-Sèvres. La nécessité de gérer l'extension des zones agglomérées (habitat, réseaux routiers, d'adduction, de collecte...) a amené en 1966 la création des communautés urbaines, en 1992 les communautés des communes et en 1999 les communautés d'agglomération. Ces formules ont peiné à s'instaurer, car elles présentaient pour les élus des contraintes nouvelles et une perte d'autonomie relative de leurs communes. Toutefois, le retrait des services de l'Etat, avec notamment la disparition de la DDE<sup>513</sup>, incita les maires des petites communes à choisir l'orientation intercommunale.

La loi de 1992 marqua un tournant dans la conception de la décentralisation car la notion d'équipement céda le pas à celle de démarche de projet. Cette loi visait à concilier deux logiques : l'aménagement du territoire et la coopération intercommunale locale. Les communautés de communes et les communautés de villes se créèrent autour des compétences de développement, dotées d'un budget autonome. Au plan national, les communautés de communes connurent un essor très important passant de 193 en 1993 à 1532 en 2001, à la différence des communautés de villes qui ne passèrent que de 3 à 5 sur la même période.

La loi Pasqua de 1995 visait le regroupement des collectivités locales dans des espaces politiques plus vastes, les communautés existantes étant considérées comme trop nombreuses et/ou trop petites pour assurer un développement territorial cohérent. Il s'agissait de promouvoir l'entité des Pays. Les questions de leur délimitation, de leurs frontières et de l'unité de sens furent au cœur des débats dès leur création, notamment dans les territoires où les communautés de communes étaient récentes.

La loi de 1999 sur les communautés d'agglomérations poussa à une véritable intercommunalité en milieu urbain, en affirmant la continuité territoriale (la « cohérence »), et en harmonisant la fiscalité avec la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Le rôle de l'Etat fut renforcé par l'arbitrage de Préfet. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 poursuivit l'idée d'un développement urbain plus solidaire (logement social, par un aménagement plus équilibré du territoire, avec pour outil principal le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Il concerna les villes de plus de 15000 habitants.

---

<sup>512</sup> SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

<sup>513</sup> Les agents de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) sont les interlocuteurs privilégiés des maires dans des petites communes : instruction des dossiers techniques, conseils.

Ces institutions intercommunales se généralisèrent et de nombreuses compétences durent être redéfinies, et transférées à l'échelon supra-municipal, échappant à l'autorité des maires. Certains maires préférèrent retarder ce type de coopérations car ils craignaient de perdre leur autonomie locale.

Le département des Deux-Sèvres s'est engagé très tôt dans la coopération intercommunale, la majorité des communes étant organisées en intercommunalités bien avant les récentes réformes territoriales<sup>514</sup>. Mais la généralisation de l'intercommunalité questionne le rôle et le devenir des deux polarités traditionnelles que sont la commune et le département. Le choix d'un regroupement avec telle ou telle commune et le type de compétences mutualisées impactent sensiblement la gestion municipale car ces strates nouvelles élargissent l'offre politique locale : elles procurent des opportunités de placements politiques et sont jugés nécessaires par les maires pour défendre leurs intérêts communaux. Mais devant cette offre, tous les élus ne sont pas dotés des mêmes capacités à y accéder.

Les dynamiques d'intercommunalité sont donc à prendre en compte dans notre analyse car la capacité des agriculteurs à accéder à des responsabilités intercommunales est devenue un des marqueurs-clé de l'évolution de leur capital politique.

### ***1 - Les cinq Pays deux-sévriens***

Les Deux-Sèvres comptent cinq Pays, recouvrant une grande partie du département qui se sont constitués successivement.

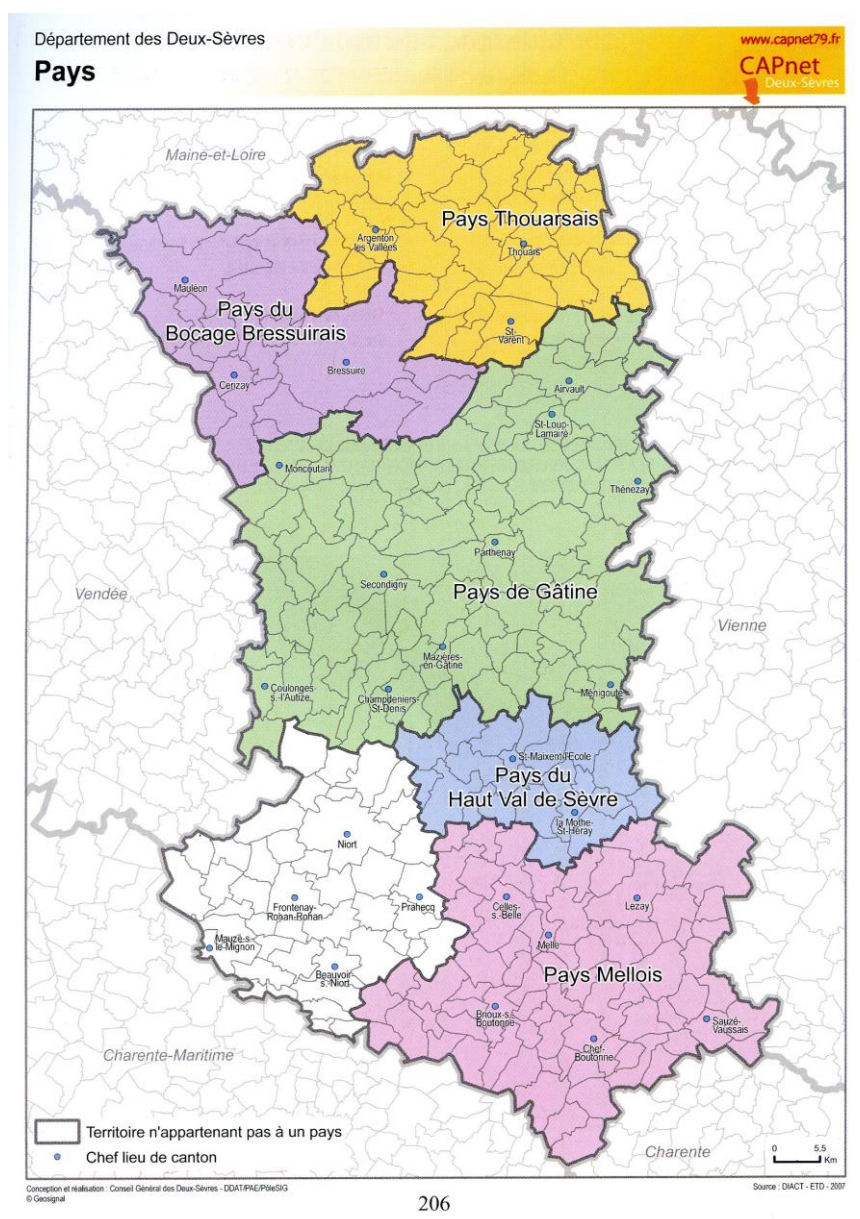
Le Pays Mellois, dans le sud, fut, le premier créé en 1976, (périmètre définitif en 2005). Deux autres Pays suivirent en 1988 : le Pays du Haut Val de Sèvres (78 communes - périmètre définitif en 2005) et le Pays de Bocage Bressuirais, (19 communes dont plusieurs en fusion-associations). Le Pays de Gâtine fut créé en 1997 (94 communes périmètre - définitif en 2004) et le Pays Thouarsais en 2002 (65 communes). Ainsi en 2012, seules 29 communes ne faisaient pas partie d'un Pays en Deux-Sèvres : celles de la communauté d'Agglomération de Niort<sup>515</sup> et de la communauté de communes Plaine de Courance<sup>516</sup>.

---

<sup>514</sup> Elles passent de 25 à 12 communautés de communes en janvier en 2014.

<sup>515</sup> La Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) compte 104 420 habitants en 2012, dimension autorisant une autonomie suffisante. Celle de Plaine de Courance, présidée par Claude Rouleau, revendique une forte autonomie de développement refusant son intégration dans la CAN.

<sup>516</sup> [Annexe N°51](#) - Tableau N°33 - Deux-Sèvres : Les Pays - janvier 2009 – Source – Annuaires des Maires des Deux-Sèvres.



Carte N° 72 - Les Deux-Sèvres : les Pays en 2012- Sources – Association des Maires des Deux-Sèvres.

Si la communauté de communes est considérée comme lieu décisionnel, le Pays est plutôt conçu comme une instance de réflexion prospective<sup>517</sup> qui tient sa légitimité des rapports contractuels avec le département et la Région, dans sa mission de répartition et de mutualisation des fonds publics entre les communautés de communes. Il occupe une position de cohésion et d'arbitrage entre des entités

<sup>517</sup> Les fonds européens Leader, gérés par les Pays ont pour l'objet de financer des actions de développement. Un programme Leader, regroupant le Pays du Bocage Bressuirais et le Pays Thouarsais (GAL – Groupement d'Action Local) a eu pour objectif la promotion « concertée » de la culture et de l'agriculture. Une première enveloppe de 1.5millions d'€ a soutenu des actions sur la période 2007-2013 (promotion des circuits courts, valorisation des chemins, expositions, séminaires, etc.).

intercommunales parfois concurrentes. Ainsi les postes à responsabilité (en particulier les présidences et vice-présidences t) sont-ils le résultat de dosages politiques subtils.

Prévu par la loi, le conseil de développement, instance de représentation des mondes associatif et socioprofessionnel, exerce une mission de consultation, d'études et de propositions. Sa composition varie selon les Pays<sup>518</sup> et son rôle est discuté. Son influence dépend de ses moyens de fonctionnement (par ex : la mise à disposition d'un ou plusieurs agents de développement, un budget autonome), aux modalités de sa constitution et à l'importance que des élus et le personnel administratif lui accordent<sup>519</sup>. Le caractère consultatif du conseil de développement en limite le réel impact et sa légitimité politique est contestée par certains élus<sup>520</sup> La concertation entraîne des processus longs.

Autant de constats qui expliquent sans doute la disparition des Pays lors de la réforme des pays avec la réforme territoriale de décembre 2013.

<sup>518</sup> Le CESR a conduit une enquête auprès des conseils de développement des Pays du Poitou-Charentes en septembre 2012. 3 Pays des Deux-Sèvres et la CAN, y ont répondu.

Pays	Pays Bressuirais	Pays du Haut Val de Sèvres	Pays Thouarsais	Communauté d'Agglomération de Niort
Nombre de membres	20 membres	39 membres, Renouvellement en 2011	25 membres, création en 2002	75 membres dont 50 actifs
Présidence	1 président	2 présidents	1 président	1 président
Présidents	Robert Roullier (*)	Pascal Rubminton Erik Baudry	Thierry Métayer (**)	Gérard Doray

Tableau N° 34 - Les conseils de développement des Pays (D.S) – état des lieux en 2012 – source enquête du CESR

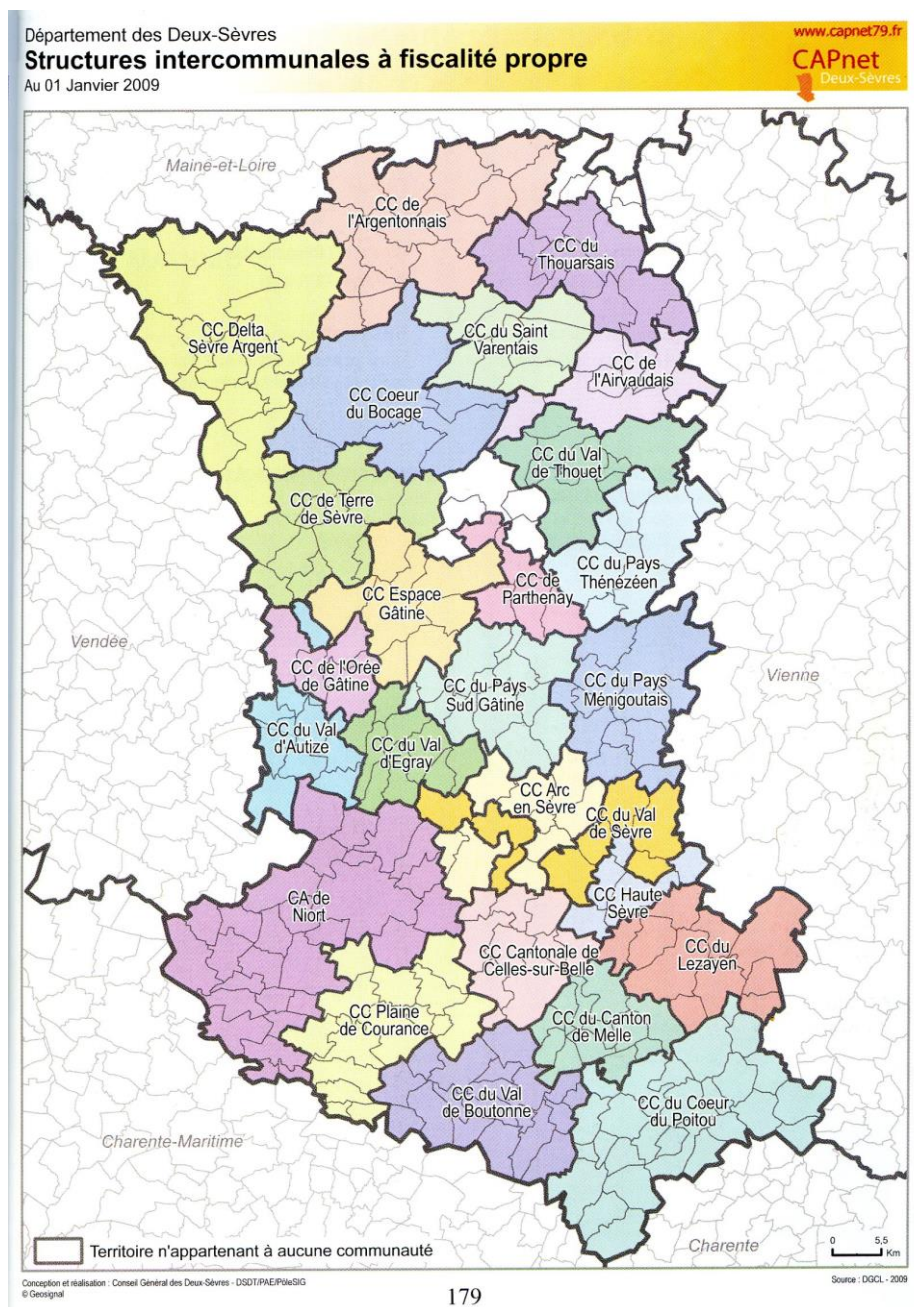
(\*) Ancien directeur de la Maison Familiale Rurale de Bressuire, (\*\*) directeur de la Maison Familiale Rurale du Terra- Bouillé Saint Paul.

<sup>519</sup> Le conseil de développement de Bressuire a été constitué, à son origine, à partir d'une vaste consultation du monde professionnel et associatif. Il en a résulté un groupe d'élus considérés représentatifs. Il est présidé par un des membres du conseil, mais n'ayant pas le statut d'association, le conseil de développement n'a ni bureau, ni conseil d'administration. Les délégués des associations et du monde socioprofessionnel siègent mais sans véritablement retour aux structures dont ils sont l'émanation. La composition du conseil de développement s'est modifiée progressivement au fil des années. Certains membres s'en sont détachés et ont été remplacés souvent par cooptation. En novembre 2013, le Conseil de développement du Pays Bressuirais regroupait une quinzaine de membres « actifs ».

<sup>520</sup> « Moi, je trouve que le conseil de développement, ça fait un petit peu doublon. Parce que, si c'est pour informer les citoyens sur ce que fait le Pays, pourquoi ceux-là et pourquoi pas d'autres ? C'est sélectionner quelques personnes à qui on va donner des informations plus pointues. Je ne vois pas où est l'égalité. .../... Je ne discute pas l'intérêt des réflexions qu'ils ont pu mener et des propositions que cela a pu faire... C'est toujours intéressant d'avoir un groupe qui est force de propositions. Mais c'est du boulot. Cela prend du temps pour le charger de mission. .../... On nous demandait, vice-président de participer. Cela faisait des réunions supplémentaires.../..... Et après, les élus ont quand même leur responsabilité. On est arrivé où on était critiqué, parce que le conseil de développement avait fait des propositions, et il n'était pas suivi. Eh bien parce que les élus : c'est nous. C'est nous qui serons responsables. C'est normal qu'on fasse ce que nous, nous avons choisis. Je trouve ça très ambiguë». Entretien avec N.N, ancien vice-président du Pays Bressuirais, juillet 2012.

## 2 - Les communautés de communes

Les structures intercommunales sont issues des processus de déconcentration et décentralisation<sup>521</sup>. La quasi-totalité des communes des Deux-Sèvres et parfois de longue date - sont en intercommunalité<sup>522</sup>.



Carte N° 73 - Les Deux-Sèvres : les communautés de communes en 2012.

Sept communautés de communes ont été créées en 1992<sup>523</sup> (le Bressuirais, le Mellois et la Gâtine, composées de plus petites communes rurales, étant les précurseurs). En 2012, il existait en Deux-Sèvres 26

<sup>521</sup> Grémion (P), *Autour du périphérique*, Politix, 7, 1999

<sup>522</sup> Annexe N° 52 - Tableau N° 35 - Deux-Sèvres – Les structures intercommunales à fiscaliste propres.



communautés de communes et une d'agglomérations (la CAN). Certaines d'entre elles sont d'une taille importante (la CAN: 100 797 habitants), d'autres sont très petites (l'Orée de Gâtine, créée en 1992 concerne 2 333 habitants). Seules 12 communes restent indépendantes en 2012<sup>524</sup>.

La majorité des communautés de communes se sont constituées à partir des SIVOM en place<sup>525</sup> : elles ont souvent une dimension cantonale, car c'est à ce niveau que les élus avaient l'habitude de travailler ensemble. Les services des SIVOM, devenus communautaires, ont amené les communes à repenser leur organisation<sup>526</sup>. Dans 13 communautés de communes sur 25<sup>527</sup>, le canton et la communauté de communes se superposent. Pour les autres communautés, les découpages ont été spécifiques, en fonction de critères politiques complexes<sup>528</sup> au moment de ces regroupements.

Les élections des présidents et des vice-présidents sont propres à chaque communauté de communes dans des répartitions géographiques, mais aussi politiques. Les débats au conseil communautaire sont plus explicitement partisans : les élus y affichent des positions politiques plus clivées auxquelles certains élus sont moins enclins.

<sup>523</sup> Loi Joxe du 6 février 1992.

<sup>524</sup> Saint Martin de-Sanzay, Brion-près-Thouet, Saint Cyr la Lande, Tourtenay, Saint Martin-de-Macon, Pas-de-Jeu, Fénerly, Saint Germain de Longue Chaume, Amailloux, Lageon, Viennay, Saint Germier.

<sup>525</sup> Sans toutefois tous les remplacer. On dénombre en Deux-Sèvres une centaine de structures intercommunales à vocation diverses.

Annexe 53 – Tableau N° 36 - Deux-Sèvres, chronologie de la création des communautés de communes.

Annexe 54 – Tableau N° 37 - Les autres syndicats intercommunaux des Deux-Sèvres.

<sup>526</sup> « La loi date de 1992 et les cinq communautés de communes du Pays Mellois, ont été créées entre 1992 et 1995. Ça a été très vite. Et quand je descends, quatre sur cinq se sont créés et en deux ans de temps..../...il y avait des SIVOM à la taille des cantons et la particularité était de ne pas dissoudre les SIVOM au moment de la création. La communauté de Melle, la communauté de Lezay, la communauté de Brioux ont été calquées sur un SIVOM. Et tous les services du SIVOM, sont devenus communautaires. Donc ce sont des communautés qui ont commencé avec une coquille vide en terme économique. Mais qui avait par contre beaucoup d'éléments dans leurs compétences. Les services à la population étaient des compétences des SIVOM. Dans le portage des repas, ils étaient beaucoup plus en avance, l'accueil à la petite enfance, etc ». Entretien avec Claude Redien, président de la communauté de communes Cœur de Poitou, juillet 2012.

<sup>527</sup> C'est le second département en France en termes de superposition de cantons, après la Lozère. – Source – Projet du schéma départemental de la Coopération Intercommunales des Deux-Sèvres – 3 mai 2011.

<sup>528</sup> Les créations des deux communautés de communes, Val de Sèvre et Arc de Sèvre, sans continuité territoriale, sont emblématiques des alliances politiques. La 1<sup>ère</sup> créée en décembre 1994 est présidée par Jean-Luc Drapeau, P.S, maire d'Azay le Brûlé. La 2<sup>nd</sup>e, créée en décembre 1996, est présidée par Léopold Moreau, centriste, maire de Saint Maixent.

« En 1994 ici, on commence à se réunir pour former une communauté de communes. Et aussitôt, Ségolène Royal fait le tour des maires socialistes et a fait une communauté de communes avec Cherveux, une autre commune à 10 km, une autre commune à 15 km, enfin c'était comme ça... sans continuité territoriale. Mais à l'époque on a laissé passer n'importe quoi. C'était strictement politique, contre moi. Parce qu'elle voyait vraisemblablement que Saint Maixent l'Ecole, et la Crèche, étaient des fers de lance de la création et les deux principales villes du coin. Elle s'est dit : cela va tout balancer dans leur giron. » Et on se traîne encore ça maintenant. Géographiquement parlant... On ne se touche pas, on n'a pas de continuité géographique les uns et les autres... A mon avis il va falloir évoluer. Cela va être dur... ». Entretien avec Léopold Moreau, conseiller général, président de la Communauté de communes Val de Sèvres, 2012.

*« Le conseil de maire, ça reste intéressant parce qu'on nous présente les dossiers en cours. On se retrouve, on discute du dossier. On valide. Quelquefois on ne valide pas. On questionne. Mais on est intéressé au dossier. Après, le conseil communautaire, c'est la présentation des délibérations devant 102 conseillers. Et là, la ville de Niort très affirmée, politiquement .../...Moi, je sais que je ne vote pas à gauche, mais je ne vais pas aller proclamer que je vote à droite. Je me dis qu'on est quand même idiot, 29 autour d'une table, à se bagarrer parce qu'il y en a un qui est plus de gauche à un moment donné. Quand on est les 29 en bureau de maires, on n'a pas cette approche politique. Et on travaille en commun pour un territoire. Et ça, ça me plaît. Mais à partir du moment où on passe en conseil communautaire, et la couleur s'affiche. Moi, je ne vis plus. Parce que après, à la campagne, chez nous si chacun devait dire : « moi je suis communiste, moi je suis de droite ou de gauche, » on ne ferait rien. Il ne faut pas afficher nos couleurs, pas à ce moment-là. Il faut travailler pour quelque chose en commun ». C, D maire de G, commune associée à la CAN, entretien, juin 2011.*

Les présidents des communautés de communes sont en grande majorité des élus clairement positionnés (et souvent multi-positionnés) dans les mandats politiques locaux <sup>529</sup> : ils sont maires (21 sur 26) et/ou conseillers généraux (10), parfois conseillers municipaux.

#### La réforme territoriale en 2013 : une réduction drastique des strates politiques locales <sup>530</sup>

La volonté de l'Etat est d'intégrer les communes isolées dans les communautés de communes et de constituer des communautés de communes de tailles jugées significatives, autour de 20 000 habitants <sup>531</sup>. Le projet de refonte territoriale, à l'échéance 2014, a accentué les incertitudes<sup>532</sup> car les reconfigurations ont soulevé de nombreuses questions parmi les élus sur les cohérences territoriales, les modes de désignation des élus et leur légitimité, les compétences. Elles renvoient aussi à la perception de ces changements par la population : la signification pour le citoyen, sa place dans le processus, sa compréhension politique, son appropriation, etc. Sa mise en œuvre implique de redéfinir et de redistribuer un nombre important de délégations (en supprimant certaines d'entre elles)<sup>533</sup>.

Les règles de seuil et d'application stricte de la continuité territoriales, l'opportunité de créer des communautés d'agglomération entraînent des processus de recomposition des intercommunalités existantes<sup>534</sup>. Certaines communes en fusion-association sont tentées de dé-fusionner pour retrouver un

<sup>529</sup> Annexe 55 - Tableau 38 – Les situations socioprofessionnelles des présidents des EPCI.

<sup>530</sup> Annexe 56 - Carte N° 74 : Deux-Sèvres - La nouvelle intercommunalité.

<sup>531</sup> « Pour porter l'économie, il conviendrait d'adopter la taille critique de 20 000 habitants », Eric Gautier, président du conseil général des Deux-Sèvres. La Nouvelle République – 25 septembre 2008. Ces regroupements posent la question de l'harmonisation des orientations, des compétences et la répartition des délégations.

<sup>532</sup> Elle se cumule aux autres réformes : le département des Deux-Sèvres doit passer de 33 cantons à 24 et de 4 à 3 circonscriptions électorales.

<sup>533</sup> Voir les débats nombreux relayés par la presse locale.

<sup>534</sup> En Deux-Sèvres, les 10 communes hors communauté de communes ont rejoint celles existant à l'échéance de décembre 2011. Les nouveaux regroupements permettent de rebattre les cartes. Certaines communes profitent de ce redéploiement pour quitter la communauté de communes dans laquelle elles

poids politique dans les nouveaux regroupements ; d'autres ont au contraire décidé de fusionner<sup>535</sup>. Certaines communautés de communes sont démantelées, la démarche faisant fi de leur histoire, de leurs actions et de leur personnel<sup>536</sup>.

Les préfets ont exercé un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la réforme, en s'appuyant sur les élus de la CAN, déjà bien constituée et sur ceux du Nord Bressuirais et du Sud Mellois désireux d'aboutir rapidement<sup>537</sup>. La logique du centre/périphérie a dominé dans la redéfinition des entités : les villes-centre sont considérées comme les pôles d'attractivité et de développement. Pour les autres communautés de communes, les tractations ont été plus laborieuses<sup>538</sup>. La consultation préalable des élus locaux (votes des conseils municipaux), l'étrécissement du calendrier imposé par les services de l'Etat (préfet et sous-préfet) ont accentué le malaise des maires pour cette réforme.

*« Les modifications territoriales, là, on les vit mal aussi. Moi je dis, on aurait dû en discuter au moins... au moins se donner deux années. Et là, on sent bien qu'il y a des échéances électorales. Et nous, le sous-préfet qu'on avait à l'époque, à Parthenay... C'est un jeune sous-préfet, il ne contredisait personne. Et je me disais souvent, je ne sais pas comment ils les piquent. (Rires). Il ne va même pas aller au bout. Parce que lui, il part. Il a lancé le truc, et le prochain, je ne sais pas ce que ça donnera. Il a rencontré tous les maires, tous les présidents de communauté. C'était presque du harcèlement, à ce point-là». Entretien avec A.B, maire de B, août 2012.*

Le redécoupage politique du territoire est donc bien un enjeu de lutte politique : il rend compte des rapports de forces et de leurs transformations. Dans la définition des nouvelles intercommunalités, l'Etat a réaffirmé son rôle d'aménageur et d'arbitre. Les élus locaux ont vu aussi leur rôle renforcé, au détriment

---

considèrent ne pas se retrouver. En conséquence, les communes restantes, totalisant dès lors une population inférieure au seuil requis, se voient obligées, elles aussi, de se rattacher à une autre communauté de communes. C'est le cas de la communauté de communes du Pays Argentonnois, dont certaines communes ont dû arbitrer entre leur rattachement à la future communauté d'agglomération de Bressuire, en Bocage ou leur rattachement à la communauté de communes de Thouars. Cette option grève structurellement leur budget, estimée à environ 30.000 € par an (2014). Enfin, l'accélération des décisions dans la période électorale présidentielle de 2011 et l'injonction très forte des préfets et sous-préfets, ont produit, chez de nombreux élus locaux, un sentiment d'instrumentalisation et de dépossession de leurs prérogatives et de leur pouvoir local. Certains élus considèrent, en outre, que les préfets, après leur mutation, ne sont plus là pour assumer les décisions prises.

<sup>535</sup> Moutiers sous-Argenton et La Chapelle Gaudin, Saint Clémentin et Voultegon.

<sup>536</sup> Par exemple, la communauté de communes de Pays Argentonnois.

<sup>537</sup> « A chaque fois la préfète nous le répétait : « J'ai rencontré les élus du Nord et ceux du Mellois qui avaient la volonté politique de se rapprocher.... Ce n'est pas moi qui ait fait la nouvelle carte territoriale ». Et puis il y a la CAN. Ensuite elle a composé avec les communautés de communes qui existaient». Entretien P.P, maire de M, commune du Thouarsais, août 2012.

<sup>538</sup> Le premier projet, élaboré en concertation étroite avec la CDCI, envisageait de passer de 26 à 15 communautés de communes. Leur nombre est ensuite passé à 9 (projet de décembre 2011), puis à 10 (projet de septembre 2012), et à 13 en décembre 2013.



des représentants la société civile (conseil de développement<sup>539</sup>), les villes centre sont renforcées, les maires des plus grandes agglomérations pesant davantage sur le devenir des plus petites. Les élus des plus grandes souvent mieux dotés en temps (ils sont retraités ou salariés disposant de temps de délégations mandat), sont en capacité de multi-positionnement et donc plus capables de maîtriser les dossiers.

---

<sup>539</sup> Pendant l'hiver 2013 et le printemps 2014, le conseil de développement du Pays de Bocage Bressuirais réfléchit à la stratégie à mettre en œuvre pour collecter la parole de la population de la nouvelle communauté d'agglomération composée dès lors de 47 communes. Il s'agit de pouvoir, in fine, recomposer le nouveau conseil de développement, sa « gouvernance » pour lui assurer une légitimité politique.

## 2 – Renouveau et transformations sociologiques des maires en Deux-Sèvres

Les changements dans la société française intervenus depuis une trentaine d'années, plus forte mobilité territoriale, migrations des jeunes vers les grandes métropoles pour leurs études, entrée dans le monde du travail et sédentarisation plus tardives, entrée massive des femmes dans les emplois extérieurs, ont modifié les modalités d'implication dans la vie politique locale et notamment dans les instances municipales. L'introduction d'une certaine parité entre genres dans les mandats locaux des plus grandes municipalités a aussi modifié les conditions d'accès aux mandats municipaux, et en conséquence, les profils sociaux des maires<sup>540</sup>.

### A – Une modification des origines socioprofessionnelles

Les changements de catégories socioprofessionnelles d'appartenance des maires reflètent l'évolution de la composition de leurs communes : déclin de la population agricole, quasi-disparition de l'artisanat, commerces et microentreprises, commune rurale ou urbaine.

#### *1 - Deux catégories très représentées : les agriculteurs et les cadres*

On sait que depuis 25 ans certaines catégories socioprofessionnelles<sup>541</sup> comme les ouvriers, les commerçants, les artisans et les sans-emploi sont globalement sous-représentées en politique. Si certains parmi eux sont conseillers municipaux, ils deviennent rarement adjoints et encore moins maires.

---

<sup>540</sup> Nous nous sommes appuyés sur plusieurs sources pour caractériser les populations et les communes :

- Le recensement de la population pour les années 1982 et 1989, 1999 - source INSEE
- Les données agricoles pour les années 1982, 1989 2000 - source RGA
- Des données relatives aux maires élus en 1983, 1989, 1995, 2001, 2008. Source : Annuaire des maires des Deux-Sèvres, édités par le conseil général et l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres.
- Des données relatives aux conseillers municipaux : sexe, âge, CSP, responsabilité d'adjoint. Elus en 2001 (4149 conseillers municipaux) et 2008 (4475 conseillers municipaux). Source listing communal fourni par l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres.
- Des données de résultats communaux aux élections présidentielles de 2002 et 2008 (résultats des candidats au 1<sup>er</sup> tour). Elections municipales de 2008 (taux d'abstention, liste, nombre de tours). Sources du ministère de l'Intérieur, presse régionale.

<sup>541</sup> Cadiou, S, *Le pouvoir local*, Presses Universitaires de Grenoble, 2009.

Les maires par CSP – 1983/2008 (%)	1983	1989	1995	2001	2008
<b>agriculteurs</b>	<b>39,18</b>	<b>28,65</b>	<b>24,27</b>	<b>22,81</b>	<b>18,71</b>
<b>retraités de l'agriculture</b>	<b>9,94</b>	<b>17,54</b>	<b>16,08</b>	<b>11,11</b>	<b>7,31</b>
chef d'entreprise	6,73	3,80	4,39	3,80	2,63
cadre	4,68	6,43	11,11	15,50	14,04
prof intermédiaires	6,73	4,97	6,43	6,73	7,60
enseignants, professeurs	6,73	7,31	8,48	7,02	7,31
Employés,	4,09	5,26	6,14	9,06	9,06
artisans et commerçants	4,1	2,63	1,75	1,56	2,05
ouvriers	0,29	0,29	0,29	0,29	0,00
sans profession	1,46	1,17	1,75	1,17	1,17
retraités autres	16,08	21,93	18,71	20,47	28,65
divers (non réponse)	0,00	0,00	0,58	0,58	1,46
total	100	100	100	100	100

Tableau N° 39 – Les maires par CSP – 1983-2008 – Deux-Sèvres (%) – Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Le poids des maires employés s'est renforcé en Deux-Sèvres, passant de 4.1% en 1983 à 9,1% en 2008. Celui des maires cadres a connu une progression récente elle aussi mais plus significative, passant de 4.7% 1989 à 14% en 2008. Ces proportions coïncident avec celles dans la population. Mais on peut aussi penser qu'elle correspond aussi à la montée de nouvelles compétences dans le mandat de maire, comme la gestion économique et administrative, la communication et le management<sup>542</sup>. De même, la part de professions intermédiaires dans la population des élus (corps médical, petit entrepreneur indépendant) est passée de 6.5% en 1983 à 7,6% en 2008.

La part des enseignants est demeurée relativement stable, passant de 6.5% à 8.5% de 1983 à 2008. Il était courant jusqu'aux années 1980 que l'instituteur occupe le poste de secrétaire de mairie d'une commune rurale (et il pouvait aussi assurer des cours agricoles postsecondaires pour adultes), représentant alors une figure locale du « notable » de la commune, avec le maire, le curé ou le pasteur.<sup>543</sup>

<sup>542</sup> On peut observer une similitude avec l'évolution des formes d'engagements des pompiers étudiées par Jean-Noël Retière. Il montre une professionnalisation progressive du corps des pompiers. Il l'explique par une transformation de leur fonction : la figure classique du pompier volontaire reposant sur un engagement le dévouement est progressivement supplanté par une nouvelle figure reposant sur une compétence plus technique. Retière, J.N, Etre sapeur-pompier volontaire : du dévouement à la compétence, art. cité.

<sup>543</sup> « Les 3 notables de la commune sont le prêtre, représentant de Dieu, le maire, représentant de l'Etat et l'instituteur représentant de l'instruction et aussi de la politique sociale ». Buegier-Parrot, C., *Les instituteurs des Deux-Sèvres au début du XXème siècle*. Op. cité, P. 266,

Par contre recul du poids des agriculteurs a été net, passant de 52% des actifs en 1983 à 29% en 2008. Si l'on exclut les retraités, la chute est moindre passant de 49% en 1983 à 26% des maires en 2008. Ils demeurent toutefois la première catégorie socioprofessionnelle représentée dans l'emble des communes. Bien entendu, au-delà de certaines caractéristiques communes, constitutives de leur capital politique, (implantation locale, valorisation de l'espace, esprit d'entreprise, etc.), ils ne forment pas une population homogène<sup>544</sup>.

Cette recomposition des catégories socioprofessionnelles des maires, amorcée depuis 1983, reflète l'évolution des petites communes rurales : déclin du nombre d'agriculteurs et la quasi-disparition des artisans, des commerçants et des petits patrons. Enfin les postes de maires et de conseillers municipaux sont de plus en plus tenus par des retraités, il est vrai de plus en plus nombreux.

## ***2 - Une majorité d'actifs avec une progression sensible des retraités***

Si la composition socioprofessionnelle des communes a changé, la part des maires retraités a progressé et cette évolution s'accélère. On observe une très forte diminution des maires en activité entre les mandats de 1977 à 1989 (- 26%), puis une inversion en 1989 et 2001 (+ 9%), et de nouveau, une progression des maires retraités en 2008 (+7%). Il est vrai que le mandat de maire est devenu plus exigeant en temps et peu compatible avec une activité professionnelle à temps plein, quelle que soit la taille de la commune.

Année de début de mandat	Maires actifs		Maires retraités	
	nombre	%	nombre	%
2008	213	64	123	36
2001	238	71	101	29
1996	218	65	122	35
1989	205	60	137	40
1983	252	73,7	90	26,3
1977 (*)	187	86	38	14

Tableau N° 40 – Les maires en activité et maires retraités - 1983 à 2008 – Deux-Sèvres - (\*) 225 maires – Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

*Lecture : en 2008, 64% des maires sont en activité, ils sont 71% en 2001.*

Bien sûr, les retraités relèvent de diverses origines professionnelles. Les retraités agriculteurs, qui représentent la plus grande catégorie voient logiquement leur nombre décliner sur les deux derniers mandats.

<sup>544</sup> Voir ci-après : –Typologie des profils sociaux des maires agriculteurs

Les nouveaux maires	2008		2001		1996		1989		1983	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
actifs	102	71.3	109	73.8	103	76.4	83	78.3	95	81.2
Retraités (dont de l'agriculture)	41 (4)	28.7 (2.8)	39 (7)	26.2 (4.7)	32 (12)	23.6 (8.8)	23 (7)	21.7 (6.6)	22 (2)	18.8 (1.7)
total	143	100	148	100	135	100	106	100	117	100

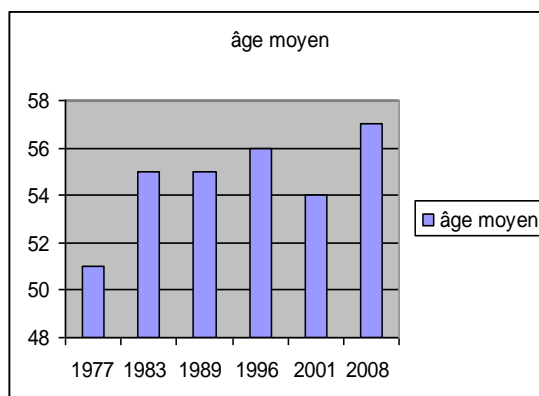
Tableau N° 41 – Les nouveaux maires : part des actifs et retraités - Deux-Sèvres – 1977-2008 - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

La proportion des maires retraités est d'abord liée à un accès plus tardif au mandat. Mais avec l'allongement de la durée de vie (et en bonne santé), les candidats se considèrent aussi plus en capacité d'assumer plus âgés leur charge municipale. Par ailleurs, en 2001, des mesures en faveur de la préretraite ont rendu possible l'entrée en mandat de jeunes retraités en recherche d'activité à l'issue d'une carrière professionnelle écourtée. Enfin, certaines catégories professionnelles ont bénéficié de conditions de mise en disponibilité aménagées<sup>545</sup> ou de conditions des départs en retraite précoces facilitant leur engagement.

En sens inverse, les dispositifs de retraite récents, comme l'allongement de la durée de cotisations et d'âge de départ en retraite, pourraient modifier le profil des candidats aux élections municipales à venir, en accroissant le nombre de maires en activité professionnelle.

### 3 - Des maires plus âgés

L'âge moyen des maires, en début de mandat, exprime logiquement une tendance au vieillissement entre 1977 et 1996. Mais on observe l'inverse en 2001, lié à un fort renouvellement des maires lors de cette élection, la tendance s'inversant logiquement en 2008.



Graphes N° 5 – L'âge moyen des maires en début de mandature en Deux-Sèvres – 1977-2008 - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

<sup>545</sup> Agents de la fonction publique, militaires

La répartition par tranche d'âges nuance toutefois l'interprétation de cette moyenne : en 1977, 44,4 % des maires étaient âgés de moins de 50 ans en début de mandature, ils n'étaient que 20,4% en 2008. Ceux âgés de plus de 60 ans représentaient 9% des maires en 1977 et 28,6% en 2008.

	2008	2001	1996	1989	1983	1977 (*)
+ 70 ans (%)	2	0,9	3,8	1,5	3,5	0
60>70 ans (%)	26,6	21,2	26,6	30,3	23,1	9
50>60 ans (%)	48	41,5	34,8	34,2	43,6	45
40>50 ans (%)	16,7	30,4	29,8	24,3	21,9	33
30>40 ans (%)	4,7	5	4,7	8,5	7,6	11
>30 ans (%)	0	0,3	0	0,9	0,3	0,4
Total (%)	100	100	100	100	100	100

(\*) 225 maires

Tableau N° 34 – L'âge des maires en début de mandature, par classe – Deux-Sèvres – 1977-2008 -  
Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Lecture : aux élections de 2008, 2% des maires avaient plus de 70 ans, 26,6% ont entre 60 et 70 ans.

Les nouveaux maires (ceux élus pour la 1<sup>ère</sup> fois) constituent une population plus homogène en termes d'âges, avec un resserrement depuis 1989 : 10,1 ans d'écart d'âge moyen en 1989 à 8,1 ans en 2008.

L'âge des nouveaux maires, à chaque mandature.

	2008		2001		1996		1989		1983	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
+ 70 ans	2	1,4	1	0,7	3	9,6	1	0,9	0	0
60>70 ans	25	17,5	23	15,5	19	14,1	14	13,2	14	12
50>60 ans	67	46,9	56	37,8	41	30,4	33	31,1	46	39,3
40>50 ans	34	23,8	58	39,2	56	41,5	35	33	34	29,1
30>40 ans	14	8	9	6,1	15	11,1	21	19,8	22	19,8
>30 ans	0		1	0,7	1	0,7	2	1,9	1	0,9
total	143	100	148	100	135	100	106	100	117	100

Tableau N° 42 – âge des nouveaux maires en début de mandature Deux-Sèvres – 1977-2008 - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Lecture : en 2008, sur 143 nouveaux maires, 2 avaient plus de 70 ans (1,4%), 14 avaient entre 30 ans et 40 ans (8%)

Le vieillissement des maires découle d'un accès plus tardif à la fonction. Leur renouvellement est plus élevé lors des élections récentes (143 nouveaux en 2008 et 148 en 2001 contre 106 en 1989), les nouveaux

mandats ayant été gagnés par des élus plus âgés : en 1983, 20% des nouveaux maires étaient âgés de moins de 40 ans, contre seulement 8 % en 2008.

L'accès plus tardif aux responsabilités municipales suit d'autres tendances sociétales observées: les scolarités plus longues retardent l'entrée dans la vie professionnelle. L'insertion plus tardive dans le monde du travail ; l'accentuation de la mobilité professionnelle géographique et dans les fonctions<sup>546</sup> tout ceci retarde la « sédentarisation » des jeunes. Il en est de même pour l'installation en couple et la naissance du 1<sup>er</sup> enfant. Le métier, la famille et les engagements extérieurs se concurrencent alors en termes de priorités et de disponibilités. La recherche d'une « stabilité » des sphères professionnelles et familiales rend peu envisageable l'engagement précoce dans la vie municipale qui demande souvent en outre une implication préalable dans la vie locale pour les allochtones.

La faible disponibilité des nouveaux arrivants, face à des élus de plus en plus âgés génère des tensions : le sentiment pour les premiers que leur préoccupations ne soient pas prises en compte, et l'impression d'un refus d'engagement des populations nouvelles pour les seconds. Ce type d'incompréhension peut expliquer l'usure ressentie par les maires en place et la progression de leurs défections précoces.

#### ***4 - Un renouvellement qui s'accélère***

Le nombre de mandats des maires se réduit, conséquence d'une entrée en mandat plus tardive et d'un turn-over plus important après un ou deux mandats.

##### Répartition des mandats par mandature (en valeurs absolues)

	1 mandat	2 mandats	3 mandats	4 mandats	5 mandats	6 mandats	7	8 et +	total
2008	143	110	55	20	8	0	0	1	137
2001	149	109	47	26	7	2	1	1	137
1995	135	89	58	31	13	9	4	2	137
1989	106	105	57	42	20	6	3	3	137
1983	117	99	68	30	15	3	8	1	137

Tableau N° 43 – Les types de mandats /mandature de 1983 à 2008 (valeur absolue) - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Lecture : en 2008, nous avons 143 nouveaux maires, 110 débutent leur 2<sup>ème</sup> mandat, etc...

Depuis 30 ans, les trajectoires des responsabilités municipales se sont modifiées. On observe d'abord la diminution des longs mandats : en 1983, ¼ des maires en place poursuivaient au-delà d'un 4<sup>ème</sup> mandat (quelques maires poursuivant au-delà de 7 mandats), ils ne sont plus que 8.4% à le faire en 2008. On voit

<sup>546</sup> Le recul de la date d'installation professionnelle touche aussi le monde agricole : les agriculteurs s'installaient en moyenne autour de 22 ans dans les années 1980 et à 29 ans en 2013.

aussi une augmentation des arrêts après un ou deux mandats : un sur dix en 1989 n'a pas renouvelé son premier mandat, contre un maire sur quatre lors des élections de 2008<sup>547</sup>.

Les engagements dans le mandat municipal sont moins « totaux » et moins « un mandat à vie »<sup>548</sup>, comme ils s'observent dans d'autres types d'engagements (associatifs, professionnels), où ils se conjuguent aussi avec la sphère familiale et professionnelle. On peut donc faire l'hypothèse d'une certaine usure plus grande dans l'exercice de cette fonction politique. Il faut dire que la complexité de la fonction d'élu local et la nécessité d'être disponible se sont accrues avec les institutions de l'intercommunalité. On peut ainsi penser qu'une politisation plus grande du personnel politique, conjugué au transfert de compétences à la communauté de communes, entraîne le déclassement de certains maires, notamment des petites communes. Leur capital politique se déprécie car ils ont moins prise sur la conduite de leur propre commune.

L'accélération des mouvements de population<sup>549</sup> a en outre contribué au renouvellement de l'électorat et des candidats<sup>550</sup>. Les arrivants modifient les conditions d'élection, en s'intégrant ou en s'opposant à des équipes municipales en place et en portant des aspirations différentes des autochtones. Enfin, la loi sur la parité dans les villes de plus de 3500 habitants a favorisé l'accès aux femmes dans les conseils au détriment des hommes en place et ce mouvement s'est propagé dans les plus petites communes.

## B – Une certaine féminisation du mandat municipal

Si les catégories socioprofessionnelles des maires se sont sensiblement modifiées depuis 30 ans, on peut s'interroger sur le mouvement de parité homme/femme dans les mandats municipaux se en Deux-Sèvres : a-t-il transformé l'espace politique local ?

### *1 - Une faible parité*

Comme sur le plan national, la représentation des femmes maires reste faible en Deux-Sèvres : elle demeure même en 2008, sensiblement, en deçà de la moyenne nationale.

---

<sup>547</sup> Annexe 57 - Tableau N° 44 – Les maires des Deux-Sèvres - Types de mandats mandatures (1983-2008)

Annexe 58 - Tableau N° 45 – Les maires des Deux-Sèvres - Les poursuites de mandat par mandatures de 1983 à 2008

<sup>548</sup> En moyenne, la durée moyenne des mandats de maire était de 14.1 années en 1989, 14.2 années en 1995, 12.2 ans en 2001 et 11.8 en 2008.

<sup>549</sup> La part des nouveaux résidents dans les communes deux-sévriennes est de 26.7% entre le recensement de 1970 et 1982, et de 29.9% entre celui de 1990 à 1999, dont certaines communes à plus de 40%.

<sup>550</sup> Aux élections municipales de mars 2014, 1 conseiller municipal sur deux en Deux-Sèvres ne se représente pas et 6600 candidats se présentent pour 4400 postes.



	Nombre de femmes maire dans les Deux-Sèvres	(%)	Moyenne nationale – communes de moins de 3500 hab. <sup>551</sup>	Moyenne nationale – ensemble des communes (%)
2008	52	15.6	14.2	18.8
2001	37	10.8	11.2	10.9
1995	30	8.8	7.8	7.5
1989	17	5		5.5
1983	17	5		4

Tableau N° 46 – Les femmes maires en Deux-Sèvres de 1983 à 2008 – Source Philippe Bidet-Emeriau - Données de l'Association des maires des Deux-Sèvres.

*Lecture : en 2008, les femmes maires sont au nombre de 52 soit 15.6% des maires*

On peut donc expliquer la faible parité en Deux-Sèvres par le faible nombre de communes de plus de 3.500 habitants, celle-ci ayant l'obligation d'introduire la parité dans les listes électorales municipales et dans la désignation des adjoints dans le conseil municipal<sup>552</sup>. Même si les 13 communes de plus de 3500 habitants restent majoritairement conduites par des hommes (au demeurant, la parité a été proposée par certaines listes dans les petites communes).

	Mandat de 2001-2008	Mandat 2008
France : femmes conseillères municipales, ensemble des communes - (%)		35
France : % femmes conseillères municipales (communes de + 3500 hab) – (%)	48.5	
France : % femmes conseillères municipales (communes de - 3500 hab).	32.2	
Deux-Sèvres femmes conseillères municipales, ensemble des communes (Nombre)	1334	1637
Deux-Sèvres femmes conseillères municipales, ensemble des communes (%)	31.9	36.6
Deux-Sèvres femmes adjointes municipales, ensemble des communes (Nombre)	237	323
Deux-Sèvres femmes adjointes municipales, ensemble des communes (%)	28.6	32.5

Tableau N° 47– Les femmes conseillères municipales, et adjointes en Deux-Sèvres 2011 et 2008 – Source Philippe Bidet-Emeriau – Données de l'Association des maires des Deux-Sèvres.

<sup>551</sup>Zimmerman (Marie-Jo) « *Elections municipales et cantonales 2008 : les partis politiques résistent encore à la parité* » – Dossier de presse – 16/04/08, 24 pages, - Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes – site [www.observatoire-parite.gouv.fr](http://www.observatoire-parite.gouv.fr).

<sup>552</sup> Ces dispositions légales ont pour objet d'améliorer la parité de genre. La loi du 31 janvier 2007 introduit 4 dispositions dont 2 concernent les élections municipales des communes de plus de 3500 habitants : l'alternance stricte femme-homme dans la composition des listes électorales et l'obligation de parité sur la liste des adjoints élus par le conseil municipal.

La progression de la part des femmes dans les conseils municipaux et dans les responsabilités d'adjoint est toutefois plus sensible sur les deux derniers mandats (2001 et 2008), sans atteindre pour l'instant le 1/3 des élus. L'accèsion d'une femme au mandat de maire est d'autant plus fréquente lorsque le conseil municipal est féminisé. Les communes dont les femmes sont maires ont des conseils municipaux composés proportionnellement de plus de femmes pour les mandats de 2001 (34% de femmes) et le mandat de 2008 (40.7% de femmes). Et ces tendances s'accroissent dans le temps.

Part des femmes dans le conseil (%)	2001	2008
Ensemble des communes (%)	31.9	36.6
Commune dont le maire est une femme (%)	36.1	40.4

Tableau N° 48 - Part des femmes dans les conseils municipaux – Deux-Sèvres - – Source Philippe Bidet-Emeriau – Données de l'Association des maires des Deux-Sèvres

	2001	2008
Ensemble des communes (%)	6.5 (22 communes)	8.2 (28 communes)
Commune dont le maire est une femme (%)	12.8 (4 communes)	17.3 (9 communes)

Tableau N°49 - Les conseils municipaux majoritairement féminin – Deux-Sèvres - – Source Philippe Bidet-Emeriau – Données de l'Association des maires des Deux-Sèvres

Pour autant, il est rare qu'un conseil municipal soit majoritairement composé de femmes. Seules 22 communes deux-sévriennes étaient dans ce cas en 2001 (6.5% des communes) et 28 en 2008 (8.2% communes)<sup>553</sup>.

Force est de constater que la parité en politique, même à l'échelon local, reste difficile à atteindre. On peut penser toutefois que la législation pour les grandes villes a concouru à leur meilleur accès dans les petites communes. Et le mouvement, bien que lent, semble irréversible : ainsi lors des élections municipales de 2014, la grande majorité des listes municipales en compétition étaient constituées en parité hommes/femmes<sup>554</sup>.

<sup>553</sup> 25 de ces communes ont moins de 1000 habitants et ne sont pas tenues à la parité.

<sup>554</sup> Selon nos observations de la campagne municipale de 2014. Il faudra toutefois vérifier la composition définitive des conseils municipaux issus des élections, données non encore disponibles.

Il reste que les mandats d'adjoints sont encore largement tenus par des hommes, on ne compte qu'une femme sur 25 présidents d'une communauté de communes<sup>555</sup> et aucune conseillère générale en 2013.

## ***2 - Des femmes majoritairement en activité professionnelle***

Quels que soient les mandats depuis 1983, les femmes maires sont plus souvent en activité professionnelle que leurs homologues masculins ; elles sont aussi plus jeunes, en moyenne. Mais, comme leurs homologues masculins, la proportion des femmes maires retraitées progresse au fil des mandatures.

	Les femmes maires (%)		Ensemble des maires (%)	
	active	retraîtée	actifs	retraîtés
2008	70	30	64	36
2001	73	27	70	30
1995	70	30	64	36
1989	71	29	60	40
1983	94	6	73	27

Tableau N° 50 – Les femmes maires en activité professionnelle et retraitées – Deux-Sèvres - - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Les femmes maires par CSP – Deux-Sèvres	1995		2001		2008	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>Agricultrice</b>	<b>4</b>	<b>13.3</b>	<b>9</b>	<b>24.3</b>	<b>8</b>	<b>15.4</b>
<b>Retraîtée de l'agriculture</b>	<b>4</b>	<b>13.3</b>	<b>4</b>	<b>10.8</b>	<b>5</b>	<b>9.6</b>
Chef d'entreprise	2	6.7	1	2.7	0	0
Cadre	2	6.7	2	5.4	8	<b>15.4</b>
Profession intermédiaire	3	10	3	8.1	3	5.8
Enseignante, professeure	3	10	1	2.7	6	11.5
Employée	1	3.3	6	<b>16.2</b>	8	<b>15.4</b>
Artisane et commerçante	1	3.3	1	2.7	0	0
Ouvrière	0		0	0	0	0
Sans profession	6	<b>20</b>	4	10.8	3	5.8
Retraîtée autre profession qu'agricultrice	4	13.3	6	<b>16.2</b>	11	<b>21.2</b>
Total	30	100	37	100	52	100

Tableau N° 51 - Les CSP des femmes maires en 1995, 2001 et 2008 – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

<sup>555</sup> Situation en 2008.

Le nombre de femmes employées, cadres ou enseignantes progresse, au détriment du nombre des sans profession, aucune ouvrière n'exerce de tels mandats. Comme pour les hommes, les agricultrices (y compris retraitées) sont la catégorie la plus représentée (26.6 en 1995, 35.1% en 2001 et 25% en 2008). Le recul de la CSP agricole sur le dernier mandat suit la tendance observée pour les maires agriculteurs (43% de maires agriculteurs en activité ou retraité en 2001, 25% en 2008), mais en moindre proportion. On peut l'expliquer par le fait que, malgré la diminution de la place de l'agriculture dans les communes, l'entrée des femmes en politique locale atténue cette chute<sup>556</sup>.

Les agricultrices bénéficient de l'ancrage local que procure leur métier, une caractéristique qu'elles mettent souvent en avant. Mais elles sont concurrencées par d'autres professions (cadres, employées), souvent des allochtones exerçant leur métier hors de la commune. Leur moins bonne connaissance du territoire local que les agricultrices est compensée par leur plus forte capacité à représenter les nouveaux arrivants.

### ***3 - Des femmes maires plus jeunes et des carrières municipales courtes***

Les femmes maires sont plus jeunes que les hommes (- 4.6 ans en 1983), mais cette différence s'estompe au fil des mandatures (- 1.9 ans en 2008) <sup>557</sup>. On peut l'expliquer par le mouvement vers la parité : entrant plus précocement et plus nombreuses dans les conseils municipaux, elles accèdent plus rapidement au mandat de maire.

Nombre	<40 ans	40>50 ans	50>60 ans	>60 ans	Age moyen des femmes maires	Ecart type	Age moyen ensemble des maires
2008	3	13	22	13	55.1 ans	8.9	57 ans
2001	0	18	14	4	51.2 ans	7.6	54 ans
1995	1	12	8	9	52.6 ans	10.6	55.1 ans
1989	0	4	10	1	54.9 ans	8.92	54.6 ans
1983	0	7	8	2	50 ans	9.5	54.6 ans

Tableau N° 52 – Les femmes maires et l'âge (nombre) – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

<sup>556</sup> Les femmes représentent 30% des installations nouvelles sur la décennie 2000 en Deux-Sèvres, mais elles ne compensent toutefois pas les départs sur cette période.

<sup>557</sup> On observe toutefois des différences : les femmes maires sont plus jeunes en 1983 (50 ans) qu'en 1989 (54.9 ans).

	Nombre de 1 <sup>er</sup> mandat	Nombre de 2 <sup>ème</sup> mandat	Nombre de 3 <sup>ème</sup> mandat	4 mandats et +
2008	23	20	5	3
2001	20	12	4	1
1995	16	8	6	0
1989	8	9	0	0
1983	12	5	0	0

Tableau N° 53 – Les femmes maires et nombre de mandats 1983 à 2008 (valeur absolue) – Deux-Sèvres  
Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

*Lecture : en 2008, 23 femmes maires effectuent leur 1<sup>er</sup> mandat contre 20 en 2001.*

A l'issue de la mandature 1983, les mairesses ont été nombreuses à poursuivre leur fonction mayorale, une tendance que l'on retrouve en 2001 et 2008 : elles décrochent rarement après un premier mandat ; le plus souvent c'est après leur second. Toutefois, quelques-unes connaissent des carrières municipales longues, comme leurs homologues masculins, atténuant lentement les différences de genre.

#### ***4 - Des élues de petites communes, rurales et peu peuplées.***

Les communes dont les maires sont des femmes se caractérisent par une faible taille démographique, avec quelques exceptions.

##### *a - Des communes peu peuplées*

Les femmes sont maires de communes en moyenne plus petites que celles des hommes, sauf en 2008 (variation expliquée par l'élection de Niort, chef-lieu de département<sup>558</sup>). Hormis ce cas particulier, les femmes sont majoritairement maires de communes de moins de 500 habitants (2/3 d'entre elles) et seules cinq l'ont été dans des communes de plus 2000 habitants, seuil démographique de ruralité<sup>559</sup>.

	<250 Hab.	250>500 Hab.	500>750 Hab.	750>1000 Hab.	1000>2000 Hab.	>2000 Hab ;	moyenne	Moyenne Deux-Sèvres	Moyenne sans Niort
2008	11	20	8	5	4	3	1619 (*)	1096	924
2001	13	11	5	5	2	1	442	1064	895
1995	6	12	1	5	4	2	533	1064	895
1989	2	7	1	3	4	0	396	1069	896
1983	2	9	2	2	2	0	357	1111	837

Tableau N° 54 – Les femmes maires et la taille des communes (valeur absolue) – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres. (\*) – 510 hab. sans Niort.

<sup>558</sup> Geneviève Gaillard conquiert la mairie de Niort en 2008, après plusieurs mandats comme conseillère municipale. Elle est députée de la circonscription. La ville de Niort compte 56.661 hab. en 1999, 57070 hab. en 1990, 58234 en 1982. Niort représente 15% de la population départementale en 2008 et 17% en 1982.

<sup>559</sup> En Deux-Sèvres, en 2008, 73,3% des communes avaient moins de 2000 habitants.

La taille de la commune paraît freiner l'accès des femmes au poste de maire, car dans les grandes communes, la concurrence est plus forte<sup>560</sup>, avec plusieurs listes moins souvent menées par une femme. Dans les plus petites communes, la concurrence est plus restreinte<sup>561</sup>. Cet accès difficile aux mairies de grosses communes entraîne une éviction des postes importants dans les instances intercommunales : ainsi une seule femme présidait une communauté de communes deux-sévrienne en 2013. La législation sur la parité, bien qu'incitative à un équilibre homme/femme, n'en demeure pas moins très insuffisante et inopérante pour élargir la parité dans les mandats locaux.

*b - Des communes plus petites et moins agricoles<sup>562</sup>*

Les femmes sont maires de communes un peu moins étendues que celles des hommes (hormis 1995), même si cet écart est peu marqué. 1697 ha en 1983 et 1600 ha en 2008, contre en moyenne de 1743 ha<sup>563</sup>.

Le poids de l'agriculture y est un peu plus faible avec un nombre d'exploitations agricoles moins important (hormis l'élection de 1995)<sup>564</sup>. Leurs communes comptent 43.8 exploitations en 1983 contre une moyenne départementale de 48.2, et 25.4 exploitations agricoles en 2008, contre 29.6 exploitations aussi en moyenne.

Le nombre de conseillers agriculteurs y est aussi plus faible que dans les autres communes<sup>565</sup> : 3.14 en 2001 et 1.9 en 2008 – moyenne en Deux-Sèvres : 2.8 en 2001 et 2.04 en 2008<sup>566</sup>.

---

<sup>560</sup> Jusqu'aux élections de 2008, seules les listes de plus de 3500 habitants avaient obligation de publier le nombre de listes, rendant compliqué le dénombrement des listes des autres communes, sauf à compter dans la presse locale. L'élection de 2014, 1<sup>ère</sup> scrutin avec obligation de publication de listes et classement de candidats pour les 85 communes deux-sévriennes de plus de 1000 habitants, 51 communes (56%) ont 2 listes et plus, soit 115 listes différentes.

<sup>561</sup> Lors de l'élection de 2014, on compte 25% de communes de moins de 1000 habitants avec plusieurs listes, le plus souvent 2.

<sup>562</sup> Croisement des données avec le nombre d'exploitations agricoles – Sources : Recensements Général de l'Agriculture – 1999 et 1988:

RGA de 1999 pour les mandatures 2008, 2001 et 1995

RGA de 1988 pour les mandatures 1989 et 1982.

<sup>563</sup> [Annexe 59](#) - Tableau N° 55– Les femmes maires et la démographie communale – Deux-Sèvres

<sup>564</sup> [Annexe 60](#) - Tableau N° 56 – Les femmes maires et la spécificité agricole – Deux-Sèvres

<sup>565</sup>

Mandat	Nombre de conseillers municipaux agriculteurs dans les communes dont le maire est une femme	Nombre de conseillers municipaux agriculteurs en moyenne dans les communes des Deux-Sèvres
2008	1.9	2.04
2001	3.14	2.8

[Tableau N° 57 – Les femmes maires et l'importance du conseil municipal agricole – Deux-Sèvres](#) - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Au-delà du recul général du nombre de conseillers municipaux agricoles entre ces deux mandatures (de 931 conseillers municipaux « agricoles » en 2001 à 683 en 2008: soit – 26.6%), la proportion de communes sans conseiller municipal agriculteur est quasi identique que le maire soit un homme ou une femme.

*c - Sept cantons sans femmes maires en 2008*

La répartition géographique des femmes maire est contrastée<sup>567</sup>. Elles représentaient en 2008 20% des maires de l'arrondissement de Parthenay contre un maire sur douze pour l'arrondissement de Bressuire (deux arrondissements peu différents au plan agricole). Par contre les tailles diffèrent : 1215 hab. en moyenne pour les communes de l'arrondissement de Bressuire, contre 779 hab. pour Parthenay (moyenne départementale : 1076 hab.). La démographie semble bien constituer un plafond de verre pour l'élection des femmes au mandat de maire.

Si l'on se place sur un plan cantonal<sup>568</sup>, dans sept cantons sur 33 il n'y avait pas de femme maire en 2008, dont quatre depuis 25 ans : les cantons d'Airvault, de Coulonges sur l'Autize, de Frontenay Rohan-Rohan et de Saint Maixent<sup>569</sup>.

	Nbr cantons sans femme maire	Nbr cantons avec 1 > 2 femmes maire	Nbr cantons avec 2>3 femmes maire	Nbr cantons avec 3>4 femmes maire	Nbr cantons avec + de 4 femmes maire
2008	7	10	9	6	1
2001	15	7	7	2	2
1995	15	8	8	2	0
1989	17	15	2	0	0
1983	21	8	3	1	0

Tableau N° 58 – Les femmes maires par canton 1983 à 2008 (valeur absolue) - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Lecture : En 2008, 7 cantons n'ont pas de femmes maire, ils étaient 21 cantons sans femme maire en 1983.

*e - Des dynamiques locales semblables*

Les communes dont les femmes sont maires ne semblent pas non plus présenter de grandes différences de dynamiques démographiques locales. Le renouvellement de la population (% de nouveaux arrivants entre deux recensements) et la part des emplois sur la commune sont analogues.

<sup>566</sup> Pour nuancer, ces communes étant moins peuplées, leur nombre de conseillers municipaux est plus restreint.

<sup>567</sup> Annexe 61 - Tableau N° 59 – Les femmes maires par arrondissement 1983 à 2008.

<sup>568</sup> Annexe 62 - Tableau N° 60 – Les conseils municipaux des cantons sans femmes maires en 2001 et 2008.

<sup>569</sup> Ils sont caractérisés, pour les deux premiers, par leur faible présence de femmes dans les conseils municipaux, en 2001 et 2008, en dessous de la moyenne départementale.

Migrations démographiques	% de migrations (1990/99)	% emploi communal (1999)
Ensemble des communes Deux-Sèvres	29.8	35.5
Commune dont le maire est une femme (2001)	28	40.8
Commune dont le maire est une femme (2008)	29.7	36.4

Tableau N° 61 – les femmes maires et les migrations récentes – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données INSEE.

En définitive, l'élection des femmes maires, longtemps confinée aux petites communes, s'ouvre lentement à l'espace politique: elles gagnent progressivement de grandes communes, indépendamment des modifications sociologiques. Leur accès aux mandats intercommunaux reste toutefois marginal. Mais on peut s'interroger sur l'influence de l'orientation politique des populations sur l'élection d'une femme maire.

### ***5 – Un électorat similaire au département***

La difficulté récurrente des femmes d'accès aux mandats municipaux laisse entrevoir un conservatisme politique des électeurs. L'élection d'une femme maires est-il lié aux orientations politiques de l'électorat ?

Vote présidentielle de 2002 – 1 <sup>er</sup> tour (%)	Lionel Jospin	Jacques Chirac	Jean-Marie Le Pen
Deux-Sèvres	15.85	23.8	8.9
Commune dont le maire est une femme (2001)	13.26	24.3	9.8

Tableau N° 62 - Résultats aux élections présidentielles de 2001 – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données du ministère de L'Intérieur.

Vote présidentielle de 2007 – 1 <sup>er</sup> tour (%)	Ségolène Royal	Nicolas Sarkozy	François Bayrou	Jean-Marie Le Pen
Deux-Sèvres	31.23	27.63	18.27	6.67
Commune dont le maire est une femme (2008)	31.25	27.49	17.16	6.84

Tableau N° 63 - Résultats aux élections présidentielles de 2007 – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données du ministère de L'Intérieur.

Les orientations politiques des populations des communes ayant élu une femme maires sont peu différentes comme l'attestent les résultats du vote aux élections présidentielles de 2002 (1<sup>er</sup> tour) et de 2007 (1<sup>er</sup> tour).



Les résultats aux élections communales de 2008 montrent que les comportements électoraux sont, à quelques nuances près, assez proches, que le maire soit un homme ou une femme. Le taux de participation dans les communes dont les femmes sont maires est un peu plus élevé que la moyenne, résultat sans doute lié à la faible démographie<sup>570</sup>. Il en est de même pour la proportion de votes blancs plus faible<sup>571</sup>.

Vote municipale de 2008	Taux de participation	% vote Blanc	% de 2 <sup>ème</sup> tour
Ensemble des communes	76.78	4.27	23.6
Commune dont le maire est une femme (2008)	78	3.64	28.9

Tableau N° 64 – Les élections municipales de 2008 – Taux de participation – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données du ministère de L'Intérieur.

La position des femmes dans les mandats locaux semble donc se renforcer au fil des mandats municipaux, et leur accession autrefois cantonnée aux plus petites communes rurales s'élargit à de plus grandes : l'élection d'une femme à la mairie de Niort en 2008 en étant un exemple emblématique. Toutefois leur représentation demeure faible au plan supra-municipal : aucune dans les présidences des communautés de communes et les conseils généraux. Seule la loi semble créer les conditions d'une véritable parité de genre en politique.

---

<sup>570</sup> Les petites communes sont caractérisées par un taux de participation électorale plus élevé que les plus grandes communes.

<sup>571</sup> Toutefois le % plus important de communes ayant nécessité deux tours, peut suggérer une plus forte compétition.

### 3 – Les maires agriculteurs : des trajectoires spécifiques ?

Même si les agriculteurs restent le groupe social le plus représenté dans les mandats locaux en Deux-Sèvres, nous avons vu que leur diminution était constante. Nous avons également fait l'hypothèse que ces tendances pouvaient être en partie expliquées par l'observation de leurs trajectoires politiques. C'est ce que nous allons examiner ci-dessous.

Pour étudier la population des maires agriculteurs, nous avons regroupé les actifs et les retraités, considérant que leur façon d'être maire est marquée par leurs caractéristiques professionnelles contemporaine ou antérieure. Les uns et les autres sont souvent originaires de la commune dont ils sont maires, ils y exploitent des terres et ils mobilisent leurs compétences professionnelles dans l'exercice du mandat. Leur métier imprègne donc leur trajectoire municipale même après leur cessation d'activité professionnelle<sup>572</sup>.

	Nombre de maires en Deux-Sèvres	Maires agriculteurs en activité et retraités (Nombre)	Maires agriculteurs en activité et retraités (%)	Variation n-1 (%)
2008	342	89	26	- 23.3
2001	342	116	33.9	- 15.9
1995	342	136	39.8	- 12.6
1989	342	158	46.2	- 5.9
1983	342	168	49.1	

Tableau N° 65 – Evolution du nombre de maires agriculteurs de 1983 à 2008 – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

#### A - Des maires agriculteurs plus souvent en activité

Comme pour l'ensemble des maires, on observe une faible proportion de moins de 40 ans sur les cinq mandats : la tranche des maires de 50 ans à 60 ans est la plus représentée tandis que celle des plus de 60 ans se réduit au fil des mandatures. Les maires agriculteurs sont toutefois sensiblement plus jeunes que les autres maires, même si les écarts d'âges se resserrent sur 30 ans, que l'on peut expliquer, comme les dans les autres catégories socioprofessionnelles, par une installation professionnelle et en couple plus tardive des agriculteurs, et donc une disponibilité pour des engagements locaux retardée.

---

<sup>572</sup> Sur un plan méthodologique, il est en outre difficile de toujours dissocier leur statut d'actif ou de retraité, certains accédant à la retraite au cours du mandat. Nous avons retenu leur situation en début de mandat.

Début du mandat	Proportion des maires par tranche d'âge (en %)				Age moyen	Moyenne ensemble des maires
	<40 ans	40>50 ans	50>60 ans	>60 ans		
2008	3.4	23.6	45	28	56 ans	57 ans
2001	5.2	29.3	33.7	31.3	54.9 ans	54 ans
1995	5.8	25.4	34	34.8	52.2 ans	55.1 ans
1989	6.9	17.7	43.4	33	56.2 ans	54.6 ans
1983	5.5	20.8	46.8	27	54.9 ans	54.6 ans

Tableau N° 66 – Evolution du nombre de maires agriculteurs selon l'âge – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

	Les maires agricoles (%)		Ensemble des maires (%)	
	Actifs	Retraités	Actifs	Retraités
2008	70.8	29.2	64	36
2001	66.4	33.6	70	30
1995	60.1	39.9	64	36
1989	61.4	38.6	60	40
1983	79.8	20.2	73	27

Tableau N° 67 – Evolution du nombre de maires agriculteurs en activité et en retraite - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Pour les élus de 1983 à 1995, le rapport entre actifs et inactifs est assez similaire, quelles que soient les professions, montrant les mêmes tendances : un fort taux d'actifs en 1983 et une diminution nette jusqu'en 1995, pour s'inverser ensuite. En 1995, le nombre de maires agriculteurs retraités s'est maintenu, les arrêts étant compensés par des maires cessant leur activité professionnelles, tout en conservant leur mandat. On observe un phénomène nouveau, quelques-uns exercent leur premier mandat de maire une fois à la retraite.

En 2001, la part importante des maires retraités agricoles s'explique, là aussi, par la continuité de mandats en cours et par de nouveaux mandats exercés à l'issue de la carrière professionnelle<sup>573</sup>.

Ainsi en 2008 les agriculteurs maires sont moins nombreux, mais plus souvent en activité (70.8%), à la différence des maires d'autres CSP (64% de l'ensemble des maires). Exercer le mandat de maires tout en exerçant leur activité professionnelle revêtirait-il un regain d'intérêt pour des agriculteurs? Leur métier devient à la fois l'objet de pressions sociales, (par exemple l'obligation d'enquête publique pour l'extension d'un atelier hors-sol, l'imposition de nouvelles exigences concernant la qualité des produits), et l'objet

<sup>573</sup> Cependant, ce profil de début de mayorat d'agriculteurs retraités est devenu marginal en 2008 : seules 3 personnes sur 36 sont concernées.

d'attente de la société (le souhait d'approvisionnement d'une cantine municipale en produits agricoles locaux). Pour y répondre, les agriculteurs peuvent être tentés de se maintenir dans les mandats municipaux, tout en exerçant une activité<sup>574</sup>. Cette nécessité pose la question de leur disponibilité pour concilier l'ensemble et l'image d'une candidature corporatiste.

## B - Des maires plus jeunes et des arrêts précoces qui augmentent

L'âge des nouveaux maires agriculteurs est hétérogène<sup>575</sup>. Peu nombreux débute leur mandat de maire avant 40 ans (un peu plus que l'ensemble des maires : 10%, contre 8% avant 40 ans). A contrario, si quelques agriculteurs débute un mandat au-delà de 60 ans, à l'issue de leur carrière professionnelle (10.7% en 2008), ils sont beaucoup moins nombreux à le faire que les autres (18.9% en 2008).

Jusqu'en 1995, les agriculteurs étaient très peu nombreux à arrêter après leur premier mandat, (3% seulement en 1995, contre 13% pour l'ensemble des maires), le décrochement arrivant après 2 mandats 2 et 3 mandats. Au-delà de l'élection de 1995, la proportion des maires agriculteurs arrêtant après le 1<sup>er</sup> mandat s'est accrue : 13.8% décrochent après un mandat en 2001 (17.5% pour l'ensemble des maires) et 23.6% en 2008 (26.2% pour l'ensemble des maires).

variation	1 <sup>er</sup> → 2 <sup>ème</sup> mandat	2 <sup>ème</sup> → 3 <sup>ème</sup> mandat	3 <sup>ème</sup> → 4 <sup>ème</sup> mandat	4 <sup>ème</sup> → 5 <sup>ème</sup> mandat	5 <sup>ème</sup> → 6 <sup>ème</sup> mandat	6 <sup>ème</sup> mandat et +		Total	Moyenne en années
2001>2008	13	16	15	6	3	0	2	55	15.6 ans
1995>2001	9	15	14	13	5	6	2	64	19.5 ans
1989>1995	2	20	17	17	7	3	0	66	19.4 ans
1983>1989	5	15	13	4	2	8	1	48	19.4
Total	29	66	59	40	17	17	5	233	
% d'arrêt	12.4	28.3	25.3	17.2	7.3	7.3	2.1	100	

Tableau N° 68 – Les arrêts des mandats des maires agriculteurs - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

*Lecture* : Entre 2001 et 2008, sur 55 maires qui ont arrêté leur mandat de maire, 13 avaient effectué 1 mandat, 16 avaient effectué 2 mandats.

Les agriculteurs n'échappent donc pas à une désaffection précoce (même s'ils sont un peu moins touchés)<sup>576</sup>. On peut expliquer cette évolution par des conditions de l'exercice du mandat municipal : usure dans la

<sup>574</sup> Les organisations professionnelles ont encouragé les agriculteurs à s'investir dans les mandats locaux. Aux élections de 2008, on a pu voir deux listes d'agriculteurs en concurrence dans certaines communes. C'est le cas de la commune de Noirterre, où « s'affrontent » une liste conduite par un agriculteur responsable de la FDSEA et un jeune agriculteur moins marqué syndicalement, ce dernier étant élu.

<sup>575</sup> Annexe 63 - Tableau N° 69 – Evolution du nombre de nouveaux maires agriculteurs – Deux-Sèvres.

<sup>576</sup> Annexe 64 - Tableau N° 70 – Evolution du nombre de mandats des maires agriculteurs.

fonction, difficulté à assurer en même temps l'activité professionnelle, concurrence locale accrue, compétences requises plus complexes (plainte des habitants, réglementation instable et croissance, perte d'autonomie par transfert de compétence à la communauté de communes, etc.). 1<sup>er</sup> mandat plus tardif, et arrêt plus précoce se conjuguent pour raccourcir les « carrières » des maires.

	1 mandat (%)	2 mandats (%)	3 mandats (%)	4 mandats (%)	5 mandats et + (%)	Total (%)
2008	31.4	33.7	23.6	9	2.2	100
2001	36.2	31.9	19.8	6.9	5.1	100
1995	35.3	27.5	15.9	11.6	11.7	100
1989	25	26.6	20.9	15.2	13.1	100
1983	28	29.8	22	10.7	9.4	100

Tableau N° 71 – Evolutions relatives du nombre de mandats des maires agriculteurs de 1983 à 2008-  
Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Jusqu'en 1995, les agriculteurs s'inscrivaient dans des engagements plus longs que les autres : la durée de leurs mandats était d'une durée en moyenne de 19 années et demie jusqu'en 2001, de 15.6 ans en 2008.

Toutefois, si les durées sont plus courtes, elles restent hétérogènes, les maires agriculteurs étant 41.8% à effectuer moins de deux mandats en 1983, et plus de la moitié (52.7%) à l'issue du mandat 2001-2008.

Election municipale	Nombre de maires agriculteurs élus	Non renouvellement de mandat. (%)	Nouveaux mandats (%)
2008	89	48.2	30.3%
2001	116	46.3	42.36%
1995	138	39.8	31.2
1989	158	47 (28%)	23.4%
1983	168		27.9%

Tableau N° 72 – Evolution des renouvellements des mandats des maires agriculteurs - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

*Lecture : sur 116 maires agriculteurs en fin de mandat en 2001, 54 (48%) n'ont pas renouvelé leur mandat en 2008, et 27 nouveaux maires ont été élus.*

Au fil des élections, le renouvellement des agriculteurs s'est étiolé : près d'un agriculteur sur deux ne s'est pas représenté en 2008 (contre 40% en 1995), et la proportion des nouveaux candidats tend elle aussi à diminuer.

Le recul du nombre d'agriculteurs maire et le raccourcissement des carrières municipales posent deux questions : celle de la disponibilité nécessaire pour l'exercice du mandat et celle de la concurrence politique dans des communes, autrefois majoritairement agricoles et rurales, et qui ont profondément renouvelé leur population.

## 4 – Les communes des maires agriculteurs

Les études passées<sup>577</sup> ont montré que les maires agriculteurs étaient à la tête de communes caractérisées par leur ruralité et par la place prépondérante de l'agriculture en termes d'emploi. Depuis 30 ans, la population de ces communes a vieilli et de nouveaux résidents se sont installés<sup>578579</sup>, modifiant très sensiblement leur électorat. Les communes dont le maire est, ou a été agriculteur présentent-elles des évolutions sociodémographiques particulières pouvant expliquer leur maintien ou au contraire, leur exclusion, départ de ce mandat.

### A - Des communes en mutation

Si la démographie des communes des Deux-Sèvres est hétérogène, celles dont les maires sont agriculteurs ou anciens agriculteurs sont moins peuplées<sup>580</sup> et plus petites<sup>581</sup>.

#### *1 – Des communes moins peuplées et plus petites*

Depuis 1982<sup>582</sup>, les agriculteurs gèrent des communes en moyenne peu peuplées : près des deux tiers ont moins de 500 habitants (63%)<sup>583</sup>. Quatre grandes communes, aux populations supérieures à 2000 habitants, ont eu un maire agriculteur et font exception : deux communes rurales fusionnées (Nueil les Aubiers, la Forêt sur Sèvre) et trois communes péri-urbaines autour de Thouars (Sainte Radegonde des Pommiers) et de Niort (Aiffres et Prahecq).

---

<sup>577</sup> Bages. R, Nevers J-Y, *Les maires des petites communes face aux enjeux de la diversification du monde rural, op. cité.*

<sup>578</sup> Hervieu B, *Les orphelins de l'exode rural, op. cité.* Le Bras H., et Todd E., *Le mystère français, op. cité.*

<sup>579</sup> On qualifie de « migrants » les personnes dont la commune de résidence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du précédent recensement était différente de la commune de résidence au recensement considéré. INSEE – mars 1999 – Recensement de la population – Tableau références et analyses - p.171.

<sup>580</sup> En 1983, les agriculteurs sont maires de communes, en moyenne de 531 hab contre 1653 habitants, en moyenne en Deux-Sèvres.

<sup>581</sup> Les quatre villes principales (Niort, Bressuire, Thouars et Parthenay), totalisant à elles seules 97000 habitants des 377000 deux-sévriens (1/4 de la population du département), n'ont jamais élu de maires agriculteurs et pèsent, pour partie, dans ce résultat global.

<sup>582</sup> Par soucis de comparaison des mandats successifs, nous avons retenu les recensements de l'INSEE :

- Pour les mandats 2008, 2001 : recensement 2008 ou 1999,
- Pour les mandats 1995 et 1989 : recensement de 1990,
- Pour mandats 1983 : recensement de 1982.

<sup>583</sup> Par comparaison, pour l'ensemble des Deux-Sèvres, la proportion des communes de moins de 500 habitants est de l'ordre de 43% (1982), 47.7% (1990 et 1999), 46.2% (2008).

Population communale	En valeur relative (%)							En nombre d'habitants		
	<250 hab.	250-500 hab.	500-750 hab.	750-1000 hab.	1000-2000 hab.	>2000 hab.	total	Commune avec un maire agriculteur	Moyenne des communes des D.S	Moyenne des communes des D.S sans Niort.
2008	27	36	22.4	7.9	3.4	3.3	100	526	1096	924
2001	29.3	31	20.7	7.8	8.6	2.6	100	523	1064	895
1995	32.6	31.2	19.6	7.2	8.7	0.7	100	470	1064	895
1989	32.9	30.4	17.1	8.2	9.5	1.9	100	492	1069	896
1983	25.8	35	18	9.3	8.6	3.3	100	533	1111	837

Tableau N° 73 – Evolution du nombre de maires agriculteurs selon la démographie – Deux-Sèvres -  
Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

Lecture : en 2008, 27% des maires agricoles le sont dans des communes >250 habitants.

Il y a 25 ans, les maires agriculteurs des Deux-Sèvres étaient élus dans des communes de superficie plus petites que celles de maires non agriculteurs. (1596 ha / 1884 ha en 1983).

Au fur et à mesure des mandats, cette différence s'est amenuisée. Conjugué à une faible population, ces communes ont donc aussi la plus faible densité démographique (inférieur à 40 hab/Km<sup>2</sup>). Cette petitesse est un frein à leur développement économique, au maintien des services (poste, école) et commerce, ce qui pénalise leur attractivité.

Surface en Ha	<500 ha	500>1000 ha	1000>1500 ha	1500>2000 ha	2000>2500 ha	>2500 ha	Moyenne Ha	Ecart/moyenne Deux-Sèvres (1749 ha)
2008	4.5%	21.3%	24.7%	21.3%	11.2%	17%	1740	- 9 ha
2001	4.3	19%	25.9%	19.8%	12.1%	18.9%	1766	+ 17 ha
1995	5.1%	22.5%	26.8%	18.1%	13%	14.5%	1650	- 99 ha
1989	3.8%	22.8%	25.3%	24.1%	10.1%	13.9%	1645	- 104 ha
1983	4.2%	23.2%	24.4%	23.2%	11.3	13.7%	1598	- 151 ha

Tableau N° 74 – Evolution du nombre de maires agriculteurs selon la superficie communale - Deux-Sèvres -  
Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

## ***2 – Des communes plus agricoles.***

Même si le nombre d'agriculteurs de leur communes est moins important que dans celles des dirigées par un non agriculteur, l'activité agricole s'est proportionnellement mieux maintenue la part des actifs agricoles par rapport aux actifs totaux y étant plus élevée. Leurs communes accueillent des artisans et parfois de commerces mais plus rarement de petites et moyennes entreprises : les actifs salariés, en nombre et en part relative, sont aussi moins nombreux. Il est donc possible de dire que l'orientation agricole d'une commune favorise l'élection d'un agriculteur.



Données agricoles	Commune dont le maire est agriculteur en				moyenne des communes (D-S)
	1989	1995	2001	2008	
Nombre d'E.A en 1988	42	42.4	44	44.6	48.1
Nombre d'E.A en 1999.	25.7	26.4	28.2	28.2	29.5
Nombre d'actifs agricole en 1999	37.5	36.2	38	39.3	41
% d'actifs agricoles/actifs totaux en 1999	7.3	7.2	8.	7.7	5.6
Pop active en 1999	217	200	225	218	505
Pop active salariée 1999	150	134	154	146	375
% des actifs salariés en 1999	69.1	67	68.4	67	74.3

Tableau N° 75 – Evolution du nombre de maires agriculteurs et population active salariée

Moins nombreux dans les mandats de maires, les agriculteurs restent très présents dans les conseils municipaux et dans les mandats d'adjoints<sup>584</sup>. Ainsi en 2001, on dénombrait 22% de conseillers municipaux agriculteurs (931 sur 4149 (22%)) et ils représentaient la majorité du conseil municipal dans une petite dizaine de communes<sup>585</sup>. Leur nombre a régressé en 2008, avec 15.2% des conseillers (683 sur 4475)<sup>586</sup>. Ils demeurent toutefois la 1<sup>ère</sup> CSP en nombre dans les conseils municipaux, une proportion bien supérieure à leur poids démographique dans la population deux-sévrienne.

Les agriculteurs en activité étaient également bien représentés dans les mandats d'adjoint : 24% des adjoints sont agriculteurs en 2001<sup>587</sup>. En 2008, leur nombre a décliné<sup>588</sup> même si on comptait encore, dans une commune sur deux, au moins un adjoint agriculteur<sup>589</sup>. A contrario, on constate une absence d'agriculteurs conseillers dans 35 communes en 2001 (10.4% des communes) et dans 53 communes en 2008 (15.6% des communes) : elles concernent surtout les communes péri-urbaines et urbaines, sans ou à très faible présence d'agriculteurs.

Dans les communes dont le maire est agriculteur, la présence des agriculteurs est proportionnellement plus forte : on y dénombrait, en moyenne 3.4 conseillers municipaux agriculteurs en 2001 et 2.6 conseillers en 2008, alors que pour l'ensemble des communes des Deux-Sèvres, ces proportions étaient respectivement de 2.7 (2001) et 2 (2008). La faible représentativité, et a fortiori l'absence d'agriculteurs dans les conseils municipaux, rendent difficiles la prise en compte de leurs activités dans la gestion de l'espace communal, renforçant le sentiment d'incompréhensions concernant leur métier, et le sentiment de

<sup>584</sup> Pour les mandatures 2008 et 2001, nous disposons des listings complets des conseillers municipaux, avec la profession des actifs. Mais il ne nous a pas été possible d'identifier la totalité des anciennes professions des conseillers retraités. Pour la mandature 2001, sur 455 retraités, 213 professions sont identifiées (46.8 %) dont 42 agriculteurs ou agricultrices (19.7 % professions identifiées). Cette imprécision nous amène à exclure les retraités de notre analyse.

<sup>585</sup> [Annexe 65](#) - Carte N° 75- Localisation et nombre des conseillers municipaux agriculteurs en 2001

<sup>586</sup> [Annexe 66](#) - Carte N° 76 - Localisation et nombre des conseillers municipaux agriculteurs en 2008

<sup>587</sup> [Annexe 67](#) - Carte N° 77 - Localisation et nombre des adjoints agriculteurs en 2001

<sup>588</sup> [Annexe 68](#) – Carte N° 78- Localisation et nombre des adjoints agriculteurs en 2008

<sup>589</sup> 53% des communes en 2001 et 48% en 2008.

pression des « nouveaux arrivants » sur les agriculteurs. Aux difficultés du métier s'ajoute alors un ressenti vis à vis de ces derniers à l'égard des autres, et notamment à l'égard des nouveaux résidents.

### ***3 – Une population plus stable et un électorat plus conservateur***

Les communes dont le maire est agriculteur sont en léger déclin démographique (- 2% sur la période 1990/1990) et les migrations y sont d'une moindre importance. Leur population se renouvelle moins par des apports extérieurs. L'emploi y est aussi centré sur la plus commune, ce qui s'explique, pour partie, par leur activité agricole plus importante.

Migrations démographiques.	% de migrations (1990/99)	% emploi communal en 1999	Variation démographique (1990/99)
Ensemble des communes Deux-Sèvres	29.8	35.5	+ 0.13%
Commune dont le maire est un agriculteur (2001)	27.8	37.9	- 2.3%
Commune dont le maire est un agriculteur (2008)	27.8	39.1	- 2.1%

Tableau N° 76 – les migrations récentes dans les communes – Deux-Sèvres

L'électorat y est politiquement légèrement plus orienté à droite. Le taux d'abstention est plus faible, en moyenne, que dans la moyenne départementale (- 2.7% aux élections municipales de 2008). Lors des 1<sup>ers</sup> tours des élections présidentielles de 2001 et de 2008, les communes dont le maire était agriculteur avaient un peu plus voté à droite : +2 pts pour Jacques Chirac et - 2.2 pts pour Lionel Jospin (élections de 2002) et + 2.2 pts pour Nicolas Sarkozy et -3.1 pts pour Ségolène Royal (élections de 2008), tandis que François Bayrou avait obtenu des scores similaires à celui des autres communes. Les votes lepénistes et De Villiéristes y étaient, en outre, légèrement plus élevés. Les résultats des autres candidats montrent les mêmes tendances : un vote moins orienté à gauche<sup>590</sup>.

Vote présidentielle de 2002 – 1 <sup>er</sup> tour (%)	Jospin	Chirac	Le Pen

590

Vote présidentielle de 2007 – 1 <sup>er</sup> tour (%)	De Villiers	LCR	Bové	Verts	PC
Ensemble des communes des Deux-Sèvres	4.75	3.88	1.27	1.45	0.93
Commune avec un maire agriculteur en 2001	4.78	3.65	1.47	1.35	0.85
Commune avec un maire agriculteur en 2008	5.5	3.69	1.55	1.32	0.91

Tableau N° 79 - Résultats aux élections présidentielles de 2007 (De Villiers, LCR, Bové, Verts et PC) – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données du ministère de L'Intérieur.

Deux-Sèvres	15.85	23.8	8.9
Commune dont le maire est un agriculteur (2001)	13.7	25.8	10.3

Tableau N° 77 - Résultats aux élections présidentielles de 2001 (L. Jospin, J. Chirac, J-M. Le Pen - Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données du ministère de L'Intérieur

Vote présidentielle de 2007 – 1 <sup>er</sup> tour (%)	Royal	Sarkozy	Bayrou	Le Pen
Ensemble des communes des Deux-Sèvres	31.23	27.63	18.27	6.67
Commune avec un maire agriculteur en 2001	29.7	29.3	17.6	7.1
Commune avec un maire agriculteur en 2008	28.1	29.8	18.28	7.04

Tableau N° 78 - Résultats aux élections présidentielles de 2007 – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données du ministère de L'Intérieur

Vote municipale de 2008	Taux de participation	% vote Blanc	% de 2 <sup>ème</sup> tour
Ensemble des communes des Deux-Sèvres	76.78	4.27	23.6
Commune avec un maire agriculteur (2001)	78.9	4.68	22
Commune avec un maire agriculteur (2008)	79.5	4.29	21.4

Tableau N° 80 – Les élections municipales de 2008 – Taux de participation – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données du ministère de L'Intérieur.

On peut faire l'hypothèse que ce conservatisme politique un peu plus prononcé<sup>591</sup>, combiné à une moindre mobilité démographique, conforte l'élection de candidats bien implantés localement, autrement dit la figure classique des maires agriculteurs. Toutefois, les populations autochtones deviennent minoritaires et sont renouvelées par de jeunes familles parfois de familles de nationalité étrangère (en particulier anglaises), moins attachées à élire une personne du cru, fut-t-il agriculteur, même si le mode de vie agricole se rapproche des autres catégories sociales. Notons également que les agriculteurs sont loin de présenter aujourd'hui, une population politiquement homogène. Ces tendances générales masquent donc des réalités contrastées : agriculteurs sans étiquette/ de droite ou de gauche dans des communes à majorités sans étiquette / de droite /de gauche ; élection de maires agriculteurs à l'état de tradition, absence totale depuis des dizaines d'années dans d'autres ; et des différences de dynamiques.

## B – Des dynamiques démographiques et économiques hétérogènes

<sup>591</sup>Gobin J., Mayance P., Conservateurs ? Analyse du vote de la population agricole lors de l'élection présidentielle de 2007., *Les Mondes agricoles en politique, op. cité.*

Si les communes dirigées par un agriculteur sont plus agricoles, elles sont disparates en termes démographique et économique.

### ***1 – Des évolutions sensibles mais diverses***

Depuis une trentaine d'années, certaines communes sont continuellement dirigées par un maire agriculteur alors que d'autres, à l'inverse ne l'ont jamais été<sup>592</sup>. Je me suis interrogé sur les caractéristiques de ces deux types de communes<sup>593</sup>.

#### *a - Plus d'une centaine de communes sans maire agriculteur depuis 30 ans*

Ces communes (112), ont une étendue importante (1880 ha) et une population importante (2160 hab. en 2008), en progression depuis 1990 (+ 4%). Leur densité est proche de 100 hab/Km<sup>2</sup> ; 1/3 sont urbaines ou périurbaines, 57% rurales<sup>594</sup>, en majorité des chefs-lieux de canton (25/33). Leur nombre d'exploitations agricoles reste important, mais avec une plus faible proportion d'actifs agricoles : 3% en 1999, contre 9.5 % pour les communes ayant continuellement eu un agriculteur maire depuis 30 ans. On peut noter que neuf de ces communes n'avaient plus d'agriculteur en activité en 1988 et onze en 2008.

La représentation agricole dans la gestion municipale est amoindrie et régresse, leur proportion passe de 22% en 2001 à 16% en 2008 (contre respectivement 40% et 30% pour les communes ayant eu continuellement un agriculteur maire pendant 5 mandats), 20% de ces communes n'ayant aucun agriculteur dans leur conseil en 2001 (contre 27 % en 2008 ) et un autre quart un seul représentant<sup>595</sup>.

#### *b - Des communes ayant toujours élu un maire agriculteur sur les cinq derniers mandats*

Ces 39 communes sont plus petites en surface, moins peuplées (moins de 400 habitants) et elles sont les moins densément peuplées (22 hab/Km<sup>2</sup>)<sup>596</sup>. Elles sont très nettement situées en milieu rural (87.2%) et marginalement en périurbains (12.8%)<sup>597</sup>. Elles sont caractérisées par un très faible renouvellement démographique<sup>598</sup>.

---

<sup>592</sup> Annexe 69 – Tableau N° 81 – Tableau comparatif des caractéristiques de communes selon le nombre de mandats.

<sup>593</sup> Nous avons établi des classes, de communes se différenciant par l'absence ou un degré de permanence d'un maire agriculteur sur les 5 mandatures de 1983 à 2008 : communes avec un agriculteur maire ou retraité agricole durant les 5 mandatures, communes sans agriculteur maire ou retraité agricole et communes avec de 1 à 4 d'agriculteurs maires sur la période. Voir tableau comparatif – Annexe N° 15 – Caractéristiques des communes et maires agriculteurs ou non – 1982-2008.

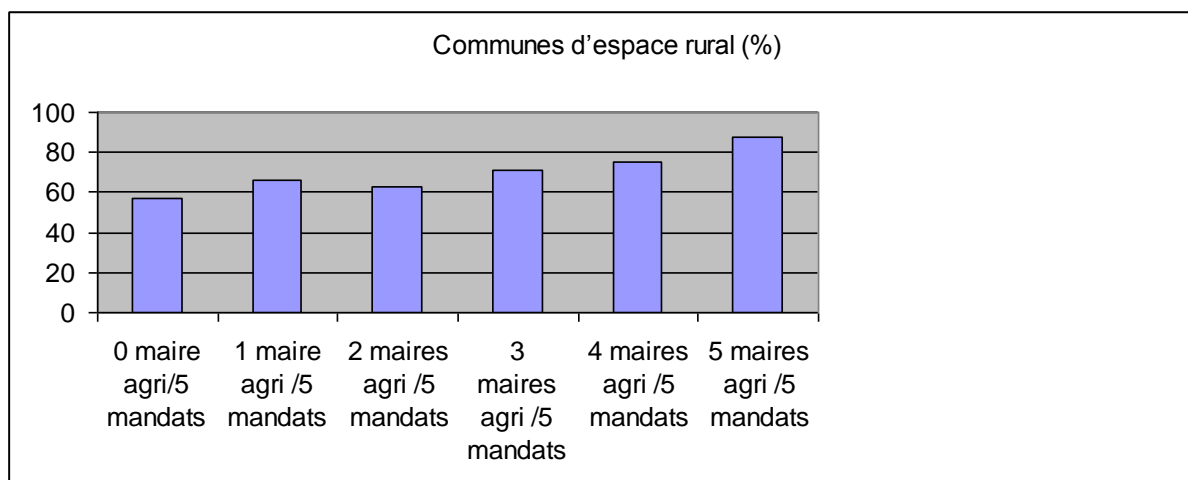
<sup>594</sup> Annexe 70 - Carte N° 79 – Les communes sans agriculteur maire sur 5 mandats.

<sup>595</sup> Voir aussi la présence d'adjoints agriculteurs.

<sup>596</sup> Annexe 71 - Histogramme N°3 – Population communale et cumul de mandats de maires agriculteurs

<sup>597</sup> Annexe 72 - Carte N° 80 – Les communes avec 5 mandats d'agriculteur maire.

<sup>598</sup> 27% entre le recensement de 1980 et 1990, 25% entre celui de 1990 et 1999.



Histogramme N° 2 – Communes d'espace rural et cumul de mandats de maires agriculteurs - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

L'agriculture y est l'activité dominante et même souvent exclusive, même si le nombre d'agriculteurs y a décliné fortement<sup>599</sup> entraînant donc une augmentation de la surface par exploitation qui passe de 40 Ha en 1988 à 78 ha en 2008. Les agriculteurs demeurent fortement représentés dans les conseils municipaux, (près de 4/11 en 2001 et 2.6/11 en 2008), ce qui facilite l'élection d'un pair<sup>600</sup>.

*c - Le déclin du nombre de maires agriculteurs dans le Bocage et la Plaine.*

Dans l'arrondissement de Niort (174 communes)<sup>601</sup>, le nombre de maires agriculteurs a chuté de plus de moitié de 1983 à 2008. L'accroissement de la population urbaine (+7% en 30 ans) et l'exode agricole ont bouleversé la représentativité agricole : seuls 5 % des actifs y étaient agriculteurs en 1999. Le nombre de chefs d'exploitation par commune est passé de 27 en 1999 à 17 en 2008, soit une chute de 37%, ce qui peut expliquer en partie au moins leur sous-représentation en termes de catégorie professionnelle jusqu'à leur retrait de la représentation municipale.

Arrondissement	Niort :	Parthenay	Bressuire
----------------	---------	-----------	-----------

<sup>599</sup> [Annexe 73](#) - Histogramme N° 5 –actifs agri/actifs totaux et cumul de mandats de maires agriculteurs.

<sup>600</sup> [Annexe 74](#) - Cartes N° 81, 82, 83 et 84 – Les communes avec de 1 à 4 mandats d'agriculteurs maires.

[Annexes 75](#) - carte N°85 – Deux-Sèvres : Les communes ayant un agriculteur maire en 1983.

[Annexe 76](#) - carte N°86 - Deux-Sèvres : Les communes ayant un agriculteur maire en 1989.

[Annexe 77](#) - carte N°87 - Deux-Sèvres : Les communes ayant un agriculteur maire en 1995.

[Annexe 78](#) - carte N°88 - Deux-Sèvres : Les communes ayant un agriculteur maire en 2001.

[Annexe 79](#) - carte N°89 - Deux-Sèvres : Les communes ayant un agriculteur maire en 2008.

<sup>601</sup> Il est caractérisé par la Communauté d'Agglomération de Niort CAN et composé de petites communes (près de la moitié à moins de 500 habitants).

Nombres des communes	174		80		88	
Communes dont le maire est un agriculteur	nombre	%	nombre	%	nombre	%
En 1983	87	50	43	53.8	38	43.2
En 1989	83	47.7	43	53.8	32	36.4
En 1995	67	38.5	41	51.3	30	34.1
En 2001	59	33.9	30	37.5	27	30.7
En 2008	41	25.6	27	33.7	21	23.9
Variation sur 5 ans		- 52.8		- 37.2		- 44.7

Tableau 81 – Evolution du nombre de communes dont le maire est un agriculteur – Deux-Sèvres -  
Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

L'arrondissement de Parthenay, qui a maintenu une proportion de maires agriculteurs plus élevée qu'ailleurs avec un maire agriculteur sur 3 en 2008, est aussi le plus rural des Deux-Sèvres avec 89% des communes en espace rural et 11% urbain ou péri-urbain : le nombre d'agriculteurs par commune, même s'il a beaucoup chuté depuis 20 ans, y reste élevé avec 25,4 en moyenne en 2008. L'agriculture y demeure donc une composante économique essentielle.

L'arrondissement de Bressuire présente un paradoxe : c'est celui qui a le moins de maires agriculteurs alors que le nombre d'exploitations agricoles s'y est davantage maintenu qu'ailleurs. Cet arrondissement est caractérisé par la présence de plusieurs petites villes supérieures à 2000 habitants<sup>602</sup>, des chefs-lieux de cantons dont certains agglomèrent des petites communes rurales (associées ou fusionnées dans le cadre des lois Marcellin). Ces communes périphériques, fournies en lotissements, sont composées de populations non originaires de la commune, notamment des salariés qui ont une propension plus élevée à élire un maire non agriculteur. D'une manière générale, les agriculteurs sont maires dans de plus petites communes, le plus souvent en dessous de 1000 habitants.

Nombre de maires/canton	aucun maire	1 à 3 maires	3 à 5 maires	Plus de 5 maires
1983	2	3	4	23
1989	2	4	7	19
1995	2	8	10	12

<sup>602</sup> Bressuire, Thouars, Mauléon, Cerizay et dans une moindre mesure Nueil les Aubiers.

2001	2	10	10	10
2008	3	16	9	5

Tableau N° 82 – Evolution du nombre de maires agriculteurs selon les cantons – Deux-Sèvres - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres.

*Lecture : en 2008, on compte 3 cantons sans maire agriculteur.*

Les mêmes tendances se dessinent au niveau cantonal. Les cantons où les agriculteurs sont absents ou faiblement présents depuis 25 ans sont ceux situés à la périphérie des villes (Niort, Saint Maixent, Thouars et récemment Parthenay). D'ailleurs les deux cantons de Niort n'ont pas élu de maires agriculteur sur les 5 mandats étudiés. Inversement, les cantons « *Entre Plaine et Gâtine* » et les cantons du Sud, où la part des actifs agricoles est plus forte, sont bien pourvus en maires agriculteurs, en particulier ceux de Brioux sur Boutonne (10 maires), Chef Boutonne (10 maires) et Celle sur Belle (10 maires).

	Nombre de communes	Nb d'exploitations moyen par commune (1988)	Nb d'exploitations moyen par commune (1999)	% des actifs agricoles/actifs totaux (1999)
Niort	9	20	10	1.3
Saint Maixent	15	58	20	2.6
Thouars	23	40	25.2	4.5
Parthenay	12	55	39.5	6.1
Brioux sur Boutonne	20	23	14.5	7.9
Chef Boutonne	16	26	16.5	9.8
Celle sur Belle	11	38	25.4	3

Tableau N° 83 – Evolution du nombre d'exploitations selon les cantons - Source, Philippe Bidet-Emeriau – Données des annuaires des maires des Deux-Sèvres, INSEE, RGA.

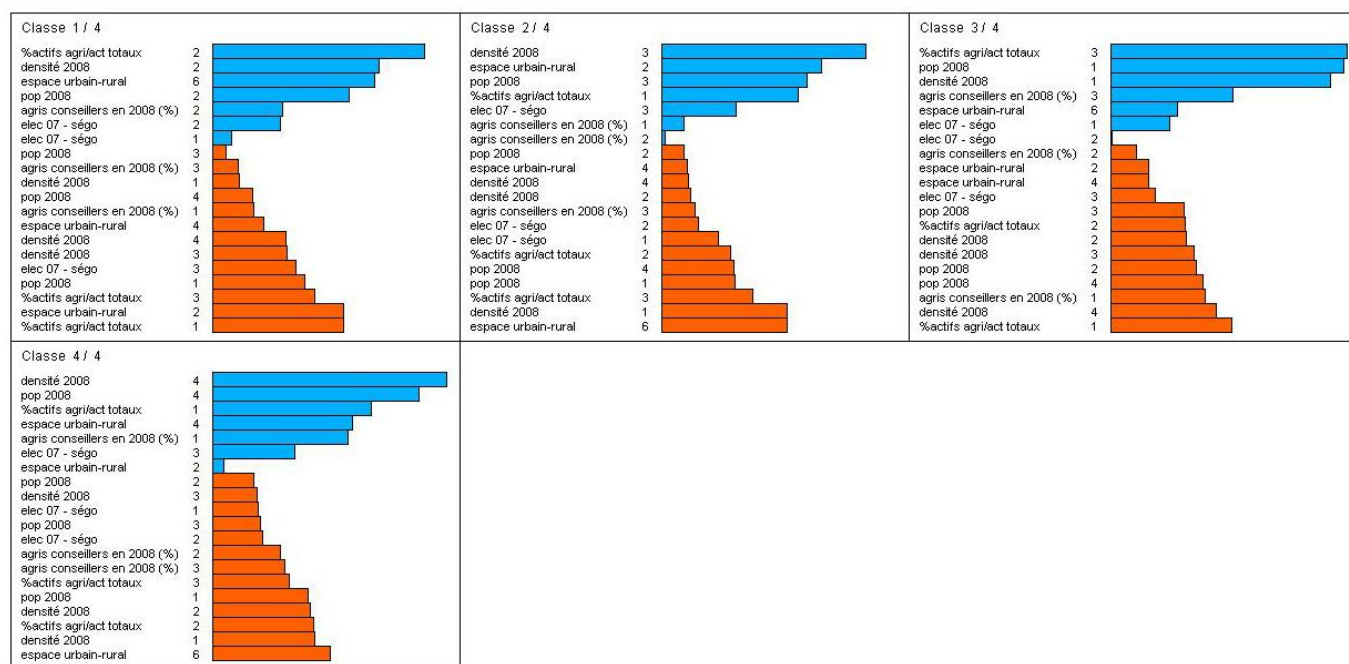
Le recul du nombre de maire d'agriculteurs, depuis 30 ans peut donc être globalement expliqué par le déclin de l'agriculture et de son poids dans la population active : moins nombreux et proportionnellement moins représentés en tant que catégorie socioprofessionnelle, ils n'ont plus de légitimité, a priori leur appartenance professionnelle ne suffisant plus pour prétendre représenter leurs concitoyens. Mais pour autant, les communes dont le maire est agriculteur présentent-elles des caractéristiques communes ?

## ***2 – Des agriculteurs maires dans quelles communes ?***

En moyenne, les variables caractérisant les communes dont le maire a été ou demeure agriculteur sont : la ruralité, le nombre d'agriculteurs, la surface (petite), la population (faible), la stabilité politique et les

orientations (conservatrices). Pour mesurer le poids de ces variables et leurs interactions, j'ai procédé à une analyse factorielle de correspondantes multiples.

A partir des variables significatives, suffisamment indépendantes, et aux modalités relativement équiprobables (25%), j'ai pu constituer de classes ayant une variabilité interne faible et une variabilité externe forte sur leurs caractéristiques démographiques, agricoles et rurales, politiques.



Histogramme N° 6 – Les variables pour la construction de l'AFC communale.

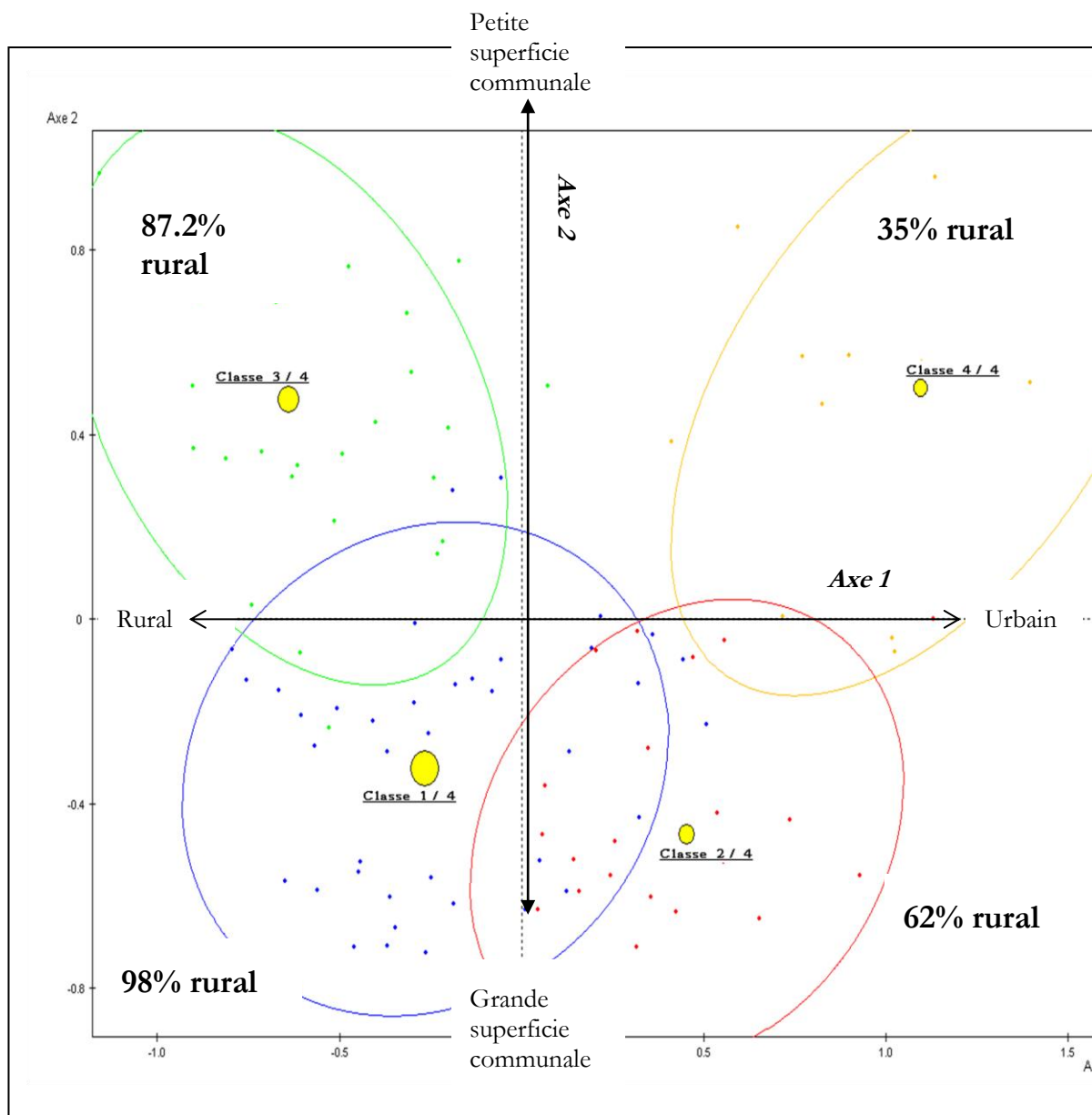
Ces données, environ une vingtaine de variables, concernent chacune des 343 communes des Deux-Sèvres, dont les 142 communes dont le maire est ou fut agriculteur (ou agriculteur retraité) sur les cinq derniers mandats. Ces informations communales ont été complétées de données du questionnaire, représentant environ 200 variables concernant 163 individus, des maires agriculteurs actuellement en mandat ou ayant quitté leur mandat en 2001 et en 2008.

J'ai pu ainsi segmenter la population en quatre classes

ACM des communes	Nombre de communes	%	Nombre de maires	%
Classe 1	51	35.9	58	35.6
Classe 2	29	20.4	34	20.9
Classe 3	39	24.5	47	28.8
Classe 4	23	16.2	24	14.7
Total	142	100	163	100

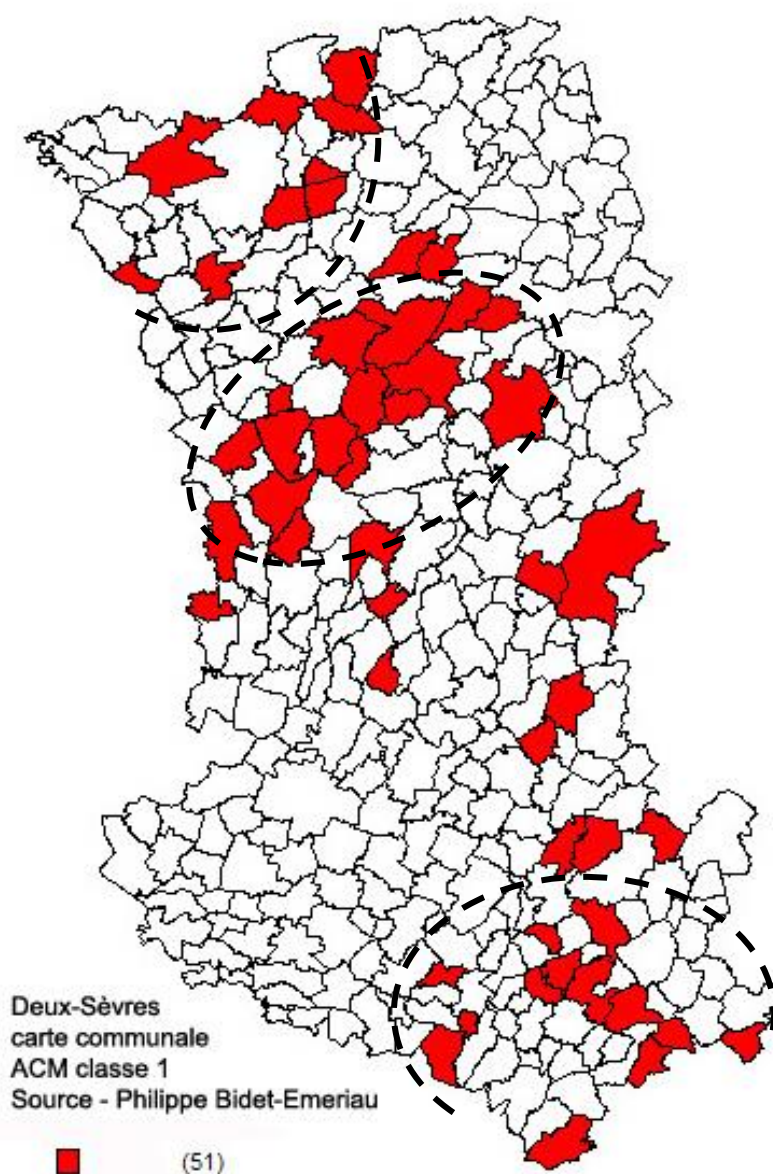
Tableau N°84 – Les 4 classes ACM communales (communes et maires)





*a - Des communes rurales à forte présence d'agriculteurs (51 communes)*

Cette classe, la plus importante en nombre de communes se compose de trois zones géographiques: la Gâtine (31%), le Bocage (25.5%), et la partie sud-est du département, éloignées des agglomérations de Niort et de Thouars.



Carte N° 90 – Les communes rurales et agricoles à fort ancrage des agriculteurs

Ces communes se trouvent très majoritairement en territoire d'espace ruraux (98%), de faible densité (28.6 hab/km<sup>2</sup>), avec des étendues importantes (plus de 2100 ha) et une faible population (503 habitants), en léger déclin démographique depuis 1982 (- 3.5% avec 521 hab.), de faibles migrations (28.2%) et générant en forte proportion des emplois locaux. L'agriculture y demeure forte : les actifs agricoles représentent en moyenne 7.4% des actifs en 2008), malgré la diminution du nombre de chefs d'exploitations.

C'est dans cette classe où les maires agriculteurs sont les plus nombreux sur cinq mandats. Près des 2/3 (65%) de ces communes avaient un maire agriculteur ou agriculteur retraité en 2008<sup>603</sup>. Les agriculteurs se maintiennent dans les conseils municipaux (33.7% en 2001, 23.6% en 2008); et en 2008, seules 2 communes sur les 51 n'ont plus de conseillers municipaux agriculteurs.

Ces communes, surtout localisées en Bocage, et en Gâtine (plus accessoirement Mellois) votent plutôt à droite et au centre droit<sup>604</sup>. Mais leurs maires agriculteurs se situent plus à gauche; ils considèrent davantage que leurs pairs leur engagement municipal comme « politique » (37.9%). Leur légitimité politique – ils se maintiennent bien dans ce mandat - repose ici sur une population agricole et rurale forte.

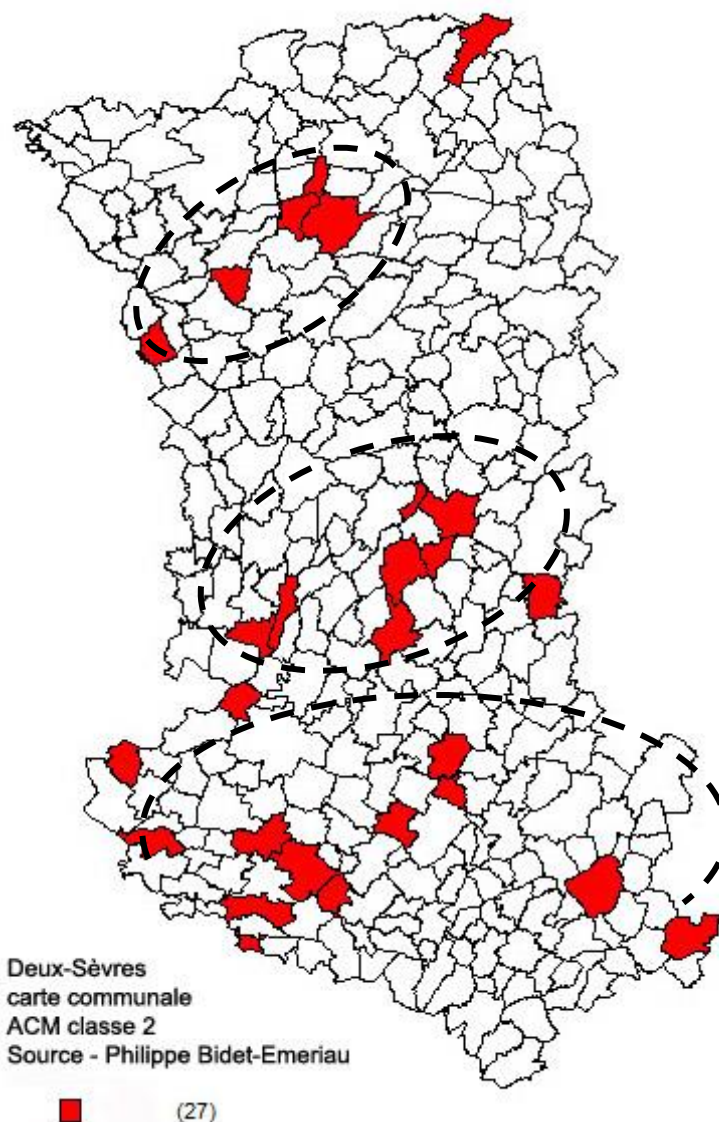
---

<sup>603</sup> Elles étaient 92,1% en 1995 et 74.5% en 2001.

<sup>604</sup> Seulement 16% de ces communes ont eu 2 tours (moyenne 27%) aux élections municipales de 2008.

*b - Des communes en espace intermédiaire (27 communes)*

Ces communes, beaucoup moins nombreuses, sont très dispersées géographiquement, les 2/3 sont situées dans la moitié sud du département et pour 1/3 tiers d'entre elles, en Bocage ou Gâtine. Ce qui correspond à 2/3 en rural et à 1/3 en périurbain.



Carte N° 91 – Des communes en concurrence de mandat

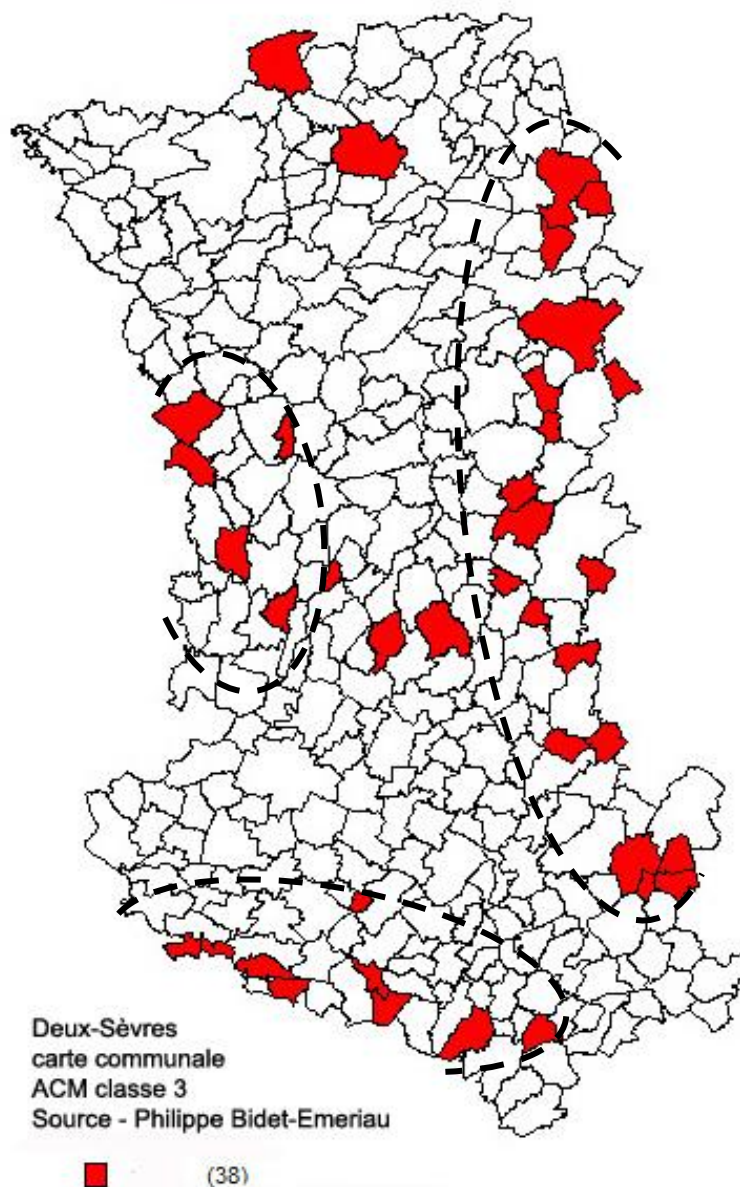
Ces communes sont grandes (1689 ha) et faiblement peuplées (578 hab.), peu denses (33 hab/km<sup>2</sup>) bien qu'en progression depuis 1982 (+ 4,2%), due à l'arrivée de populations extérieures en recherche de logement mais l'emploi communal y est faible.

Pour ce type, l'activité agricole a sensiblement décliné depuis 30 ans (de 43.8 agriculteurs en 1988 à 26.5 en 1999), ne représentant plus que 4.4% des actifs en 2000. Cependant, les agriculteurs se maintiennent mieux dans les conseils municipaux : 31.3 % des conseillers en 2001 contre 22.9% en 2008. Seules trois communes sur les 29 n'ont plus de conseiller agriculteur (en 2008 comme en 2001).

Ces communes, majoritairement de tradition républicaine, votent majoritairement à gauche : 33.44% pour Ségolène Royal contre 25.7% pour Sarkozy aux élections Présidentielles de 2008. Un tiers de ces maires agriculteurs se situent politiquement à gauche (contre 22.3% en moyenne pour les maires agriculteurs). Malgré une sensibilité politique proche de leur électorat, le nombre d'agriculteurs maires a diminué rapidement depuis trois mandats : 44.8 % d'entre elles ont encore un maire agriculteur en 2008 (tous en activité professionnelle, aucun agriculteur retraité) alors que le taux était auparavant plus de 60 % (62% en 2001 et 63,1% en 1995, 65 % en 1989). La concurrence entre un maire agriculteur ou non agriculteur est ici la plus forte. On peut penser que dans ces communes, au fort renouvellement de populations extérieures, le capital professionnel de ces agriculteurs ne soit plus suffisant pour gagner en politique.

*c - De très petites communes agricoles, à forte proportion de maires agriculteurs (39 communes)*

Les 39 communes de ce type sont caractérisées par leur forte dispersion sur le territoire et elles sont souvent en périphérie du département (1 sur 2 est en bordure d'un département voisin).



Carte N° 92 – Des communes bien dotées de maires agriculteurs.

Ces communes sont souvent rurales (87.2%), hormis cinq communes périurbaines, en proximité d'un chef-lieu de canton. Elles sont aussi caractérisées par des grandes surfaces et une faible population (243 hab), donc très faible densité démographique (18 hab. /km<sup>2</sup>)<sup>605</sup>. Elles ont connu un déclin démographique continu, se renouvelant peu par des migrations extérieures. L'activité agricole y est prépondérante, avec 12.1% d'actifs/actifs totaux en 1999 et 17 chefs d'exploitations en moyenne en 2008.

<sup>605</sup> Aucune ne dépasse 1000 habitants, et les 2/3 comptent moins de 250 habitants.

Malgré leur diminution, la proportion des maires agriculteurs se maintient : 2/3 des maires en 2008, 79.5 % en 2001 et 82.1% en 1995. Leurs conseils municipaux comprennent encore en moyenne, 1/3 d'agriculteurs<sup>606</sup>. Ces communes ont un électorat votant plus à droite<sup>607</sup> et le positionnement politique des maires agriculteurs y est aussi plus affirmé, plus souvent à droite (25%). Le relatif écart de ces communes des grandes villes, leurs faibles démographies et faibles flux migratoires semblent faciliter le maintien des agriculteurs dans la vie municipale, car leur activité professionnelle y est souvent la dernière.

---

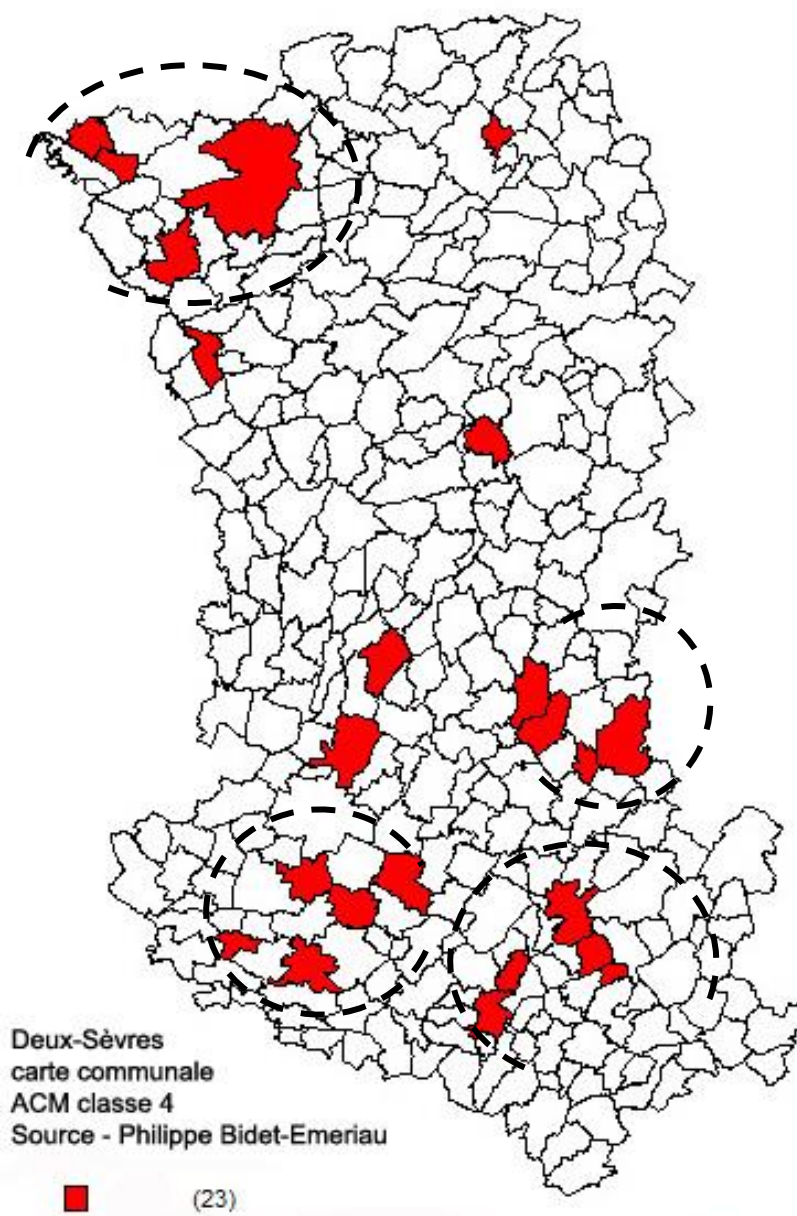
<sup>606</sup> Notons toutefois que cinq conseils municipaux étaient sans agriculteur en 2008, des communes où l'agriculture était marginale, voire absente.

<sup>607</sup> Nicolas Sarkozy obtient des voix 32.1%, contre 26% pour Ségolène Royal au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles de 2008.



*d - Des communes péri-urbaines avec peu de maires agriculteurs (23 communes)*

Quatre de ces communes sont des chefs-lieux de canton, caractérisées par une population importante (1291 hab.), et une densité démographique nettement plus élevée que la moyenne (66.5 hab. /km<sup>2</sup>). Elles ont connu depuis 1990 une progression démographique continue du fait de l'arrivée de population extérieure. L'agriculture, bien que très présente (SAU communale élevée et maintien du nombre d'agriculteurs) y est très minoritaire en termes d'emploi (à peine supérieure à la moyenne nationale: 2,55 % des actifs totaux).



Carte N° 93 – Des communes péri-urbaines peu dotées de maires agriculteurs

Deux sous-groupes se dégagent géographiquement. La majorité d'entre elles se situent dans le Sud du département, terres de radicalisme votant à gauche. Une seconde zone, en Bocage, au nord-ouest du département, est à l'inverse ancrée à droite.



Dans ces communes, l'alternance professionnelle au poste de maire a été plus forte. En 2008, seul un maire sur deux est agriculteur, contre 69% en 2001, 56.5 en 1995 et 43.5 en 1989. Les agriculteurs sont, par ailleurs, proportionnellement peu représentés dans les conseils municipaux (13%) ; en 2008, cinq communes sur les 23 n'ont pas d'agriculteurs dans leur conseil municipal.

Les agriculteurs de ces communes sont en forte concurrence dans les élections et leur seules caractéristiques professionnelles – l'agriculture est devenu une activité minoritaire sur la commune- ne semblent plus constituer une ressource suffisante pour se maintenir dans les mandats municipaux.

En définitive le maintien des agriculteurs dans les mandats municipaux, (maire et conseillers municipaux) au début des années 1980, puis leur recul depuis, peuvent en partie au moins s'expliquer par les transformations de l'espace communal. Les communes plus rurales et en écart des villes maintiennent plus longtemps un maire agriculteur, tandis que les communes périurbaines, traversées par des flux migratoires plus importants et un renouvellement de leur population, plus distants de la figure autochtone qu'incarne les agriculteurs, élisent des maires d'autres professions. Les agriculteurs, moins représentatifs des populations locales et moins influents, ont vu leur poids s'amoindrir dans les conseils municipaux, d'où la diminution sensibles du nombre de maires.

## Conclusion

La population de maires représente une grande diversité de profils sociodémographiques, avec des permanences et des inflexions au fil des élections. Les agriculteurs et les agriculteurs retraités sont les plus représentés et les agricultrices restent très minoritaires, bien que leur nombre progresse. Les conseils municipaux se transforment en reflétant la composition sociodémographique des populations de leurs communes. Si les agriculteurs y sont surreprésentés, certaines communes, (surtout urbaines et périurbaines), n'ont toutefois plus de conseillers municipaux.

Les agriculteurs sont élus maires des communes de plus petite étendue, moins peuplées et moins denses en moyenne que les autres. Toutefois, au fur et à mesure des mandats récents, ces différences de profils communaux s'amenuisent. Quand l'activité agricole communale reste dynamique, les agriculteurs maintiennent leur place dans le conseil municipal ce qui montre le rôle positif du capital professionnel pour ce mandat. Leur orientation politique dominante est à majoritairement droite. Mais, paradoxalement, certains maires agriculteurs de gauche sont élus dans des communes où l'on vote plutôt à droite, tout comme certains agriculteurs sont élus dans des communes orientées à gauche. Cela montre qu'il n'est pas a priori aisé de cerner le lien entre capital professionnel et capital politique.

Au-delà de ces dominantes, les communes dont le maire est agriculteur relèvent d'une mosaïque de situations, et on peut penser que leur maintien et leur retrait tiennent à la place que leur profession joue localement. Mais ils sont de plus en plus exposés à la concurrence, car les groupes sociaux se recomposent, tandis que leur profession, bien que dynamique, décline inexorablement en nombre.

Il reste que les agriculteurs demeurent bien positionnés dans les mandats locaux au-delà, en tout cas, de ce qu'ils représentent comme catégorie socioprofessionnelle. Ce qui nous amène à s'interroger sur leur capital professionnel et politique, en replaçant l'analyse dans les transformations de l'espace politico-administratif, en particulier face à la généralisation des intercommunalités qui reposent la question de leur pouvoir dans l'espace politique local.



# **Chapitre 5 -La formation du capital politique des maires agriculteurs**

Le chapitre IV a montré que les agriculteurs se maintenaient relativement bien dans leurs mandats municipaux, alors que l'espace local social et politique se modifiait. Leurs trajectoires municipales se distinguent-elles de celles des autres catégories socioprofessionnelles ? Varient-elles en fonction des profils des communes, certes hétérogènes mais à dominante rurale et plus petites ?

On a déjà vu que les trajectoires municipales étaient liées à des formes de capital culturel et social, hérité ou non, lié à la sphère privée comme professionnelle. L'inscription dans une continuité familiale notamment avec une parentèle investie dans des engagements locaux et/ou porteuse d'une notoriété plus ou moins forte dans la commune, entraîne une reconnaissance, autrement dit du capital d'autochtonie<sup>608</sup>.

Mais leur métier aussi bien que le mandat municipal changent : ils deviennent plus exigeants en temps et demandant de nouvelles compétences. On s'interrogera aussi ici sur le rôle du capital professionnel, en posant la question des conditions de conversion de capital professionnel (réputation, savoir-faire, savoir être) en capital politique. Cette analyse doit être menée en prenant en compte le fait que l'électorat se transforme et que l'espace politique local est travaillé par les nouvelles formes d'intercommunalités.

Ce chapitre vise donc à mesurer le poids et le rôle des différentes formes de capital des agriculteurs : social, culturel, formation scolaire, professionnel dans l'accès au mandat de maire et dans son exercice. Comment se construit leurs trajectoires municipales ? Quelle est leur diversité ? Selon quelles conditions ces différentes ressources peuvent être converties ou non en positions de pouvoir municipal ? Enfin, comment leur capital facilite ou non leur placement et leurs positions dans les instances politiques de plus en plus supra-municipales ?

---

<sup>608</sup> Cette partie s'appuie sur l'enquête postale adressée aux agriculteurs maires, en mandat en 2008, ceux ayant quitté leur mandat en 2001 et 2008.

## 1 – L'héritage social

Accéder à une responsabilité municipale dépend notamment du degré de connaissance et de reconnaissance par les concitoyens de sa commune : les positions dans la vie locale et les systèmes de relations sociales qui construisent cette légitimité de représentation constituent une ressource que nous nommons le capital social, en partie hérité – issu de leur parentèle- et en partie acquis par leur implication dans la vie locale.

### A - Natif de la commune, une ressource résiduelle ?

Etre autochtone, c'est être issu d'une famille installée de longue date sur une commune et y avoir vécu personnellement de longue date. Cette qualité facilite la légitimité à représenter la population, ceci d'autant plus que le candidat est issu de la commune.

Lieu de naissance	nombre	%
La commune	101	62
Une autre commune du canton	17	10.4
Une autre commune du département	32	19.6
Une commune d'un autre département	13	8
Total	163	100

Tableau N°85– Deux-Sèvres – Origine géographique des agriculteurs maires (en mandat en 2001 et/ou 2008).

Près des deux-tiers des maires agriculteurs enquêtés sont nés sur la commune, la majorité des autres sont originaires d'une commune proche et, plus rarement, d'autres départements comme les « migrants vendéens » et bien sur des conjoints d'agriculteurs.

AA explique ses débuts en politique : il cumule de nombreux atouts : ses ascendants ont eu des mandats municipaux, il est engagé, il a une image de rassembleur, il est originaire de la commune et le maire sortant, son cousin, le sollicite. Il a exercé six mandats consécutifs.

*« Et il y a eu des élections municipales en 1971. Et mon prédécesseur, qui est un cousin lointain, mais avec qui on avait de bonnes relations avec mes parents, est venu me voir un soir et m'a dit : «voilà, moi j'abandonne, j'ai soixante-quatorze ans ». Et puis là, j'y avais réellement pas pensé. Et puis j'ai dit : « il me faut quelques jours de réflexion quand même ». Et ma foi, bah... Il est venu plusieurs fois... Je me suis laissé convaincre. Peut-être le fait que j'étais engagé... Il a dû penser que je pouvais assumer ça.../ Et puis, il y a une chose, je suis né dans la commune. Et maintenant il est vrai, les gens changent plus facilement de lieu. Tout le monde me connaissait et connaissait ma famille. Ça a peut-être joué aussi... Il faut dire que mon père était adjoint. Et que mon grand-père maternel avait été conseiller, aussi. Il avait cessé en 1946. Mon père avait pris la suite. Mais j'ai toujours trempé un petit peu dans la vie municipale.../ ...J'ai fait trois mandats, quatre mandats,*

*cinq mandats, six mandats. Et le sixième étant de sept ans d'ailleurs».* Entretien avec A A, maire de B.

Les maires soulignent eux-mêmes l'importance d'une inscription familiale dans la vie locale sur plusieurs générations, qui contribue à « naturaliser » cet enracinement. L'engagement municipal est donc conforté par la possibilité de se rattacher à un ancêtre engagé dans ce type de mandat et plus largement par l'implantation de la famille élargie sur la commune ou celles voisines.. Autrement dit, sur la réputation de familles qualifiées « de souche ».

*« Je représente la 3ème génération de ma famille sur la commune. Mon père était lui-même conseiller municipal, mon mari lui a succédé pendant un mandat.../ .... Cela fait aujourd'hui 60 ans que j'y vis».* A.D, 63 ans, maire de D. depuis 2001, Gâtine, 108 habitants.

*« Issue d'une vieille famille de la commune et ayant eu des parents et grands-parents impliqués dans la vie municipale, j'ai toujours été baigné dans cette ambiance et tout naturellement je me suis engagé».* A.F., 59 ans, ancien maire de C., 252 habitants, Bocage.

Mais l'autochtonie ne devient efficiente que si l'élu peut s'appuyer sur des membres de familles qui comptent (ou ont compté). Construire et entretenir de bonnes relations avec ces familles facilite, en outre, la constitution d'une équipe municipale, en évitant les impairs de représentation autant que faire se peut, et en élargissant sa base électorale.

*« Comment on est connu ? Je ne sais pas. Je suis la quatrième génération sur la commune. Et les générations d'avant viennent de la commune de T. C'est la commune quasiment jumelle de la commune de N. Voilà. On est vraiment enraciné sur la commune. Et je suis F.(nom de famille) et T.(nom de famille). Et je pense que les T (nom de famille) sur la commune de T et de N. sont très très nombreux.../ ... Et ça a un impact sur la démocratie (rires). Ça joue sur la démocratie. C'est sûr. (Rires)».* C.F, 48 ans, maire de N. depuis 2008, commune de 732 habitants, Gâtine.

Ainsi, on observe que les maires d'origine extérieure à la commune intègrent plus tardivement le conseil municipal que ceux qui en sont issus<sup>609</sup>, ceux-ci devant entreprendre un travail d'apprentissage des lieux et des histoires locales, ce qui demande du temps et ralentit la carrière municipale.

Lieu de naissance	Age conseiller municipal	Age maire
De la commune	34.8	47
D'une autre commune du canton	35.5	48.9
D'une autre commune du département	35.9	46.1
D'une commune hors du département	38.2	46.4
Moyenne	35.4	47

Tableau N° 86 – D.S - Commune d'origine des maires agriculteurs et âge à l'accès au conseil municipal(en mandat en 2001 et/ou 2008).

<sup>609</sup> Notons que les maires agriculteurs non originaires de leur commune y vivent, en moyenne, depuis plus de trente ans.

## **1 - Connaître les lieux, connaître les gens**

La connaissance des lieux est une qualité cardinale que ces agriculteurs maires invoquent et dont ils se considèrent les détenteurs parfois exclusifs. Leur métier d'agriculteur les amène en effet à sillonner très jeunes la commune, leurs champs, ceux de leurs voisins ou collègues agriculteurs, lors des travaux en commun. Ils empruntent les routes communales et chemins vicinaux lors de ces travaux ou pour rejoindre leurs propres parcelles éloignées. Au fil des saisons, ils travaillent les sols, taillent leurs haies, entretiennent leurs fossés, façonnent les paysages et s'imprègnent de leurs particularités. Ce rapport intime au vivant, à la terre, aux espaces, dont ils se considèrent les détenteurs et les garants, est parfois mobilisé lors des campagnes électorales pour se poser en expert exclusif du territoire communal face aux candidats « de la ville ».

*« Moi, je suis né sur la commune. Professionnellement j'ai trafiqué dans toutes les fermes. Je connais la commune de fond en comble. Par contre, ça, ça me serre. Et je reconnais aussi, le fait d'avoir été beaucoup sur le terrain, à aller au contact des gens par ma profession, ça aide beaucoup. Parce que l'on sait qu'avec telle ou telle personne, on sait de quelle façon on peut aborder les problèmes. Ça aide beaucoup. Mais je pense qu'un agriculteur, quand on parle du terrain, sur certaines techniques, mais je ne parle pas administratif, mais sur certaines techniques du terrain, je pense que les agriculteurs il faut sur nos communes rurales, qu'il en reste. Parce que je vois, sur mon mandat, mon deuxième adjoint, ça faisait cinq ans qu'il était sur la commune, il vient de la région parisienne. Il est gentil comme tout, et tout. Mais il est très administratif, il travaille à la ville de Niort, il a la responsabilité d'une équipe municipale, dans les espaces verts. Il a ses connaissances au niveau des espaces verts. Par contre, dans la question de voirie, il plane complètement». A. B., 66 ans maire de B., commune de Gâtine, 698 habitants.*

Dans les plus petites communes rurales où l'activité agricole peut être à la fois dominante et résiduelle, les liens professionnels et générationnels sont en outre intimement liés. Les travaux agricoles, chez les uns et les autres, le partage du repas en commun lors des chantiers d'ensilages ou des moissons, fortifient ces relations « identitaires » de la communauté agricole, réduisant aussi les écarts intergénérationnels, avec par exemple, un usage précoce et généralisé du tutoiement. Cette intimité professionnelle perdure au-delà de la sphère du travail et imprègne tous les temps de la vie locale.

Ainsi, la connaissance des familles et du territoire, constitue un enjeu en tant que gage d'une concorde sociale locale.

*« Les gens le sentent, que je connais bien la commune. Je connais tous les chemins, je connais toutes les fermes. Et les gens qui y habitent... C'est apprécié des gens.../...Le fait de bien connaître les gens, j'ai toujours vécu à S Les gens me connaissent. Les anciens me tutoient. Pratiquement tout le monde me tutoie. Pour les gens, c'est assez facile de me dire les choses.../... Ceux qui m'appellent M. le Maire ce sont des gens qui me prennent un peu de haut. Des gens de l'ancienne liste, par exemple. Ils m'appellent : « M. le Maire. » Voilà. Je le sens bien, de la façon dont ils le disent. Les habitants de N, ils ne m'appellent pas « M. le Maire ». C'est « D. » (son prénom). Voilà. Je pense que c'est facile. Je pense que je suis ouvert. Ils le voient bien. C'est assez facile pour eux de me demander quelque chose. Et les agriculteurs, ils l'ont bien compris aussi». D.G., 38 ans, maire de P., commune du Bocage, 1057 habitants.*



## 2 - Une légitimité locale à construire

Les candidats d'origine extérieure à la commune doivent faire leur place et construire leur notoriété sur d'autres qualités. Leur légitimité locale est le fruit d'efforts pour se faire accepter, intégrer des groupes constitués et ainsi cesser d'être l'étranger. L'association des parents d'élèves de l'école, ou celle du club de sport, sont l'occasion de côtoyer des locaux et de s'insérer dans la vie de la commune.

*« Arrivés trois ans après notre mariage dans une commune que nous ne connaissions pas du tout, mon épouse et moi nous avons mené progressivement les contacts avec le souci de nous intégrer. Les premiers engagements ont commencé avec l'entrée à l'école de nos enfants. Personnellement je n'ai jamais cherché à entrer au conseil municipal mais j'étais disponible pour participer à la vie locale. C'est dans cet esprit que j'ai accepté de me présenter au conseil quand on m'a proposé et j'ai été élu».*  
M.C – 80 ans, maire de T., commune de Gâtine, 442 habitants.

*« Etant arrivé sur la commune d'origine de ma femme et ne connaissant que peu de personnes, j'avais pris des engagements dans le monde associatif. J'ai donc fait connaissance et rencontré le maire de l'époque en place. Je venais de m'installer et créer mon exploitation. Le maire de l'époque m'a demandé de rejoindre l'équipe».*  
L. E., 61 ans, maire de N. commune de Gâtine, 450 habitants.

La réussite professionnelle, le travail, l'exemplarité, sont autant de vecteurs de confiance, de conditions de reconnaissance, produits d'efforts redoublés pour acquérir une notoriété locale.

*« Voilà. Ce qui m'a paru important, c'est que j'arrivais dans un espace, dans un village. A 15 ans on ne connaît personne. Mais à la ville, ce n'est pas gênant. Tout le monde, quelque part est un peu entre guillemets un étranger. Et on n'est pas le seul avec ce statut. Mais quand vous arrivez dans un petit village et que vous ne connaissez personne, comme à R (commune) , où 95 % des gens se connaissent, vous faites un peu parti des étrangers. On n'a pas été accueilli comme ça. Mais c'est pour dire, on le ressent un petit peu comme ça. Moi, ce qui m'a permis vraiment l'intégration, très tôt, il y a deux choses. Finalement, on suivait des cours périscolaires, après l'école. Ça a permis à connaître les jeunes ruraux. Mais ça se limitait vraiment aux ruraux du coin qui suivaient ce même parcours. Je me souviens de ça.../... Je me suis installé en 1970 ou en 1971, lorsque les parents ont arrêté l'exploitation, dont vous voyez 10 ans après être arrivé. Le maire faisait au moment des élections, faisait le tour, parce qu'il y avait toujours des gens qui étaient sortants, ou qui étaient décédés, qu'il fallait remplacer. Et on est venu me chercher. Et c'était vraiment un grand bonheur pour moi, parce que je ne savais pas si j'étais admis ou pas. Je crois que mes parents se faisaient plutôt bien admettre dans le village. Et je crois qu'ils étaient plutôt reconnus comme de bons travailleurs. Et voilà, cette confiance, ça m'a fait énormément plaisir. Et c'est comme ça que j'ai été admis».*  
F.B., 64 ans, ancien maire de R., 1630 habitants.

A contrario, le fait de ne pas être du cru, de ne pas être connu permet de bénéficier d'un capital de confiance en étant un candidat extérieur aux querelles locales.

*« Moi, j'arrive de la région parisienne, j'ai un œil... Et c'est ça qui intéressait aussi les gens. Parce que je n'avais pas de casseroles que les autres ils ont, quand ils ont toujours vécu dans le village.*  
Q : Ils attendaient de vous, des choses différentes ?  
R : Peut-être une largeur d'esprit, et de survoler un peu plus les choses... C'était quand même un avantage».

V.B., maire de G., commune du Sud des DS, 45 ans, 163 habitants.

Mme C.D., maire de G., parle aussi des exigences d'un ancrage local. D'origine extérieure à la commune, elle s'y est installée agricultrice avec son mari sur la ferme de ses beaux-parents. Elle considère que son métier lui a permis de connaître précisément la commune : ses terroirs, ses gens, ses us et coutumes. Elle

oppose ces arguments à son concurrent lors de la constitution de listes pour les élections municipales, car il n'est pas concevable, selon elle, de briguer la tête d'une liste municipale si l'on ne travaille pas, ou tout au moins, si on ne vit pas au quotidiennement sur la commune. Elle fut élue maire en 2001, le vote ayant toutefois été serré. Mais pour elle, la notoriété repose aussi, sur des qualités personnelles, de détermination, de combativité et d'envie.

*Q : c'est-à-dire que dans la constitution de la liste, vous étiez un petit peu pressentie parce que vous aviez une activité d'agricultrice ? Et sur la liste, il pouvait aussi avoir des gens qui travaillaient sur Niort ?*

*R : c'est ça. Et là, le premier adjoint nous a tous réunis, les parties prenantes, pour constituer une liste et pour dire qui serait la tête de liste.../... (son opposant) Il me dit : « mais de toute façon, ce sera moi le maire. » Alors là, je n'ai rien dit. Moi, ce n'est pas le genre de choses qu'il faut me dire. Parce que je ne vois pas pourquoi il s'est autoproclamé le maire. En plus c'est quelqu'un qui habite sur la commune mais qui n'y travaille pas. Et qu'il n'a eu aucun intérêt pour sa commune, jusqu'à présent. Ça, ça m'a piqué. Et à la réunion que l'on a eu après, j'ai dit : « moi, je veux bien y aller. » Tout le monde était d'accord pour ma présence. J'ai dit : « mais moi, ce sera maire ou rien ». Il n'a pas apprécié du tout le jeu. Moi je lui dis : « OK, moi je suis présent du matin au soir sur la commune. Je connais tous les gens de la commune. Je dirai jusqu'aux chiens ou aux chats, aux habitudes. Je connais la commune. Je connais le terrain... le climat, tout ça. Je pense que j'ai des points positifs. » Et lui, c'était Paul... Je lui ai dit : « Paul., est-ce que tu connais de la commune ? Vas-y, dis-moi. » « Ah, moi, je ne connais pas le terrain. » « Et les gens, tu connais tes voisins ? » « Ah, lequel tu peux dire ? Celui de droite ou celui de gauche, c'est à toi de choisir. Je m'en fiche. » « Eh bien, non. C'est que tu comprends je travaille à la ville. » « Eh bien oui ». Et donc, pour moi, ce n'était pas possible». C.D., maire de G., 43 ans, 118 habitants.*

### **3 - Les nouveaux arrivants disqualifient le capital d'autochtonie**

Dans de nombreuses communes rurales, notamment péri-urbaines, les populations se sont renouvelées par migration<sup>610</sup> : les liens de sociabilité reposant sur les personnes installées de longue date se distendent et la notoriété d'élus ne peut reposer d'abord sur l'origine locale. Les nouveaux arrivants, souvent jeunes, éloignés de ces réseaux locaux, avec de « nouvelles mentalités » étant en attente de nouveaux services, les maires en place peuvent être démunis pour leur apporter des réponses appropriées.

*« La sociologie des communes a changé, aussi. Il y a des communes, où l'activité était essentiellement faite par des agriculteurs. C'est quand même moins vrai maintenant. Il y a un certain nombre de citadins qui s'installent à la campagne et qui veulent jouer un rôle. Et qui est plutôt positif, à mon sens. Et là, dans mon équipe, il y avait des gens qui travaillaient à la Maif à Niort. Un qui travaillait dans un garage. Une autre qui était guide à la mine d'argent de Melle. Donc c'était quand même assez varié. Alors qu'à une époque, c'était essentiellement des agriculteurs. Et c'était un petit peu fermé». G.D, 80 ans, maire de S., sud des Deux-Sèvres, 349 habitants.*

*« C'est vrai que les mentalités changent. Elles changent à C., ici, comme partout. Parce que, malheureusement, les vieilles familles ont disparu. Il y a des noms qui se perdent. J'avais l'habitude*

<sup>610</sup> En Deux-Sèvres 27.2% de nouveaux arrivants, en moyenne entre 1982 et 1990, et 29.8% entre 1990 et 1999. Source – Insee

*de dire que je connaissais tout le monde dans le cimetière et j'étais loin de connaître tout le monde dans la commune. Mais maintenant, c'est bien pire. Parce qu'il faut voir le nombre de gens, le brassage de population. C'est normal. ...Et il y a aussi l'usure. Il ne faut pas l'oublier. Il y a l'usure même si ça va bien. Il y a l'usure par ce que les gens ont changé, à un moment donné. Ou alors, il y a de nouveaux habitants qui arrivent. Voyez-vous, en dernier, ce qui m'insupportait. J'allais aux réunions du conseil d'école. Donc il fallait que j'y sois. Mais les réunions du conseil d'école, premièrement, je ne connaissais plus aucun parent, les gosses je ne les connaissais pas. Elle me bassina pendant 2 heures en me disant : « voyez-vous, il faudrait changer le tableau. Il faudrait mettre une étagère. » Ça m'insupportait. Je n'avais plus la patience». A.F 59 ans, maire de C., commune du Bocage, 252 habitants.*

*« Je voulais dire que, dans les petites communes rurales, nous, c'est beaucoup, on va dire, de l'aide à la personne, des soutiens, des choses comme ça. On a à cœur tous ses citoyens. On les connaît tous. Mais malheureusement de moins en moins, parce que, depuis que je suis maire, il y en a une bonne dizaine qui sont partis, avec l'âge, et quelques-uns, malheureusement un petit peu avant l'âge, comme partout. Les maisons ne sont pas restées vides pour autant, mais évidemment, ce sont des maisons qui sont remplies par des gens qui sont venus d'ailleurs. Et les nouveaux arrivants, ils arrivent de la ville, j'ai même des Anglais.... Ils voient les choses... Bon. .... Ils sont contents d'être là a campagne, ils découvrent, il faudrait, il faudrait faire plein de choses. Alors, moi, je ne sais pas, on a des petits budgets qui sont sains». A.D , 63 ans, maire de D., commune de Gâtine, 100 habitants,*

Face à la perte de valeur de leur autochtonie et pressés par des demandes qu'ils ne peuvent satisfaire, les maires les plus anciens vont décider de ne pas renouveler leur mandat. Leur décision est accentuée par la constitution de listes de nouveaux arrivants auxquelles ils ne sont pas, par ailleurs, associés. A la disqualification de l'autochtonie a pu s'ajouter l'usure d'une fonction devenue plus exigeante.

## B – L'engagement local de la parentèle

Si le fait d'être originaire de la commune compte moins aujourd'hui pour accéder au mandat municipal, l'implication d'un parent dans la vie locale, qu'elle soit associative, professionnelle ou politique constitue par ailleurs une ressource stratégique.

### ***1 - Des proches engagés dans la vie associative locale et professionnelle***

Un peu plus d'1/3 (35.8%) ont un membre de leur famille (le plus souvent un père, un grand-père ou un oncle) qui a exercé des responsabilités dans le monde associatif ; et 40% d'entre eux aussi dans le monde professionnel.

Parentèle engagée	dans un mandat associatif		dans un mandat professionnel	
	Nombre	%	nombre	%
Père ou mère	24	14.9	38 (2)	23.3
Fille ou fils	27	16.5	19 (1)	11.6
conjoint	14	8.5	7	4.3
Frère ou soeur	5	3.1	11	6.7
Grand-père ou grand-mère			9 (1)	5.5
Oncle, tante, neveu, nièce	19	11.6	15	9.2
Aucune	105	65.3	99	60.7
Total	163	100	163	100

Tableau N° 87 – Les maires et la parentèle engagée dans la vie associative locale ou professionnelle

L'engagement d'un proche dans des mandats associatifs et professionnels est bien corrélé statistiquement avec l'accès à un mandat local, laissant penser que la réputation locale et l'engagement de la famille pour les autres se transmettent générationnellement. Pour autant, si ces responsabilités associatives ou professionnelles procurent, à leurs yeux, une ouverture aux autres, elles ne leur apparaissent pas automatiquement déterminantes pour leur propre engagement dans la vie politique. Sans renier complètement cet héritage familial, ils revendiquent leur propre capacité personnelle dans l'accès au mandat.

*« Mon père, il était membre du CDJA. Il était président du CDJA du canton. Quand il était jeune. .../... il a commencé par être responsable Groupama de la caisse locale, à P. À l'époque il y avait encore un agent dans chaque commune. C'était un agriculteur, souvent qui avait ça. Il faisait ça en plus de son travail d'agriculteur. Il a commencé comme ça. Quand les agriculteurs avaient besoin, il mettait un nouveau contrat, pour un tracteur, un bâtiment, etc. Et de fil en aiguille, il est passé administrateur au niveau du département. Pour finir administrateur à Groupama Centre Atlantique. Ma mère, était administratrice au Crédit agricole. À la caisse locale.../...Et ils ont aussi été impliqués dans le comité des fêtes, à la cuma, parents d'élèves.../...à la paroisse aussi».*  
D.G, 38 ans, maire de P. depuis 2008, 1060 habitants, Bocage.

## ***2 - Un héritage politique local***

Pour quatre-vingt pour cent des maires agriculteurs, il y avait, au moins, un élu municipal dans leur entourage familial proche : pour les 2/3 d'entre eux, conseiller municipal (père : 41.5%, grand-père : 14.3% ; oncle : 8.2%) ; et près d'1/3 ont cité un maire dans leur parentèle proche : grand père (31.2%), père (23.8%) oncle (20.2%).

Parentèle ayant ou ayant eu un mandat	conseiller municipal		adjoint		maire	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Père ou mère ( )	62 (1)	38	15	9.2	16	9.2
Grand-père ou grand-mère ( )	22	13.5	4	2.5	20	12.3
Oncle ou tante ( )	14 (2)	8.6	6 (1)	3.7	13	8
Frère ou sœur ( )	10 (4)	6.1	4 (1)	2.5	4	2.5
Cousin ou cousine ( )	12 (4)	7.4	5 (1)	3.1	4	2.5
Fils ou fille ( )	7 (1)	2.4	3 (1)	1.8	0	0
Famille plus éloignée : neveu, nièce	20	12.4	1	0.5	6	3.7
Aucune	62	38	124	76.7	111	68.1
Total des enquêtes	163	100	163	100	163	100

( ) dont le nombre de femmes (mère, grand-mère, etc...)

Tableau N° 88 – Deux-Sèvres – Les maires et leur parentèle engagée dans un mandat municipal

Ces maires agriculteurs, (dont la parentèle a exercé un mandat municipal) ont de surcroît fréquemment des membres de la famille engagés dans des responsabilités professionnelles (52%) et parfois dans un mandat associatif (33%).

Cet héritage politique local, incorporé, facilite leur propre engagement : il va de soi car il s'inscrit dans une tradition familiale, parfois sur plusieurs générations. S'engager dans un mandat devient donc une sorte de devoir moral inconscient.

*« Moi, je suis né en 1955, ici même, à B. Mon père et ma mère étaient déjà nés à Ste E. On retrouve des traces de la famille du côté maternel de mon père sur B. jusqu'en 1550. .../...De aïeux très présents sur la commune et maire de B. .../...Le premier maire de M. est d'ailleurs un arrière, arrière arrière grand-père, de 1792 à 1794, et d'autres, 1834, 1865, 1871, 1874, 1876, 1878, 1893, 1897. Ce qui marquait ces gens-là, c'était... c'était des huguenots, des protestants. Mon père était protestant par sa mère. Mon grand-père, le père de mon père était catholique... Catholique, mais catholique non pratiquant. Du côté maternel, du côté de ma mère, son père était aussi catholique, mais, ma grand-mère était née en 1915, mais n'était pas baptisée.../...Mon arrière-grand-père était libre penseur.../... Ensuite un père très engagé également au conseil municipal de 1959 à 1983, 1er adjoint de 1986 à 1995, 3ème adjoint». J.D., 55 ans, maire de B, depuis 2008, 659 habitants, Niortais.*

*« Et puis mon père était aussi engagé, et aussi conseiller municipal, sur plusieurs mandats. Il a été conseiller, et puis adjoint.../... Parce que, en fait, si on remonte à l'origine de la commune, c'est-à-dire dans les années 1862, jusqu'en 1950-60, j'ai eu trois de mes ancêtres qui ont été maires de M. Donc c'était de père en fils. Donc mon arrière arrière-grand-père et ainsi de suite. Sur trois générations. C'est affiché dans le bureau de la mairie». L.E., 65 ans ancien maire de M., Bocage, 855 habitants.*

Dès le plus jeune âge, l'engagement municipal des parents les a sensibilisés à la vie locale notamment par l'initiation aux échanges et à la discussion publique.

« C'est-à-dire, comme je l'ai toujours dit, j'ai baigné dans ce milieu-là. Mon grand-père maternel était premier adjoint de C., et mon grand-père paternel a été maire de D. (commune limitrophe) durant deux mandats.../... Je dis toujours que j'ai grandi dans ce milieu-là comme d'autres ont grandi au milieu de gens qui étaient passionnés par le foot, c'est exactement pareil. Quand on a une famille comme ça, ben, finalement très jeune, on est à l'écoute. On n'est pas à l'écoute des responsabilités, quand on est jeune, mais on est sensible à ces choses-là ». A.F., 59 ans, ancien maire de C., 252 habitants, Bocage.

*Il faut dire que mon père était adjoint. Et que mon grand-père maternel avait été conseiller, aussi. Il avait cessé en 1946. Mon père avait pris la suite. Mais j'ai toujours trempé un petit peu dans la vie municipale.* A.A., 78 ans, ancien maire de A., 410 habitants.

« Ici, moi j'ai eu des grands-oncles qui ont été très impliqués... Qui ont été conseillers municipaux, et adjoints à P. Et mon oncle, aussi, il a été maire de P.. C'était mon oncle du côté maternel. La famille a souvent été impliquée au niveau municipal .../... Parce que quand on est en famille, automatiquement on discute, on écoute ce que les autres disent. Même quand on est jeune ..../... Intérieurement, j'avais vraiment envie d'y aller ». D.G., 38 ans maire de P., 1060 habitants, Bocage.

« Avec mon père, on en parlait beaucoup. Moi, étant un petit peu, disons participant à des réunions, de J.A.C, et un peu plus tard même syndical, en même temps. Alors lui, la vie municipale il m'en parlait pas mal.../... A cette époque, c'était dans les années 1973, à l'époque où on en parlait beaucoup avec mon père ». L.E 65 ans, ancien maire de M., 855 habitants, Bocage.

« Mon père a été élu durant 36 ans dans la commune en tant que maire. A son contact, j'ai beaucoup parlé et entendu parler de la vie locale. Sans m'encourager, il a trouvé tout naturel que je m'engage aussi. Je partage avec lui ce même besoin de participer à la vie locale ». E.E, 55 ans, maire de G., commune de 106 habitants.

Lorsque le parent est en âge de céder son mandat et/ou parfois, par accident, dans l'obligation d'abandonner, la succession s'enclenche, tout « naturellement ».

« Mon père qui a été maire pendant 25 ans, au moment de se retirer, m'a demandé si je voulais lui succéder en tant que conseiller municipal ». E.G, 75 ans, 190 habitants

« Au décès de mon père, j'avais 27 ans. Il était conseiller municipal. Aux élections qui ont suivi, le maire de l'époque est venu me demander pour me mettre sur sa liste. Cela était chose courante à l'époque, que de succéder de père en fils. A noter que j'étais à ce moment engagé dans les mouvements de jeunes ». I.H, 68 ans.

### **3 – L'importance d'une parentèle investie dans la vie locale**

L'héritage politique favorise la carrière politique locale notamment en permettant d'accéder plus tôt à un mandat politique local. Si un des membres de la parentèle a été conseiller ou adjoint, ces maires deviennent conseiller municipal deux années plus tôt que les autres, et maire 3 ans plus tôt. Par contre, ce n'est pas significatif si un proche a été maire, car s'instaure alors une concurrence familiale directe. Cela est d'autant plus marqué dans les petites communes à forte endogamie familiale confrontées souvent à des

contraintes de répartition des postes municipaux : tant qu'un parent proche est adjoint ou maire, l'accès au conseil municipal est donc difficile; il ne devient possible que lorsque le parent quitte son mandat. Cette forme d'héritage politique impacte l'exercice du mandat.

variable	Héritage politique (1)	Pas d'héritage politique	$\Delta$
Nombre de maires agriculteurs	136	27	
Age	63	68.5	+5.5
Age au 1 <sup>er</sup> mandat de conseiller	35	37	+2
Age au 1 <sup>er</sup> mandat de maire	46.3	50	+ 3.7
Durée du mandat de maire	13.6	15.9	+ 2.3
Participation à des formations d'élus (%)	70.6	66	- 3.4
Participation à l'A.G des maires des D.S (%)	82	67	- 15
Abonnement à des revues d'élus (%)	36	33	- 3
Parentèle engagée dans des mandats associatifs (%)	36.8	25	- 11.8
Parentèle engagée dans des mandats professionnels (%)	25	30	+ 5
Pdt d'une structure intercommunale (%)	25	11	- 6
Vice-pdt d'une structure intercommunale (%)	41	17	- 24

(1) maire ayant eu dans la parentèle proche un maire, un adjoint ou un conseiller municipal.

Tableau N° 89 — L'héritage politique des maires agriculteurs des Deux-Sèvres

On observe que ces maires héritiers sont aussi plus enclins que les autres maires à s'impliquer dans les événements institutionnels, comme les assemblées générales de l'association des maires (du département et du national). Ils sont aussi plus souvent abonnés à des revues municipales et ils s'inscrivent davantage dans les formations d'élus. Cet investissement à partir d'un capital politique hérité, par une augmentation des connaissances et une culture de réseaux institués, est propice à leur positionnement dans des strates politiques supra-locales. Ils accèdent ainsi plus facilement aux responsabilités intercommunales que leurs pairs, que ce soit une présidence ou une vice-présidence. L'héritage politique permet donc de reproduire les positions familiales dans un espace politique élargi.

### C – Un capital lié à des engagements associatifs

Si l'héritage politique facilite la trajectoire municipale, l'investissement personnel dans la vie associative communale procure d'autres ressources utiles à la notoriété locale. Les associations sportives, culturelles, religieuses constituent des lieux importants de sociabilité locale. Ce type d'engagement a des effets dispositionnels, procurant des capacités à exercer des responsabilités, et à mobiliser la population et en particulier un l'électorat. Les 2/3 des maires agriculteurs ont exercé des mandats dans le domaine associatif ou social antérieurement.

Engagement dans le domaine associatif ou social	nombre	%
Non réponse	1	0.6
oui	110	67.5
non	52	31.9
total	163	100

Tableau N° 90 - Engagement personnel dans un mandat associatif avant d'être maire

Le monde associatif est à la fois un lieu d'apprentissage de la responsabilité. L'engagement contribue à une bonne connaissance de la vie locale et permet de se placer, de se faire connaître et reconnaître. Bref, il facilite l'acquisition d'une notoriété locale.

### **1 - Etre engagé à la paroisse, une forme de reconnaissance qui s'étiolo.**

AF, ancien maire de C., a été de tout temps engagé dans l'église catholique, une responsabilité « *qu'on lui a donné* ». Il s'y est investi très jeune, « *machinalement* » : enfant de cœur, puis responsable de la paroisse dont il est le référent laïc, depuis le départ du dernier curé résidant sur la commune. Son auditoire paroissial est composé de personnes âgées, celles mêmes qui allaient le solliciter pour succéder au maire sortant. Ainsi, la paroisse et la mairie, selon ses propos, « *ça marche la main dans la main* » : il a converti sa réputation paroissiale en réputation municipale. Puis, aussitôt élu maire « *il décide de laisser la paroisse* », à sa femme. Par son entremise, il peut préserver son électorat catholique.

*« J'étais engagé dans la vie paroissiale. Alors, depuis l'âge de 14 ans, machinalement, je me suis retrouvé enfant de cœur, je suis rentré à l'église. Je me suis retrouvé, mais alors là, je ne l'ai pas demandé, je ne sais pas par quel hasard, responsable de la paroisse. Vous pouvez me dire que ça me faisait une belle jambe, parce qu'il n'y avait pas de curé. Il y avait rien du tout. Donc responsable de la paroisse, gravitant avec pas mal de personnes âgées. Parce qu'il y avait pas mal de personnes âgées autour. .../... À ce moment-là, à la mi 1988, des personnes âgées, des vieilles personnes âgées de la commune sont venues me voir en me disant : « Ecoute, Georges, arrête, et il serait bien que tu prennes le manche ». À l'époque j'avais 36 ans. Et puis, bon... Ça a cheminé. ../... Je ne tenais pas à m'investir ailleurs. Je n'avais pas à m'investir ailleurs. Non, non, non. Je n'ai jamais eu d'autres responsabilités.../... Par contre à la paroisse, je l'ai laissé, ça. C'est ma femme qui m'a remplacé. Mais ça, c'était bien vu, par contre. C'était bien vu, ça. La paroisse, c'est ce que je dis toujours, dans la commune du bocage, la mairie et l'église.... Ça va bien ensemble. Ça va bien ensemble». A.F ancien maire de C., 59 ans, 250 habitants*

Le rapport du religieux au politique est aussi fort, pour les protestants, mais dans une conception d'indépendance et de principes laïcs propices à une proximité avec les administrés.

*« Dans le sud on n'était pas sous l'emprise du châtelain, ni sous l'emprise du curé. Dans la religion protestante, on ne nous dicte pas... Il n'y a pas de règle absolue à suivre comme c'était dans la religion catholique. Il n'y a pas d'excommunication. Il n'y a pas de Pape. Alors peut-être qu'on se livrait davantage aux gens.*

Q : *il y avait ce qu'on dit : « le libre examen et le libre arbitre » et qui donnait une certaine liberté ?*



R : oui... dans les régions catholiques on suivait... quand le pape dit : pas de préservatifs par exemple, nous en tant que protestant, ça met beaucoup de gens en porte-à-faux». A.A, maire de A.

Toutefois, la baisse de la pratique religieuse conjuguée au renouvellement de la population, a érodé progressivement ce type de légitimité, dont les maires ont d'ailleurs mesuré l'épuisement.

« La paroisse, le fait d'être impliqué, être connu comme quelqu'un faisant partie de la communauté paroissiale, je ne sais pas si cela a une importance, parce qu'aujourd'hui la population est énormément diversifiée, et élargie. Et des gens qui sont arrivés et qui ne participent pas du tout à la vie de la paroisse. Les gens qui reconnaissent, ou du moins qui savent que je vais à la messe de temps en temps, et que ma femme fait partie de la communauté locale, etc... Cc sont très peu de gens, finalement.../ ... Je pense que les gens le savent, mais je pense que ça moins d'importance que ça pu en avoir». D.G., 38 ans, maire de P., Bocage bressuirais, 1060 habitants

## 2 - Se désengager de la vie associative, y restant attentif

Une fois élu, une majorité des maires se sont désengagés d'une partie (39.1%) ou de la totalité (49.1%) de leurs responsabilités associatives<sup>611</sup>. Au demeurant, la vie associative locale, notamment sportive et culturelle continue de marquer et parfois de cliver la population communale, impliquant un suivi attentif des élus locaux dans l'exercice de leur mandat. En effet, en période électorale ces associations peuvent être concurrentes et constituer des oppositions parfois vives entre populations autochtones et nouveaux arrivants. Elles demeurent le creuset de la formation de nouveaux responsables et peuvent être à même l'origine d'une opposition municipale.

Dans le Bocage les clubs de football et du basket sont souvent très anciens et les populations récentes créent de nouvelles associations. On observe que l'élargissement de l'offre d'activités sportives peut favoriser une recomposition politique locale. C'est ce qu'explique GA, maire de L., commune du bocage lors de son premier mandat municipal.

« Et donc là, je crois quand même qu'on a été un petit peu maladroit. On avait commis une petite erreur, inconsciemment je dirais. Le foot qui était assez présent sur M. (la commune), on n'avait pas de membre représentant le foot dans notre équipe. Ça, ça été aussi une erreur, mais là vraiment inconsciemment. Ça n'a pas été fait volontairement, mais certains l'ont pris un peu comme ça.../ ... il y a aussi du basket, le tennis. C'était les 3 principaux sports. Mais le foot primait beaucoup. Et toujours d'ailleurs. Et il n'empêche que ça a certainement joué en notre défaveur... On aurait eu quelqu'un dans notre équipe plus représentant du foot. Bien que les gens ne sont pas catalogués. On avait essayé de voir comment représenter un peu tout le monde. On avait du monde du tennis, du

611

Engagement conservé dans le domaine associatif ou social	nombre	%
Oui tous les engagements	13	11.8
Oui certains engagements	43	39.1
Non, aucun	54	49.1
Total des répondants	110	100

Tableau N° 91 - Engagement conservé dans le domaine associatif ou social après être maire

*basket. Bref. Mais pas le foot, mais c'est le plus important numériquement. Et dans l'histoire de la commune aussi. C'était le plus ancien sport. .. / ... Ça fait quand même une scission de la commune, qui n'est pas intéressante. Ca a duré assez longtemps, je dirais presque tout le mandat. Pratiquement tout le mandat parce que, avec des contestations sur les projets que l'on mettait en place. C'était assez virulent quand même... / Je dirais que la population s'est trouvée coupée en deux, toutes tendances confondues.*

*Il est vrai que le premier mandat était difficile. Cela étant dit, on a réalisé des projets. C'est vrai que j'avais une équipe formidable. On a ramené du dynamisme dans la commune, une évolution de la commune, en créant de nouveaux lotissements, en mettant en place un bulletin d'information, en disant où on n'en était, en favorisant le comité des fêtes. En lançant la première fête des battages au niveau communal avec le comité des fêtes... Alors, il y avait une certaine dynamique qui s'est créée, malgré cette tension communale.*

*Après, quand on est arrivé à la fin du mandat, malgré que cela s'était atténué un petit peu et malgré les réalisations, il y avait toujours cette tension-là. Et on risquait de la relancer, de la réanimer. Donc, au moment des élections, on s'est posé la question de quoi faire. Mais un des avantages d'être le maire... c'est que ça permet d'être très proches des personnes. Dans les petites communes, les gens se connaissent, les gens se confient facilement. Donc ça, c'est vraiment un atout. ... On a demandé à notre opposant, s'il était prêt à travailler avec nous. Nous, on lui laissait la porte ouverte. Donc ça lui a permis d'être élu, parce qu'il n'y a pas eu d'autre liste. J'ai eu le plus de voix, bon j'avais peut-être vingt ou trente voix de plus que lui. Mais là il était prévu que je me représente en tant que maire. C'était clair dans sa tête aussi. Il n'y avait pas d'ambiguïté. Donc on a passé un bon deuxième mandat, avec une ambiance communale plus sereine». L.E., 65 ans, ancien maire de M., Bocage bressuirais, 855 habitants.*

L'erreur d'appréciation a eu pour conséquence la montée d'une opposition municipale. Malgré les tensions sur l'ensemble du mandat et pour de nombreux dossiers, les réalisations ont renforcé le pouvoir du maire en place, le mettant en position de négociation favorable pour le second mandat. La meilleure compréhension respective et le pragmatisme politique des élus, en place et d'opposition, ont permis de pacifier l'élection et de reconduire le maire, désormais associé à son ancien opposant.

Ainsi, si les engagements associatifs locaux peuvent constituer des ressources propices à l'entrée dans le mandat municipal, l'exercice de la fonction demande des compétences plus globales : comprendre l'ensemble des préoccupations locales, composer avec les oppositions, intégrer les transformations qui s'opèrent.

## D – Des engagements professionnels convertis dans les mandats locaux

On observe que l'engagement professionnel constitue une autre ressource des agriculteurs mobilisables pour accéder à des responsabilités municipales. Les multiples organisations professionnelles existantes, sous formes associatives, coopératives ou syndicales, donnent des opportunités d'exercer des responsabilités collectives à différents niveaux territoriaux. Cet engagement facilite l'acquisition de savoir-faire et de savoir être mobilisables pour briguer un mandat politique.

Pour autant, la question de leur transformation en ressource politique locale ne va pas de soi car la responsabilité politique suppose une bonne réception par les électeurs, c'est-à-dire une reconnaissance au-

delà d'une communauté professionnelle. La conversion d'une expérience professionnelle en notoriété politique demande un travail de transformation qui implique une véritable remise en cause des dispositions acquises. On peut se demander si l'engagement des agriculteurs contribue, in fine, à la structuration de leur capital politique ou, au contraire, s'il passe par son effacement? C'est ce que nous allons analyser.

### ***1 - Deux-tiers de responsables professionnels***

Les agriculteurs adhérents à de nombreuses organisations professionnelles collectives, ainsi 67% des maires agriculteurs ont assumé des responsabilités professionnelles avant leur mandat politique, et souvent, dans plusieurs organisations (près de deux responsabilités par maire en moyenne)<sup>612</sup>.

Les responsabilités coopératives dominent : CUMA (22.1%), autres formes coopératives (29.2%), organismes mutualistes bancaires (Crédit Mutuel, Crédit Agricole) ou d'assurance agricole (MSA/Groupama) (26.4%), syndicats (FDSEA, JA et Confédération Paysanne) ou concernant les organismes à caractère plus politique (Chambre d'Agriculture).

Mais les sociologues ont souligné que depuis les années 1960, la formation du groupe professionnel paysan s'était opérée par un détachement de l'activité agricole du reste de l'économie locale : la commune n'est plus que très rarement un lieu où les agriculteurs s'approvisionnent ou écoulent des produits agricole. Les rapports économiques et sociaux avec la population locale se sont donc distancés. En outre, l'institutionnalisation croissante des organisations professionnelles agricoles a provoqué la constitution de formes de capital professionnels bien distincts des dynamiques agricoles locales. Le fait d'appartenir à une profession aujourd'hui très segmentée par filière de production et de plus en plus organisées en grandes régions, pose la question de son identité politique. Enfin, l'engagement des agriculteurs dans des syndicats

612

Les types d'engagements professionnels avant d'être maire	Nombre de maires		Responsabilités citées	
	nombre	%	nombre	%
Syndicat de défense (FDSEA, JA, C.P, CR)	39	23.9	39	19.1
CUMA	36	22.1	36	16.2
Coopérative autre que CUMA	36	22.1	36	16.2
Chambre d'agriculture, CETA, GVA, CDOA	31	19	31	15.2
Crédit Agricole	26	16	26	12.7
MSA, GROUPAMA	17	10.4	17	8.3
Groupement de production, UPRA	12	7.4	12	5.9
Centre de gestion	3	1.8	3	1.5
Autres organismes	7	4.3	7	3.4
Total	163	100	204	100

Tableau N° 92 – Les types d'engagements professionnels avant d'être maire

Lecture : Colonne de gauche : 36 agriculteurs ont cité la CUMA, soit 22.1% de l'ensemble des maires. Colonne de droite : 36 agriculteurs ont cité la CUMA, soit 17.6% de l'ensemble des citations des 109 maires agriculteurs ayant eu des responsabilités.

leur donne une image partisane, liée à une corporation, de plus en plus éloignée de préoccupations locales et souvent en tension avec les attentes sociétales au plan environnemental.

## **2 - Le rôle des mandats professionnels locaux**

On distingue classiquement différents niveaux de capital professionnel : ceux procurés par des engagements locaux, (Cuma, caisses locales de Crédit Agricole, Groupama), ceux spécialisés par filières (groupement de producteurs), ou encore ceux caractère général (Chambre d'Agriculture, grandes coopératives, centres de gestion). On observe souvent des tensions entre ces différents niveaux.

### *a - L'engagement en CUMA*

La CUMA est l'organisation professionnelle locale par excellence, regroupant en majorité les agriculteurs d'une même commune : elle est caractérisée par des rencontres fréquentes entre eux pour décider des investissements et organiser des chantiers en commun. Leviers importants de la modernisation des pratiques et d'échanges depuis les années 1960, les CUMA portent une vision pratique des transformations agricoles, fondée sur des valeurs de promotion collective et d'intérêt local commun.

*« Mon père, il était aussi pour les groupes de travail. Donc il était assez ouvert. C'est vrai que depuis longtemps il travaillait beaucoup avec trois ou quatre voisins. Pour épandre le fumier, pour faire les plantations. À l'époque, biner les betteraves, les choux. Faire le foin. Tout ça. Je crois qu'on était dans les premiers du secteur à avoir acheté une moissonneuse batteuse trainée derrière le tracteur, et puis un tracteur.... La presse à foin, c'était pareil. Donc mon père, se trouvait à ce niveau-là». L.E., ancien maire de M., Bocage, 855 habitants.*

Etre responsable d'une CUMA, c'est savoir organiser, animer collectivement un groupe professionnel local en gérant les diverses attentes et tensions qui le traversent. La responsabilité est peu connotée syndicalement et elle est indépendante de la chambre d'agriculture : en ce sens, elle est de nature consensuelle et non exclusive. Bref, les qualités d'un responsable de CUMA paraissent relativement proches de celles de maire.

*« Et on a créé la Cuma. Et la Cuma, elle a 30 ans cette année. Et elle est toujours là. Bien là et heureusement, je pense qu'elle a apporté beaucoup. Elle a permis des installations qui n'auraient pas été possibles autrement. Ça a bien changé, parce qu'on était au début une centaine d'adhérents. Aujourd'hui ils sont peut-être une trentaine. Et il y a beaucoup d'entraide avec la Cuma de la commune voisine. On a toujours été en bonne relation. Et puis, à cette époque-là, la richesse de ça, c'est que l'on apprend, on découvre les gens dans leur milieu. C'est riche humainement. Aller vers les autres, et tout ça. Et je pense que c'est ça, cela m'a donné ce goût-là. Je trouvais que c'était enrichissant. On s'implique dans la vie professionnelle des autres. Et un moment donné, la vie collective, ça m'intéressait. Et je pense que c'est comme ça qu'on est venu me chercher. Et puis voilà». AB., 60 ans, maire de B., Gâtine, 700 habitants.*

Aujourd'hui, les CUMA deviennent intercommunales et elles sont de plus en plus sollicitées par les collectivités locales pour assurer des services d'entretien des espaces communaux. Ce double élargissement renforce la congruence entre les qualités d'un responsable cumiste et celles de maire.

Les banques mutualistes sont aussi des organisations fondées sur échelon local actif<sup>613</sup> : les administrateurs sont élus au regard de leur connaissance et leur « respectabilité » locales. Ces engagements sont caractérisés par une forte dimension collective et d'animation locale. Ils sont aussi considérés peu partisans. Ces organismes mutualistes agricoles ont élargi leurs services aux autres secteurs professionnels et les réunions des caisses locales sont des temps d'information sur la vie économique et sociale locale. La composition du conseil d'administration, basée sur la diversité professionnelle, contribue à élargir le cercle des connaissances au-delà des spécificités professionnelles. Les administrateurs sont mobilisés pour les assemblées générales annuelles (lecture des bilans financiers, animation de table ronde), activités propices à construire une visibilité publique locale élargie.

*b - La responsabilité départementale : accès à des réseaux personnels influents*

L'accès à des responsabilités professionnelles cantonales et départementales passe par des compétences et des disponibilités plus vastes. Elles procurent en retour des profits symboliques, professionnels et extra-professionnels et notamment une notoriété dépassant la sphère locale. Le responsable professionnel « *sort du lot* », il n'est plus « *un numéro* », il compte, il fait, en quelque sorte, partie du microcosme institutionnel agricole, à la fois professionnel et politique.

*« Les CUMA ça m'a apporté aussi, ne serait-ce qu'au niveau de l'organisation... La participation aux réunions, l'animation de ses réunions. Et puis, je dirais aussi l'ouverture... Ouverture par rapport à l'extérieur parce que cela crée des relations que je n'avais pas d'avance. C'est sûr. Avec d'autres milieux, avec d'autres responsables. Donc, une ouverture je dirais... sociale, relationnelle.../... Professionnelle aussi, parce que ça nous ramène à avoir d'autres champs de compétences que l'on ne connaît pas si bien mais que l'on découvre. Et je rajouterai en même temps toute la reconnaissance de la personne... Il est vrai que quand on est en relation, au niveau départemental, que ce soit des instances administratives ou professionnelles, on se fait connaître un petit peu. On n'est plus un numéro. Il y a d'autres reconnaissances, en même temps.... Ce qu'y, après, ça nous amène d'une part à une ouverture, bien sûr, et à un niveau de responsabilité qui donnait peut-être un peu confiance dans la personne que j'étais parce que j'avais eu telle ou telle responsabilité, parce que j'avais eu telle ou telle connaissance, relations... ». L.E, maire de M., ancien président de la FDCUMA.*

Une responsabilité départementale, a fortiori régionale ou voire nationale, fait entrer son titulaire dans la catégorie des gens qui comptent. En retour elle permet l'acquisition d'une compétence « politique », une capacité de traiter avec des élus, des administrations... Une bonne connaissance des rouages, des circuits, des autres décideurs permet de prétendre devenir un élu influent.

*« Par contre, ce qui était un avantage, quand même, il faut le dire, c'est que par les responsabilités que j'avais exercées, je connaissais des gens qui étaient à la DDA, à la Préfecture, au conseil général. Pour certains conseils que l'on avait facilement, en téléphonant à certaines personnes. Mais ce n'était pas des passe-droits, c'était simplement parce qu'on connaît des gens. Si on ne connaît pas trop gérer tel ou tel problème, on peut téléphoner à la personne compétente. Pour les subventions ça*

---

<sup>613</sup> Les banques mutualistes, en particulier le Crédit Agricole, constituent leurs conseils d'administration en choisissant un administrateur par commune pour s'assurer d'une représentativité territoriale et pour disposer ainsi d'une information des activités locales, agricoles ou non, via leurs administrateurs.

*jouait aussi. Le dossier pouvait passer au-dessus de la pile. Mais ceci dit, je ne l'ai jamais utilisé non plus comme passe-droits. Et je pense que beaucoup de personnes que l'on connaissait étaient prêtes à donner de l'information. Mais pas...pas à favoriser... Non. La plupart des gens dans les administrations, contrairement à ce qu'on dit, que certains disent, ne sont pas des gens prêts à tout. Ils ne sont pas tous pourris. (Rires) non vraiment non. Mais on a des gens qui vous conseillent volontiers. Et donc, on sait à qui s'adresser».* G.D., 79 ans maire de S., commune de 385 habitants, ancien élu à la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.

Quelle que soit l'organisation professionnelle, la responsabilité peut procurer des compétences utilisables pour gérer les affaires locales : l'expertise dans un domaine spécifique, des capacités d'animation, de négociation ou de gestion des ressources humaines.

*« Au CDJA, après, un truc qui me passionnait, c'étaient les tribunaux paritaires. Au départ, il y avait les anciens et je n'étais que suppléant. Et je suis arrivé petit à petit. Et je suis aujourd'hui toujours assesseur au tribunal paritaire de Niort, pour régler les litiges entre les propriétaires et les fermiers. Ça aussi, c'est une passion. C'est une passion.../..Mais ça me plaisait bien. Il y a une partie du travail qui me plaisait bien, c'était le fait d'essayer de contacter les Parlementaires et tout ça. Vous essayez de faire avancer des projets de loi et tout. Quand on a eu des lois d'orientation qui sont sorties, ce travail là me plaisait bien..../... On avait été coaché, avant, savoir comment il fallait faire. Avec différents modules de formation à l'IFOCAP. Et puis, vous voyez où cela me mène. (rire) ».* R.C., maire de V., ancien responsable du CDJA et de la FNSEA.

Enfin, les organisations professionnelles sont entrées dans un processus de restructuration profonde : pour les agriculteurs moins nombreux, les services se concentrent et se régionalisent et les organismes professionnels et économiques fusionnent. Aussi interpellés et sollicités par la société civile, par les médias, les agriculteurs sont amenés à réfléchir sur le devenir de leur profession et notamment des changements nécessaires pour leurs organisations professionnelles. Ce travail des agriculteurs sur les mutations de leur secteur professionnel peuvent aussi leur donner des armes pour se situer dans l'espace politique.

#### *c - Des engagements intermédiaires*

Entre l'engagement professionnel local et celui dans les strates départementales ou régionales, on peut distinguer un type d'engagement intermédiaire, notamment dans des organismes coopératifs. Ils ne sont pas strictement liés aux activités professionnelles très locales, ni dépendant organisations professionnelles « classiques » que sont les chambres d'agriculture ou les syndicats. Cette position intermédiaire, plus gestionnaire que partisane, est souvent motivée par la volonté de ne pas devenir « des professionnels de la responsabilité », ce qui limite indirectement la conversion d'un capital professionnel en capital politique local. Ce type engagement, très spécialisé, peut paraître à la fois éloigné des préoccupations des populations locales et de celles des agriculteurs.

### **3 - Engagement syndical et engagement politique**

Le rapport entre capital professionnel et capital politique est à replacer dans l'histoire institutionnelle du département des Deux-Sèvres. Rappelons que le CDJA 79 s'est scindé au début des années 1970 entre les « non alignés » (qui constituèrent ensuite les Paysans travailleurs) et ceux qui, restés dans la ligne du CNJA, se sont rattachés à la FNSEA.

Cette scission historique a fait basculer le syndicalisme agricole deux-sévrien, en l'enfermant dans des catégories idéologiques et institutionnelles, même si, pour de nombreux militants, le capital syndical a été utile, voire nécessaire pour devenir maire : c'est une école de réflexion, de débats d'idées et de construction de schémas de pensée globalisants.

*« Je pense que le syndicalisme, même si les gens ne sont pas des leaders du syndicalisme, le fait qu'ils aient milité dans le syndicalisme, ça aide quand même... On ne peut pas être seul au milieu de la mêlée. Ou alors vous êtes dans un parti politique et il y a du conditionnement. Mais je ne veux pas dire que le syndicalisme, il n'y a pas de conditionnement. Mais ça vous apprend à réfléchir, à débattre à regarder. Un élu ne peut pas s'improviser comme ça. Aujourd'hui, on peut toujours être élu, mais il faut faire ses classes, après. Mais arriver maire d'une commune, aujourd'hui. Et quelqu'un qui après débarque et qui après se trouve à la tête de cette commune, et qui n'a jamais géré... Pff h». A.E., maire de E., 233 habitants.*

*« J'ai un regret quand même en ce qui concerne la fédération des exploitants. C'est-à-dire qu'à l'époque, ce n'était pas facile. Même si à l'époque j'étais président de la fédération des exploitants. Maintenant ce serait d'avoir un dialogue avec la Confédération paysanne. On a la même origine, il y a plus de choses qui nous rapprochent que de choses qui nous séparent. Philippe Coutant (porte-parole de la Confédération Paysanne), par exemple qui est quelqu'un qui est assez proche. Serge Morin (ancien porte-parole de la Confédération paysanne) aussi. Je le vois des fois. Je pense que de toute façon, le monopole absolu d'une organisation, quelle qu'elle soit, ce n'est pas forcément une bonne chose. Voilà. Mais à l'époque, c'était plus difficile. Les lignes de partage étaient plus tranchées et il y avait une concurrence plus âpre, plus affirmée. Et quand une petite minorité veut s'imposer, il y a des excès, aussi, forcément. Et peut-être qu'ils ont été mal ressentis, mal analysés, il faut bien savoir que les excès, ils sont presque inhérents à l'action d'une minorité. Dans l'analyse, il y a beaucoup de points communs. C'est peut-être au niveau des solutions que l'on diverge davantage. Dans l'analyse, non». André Moismeau, ancien responsable de la FNSEA 79.*

*« On dira ce qu'on voudra, la FDSEA, c'était une machine très sophistiquée, très perfectionnée et, si le travail collectif, le travail de groupe ils connaissaient, la stratégie, ils la connaissaient aussi. La façon dont on s'est fait évincé du CDJA, et aussi des mouvements de vulgarisation.../...mais à un moment donné, on tient sur l'équilibre, et tout d'un coup la chute arrive. Et la chute est brutale. Bien sûr. Et pour en revenir à ça, je l'ai tout le temps dit, parce qu'il y avait quand même quelque chose de bien dans ces conflits, à travers les paysans de droite et de gauche, à la FDSEA et Paysans travailleurs. Le dialogue n'était jamais rompu vraiment... d'abord pour une simple raison, le monde paysan, à la limite, je serais tenté de dire... tu peux haïr ton voisin, mais tu avais besoin de ton voisin, pour la technique. Si tu voulais faire la césarienne à ta vache, même si on s'était bien égueuler la veille... : « Dis-donc, tu ne peux pas venir m'aider à sortir mon tracteur, pour vèler ma vache... » « OK ». Ce qui fait que les ponts n'étaient jamais vraiment coupés Au-delà des idées, je trouve, je pense que c'est ce qui nous a formaté, et ça, c'est extraordinaire». Christian Roy : ancien militant Confédération paysanne.*

Pour certains agriculteurs, l'engagement municipal est devenu une voie alternative professionnelle, de développement d'options politiques qu'ils n'ont pas pu faire aboutir dans leur engagement syndical. Ainsi l'engagement politique leur a permis de sortir d'un véritable enfermement syndical.

*« J'étais syndicaliste paysan travailleur. Très tôt. .../... Dans les années 1970 à 1980, c'était les Paysans travailleurs. On était dans cette mouvance de gauche, d'extrême gauche. Et une mouvance très mal perçue par rapport au syndicalisme unitaire. On était en train de casser cette belle machine unitaire qui avait le couloir qui était tracé. Et le fait d'avoir choisi de ne pas aller de l'autre côté, on a fait partie des non-alignés et on s'est fait virer du CDJA. Et une autre équipe est venue prendre la place aussitôt. C'est pour ça, après, je me suis dit finalement l'erreur de sortir de la structure, c'est donner le siège à d'autres. En fait celui qui n'a pas de tribune, il ne peut pas parler. En fait, il était bâillonné. Ces purs produits de la FNSEA, qui ont pris les structures et ils ont mené les politiques agricoles. Et qui ont continué du fait qu'ils étaient dedans. Je ne pouvais pas délier le syndicalisme de la politique. Alors, si on veut faire vite, moi, j'en ai tiré les leçons... Je me suis dit : « on s'est loupé une première fois en partant du CDJA, et de la FDSEA. Et en fait, on a perdu une tribune. Malgré tout. Et on a perdu une façon de s'exprimer. » Donc, là, c'était un petit peu stratégique : on ne va pas se faire virer de la place de maire. Et donc on va prendre la place de maire. Comme on a dit, une petite commune comme nous, 15 agriculteurs, les agriculteurs étaient majoritaires au niveau du conseil municipal. Donc, je me suis dit : « il ne faut pas quand même laisser le siège. Il faut le prendre : il faut le prendre ». A.E., maire de E.*

Les agriculteurs ayant suivi un cursus syndical sont souvent dotés de davantage de formation politique que les autres : certains dans des positions « dominées », d'autres « dominantes ». Toutefois le capital politique est d'une autre nature que le capital syndical ; ce dernier doit être converti. Les militants de la Confédération paysanne, plus à gauche et situés dans des débats plus clivants que ceux de la FNSEA marqués d'une image corporatiste et de droite, ont été probablement plus à même d'opérer ce passage. Car, s'ils sont plus clivés sur un plan professionnel, on observe qu'ils sont plus consensuels dans le mandat politique local. Par contre, avec la difficulté d'exercer une représentation collective, les militants la Confédération paysanne sont peu nombreux et peu disponibles (et souvent absents des instances de décision), ce qui les fragilise dans les instances intercommunales.

Aujourd'hui, les institutions professionnelles évoluent profondément : le rôle du syndicalisme décroît, au profit d'engagements coopératifs et mutualistes, moins marqués par des clivages syndicalo-politiques de plus en plus qualifiés de corporatistes. Etre doté d'un bon capital professionnel acquis dans les organisations professionnelles peut représenter un handicap pour une carrière politique locale, mais au fur et à mesure des strates intercommunales, il constitue un atout en termes de capital politique.

A contrario, à partir d'une offre politique marquée par des partis jusqu'au niveau intercommunal, le positionnement dans les collectivités territoriales nécessite à la fois, en dehors du niveau



communal, d'être « adoubé » et de pouvoir y consacrer du temps. Ce qui entraîne une double difficulté pour les agriculteurs : leurs positions, la plupart du temps « apolitiques », fragilisent leur investissement politique au-delà du local. Ainsi ils doivent remettre en cause leur ancien positionnement : investir nettement plus de temps et sortir de leur apolitisme, car la montée des partis politiques rend la neutralité de moins en moins tenable.

#### ***4 - L'absence pénalisante d'expérience de responsabilité professionnelle ou associative***

15% des maires agriculteurs n'ont pas exercé de responsabilité professionnelle ou associative avant d'accéder à un mandat politique local. Dans ce cas, on observe aussi que leur parentèle était beaucoup moins engagée dans le monde associatif et professionnel<sup>614</sup> ; leur conjoint(e) et enfant(s) étaient été aussi moins impliqués dans des responsabilités<sup>615</sup>. Par contre, ces maires disposent plus souvent d'un héritage politique : 78% ont eu un membre de la famille conseiller municipal (ensemble des maires : 62%), et 46% un maire (ensemble des maires : 32%). Toutefois, comme nous l'avons vu, cet héritage ne facilite pas l'accès à des mandats politiques supra-municipaux, car ils sont moins souvent que les autres président ou vice-président d'une structure intercommunale. Seuls 12% ont été président d'une structure intercommunale (ensemble des maires : 23%), et 20% vice-président (ensemble des maires : 38 %)

Ainsi, l'exercice préalable d'une responsabilité dans d'autres champs professionnelles ou associatives, procure des constitue un élément favorable pour l'accès au mandat et une carrière d'élu local. Leur expérience de l'animation et du management leur a donné un savoir-faire, un savoir être et un réseau de relations profitables en politique, d'autant que précisément, le seul héritage politique s'avère insuffisant. Par contre, un engagement trop marqué dans des organisations professionnelles peut s'avérer être un handicap. Ainsi, les maires agriculteurs retraités semblent avoir eu moins de difficultés à se positionner, pas seulement pour une question de disponibilité, mais pour celle d'une image de dirigeant professionnel qui s'est un peu estompée. La compétence mayorale provient donc de la combinaison d'un héritage familial avec une expérience personnelle convertissable en capital politique.

---

<sup>614</sup> 16% dans le milieu associatif (ensemble des maires : 35%) et 20% dans le milieu professionnel (ensemble des maires 46%).

<sup>615</sup> 16% des conjoints (ensemble des maires : 28%) et 12% des enfants (ensemble des maires : 15%).

## 2 – Le rôle de la formation scolaire

Dans le monde agricole, jusqu'aux années 1970, la durée des études générales était courte au profit d'un enseignement professionnel propice à une installation précoce sur l'exploitation familiale. L'élévation des niveaux de formation a été progressive, liée en particulier aux conditions réglementaires à l'installation : les aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont, depuis les années 1970, conditionnées par l'acquisition de la « capacité professionnelle » liée à l'obtention d'un diplôme de niveau V (Brevet d'Etude Professionnelle Agricole) en 1973, puis de niveau IV (Brevet de Technicien Agricole, puis Baccalauréat Professionnel Agricole) en 1992<sup>616</sup>.

Avant les années 1960, le certificat d'étude était souvent le seul diplôme acquis, parfois complétés par des cours par correspondance<sup>617</sup>. Jusque dans les années 1970, les mouvements de jeunesse, catholique ou protestant, puis les engagements professionnels ont pu procurer, pour une partie des jeunes ruraux, des possibilités de compenser des scolarités courtes. On peut se demander si le bagage scolaire initial et le caractère professionnalisant des études ne sont pas devenus un élément déterminant pour accéder à un mandat politique local.

### A – L'influence du diplôme

Un agriculteur maire sur deux ne dispose que du certificat d'étude, c'est surtout le cas des maires les plus âgés (en moyenne 72.3ans)<sup>618</sup>. Ceux ayant un niveau de bac général ou universitaire ne représentent que 14.5 % de l'ensemble des maires<sup>619</sup>.

<sup>616</sup> Alarcon. L., *Les enjeux de l'apprentissage du métier d'agriculteur pour la reproduction sociale du groupe*, Revue Agone, 46, 2011.

<sup>617</sup> Notamment les cours par correspondance dispensés par le CERCA de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, dès 1927.

<sup>618</sup>

Formation professionnelle	âge
Aucune formation agricole	72.7
Cours d'hiver	70
Formation permanente	67.5
CAPA	65
BAA	66.3
BEPA	60.4
Formation 200 heures	60.3
BTA, Bac agricole, CCTAR	56.6

Formation ou diplôme général	Ensemble des maires			Maires retraités		Maires âgés <65 ans
	nombre	%	Age moyen	nombre	%	
Pas de réponse	17	10.4	58.7	8	8.6	
Certificat d'études	79	48.4	68.9	75	70.8	
Brevet des collèges	38	23.3	60.4	15	14	
Bac général	13	8.0	53.1	3	2.3	
Formation générale post bac	9	5.5	61.7	5	4.7	
Total	163	100	63.4	106	100	

Tableau N° 94 – La formation générale et diplômes des maires agriculteurs

Si la détention d'un diplôme général est assez peu fréquente, celle d'un diplôme professionnel l'est beaucoup plus, car près des  $\frac{3}{4}$  sont titulaires d'un diplôme agricole, plus souvent de niveau V (BEPA).

Formation ou diplôme d'enseignement général	Ensemble des maires		Maires retraités	
	nombre	%	nombre	%
Aucune formation agricole	43	26.4	45	42.5
Formation de niveau V	71	43.6	46	43.4
Formation de niveau IV	25	15.3	11	10.4
Formation de niveau III	7	4.3	1	0.9
Ingénieur agricole	4	2.5	1	0.9
Formation professionnelle non agricole	7	4.3	2	1.8
Total	163	100	106	100

Tableau N° 95 – Niveaux de formation professionnelle des maires agriculteurs

Les maires peu dotés de diplômes agricoles ont aussi un faible niveau de formation générale. Bien entendu, ce sont ceux les plus âgés (la moitié d'entre eux avaient cessé leur mandat en 2001, seuls 25% étaient encore en mandat en 2008-2014). Ils se sont, en outre, moins engagés que l'ensemble des maires agriculteurs dans des responsabilités professionnelles ou associatives (56%). Leur famille proche (parentèle) a été aussi moins engagée dans un mandat local. Ce faible capital scolaire se cumule avec un plus faible capital économique. Ils étaient (ou sont) agriculteurs sur de plus petites exploitations (66 ha en moyenne) que les autres maires (104 ha). Ces maires ont

BTSA	53.8
Ingénieur agricole	54
Moyenne	63.9

Tableau N° 93 – Niveau de formation des maires agriculteurs et âge

<sup>619</sup> C'est un niveau bien en deçà de la moyenne départementale en 2010 : dans les moyennes et grandes exploitations deux-sévriennes, 40% des agriculteurs sont titulaires d'un bac en 2010. – RGA 2010.

accédé beaucoup plus tardivement que les autres au conseil municipal et au poste de maire : ils sont entrés au conseil à 39 ans (35 ans pour l'ensemble des maires) et ont accédé au poste de maire en moyenne à 51 ans (46 ans pour l'ensemble des maires). Pour autant, cette absence de diplôme ne semble pas avoir constitué un handicap à l'accès à des responsabilités supra-municipales, puisque 25% ont été président et 25% vice-président d'une structure intercommunale (communauté de communes, Sivom ou Sivu).

Ceux qui possèdent un diplôme supérieur au bac ont une trajectoire distincte de leurs pairs. D'abord, un sur deux a exercé un autre métier avant celui d'agriculteur. Ensuite, leur exploitation est plus conséquente (113 ha en moyenne). Leur (e) conjoint (e) possède aussi plus souvent que les autres conjoint(e)s, une formation supérieure et est majoritairement d'origine non agricole (57%). Enfin, ils ont débuté leur mandat municipal plus précocement : conseiller municipal à 34 ans, maire à 43 ans (contre en moyenne, respectivement 35.5 ans et 47ans). Ces maires, élus plus récemment (80% d'entre eux sont actuellement toujours en mandat), sont moins engagés dans des postes de président de structure intercommunale (14%), mais plus souvent de vice-Président (43%). Ils sont d'une part plus jeunes et élus récemment maires ; et les place de présidents, plus rares et plus politiques sont tenues par les élus installés de longue date.

Si, on le voit, le diplôme constitue un atout pour la carrière municipale, il peut aussi provoquer des tensions, mais plutôt à l'intérieur qu'à l'extérieur de la sphère professionnelle. Le diplôme d'ingénieur (titre un peu magique en agriculture) présente ainsi un frein par l'image d'excellence qu'il peut porter, en particulier pour les autres agriculteurs. Ces agriculteurs ingénieurs sont considérés dans la compétition municipale, comme des concurrents « déloyaux » par les autres agriculteurs. Leur bagage intellectuel, théorique, synonyme de longue absence de la vie concrète, leur confère aux yeux des autres agriculteurs candidats aux élections municipales une inaptitude à connaître et à comprendre les réalités locales.

Lors de l'élection en 2001, à N., C.F, agriculteur, est en compétition avec L.N., le maire sortant, agriculteur comme lui mais diplômé ingénieur. C.F considère son concurrent comme un « héritier » : grosse exploitation, fils unique et célibataire, père adjoint. C.F, qui dit-il, n'avait pas cette éducation, considérait qu'il disposait d'autres atouts, « plus avantageux » : sa petite exploitation fait vivre son couple et il est très impliqué dans la vie associative locale. Des deux listes en lice, celle de C.F remporta l'élection : il est élu maire et L.N. siège comme conseiller municipal d'opposition. Mais, une fois élu, la question de ses prérequis scolaires apparaissaient toutefois à C.F comme une forte lacune pour l'exercice de son mandat : l'expression écrite (le recours nécessaire et régulier au dictionnaire) et l'aisance orale.

« L.N (le maire sortant) avait une image d'intelligence, d'éducation, de connaissances et de gros agriculteurs, aussi. Et qui va très très bien. Son exploitation va très bien. Là-dessus, il n'y a pas de souci. Qui a eu l'exploitation des parents.../...Son père avait été adjoint. Lui, L.N, il avait sa légitimité, qu'il a toujours. Toujours la même stature... d'ingénieur !!!

Q : et vous, vous ne l'avez pas. Mais vous avez autre chose ?

R : Disons que celle-ci je ne l'ai pas. (Rires) pas la peine de chercher.

Q : Il était le dauphin, un peu pressenti ?

R : Agriculteur... Ingénieur !!!

Q : Ca compte, pour les gens, ici ?

R : Oui, oui, l'image. La personne qui est ingénieur, qui a une image déjà bien fortifiée. Et au niveau des habitants ruraux comme sur notre commune c'est sûr. C'est certain. C'est normal aussi. Il y a toute une éducation, il y a des acquis qui sont là. Quand on n'a pas cette éducation là, on peut avoir peut-être d'autres points, aussi avantageux. D'autres, plus avantageux, c'est sûr. ». Chacun a sa personnalité. On a toujours les qualités de ses défauts. Et inversement. Déjà, au niveau de mon instruction, il me manque de sacrés lacunes. J'ai un petit dictionnaire. Et c'est assez gênant il y a des fois. C'est très gênant : au niveau du langage, au niveau de l'expression. Au niveau de l'écrit, par exemple. Ce sont de grosses lacunes». C.F, maire de N., 750 habitants.

D.G, maire de P. depuis 2008, est un jeune agriculteur, ingénieur. Il a repris l'exploitation familiale après deux années d'expertise conseil dans un bureau d'étude spécialisé en environnement. Il s'estime mal apprécié des agriculteurs plus âgés, précisément pour ses diplômes, ceux-ci ne le considérant pas légitime pour revenir s'installer sur la commune. La relation est par contre, selon lui, très bonne avec les agriculteurs de sa génération. Comme un autre jeune agriculteur de la commune est aussi doté d'une formation d'ingénieur, il ne se considère pas, de fait, « comme un cas isolé ». Lors des élections de 2008, il se présente face à un autre agriculteur de la commune, B.D, responsable syndical à la FNSEA, installé de longue date sur la commune. D.G remporte les élections et est élu maire. Petit à petit, il gagne la confiance des agriculteurs jusqu'alors suspicieux sur ces qualités de maire.

« J'ai eu mon bac. Je suis parti à Angers pendant cinq ans. Je me suis un petit peu éloigné de tout cela. J'ai fait la formation d'ingénieur à l'ESA d'Angers. J'ai travaillé deux ans à l'extérieur après ma sortie de l'ESA, et il y a l'installation en 1997.

Q : Pour les élections municipales, le fait d'être agriculteur, est-ce que ça a des effets ? Est-ce que c'est plus facile ?

R :. Il y a un groupe d'agriculteurs qui ne m'a jamais apprécié parce qu'ils m'ont vu arriver comme le petit ingénieur qui vient là et qui va nous expliquer ce qu'il faut faire. Mais ce n'était pas ça du tout. Ce n'est pas ça du tout. Et avec ce groupe-là, cela n'a jamais bien passé. Avec les autres plus jeunes, qui sont de ma génération, ça va super bien.

Q : c'est plus générationnel ?

R : oui

Q : ils considéraient que vous sortiez du lot, avec votre formation ?

R : oui. Je n'avais pas à revenir là pour eux, je n'avais pas à revenir là. Aujourd'hui, ça me rassure, il y a un autre agriculteur sur la commune qui a la même formation que moi. La preuve que je n'étais pas un cas isolé..../... Mais c'est en train de changer. Et ces gens-là, n'ont pas voté pour moi il y a trois ans, ils ont plutôt voté pour B.D. . Et aujourd'hui, quand j'en parle, mais pas forcément avec eux, mais avec d'autres qui les connaissent, ils sont en train de changer. Leur vision est en train de changer. Ils se rendent compte que le boulot que je fais, n'est pas si mal que ça. Et ce

*n'est pas parce que je suis maire que je vais aller les emmerder, entre guillemets. Au contraire».*  
D.G, Ingénieur en agriculture, maire de P., 1050 habitants.

## B – L'expérience d'un mouvement de jeunesse

Une partie des agriculteurs plus âgés, moins diplômés, ont participé à des mouvements de jeunesse catholique (la JAC). Dans les cantons du Sud-est du département, les Sociétés d'Education Populaire et le scoutisme ont joué un rôle majeur, souvent en concurrence avec les activités de patronage proposées par les prêtres catholiques.

La prise de responsabilité dans les mouvements d'action catholique ou protestante s'accompagnait d'une formation générale (l'économie, la philosophie, sociologie) et d'un accompagnement à la prise de responsabilité (animation des groupes, débat, rhétorique).

*« Alors, là aussi, je me souviens, après la JAC (Jeunesse Agricole Catholique), au CDJA (Cercle Départemental des Jeunes Agriculteurs), on s'était attaqué aux transformations de l'agriculture. Et qui étaient tenus par des notables. Des propriétaires, des petits bobereaux, des agriculteurs qui étaient eux-mêmes des notables. Et ça avait été très dur, les affrontements avec ces notables-là. Et dans bien des cas, les jeunes avaient été élus à la fédération, les jeunes du CDJA parce que justement ce n'était pas des notables. C'étaient des gens qui étaient engagés. Et pour les communes, c'était un petit peu la même chose. Les électeurs sentent quand même. Le notable, c'est quand même quelqu'un de figé, un peu. Ils sentent l'authenticité dans le nouveau venu et puis peut-être ça correspond mieux aux aspirations et à l'ouverture, qui sont celles que l'on connaît aujourd'hui. Heureusement aussi. .../...: oui, les notables. Affronter les notables. Je me souviens, quand on avait gagné, si je puis dire, la Chambre d'agriculture. Ici, sur Melle, on avait affronté des notables. Des poids lourds.../... Et je reviens à ce que je disais tout à l'heure, comment se fait-il que des jeunes se sont retrouvés à la tête de mairie par exemple ? Au fond, c'est un cheminement qui est assez logique. Parce que la formation à la JAC était quand même tournée vers le service, vers les autres. Non pas le service conçu comme une corvée, comme une charge. Mais en disant : « on ne s'épanouit pas tout seul, en ne pensant qu'à ses petites affaires, mais en travaillant avec d'autres. » C'était ça l'idée. Ce n'était pas du tout triste. Loin de là. Et donc on s'est engagé dans les CETA (Centre d'Etude Technique Agricole), beaucoup de jeunes s'étaient engagés dans les CETA pour transformer cette agriculture..../... Donc, l'ACJF (Association Chrétienne de la Jeunesse Française) était quelque chose d'essentiel. Parce que déjà on voyait que le paysan était un parmi d'autres. Et il y avait une confrontation permanente avec les autres. Mais je crois que c'est ça que ces gens se disaient après : le politique englobe tout ça, finalement. C'est plus large que la profession.*

Q : sortir du corporatisme, comme vous disiez dans votre enquête ?

R : oui, on est un petit peu à l'étroit quand on est qu'un professionnel. Alors je pense que c'est ça qui fait que beaucoup de personnes se sont trouvées engagées. .../... La méthode de travail de la JAC. Si elle était mise au point, un petit peu par les jésuites, et Economie et Humanisme.

Q : voir, juger et agir ?

R : voir juger agir. Et qui était d'observer. On faisait énormément d'enquêtes, d'études pour ne pas partir sur des idées fausses ou sur des impressions. Et ça c'est important. Et réfléchir après : transformer quoi, pourquoi ? Dans quel sens ? Ici ça ne va pas, on fera mieux. Donc une réflexion sur ce qui existe et ce qui peut être fait. Et toujours lié la réflexion à l'action c'est-à-dire en disant : « Voilà, qu'est-ce qu'on peut faire ? » Sinon on peut être dans le rêve. Il faut rêver, c'est pas mal,

*mais enfin il faut aussi quelquefois... Et ça, ces trois éléments du triptyque qui sont vraiment indissociables. Cette méthode elle vaut, c'est pas parce que c'est la JAC, elle vaut aussi pour les mairies». G.D, 81 ans, ancien maire de S, 385 habitants, ancien permanent national de la JAC.*

*« Enfin dans la vie... Je me suis inspiré d'un livre que j'ai lu : « Un autre te mènera ». C'est de Elmuth Gollwitzer.../... Et puis il y a un passage qui m'avait particulièrement interpellé, où il y est écrit : « Partout où il y a des hommes, il y a aussi ma place. » Il faut dire aussi qu'à plusieurs reprises j'ai eu la chance de rencontrer Mendès-France et, là aussi cela m'a interpellé. Et il y avait aussi, parce que je suis protestant... Il y avait un pasteur à Lezay, Jacques Maury qui, lui aussi pensait qu'il était bon de s'engager dans la vie publique. Vie publique ou professionnelle. Et c'est cet ensemble-là qui m'a décidé à m'engager. J'ai été président... Ce n'est pas que je veux étendre, mais ... (Rire). J'ai été président de jeunes agriculteurs, par exemple. J'ai fait du scoutisme, aussi, auparavant. Je suis rentré aussi à la chambre d'agriculture. Et puis aussi au conseil d'administration de la laiterie coopérative. Et quelques années après on m'a nommé président. Et puis une fois que l'on a été pris dans l'engrenage (rire) il est difficile de cesser*

*Q : vous avez expliqué tout à l'heure que vous avez démarré dans le syndicalisme agricole, mais il y avait aussi le scoutisme... Le scoutisme ça été une période importante pour vous...*

*R : eh bien, c'est une école où on apprend à prendre des responsabilités. J'étais chef éclaireur... Et où on apprend à prendre des responsabilités, déjà... Des responsabilités vis-à-vis des copains...*

*Q : être un petit peu le chef du groupe ? »*

*R : voilà... Ce n'était pas le grand chef, mais il fallait orienter un petit peu ... ». A.A, 78 ans, maire de A, 410 habitants, Protestant.*

En Deux-Sèvres, comme dans de nombreux département de l'Ouest, la JAC, puis le MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne), ont été, en outre, un creuset pour des responsables professionnels investis par la suite dans le syndicalisme jeune, dans les coopératives et d'autres organisations professionnelles.

Ainsi, les élites agricoles des années 1945-1960 - les notables extérieurs à la paysannerie -, ont été remplacés par des agriculteurs issus de la JAC, ou d'autres anciens militants <sup>620</sup> issus de la JEC. Ces mouvements ont été des vecteurs de promotion sociale par l'acquisition de connaissances générales, de capacités à travailler avec d'autres catégories socioprofessionnelles et de construire des réseaux extra-professionnels.

Même si les jacistes se présentaient comme des autodidactes, ils étaient souvent dotés de qualités intellectuelles décelées dès l'école primaire. Ayant acquis des savoirs et des savoirs faire par les mouvements de jeunesse et les centres d'étude à distance (puis des MFR), ils ne sont pas strictement des autodidactes.

---

<sup>620</sup> C'est par exemple le cas de Serge Morin, agriculteur à Aiffres et responsable syndical, des années 1970 à 2010.

*« Très vite je m'y suis engagé à la JAC . Parce que ça me plaisait beaucoup. Parce que ça m'a permis, quand même de me sortir de cette espèce d'espace un peu reclus qui était le milieu professionnel. Même si j'y avais des amis. Et c'est la découverte de mondes qui cohabitent : le monde ouvrier, le monde agricole, le monde étudiant. C'était un autre regard sur la vie». F.B., ancien jacobin, ancien maire de R., 1630 habitants.*

Le renouvellement des dirigeants, auparavant souvent des notables traditionnels, ne se fit pas sans heurts, sur fond de luttes syndicales et politiques intenses à l'intérieur de l'agriculture. Les jeunes syndicalistes du CDJA firent leurs armes dans ce combat. Cette nouvelle génération contribua donc à constituer des réseaux professionnels et extraprofessionnels en renversant les clivages existants en agriculture et dans le milieu rural.

*« La prise de parole, ça, c'est pas toujours évident... La prise de parole, c'est vrai. Animer les réunions... Avec l'habitude on s'y met. Et après, on se rend vite compte de ses limites. Et je dirais que, quand tu parles des agriculteurs qui ont des responsabilités, maintenant le niveau de formation n'est plus le même... Parce que je m'en suis bien rendu compte pour moi, je me suis rendu compte de mes limites à ce niveau-là ... Sur un plan de la formation, du niveau intellectuel... C'est vrai... On est vite confronté à nos limites et, à un moment donné, il y a un manque. Que j'ai ressenti. Mais je ne peux pas généraliser. Mais ça c'est clair à mon niveau.../... C'est un ensemble : la facilité d'expression. Après, je vois au niveau de l'équipe municipale, quand tu veux animer les réunions, quand tu veux présenter des choses, la façon de les présenter, plus ou moins animées, plus ou moins visualisées.... Il y a en a qui ont l'habitude parce que certains dans leur travail ils font ça... Il y en a un certain nombre. Et puis nous, les agriculteurs, on n'a pas été habitué à ça dans ma jeunesse... Du moins ceux de ma génération. C'est vrai qu'on sent... mais, d'un autre côté... Bon... Ce n'est pas tout négatif. Parce que ça aide aussi à confier plus à d'autres, à partager la responsabilité, déléguer. Donc ce n'est pas négatif. Finalement. Mais étant à un certain niveau, quand tu te retrouves représentant d'une commune ou d'un département, comme représentant des CUMA départemental, c'est vrai. Quand tu es là, tu n'as pas forcément beaucoup de personnes autour de toi, pour t'appuyer. Bon ça t'amène à te dépasser un peu... mais à te rendre compte de tes limites aussi». L.E., 65 ans, maire de M., 855 habitants.*

A partir des années 1960, avec l'élévation des niveaux de formation, le diplôme joua probablement de plus en plus fortement dans l'accès aux responsabilités professionnelles, au détriment des formations par l'action militante en mouvements de jeunes ou dans le syndicalisme jeune.

Depuis les années 1970, un nouveau basculement s'est opéré avec l'allongement de la scolarité des jeunes agriculteurs et la disparition progressive des centres de promotion sociale agricoles. Parallèlement, le référentiel scolaire est devenu très professionnalisant, c'est-à-dire technico-économique et peu général. L'élévation des niveaux d'étude s'est réalisée au prix d'une spécialisation techniciste. La génération suivante sera plus centrée sur ses préoccupations catégorielles que sur le lien entre enjeux agricoles et sociétaux qu'avaient porté les mouvements de jeunes. On doit se demander si les agriculteurs dotés de cette formation générale n'étaient pas



mieux lotis que les autres pour l'exercice des mandats politiques locaux. Le recul des agriculteurs dans les mandats municipaux peut trouver là une explication.

Pour les maires agriculteurs, le niveau de formation générale représente de plus en plus un facteur de clivage entre trajectoires politiques locales, les mieux dotés accédant plus aisément aux responsabilités supra-municipales. Pour les plus anciens, les associations religieuses, les mouvements de jeunes (catholiques ou protestants), se substituaient en quelque sorte à leurs scolarités courtes, leur offrant un socle de formation mais surtout des capacités d'action collective, du pouvoir et des outils de reconnaissance sociale. Mais il faut souligner que derrière ce parcours militant, une carrière promotionnelle a le plus souvent bénéficié à de jeunes paysans dotés d'un héritage social, de famille déjà engagée. Et, à partir des années 1960, le développement de l'agriculture s'est fait par la multiplication de nouvelles organisations professionnelles (coopératives, CUMA, groupements de producteurs, etc.) qui étaient autant de postes à responsabilité « à prendre ».

Aujourd'hui, l'engagement religieux et les valeurs qu'il véhicule ne semblent plus beaucoup influencer l'exercice du mandat de maire. Ainsi, pour les jeunes générations, la participation à un mouvement de jeunesse a quasiment disparu, ce qui accentue l'importance du niveau scolaire. Ensuite, le poids de la religion a beaucoup diminué : la place dans le champ religieux a donc peu d'importance pour la trajectoire politique. A la question, « *l'influence religieuse a-t-elle marqué votre engagement* », 1/3 estiment que oui, mais cette influence s'estompe avec l'âge : elle a été plus marquée pour les maires ayant quitté leur mandat en 2001 (46.6%) que ceux ayant quitté en 2008 (26.8%) ou ceux toujours en mandat (24.1%). Toutefois, si influence il y a, c'est chez les catholiques qu'elle apparaît la plus forte, car ceux considérant avoir été les plus marqués par la religion sont tous catholiques.

### 3 - L'exercice du mandat local

Nous avons vu que l'entrée dans la vie municipale et la trajectoire d'élu local pouvait s'expliquer par différentes formes de capital social et culturel investis dans un certain type de contexte local<sup>621</sup>. L'expérience acquise dans d'autres domaines de responsabilités, et ensuite confortée par des formations courtes en cours de l'exercice de la fonction d'élus, sont aussi des occasions de renforcer le capital social par des rencontres entre pairs, d'autant plus nécessaires que le développement que l'intercommunalité entraîne, nous l'avons vu, d'autres exigences.

Le mandat politique local exige ainsi de consacrer toujours plus de temps alors que la plupart des maires agriculteurs continuent d'exercer leur métier. Entre la fonction et le métier, des arbitrages sont souvent nécessaires entre carrière municipale, exercice de leur profession et sphère privée. Les trajectoires présentent en conséquence, des formes très diverses au regard des ressources disponibles.

#### A – Les divers chemins d'entrée dans la vie municipale

Une partie des maires agriculteurs suit un cursus honorum qui consiste à faire patiemment leurs armes<sup>622</sup> de conseiller municipal, puis d'adjoint et enfin de maire. Il y a bien sûr d'autres cursus. Il est important de les identifier car les modalités d'entrée influent la trajectoire à venir de l'élu.

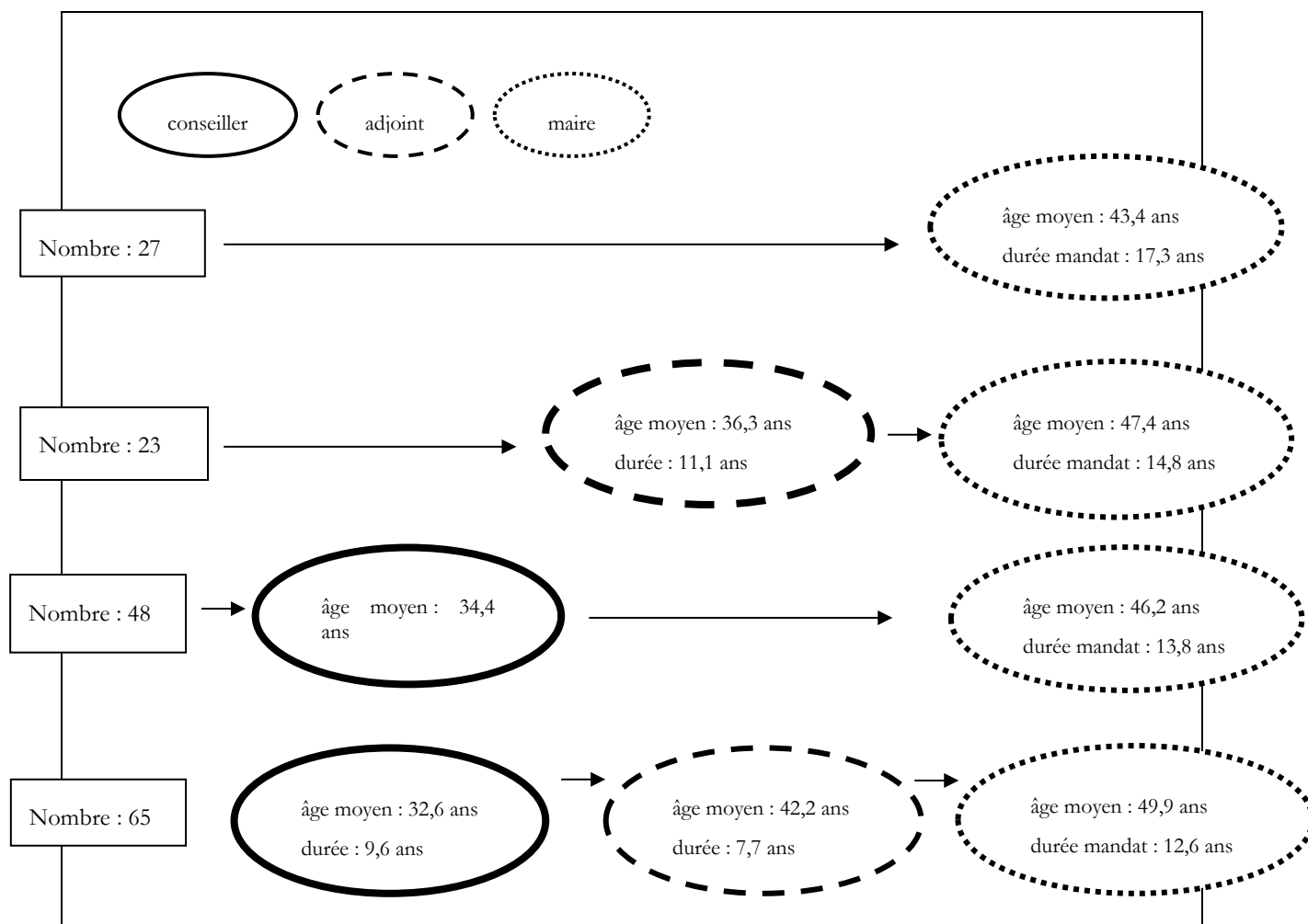
---

<sup>621</sup> A la question, « *Si vous avez été sollicités pour être maire, pouvez-vous préciser par qui ?* », ce sont d'abord les conseillers déjà élus (57.1%) puis le maire en place (27.6%) plus accessoirement des amis, d'autres agriculteurs ou la famille.

<sup>622</sup> Agulhon *Les maires en France du Consulat à nos jours*, op. cité.

## 1 - Quatre types des cursus

Quatre types 4 d'entrée dans le mandat municipal peuvent être dégagés.



Graphique N° 8 – Quatre trajectoires d'entrée dans la carrière de maire

Quelque que soit la trajectoire, le capital économique (surface d'exploitation, main-d'œuvre statut juridique et productions principales) ne sont pas discriminants<sup>623</sup>. Le début de mandat est davantage à mettre en lien avec l'existence d'un mandat municipal dans la parentèle, leur propre engagement, précédent, dans un mandat professionnel ou associatif et leur capital scolaire.

*a - Le cursus honorum classique : conseiller, puis adjoint, puis maire (65 des maires soit 38.9%).*

Ces maires suivant le cursus honorum complet débutent plus jeunes dans le conseil (32,6 ans) ; ils effectuent un ou deux mandats de conseiller, suivis d'un ou deux mandats d'adjoint. Ce n'est qu'à

<sup>623</sup> Ils ont une surface d'exploitation (autour de 100 ha) et quantité de main d'œuvre quasi identique (entre 2.3 et 3.4 UMO).

l'aube de la cinquantaine qu'ils accèdent au poste de maire et pour une durée relativement courte (12.6 années).

Ce sont les moins héritiers : 21% ont eu un maire et 14% un adjoint dans leur famille, et pour les 2/3 un conseiller municipal. C'est la classe la moins dotée de diplômes scolaires : 72% ont au maximum le certificat d'étude, et 9% un diplôme égal ou supérieur au bac. Leur cursus allongé paraît présenter un handicap pour accéder à des mandats intercommunaux : seuls 20% y exercent un mandat de président, plus souvent ils sont vice-présidents (43%).

*b - Deux cursus intermédiaires : conseiller municipal puis maire (48 des maires soit 29.4%), et adjoint, puis maire (23 soit 14.1%)*

Les élus débutant directement à un mandat d'adjoint y accèdent plus tardivement âgés (36 ans). Ils deviennent maires après un ou deux mandats, un peu plus jeunes (47.5 ans) que ceux ayant suivi un cursus complet; ils demeurent maires, en moyenne, un peu plus longtemps (13.8 ans).

Ceux débutant comme conseiller (en moyenne deux mandats) deviennent maires sans avoir été adjoint. Ils sont élus maires encore plus jeunes (46 ans) et s'y maintiennent aussi plus longtemps (13.8 ans).

Ils héritent de parents s'étant engagés dans des mandats municipaux : 34% maires, 19% adjoints et 35% conseillers municipaux. Ils sont peu diplômés : 58% ont un certificat d'étude, et seulement 19% un diplôme égal ou supérieur au bac. Comme pour la classe précédente, ils accèdent moins facilement aux responsabilités intercommunales. (19% en ont été présidents, 37% vice-présidents).

*c - L'accès direct au mandat de maire (27 soit 16.6%).*

Ceux élus directement maires accèdent plus jeunes (43 ans) à ce poste et font de plus longues carrières mayorales (près de trois mandats).

Caractérisés par des engagements moins fréquents dans des mandats associatifs, ils ont par contre presque tous un héritage politique : 38% maires, 38 % adjoints dans leur famille proche, moins souvent que les autres conseillers municipaux (44%). Ils sont plus diplômés que les autres maires des 2 types précédents : 33% ont un diplôme supérieur au bac, et seuls 33% n'ont qu'un certificat d'étude ou sont sans diplôme. Ces carrières débutées directement comme maires, leur capital politique hérité et leur capital scolaire expliquent leur accès plus fréquent à des responsabilités intercommunales : 34% exercent un poste de président d'une intercommunalité, plus souvent qu'un poste de vice-président (29%).

L'héritage politique et le capital scolaire sont bien des déterminants de la carrière municipale et des responsabilités supra-municipales. L'exercice d'un mandat de conseiller ou d'adjoint retarde donc l'accès au poste de maire et en diminue la durée : c'est le cas de la majorité des maires.

## ***2 - Entre sollicitations d'entrée et démarche volontaire***

Deux tiers des maires disent s'être volontairement présentés aux élections municipales en s'inscrivant dans la continuité d'engagements précédents dans des associations ou des organisations professionnelles. Mais quatre sur six d'entre eux ont été en fait sollicités par des élus en place, le plus souvent le maire. Pour certains, l'entrée dans le conseil a coïncidé avec la fin du mandat municipal d'un parent proche élu : ils assurent une continuité familiale, disent-ils, « naturellement ». Enfin, un sur cinq a évoqué un contexte électoral précis (tension municipale, concurrence de listes).

*Les maires ayant débuté comme conseiller municipal* disent avoir d'abord été sollicités par le maire et les conseillers, parfois « poussés par des amis » (18.5%). Ils considèrent néanmoins avoir été « volontaires », mais c'est une motivation qu'ils mettent très secondairement en avant, 20 % d'entre eux disant même avoir eu des voix sans être candidat. En majorité, leur entrée dans la vie municipale semble plus « dictée par des circonstances », même si plus de 18.% ont été candidats sur une liste constituée<sup>624</sup>.

*Les élus ayant débuté comme adjoint* ont été aussi majoritairement sollicités par le maire en place et les adjoints, et plus accessoirement par des amis non élus (60%), mais 1/4 d'entre eux disent avoir eu des voix sans avoir été candidat. Engagés dans une démarche volontaire, ils se sentent moins dans une compétition électorale que dans une alliance avec le maire en place : ils s'inscrivent plutôt dans une continuité politique.

*Les maires élus dès leur 1<sup>er</sup> mandat municipal* expliquent qu'ils se sont engagés suite à des sollicitations d'élus en place (des conseillers et accessoirement le maire), et aussi à celles d'amis non élus. Leur démarche est volontaire, plus souvent collective : 1/3 ont constitué une liste. Leur début de carrière se caractérise par une dynamique d'inflexion ou de rupture par rapport à la municipalité sortante.

---

<sup>624</sup> La constitution d'une liste pour les petites communes n'est pas obligatoire, et pas systématiquement synonyme de compétition. Toutefois, lorsque la constitution de plusieurs listes est exprimée dans l'enquête, on peut penser que cela a joué sur les conditions de leur entrée.

*« Quand on était sur la fin de l'année 2007, il n'y avait personne d'annoncer sur la commune. Personne ne se déclarait. Et puis, en discutant avec mon épouse, je lui dis : « j'irai bien. » Mais je n'avais pas ..... Il manquait le petit déclic, encore. C'était à la fin 2007. En fin du dernier mandat. Et puis, il y a eu des gens de la commune qui sont venus nous solliciter et qui m'ont dit : « C'est à toi d'y aller » ... C'est vrai que les gens me connaissaient un petit peu. On avait fait quelques animations qui avaient fonctionné. Et puis les gens devaient voir que l'exploitation fonctionnait bien. Ils se sont dits : « tiens, voilà c'est peut-être lui le jeune de la situation » (rires) Donc il y a eu quelques personnes qui sont venues me solliciter. Et puis il y a eu ce déclic... C'est ce qui a fait le déclenchement». D.G., maire de P. depuis 2008, 1057 habitants.*

### **3 – Adjoint, une expérience utile**

Vivre une expérience d'adjoint ou de conseiller apparaît souhaitable à une grande majorité (67.5.% des cas), et même indispensable pour 12.9%. Les autres ont été le plus souvent élus directement maire : ils estiment que cette expérience ne leur a pas manqué pour leur mandat.

Au cours de leurs mandats de conseillers ou d'adjoints, les agriculteurs sont souvent responsables des commissions concernant le foncier (voirie, bâtiments communaux, aménagement et urbanisme), l'agriculture, les finances et plus rarement les affaires sociales, familiales, scolaires, associatives, ou culturelles.

Si l'agriculture reste leur domaine de prédilection, on observe des inflexions pour les mandats récents : les expériences d'adjoint sont plus variées, plus souvent orientées vers l'économie, la culture, le patrimoine, la communication, l'environnement, le cadre de vie et ils sont moins systématiquement impliqués dans la gestion des infrastructures communales (les chemins, le bâti). Au fil des mandats, leur compétence entrepreneuriale semble prendre le pas sur leur qualité d'autochtonie.

### **4 - L'accès au mandat de maire**

L'accès au mandat de maire est lié à la position dans liste municipale et aux circonstances électorales. A la question, « *selon quelles conditions avez-vous été élu maire* », 38.8 % disent avoir été sollicités, 37.2 % étaient candidats, 13.1% élus sans être candidats et 10.9% se sont sentis obligés.

L'accès au poste de maire est l'aboutissement d'une trajectoire municipale résultant de la combinaison de plusieurs facteurs : la position de tête de liste (50% l'évoquent), le nombre de voix le plus élevé (32.5%), la reconnaissance liée à l'expérience de conseiller ou d'adjoint (40.5%). L'absence de candidat déclaré est aussi exprimée par près d'un tiers des maires élus (31.3%). Le hasard demeure une explication marginale (8.6%), avec parfois des circonstances locales

exceptionnelles : 7.4% sont devenus maire lors du décès ou de la démission du maire en place au cours du mandat<sup>625</sup>.

## B - Se former, s'informer, acquérir des compétences et se rencontrer

Les élus sont rapidement confrontés aux exigences gestionnaires de l'exercice de leur mandat : pour y répondre, ils disposent notamment des formations proposées par le Centre de gestion départemental<sup>626</sup>. Ils sont par ailleurs invités à participer aux événements « institutionnels » dont le congrès de leurs associations départementale ou nationale.

### ***1 - Des qualités humaines et de la disponibilité dans un cadre administratif contraignant***

Les maires enquêtés considèrent que le mandat requiert des compétences pour gérer les dossiers (63.2%)<sup>627</sup> et pour assurer l'équilibre du budget (59.5%). C'est un travail collectif passant par des qualités d'animation du conseil municipal (30.1%) et de bonnes relations avec l'administration (35.6%).

*« C'est vrai, à mon premier mandat de maire. Il faut plusieurs années pour se familiariser avec tous les services. C'est un peu une part d'aventure, et moi je reconnais, j'en ai souffert. Dans la profession agricole, tout du moins à mon niveau, moi, j'ai le certificat d'études. Un bon certificat d'études à l'époque mais au niveau pédagogique, on n'est pas formé, structuré pour réagir vite. Bon, on apprend ». A.B, maire de B.*

<sup>625</sup> L'interruption en cours de mandat reste rare (6%), principalement due à l'opposition municipale et à des circonstances personnelles ou familiales.

<sup>626</sup> Dans le cadre de l'Association des maires de Deux-Sèvres.

<sup>627</sup> Question : qu'est-ce qui vous apparaît aujourd'hui le plus exigeant dans le rôle de maire ? (question fermée, à items, avec 4 propositions à hiérarchiser).

Quelles sont les exigences de la fonction de maire ?	nombre	%
La connaissance des dossiers	103	63.2
Une disponibilité constante	102	62.6
L'équilibre du budget	97	59.5
Satisfaire les demandes de la population	70	42.9
La concertation liée à l'intercommunalité	70	42.9
Les relations avec l'administration	58	35.6
L'animation du conseil municipal	49	30.1
La résolution de tensions ou conflits avec les habitants	36	22.1
La responsabilité pénale	19	11.7
La solitude de la fonction	15	9.2
Autres (préciser)	0	0
Total	163	

Tableau N° 94 – Les exigences du rôle de maire

Les deux-tiers soulignent aussi la nécessité d'une disponibilité constante (62.6%), une partie du temps consistant à répondre aux demandes de la population (42.9%), et souvent à résoudre « des tensions ou des conflits » (22.1%). La responsabilité pénale (citée par 11.7% d'entre eux), et la solitude de la fonction, bien que marginales, peuvent aussi peser sur les prises de décision.

Enfin, 43% des élus soulignent l'importance de la concertation dans le cadre de l'intercommunalité, même si elle leur paraît secondaire dans la gestion quotidienne.

## 2 - La formation, une nécessité

Un peu plus de 70% des maires ont suivi une ou plusieurs formations en tant qu'élus ; cette proportion est plus forte parmi les élus sortis en 2001 ou en cours de mandat<sup>628</sup>, et n'est pas due au niveau de diplôme des élus. Les formations à la gestion budgétaire et administrative sont les plus suivies (49 %) <sup>629</sup>.

*« Au départ du mandat j'ai suivi des formations. Avec son premier adjoint, on y allait beaucoup. Sur les budgets, sur l'animation. Autant, j'étais à l'aise dans ma commune. J'ai vraiment pris très vite confiance et j'étais efficace, au niveau du conseil municipal qu'en dehors, je me sentais... C'est très compliqué. C'est parce que je ne me sentais pas compétente... Je pense que c'était lié à mon métier, aussi. En fait, quand on est agricultrice, on travaille en vase clos. On n'a pas trop de contact avec l'extérieur. Et sitôt que j'étais en dehors de mon contexte habituel et professionnel, j'étais un petit peu perdu. Et je ne me sentais pas... comment on dit... Je ne me sentais pas capable de... De transmettre quelque chose. Il me manquait des pages, des choses comme ça. Sur un plan économique, social, en fait sur tous les plans, quand je ne maîtrisais pas toutes les coordonnées, je n'étais pas à l'aise ». V.B, 45 ans, maire de G., 165 hab, titulaire d'un bac général.*

628

Participation à des formations d'élus (%)	Maire en mandat	Maire ayant cessé leur mandat en 2008	Maire ayant cessé leur mandat en 2001	total
Une fois	20.3	7.5	5	13.2
Plusieurs fois	53.2	67.5	52.5	56.6
Jamais	26.6	25	42.5	30.2
Total				

Tableau N° 96 – Participation aux formations d'élus

629

Les thématiques des formations d'élus	nombre	Fréquence (%)
Budget, finances, comptabilité, gestion	33	48.6
Urbanisme, permis de construire, infrastructure, cimetière, assainissement	28	41.1
Formation générale	26	38.2
Assurance, juridique, responsabilité pénale	11	16.8
Etat civil, administration	7	10.3
Intercommunalité, association des maires	5	7.3
Nombre d'élus	68	100

Tableau N° 97 – Les thématiques des formations d'élus suivies



« Au premier mandat, à l'Association des maires, et là, je les félicite, ils nous faisaient des formations et ils nous faisaient aussi des journées d'information. Ça, les informations, c'est gratuit. Les formations, après, il faut aller à Niort et c'est plus payant. Mais on avait des informations sur plein de choses, ce mandat-là. Je m'en souviens. On avait donc les chemins, comment entretenir les chemins, et ceci, et cela. Et tout ce qui a rapport au milieu rural. Enfin, on choisit ce qu'il vous va... Tout ce qui est urbain, ce n'est pas la peine. Donc ça, je trouvais que c'était bien. La formation elle était toujours conduite, quand c'était juridique par exemple par un juriste qui venait la présenter. C'était facilement quelqu'un de Poitiers, de la faculté qui venait. Il fallait se déplacer soit à Secondigny, où se trouvait le lieu où c'était». A.D, maire de D., titulaire du certificat d'étude.

« Oui, j'ai suivi des formations de l'association des maires sur l'aspect budgétaire, parce qu'un budget de communes, ça ne se conduit pas comme une exploitation. Mais il faut un peu de temps. Moi je dis, au début, on observe. Il faut se familiariser. Après, on s'affirme et il y a tout un cheminement. Mais c'est vrai, au début, d'abord on n'est pas ... La vie publique, un jeune élu qui arrive, c'est un inconnu. Vis-à-vis des services de l'État on n'est pas connu. Et il faut un petit peu quelques années pour être reconnu, finalement. Moi, je l'ai ressenti. Aujourd'hui, on va à Vases (chef-lieu de canton) . « Ah, M. B. comment ça va. » Mais, pas au début. Et puis bon... ». A.B, maire de B., titulaire du certificat d'étude.

« La formation de l'association des maires, on s'en sert un petit peu pour le service juridique. Quand on a un problème, on envoie un fax ou un mail. Et ils nous renvoient la réponse juridique, ce que l'on n'a le droit de faire. Mais au niveau de la mairie, je ne me casse pas trop la tête. Mais c'est peut-être aussi là une de mes lacunes... Mais j'ai du mal à regarder le côté légal ou le côté juridique, sans m'appuyer toujours sur une loi, ou sur ceci ou sur cela. Je préfère voir le problème du côté plus réel que du côté plus administratif. C'est certainement mon défaut. C'est pour ça que l'on m'a amené déjà au tribunal administratif, une fois. Sur une question de procédure... Sur un permis de construire». C.F, maire de N, titulaire d'un BEPA

Les abonnements aux revues d'élu local rencontrent un faible succès relatif, 1/3 seulement étant (ou ayant été) abonné<sup>630</sup>. Moins de la moitié les élus en mandat sont abonnés à une revue d'élu.

#### *Les congrès de maires départemental*

Les maires sont annuellement conviés à l'assemblée des maires du département.

Participation à l'assemblée générale de l'association des maires (%)	Maire en mandat	Maire ayant cessé leur mandat en 2008	Maire ayant cessé leur mandat en 2001	total
Tous ans	32.8	40.5	52.9	42.2
Une fois sur deux	19.7	27	14.7	20.4
Moins d'une fois sur deux	19.7	10.8	8.8	15
Jamais	22.4	21.6	23.5	22.5
Total	100	100	100	100

Tableau N° 98 – Participation à l'assemblée générale de l'association des maires des Deux-Sèvres

<sup>630</sup> 3 revues se détachent : Le journal des maires, La lettre du maire rural et Mairie de France.

Les élus sortis en 2001, participaient plus systématiquement au congrès départemental, ceux en mandat, moins régulièrement.

*« Au congrès départemental, je n'y suis jamais allé. ... Au début, si j'avais été... J'avais été entraîné, parce qu'il y avait des dames qui étaient allées.*

*Q : et au congrès national, non plus ?*

*R : non plus (rires). Non, c'est ce que je dis, dans nos petites communes, il n'y a pas d'enjeu politique non plus. On est là pour les citoyens qui sont avec nous. C'est un petit peu ce point de vue. Et le prochain maire, s'il vient d'ailleurs, il n'aura pas la même vision. Ça, c'est sûr, il ne pourra pas. Mais ce ne sera pas un reproche. Ce sera une autre façon de voir les choses». A.D., maire de D.*

*« Une fois je suis allé au Congrès national des maires. C'est bien. C'est bien mais en ne voit que des choses que l'on ne peut pas réaliser en milieu rural. Mais il faut le voir. Par contre, la nature des ateliers, c'est vrai que c'est très intéressant. C'est très instructif ». A.B., maire de B.*

Selon les participants, le congrès départemental est « enrichissant, nécessaire, convivial... ». Les maires apprécient particulièrement les temps de rencontre entre élus et l'information qu'ils y trouvent. La grande majorité d'entre eux (2/3) n'ont jamais participé à un congrès national. Pour les maires en mandat, on peut l'expliquer par leur antériorité de mandat : seuls 2 sur 21 nouveaux maires élus en 2008 y ont participé. Ici encore, les rencontres et la possibilité de glaner des informations (par les tables rondes, débats, les exposants) sont appréciées. Son caractère « folklorique » est souligné par d'autres.

## C – La dimension politique de l'engagement local

Les agriculteurs sont le plus souvent élus dans des communes dont l'électorat est majoritairement conservateur<sup>631</sup>. Les enquêtes montrent qu'en France, ils votent plus souvent à droite. Mais, comment les maires agriculteurs se situent-ils face à ce type de classification politique ? Plus généralement, quel regard portent-ils sur la dimension politique de leur mandat ? Même si une orientation politique est difficile à déclarer dans une enquête postale, nous avons obtenu un taux de réponse est 97.5% (4 non réponses sur 163) aux questions visant à situer les agriculteurs maires sur l'échelle politique et concernant leur rapport au politique dans le cadre de leur engagement de maire.

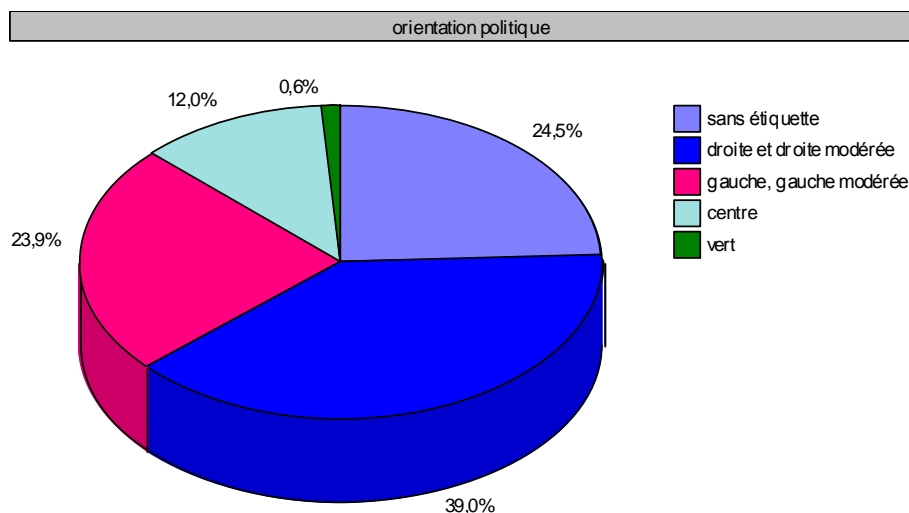
---

<sup>631</sup> Conf. Chapitre IV.

## 1 - Les maires agriculteurs de sensibilité conservatrice.

Les maires agriculteurs enquêtés se situent majoritairement à droite (38,0%), tandis que près d'un quart d'entre eux se situent à gauche, le reste au centre (11%) ou sans étiquette (23,3%). Un seul s'est situé chez les Verts.

### Les orientations politiques déclarées des maires agriculteurs



Graphique N° 10 - Les orientations politiques des maires agriculteurs.

Les maires encartés dans un parti politique (ou l'ayant été) sont très minoritaires (23/163, soit 14,1%) et près de la moitié de ces derniers sont (ou ont été) conseillers généraux.

## 2 - Une vision majoritairement apolitique

A la question « *considérez-vous le mandat de maire comme un mandat politique ?* », les réponses sont bien clivées : si 40% disent « *pas du tout, ou plutôt pas* », seuls 30% des maires le considèrent comme politique.

Cette dimension politique du mandat de maire est plus soulignée par les élus de sensibilité de gauche (2/3) et de gauche modérée (44,5%), les 88,3% des élus se déclarant sans étiquette ne considérant pas leur engagement comme politique ; il en est de même pour les maires centristes (78,9%) et pour quelques élus (4) qui ne se sont pas prononcés sur leur proximité politique.

*« Je pense que ce n'est pas une question de politique. Dans les petites communes comme la nôtre, ce sont plutôt des questions de projet ou d'homme, carrément. C.F. maire de N., 750 habitants. »*

*« J'avais mes opinions politiques, on avait nos opinions politiques avec ma femme. Je les afficherais davantage maintenant qu'au moment de cette responsabilité. Cela me serait égal aujourd'hui d'afficher les opinions politiques et de soutenir un candidat, d'ailleurs cela m'est arrivé avec ma »*

*femme. Et elle aime bien ça. Ça aussi. On aime bien ça. Je ne l'aurais pas fait, au moment quand j'étais à la tête de la population. Je ne l'aurais pas fait. Parce que dans nos communes rurales, je pense que le type soit de gauche ou de droite, il a ses opinions mais on ne doit pas trop le savoir. Ce n'est pas du tout comme en ville. Ce n'est pas du tout comme en ville. En ville il faut un potentiel électoral beaucoup plus important que dans nos communes rurales. Dans nos communes rurales, il fallait le temps, pour des raisons politiques. Et cela compte aussi. La politique compte aussi. Elle compte aussi. Et je ne conteste pas il y a... Il y a 30 ans. Maintenant la politique arrive. Même dans nos communes. Même si c'est quelqu'un qui est de droite, on s'en fiche. Il est là pour gérer. Le maire de Bressuire disait toujours : même si le maire est archi communiste, quand il y a un trou à boucher sur la route, c'est toujours lui qui ira le boucher. Autant le maire de droite. Ça c'est vrai. Mais quand même, la politique, dans les communes rurales... la politique elle est entrée...». A.F. maire de C., 252 habitants*

*« Quand Jean Grellier (député P.S de la circonscription) s'est présenté à la députation... Je l'avais accompagné et je m'étais affiché un peu plus clairement. Jusque-là je n'étais pas démarqué autant. Ma sensibilité politique était connue, mais je ne l'affichais pas forcément. Et encore une fois je suis d'un tempérament assez modéré ce qui permettait d'être compris.*

*Q. Cela aurait été intéressant pour vous d'aller un peu plus loin dans l'engagement politique ?*

*R: Je ne dis pas non... Ce sont des choses qui m'auraient intéressé mais qui en même temps me faisaient peur... le fait d'avoir la capacité à s'afficher, et à être aussi efficace. Parce que... Comment dire... M'afficher plus sur ce plan là, et être en capacités de tenir des responsabilités derrière, ça me faisait un petit peu peur. Mais d'un autre côté, je reconnais que cela aurait pu être aussi intéressant. C'est vrai. (Rire)». L.E ancien maire de M., 855 habitants*

Pour un peu plus d'1/3 des élus, le choix politique partisan « n'est pas souhaitable dans une petite commune » (34.8%), car « il faut d'abord être au service de la population » (21%) ; ils mettent donc leur choix politique en opposition avec l'intérêt général de la commune. A contrario, 18% considèrent que toute décision est un acte politique. Nous retrouvons ici le clivage gauche/droite : les maires agriculteurs de gauche ont tendance à considérer que les décisions locales sont politiques, alors que ceux apparentés au centre, de droite ou sans étiquette ont tendance (encore plus nettement) à considérer que cela n'est pas souhaitable, parce qu'ils sont d'abord « au service » de la population. L'affichage politique demeure tabou, difficile à exprimer.

*« Au début du mandat de maire, moi je me suis bien gardé de dire haut et fort que j'avais des idées de gauche. Parce que je savais que ça ne plairait pas. Mais en fin de compte, dans la vie de tous les jours, dans la gestion de la commune, ça n'avait pas d'importance.*

*Q : aux présidentielles, vous avez été sollicités, par exemple pour soutenir un candidat ?*

*R : oui (rires)..*

*Q : et vous aviez soutenu un candidat de gauche ?*

*R : oui, bien sûr. En fait, la première fois, je n'en ai pas parlé. Je l'ai fait comme ça, pas en douce, mais sans l'afficher. La secrétaire de mairie était forcément au courant, on a le même bureau voilà. La deuxième fois, oui, ils ont un peu grincé des dents. C'est sûr.*

*Q : parce que cela s'était su ?*

R : *Mais c'est surtout quand j'ai fait partie de la liste régionale<sup>632</sup>. Là, je me suis mis la moitié de la commune à dos. Le maire de Vasles, M. Parnaudeau, avait constitué une liste de maires. Et là aussi, la parité, c'était la grande mode. Là il fallait absolument qu'il y ait autant de femmes que d'hommes, et des jeunes. Et comme j'étais le plus jeune maire des Deux-Sèvres, à l'époque, j'ai été sollicité. Et mon ego, n'est-ce pas, a été très fier. Mais je n'ai pas trop réfléchi non plus, là. C'était sans calcul politique, justement. Justement, parce que la liste des maires, ce n'était pas affiché, il n'y avait pas de couleur affichée. Et c'était vraiment pour valoriser... Enfin, quand M. Parnaudeau parlait, c'était pour valoriser les mairies. On commençait à perdre beaucoup d'autonomie, de moyens. Et c'était une façon de redorer un peu tout ça. Et moi, je me suis enfoncé dans cette brèche. Je me suis vite rendu compte, qu'elle avait quand même une tonalité politique.../... C'était une liste de sensibilité de gauche, et hors normes. Une liste des maires, cela ne s'était jamais vu. Qu'est-ce que c'est que ça ? Il a fallu que je sollicite des maires de mon canton. Là, ça été une première belle gifle. Chaque participant de cette liste, devrait essayer de rallier des gens de son canton. Ses collègues. Moi, petite jeune, premier mandat, ce n'était pas évident, parce que j'avais quand même beaucoup de papys devant moi. Et carrément, de l'autre côté, de droite. Et franchement je suis passé pratiquement pour une rigolote. Là, j'ai pris une bonne claque.*

Q : *ça obligeait à aller sur un discours plus politique ?*

R : *voilà. Exactement beaucoup plus politique que sur une commune. Et je n'avais pas les armes. En fait j'ai eu l'impression d'y mettre un petit orteil et de ne pas être à ma place. Je me suis rendu compte que je n'avais pas cette fibre-là. Moi je voulais m'occuper des gens de la commune, qu'ils soient mieux. Trouver des solutions aux problèmes mais je n'avais pas des grandes idées... Non. Non, non. Je me suis rendu compte de ça à ce moment-là... Et puis, ensuite, c'était vraiment une rupture complète, après». V.B, 45 ans, maire de G, 165 hab.*

Si les maires agriculteurs étaient sollicités pour un engagement politique partisan, aujourd'hui, seuls 12 sur les 163 seraient partants (6.8%) et 10 s'interrogeraient (7.4%). Notons que sur ces 22, 17 sont actuellement maires.

## D – S'impliquer dans l'intercommunalité

L'intercommunalité, qu'elle soit à l'ancienne (SIVU et SIVOM) ou de type contemporain (communautés de communes, Pays), est une instance incontournable pour la gestion municipale. Ce lieu de rencontre et de concertation est en effet stratégique pour le financement des projets communaux et donc aussi pour la carrière de l'élu local. Mais elle correspond aussi pour lui à toute une série de fonctions plus ou moins puissantes et prestigieuses.

---

<sup>632</sup> Elections législatives de 1998 – Cf Chapitre II

## ***1 - Les responsabilités au sein de l'intercommunalité***

Le département des Deux-Sèvres comptait, jusqu'en 2013, une centaine de syndicats intercommunaux, 25 communautés de communes et 5 pays<sup>633</sup>. Au regard de leur poids dans la population, les agriculteurs, sont bien positionnés dans ces instances : en effet, 14.1% d'entre eux exercent ou ont exercé une présidence. Ils sont plus souvent élus dans des mandats de proximité (les communautés de communes) ou à vocation multiple (SIVOM)<sup>634</sup>. Les mandats dans les syndicats plus spécialisés (syndicat d'eau, de gestion de déchets) ou concernant des territoires plus étendus (Pays) exigent plus de disponibilité et de compétences, qui sont sujet à arbitrage : leurs titulaires sont des élus à forte visibilité politique<sup>635</sup>. Ces élus sont maires de communes en moyenne plus peuplées que les autres<sup>636</sup>.

*« Où j'ai le plus hésité, c'est en 2001, honnêtement, je n'avais pas pensé prendre la présidence de la Communauté de communes. Et on est venu me chercher, aussi. Et puis, vous savez ce que c'est, dans un canton, les rivalités de communes, aujourd'hui, on en sourit. La plus grosse commune du canton, c'était Saint Pardoux. Et le chef-lieu, c'est Mazère, qui est une commune de 800 habitants, à l'époque. Et il y a toujours eu une rivalité. Et on voulait toujours que ce soit le maire de la plus grosse commune qui soit le président de la communauté. Il y a 12 communes, et 6000 habitants. Et il avait fallu, pour le transfert de nouvelles compétences, avec l'école, la voirie, la garderie... Il fallait tout mettre en route en 2001. Eh bien, cela n'a pas été facile. Moi, j'avais été parachuté là, pas forcément préparé et il faut dire que c'est quand même une autre dimension. C'est un autre mandat, c'est tout à fait différent. Et je disais toujours à mes collègues, en souriant : « He bien les maires, ce n'est pas des rigolos. » Parce qu'il y avait des collègues agriculteurs, comme moi. Il y avait des enseignants dont certains très engagés, pas faciles..../... Et le problème de la Communauté de communes, on a pris des compétences, mais ce n'est pas comme à d'autres niveaux, où on n'a pas une vie politique. On s'engage. On n'est pas élu sur des engagements que l'on a pris sur la création de tel ou tel équipement et tout ça. Le problème des communautés de communes, c'est ça». Bernard Faucher, président de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine :*

---

<sup>633</sup> Les Pays (5) « fédèrent » plusieurs communautés de communes. Les syndicats d'eau (29), sont inégaux en nombre de communes (quelques-uns, regroupent 70 communes) et le nombre de syndicats a été réduit à une douzaine en 2014.

<sup>634</sup> Les Sivom présentent des formes d'intercommunalités nombreuses, de proximité leur conférant une plus forte accessibilité.

<sup>635</sup> Cadiou S., *Le pouvoir local en France, op. cité.*

<sup>636</sup> Les agriculteurs président d'une structure intercommunale sont maires d'une commune de 680 habitants, en moyenne, contre 621 habitants pour ceux n'ayant pas de présidence.

Titre	Présidence		Vice-présidence		Membre du bureau	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Communauté de communes	11	6.7	42	25.8	80	49
Pays	1	0.8	5	3	42	25.8
SIVOM	11	6.7	8	4.9	35	21.5
SIVU	10	6.1	10	6.1	28	17.2
Syndicat eau, déchets, électricité	9	1.5	3	1.8	12	7.4
Aucun	140	85.9	102	62.5	42	25.8
Total	163 (163)	100	163 (170)	100	239	100
					292	

Tableau N° 99 – Responsabilités intercommunales des maires agriculteurs

*NB : le total peut dépasser les 163, certains élus détenant plusieurs mandats.*

*a - Des postes tenus par des maires de plus grosses communes*

Les maires agriculteurs sont très présents dans les mandats de vice-présidence (37.5%), le plus souvent d'une communauté de communes : ces mandats sont nombreux, répartis par spécialités, dont certaines, comme l'économie, sont proches du métier d'agriculteur. Ces postes sont toutefois détenus par des maires agriculteurs de communes deux fois plus peuplées que les autres : 904 hab. pour les vice-présidents, 537 hab. pour ceux n'ayant pas de vice-présidence, confortant le placement politique des élus des plus grosses communes au détriment de ceux des plus petites. Si on agglomère l'ensemble des mandats supra-municipaux, dont ceux de membres du bureau, près de 90% des maires agriculteurs exercent au moins une responsabilité au plan intercommunal.

*b - Des élus cumulards ?*

Un maire-agriculteur détient, en moyenne, 2.55 responsabilités<sup>637</sup>. Mais alors que les présidences de syndicat (SIVU ou SIVOM) sont souvent exclusives, certains élus peuvent exercer plusieurs vice-présidences.

Le cumul est plus fréquent pour les présidents d'une communauté de communes, qui sont souvent aussi présidents ou vice-présidents d'un syndicat intercommunal<sup>638</sup>. On peut penser que

<sup>637</sup> Le cumul des postes de président (44), de vice-présidence (73) et de membre de conseil ou de bureau (250) aboutit à 371 responsabilités pour 145 maires en responsabilité, soit 2.55 /élu.

<sup>638</sup> Toutefois notre enquête mesure le type et non le nombre de responsabilité, un élu pouvant être, Vice-président de plusieurs SIVU par exemple. C'est donc le cumul de 2 responsabilités type qui est ici mesuré. On observe ainsi, parmi les 11 présidents de communauté de communes, 3 présidents d'un SIVOM, 1 d'un SIVU 1 d'un syndicat. Ils sont 4 vice-présidents de Pays, 2 d'un SIVU et 1 d'un SIVOM.

ces mandats « spécialisées » les rendent légitimes aux yeux de leurs pairs pour conduire la communauté de communes, qui est à vocation plus globale et fédérative.

## ***2 - L'intercommunalité, un échelon incontournable***

L'intercommunalité est devenue un échelon incontournable. C'est un lieu de rencontre entre maires, (80% l'ont souligné) pour échanger sur leurs difficultés et sortir de leur isolement dans la fonction.

L'intérêt des responsabilités intercommunales	nombres	%
Les relations avec les autres élus	129	79.6
Le développement du territoire	81	50
L'intérêt communal	77	47.5
La connaissance des dossiers	74	45.7
L'instance de décision	47	29
Le travail sur des dossiers motivant	24	14.8
Total	163	

Tableau N° 100 – L'intérêt des responsabilités intercommunales

### *a – Dégager du temps et trouver sa place*

L'intercommunalité est considérée par les maires agriculteurs comme l'instance d'avenir pour la gestion locale du territoire. Elle est aussi perçue comme exigeante, d'abord en disponibilité de temps (76%) : les réunions ont lieu dans la journée mais surtout le soir, ce qui est considéré par ces élus comme peu compatible avec leur métier d'agriculteur.

Les contraintes des responsabilités intercommunales évoquées	nombre	%
Le temps nécessaire	125	76.7
Les nombreuses réunions le soir ou dans la journée	84	51.5
La difficulté à se libérer pour un agriculteur	54	33.1
La complexité des dossiers	51	31.3
Les décisions collégiales compliquées	34	20.9
Les décisions déjà prises	25	15.3
La faible efficacité	23	14.1
Le manque d'écoute de nos problèmes	16	9.8
La difficulté à trouver sa place	13	8
Le coût pour l' élu	6	3.7
Total		

Tableau N° 101 – Les contraintes des responsabilités intercommunales



*« A l'intercommunalité, je n'avais pas de responsabilité de commission. Je n'étais pas assez disponible. Mais ça m'intéressait vraiment, je crois que j'en ai souffert de ne pas pouvoir me libérer plus. Parce que j'aurais vraiment voulu. Ça m'a un peu manqué. Ça permettait de voir les choses aussi un peu différemment, à une autre échelle. Et puis je me disais, il y avait peut-être des perches à attraper plus loin. »* V.B 45 ans, maire de G., 160 habitants

*« Donc, quand on se retrouvait en communauté de communes, Pff... C'était la grand-messe. C'était la grand-messe, on avait coutume de dire. Le Pays, c'était pareil. On répondait : « Amen ». Il y avait des actions qui étaient intéressantes, au Pays, mais je voyais ça assez loin. Sincèrement, je voyais assez loin. Ce qui m'intéressait le plus, c'était ma commune. Le reste, après... Bon. J'y allais, j'assistais au Pays et à la communauté de communes. Ça, j'en ai pas raté une à la communauté de communes. Bof... On voyait ça de plus loin.../...Et maintenant, ça va être des communautés d'agglomération. Bah, entre parenthèse, une vache du n'y retrouverait plus son veau... Ça fait du monde. Je ne sais pas combien cela fait d'habitants, mais ça fait du monde. ... Donc je pense que dans l'avenir, peut-être que je le verrais, dans 10 ou 20 ans de là, je suis sûr que les maires ruraux, les petits maires, comme on a dans nos petites communes, c'est fini ça. C'est fini. Quel va être leur pouvoir ? Surtout quand tous ces grands établissements vont pouvoir lever l'impôt. D'abord, qu'est-ce qu'il reste aux communes comme cotisations ? La taxe professionnelle, ils ne l'ont plus. »* A.F, maire de C., 250 habitants.

La seconde difficulté évoquée est la gestion collégiale des dossiers, dont le traitement est complexe (un tiers d'entre eux l'a évoqué). Et pour un maire sur deux, les processus décisionnels posent problème : environ un tiers d'entre eux ont l'impression de ne pas être écoutés par leurs collègues ou, que les décisions sont déjà prises en bureau, les conseils communautaires s'apparentant plus à des séances d'enregistrement. L'aspect coût de leur mandat n'est cité qu'accessoirement (3.7%).

*« Je ne vois pas pour l'instant la communauté d'une bonne manière. Parce que je considère cela va être un mini parlement où les décisions seront prises pour un groupe et les gens, à la base, ne sont pas forcément informés. Le fonctionnement pour ma part, au moins le temps où je l'ai vécu, je n'étais pas dans le bureau de la communauté de communes. Les décisions, souvent, sont décidées en bureau, elles sont pratiquement décidées en bureau. Et on arrive sans être informé suffisamment pour pouvoir donner une position personnelle. Donc, je prétends pour que ça fonctionne et que cela rende de services, il faut nécessairement que toutes les petites collectivités soient représentées, ou tout au moins l'information ou la possibilité de se faire entendre. Et ce n'était pas forcément le cas. La communauté de communes, ça complique les choses, ça multiplie les réunions sans apporter vraiment de solution, pour l'instant. »* B.C, maire de F, 295 habitants

*b – Transférer les compétences et défendre les intérêts communaux*

La priorité d'un engagement local	nombre	%
Développer le territoire local	122	74.8
Défendre les intérêts communaux	104	63.8
Représenter la population locale	79	48.5
Maintenir le lien social	68	41.7
Animer la vie locale	49	30.1
Gérer les équipements collectifs	38	23.3
	163	100

Tableau N° 102 – Les priorités de leur engagement politique local

Les maires qui pensent que le développement de leur commune passe par l'intercommunalités, (de nombreuses compétences y ont été transférées, les équipements y sont pensés et gérés) soulignent l'importance de siéger à la communauté de communes pour participer aux décisions collectives dans l'intérêt de leur commune. Ils considèrent très majoritairement (75%), que la priorité de leur mandat est le développement local. A ce titre, ils soulignent (50%) leur mission de représentation de la population communale qui les a élus. Les fonctions d'animation leur apparaissent secondaires.

*« Par contre, maintenant, on est au bout de quelque chose... Nos petites communes, c'est la fin. On voit, ces derniers mandats, mais au-delà de ça, je pense que nos petites communes. Non. Il va nous rester que des questions de financement de chiens et de chats ». A.E, maire de E., 233 habitants.*

*« Ce qu'il y a, c'est que maintenant, ce qui est important c'est d'être désigné comme représentant à la Communauté de communes. Parce que la commune c'est trop petit. Une commune comme la nôtre, à peine 400 habitants, c'est trop petit. On n'a pas les moyens. Alors ce que l'on peut faire, on avait beaucoup transformé la commune sur un plan de l'aménagement, de l'embellissement, l'éclairage. Enfin des tas de choses comme ça. Aménager la salle des fêtes, des lieux de rencontre. Mais qu'est-ce qu'on peut faire de plus ? Mais on n'a pas transféré tellement de compétences. Par exemple les écoles n'ont pas été transférées à la Communauté de communes. La voirie non plus. Ce sont quand même des postes très importants. Mais les écoles, à mon sens, ça devrait être transféré à la Communauté de communes. Ce qui permettait d'avoir, et de bâtir à ce moment-là, c'est ce que j'avais proposé... Mais, un maire qui ne défend pas son école, c'est un scandale. Mais bâtir quelque chose, ça permettait d'avoir un bâtiment moderne. Ce n'était pas le cas. Là, on est coincé. On a des salles trop petites. Et d'abord une cantine moderne. Peut-être pas avec moins de personnel, vu la quantité. Et une garderie efficace, avec peut-être plus de personnel mais surtout un service plus efficace. Et une équipe d'enseignants. Ils auraient été 8 ou 9, déjà, on a un petit regroupement pédagogique. Mais l'enseignante de V (commune) elle est seule. Elle me dit souvent : « Voilà, quand j'ai un problème, je fais comment ? ». Et une équipe, quand on arrive à huit ou neuf, une dizaine d'enseignants, ça fait une équipe. Alors on a des classes aussi, je me souviens un de mes enfants était dans une classe, il y avait trois élèves. Alors, quand ça débarque au collège, ils ne connaissent personne. Quand on a de classe de 20, quand on a 40 jeunes qui arrivent au collège, qui se connaissent, ils ne sont pas isolés. Pas tout à fait. Il y a un tas d'avantages*

*Q : par contre, la voirie ?*

*R : il y a des Communautés de communes qui ont défini des voies d'intérêt intercommunal. Ce n'est peut-être pas tous les petits chemins, tous les petits sentiers de randonnée etc. Ça, ça peut rester aux communes. Mais il y a des voies, et il y a des voies qui sont empruntées surtout comme les voies de communication pour aller d'une commune au chef-lieu, par exemple. Et on ne l'a pas fait. Moi je pensais qu'on aurait pu le faire. Mais que l'on garde certains tronçons, ce qui est dans la commune, je le veux bien. Mais dans le bourg, on a fait les trottoirs. Mais non. La plupart des voies, on pourrait et on aurait à ce moment-là du matériel plus performant ». G.D, maire de S., 350 habitants*

Là encore, le transfert de compétences est un sujet de tensions entre les maires. Certaines ont été pour eux « abandonnées » au niveau supra-municipal par les équipes municipales précédentes, sans qu'ils en aient évalué toujours les conséquences. Le transfert leur paraît donc comme un héritage encombrant. La voirie est souvent citée. Considéré comme une aubaine au départ, le transfert de la voirie s'avère en fait une lourde charge, souvent initialement sous-évaluée et pesant dès lors sur les finances collectives. Le calendrier d'intervention de voirie est voté à la communauté de communes, bridant aussi les prérogatives des maires.

Le transfert de la compétence scolaire pose moins problème, ayant été très tôt réalisé dans le cadre des SIVOM. La mutualisation de la taxe professionnelle apporte aussi un confort pour les communes pauvres en activités économiques. Au demeurant, les élus des plus petites communes ont vu leurs capacités budgétaires se réduire : leurs ressources résiduelles laissent peu de marge pour des projets ambitieux pouvant marquer leur mandat. Ils ont donc le sentiment de perdre une partie de leur légitimité politique, même si l'engagement intercommunal est considéré stratégique pour les intérêts communaux.

*c - Une strate plus partisane et plus exposée*

La strate intercommunale est aussi perçue comme plus partisane. Les enjeux politiques y sont parfois exacerbés. Le transfert de compétence implique d'y être élu ou tout au moins y siéger assidument pour être informé des grandes orientations, accéder aux dossiers, infléchir les décisions et défendre les intérêts communaux.

Les élus doivent acquérir une compétence plus politique : la connaissance des rouages financiers, les circuits de financement, les démarches administratives. Et acquérir une culture politique.

*« Le Pays ou la communauté de communes c'est plus politique. Moi, ce que je me suis rendu compte, comme je disais au début, il faut prendre tous les points de repères. Et le Pays de Gâtine, c'est quelque chose qui a démarré en 1976, je crois. Et il avait été créé par certains élus. C'était le début de l'Europe. Et c'était facile. Et c'était pour pouvoir accéder au robinet des subventions. Et c'était toujours resté dans cet esprit-là. Il y en a qui en ont largement profité, au détriment des autres, mais*

*peut-être pas forcément. On en faisait bénéficier tout le monde parce que ça donnait un coup de main. Mais après, quand il fallait faire des choix, c'était quand même un peu orienté. Et aujourd'hui, il y en a qui n'ont pas compris, quand la région est passée à gauche, elle a mis la main dessus. La région s'en sert et à d'autres fins, mais c'était peut-être pas mal non plus. Parce qu'il y avait des financements croisés sur certains projets. Par des organismes différents. Holà ! » Bernard Faucher, président de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine.*

*« C'est sûr que demain, celui qui sera président de la communauté d'agglomération, sera le notable. Et cela lui fera un rayonnement. Ce sera quelqu'un de l'appareil. Et actuellement dans les communautés de communes, ce n'est pas ça. Et demain, c'est évident, au niveau de l'ambition politique, c'est vrai pour l'appareil politique de gauche et de droite, c'est évident que demain ce sera ça. C'est évident, ça va se politiser. Demain, je vois bien l'arrangement qui peut se faire. Si je me mets ici, je te laisse place, ce siège. On le sent bien » A.E, maire de E., 233 habitants.*

L'intercommunalité c'est aussi un lieu de lobbying, où le démarchage politique est parfois nécessaire. L'affichage politique, voire l'encartement dans un parti, facilite l'accès aux services et aux subventions.

*« Parce que quand on est dans un système féodal, à un moment donné, au niveau des subventions, c'est une guerre. Avoir une subvention, c'est la guerre et quand on a la subvention, c'est à moitié fait. Et surtout, j'en discutais encore hier soir avec le secrétaire général de la communauté de communes, au bout d'un moment, même si la réunion n'est pas intéressante, il faut y aller quand même. Mais à partir de ce moment-là, il faut quand même s'interroger.*

*Q : c'est-à-dire que ça se discute après. Et si on n'est pas là on n'aura pas d'information ?*

*R : non... aucune information, si tu n'es pas là. Et celui qui tient la bourse, tu le vois, on discute. Et là on a fait un petit pas. Et si on est juste, si on est sur le jalon, si tu y as été là, tu vas faire pencher du bon côté. Si tu n'y vas pas, pourquoi elle pencherait de ton côté ??*

*Q : est-ce que cela signifie aussi de la stratégie politique ? En disant, il faut être à la communauté de communes, dans une vice-présidence, par exemple. Est-ce que ça fait partie, entre guillemets, du calcul politique ?*

*R : ça peut aller jusqu'au calcul politique. Ça peut aller jusqu'au calcul politique. Et c'est tout le problème des multiples mandats. À un moment, si je suis ici, et si je suis là. C'est dangereux. Bon, un exemple pour concrétiser ce que je dis là. Quand on a refait l'église, 220 000 € financés à 80 % par le Pays. Je pense que l'on n'a jamais aussi bien discuté de ma vie quand cela nous est arrivé. C'était avec le Président du Pays, homme de droite, et moi, homme de gauche. Mais juste avant le début des travaux, j'avais une lettre comme quoi 15 000 € étaient supprimés. A Pouf!! Et 15 000 €, au niveau de notre commune... Ce qu'il faut bien savoir, quand on fait des projets, dans nos petites communes, on navigue sur des crêtes. On n'a pas une ligne budgétaire à côté pour se dire : « si ça va trop mal, on peut prendre X 1000 € sur la voirie à côté. » Là, tout est concentré. Le moindre petit grain de sable c'est la casse. On est sur le fil du rasoir. Cela n'a pas pu passer à la porte de droite. Bon, maintenant, après le Pays, je vais devoir taper la Région. J'appelle Jean Grellier (Conseiller régional socialiste) Il me dit : « tiens, écoute donc, dans 1 heure, il y a Ségolène qui est là, qui arrive. Tu rappelles. » Je rappelle. Je lui explique le cas. Il s'est trouvé que je l'avais rencontré deux ou trois fois avant. Je revois Jean Grellier quelques jours après. Il me dit : 15 000 €, c'est bon, tu les auras. » Alors, dans mon cas à moi, pour la commune, c'était vital. Le réseau fonctionne et il faut se bagarrer pour trouver des sous». A.E, maire de E, de sensibilité socialiste.*

« Il faut être présent. Quelquefois, il faut intervenir quelquefois. Quelquefois, intervenir de manière publique. Pour la tempête, par exemple, j'entendais les discours les jours qui ont suivi sur le désastre des peupliers. Moi j'ai dit : « il y a aussi le désastre des châtaigniers... Il faudrait venir me voir. » Et Ségolène Royal qui y était, je lui ai dit : il faut venir nous voir. Elle est venue. Je l'ai emmenée dans les petits chemins.

*Q* : et ce travail de proximité politique, avec votre appartenance politique, c'était peut-être plus facile d'intervenir ?

*R* : Pff. Je ne sais pas. Quand on a fait la demande de subvention pour les travaux de réinsertion, j'avais fait un dossier pour Mme Royal. Ségolène. Je lui avais montré comment ça se passait. Elle était venue à une réunion du conseil. Je lui avais brossé le portrait de la commune. Et on avait demandé les besoins. Elle avait sollicité Michel Debré, Ministre de l'intérieur pour obtenir une aide. Et on l'a eue». B.C, ancien maire de F.

« On est dans des espaces politiques. La plupart du temps on fait des votes à main levée. Et puis, il y a des moments, c'est vrai j'étais obligé de me forcer un peu. . Mais il y a des moments, c'est lourd, parce que.... Je veux dire.... Moralement, on se disait, « oui ils n'ont pas tout à fait tort. Quand même, quoi. » Mais on est dans des logiques de pouvoir qui se feront, donc, voilà. ... Notre bloc propose quelque chose.... Quelque part, on acceptait des amendements, mais quand même, c'est un affrontement de bloc. C'est la bipolarisation, exactement ça, je trouve qu'au début ça n'a pas été confortable pour moi. Et après, on s'y fait ». Jean Claude Aubineau, conseiller général, UDF.

*d* – Demain, professionnels de la politique ?

La préoccupation de représentation s'accroît, vu l'importance du placement dans les strates intercommunales. Ce positionnement exige du temps et des ressources et pose la question de la professionnalisation du mandat et donc de la place que pourraient y tenir des agriculteurs.

« Mais à partir du moment où les responsabilités vont être diluées et vont être fondues dans une communauté d'agglomération.... Quelle est notre poids ? Pff.... Je peux vous dire ce que va être la place.... Parce qu'avant, c'est vrai que chaque territoire était géré par une équipe. Donc c'était encore intéressant. Mais il a fallu, c'est vrai, se regrouper. Mais après, des responsabilités étaient diluées. Ce qui fait que maintenant, cela devient moins intéressant d'être maire d'une commune. Après, celui qui réellement prendra des responsabilités, il en fera son métier. Ce qui est dommage. Ce qui est dommage». A.F, maire de C., 252 habitants.

« A un moment, notre profession sera de moins en moins représentée. Ça, c'est sûr. Je me suis retrouvé avec des élus du Mellois. Et on a déjeuné ensemble. Ils sont très ancrés dans la politique régionale actuelle. On discutait des élus, et de l'avenir des élus et ils me disaient : de toute façon, maintenant il faut des professionnels de la politique. Parce que c'est devenu très complexe. » Et sur trois années de mandat à aujourd'hui, c'est incroyable le changement qu'il y a eu, au niveau de la réglementation, où on nous impose de plus en plus de choses, on est obligé de faire l'application de la réglementation. Autrefois, c'était la Préfecture. Aujourd'hui, ça revient aux petites communes. Et moi, ça me fait sourire, au niveau de l'État, on nous dit : les petites communes ont trop de charges. Et tout ça. Mais que l'on arrête de nous envoyer du travail. On est le dernier échelon, on est bien obligé de l'assumer. Donc on va aller vers des professionnels de la politique». A.B, maire de B., 700 habitants.

Le transfert de compétence au niveau intercommunal change les compétences requises pour être maire. Il exige du temps pour se rendre disponible, il oblige de plus en plus à négocier, à s'approcher du personnel administratif et à construire des alliances politiques. Les agriculteurs semblent mal armés pour y tenir leur place. Ceux qui ont une bonne expérience d'engagement professionnel partisan s'avèrent plus aptes que les autres à s'y positionner : ils peuvent y investir leurs compétences de négociateur et leur pragmatisme politique, s'ils parviennent à se débarrasser de leur image corporatiste (et de surcroît de droite) ou, à l'inverse clivant (à gauche de la gauche). Ainsi, des agriculteurs ayant pris leurs distances avec les instances professionnelles partisans au profit d'autres de type gestionnaire (coopératives, Centres de gestion, institutions bancaires), ainsi que ceux qui se sont investis dans un parti politique semblent plus enclins à s'investir dans les mandats supra-municipaux.

X X  
X

Les agriculteurs maires restent en grande majorité, natifs de la commune dont ils sont maires ou, secondairement, d'une commune voisine. Les allochtones sont installés de longue date sur la commune ; cela les pousse à devenir de bons connaisseurs du territoire communal, pour conforter leur légitimité à conduire les affaires locales. Mais le capital politique, qui reposait auparavant essentiellement sur l'autochtonie, est en train de se convertir en fonction de la composition de la population locale. La sociabilité associative semble atténuée par rapport à celle des années 1950-70, qui était auparavant liée à des mouvements religieux ou laïcs : elle est aujourd'hui plus liée à des clivages locaux et circonstanciels. On assiste donc à une sorte de perte de valeur du capital des agriculteurs construit sur des propriétés en voie de disparition, comme la connaissance des trajectoires personnelles sur plusieurs générations ou le capital réputationnel des familles.

Pour autant, les agriculteurs paraissent toujours bien positionnés dans l'espace politique local : malgré un retrait relatif certain, ils restent bien ancrés dans les mandats municipaux. Ils sont ainsi encore nombreux à être élus maires sans être la profession majoritaire dans le conseil municipal, ce qui signifie qu'ils conservent une légitimité politique. Même si, dans certaines communes, le poids des agriculteurs peut jouer, car leur capital politique est lié à leur poids numérique dans la commune, ils ne sont plus élus pour leur position catégorielle, mais sur des capacités à gérer localement des intérêts généraux.

Mais la vie politique locale devenant de plus en plus complexe, l'exercice de maire demande de maîtriser des dossiers intercommunaux, ce qui exige une disponibilité accrue. Mais accéder à l'intercommunalité est difficile pour les maires des petites communes : comment être identifié par les pairs comme interlocuteur à part entière ? Et comment disposer des conditions pour exercer efficacement son mandat ? Dans ce contexte, les clivages politiques se sont, en Deux-Sèvres comme ailleurs, exacerbés, alors que les agriculteurs sont peu encartés et cherchent à présenter une image d'élus apolitiques, tout en étant taxés de corporatisme dès qu'ils expriment une culture politique. Mais les agriculteurs peuvent encore, à partir d'un marquage politique très faible, s'afficher comme responsables légitimes de leur commune. Par contre, avec l'intercommunalité, les réformes des collectivités locales ils tendent à se calquer sur les catégories des partis politiques : cela demande à s'impliquer dans un univers plus institutionnalisé et plus politisé. Être disponible et s'afficher dans le champ politique sont aujourd'hui deux difficultés majeures des agriculteurs pour exister dans les intercommunalités, voire au-delà.

# Chapitre 6 - Etre agriculteur et maire

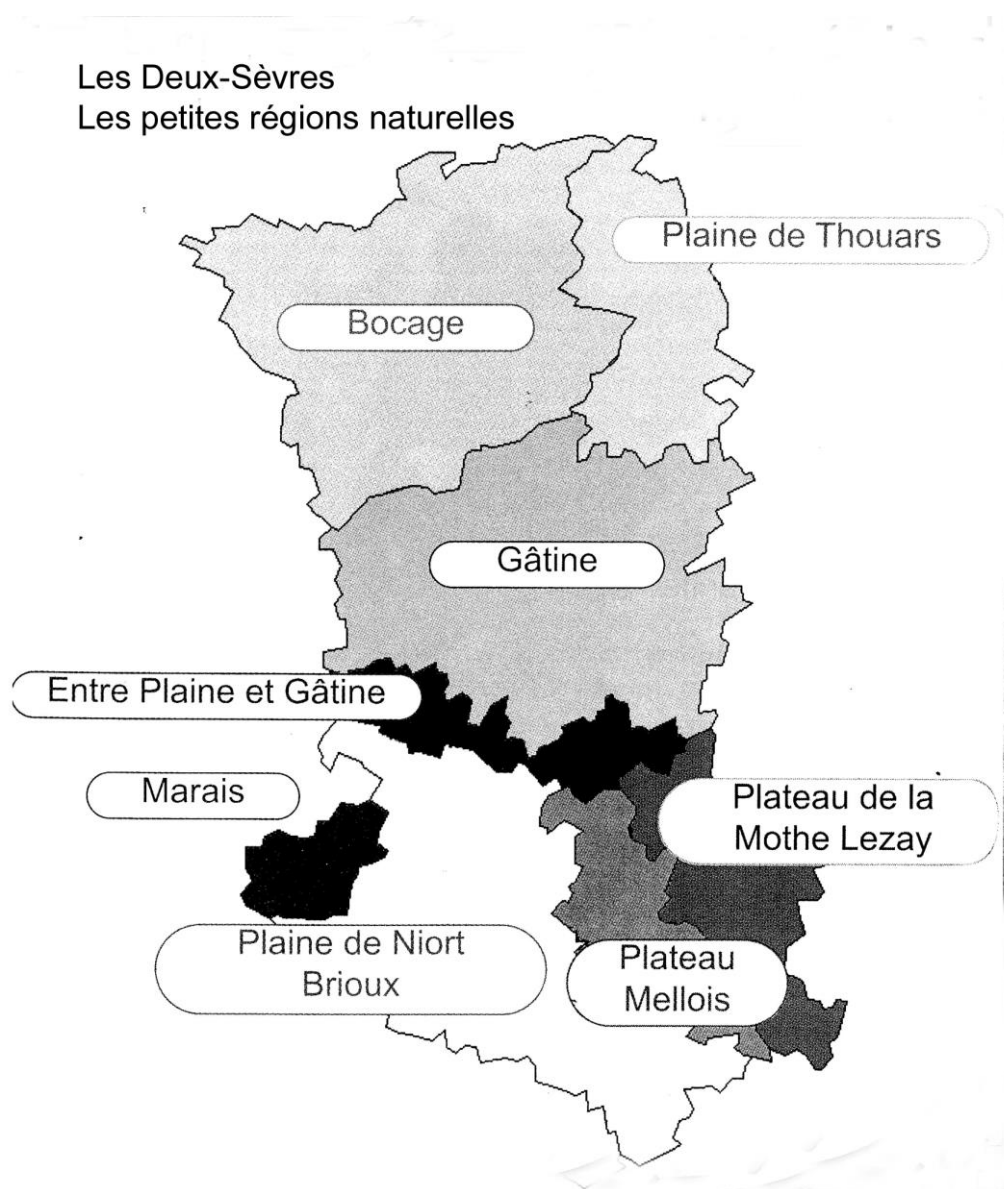


Le chapitre V a montré que les agriculteurs maintenaient relativement bien leur place dans les mandats municipaux. Mais aujourd'hui, leur capital politique repose moins sur leur autochtonie que sur leur capital professionnel et sur la reconversion de leurs engagements associatifs. Toutefois, la politisation croissante de l'espace politique intercommunal impose un affichage politique pour qui veut s'engager à ce niveau, ce qui tend à rendre obsolète leur posture à dominante apolitique, liée à la fois à leur logique professionnelle et à la culture politique locale.

On est dès lors amené à s'interroger sur la façon dont leur position de maire peut se combiner avec leur métier. Je replacerai d'abord cette question dans le cadre de la dynamique de l'agriculture des Deux-Sèvres, qui peut expliquer la constitution de formes de capital professionnel nouvelles après 1945 jusqu'aux années 2000, une période au cours de laquelle l'engagement professionnel des agriculteurs, notamment syndical, a joué un rôle fondamental. Ce capital a aussi structuré l'accès de certains d'entre eux au mandat de maire. Puis je chercherai à comprendre sur quoi repose aujourd'hui le capital professionnel des maires agriculteurs et comment ils associent l'exercice de leur mandat municipal, à l'exercice de leur métier et à leur vie sociale et familiale.

## 1 – Cinq territoires agricoles

Les géographes et économistes soulignent que le département des Deux-Sèvres comprend en 5 territoires agricoles différents, en mutations incessantes, qui tendent vers plus d'hétérogénéité, économique et sociale.



Carte N° 94 – Deux-Sèvres – Les régions naturelles -

Les « régions naturelles » ont été définies dans les années 1950 par les DSA (Directions des Services Agricoles) et l'INSEE. Ce découpage repose sur des particularités physiques parfois arbitraires<sup>639</sup>, mais qui a l'intérêt d'une caractérisation assez fidèle de la configuration des espaces agricoles : le Bocage, la Plaine, la Gâtine, le Marais et les espaces de transitions. Mais comme tout découpage, il a ses limites, notamment parce que c'est une construction historiquement datée. Ainsi certains espaces qui étaient fortement boisés, se sont ouverts depuis les années 1950, s'apparentent davantage aujourd'hui à l'openfield qu'au bocage.

Dans le Nord-Ouest du département, le bocage est établi sur un sous-sol granitique du massif hercynien recouvert de sols argileux, propices à l'élevage et la culture de l'herbe, maillé de haies, avec de l'élevage bovin généralement intensif et des ateliers hors-sol. Territoire tantôt aéré ou tantôt fermé et cloisonné de hautes haies, la Gâtine, au centre, fait la transition entre le bocage et la plaine. Elle est vallonnée, ses terres sont argileuses et humides, appropriées aux prairies naturelles et à l'élevage bovin et ovin. C'est le pays de la race bovine parthenaise et de la pomme Clochard.

Les Plaines du Sud et à l'Est sont de sols calcaires et ont été, dans le passé, très morcelés. Les modes de transmission ont émietté des parcelles entourées de murs de pierres sèches. Jusque dans les années 1960, l'accès pour les cultiver fut difficile, même si les rotations de cultures débouchaient parfois sur des échanges de parcelles entre agriculteurs<sup>640</sup>. Le relief plat, l'agrandissement des parcelles et le regroupement par remembrement ont facilité, depuis, une réorientation des exploitations agricoles d'élevage vers des cultures céréalières et protéagineuses et la mécanisation des travaux culturaux et l'usage de l'irrigation ont accentué la formation de paysages d'openfield.

A partir du XII<sup>ème</sup> puis du XVI<sup>ème</sup> siècle, le Marais, fut progressivement conquis sur la mer. Il a été pendant longtemps constitué de petites exploitations d'élevage. Mais à compter des années 1970, les terres ont été en partie converties en culture de maïs exigeante en eau. D'où des canaux et les conches qui drainent ou irriguent au gré des saisons, des prés ou des cultures industrielles. C'est donc un espace sensible aux conflits d'usages de l'eau<sup>641</sup>.

---

<sup>639</sup> Josse, Maret, Malinge, Duvelleroy, Saumur et Rogeon, *Les régions agricoles du Poitou-Charentes* – Association Régionale d'Economie Rurale – Document ronéotypé, 1969.- 280 pages « On a souvent regretté certains aspects de ce découpage aboutissant à de très grandes et de petites régions pas toujours homogènes ou du moins reposant sur des critères d'homogénéité changeant d'un département à l'autre, d'un fonctionnaire à l'autre ». p. 4.

<sup>640</sup> Benoist A., *Paysans du Sud-Deux-Sèvres au XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, la terre, les traditions, les hommes*, op. cité, p. 32-33.

<sup>641</sup> Billaud, J.P., *Marais Poitevin, rencontres de la terre et de l'eau*, Paris, L'Harmattan, 1984.

Aujourd'hui, en proximité des petites villes, des parcelles agricoles sont imbriquées dans les infrastructures urbaines car l'espace est grignoté par des zones pavillonnaires. Le bocage s'est ouvert depuis les années 1980, même si un mouvement de replantations de haies s'est manifesté dix ans plus tard. La Gâtine est restée plus longtemps protégée de ces arrachages et la campagne se zèbre de grands vergers de pommiers. Les paysages deux-sévriens se modifient donc, sans toutefois s'uniformiser. Si l'openfield n'a pas gagné le bocage, les franges entre Plaine et Gâtine s'éclaircissent.

## A – Les enjeux professionnels

L'agriculture actuelle des Deux-Sèvres peut être caractérisée par le maintien de nombreux actifs<sup>642</sup> inégalement établis sur le territoire. Les productions sont diversifiées, même si les territoires infra-départementaux se sont spécialisés.

Les transformations opérées de l'agriculture deux-sévrienne depuis 1945 ont été l'objet de fortes tensions car elles ont entraîné une diminution importante du nombre d'agriculteurs et une mutation qualitative de leur métier. Les organisations professionnelles, en particulier le syndicalisme agricole, ont joué un grand rôle dans l'accompagnement de ces transformations. L'objet de cette partie est de montrer comment ces grandes mutations du monde agricole et du métier ont constitué un capital professionnel d'un type nouveau.

### *1 – Les mutations professionnelles*

Dans les Deux-Sèvres comme ailleurs, la politique agricole a graduellement transformé l'espace professionnel. Les modifications réglementaires concernant la production<sup>643</sup>, le mode de régulation des marchés<sup>644</sup>, les statuts d'exploitations<sup>645</sup> ont redessiné les identités et les structures des exploitations, dans le sens d'une hétérogénéité croissante des formes d'organisation sociale et du travail.

---

<sup>642</sup> 7% des actifs du département en 2012, soit le double de la moyenne nationale.

<sup>643</sup> Ce sont les quotas laitiers, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), puis les Contrat d'Agriculture Durable (CAD) et les (Mesures Agroenvironnementales (MAE).

<sup>644</sup> Le soutien par des primes compensatoires converties en Droit de Paiement Unique (DPU).

<sup>645</sup> Les statuts juridiques de GAEC (Groupement d'Agriculteurs En Commun), EARL (Exploitation Agricole à Responsabilités Limitées), SCEA (Société Commerciale d'Exploitation Agricole).

*a – Exode agricole et restructuration foncière*

Les lois d'orientation de 1960/62, notamment à travers l'Indemnité Viagère de Départ (IVD), ont accéléré la transmission des exploitations d'agriculteurs âgés aux jeunes. Environ 11300 agriculteurs deux-sévriens en ont bénéficié. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural - Deux-Sèvres/Vendée) créée en 1962, a géré les transactions foncières. On estime que de 1962 à 1978, entre 125 000 ha et 160 000 ha ont changé de main dans le département. Et la loi agricole sur le fermage, en supprimant le bail à très court terme, a encouragé des investissements structurels propices à la modernisation, en les sécurisant.

Dans la population agricole, le salariat a beaucoup régressé pendant une vingtaine d'années, passant de 11 200 personnes en 1962 à 2 800 en 1975, du fait de la substitution capital/travail. Le métier d'ouvrier agricole fut particulièrement dévalorisé pendant toute cette période.

Les mutations ont aussi concerné les mentalités. La création des CUMA (Coopérative Utilisation de Matériel Agricole) a permis de disposer de machines pour ensilage d'herbe puis du maïs et facilité un travail collectif local inédit.

*b – Les années 1962/1975 : motorisation et intensification*

Le nombre de chevaux de trait a été divisé par 10 entre 1938<sup>646</sup> et 1978 pendant que le nombre de tracteurs passait de 2.500 en 1952 à 21.600 en 1978. Et les étables laitières ont été équipées de machines à traire (3 200 machines en 1961, 7 500 en 1978), puis de salles de traite. Les innovations techniques et la mécanisation des tâches ont d'amélioré les conditions du travail, tout en libérant de la main d'œuvre. Le travail a gagné en confort, en rapidité, en qualité et en efficacité.

L'utilisation d'engrais, de semences sélectionnées, de produits phytosanitaires et zoopharmaceutiques s'est généralisée. Le rendement par hectare de céréales est passé de 18 qx. (1954) à 38 qx. (1970) ; la productivité des animaux a progressé par la diffusion de races spécialisées (Charolais pour la viande, Holstein pour le lait), au détriment des races locales mixtes (Parthenaise et Poitevine)<sup>647</sup>. Par ailleurs les troupeaux caprins se sont concentrés, la production de chèvres devenant la spéculation principale de nombreuses exploitations.

---

<sup>646</sup> Leur nombre passe sur cette période de 37500 à 3300.

<sup>647</sup> Le cheptel bovin parthenais a été près de disparaître : car il a été divisé par 10 en 15 ans (69 000 têtes en 1962 contre 6 500 en 1978), tandis que le cheptel charolais était multiplié par 8,5 sur la même période.

*c - 1975-2012 : diminution des actifs et concentration des exploitations*

A partir des années 1980, la remise en cause progressive du mode de régulation publique des marchés agricoles a entraîné une baisse des prix, compensée par des soutiens directs à partir de 1992, dont l'effet indirect a été de favoriser l'augmentation des moyens de production par exploitation. Le métier, devenu plus rémunérateur, devint aussi plus exigeant en capitaux. Les petites exploitations perdirent souvent de leur rentabilité. Ainsi, de 1970 à 2011, le nombre d'exploitations des Deux-Sèvres a été divisé par quatre : 23.034 exploitations agricoles en 1970 et 6400 en 2011. Le mouvement de concentration foncière s'est donc accentué : la surface moyenne des exploitations est passée de 32 hectares en 1988 à 51 hectares en 2000, et à 70 ha en 2010<sup>648</sup>.

Sur la période récente, la substitution du capital au travail s'est accentuée. Pour faire face au travail dans des temps plus contraints, les agriculteurs ont cherché à s'équiper davantage, seuls ou en recourant à des entreprises de travaux agricoles, entraînant des tensions au sein des CUMA. L'agriculture départementale a ainsi perdu 2,2% de ses actifs agricoles par an sur la période 1975-2011<sup>649</sup> ; les départs en retraite ne sont plus compensés par les installations<sup>650</sup>, de plus en plus réservées aux héritiers. Le salariat permanent, après avoir baissé pendant trente ans, progresse de nouveau, représentant aujourd'hui 14% de la main d'œuvre agricole<sup>651</sup>.

*D - Des formes d'exploitation plus sociétaires*

Si les exploitations individuelles restent avant tout familiales (3840 sur 6440 en 2010), leur part diminue au profit des formes sociétaires, en particulier les EARL<sup>652</sup>. On observe, par ailleurs, la création de multiples sociétés<sup>653</sup>, voire des holdings financiers dissociant les activités dans des

---

<sup>648</sup>Sources : Agreste Deux-Sèvres octobre 2011.

<sup>649</sup>Agreste Deux-Sèvres octobre 2011. Le nombre de chefs d'exploitations passant de 19179 à 8700 en 2011.

<sup>650</sup> Si en 2013, on compte 60 installations nouvelles pour 80 départs en retraite, à compter de 2015, le nombre de départ est évalué à 250 par an, le nombre d'installations ne devant pas augmenter. – Assemblée générale de la FNSEA79 – 7 avril 2014.

<sup>651</sup> 3.758 actifs en 1970, 1.192 actifs en 1988, 1.304 actifs en 2000, 1700 actifs en 2011 – Sources : Recensement Général de l'Agriculture de 1970, 1988, 2000 et 2010

<sup>652</sup> Les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) sont 780 en 2010, soit +38% depuis 10 ans. L'EARL permet aussi l'exploitation en couple, et la possibilité, pour l'épouse d'être associée non exploitant. Les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), au nombre de 800 en 2010, deviennent possibles entre époux depuis cette date.

<sup>653</sup> Les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) sont notamment créées pour la gestion des bâtiments, les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), pour le matériel ou les prestations de services extérieurs, les Sociétés à Action Simplifiée (SAS), pour par exemple, les installations photovoltaïques. Ces montages financiers sont souvent confiés aux experts juridiques et fiscaux.

logiques d'optimisation financières et fiscales. La dynamique de concentration de la production s'accroît. Si le nombre de grandes exploitations<sup>654</sup> a diminué de 7% entre 2000 et 2010, elles représentent en 2011 40% du total de la production départementale (contre 30% en 2000), 83% du revenu départemental sur 66% de la superficie. Parallèlement, de nouvelles formes d'exploitations agricoles ont émergé, sur de petites surfaces, en développant des circuits courts et des activités de transformations et d'accueil à la ferme.

## ***2 – La recomposition des systèmes d'exploitation***

Parallèlement, les types de productions se sont modifiés profondément par une augmentation des cultures au détriment de l'élevage et par intensification du travail.

### *a - La concentration de l'élevage*

Les élevages bovins et ovins représentent aujourd'hui l'activité principale de deux exploitations sur trois. Elles sont situées majoritairement en Bocage et la Gâtine. Les techniques se sont standardisées : le cheptel bovin viande est constitué à 2/3 par la race charolaise et la culture du maïs a transformé les systèmes fourragers, tandis que les surfaces toujours en herbe ont été divisées par deux en 40 ans<sup>655</sup>, au profit de prairies artificielles plus productives et de céréales.

Les troupeaux laitiers ont également beaucoup grossi, avec 130 animaux en moyenne par exploitation en 2012. La robotisation de la traite se répand depuis le début des années 2000 pour répondre au problème de l'astreinte de la traite, mais l'endettement, conjugué à la volatilité des prix et la tension sur les protéagineux achetés ont fragilisé une partie des élevages et contribué au déclin des activités de production animales au profit des céréales : ainsi, entre 2000 et 2010, le cheptel laitier départemental a diminué de 14 %, et le cheptel viande de 4%<sup>656</sup>.

En 2010, l'activité ovine reste présente dans une exploitation deux-sévrienne sur cinq, localisée surtout en Gâtine et en zones défavorisées. Mais leur nombre a chuté de 30% en 10 ans, les élevages restants sont spécialisés (environ 200 brebis par unité).

Les Deux-Sèvres sont le 1<sup>er</sup> département caprin de France (176 000 chèvres). Cet élevage, très concentré, (250 chèvres par unité) est présent dans une exploitation sur 10. La fabrication du

---

<sup>654</sup> Ce sont les exploitations dont la Production Brute Standard (PBS) est supérieure à 100000€ par an – Définition INSEE – Agreste, 2013.

<sup>655</sup> Elle passe de 199.900 Ha en 1970, 139.240 Ha en 1988, 96.600 Ha en 2001, à 85 500 Ha en 2011.

<sup>656</sup> Une part importante de la production viande est issue des élevages laitiers.

fromage à la ferme et la vente directe y côtoient des unités de plusieurs centaines d'animaux élevés en « hors-sol » pour produire un lait transformé industriellement.

Globalement, on observe donc des exploitations agricoles de plus en plus spécialisées, se clivant fortement entre éleveurs et céréaliers et accentuant la différenciation entre territoires du département.

#### *b - Le développement des grandes cultures*

L'augmentation des surfaces, la recherche de simplification du travail et les prix élevés des céréales ont incité à l'abandon des élevages au profit des céréales et des protéagineux. La sole céréalière et en protéagineux a quadruplé entre 1988 et 2010<sup>657</sup>, principalement dans le Thouarsais et les Plaines du sud du département<sup>658</sup>.

#### *c - En hors-sol, concentration et labélisation*

Dès les années 1960, la pression foncière, en particulier dans le Bocage, avait incité les agriculteurs à investir en activités hors-sol pour s'installer<sup>659</sup> ou pour se développer dans des exploitations à faibles surfaces. Les ateliers avicoles - principalement le poulet de chair -, concernaient 700 exploitations en 2000 et les ateliers cunicoles environ 400 exploitations. En poule pondeuse, la concentration est très forte, puisque 0.5% des exploitations (10) assurent 63% de la production départementale (2010). Si les ateliers hors-sol, exigeant en capitaux et intégrés par des firmes d'agrofournitures ou agro-alimentaires, se sont fortement concentrés, des productions labellisées ou biologiques se développent parallèlement dans de plus petites unités de production. Des exigences environnementales, traduites notamment en ZES<sup>660</sup>, conditionnent la

---

<sup>657</sup> Elle est ainsi passée de 54 573 ha en 1988 à 240 040 ha en 2010, soit environ la moitié de la SAU départementale, en comptant la partie autoconsommée par les cheptels.

<sup>658</sup> La surface en cultures spécialisées est minime, si l'on excepte celle en melons. Les 2750 ha de production de légumes sont en progression, avec des types de conduite variés : industriels, circuits courts, biologiques. La viticulture, essentiellement dans le Nord-Est du département, pour partie en appellation Anjou, est devenue résiduelle (800 ha en 2010).

<sup>659</sup> Les lois d'orientation de 1960-62 ont imposé une Surface Minimum d'Installation (SMI) pour prétendre aux aides à l'installation (environ 20 ha), et la moitié de cette SMI pour pouvoir être inscrit à la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les productions « hors-sol » ont procuré des équivalences de surface. Ainsi leur mise en place a été une des solutions (avec des productions très spécialisée de type tabac ou légumes) pour s'installer dans les espaces agricoles peuplées et à forte pression foncière.

<sup>660</sup> ZES : Zone d'Excédents Structuraux : zone agricole où la production d'effluents d'élevages (estimée en Azote organique) dépasse les capacités d'absorption des sols et donc la surface d'épandage.

Zone vulnérable : Zone vulnérable : zonage des cantons où la qualité des eaux n'est pas conforme à la directive européenne de 50mg/litre.



mise en place et l'extension de ces ateliers, entraînant une délocalisation de ces élevages vers les plaines et des tensions foncières et sociétales très fortes<sup>661</sup> posant la question de leur acceptabilité sociale<sup>662</sup>.

#### *d – L'irrigation très controversée*

La recherche de productivité des grandes cultures a amené, au cours des années 1970, les agriculteurs à investir dans des équipements d'arrosage. Le nombre des irrigants en Deux-Sèvres a ainsi doublé entre 1970 et 1988 (de 514 à 1.068) tandis que la surface irriguée a été multipliée par 8 (24.517 ha en 1988) : les primes publiques européennes liées irrigation ont encouragé cette dynamique après 1992<sup>663</sup>.

L'irrigation agricole est de plus en plus discutée en Deux-Sèvres, la pluviométrie n'étant pas suffisante pour recharger les nappes phréatiques, les rivières et les sources. Les retenues collinaires de substitution, qualifiées de « bassines », mises en place par des agriculteurs irrigants<sup>664</sup> pour retenir l'eau durant la période hivernale, sont remises en cause par des associations environnementales<sup>665</sup> et par certains agriculteurs<sup>666</sup>, qui considèrent que la gestion de la ressource en eaux ne peut être réductible aux intérêts agricoles.

Les territoires agricoles des Deux-Sèvres sont donc hétérogènes : intensif en travail dans le Bocage et la Gâtine, plus résiduels en termes d'emplois dans les zones de Plaines dominés par

Zone Natura 2000 : classement européen d'espace considérés d'intérêt faunistique et floristique. Elle concerne 20% de la surface des Deux-Sèvres les conditions d'exploitation y sont contraintes, en contrepartie de subventions européennes.

<sup>661</sup> Implantation d'une porcherie industrielle à Lezay, projet porcin à Saint Pierre des Echaubrognes en zone viticole, extension d'un atelier avicole à Missé en 2013.

<sup>662</sup> Le zonage des zones vulnérables a été élargi en 2013 en Deux-Sèvres. La levée des contraintes écologiques a été un des arguments essentiels défendus de la FDSEA/JA lors des élections aux Chambres d'Agriculture en 2013.

<sup>663</sup> Depuis les années 2000, le nombre d'irrigants régresse légèrement (1020 en 2000 et 400 en 2010) ainsi que les surfaces irriguées (27000 ha en 2000 et 25300 ha en 2010).

<sup>664</sup> Les irrigants du sud du département, au nombre de 400, ont créé en 2011 une association, la SCAEVDS (Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres). Cette coopérative, avec des statuts loi de 1947, est éligible aux fonds publics. Elle est constituée à l'initiative de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA, des J.A et de l'association des irrigants Son objectif est la mise en place de 27 retenues de substitution financées en partie sur fonds publics (70%). Source- La Nouvelle République 11/10/2011, et Le Courrier de l'Ouest – 16 mars 2012.

<sup>665</sup> Apiee (Association de protection, d'information et d'étude de l'eau et de son environnement), Deux-Sèvres Nature Environnement).

<sup>666</sup> La constitution de réserves, « les bassines » est l'un des revendications de la FDSEA/JA lors des élections aux Chambres d'agriculture de 2013.

culture de céréales. Parallèlement, les tensions sont sous-jacentes entre les éleveurs et les céréaliers<sup>667</sup>.

La diminution du nombre d'agriculteurs et les transformations de leurs exploitations ont affecté directement la vie locale, en impactant la vie communale : Plan Local d'Urbanisation, ouverture des chemins vicinaux, entretien des haies, gestion de la voirie communale, circulation de l'eau, etc. Dans la quasi-totalité des communes du département, le rôle des agriculteurs reste prédominant pour l'occupation territoriale, et, parfois, ils représentent la seule activité productive. Leurs pratiques professionnelles sont de plus en plus sujettes à débat de la part des résidents, ce qui a des effets sur le rôle des maires dans les communes rurales à l'égard de leurs administrés en général, et à l'égard des agriculteurs en particulier. Les maires agriculteurs occupent ainsi une position singulière, à la fois en tant que professionnels (par leurs pratiques agricoles) et comme élus locaux garant de l'intérêt général, dans des situations plus conflictuelles entre leurs pairs et la population locale.

### ***3 - Conflits autour des modèles agricoles***

La profession agricole est composée d'une mosaïque d'organisations techniques, économiques, financières et de défense professionnelle. Leurs champs d'intervention distincts, parfois enchevêtrés, entraînent une concurrence croissante dans l'offre de services marchands aux agriculteurs.

#### *a - La Chambre d'agriculture*

Au début des années 1970, les responsables professionnels avaient décidé d'implanter la Maison de l'Agriculture dans un site en position géographique centrale, les Ruralies, près de Niort<sup>668</sup>, où siègent de nombreuses organisations professionnelles agricoles, dont les services de la Chambre d'agriculture. Celle-ci dispose de trois antennes décentralisées (Bressuire, Parthenay et Niort), comprenant des équipes de conseillers agricoles<sup>669</sup>. D'autres organisations professionnelles

---

<sup>667</sup>Les revenus agricoles se sont maintenus, mais ils sont, pour leur majorité d'entre eux, conditionnés par les aides européennes. L'opacité des modalités de leur octroi masquait jusqu'à peu, les fortes disparités internes. La publication des DPU (Droits de Paiement Unique) mettent à mal le discours unitaire, mythe toujours défendu par le syndicalisme majoritaire.

<sup>668</sup> A Vouillé, près de Niort au milieu de la plaine céréalière niortaise et près du complexe autoroutier des Ruralies.

<sup>669</sup> Elle s'est dotée depuis une dizaine d'années d'un service d'expertise de diagnostic foncier, en direction des collectivités locales, pour contrôler les transactions foncières en fonction des installations agricoles et limiter les utilisations non agricoles du foncier. Son service développement local a élaboré un diagnostic

spécialisées, gouvernées par la FDSEA<sup>670</sup>, interviennent sur de nombreuses questions : foncier, qualité des produits, équipements, installation des jeunes. Cette centralisation des services et la domination de la FDSEA ont entraîné, à partir des années 1980, l'émergence d'associations d'agriculteurs alternatives<sup>671</sup>. Souvent portées par les adhérents de la Confédération paysanne, elles prônent un développement agricole localisé, privilégiant les filières courtes et de proximité.

Par ailleurs, le conseil technique agricole est assuré essentiellement par des coopératives, des entreprises d'agrofourriture privées et des groupements de producteurs. Les services techniques en direction des agriculteurs sont donc inscrits dans des logiques concurrentielles, y compris par des organismes coopératifs et mutualistes que certains adhérents de base contestent, se sentant exclus des décisions, remettant en cause leurs représentants professionnels et leurs logiques de développement.

#### *b – L'émergence de modèles alternatifs*

Au début des années 1990, des agriculteurs deux-sévriens, dénonçant « l'impasse du modèle productiviste », se mirent à développer des systèmes d'élevages « plus autonomes et plus économes »<sup>672</sup>, à base d'herbe, en créant le CIVAM<sup>673</sup> du Haut Bocage et le GRAPEA<sup>674</sup> en Gâtine et avec l'appui de la Confédération paysanne.

Ces agriculteurs, en rupture, veulent répondre à des exigences sociétales, en recherchant aussi de meilleures conditions de travail et de transmission de l'exploitation. Ils ont développé de nouvelles pratiques techniques et économiques comme le semis simplifié, la culture sans labour, la transformation et la vente à la ferme, en relation avec les collectivités ou les consommateurs<sup>675</sup>. Ainsi, en 2000, 115 agriculteurs produisaient en agriculture biologique, ils étaient 210 en 2012<sup>676</sup>,

---

prospectif pour plusieurs communauté de communes du Nord des Deux-Sèvres : Espace Gâtine (2011), Delta Sèvre Argent (2012).

<sup>670</sup> SAFER, DSV, SRA, (Service de remplacement des agriculteurs sous la tutelle des J.A, CUMA, Point Info installation.

<sup>671</sup> GRAPEA : Groupement pour une Agriculture Plus Economique et Plus Autonome et CIVAM : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural.

<sup>672</sup> Jacques Poly, chercheur à l'INRA.

<sup>673</sup> Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural, créée en 1993

<sup>674</sup> Groupement pour une Agriculture Plus Economique et plus Autonome.

<sup>675</sup> On compte 20 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne en 2013 en Deux-Sèvres – Nouvelle République – 19 mars 2013.

<sup>676</sup> L'association Biosèvre compte 210 agriculteurs bio en 2011 – source – Agreste.

tandis qu'en 2012, 650 exploitations pratiquaient la commercialisation en circuits courts en direction des particuliers et des cantines scolaires.

Pour répondre aux préoccupations environnementales, les syndicats agricoles ont créé des associations prônant une agriculture raisonnée ou durable : le RAD (Réseau d'Agriculture Durable), proche de la Confédération paysanne et des CIVAM se différencie de l'association FARRE (Forum pour une Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement), émanation de la FNSEA, la Coordination rurale militant de son côté pour une agriculture de conservation mais libérée de toute contrainte administrative.

Les rapports des agriculteurs à leur profession sont donc en pleine transformation et la place des syndicats agricoles est aujourd'hui en débat.

## B – Trois réseaux syndicaux en concurrence

Le fractionnement du champ professionnel s'est opéré à partir de conflits syndicaux. Ainsi à l'issue des élections de la Chambre d'Agriculture de 2013, même si cette alliance reste nettement dominante, la liste FNSEA 79 et JA a maintenu de justesse sa majorité (50.3%), devant la liste de la Confédération paysanne (29.6%) et celle de la Coordination rurale (20.1%).

De nombreux conseils d'administration restent dominés par la FNSEA 79 et les JA, ce qui crée une cohérence professionnelle face aux pouvoirs publics. C'est sur cet objectif que s'opérait une distribution des postes entre dirigeants syndicaux pour contrôler l'orientation des grandes organisations professionnelles<sup>677</sup>. Mais cette dynamique deux-sévrienne a commencé à se fissurer à partir des années 1980 en trois orientations syndicales.

### ***1 - La FDSEA et les JA, un syndicalisme dominant fondé sur les services***

L'observation des résultats des élections aux Chambres d'agriculture<sup>678</sup> montre que, depuis 30 ans, l'implantation de la FDSEA et les JA est restée dominante dans les zones de grandes cultures, et cette situation s'est accentuée au fil des scrutins<sup>679</sup>. Ces syndicats contrôlent des organisations de production par filières (Associations Spécialisées – A.S), des organismes de services comme le

---

<sup>677</sup> L'engagement des jeunes agriculteurs dans les JA est souvent la première marche vers les responsabilités dans les autres OPA.

<sup>678</sup> Les résultats des élections aux Chambres d'Agriculture ne sont plus traités au niveau cantonal depuis le scrutin de 2001. Par contre nous disposons de ce type de résultats pour les élections de la MSA de 2005.

<sup>679</sup> Annexe 80 - Cartes N° 95, 96, 97, 98 – Résultats aux élections Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, par canton – FDSEA - scrutins de 1983, 1989, 1995, 2001

Service de Remplacement et Point Info-Installation, des organes de presse comme le groupe Réussir et le journal départemental Agri79.

Bien que formellement ouverts à tous les agriculteurs, ces services sont conditionnés au versement d'une cotisation à la FDSEA donnant droit, par exemple, à un abonnement préférentiel au journal Agri79. Le quasi-monopole de la représentation de la FDSEA à la Chambre d'agriculture entretient un flou entre les services proposés par l'organisation consulaire et ceux du syndicat<sup>680</sup>.

## ***2 - La Confédération paysanne : pour une agriculture alternative en phase avec la société civile.***

C'est dans les zones d'élevage laitier et hors-sol<sup>681</sup> que la Confédération paysanne obtient le plus de voix (cantons du Nord-Ouest du département). Ses partisans considèrent avoir perdu de leur autonomie, leurs ateliers de production étant devenus progressivement intégrés dans de grands groupes agro-alimentaires. Son émergence a suivi la contestation par des jeunes agriculteurs de la politique laitière prônée par la FDSEA dans les années 1970. Depuis la création de la Confédération paysanne dans les années 1980, ce secteur est resté un bastion du syndicalisme agricole de gauche, même si quelques leaders départementaux de ce syndicat se trouvent dans une zone céréalière, située autour de Saint Maixent et Niort<sup>682</sup>. Dans le même temps, les organisations professionnelles se sont réorganisées sur le territoire, avec en particulier la centralisation de nombreux services, dont ceux de la Chambre d'Agriculture sur le site des Ruralies, près de Niort. Une partie des territoires agricoles ont été en quelque sorte délaissés, ou tout au moins se sont retrouvés éloignés de ces services. Mais cette situation est aussi liée à l'implication de militants de la Confédération paysanne dans un ensemble d'organisations de promotion de systèmes agricoles

---

<sup>680</sup> Les J.A ont aussi développé des services orientés vers le public des jeunes agriculteurs. C'est notamment le Point-info Installation qui devient un passage obligé pour tout jeune qui souhaite s'installer en bénéficiant des aides. Le service de remplacement des JA, créé en 1973, permet aux éleveurs de se libérer du temps pour les vacances, la vie de famille et aux responsables professionnels de se faire remplacer pour l'exercice de leurs mandats. Sa gestion par les JA a entraîné les représentants des syndicats minoritaires (Confédération paysanne) à refuser d'y recourir.

Le conseil d'administration de la MSA est aussi en Deux-Sèvres majoritairement constituée d'élus FDSEA. A l'issue des élections de 2008, comme à celles de 2015, la FDSEA et les JA ont le monopole de la représentation départementale du collège agriculteurs des 33 cantons du département.

<sup>681</sup> Annexe 81 - Cartes N° 99, 100, 101, 102 – Résultats aux élections Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, par cantons – Confédération Paysanne - scrutins de 1983, 1989, 1995, 2001

<sup>682</sup> En particulier Gustave Talbot et Serge Morin agriculteur à Aiffres, Patrice Auzuret, agriculteur à Sainte Eanne et Claude Legrand, agriculteur à Lorigné. Certains sont des migrants du bocage.

moins intensifs et plus autonomes, fédérées dans INPACT<sup>683</sup> pour contester les modèles de développement agricole de type productiviste et privilégier une démarche de développement à base de petits groupes innovants. Leur modèle de développement prône les circuits courts; en lien avec des organismes nationaux<sup>684</sup> alliés à des associations de consommateurs et de défense de l'environnement<sup>685</sup>.

La Confédération paysanne mobilise autour d'elle plusieurs associations porteuses de problématiques sociétales et environnementales spécifiques : la défense de l'agriculture « paysanne », l'investissement dans des réseaux de proximité territoriale, la revendication d'une agriculture citoyenne. L'opposition de la Confédération paysanne à un modèle d'agriculture capitaliste explique sa faible présence dans les conseils d'administration des coopératives et du Crédit agricole. Mais, en se retrouvant dans un « *entre soi* », elle s'est éloignée des centres de décision et de la majorité des agriculteurs. En fait, le caractère politique de ses positions - jugé comme tel par ces derniers - a freiné l'élargissement de son influence<sup>686</sup>.

### ***3 - La Coordination rurale : défendre la libre entreprise et des marchés protégés***

La Coordination rurale<sup>687</sup>, s'inscrit dans une idéologie agrarienne partagée par des agriculteurs attachés à la liberté de transaction (la vente « au travers »), à la propriété privée, gage pour ses

---

<sup>683</sup> INPACT, créé en 2004 regroupe le centre de gestion ACCEA+, la FRCIVAM, AFIPAR, Accueil paysans, Agrobio, ARDEAL, Solidarité Paysans, Terres de Lien Poitou-Charentes. Certaines de ces organisations diffusent leurs informations dans la revue « TransRural Initiative », édité par l'AFIPAR. L'AFIPAR (Association Régionale de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux) est issue de l'AFIP (Association pour la Formation et l'Information Paysanne) créée au début des années 1980, avec le soutien de la gauche afin de promouvoir une organisation de formation alternative à l'IFOCAP (Institut de Formation pour les Cadres Paysans) organisation associée à la FDSEA.

<sup>684</sup> TRAME : Tête de Réseau pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises Agricoles.

<sup>685</sup> Association Sèvre-environnement.

<sup>686</sup> Lors des Elections aux Chambres d'Agricultures de 2013, la Confédération paysanne des Deux-Sèvres a axé une partie de sa campagne pour l'installation dans de petites exploitations et contre le projet de l'Aéroport de Notre Dame des Landes en Loire Atlantique.

<sup>687</sup> La Coordination rurale est l'héritière de la FFA (Fédération Française de l'Agriculture). Ce syndicat a été créé en 1969, par des adhérents de la FNSEA opposés à ses orientations d'alors. En Deux-Sèvres une section FFA a vu le jour au début des années 1970. Au début des années 1990, à cause de la désorganisation des cours de la viande bovine consécutif à l'ouverture des frontières des ex-pays communistes, des agriculteurs (dont certains adhérents à la FDSEA, à la Confédération paysanne, au MODEF et à la FFA) sont regroupées en coordinations paysannes, avec l'appui des élus locaux. Une grande partie de ces agriculteurs, pour partie syndiqués, ont rejoint les rangs de la FFA, lors des élections aux Chambres d'agriculture de 1994, celle-ci changeant alors son nom en Coordination rurale (C.R). Le monde agricole deux-sévrien a été particulièrement marqué par ces événements avec l'engagement

dirigeants d'indépendance économique et de liberté d'entreprendre<sup>688</sup>. La FFA qui l'a précédée a toujours entretenu des relations privilégiées avec les propriétaires fonciers, les adhérents se considérant comme de petits propriétaires : dans une position ruraliste affirmée, elle considérait la propriété privée comme le socle de l'identité paysanne<sup>689</sup> : Ses scores étaient les plus élevés dans la zone d'élevage viande bovins et ovins, productions plus souvent commercialisées sur des marchés locaux<sup>690</sup> ou par des marchands de bestiaux. (cantons du Bocage et de la Gâtine).

Les combats menés par la FFA, au début des années 1970 mettaient en cause la commercialisation des produits, s'opposant à une agriculture considérée comme « trop encadrée » par les coopératives et les groupements de producteurs ; le syndicat rejetait aussi le monopole de la sélection animale représentée par la CAIA<sup>691</sup>, en prônant le développement de centres d'inséminations privés. La FFA avait par ailleurs mis en place un centre de gestion indépendant (CECOFIA<sup>692</sup>).

La Coordination Rurale qui lui a succédé en 1994 a agrégé des organisations de défense des valeurs patrimoniales et des entreprises du négoce privé. Son aversion pour la coopération l'a éloignée des réseaux professionnels agricoles dominants, même si elle a affirmé récemment des positions économiques libérales<sup>693</sup>.

---

d'Hubert Barré, éleveur de la commune du Beugnon. Il a été un des principaux leaders de ce mouvement dans le département, puis successivement animateur national de la C.R, puis président national.

<sup>688</sup> Bidet-Emeriau, P., *Engagement et équilibre de vie, op. cité.*

<sup>689</sup> Lors des dernières élections aux Chambres d'agriculture de 2007, la Coordination rurale des Deux-Sèvres a demandé à ses adhérents de voter pour la liste des représentants de la propriété foncière.

<sup>690</sup> Annexe 82 - Cartes N° 103, 104, 105 – Résultats aux élections Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, par cantons – FFA : scrutins de 1983, 1989, Coordination rurale : scrutin de 2001

<sup>691</sup> CAIA : Coopérative Agricole d'Insémination Artificielle.

<sup>692</sup> CECOPIA : Centre de Comptabilité et de Fiscalité Agricole.

<sup>693</sup> Elle est proche de l'APLI (Association des Producteurs de Lait Indépendants), avec laquelle elle considère partager une partie de ses revendications. Cette association, indépendante des groupes coopératifs et des syndicats, (elle stipule dans ses statuts que les membres de son conseil d'administration ne doivent détenir aucun mandat syndical) a été créée dans les années 2010, période de crise laitière, pour défendre les intérêts des producteurs laitiers. Elle est fédérée au niveau européen : l'EMB (European Milk Board). Lors du lancement de la campagne des élections Chambre d'agriculture de 2013, la Coordination Rurale 79 a organisé une réunion publique à Terves où elle a invité le délégué national de l'EMB.

#### ***4 - Le MODEF, un syndicat résiduel***<sup>694</sup>

Le MODEF a perdu de son influence en Deux-Sèvres de façon continue depuis 30 ans<sup>695</sup>. Surtout actif dans les anciennes zones de métayage, il n'a pas pu ou su renouveler son projet syndical et a vu les suffrages se reporter sur la Confédération Paysanne. Dans les Deux-Sèvres, le syndicat n'a pas présenté de candidats aux élections aux Chambres d'agriculture de 2013.

X X  
X

Le syndicalisme agricole a donc joué un rôle historiquement important dans les transformations agricoles des Deux-Sèvres depuis 50 ans. La génération de jeunes jacistes des années 1960 a investi l'organisation de la profession et en a pris le leadership, l'a maintenu quasi exclusivement jusqu'aux années 1990, dans un logique de cogestion avec l'Etat, façonnant une agriculture ensuite qualifiée de « productiviste ». Et la génération fondatrice du CDJA a conquis durablement la FDSEA, le syndicalisme devenant le passage obligé pour accéder aux responsabilités professionnelles.

Au cours des années 1970, une nouvelle génération de jeunes aux idées de gauche s'est dissociée de ce syndicalisme, en fondant le mouvement des paysans travailleurs. Prônant le principe de lutte de classes, ils se rapprochèrent des mouvements syndicaux ouvriers en nouant aussi une alliance avec les catholiques de gauche. Ils remirent en cause un modèle unique d'agriculture et les responsables professionnels qui le défendaient. Mais devant leurs difficultés à prendre des responsabilités professionnelles, ils optèrent pour la création de nouvelles structures de développement promouvant une agriculture alternative et rurale.

Au début des années 1990, le clivage syndical s'est élargi avec l'émergence de la Coordination rurale, issue d'une FFA moribonde. Située à droite politiquement, la CR a attiré une frange d'agriculteurs séduits par la libre entreprise, ne se sentant plus représentés par les syndicats existants. Luttant pour une indépendance à l'égard des organisations professionnelles, elle rejette à la fois une FNSEA solidement implantée et une Confédération paysanne défendant une agriculture collective et solidaire.

---

<sup>694</sup> Mouvement pour la Défense des Exploitations Familiales, syndicat affilié au parti Communiste.

<sup>695</sup> [Annexe 83](#) - Cartes N° 106, 107 – Résultats aux élections Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, par cantons – MODEF - scrutins de 1983, 1989.



On peut faire l'hypothèse que ces clivages syndicaux entraînent des formes de capital politique qui ne sont pas neutres dans une compétition municipale : le profil FDSEA et JA paraît plus favorable dans des communes de centre droit ou de droite, bien qu'il se dégrade depuis 25 ans aux yeux du public. Le profil de la Confédération paysanne paraît favorable dans des communes de gauche, tandis que le profil Coordination rurale semble peu favorable dans tous les cas

X X

X

Un nombre d'agriculteurs en Deux-Sèvres a été divisé par 8 depuis un demi-siècle<sup>696</sup> et la forme sociétaire remplace inexorablement la forme familiale. L'agriculture du département perd de son poids social et se différencie spatialement et durablement : la cohérence unitaire professionnelle est de moins en moins une réalité.

Le capital professionnel des responsables et militants agriculteurs des années 1945-1970 a été marqué par la JAC et le CNJA. Les agriculteurs de ces mouvements ont acquis un capital politique dans des engagements pour réorganiser leur profession à partir d'orientations syndicales promouvant la dimension collective du métier et la vie rurale. Ce bagage symbolique leur a permis d'accéder en nombre à des responsabilités municipales. Les populations locales, encore fortement agricoles et de culture rurale se reconnaissaient bien dans ces jeunes paysans modernes. Mais les conceptions du métier se sont différenciées, des conceptions opposées de l'agriculture se sont développées à partir de différents syndicats. L'idée d'une agriculture unique et d'une unité paysanne semble avoir définitivement vécu<sup>697</sup>.

A partir des années 1975, s'est opéré un double mouvement de « sectorialisation » : l'activité agricole s'est séparée des autres activités rurales - les paysans, devenus exploitants agricoles se sont divisés ensuite en segments professionnels. Progressivement, les formes productives agricoles intensives, entraînant une dégradation des terroirs ruraux (défrichage, remembrement, qualité des nappes phréatiques, etc..), ont été remises en cause par les populations locales. L'unité agricole s'est fissurée sur fond syndical et politique, pour redéfinir la place et le rôle du métier d'agriculteur dans la société. Je ferais l'hypothèse que la conjugaison de toutes ces tensions a remis en cause la légitimité politique de nombreux maires agriculteurs.

Dans les années 2000, les transformations sociodémographiques des territoires ruraux se sont traduites dans les communes par des nouvelles migrations, une diminution drastique du nombre des agriculteurs, et la montée de préoccupations environnementales. Et dans certains d'entre eux l'agriculture est demeurée la seule activité économique résiduelle, conduite par des agriculteurs entrepreneurs. Globalement, l'agriculture est devenue statistiquement et économiquement

---

<sup>696</sup> La main d'œuvre agricole familiale du département passe de 46500 en 1960 à 6450 en 2010. Ref Agreste, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres – 2014.

<sup>697</sup> D'ailleurs, le syndicat majoritaire, la FDSEA, est aussi travaillé en interne par les intérêts divergents voire contradictoires de ses adhérents.

marginale, et le poids du vote paysan a fondu. Dans le même temps, la société a manifesté de nouvelles formes d'empathie pour les agriculteurs, jusqu'à vouloir nouer avec eux de nouvelles formes relations économiques comme la vente directe et l'accueil à la ferme. Dans ce contexte, de nouveaux types de maîtres agriculteurs émergent, à la tête d'exploitations-entreprises, plus formés, rompus à des pratiques managériales proches des exigences de gestion des collectivités locales : bref, des acteurs aux qualités a priori propices à une conversion efficace d'un capital professionnel en un capital politique.

Ainsi, devenus, minoritaires sur le territoire rural, plus isolés professionnellement, les agriculteurs représentent aujourd'hui un groupe professionnel segmenté et divisé sur son rôle dans la société deux-sévrienne. Ce qui n'a pas empêché le maintien relatif de leur poids dans les mandats locaux. Quelles en sont les raisons ? Quel rôle joue aujourd'hui le capital professionnel dans cette permanence ?

## 2 – Le capital professionnel

Nous avons vu que les maires agriculteurs disposaient d'un capital social liée à la fois à leur implication dans la vie locale et à l'exercice de responsabilités professionnelles. Ils sont aussi inégalement dotés de capital culturel, notamment scolaire. S'ils sont majoritairement nés dans la commune dont ils sont maires, une part croissante d'entre eux ne sont pas autochtones.

Leur position politique est donc également liée à leur métier d'agriculteur. On est ainsi amené à s'interroger sur le lien entre l'accès à une position politique et l'exercice de ce métier. Comme on l'a vu, les maires agriculteurs ne constituent pas un ensemble homogène, on peut penser que leurs positions professionnelles ne le sont pas non plus. On verra donc comment leur condition professionnelle les différencie entre eux et comment elle constitue une dimension qui les différencie des autres maires ruraux.

### A – La dimension économique

L'exercice le mandat de maire implique de pouvoir y consacrer du temps, donc de pouvoir pallier les effets de cette absence dans les exploitations agricoles, notamment au plan économique.

#### *1 - De plus grandes surfaces d'exploitation*

La moyenne de surface des exploitations des maires agriculteurs est nettement plus grande que celles des autres agriculteurs du département<sup>698</sup>.

Mandat de maire	Surface (SAU) en ha
Maire en mandat en 2008	118
Maire ayant cessé leur mandat en 2008	91
Maire ayant cessé leur mandat en 2001	89.5
Moyenne des maires toutes périodes	103.9
Moyenne des agriculteurs en 2010	72

Tableau N° 87 – La surface des exploitations (ha SAU) des maires agriculteurs selon le mandat

La surface l'exploitation, supérieure de 50% des celles des autres agriculteurs est donc un marqueur distinctif, à la fois, de la capacité productive et du revenu potentiel. La surface

---

<sup>698</sup> Source RGA 2010.

d'exploitation revêt aussi une dimension symbolique : celle d'agriculteurs ayant pu acquérir ou constituer un patrimoine foncier, par leur héritage ou par leur travail, leur professionnalisme. En moyenne, ce sont donc des agriculteurs qui sortent du lot d'un point de vue économique. Ils présentent soit l'image d'une certaine excellence professionnelle, soit celle d'héritier.

Surface d'exploitation (SAU) en ha	Nombre d'exploitations	%
Non réponse	5	3.1
Moins de 50 ha	24	14.7
De 50 à 100 ha	65	39.9
De 100 à 135 ha	28	17.2
De 135 à 200 ha	30	18.4
De 200 à 300 ha	8	4.9
Plus de 300 ha	3	1.8
total	163	100

Tableau N° 102 – La surface des exploitations (ha SAU) des maires agriculteurs

Ces moyennes présentent bien sûr une grande dispersion (68.7 ha d'écart type – c'est plus de 50%). On doit aussi souligner la relativité de la notion de SAU, certaines activités agricoles (hors-sol, tabac, viticulture par exemple) étant conduites sur les plus petites surfaces en générant beaucoup de revenu. On peut ainsi s'interroger sur les différenciations de capital politique liée à la ressource foncière : en d'autres termes, les maires agriculteurs exploitants de grandes surfaces accèdent-ils à des postes politiques plus élevés que les autres ? Nous reviendrons là-dessus dans la typologie<sup>699</sup>.

## ***2 – Une main d'œuvre généralement plus importante***

Les exploitations des maires agriculteurs emploient aussi davantage de main-d'œuvre que la moyenne départementale : en 2010, en moyenne 2,4 UMO par exploitation, pour une moyenne départementale de 1.36 (RGA des Deux-Sèvres). Cette moyenne cache, ici encore de fortes hétérogénéités.

Main d'œuvre de l'exploitation (UMO)	Nombre d'exploitations	%
1	49	30
De 1 à 2	69	42
De 2 à 3	23	14
De 3 à 4	9	6
De 4 à 5	3	2
De 5 à 6	2	1
Plus de 6	5	3
Total	163	100

Tableau N° 103 – La main-d'œuvre (UMO) des exploitations des maires agriculteurs

<sup>699</sup> Chapitre - Essai de typologie.

Seulement un tiers des agriculteurs maires (49) travaillent seuls sur leur exploitation. Ces fermes de statut individuel ont de plus petites surfaces (75 ha), mais leurs activités - surtout céréalières et bovines viande - sont caractérisées par une astreinte de travail faible.

Un autre tiers (51) de ces agriculteurs recourt au salariat<sup>700</sup> ; leurs exploitations sont surtout orientées en élevage (80%), notamment en lait, avec une surface (132 ha) et une main d'œuvre importantes (3,6 UMO).

Les agriculteurs maires disposent donc d'une ressource en travail disponible nettement plus forte que la moyenne. Si cette quantité de main d'œuvre est à relier à la surface, elle constitue une ressource qui compte pour être maire, car elle permet de se libérer plus facilement, de se faire remplacer. A contrario, elle exige plus de concertation et de conciliation entre les membres. Mais cette variable quantitative ne renseigne pas sur le lien (familial ou non) et le poids de cette ressource et la constitution du capital politique.

### ***3 - Des systèmes de productions ordinaires***

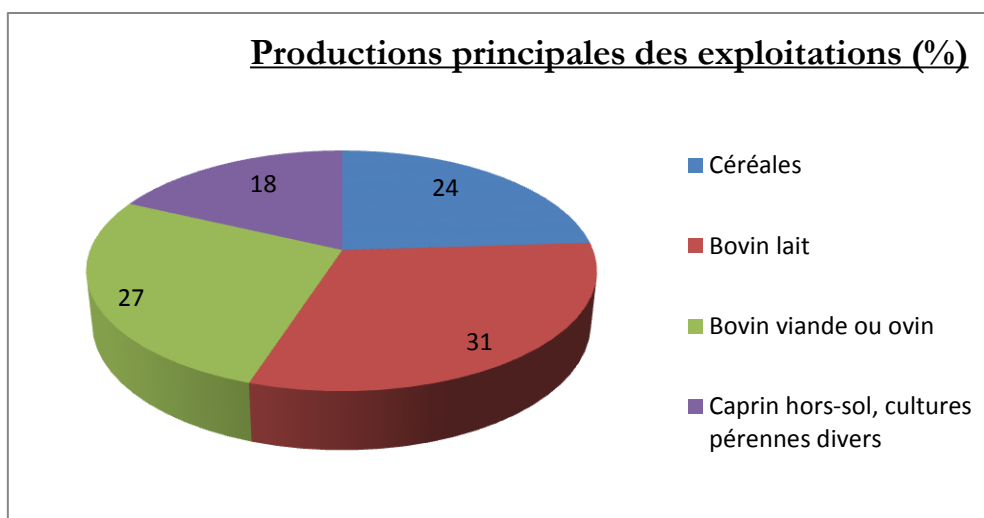
Les orientations des systèmes de production sont proches du reste de la population du département. Les 2/3 des exploitations des maires agriculteurs produisent des céréales (parfois autoconsommées); l'activité bovine viande concerne 44% exploitations et la production laitière 40%<sup>701</sup>. Une douzaine d'exploitations (soit 7.4% contre 8% en Deux-Sèvres<sup>702</sup>) développent des activités spécifiques, (plantes médicinales, légumes, ferme auberge...), généralement en production secondaire.

---

<sup>700</sup> C'est un salariat d'appoint : pour les  $\frac{3}{4}$ , on dénombre 1 salarié au maximum.

<sup>701</sup> 75 % des exploitations deux-sévriennes sont en élevage (OTEX) : 11% en bovin lait, 13% en bovin viande, 24 en ovins ou caprins, 24% en systèmes mixte. - RGA 2010.

<sup>702</sup> Elles sont au nombre de 600 en Deux-Sèvres, soit 8% des exploitations. RGA 2010.



Graphique N° 7- La production principale des exploitations des maires agriculteurs

Peu d'exploitations sont orientées en monoculture céréalière, système considéré comme le moins contraignant en temps de travail. Les activités d'élevage et les exploitations multi-ateliers dominant alors qu'elles sont plus astreignantes, entraînant des travaux peu différables et pour les récoltes, aléatoires et dépendant des conditions météorologiques. Ces caractéristiques ne paraissent donc pas particulièrement compatibles avec les exigences d'un mandat local : de fait, le système d'exploitation a dû (les 2/3 le disent), être aménagé pour concilier la fonction de maire, le métier d'agriculteur et la vie familiale.

*« Le métier de paysan a pourtant des avantages, mais quand on était avec les animaux, on n'avait pas de temps libre. Très peu. Et le temps libre devrait permettre de réaliser des choses que l'on n'a jamais réalisées... ».* B.C, en Gaec, production laitière et porcine.

*« Les multiples réunions en journée et le soir sont difficiles à assurer en période de grands travaux surtout quand on souhaite garder du temps pour la vie familiale. De plus les indemnités versées dans les petites communes ne permettent pas de se faire remplacer ou de faire appel à l'entreprise extérieure ».* T.B, Agriculteur, 63 ans, 110 ha, en production bovin viande, céréalière et hors-sol, en GAEC familial.

*« Ce n'est pas facile car les impondérables de la mairie ne sont pas toujours en adéquation avec les contraintes de l'élevage laitier. Et par manque de temps, le climat d'entente au sein du GAEC s'est détérioré après mon élection au poste de maire. J'ai tout de même des comptes à rendre à mon associé en termes de travail. Ceci dit, le maire agriculteur peut parfois se libérer plus facilement dans la journée qu'un employé ».* P.B, Agriculteur, 46 ans, 115 ha, en production bovin lait, bovin viande, céréalière, en GAEC avec des associés hors cadre familial

*« C'est assez facile en tant que céréalier, je dispose suffisamment de temps libre à certaines périodes de l'année et je peux également aménager mes horaires selon les réunions ».* J.G – Agriculteur, 59 ans, 142 ha, en production céréalière et oléo-protéagineux, en EARL à un seul associé.

*« Etre à la fois maire est agriculteur, c'est assez facile en exploitation céréalière, très difficile en production animale laitière. Etre maire exige beaucoup de disponibilité. Concilier avec des*

*productions viande ou laitière exige une organisation sans faille, en s'appuyant sur le conjoint s'il est associé à l'exploitation. Rien ne peut se faire sans le conjoint car le mandat impose moins de vie de famille. C'est un engagement de chacun ». M.P – Agriculteur, 58 ans, 62 ha, en production céréalière, en statut individuel à un seul associé.*

Outre les spécificités des systèmes de production, les maires agriculteurs ont souvent évoqué leur dépendance à l'égard des aléas climatiques et des rythmes biologiques des animaux, l'importance des relations entre les associées et la contribution essentielle de la famille. Là aussi, on peut penser que les orientations de production et leur organisation jouent sur le capital politique.

## B – Les statuts juridiques d'exploitation

Les statuts juridiques d'exploitation sont différents de la population globale des agriculteurs par le fait que les formes sociétaires (63%) sont deux fois plus fréquentes, alors que les exploitations individuelles représentaient 72% du total exploitation en 2000 et encore 60% en 2010<sup>703</sup>. Un quart des maires agriculteurs sont toutefois seuls sur leur exploitation, mais cette proportion régresse : ceux actuellement en mandat (2008-2014) ne sont que 19% installés en statut individuel, contre 40% pour ceux ayant quitté leur mandat en 2001.

Le GAEC est le statut juridique le plus courant (38.4%), suivi de l'EARL (17%), (surtout unipersonnelle<sup>704</sup>). Les autres formes sociétaires (GFA, SCEA, holding) se développent, généralement en complément, comme dans tout le monde agricole.<sup>705</sup> Le changement de statut d'exploitation en cours de mandat est marginal et rarement lié à son exercice : il concerne seulement 13 E.A sur les 163 enquêtées, et seuls 2 maires ont considéré que ce changement était lié à l'exercice de leur mandat.

Si dans les GAEC entre associés sans lien familial, la sphère professionnelle et privée est plus facile à distinguer, le mandat municipal implique toutefois de bien répartir les tâches et de s'accorder collectivement sur les grandes orientations de l'exploitation. Ce n'est pas toujours le cas.

*« Dans le GAEC, chacun avait aussi une responsabilité dans le GAEC. Il y en a un qui s'occupait du matériel et des cultures. Moi, je m'occupais des vaches, du troupeau laitier dans le GAEC. Il y en a un qui s'occupait du matériel et des cultures. Un autre s'occupait de la gestion. Et ma femme s'occupait de la comptabilité. Elle était employée à quart temps. Dans un GAEC, il faut quelqu'un qui coordonne, qui soit admis, reconnu, je crois. Et il ne faut pas qu'il y en ait un*

<sup>703</sup> - RGA 2010.

<sup>704</sup> En Deux-Sèvres, les EARL sont dans 40% des situations unipersonnelles – RGA 2010.

<sup>705</sup> Environ 400 sociétés de types GFA, SCEA, holding en D.S – Source – RGA 2010.



*qui commande. Il faut que chacun ait un domaine vraiment, où il est responsable. Je coordonnais. Et puis je m'occupais des vaches. Du troupeau laitier. Je travaillais le matin avant de partir, et le soir, parfois un peu tard. J'avais 2 h 00 de traite à l'époque. Ça va plus vite maintenant.../... Mais les associés de GAEC n'étaient pas forcément nos meilleurs amis. On ne sortait pas le dimanche ensemble. C'était d'autres, les amis. On avait une association pour le travail. Il y avait plus, quand même. On était d'accord, par exemple, on a toujours travaillé avec les coopératives. Si on n'était pas d'accord là-dessus, il n'y a pas de GAEC possible. Il faut quand même qu'il y ait un accord de fond, voire sur un certain nombre d'orientations ... Il faut vraiment qu'on en discute et que les décisions se prennent ensemble». G.D, en Gaec avec sa femme et deux associés hors cadre familial, en production laitière :*

*« Mon frère, il avait peu de responsabilités. Mais dans notre travail, on avait vraiment chacun notre boulot. Moi, je m'occupais des semis et le traitement. Lui, c'était la préparation du sol, des labours, quand on avait des vaches, évidemment, c'est moi qui faisais la traite. Sauf le week-end, on le faisait une fois sur deux. À tour de rôle. »: il s'est plus engagé quand moi j'en ai lâché. Il en avait assez peu avant. Et il a pris ses responsabilités professionnelles au fur et à mesure que moi je décrochais». F.B, en Gaec avec son frère, production laitière et céréalière.*

La contribution de la famille à l'exploitation agricole est forte, car les associés d'exploitation sont à 90% familiaux (enfant : 36%, conjointe : 31%, frères, sœurs, beau-frère ou belle-sœur : 16%) ; seuls 10 % sont associés hors cadre familial. Si les Gaec sont plus communément constitués entre parents et enfants, les EARL sont souvent établies entre époux ou, plus récemment, elles peuvent avoir un caractère unipersonnel.

Par la souplesse d'organisation qu'elle permet et la disponibilité de main d'œuvre qu'elle procure, la société d'exploitation à caractère familial facilite généralement, l'exercice du mandat municipal, mais ce n'est pas toujours le cas car, dans ce cas, la conjointe est souvent obligée d'assurer les absences de son mari maire. Aux tensions entre associés peuvent ainsi s'ajouter celles entre conjoints même si, quand les différents associés sont aussi engagés dans des responsabilités extérieures, l'engagement municipal est plus accepté, car mieux compris.

*« Au début en Gaec avec mon frère et sa femme : ma femme, si elle était là, elle le dirait mieux que moi. Elle a beaucoup fait. Souvent, j'arrivais tard d'une réunion, et on aimait que le boulot soit fait d'une manière régulière... Quelquefois, elle allait à ma place pour les animaux. Et aussi pour que les horaires soient respectés. Quand mon frère est parti à la retraite, j'ai embauché un salarié, à temps partiel, puis quand je suis devenu maire, je l'ai embauché à temps complet. Ça m'a coûté très cher. .../... Le GAEC s'est arrêté en 1993. Quand mon frère a pris sa retraite. Le GAEC posait trop de problème par rapport à l'absence sur l'exploitation. Absence que je compensais, de toute façon parce qu'il m'arrivait de travailler tard, la nuit. Et puis il y a, comment dire, des choses que certains peuvent faire et d'autres pas. Et il s'est trouvé que, à des moments, j'ai fait du travail que je n'aurais pas dû faire probablement. Parce que je me suis un peu usé. Et être beaucoup parti. J'étais gêné. Par exemple, il m'arrivait de travailler le dimanche et ça m'embêtait de travailler le dimanche. Parce que mon frère, il n'aimait pas que je travaille le dimanche. Et moi, si j'avais des semis. Parce que c'est toujours moi qui m'occupais des semis et des traitements. Mais quand je travaillais le dimanche, ça le gênait. Mais je me disais, il fait beau aujourd'hui, et j'y allais.*

*Sa femme : Je ne sais pas si tu l'as dit. Mais toutes ces responsabilités, dans une exploitation, je trouve que c'est très lourd pour celui qui reste sur l'exploitation. Moi je l'ai vécu, et il y avait les trois*

*enfants. Il y avait des moments, c'était difficile.../.... Ce n'est pas facile quand on est exploitant d'avoir beaucoup de responsabilité comme ça. Pour moi, ce n'était pas toujours facile. Parce que l'on avait un GAEC, à ce moment-là c'était plein de boulot, aussi. Et en GAEC, c'était le bordel. C'est le mot... Oh la la.*

*Lui : C'est ce que je disais par rapport à notre travail, il était bien plus difficile pour les femmes.*

*Elle : il y avait des tensions, parce que comme tu avais beaucoup de responsabilités et ton frère n'était jamais parti du tout. Ma belle-sœur me lançait toujours des pics, sans arrêt. Et moi, parfois, je faisais plus que ma part, le soir pour compenser. Parce qu'il y avait les veaux à faire boire... Pour compenser». B.C, en GAEC avec sa femme, son frère et sa belle-soeur, en production laitière et porcine.*

Si les maires agriculteurs se sont installés en majorité dans des exploitations familiales, un quart environ le sont hors lien familial<sup>706</sup>. C'est principalement le cas des agriculteurs non originaires de la commune (24), et notamment des femmes maires: 9 sur 15 ne sont pas originaires de leur commune, 6 d'entre-elles se sont installées sur l'exploitation de la belle-famille ou hors cadre familial.

*« Mes parents n'étaient pas agriculteurs, mais salariés. Un papa maçon et une maman femme de ménage, habitants Surgères. Et je me suis retrouvé à habiter comme un jeune couple chez mes beaux-parents. Et à découvrir l'agriculture. Et là j'ai commencé bêtement à donner des concentrés aux animaux. Allez pousser le tracteur. Emmenez le tracteur du champ. Le basique. J'ai commencé à apprécier, au moins de travailler en commun avec quelqu'un d'autre.../... Et c'est là où moi, j'ai pris la décision de partir en formation pour pouvoir m'installer en GAEC. Et pour moi qui suis extérieur, pour moi, c'était facile. Cela m'a permis de voir la comptabilité qui était toujours fait dans le système famille, entre le père et le fils. Où la maman n'avait pas forcément le regard. Alors que là, en ouvrant les associés extérieurs, alors il a fallu faire un bureau.../... En GAEC avec des personnes extérieures. On aplanit les choses et on est obligé de mettre les choses en règle. Nous, ça nous a fait extrêmement du bien.../...*

*Q : et votre engagement municipal ?*

*R : C'est vrai qu'on a toujours plus ou moins entendu parler de la commune. Parce que mon beau-frère a fait au moins trois mandats à la mairie.../... Et mon beau-père, en 2008, il nous a juste tendu une perche, un moment donné : « est-ce qu'il y en a un de vous, en parlant de moi et de mon mari, un de vous qui ça intéressera. » Je lui ai dit, « ça m'intéresse ». C.D, en Gaec avec son mari, son beau-père et des associés extérieurs, production laitière bovine :*

En termes de capital politique, les allochtones cumulent un double handicap : d'abord par leur insertion dans le système d'exploitation familial, ensuite par leur origine géographique. A contrario, ils peuvent donner l'image de personnes mobiles, ouvertes, voire moins marquées par des intérêts corporatistes.

Les agriculteurs maires disposent donc d'un outil de production en moyenne nettement plus important que les autres agriculteurs. Ils sont plus souvent organisés en société, statut propice à

<sup>706</sup> Les exploitations hors cadre familial concernent 30% des exploitations deux-sévriennes.

une répartition entre associés plus précise du travail et du revenu et aussi plus propice au calcul économique à la gestion que les formes familiales traditionnelles. Mais il ne résout pas tout : les absences pour exercice du mandat, mêmes si elles sont négociées et admises, imposent, non seulement à celui qui est engagé mais aussi au conjoint, un surcroît de travail et surtout plus d'astreintes.

Dans le cas des exploitations individuelles, le mandat municipal limite les possibilités d'engagement des associés ou du conjoint. Des asymétries peuvent alors créer des tensions et distendre les relations humaines dans le cadre du métier et en dehors. L'impression d'autonomie professionnelle et de liberté d'organisation du métier évoquée par les maires agriculteurs n'est pas uniforme : ceux conduisant des exploitations unipersonnelles, de surcroît en monoproduction de cultures de vente, semblent mieux lotis pour concilier l'exercice du métier et du mandat municipal que ceux en formes sociétaires.

## C – Des exploitants engagés

En Deux-Sèvres, nous avons vu que de nombreux agriculteurs étaient engagés dans des réseaux d'échanges de travail (en particulier pour récolter les fourrages), d'équipement en commun, commerciaux (coopératives), ou encore de développement ou de conseil collectif. Le choix de type de partenariat commercial (privé ou coopératif), relève souvent de conceptions plus individualistes ou, au contraire, plus collectives du métier.

### *1 - Des agriculteurs coopérateurs*

Même si deux types de comportement peuvent être se distinguer en matière commerciale, entre ceux privilégiant les structures coopératives et ceux privilégiant les organismes privés, les agriculteurs maires combinent le plus souvent les deux<sup>707</sup>.

---

707

Les partenaires professionnels	Nombre	%
Coopératives d'approvisionnement	119	73
Coopératives de commercialisation	106	65
CUMA	98	60
Centre de gestion	94	57.7
Marchands de bestiaux	67	41.1
Contrôle laitier ou de croissance	66	40.5
Négoce privés	65	39.9
Syndicats de race	33	20.2
Total	163	

Tableau N° 104 – Les partenaires professionnels des exploitations des maires agriculteurs

Au total, ils adhèrent à nombreuses structures collectives de type coopératif. Les  $\frac{3}{4}$  s'approvisionnent et les  $\frac{2}{3}$  commercialisent leurs produits en coopératives. Seuls deux sur 163 enquêtés ne commercialisent qu'avec le négoce privé, ce sont des agriculteurs réfractaires à des démarches collectives, qu'ils considèrent comme entravant leur liberté économique. Près de 60% d'entre eux font (ou ont fait) partie d'une CUMA.

Outre leur caractère commercial, les organisations coopératives s'efforcent d'être des instances mobilisatrices pour les agriculteurs, qui sont informés, associés et décideurs de leurs orientations ; certains s'impliquent dans leur fonctionnement et y prennent des responsabilités (27 % de maires ont eu des responsabilités dans une coopérative et 22 % dans une CUMA). Les coopérateurs s'y retrouvent pour l'assemblée générale et des réunions techniques de groupes. Dans ce sens, leurs élus mobilisent des qualités proches de celles d'un engagement municipal.

## ***2 - Une démarche de progrès et une inclinaison à se former***

De nombreux maires agriculteurs suivent des formations professionnelles continues : les  $\frac{3}{4}$  déclarent avoir suivi une ou plusieurs sessions de formation professionnelles dispensées par des organisations professionnelles : coopératives (44.2%), centres de gestion (38%) Chambre d'agriculture (31.2%), syndicat (23.3%).

*« La Chambre d'agriculture, c'était aussi l'occasion de se former et prendre la mesure d'un métier dans le pays. Le métier, on l'exerce. Et les paysans, il est avant tout un producteur. Mais produire, c'est une chose, mais il faut aller devant le consommateur. Et on a eu toujours, on a eu trop cette idée de dire : « je ne fais que le métier de producteur, le reste ne m'intéresse pas. ». Et ça, cette ouverture que ça vous faisait sur la continuité d'un travail, que l'on avait un moment donné... Parce qu'on était le premier acteur de la chaîne. J'ai été membre de la petite coopérative, administrateur de la petite coopérative laitière locale À l'époque. On disait : « On ne peut pas se contenter d'être un producteur. Voilà. Mon engagement va bien au-delà. » Donc, très tôt, engagés dans les CETA et l'envie de ne pas faire que subir». F.B, 75, ancien jaciste.*

Presque tous disent lire (ou avoir lu) des revues professionnelles : 90% d'entre eux et 2 revues en moyenne par exploitant.

L'abonnement aux médias	nombre	%
Agri 79	94	58
France agricole	80	49.4
Revue spécialisée technique	59	36.4
Revue syndicale	11	6.8
Revue des CUMA	6	3.7
Revue d'économie et de gestion	3	1.9
Média internet (!)	2	1.2

Tableau N° 105 – les types d'abonnement aux revues professionnelles

Les deux revues les plus lues sont Agri79 (56.8% de lecteur), journal agricole des Deux-Sèvres proche de la FNSEA<sup>708</sup>, la France Agricole (49.4%). Suivent des revues techniques (36.4%), des revues d'autres syndicats (6.8%) et celle des CUMA (3.7%). Ils lisent de multiples publications professionnelles pour actualiser leurs connaissances : ces agriculteurs présentent ainsi un rapport au métier ouvert, en questionnement sur leur outil de travail et sur leur monde professionnel. Près de 60% d'entre eux adhèrent à un centre de gestion et 40 % à des démarches de contrôles de performances des animaux volontaires (contrôle laitier ou de croissance).

Les maires agriculteurs sont donc caractérisés par un haut niveau d'information professionnelle. Ils accordent sans doute d'autant plus d'importance au niveau technique de leur exploitation que la reconnaissance professionnelle reste nécessaire à leur image d'élu local. Certains regrettent – ils l'évoquent par d'ailleurs dans l'enquête postale - que leur exploitation n'ait pas toujours été conduite comme ils l'auraient souhaité.

### ***3 - Proximité syndicale***

Les choix syndicaux des maires apparaissent quelque peu décalés avec ceux de l'ensemble des agriculteurs : ils se disent plus proches de la FDSEA (2/3), beaucoup moins de la Confédération paysanne (10.3%) et très éloignés de Coordination rurale (2.4%).

Proximité syndicale	%	Elections Chambre d'agriculture en D.S (2013)
FDSEA/JA	62	50.24
Confédération paysanne	10.3	29.6
Coordination rurale	2.4	20.13
Pas de proximité affirmée	23.9	

Tableau N° 106 – La proximité syndicale des maires agriculteurs

Bien que nombre d'entre eux aient exercé des responsabilités syndicales très jeunes, une fois maires, certains ressentent une incompatibilité entre leur mandat et leur engagement syndical dont ils ont une image partisane, voire corporatiste.

---

<sup>708</sup> Agri79 fait partie du groupe de presse Réussir, dont l'actionnaire majoritaire est la FNSEA. Les adhérents de la FNSEA sont en outre automatiquement abonnés à la revue Agri79. Les maires lecteurs abonnés à Agri79 se disent à 70% proches de la FDSEA et être, ou avoir été, adhérents à la FDSEA.

*« J'étais adhérent au syndicat FNSEA. Mais je ne me suis jamais engagé au syndicat. J'ai laissé à d'autres, le niveau syndical. Il y avait de bonnes choses. Mais aujourd'hui, avec le recul du temps, mais, ça, ça rejoint, les responsables syndicaux qui ont eu des engagements de maire, c'est un avis personnel, par rapport à la profession, ce n'est pas toujours objectif. La responsabilité syndicale, il en reste, à mon avis, quelque chose. Et je dis, quand on est élu, il faut s'ouvrir vers les autres, il ne faut pas raisonner par sa profession. Il faut sortir un petit peu de tout ça. Et aujourd'hui, je connais des jeunes qui s'engageront dans la vie publique locale, qui ont des responsabilités syndicales et je doute qu'ils soient objectifs.../... Parce que, la fédération c'est plutôt de droite. C'est vrai. Oui... Mais je trouvais, d'abord, en tant que maire on a un rôle d'impartialité et donc, parfois on est obligé d'aller contre sa propre opinion. Mais il y a la réglementation. Il y a l'objectivité. Dans une commune, il y a le monde agricole mais aussi les artisans, les commerçants. Il y a tout le monde».*  
A.B, maire de B, 75 ans

*« Si quelqu'un s'engage, agriculteur, en disant : « je veux être maire ou rentrer dans le conseil municipal pour défendre l'agriculture », moi, je pense que c'est foutu d'avance. On n'y va pas pour ça. Quand on est élu, quels que soient les endroits, dans une commune ou une communauté de communes, régions etc. on ne peut pas tenir uniquement sur sa base corporatiste. Du jour où on est élu, on est là pour l'intérêt général.../... . Après, on est d'accord ou on n'est pas d'accord, mais il y a des contre-pouvoirs. Mais du jour où on est dans une fonction publique, c'est l'intérêt général public, même si on n'est pas d'accord avec tous».*  
T.N., maire de N, ancien responsable de la Confédération paysanne, 63 ans.

S'ils considèrent avoir pris leur distance à l'égard du syndicalisme après leur investiture dans le mandat municipal, ils disent en avoir conservé certains cadres de pensée et d'action. Nous avons vu que le passé de responsable syndical les avait préparés à penser, organiser et mettre en œuvre des actions collectives : certains agriculteurs aiment à rappeler le slogan jaciste « voir juger, agir »<sup>709</sup>. Ils ont donc acquis une réflexion sur la place de l'agriculture dans la société, les amenant, là aussi, à argumenter, dialoguer et parfois à s'opposer aux pouvoirs publics. L'expérience militante est donc constitutive de leur capital professionnel et politique. Leur acquis syndical, majoritairement proche de la FDSEA, montre une plus grande difficulté pour des agriculteurs proche de la Confédération paysanne, et encore plus pour ceux de la Coordination rurale, à convertir leur engagement syndical dans un mandat local. En Deux-Sèvres, la position « apolitique » ou « centriste » de la FNSEA, pour les maires agriculteurs s'en référant, semble faciliter la captation d'un électorat local encore fortement agricole. Mais une fois élus, les maires doivent « retravailler » ce capital syndical, notamment pour faire face à leur image corporatiste.

---

<sup>709</sup> « Voir juger agir. ... Et ça, ces trois éléments du triptyque qui sont vraiment indissociables... Et toujours lier la réflexion à l'action... Cette méthode elle vaut, c'est pas parce que c'est la JAC, elle vaut aussi pour les mairies ». G.D, 80 ans, ancien maire et ancien responsable de la JAC.

Toutefois, l'agriculture se libéralisant, les agriculteurs étant de moins en moins nombreux, pris dans des logiques d'entreprise, ils sont moins enclins à s'investir dans les organisations syndicales. Ce type d'engagement dans et pour le collectif semble décliner dans la nouvelle génération d'agriculteurs.

#### **4 – Qualités professionnelles et image du métier**

Nous avons vu que le capital économique pouvait permettre de se libérer (ou de se faire remplacer) plus facilement, notamment à travers des statuts sociétaires et que l'expérience d'engagement dans les organisations professionnelles préparait à gérer des collectifs. Comment l'exercice de leur métier constitutif de leur capital professionnel - un statut de travailleur indépendant, la responsabilité d'entreprise - peut-il coexister avec une activité politique de type municipal ?

##### *a- L'importance des qualités professionnelles*

Les 2/3 des maires agriculteurs considèrent que la compétence de gestion est primordiale dans la conduite des affaires municipales<sup>710</sup>. Cette qualité est requise dans l'exercice de leur métier qui implique l'esprit d'entreprise (le « *sens de l'initiative* » souligné par 1/3 d'entre eux), d'innovation et le souci de l'équilibre économique, autant de qualités prégnantes dans la conduite d'une commune.

*« Mais moi ce que je pense aujourd'hui, dans les collectivités territoriales, c'est la démarche entrepreneuriale qui est importante, c'est-à-dire une collectivité, ça se gère. Ce n'est pas la philosophie, l'idéologie. Quand on fait de la politique, alors on se bat sur le terrain politique, mais quand on est sur une collectivité, on a le devoir de la gérer, de la faire vivre, de la faire avancer, de créer des emplois. ... les agriculteurs, ils ont le bon sens. Ils sont formés pour gérer et ils savent que rien*

<sup>710</sup> A la question « *quelles sont les 3 qualités qui vous semblent primordiales pour être maires* », les 2/3 d'entre eux mettent en avant, la compétence de gestion, le sens des relations humaines et la connaissance du territoire local, puis plus secondairement l'habitude du travail en commun (42%) et le sens de l'initiative (36%).

Quelles sont les 3 qualités qui vous semblent primordiales pour être maire	Nombre de citations	Fréquence (%)
Une compétence de gestion	105	64.4
La connaissance du territoire communal et des habitants	104	63.8
Le sens des relations humaines	101	62
Une habitude du travail en commun	68	41.7
Le sens de l'initiative et le goût du risque	59	36.2
Une habitude des relations avec l'administration	27	16.6
La liberté d'organisation	6	3.7
Une connaissance des circuits économiques	4	2.5
Non réponse	4	2.5
Total	163	

Tableau N° 110 – Les compétences attendues d'un maire

*n'est jamais complètement acquis. Quand vous prenez l'agriculture, le temps les conditionne, les prix les conditionnent encore un peu plus aujourd'hui. Donc ils ont tellement d'impondérables que si ils réfléchissaient à tout, ce n'est pas sûr qu'ils se lanceraient dans le métier.../...donc c'est le goût du risque. Et ça c'est le côté entrepreneur». A.E, maire de E., 233 habitants*

*« L'enseignant, il a une très grande valeur c'est au niveau de l'organisation. On voit là l'aspect pédagogue. Tout est bien rationnel. Alors que le monde paysan, c'est presque le contraire. (Rires). C'est à l'observation et on a aussi l'esprit d'entreprise. Alors que la personne qui a sa paye à la fin du mois, je me dis, sur certains sujets, il n'est pas dans la réalité. Il n'est pas dans la réalité parce que justement il lui manquera justement cette petite partie de culot, qu'il faut parfois oser. Prendre le risque». A.B, maire de B, 700 habitants*

Se disant, en outre, très attachés (2/3) aux relations humaines dans leur travail de maire - à travers leur capacité à instaurer un dialogue avec la population et de gérer les conflits locaux -, ils considèrent que leur habitude à travailler en commun les a préparés à manager des collectifs, ainsi qu'à travailler et à composer avec les administrations.

*« Souvent, une commune rurale, est considérée une commune de péquenots. En termes vulgaires. On dit que le paysan, c'est un être rustre. Paraît-il, dans un dictionnaire. Mais moi, je ne l'ai jamais vu. Mais les paysans, même les gens qui ne maîtrisent pas les comptes, ils sont plus aptes à gérer la commune, que certains petits chefs d'entreprise. Comme le maire précédent, qui en dehors de commander ses quatre ou cinq gars avec lui, gérait de manière autoritaire... Les paysans sont beaucoup plus adaptés que ça. Ils savent travailler ensemble. Ils savent écouter l'avis de l'autre. Alors que je dirais et je l'ai toujours pensé, des fonctionnaires, des petits fonctionnaires ils ne sont pas faciles à travailler en réunion. Surtout si c'est un gendarme... C'est mon beau-frère. Un gendarme, il est sûr de ce qu'il dit, même si c'est faux. « Moi, je connais. » « Eh bien non. Non. » C'est pour ça que je dis que les maires en agriculture, ils sont plus coopérants et plus capables de juger sur un budget, de travailler dans une réunion que des gens qui ont été commandés toute leur vie par d'autres. Et qui se figurent que là, on va les commander. Mais non. Il faut avoir une autre image que ça des gens». .../...«Moi, ce qui m'a le plus motivé au niveau du conseil municipal c'est de faire participer le plus de monde possible à la gestion communale. Par ce que les gens y vivent tous les jours, qu'il y ait le plus de gens au courant. Et pour qu'ils participent, il ne faut pas faire leur boulot à leur place... Il faut les inviter et leur laisser la place, leur laisser les moyens. On dit les jeunes ne participent pas. Nous on a fait une réunion du village, on était partisan, avec ma femme, d'inviter tout le monde y compris les fumeurs de moquette. Si on fait déjà de l'exclusion, ce n'est pas possible. Et tous les jeunes sont venus. Il n'y a aucune raison de faire de l'exclusion. Cet attachement à ce que tout le monde participe, ça nécessite d'écouter... Et quelquefois d'aller au-delà de ce qu'on souhaiterait ... et nos enfants nous bousculent aussi. Dans ma façon de penser ». B.C, maire de F., 295 habitants*

Enfin, assez souvent, les maires agriculteurs considèrent que leur connaissance du territoire municipal, essentielle, est supérieure à celle des autres élus : la connaissance des lieux et de l'histoire, celles des habitudes locales permettraient de mieux prendre en compte les attentes et les capacités collectives locales dans les décisions municipales et intercommunales. Ainsi se considèrent-ils bien placés, en tant qu'agriculteurs s'étant souvent fortement engagés dans leur profession, à assumer une charge de maire.



*b - Une image locale positive du métier mais négative de l'agriculture*

Au-delà de leur propre qualité personnelle, on peut penser que l'image de l'agriculture peut jouer sur l'élection d'un agriculteur à la fonction de maire. S'ils ne sont pas tous d'accord entre eux, les maires agriculteurs pensent en majorité (55.8%) qu'elle joue un rôle.

L'image de l'agriculture joue-t-elle un rôle pour les élections d'agriculteurs dans les postes d'élus locaux ?	Nombre	%	
Ne sait pas	7	4.3	
Oui beaucoup	23	14.1	Plutôt oui 55.8 %
Oui un peu	68	41.7	
Non pas beaucoup	43	26.4	Plutôt non : 39.9 %
Pas du tout	22	13.5	
Total	163	100	

Tableau N° 107 – Impact de l'image de l'agriculture sur l'élection d'un maire agriculteur

Lorsque l'agriculture renvoie à l'institution professionnelle, ils se considèrent mal perçus par la population locale : inégalités de répartition des subventions, démographie en déclin<sup>711</sup>... A contrario, le métier leur paraît le plus souvent connoté positivement : agriculteurs gestionnaires, ouverts, pragmatiques et ayant le sens de l'initiative ; le caractère familial de leur activité, leur proximité au local, la connaissance du territoire sont aussi fortement valorisés.

*« Etre agriculteur, et maire, ça, c'est un atout. C'est un atout. Les gens se sentent proches du monde rural. Je vois ça le midi, je regarde TF1. Jean-Pierre Pernaut, il fait ses émissions, vous voyez, qu'ils sont proches du rural. Il parle des agriculteurs, je dis, il en parle trop, à la limite parce que, tous les deux jours il parle de l'agriculture. Par rapport à l'activité que l'on a, nous, aujourd'hui sur l'ensemble de la population. Mais, je ne sais pas, les gens doivent apprécier ce système-là. Bon, le journal de 13 heures, on sait, il est écouté et vu peut-être par une population plus vieillissante que le journal de 20 heures. Mais pour qu'il y ait cet attrait, il y a une audience qui est là, dans le monde rural.../... Mais, c'est vrai, quand ils nous voient dans les champs, avec les pulvérisateurs, ce n'est pas toujours là qu'ils nous apprécient. (Rires) il faut faire attention, là aussi». R.C., maire de V.1480 habitants*

711

A quelle image renvoie l'agriculture pour l'élection d'un maire agriculteur :	nombre	%
Le secteur agricole (régression, inégalités, primes, lobby vert)	25	21.3
L'autochtonie (implantation familiale, proximité locale, connaissance du territoire)	23	19.7
La profession (gestionnaire, ouverture, réalisme, sens de l'initiative)	18	15.4
L'individu et sa personnalité	16	13.7
La nature, l'environnement, le vivant	15	12.8
Les relations avec les citadins et néo-ruraux	11	9.4
Les terroirs, espaces, paysages, chemins	9	7.8
	117	100

Tableau N° 108 – L'image de l'agriculture pour l'élection d'un maire agriculteur

La dimension environnementale renvoie à la nature dont ils se considèrent garants, à la production des paysages et à la valorisation des terroirs dont ils se disent les acteurs<sup>712</sup>. 60% pensent que la double fonction de maire et d'agriculteur est par ailleurs mieux reconnue aujourd'hui par la population.

De leur point de vue, leur implication locale, leurs qualités professionnelles et la disponibilité de leur métier, expliqueraient leur légitimité à être maire en tant qu'agriculteur.

*« Je crois que le regard du maire rural, c'est un peu... quelque part le miroir de l'exploitation. C'est-à-dire qu'on aime. Une exploitation, c'est un espace, c'est un territoire que l'on aménage. Avec des animaux, c'est une vie. C'est une petite vie autour du monde animal, certes mais aussi avec des gens qui travaillent, éventuellement. Et la commune, il n'y a pas de doute que ça nous aide beaucoup pour appréhender la vie de la commune. Certes, c'est différent mais globalement l'assise est un peu la même. On est forcément des hommes de proximité. Moi, je le pense et je suis assez réaliste. Je veux pas dire qu'on est les meilleurs ce n'est pas ça. Peut-être, qu'après on a peut-être pas assez d'ambition. C'est possible qu'on n'ose pas nous franchir des étapes que d'autres, avec... C'est pourquoi on a quand même besoin d'adjoints, notamment qui aient un regard autre, un regard d'autres milieux professionnels. Ou socioprofessionnels. Parce qu'il ne faut pas que ce soit un conseil municipal d'agriculteurs. Ce serait compliqué». A.D., maire de D., 100 habitants*

*« Quand on a fait le remembrement autoroutier, par exemple, avec le passage de l'autoroute. J'avais un regard sur le territoire, je savais comment il était composé. Là où on se rend compte que c'est important, c'est qu'aujourd'hui, les gens qui me remplacent, même si, mais je ne parle pas du maire parce qu'il n'est pas de là, mais il n'est pas loin, il travaille sur Niort. Mais il ne connaît pas géographiquement son territoire comme quelqu'un qui a toujours vécu... Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, la mémoire du territoire elle existe et je fais partie maintenant des anciens qui la connaissent. Tous les autres sont décédés. Et je m'en suis rendu compte depuis que je suis parti. Ils font des choses que je n'aurais probablement pas fait, vu comme ça, quelquefois... des histoires de fossés ou de chemins, je leur dis : « Ecoutez les amis si vous étiez venus me voir, je vous aurais dit qu'elle était l'histoire de ce chemin. Quelle était l'histoire de ce fossé. Ce n'est pas du tout ce que vous croyez. » Voilà. Donc, cette mémoire là, « est-ce qu'elle est indispensable aux nouvelles générations ? » Je n'en suis pas sûr. Je ne sais pas. Ce que je sais, hier, c'était important dans la gouvernance de la commune, que des élus connaissent bien cet espace. Mais cette mémoire-là, elle va disparaître. C'est clair.*

Q : Le fait d'avoir conduit une exploitation, d'avoir été en GAEC, aussi ?

712

Image de l'agriculture et impact sur l'élection	Oui, un peu, beaucoup	Non, pas beaucoup, pas du tout
L'implantation familiale, proximité locale, connaissance du territoire	26	0
Gestionnaire, ouverture, réalisme, sens de l'initiative de la profession	15	0
Image de la nature, de l'environnement, du vivant	14	1
Terroirs, espaces, paysages, chemins	9	0
Relations avec les citoyens et néo-ruraux	6	6
Régression démographique, inégalités, primes, lobby vert du secteur agricole	5	1
La personnalité de l'agriculteur	4	10
Total	79	18

Tableau N° 109 – Image de l'agriculture et impact sur l'élection d'un maire agriculteur

R : ça aide, sans doute. Sans doute. La décision, à un moment donné, il faut la prendre. Je trouve surtout que ça permet d'avoir un environnement concret pour pouvoir.... On s'appuie sur quelque chose. Le paysan, c'est un peu ça. Pour prendre une décision, il veut des choses sur lequel s'appuyer.../.... Je vais vous raconter une anecdote. On refaisait le parvis de l'église de la commune. Donc on fait appel à deux architectes du CAUE.../.. Il y a aussi, c'est la méfiance des paysans. Donc, les gars étaient lancés, ils avaient mis leur niveau, et tout ça. Et puis ils avaient commencé les travaux. Et j'y passe, je me souviens, je rentrais du Conseil général. Je passe là-bas à midi pour voir le chantier. Et je dis : « attendez ça ne va pas aller, votre truc. Parce qu'on avait un problème de pente, dans les deux sens. C'était un petit peu compliqué techniquement, je reconnais et je lui dis : « Vous vous allez me mettre des ficelles pour me mettre trois niveaux différents. Et puis vous me tirez tout ça, et je choisis. » Donc, la place se réalise. Et quand on l'a inauguré, le gars de la DDE, il me dit : « très honnêtement, vous aviez raison. ». Et j'étais content de moi. Et pourquoi ? Parce que c'était mon regard. Parce qu'on avait construit des bâtiments, on avait fait des bétons, tout ça... Et tous ses aspects de niveau, de rapports. Je ne lui en veux pas trop, mais quand même, je me dis toujours : « quand un maire conduit un projet, il faut qu'il ait un avis, sur ce projet... Même s'il a des techniciens autour de lui, il se fait expliquer les choses. Mais au dernier du dernier, c'est quand même lui qui prend la décision parce qu'il devra l'assumer demain. Et ça, je l'ai appris ». F.B., 75 ans, maire de R., 1430 habitants

Le sentiment de dégradation de l'image du secteur agricole est contrebalancé par la reconnaissance des qualités professionnelles et humaines des agriculteurs, même si leur manque de disponibilité reste un problème crucial<sup>713</sup> : 20% considèrent que la situation des maires agriculteurs s'est détériorée, en particulier pour leur difficulté à exercer à la fois le mandat et le métier.

Forte autochtonie, compétences professionnelles et relative disponibilité sont les principales qualités constitutives de leur investissement dans le champ politique local, celui-ci impliquant en retour une attention particulière dans la conduite de leur métier. Le bon exercice du mandat d' élu local passe ainsi par la maîtrise de son articulation avec le métier d'agriculteur.

---

<sup>713</sup> Ils sont minoritaires (20%) à considérer que la situation des maires agriculteur s'est détériorée, en particulier pour la difficulté à conduire l'exercice du mandat et le métier.

### 3 - Conduire son mandat de maire

La grande majorité des maires agriculteurs (91% ont été élus maires avant 60 ans) ont accédé au mandat de maire au cours de leur carrière professionnelle. L'une et l'autre activité doivent donc être combinées, leurs conflits arbitrés car elles engagent d'autres qu'eux-mêmes : leurs collaborateurs et/ou conjoint d'exploitation.

#### A – Aménager l'exploitation

Si l'agriculteur bénéficie d'une liberté d'organisation (il est « *son propre patron* »), il est cependant souvent associé à des pairs, et l'exercice de son métier dépend aussi des cycles saisonniers naturels et des contraintes de la production. Pour 25% des maires agriculteurs, le mandat et métier ont été plutôt difficiles à concilier.

Difficultés à concilier mandat et métier liées	nombre	%
A l'exploitation : dimension, production, statut	60	43.2
A des questions d'organisation en général	18	13
Au mandat de maire : temps, disponibilité	17	12.2
A la commune : grandeurs, moyens...	13	9.4
Aux préoccupations multiples, disponibilité	12	8.6
A la famille : compréhension, partage	11	7.9
Aux soucis économiques ou financiers	8	5.8

Tableau N° 111 – concilier le mandat de maire et le métier d'agriculteur

Deux tiers des maires agriculteurs pensent que ces rapports restent à maîtriser. De fait, les exigences professionnelles priment sur celles du mandat municipal. C'est donc là un facteur potentiel du désengagement potentiel de la fonction de maire. Face aux difficultés de concilier les deux, ils ont dû repenser le travail sur leur exploitation.

#### 1 – Une liberté d'organisation limitée

Un statut professionnel proche du travailleur indépendant peut donner l'impression, pour qui n'est pas agriculteur, de liberté et de souplesse d'organisation, de n'avoir de compte à rendre qu'à soi-même. Mais c'est oublier que ces maires doivent faire face, dans leur métier, comme leurs pairs, à des impératifs de cycles de production, de rythmes des saisons et de variations de prix.

*« Il y a la question de la disponibilité, peut-être, aussi. La disponibilité ce n'est pas le terme exact. C'est plutôt la liberté d'organiser son temps. Pour moi, ce n'est pas la disponibilité. On n'est pas plus disponible qu'un ouvrier qui est aux 35 heures. Par contre on s'organise, on n'a pas*

*d'impératifs horaires. Peu, assez peu. Et donc, oui, au niveau du travail, ça allait. Parce que je ne m'occupais que de la traite, à ce moment-là. C'était 90 ha, avec du lait. Et moi, je ne m'occupais que des vaches, en fait. Que la traite. C'était assez facile. La traite, et les veaux, 2 h00 le matin et 2 h 00 le soir. C'était assez facile, à ce moment-là. .../... Parce qu'en fait, durant mon premier mandat, l'exploitation a pris un virage, aussi. De 17 vaches en transferts laitiers, on est passé avec un bâtiment neuf, là on arrive avec 49 vaches, avec une salle de traite. On s'est spécialisé vraiment là-dedans. 316 000 l de quotas. Avec un peu de céréales quand même. Avec 98 ha c'est un peu juste». V.B, en GAEC avec son mari et son beau-père, en production laitière bovine*

*« Je suis mon patron, mais comme toutes professions libérales. Dans une profession libérale quand on est indépendant de clientèle. Parce que, quelqu'un qui est médecin, par exemple. Moi, à un moment donné, je décale, et je vais à mon robot, le soir, après les réunions. Mais je me dis que je ne ferai pas ça toute ma vie non plus.../.... Autant mon frère comme moi on a eu de gros problèmes de dos, à un moment donné, il a bien fallu embaucher et puis après ça, on s'est dit... On a repensé l'exploitation et on a dit : « il faut faire autrement et sans salarié. Ou diminuer le travail ». C'est de l'égoïsme, c'est sur, mais à un moment donné, je ne voulais pas être dépendant du personnel. Parce que, je le vois ici, gérer du personnel, c'est ce qui a peut-être de plus difficile. Au départ, j'ai eu du mal». R.C, en GAEC avec son frère, en production laitière bovine.*

*« Si j'avais été en GAEC avec un frère je n'aurais jamais pu. Cela aurait été une source de conflit parce que le frère aurait été au boulot, il aurait dit : « Ecoute, je fais tout le boulot et puis toi, tu arrives, moi, je suis prêt de débaucher.... » Cela aurait été une source de conflit. Donc je n'aurais jamais pu. Maintenant l'agriculture individuelle a tendance à diminuer et beaucoup de jeunes travaillent en GAEC. Je vois mal quelqu'un avoir des responsabilités, même professionnelles, parce qu'il y a des responsabilités professionnelles qui quelquefois sont aussi importantes que les responsabilités publiques...Parce que travailler en GAEC et puis être parti de trois jours sur cinq, c'est impossible ». A.F, agriculteur en statut individuel, en production viande bovine.*

Les formes sociétaires impliquent un accord continu et renouvelé entre leurs membres sur la réparation des tâches, notamment pour les travaux non différables comme les récoltes de fourrages et la période de mises-bas : ces tâches ne pouvant pas être sacrifiées, l'exploitation retrouve sa priorité sur la fonction politique.

Mais en retour, le mandat municipal entraîne une forte proportion de ces agriculteurs (les 2/3) à réaménager plus ou moins fortement leur exploitation avec, il est vrai, différents gradients. A la question « vos engagements ont-ils entraîné des aménagements dans votre exploitation », les réponses se répartissent, en trois gradients : « sans aménagement » (40.5%), ceux « à la marge » (31.3%), ceux « de façon importante » (28.2%).

## **2 - Repenser le travail**

Les aménagements concernent surtout la simplification du travail (1/3) et sa réorganisation (1/3) : l'externalisation de certaines tâches, notamment en recourant à des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), l'embauche d'un salarié, l'appel au service de remplacement professionnel

départemental (financé en partie par les indemnités d'élu), l'aide des voisins restant exceptionnelle.

*« Bon, globalement je savais que ça demandait plus de temps, mais au niveau de la réorganisation des tâches, cela n'a pas posé de problème, juste qu'il a fallu quand même que je m'organise un peu mieux pour la gestion de l'atelier caprin. Ensuite, sur la question du salarié, on s'est posé la question. Et puis, finalement, on a vite abandonné. Et on a laissé les choses telles quelles. On s'était dit si ça coïncide à un moment donné, il faudra embaucher un salarié. Et c'aurait été mon salaire, mon indemnité de maire qui aurait servi à payer mon salarié. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et donc on a laissé la rémunération identique». D.G., en production caprine et ovine.*

*« Et j'avais pris un salarié à mi temps. C'est-à-dire que le salarié me coûtait plus cher que mes indemnités. Mais, c'est un choix que l'on fait. J'étais en GAEC avec mon fils. Et un de ses beaux-frères. Parce que le GAEC avait commencé en 1988. En 1992, il y a eu un deuxième associé qui était le beau-frère de mon fils. Et après, on a créé un atelier chèvres. On avait 500 chèvres et 80 charolaises. Et puis voilà, ça a tourné comme ça. Et moi, j'ai pris un salarié. J'essayais d'assurer la traite comme je pouvais le matin et le soir. Et après, le salarié pour me remplacer. Et puis il était temps que ça finisse le mandat, parce que ça fatigue. Et ça fait beaucoup d'heures de nuit. Il faut se lever le matin ce n'est pas évident. Et donc j'ai pris ma retraite en 2004. J'ai eu trois années où il fallait faire front de partout. Là, je ne sais pas comment j'ai fait. Mais bon, ça arrive à passer, mais c'était temps que ça finisse. En GAEC, ce n'est pas toujours évident». A.B., en production caprine et bovine.*

Mais souvent, les absences sont souvent compensées par de la main d'œuvre familiale : enfant, conjoint, installation d'un nouvel associé. Lorsque le conjoint est associé du GAEC, il pallie les absences au prix d'un surtravail qui peut générer des tensions dans la vie familiale.

Le statut GAEC familial n'est pas toujours le plus adapté, car il faut y tenir sa place en réalisant sa part du travail qui détermine aussi ses prélèvements. Dans les exploitations laitières, les maires agriculteurs se réservent souvent la traite quotidienne : cette tâche permet de se tenir régulièrement au courant de l'efficacité du fonctionnement de l'exploitation. Elle représente aussi la fonction essentielle en termes de revenu. Enfin, la régularité des horaires de traite, matin et soir, permet d'organiser et de concilier le temps professionnel et l'agenda municipal.

### ***3 – Repenser l'organisation***

Pour compenser un déficit de la main-d'œuvre, d'autres (30%) repensent leur l'organisation. L'intégrité de l'outil de production et de ses capacités productives sont rarement remis en cause. Par contre, les activités de l'exploitation sont simplifiées par le choix de productions moins exigeantes en travail : par exemple, arrêt du lait pour la production de viande. Plus rarement, on diminue une activité ou encore, on extensifie la production.

« J'ai supprimé les trois agnelages, j'ai supprimé la partie sélection, et je suis revenu sur un système beaucoup plus classique. Avec un agnelage par an, sans faire de contrôle de performances et en arrêtant la sélection. Je fais toujours mon schéma génétique prévisionnel, mais il prend moins de temps. Et puis surtout, j'organise mon travail de pose d'éponge, d'insémination, etc., de façon plus souple. Et j'arrive mieux à dégager du temps. Et du coup, j'arrive à concentrer mon travail sur la matinée et à avoir du temps libre l'après-midi.

Q : Et il y a la contrainte de la traite, parce qu'il y a des chèvres ?

R : Mais les parents sont toujours là... Bon, les soirs où j'ai conseil municipal, par exemple, c'est ma mère qui va faire la traite à ma place. Elle a 63 ans. Mais elle n'est peut-être pas là pour longtemps. (Rires) : L'équilibre, il tient à ça, il tient au fait qu'il y a les parents, qui donnent un petit coup de main. Parce qu'il y a de temps en temps un stagiaire qui est là. Cela me permet de me libérer. Mais quand il y a une période un peu plus intensive, du foin à faire par exemple... Si il y a une réunion de mairie, tant pis. Je m'excuse, je m'absente et je fais d'abord le travail de l'exploitation. Mais on a énormément simplifié». D.G., en GAEC familial, en production caprine et ovine.

Les maires agriculteurs pensent que l'exemplarité professionnelle<sup>714</sup> est un enjeu à la fois pour les pairs et pour la population locale. Du coup, ils n'hésitent pas à changer certaines pratiques pour renvoyer une image positive de leur exploitation : précaution dans l'épandage des engrais de synthèse et produits de traitement chimiques, restriction d'arrosage, entretien des abords exploitation. Ce souci d'exemplarité, tant sur un plan technique, économique peut parfois être en contradiction avec leurs choix professionnels, et aussi mettre en péril l'exploitation. L'irrigation en est l'exemple : elle n'est plus en phase avec l'attente sociétale appelant à une gestion raisonnée de la ressource en eau, mais elle assure productivité des fourrages et la sécurité des revenus. Dans ces situations, ces maires agriculteurs doivent redoubler d'explications, se justifier et parfois se résoudre à abandonner cette pratique.

« On a ce besoin d'être bon. D'être bon techniquement, parce que le jugement, il est quelquefois terrible, des gens. Je ne sais pas si on peut s'en passer, mais ça joue. L'exemplarité, parce que ça permet d'être plus crédible. Je me souviens avoir exprimé des opinions sur les bulletins par rapport à l'eau, on arrosait un peu. Il y en a qui m'ont dit : dis donc, tu vas te faire critiquer. » J'ai dit : je ne vais pas me faire critiquer. Parce que j'ai expliqué ce qui nous a permis l'arrosage. Et que finalement, ce n'était pas le Pérou, mais que certainement, c'était une erreur. Mais ça correspondait à un besoin, compte tenu de la surface qui n'était pas très importante pour quatre personnes. On aspirait à avoir quand même un revenu qui soit correct. Pas forcément mirobolant, mais qui soit correct. Ce sont des choix auxquels l'agriculteur a droit et il faut pouvoir les assumer. Et pour pouvoir les assumer, il faut produire bien. Ça, ça contredit, ça contredit, Pff! . Mais comment faire ? Quelles alternatives il y a ? ». B. C., maire de C. en GAEC, en production viande.

« Mais, de temps en temps, on avait à justifier, quand on avait arrosé le blé. Le blé, ça ne s'arrose pas. Des choses comme ça. Mais si on remplace le blé par le maïs, c'est plutôt mieux, parce que c'est deux passages maximum sur le blé. Et on sauve une récolte. Le maïs, on sait que dans notre secteur,

<sup>714</sup> Maresca, La représentation de la paysannerie – remarques ethnographiques sur le travail de représentation des dirigeants paysans, art. cité.

*si on veut mener le maïs, il faut au moins 200 mm d'eau. Après, il faut expliquer. Ou on est capable de justifier les choix que l'on fait, en expliquant vraiment de façon objective les choses. Mais après, vous tombez aussi sur des gens qui font de l'opposition. Si ils sont contre l'arrosage systématiquement, évidemment, on ne peut pas trouver de légitimité vis-à-vis de ces gens-là ».* F.B, maire R. agriculteur laitier et irriguant.

*« On a changé des assolements raz les lotissements parce qu'on voit bien qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. Et j'avais lancé, au départ, un projet d'irrigation, dans la plaine, ici. J'ai abandonné. Et je ne regrette pas aujourd'hui de l'avoir abandonné. Par rapport à l'image, qui s'est nettement renforcée aujourd'hui. Cette image de gens qui utilisent l'eau, qui est une denrée rare, aujourd'hui c'est ce qui m'a fait reculer ».* R.C, maire de V., agriculteur laitier.

#### **4 - Se désengager d'autres mandats**

L'engagement municipal demandant du temps, l'aménagement de l'exploitation n'est, on l'a vu, qu'une solution partielle. Ainsi, un maire sur deux a arrêté ses responsabilités professionnelles.

*« J'avais aussi des responsabilités à la CAVEB (Coopérative). J'étais dans le conseil d'administration. J'étais trésorier adjoint. Le fait de participer au conseil d'administration, ça oblige à prendre la parole en public. Et de dire clairement ce que l'on pense. Forcément, c'est utile, après dans la vie d'un élu local. Et d'affirmer des positions. Et puis de l'organisation. Quand on sait que l'on a un conseil d'administration, l'après-midi, il faut s'organiser. Il faut faire le travail le matin ou au moins anticiper la veille. On essaie de programmer. J'essaie de programmer le travail, en tout cas en fonction de la vie de la mairie. Cela m'a obligé à réorganiser beaucoup de choses..../...Et donc, du coup, j'avais déjà réfléchi au niveau de l'exploitation comment réorganiser un petit peu les choses. et je restais comme membre du conseil. La première année, après l'élection, j'étais membre du conseil. Et j'avais laissé des responsabilités à côté. J'étais dans le conseil d'administration du Centre l'insémination. Je siégeais au schéma de sélection du Moutons vendéen donc, j'avais laissé ça. Je n'avais que le conseil d'administration. Mais je n'arrivais pas quand même à fournir. Et je me suis désengagé, petit à petit de la CAVEB. Et je suis sorti complètement du conseil d'administration, un petit peu avant d'être maire ».* D.G, 40 ans, élu maire 2008.

Les raisons invoquées sont le temps disponible, quelquefois, nous l'avons vu, la compatibilité avec un mandat syndical. Si les maires agriculteurs peuvent être attachés à sauvegarder les intérêts de leur secteur professionnel dans l'exercice de leur mandat municipal, ils prennent de la distance avec celles jugées trop partisans. Car il leur est difficile de s'afficher à la fois dans des revendications catégorielles et dans la défense de l'intérêt de toute la population. En définitive, le mandat politique local tend à devenir un engagement exclusif, ce qui entraîne un certain éloignement du monde professionnel, même si le rapport au métier reste étroit. Les maires agriculteurs se distinguent ainsi des autres agriculteurs par leur abandon des engagements professionnels. Ils peuvent ainsi mieux se positionner dans les responsabilités intercommunales.



## B – Endosser l'habit de maire

La charge politique implique de passer du temps à la mairie pour s'informer, préparer et conduire les conseils municipaux, représenter la commune à l'extérieur, participer aux réunions supra-municipales, etc. Bref, l'agriculteur doit endosser l'habit de maire.

*« Et je passe un temps fou, parce, être maire d'une petite commune, on passe beaucoup plus de temps que dans une grosse commune. Par ce qu'il faut tout faire. Et j'attachais de l'importance, parce que dans une petite commune, quand quelqu'un est dans la peine, il a besoin qu'on lui rende visite. Et comme je connaissais tout le monde, un par un, si il y avait un décès, j'allais toujours rendre visite à la famille. Ça aurait été dans une grande commune, je ne l'aurais pas fait, évidemment. Je pense que tout le monde a le droit, qu'il soit petit ou grand, tout le monde a droit à être soutenu. Être soutenu par ceux qui ont un peu de pouvoir. Et le rôle du maire, dans ce cas-là, nécessite beaucoup de temps. Donc, on est amené à s'occuper de problèmes familiaux ». B.C, ancien maire d'une commune de 295 habitants, 68 ans.*

*« Le maire est confident, beaucoup. C'est en même temps l'assistante sociale. On est aussi officier de police de la commune. Enfin il y a des choses beaucoup plus douloureuses. Allez annoncer le décès de jeunes, deux de la même famille, qui s'étaient tués en voiture, à deux ans d'intervalle... De la même famille, à deux ans d'intervalle ....allez annoncer ça en pleine nuit... Mais aussi des gens qui menaçaient ... Il y a un qui est venu avec un fusil». A.A, ancien maire de A., 82 ans.*

Si le métier permet une certaine liberté d'organisation, la charge de maire peut être déléguée en partie à un adjoint, sans oublier l'appui du secrétaire de mairie.

### 1 - Composer l'équipe municipale

Les maires agriculteurs disent s'appuyer fortement sur leurs colistiers élus, surtout sur leurs adjoints. Ils se considèrent souvent comme animateur de l'équipe municipale. La présence d'un adjoint retraité, appréciée pour sa disponibilité, est anticipée dès la constitution des listes.

*« En fait, le maire il a quand même un gros rôle d'animateur. C'est essentiel. Le maire ne peut pas faire les choses tout seules. Il faut qu'il délègue beaucoup... enfin qu'il délègue... Qu'il laisse penser et travailler. C'est vrai qu'on a un programme quand on s'engage dans la commune. Ces quelques grandes idées, quelques fils conducteurs mais dans la mise en œuvre de ce programme... Moi j'ai vu des communes quand le maire est parti, ses successeurs, qui étaient avant dans son équipe, qui ne connaissaient peut-être même pas 20 % du fonctionnement de la commune. Pas plus. C'était beaucoup la secrétaire de mairie qui était capable de dire.... Ça, ce n'est pas normal. Un duo entre le maire et son secrétariat je pense que ça existe encore souvent... Trop souvent, de mon point de vue... Nous, là, il y avait 4 adjoints. C'était vraiment chacun son rôle... Et ça fonctionnait en bon esprit. Vous savez, ça oblige à ceux qui sont à côté de se dire : « bon, il faut que je fasse mais si je fais, je prends mes responsabilités. Mais attention. » Je trouve c'était une bonne façon, quand même de faire que ses adjoints s'engagent dans la mission municipale... Tout en respectant le patron». F.B, maire d'une commune de 1630 habitants.*

« Mais ce n'est pas simple non plus. Parce qu'on n'a pas de retraités, par exemple donc, on a que des actifs et pas que des agriculteurs... / .... J'en ai une qui peut assez facilement se libérer c'est mon adjointe qui est agricultrice. Et elle a fait beaucoup de réunions. Et à un moment, elle en a marre, aussi. Dans les 15 de la liste on avait deux retraités. C'aurait été intéressant de les conserver. Mais les deux retraités ne sont pas passés». C.F, 45 ans, maire de N. commune de 750 habitants.

## **2 - Secrétaire de mairie, collaboratrice et confidente**

La secrétaire de maire est souvent l'interlocutrice directe des administrés, à travers le courrier, la hiérarchisation de l'information, l'alerte sur certaines questions, la préparation et le suivi des dossiers. Situé au centre de l'organisation municipale, son rôle tient à la confiance réciproque que le duo maire et secrétaire construit. Au changement de maire, ces liens doivent être repensés, le maire novice doit souvent composer.

«Moi, j'ai eu la chance dans ma fonction d'élu c'est que j'ai toujours eu la même secrétaire. Je pense que l'on partira ensemble. Et j'ai une secrétaire, pour ça. Je sais que sur l'aspect réglementaire, elle m'alertera. « Attention il y a ça qui n'est pas comme il faut ». Et ça c'est primordial. Donc elle alerte. Pour ça, je sais que j'ai de la chance. Elle m'a beaucoup aidé. Et ça c'est toujours bien passé, en parfaite harmonie... Moi, j'ai ressenti ça. Après, au bout d'un certain temps.... Et puis aussi, on sait comment ça fonctionne et aussi on sait comment chaque homme ou femme fonctionne. Parce que la même interprétation selon qu'elle vienne de telle ou telle personne, on arrive à se faire son idée. Celui-là, s'il élève la voix il ne faut pas en tenir compte, il exagère ». A.B, 67 ans, maire d'une commune de 700 habitants.

« Moi je me reposai sur la secrétaire de mairie qui était hyper compétente et qui est aussi secrétaire de la commune de V (commune voisine). Et ça, c'était très intéressant parce que l'on a beau être proches, on ne fonctionne pas du tout pareil. Par exemple dans l'autre Communauté de communes ils avaient intégré des écoles et on s'est aperçu avec le temps que ce n'était pas très intéressant. Donc, elle me conseillait là-dessus. Et au niveau des subventions, elle était très très compétente. Et tout de suite, ça collait entre nous deux, on a un an de différence. Elle était assez jeune, vraiment la confiance de tout le monde. Et pour moi c'était un gros appui». V.B, 45 ans, maire d'une commune de 163 habitants.

« La secrétaire c'est quelqu'un qui a un rôle très important. C'est aussi la confidente. Elle a été nommée secrétaire quelques mois avant que je sois élu. Et j'ai fait tous mes mandats avec elle. Et elle est née dans la commune. (Rire). Ca ne veut pas dire que l'on n'a pas eu quelques petits différents. On se tutoyait... ah oui... (silence) C'est sûr. Il faut une confiance. Je le conçois de la sorte. Une confiance entre la secrétaire et le maire... ». A.A, 82 ans, ancien maire d'une commune de 410 habitants.

« J'avais une secrétaire qui vient de prendre sa retraite il y a 15 jours, qui était exceptionnelle. Clairement exceptionnelle. Elle m'a vraiment appris comment on faisait. J'essaie de garder maintenant la leçon mais sincèrement, elle m'a beaucoup appris. A la Communauté de communes, au Pays, oui, on voit bien les difficultés que chacun a... Pff. Il faut apprendre ». R.C, 52 ans, maire d'une commune de 1480 habitants.

Si dans les grandes communes, des services étoffés permettent des délégations administratives, dans les petites, on plus souvent un secrétariat à temps partiel pour des charges de travail variées et conséquentes.

*« La secrétaire de l'ancien maire est toujours là aussi. C'est sa belle-fille. Il déléguait beaucoup à sa secrétaire. On me reproche un petit peu souvent qu'elle a pris l'habitude, on aurait dit que c'était elle qui était le maire. Et on me le fait remarquer des fois, quand les gens rentrent dans le bureau, ils me l'ont dit... Et c'est pour ça que depuis quelque temps, j'avais dit : « pourquoi on ne fait pas une pièce ? » Parce que c'est vrai, parce que moi j'ai galéré un petit peu avec elle, dans le bureau, je veux dire. Parce qu'il venait du monde qui aurait souhaité nous voir tout seul. Et que la secrétaire n'entende pas, ne participe pas. Et qu'est-ce qui se passait ? Les gens venaient à la maison. Et on a plus de vie privée, après». A.B, maire d'une commune de 100 habitants.*

*« On est ici, dans le secrétariat, bureau et aussi la salle conseil (rires) c'est l'unique pièce que l'on a. On n'a pas du monde, non plus, tous les jours. Mais je trouve ça dommage quand il y a une personne qui est là avec la secrétaire, que le téléphone sonne en même temps, on répond, mais il n'y a pas d'intimité. C'est gênant. Pour moi c'est gênant. A côté, on a une salle socio-éducative qu'on loue. Et à l'étage, les archives. Et mon bureau, qui n'est pas fini du tout parce que je n'arrive pas à prendre le temps de le finaliser, en haut, au moins pour travailler simplement. Par exemple, je suis obligé de tout étaler, pour préparer le conseil. Voilà. Donc notre projet de faire une entrée par l'arrière et faire comme un petit sas qui permettrait de faire un peu attendre les gens. Ce sera le seul projet sur ce mandat-là. On ne peut pas en faire plus. Ou alors, il faut aller faire un emprunt. Pour l'instant, la commune n'a pas eu d'emprunt». C.D, maire d'une commune de 118 habitants :*

### **3 – Etre maire, une activité à mi-temps**

Les agriculteurs maires disent consacrer au moins un mi-temps à leur mandat, sans compter le temps des réunions. Ils passent à la mairie tous les jours, en fonction des horaires de travail (traite et soins aux animaux pour les éleveurs, interventions sur les cultures pour les cultivateurs). En périodes de récolte ou de forte activité, les exigences de l'exploitation priment sur le mandat.

*« Moi, mon organisation du temps de travail entre la ferme et la mairie, c'était le matin à la mairie, l'après-midi à la ferme. Je vous disais que je faisais beaucoup d'interventions sur la ferme. Généralement, c'est jamais le matin. Des fois, un peu le soir, tard. Pour éviter le vent ou quelque chose comme ça. Ou le soleil. Sauf exception, avec les moissons, ou quelque chose comme ça. Autrement, c'était le matin à la mairie, et l'après-midi sur la ferme. Ça, c'était un peu la règle ». J.B, en GAEC, producteur de lait en GAEC avec son frère.*

*« Et puis, dans la journée, on n'est pas 8 heures de temps sur l'exploitation. On peut arriver à concentrer. C'est ce que je fais. Je concentre mon travail sur le matin, de manière à être disponible dans l'après-midi. Il n'y a pas beaucoup de métier, peut-être quelques artisans, qui arrivent à le faire. Et c'est un avantage du métier d'agriculteur. .. / ... Aujourd'hui, je dirais, juste la mairie, c'est un tiers-temps... : un tiers mairie, et deux tiers d'exploitation. Ça prend forcément aussi sur le temps privé. Les réunions le soir, venir le samedi, parce qu'il y a des mariages deux ou trois fois par an. Ce n'est pas énorme. Il y a de temps en temps un peu de représentation à la mairie». D.G, en GAEC familial, en production caprine et ovine.*

« Notre profession, c'est vrai... Il y avait peut-être beaucoup d'inconvénients... Mais il y avait cet avantage : c'est que l'on pouvait organiser, programmer son temps comme on voulait. le matin, j'avais trois permanences le matin à la mairie. Le lundi, mercredi et le vendredi. J'y allais de 10 heures 30 à 12 heures.. Si quelquefois je traînais une demi-heure de plus à la mairie, bon, je revenais un peu plus tard ... J'embauchais une demi-heure plus tard l'après-midi. Et personne ne me disait rien. Il y avait une souplesse quand même. Ça, à ce niveau-là, il y avait une souplesse.». A.F, installé en exploitation individuelle, en production viande bovine:

« Les agriculteurs ne peuvent pas abandonner de l'exploitation aujourd'hui. Là, je viens d'avoir le téléphone. Moi je l'ai en permanence. Il faut aujourd'hui pour piloter une commune, comme ici. Si on prend les 35 heures, c'est pratiquement un plein temps». J.S, agriculteur en GAEC avec son fils, en production laitière.

Si la question des indemnités est peu abordée dans les enquêtes leur niveau est souvent considéré comme trop faible car elles ne permettent pas aux maires de petites communes de faire face aux coûts d'un salarié de remplacement. Les maires doivent faire face à un dilemme entre charge municipale, engagement et dévouement.

« Moi, ma rémunération c'est 900 €. Mais cela n'a rien à voir avec le mi-temps que l'on emploie, c'est 1250 €, à peu près. ... / ... J'ai l'impression que depuis plusieurs années, les réunions se sont multipliées avec l'intercommunalité, avec les compétences qui sont perdues par les communes et qu'il faut travailler avec l'intercommunalité. Et ça multiplie quand même les réunions. C'est intéressant mais après, c'est une question de disponibilité». C.F installé seul, un salarié à mi-temps, en production viande bovine et un hors-sol, commune de 750 habitants.

« Le fait que les indemnités sont plus élevées aujourd'hui permet l'accès à davantage de gens. Mais si nous, on n'avait pas eu l'exploitation, ce n'aurait pas été possible.». B.C, commune de 295 habitants.

« La mairie ça représente entre 25 et 30 heures par semaine... / ...L'objectif, ce n'était pas l'argent, quand je suis venu ici. Même si à un moment donné, on parle d'argent, quand même. C'est moi qui ai fait des propositions qui ont été actées par le conseil. J'ai dit : moi je diminue mon salaire de l'exploitation de 500 €. et je demande 1000 € à la commune. Là j'aurai un petit bonus de 500 €, mais je me dis, par rapport aux emmerdes, j'estime que je les vaux. (rire). Parce que j'avais droit à 1600 euros. Mais je me suis aperçu, depuis, un certain nombre de mes collègues n'ont pas eu autant de scrupules que moi. Mais moi, je ne voulais pas être payé plus cher que mes employés, parce que, je leur demande beaucoup ». R.C, en Gaec avec un frère, en production laitière.

« Je suis responsable du troupeau laitier et une réunion sur trois a lieu le soir de 17h à 19 h 30. Il a bien fallu trouver quelqu'un pour traire les vaches le soir et se réorganiser avec mon frère. De plus je suis 2 matinées minimum par semaine à la mairie. Je gagne 530€ par mois et j'en donne 470 au salarié. Faut pas faire ça pour l'argent, le reste paye juste le gasoil de la voiture et encore il en

manque » S.A, agriculteur en production Bovin lait, bovin viande et céréales, en GAEC avec un frère, 125 ha.

« Les indemnités, elles sont suffisantes. On avait une indemnité de 570 € par mois. Mais il y avait une grande part de bénévolat quand même. ... Même si j'y consacrais un tiers du temps. Mais quand on est dedans. On est dedans. Alors, on ne compte pas son temps. Alors, les indemnités... Oui. Pour moi, elles étaient suffisantes. .../... Je crois que pour être maire, pour être responsable de sa commune, il faut surtout aimer ça. Parce que si on le fait par orgueil ou si on veut le faire pour l'argent, on ne peut pas le faire, on ne tient pas longtemps». A.F., commune de 250 habitants.

Se rendre à la mairie, participer à une réunion demande à changer d'univers : c'est à chaque fois quitter son travail, se déplacer en devant porter un soin particulier à sa tenue corporelle et vestimentaire.

« Si je suis dans mon bureau, à la mairie, c'est avec ma cravate. D'ailleurs, ça étonne les gens, parfois.../... J'ai vu le secrétaire général, l'autre jour, j'ai considéré que vis-à-vis d'eux, je devais avoir ma cravate. Je n'arrive pas en débraillé. C'est clair». J.S., maire d'une ville de 2500 habitants, chef-lieu de canton.

« Mais les gens le savent que je suis agriculteur et cela ne les choque pas de me croiser sur un chemin avec d'autres agriculteurs. Avec la cote, avec mon bleu de travail. Cela ne les choque pas. Par contre, si je vais dans le bourg, après mon travail pour aller chercher le pain, je vais me changer. Je ne vais pas y aller comme ça, avec ma cote. D'un point de vue représentation, je ne peux pas le faire. Je ne me sens pas capable de faire. Même si c'est pour aller chercher le pain, on est maire 24 heures sur 24 » .../... Aux fêtes des écoles, j'y vais aussi en tant que maire. Et mon épouse me dit : tu t'en fiches, tu y vas en tant que parents d'élèves. Je lui dis : non, j'y vais en tant que parents d'élèves, mais les gens qui sont là-bas, ils nous reconnaissent en tant que maire. Et donc je ne peux pas y aller non plus n'importe comment. » (Rires). D.G., 45 ans, commune de 1060 habitants.

« Mais nous, il faut prendre sa douche avant de partir, il faut s'habiller. Il m'est arrivé de me changer quatre fois de suite. Dans la journée, quatre fois de suite ». A.F., 65 ans, commune de 250 habitants.

« D'une certaine manière, la conjointe est associée par le fait que l'on est souvent parti. Très présente pour me changer de tenue, tout ça. Les vêtements étaient prêts. Pour les réunions, il faut se changer. Ça perturbe la vie familiale, quelquefois». B.C., 68 ans, commune de 295 habitants.

#### **4 – Négociateur avec ses pairs**

Les deux tiers des enquêtés ont dit que le fait d'être agriculteur facilitait le traitement des conflits entre leur profession et la population. S'ils sont originaires du canton, ils sont très sollicités par leurs administrés pour intervenir, leur qualité d'autochtone les rendant plus accessibles pour gérer ce type de tension.

Avez-vous été amenés à intervenir pour gérer des conflits entre la population et les agriculteurs ?	Ensemble des maires (%)	Maires originaires de la commune (%)	Maires originaires d'une autre commune du canton (%)	Maires originaires d'une autre commune du département (%)	Maires originaires d'une autre commune hors département (%)
Oui	68.8	71.9	76.5	58.6	53.9
Non	31.2	28.1	23.5	41.4	46.2

Tableau N° 112 – Gestion de conflits entre la population et des agriculteurs

Les conflits locaux les plus fréquents concernent les nuisances agricoles : propreté des routes, odeurs, mouches, circulation des tracteurs, etc. 35.2% d'entre eux en ont parlé. Puis sont cités les conflits de type paysager et environnemental (19.1%) : remembrement, accès aux chemins, les paysages et haies, gestion de l'eau. Et ensuite, les conflits de personnes (15.2%), de propriété et d'urbanisme (13%). Au demeurant, le premier type de conflit concerne des pratiques agricoles : leur évocation fréquente par les maires agriculteurs tient sans doute à l'effet « stigmatisant » pour leur profession.

*« Nous, on n'a pas adhéré à la charte Terre saine<sup>715</sup>. Par contre on est dans le périmètre du barrage de la Touche Poupard. On a dit que les objectifs de la charte Terre saine, on les a presque déjà. Parce qu'il y a eu conscience. On a réduit de plus de 50 % les intrants. Et sur le secteur, on commence à avoir des sièges d'exploitation de céréaliers qui viennent ici. Et ils n'ont pas d'états d'âme. Leur premier boulot, on arrache les haies. Depuis deux ans, il y a au moins 3 km et demis de haies qui ont été arrachés. C'est énorme.*

*Q : et vous, dans votre conseil municipal, comment faites-vous ?*

*R. : On n'a pas de PLU. On ne peut pas intervenir là-dessus. Pendant la cérémonie des vœux, cette année j'avais mis un petit paragraphe sur l'arrachage de haies. Il fallait faire attention, mais 'il fallait aussi comprendre les agriculteurs, parce les modes économiques ont changé. Et puis, l'entretien de la nature, ce sont quand même eux qui l'assurent. C'est ça aussi. Il faut qu'il y ait des compromis». A.B, commune de 700 habitants, Gâtine.*

*« Je ne le supportais pas que les gars salissent les routes et ne prennent pas de précautions. Ce n'est pas difficile de mettre une pelle sur un tracteur et on n'en a pas pour longtemps. Ça coûte moins cher que de voir quelqu'un qui se casse la figure et que l'on se retrouve au tribunal. Donc, j'y faisais très attention. Et aussi les bords de chemin. Les gars qui vont un peu trop loin avec la charrue. Mais, ça ne me gênait pas de faire la morale à mes collègues. Pas du tout».*

*Q : des maires évoquent des difficultés à faire admettre des nouvelles pratiques pour l'entretien en bord de route.*

<sup>715</sup> Terre saine : charte décidée et soutenue par la région Poitou-Charentes préconise une utilisation réduite des produits phytosanitaires dans les espaces publics : désherbage thermique ou mécanique des trottoirs et cimetière, fauches tardives des bas-côtés des routes, etc.

R : *ça, ça s'est passé à partir de l'utilisation du Roundup. Vous avez un accotement comme ça, il est grillé à moitié. Moi, je ne peux pas le supporter. Non, le gars il désherbe chez lui, il traite chez lui, mais pas sur le domaine public. Ceci dit, je l'ai toujours dit verbalement. Je n'ai jamais envoyé le courrier. Mais cela m'a beaucoup démangé*. F.B, commune de 1634 habitants :

« *Là par exemple, on avait banni le désherbage chimique des bordures. Finalement les gens l'admettent... D'ailleurs en agriculture, il y a quand même une prise de conscience qui se fait. Il y a quand même une baisse de la consommation de pesticides* ». G.D, commune de 350 habitants.

« *J'ai toujours de bonnes relations avec les agriculteurs. Je faisais partie d'un groupe d'ensilage. Et on ne m'a jamais demandé non plus d'intervenir... De faire du favoritisme. Non, on est assez correct. Une fois, dans une ferme il y a eu des fermentations organiques dans la rivière. Alors, il ne faut pas réagir trop vite... prendre ça au pied levé.../...Quand on est un maire rural, il faut faire attention, ne pas à envoyer comme en ville, les gendarmes municipaux. Il faut surtout être assez conciliant. Parce qu'après quand on fait intervenir l'administration, c'est toujours emmerdant* ». A.F, commune de 250 habitants.

Pour désamorcer ces conflits, les maires privilégient les rencontres entre individus, mais près de la moitié d'entre eux organisent aussi des réunions collectives à la mairie. Un quart d'entre eux disent aborder ces questions avec leur pairs agriculteurs dans le cadre du travail, en particulier lors des travaux d'entraide et de CUMA, ou lors de manifestation ou assemblées générales des organisations professionnelles, ce qui permet de comprendre les préoccupations des autres agriculteurs et d'envisager plus sereinement des pistes de solutions. Même maires, ils ne peuvent totalement se désolidariser de leurs pairs, et ils ne sont pas non plus à l'abri d'une non réélection. Le lien professionnel est subtilement entretenu.

## C – L'exercice du mandat et la sphère familiale

L'exercice d'un mandat professionnel ou politique local, quel qu'il soit, est difficilement dissociable de la vie privée<sup>716</sup>. Les membres de la famille devant intégrer l'astreinte liée au mandat, la vie familiale doit être aménagée pour rendre possible son exercice. L'enjeu est d'arriver à tenir la bonne distance.

### ***1 – Des conjoints et enfants peu ou pas engagés***

Les préoccupations du mandat municipal sont d'autant mieux comprises et partagées que le conjoint est aussi investi dans des responsabilités. Il demeure toutefois la question de la disponibilité. Ainsi, le conjoint d'un maire doit souvent sacrifier son propre engagement pour

---

<sup>716</sup> Bidet-Emeriau – *Engagement et équilibre de vie, op. cité.*

l'autre : seuls 1/4 des conjoints exercent (ou ont exercé) des responsabilités; les maires en mandat sont 29%, ce qui traduit une certaine évolution chez les plus jeunes

Les types d'engagements des conjoints	nombre	%
En association en général	12	26
Culture, théâtre, musique	9	19
Association familiale, caritative	9	19
Paroisse	7	15
Banque, assurance, professionnel	7	15
Syndical ou politique	3	6
Total	47	100

Tableau N° 113 – Les types d'engagements des conjoints

*«Il faut que ce soit un environnement familial. Vous ne ferez rien seul, ce n'est pas possible. Si l'épouse tire d'un côté et le mari de l'autre, ça ne va pas. Il faut que les deux soient d'accord.*

*Q : cela vous a amené à changer quelque chose dans votre mandat de maire*

*R : non. Non non. Ma femme n'appréciait pas particulièrement, mais elle suivait bien. Elle suivait. Elle suivait. Et elle était ce qu'il fallait, parce qu'elle était très discrète. Elle n'osait jamais rien dire. Mais ça sûrement changé notre comportement. Ça sûrement changé notre comportement à tous les deux. » A.F, 67 ans marié, 1 enfant.*

Les engagements des conjoints sont principalement dans des associations à caractère social ou culturel et secondairement dans leur profession; en tout cas, ils sont rarement politiques ou syndicaux. Il s'opère donc une sorte de division sociale des univers d'engagements dans le couple, à travers laquelle prime l'engagement de l'homme, mais en même temps où les engagements de la femme viennent le renforcer sur les plans à la fois professionnel (travail) et politique.

*R : Mon épouse était aussi engagée dans beaucoup de choses, elle a été présidente dans l'association des parents d'élèves (APE) pendant pas mal d'années, aussi. Elle a joué au théâtre, ici, pendant 22 ans. Et puis elle était vraiment à fond. Maintenant, elle a tout arrêté. Alors que c'est pour ça, aujourd'hui elle me voit toujours parti. Eh bien oui. Mais c'est plus les enfants, les enfants quand ils viennent : « eh bien oui, tu n'es jamais là. ». Bon.*

*Q : c'est compliqué, ça ?*

*R : J'ai l'impression, encore, aujourd'hui ils ne s'engagent pas trop. Mais peut-être par rapport à ma façon de vivre. Je sais bien que la tendance est plus le retrait, aujourd'hui, du bénévolat dans beaucoup de domaines. La plus jeune est plus partante dans le bénévolat. Mais les deux autres, non». R.C, 45 ans, marié, 3 enfants.*

L'engagement des enfants<sup>717</sup> de maire dans des responsabilités est un peu plus élevé (25%) que celui de leur conjoint. Mais il s'agit d'abord de la sphère professionnelle (21.6%) et, en particulier

<sup>717</sup> Il s'agit dans notre enquête des enfants majeurs.



pour les agriculteurs, les Cuma, les coopératives, la chambre d'agriculture, donc des engagements à finalité collective<sup>718</sup>. S'il s'opère une sorte de reproduction, les enfants ayant tendance, en fait, à prendre les responsabilités laissées disponibles par le père. Quelques enfants sont impliqués dans les mandats municipaux (12%), conseillers municipaux ou adjoints, mais seulement lorsque le père a quitté sa responsabilité de maire.

## ***2 – Accorder la vie familiale et mandat municipal***

L'ajustement entre l'exercice du mandat municipal et la vie familiale, s'il apparaît satisfaisant à la majorité des maires agriculteurs<sup>719</sup>, implique de s'organiser, de se concerter et de faire des compromis. Mais, même si des règles se décident conjointement au début du mandat, elles sont souvent difficiles à tenir face à la réalité.

*« Je trouve que c'est souhaitable que déjà, par rapport à la famille, d'emblée on se mette d'accord pour dire : « tu ne trouveras pas d'inconvénient à ce que je rentre tard, à ce que je reparte le soir, » ça je crois que c'est déjà une première chose à s'accorder. Parce que, pour l'un et l'autre, quand on le découvre juste, moi qui n'étais jamais partie au travail, à l'extérieur, au début, je trouvais ça un petit peu lourd..... Laissez mes affaires pour dire... Quand on a du temps, on s'y emploie, et si il manque de temps, on le laisse pour le faire plus tard. A.D, 63 ans, mariée, 3 enfants*

*« J'avais réfléchi le temps de la campagne. J'avais réfléchi à ça. J'en avais discuté avec mon mari. Avec mes filles. Elles étaient petites mais enfin je les avais préparées. Parce que je me doutais bien avec les réunions du soir. Avec des filles déjà assez autonomes. Je les ai toujours appris à être autonomes. Parce que moi, j'ai souffert quand maman a commencé à travailler. Alors je me suis dit : «mes filles, ce ne sera pas comme ça. »..... Et puis, à la maison, ça commençait un petit peu à être difficile, mais les filles avaient l'air de le vivre bien ». V.B, mariée, 2 filles, conjoint agriculteur.*

*« Mais la place de maire, demande à l'épouse notamment des efforts, aussi. C'est là que c'est plus difficile. C'est elle qui pallie les absences. C'est vrai que c'est certainement un peu plus difficile pour elle. .../... mais ce n'est pas elle qui est le plus ravi. Elle aurait aimé être plus tranquille. Oui.*

*Q : et donc elle subit, un peu cela ?*

718

Les types d'engagements des enfants	nombre	%
Coopération, Cuma	17	46
Chambre d'agriculture, organisations de production	8	21.6
Syndicalisme	8	21.6
Ecole, associatif à caractère social	4	10.8
Total	37	100

Tableau N° 114 – Les types d'engagements des enfants

<sup>719</sup> Notons qu'à la question « quel a été l'impact de votre engagement dans les mandats d'élu politique sur votre vie familiale », près de la moitié des élus ne se sont pas exprimés, la question demeurant peut-être tabou.

R : *oui, probablement, probablement.*

Q : *alors comment vous faites pour le concilier... Vous vous mettez des règles, par exemple, de fonctionnement, en tant que maire et en tant qu'époux ?*

R : *oui, on essaie de pallier un peu à tout. Et de pouvoir être un peu partout.*

Q : *si bien qu'elle mis a une certaine distance par rapport à votre mandat de maire ?*

R : *oui, je pense. Ça c'est sûr ». C.F, marié, associé sur l'exploitation avec son épouse*

*a – Associer le conjoint à la vie municipale... et tenir la mairie à distance*

S'accorder sur le mandat, c'est aussi convenir des modalités d'associer le conjoint aux manifestations officielles qui rythment la vie locale : vœux, fêtes et commémorations nationales. Bien sûr, ce rôle de représentation s'impose au conjoint plus qu'il n'est choisi par lui. Il doit faire bonne figure, trouver sa place. Il considère donc souvent cette posture imposée comme pesante, mais elle n'en demeure pas moins nécessaire pour présenter une image de concorde conjugale. Le couple est ainsi publiquement exposé.

Q : *Peut-être votre épouse participait quelquefois à quelques manifestations municipales ?*

R : *eh bien oui... Je lui demandais de m'accompagner au salon des maires, par exemple, au salon agricole. Et puis à d'autres manifestations*

Q : *c'est important pour un maire quand l'épouse est aussi là, dans le vécu du mandat ?*

R : *je pense... parce qu'on peut se confier certains problèmes. (Silence) que l'on peut se confier...*

Q : *je posais la question à votre mari, comment vous étiez associée à son mandat ?*

Son épouse : *je participais avec plaisir, bien sûr. Mais là aussi, cela évolue... Ce n'est plus ça. Je ne pense pas que les conjointes de maire, en général participent...Ce n'est pas qu'elles renient la fonction de leur conjoint... Elles n'ont pas le même rapport avec leur mandat. Je pense que peut-être les maires, que ce soit un homme ou une femme, ne demandent plus la même chose non plus ... Tout simplement aussi. C'est une évolution. Il y a le travail des uns et des autres. Mais quand même, on prenait quand même sur soi... ». A.A, 82 ans, marié, 3 enfants*

Q : *« Et comment votre femme, vit les moments de représentation ?*

R : *Elle n'a pas envie d'y aller. Quand elle vient avec moi sur un certain nombre de manifestations, pour représenter la commune, elle se sent un peu obligée. Au départ, elle venait vraiment en freinant des quatre fers. Maintenant ça se passe un peu mieux. Il y avait la crainte, aussi d'aller dans certaines soirées où il y avait forcément des élus, préfet, le sous-préfet, etc. Elle craignait. Maintenant, ça se passe plutôt bien». D.G, marié, 3 enfants, conjointe non associée sur l'exploitation.*

Q : *« Par rapport à votre épouse, quand il y a de la représentation extérieure, elle se sent associée ?*

R : *Non, pas beaucoup Il y a des fois, ça pèse un peu pour elle, quand même. Parce qu'elle se retrouve toute seule, aussi. C'est sûrement assez difficile pour celui qui est à côté. C'est quelque chose dont on a pas conscience avant». C.F, marié, associé sur l'exploitation avec son épouse.*

*« Je pense même, objectivement, je ne me serais pas présenté au Conseil général en 2001, si elle n'avait pas été là. Pour moi, ça a joué.*

*Q : parce que vous saviez qu'elle était là pour vous épauler ?*

*R : ce n'est pas toujours facile, à savoir où est la limite pour elle. Je pense qu'elle l'a bien appréhendée et bien appréciée. Parce que, en étant assistante sociale, elle travaille beaucoup avec les maires. Et je pense que ce regard avec les administrations, elle l'avait assez bien. Et je dirais, par son métier une distance qu'il faut prendre par rapport à certains cas. La prudence dont il faut faire preuve. Et ne pas aller trop sur les plates-bandes. Si, je pense que globalement, cela m'a aidé». F.B, maire et ancien Conseiller général, marié, 2 enfants.*

*Q : « Et quand il y avait des temps de représentation, entre guillemets à l'extérieur, votre mari participait ?*

*R : un petit peu, au début. Mais bon... (Rires) ça m'aurait peut-être aidé, oui. Ça m'aurait certainement aidé pour être plus à l'aise. En même temps... Pfff! En tant qu'agriculteur, on est quand même loin de tout ça, j'ai l'impression. V.B, associée en EARL avec son mari.*

Concilier le mandat, c'est aussi préserver l'espace privatif qu'est la maison. Dans les petites communes, il est encore dans les usages de solliciter le maire chez lui car la mairie n'est pas quotidiennement ouverte. Et avant l'arrivée récente du téléphone portable, le maire était régulièrement appelé sur sa ligne privée. Ces situations sont désormais révolues ou marginales.

*« Quand les gens venaient à la maison. ... je n'avais pas d'autre pièce. Le peu de gens qui sont venus à la maison, c'était dans la cuisine. (Rire).*

*Q : la mairie avait investi la maison d'habitation?*

*R : non, pas complètement quand même. Des petits moments comme ça mais c'était très rare. Ça été assez rare. J'ai fait en sorte que ça ne se passe pas trop. Le peu que ça s'est passé, les enfants l'ont très mal vécu. ». R.B, mariée, 2 enfants.*

*« Les coups de téléphone et les visites à domicile (rires). Mais, à mon dernier mandat, les gens se déplaçaient davantage à la mairie, venaient peu à la maison.*

*Q : c'est quelque chose que vous aviez instauré ?*

*R : ça s'est fait comme ça... » A.A, marié, en maire, 82 ans, 3 enfants*

#### *b - Assurer la présence familiale*

Beaucoup le disent, les absences répétées sont le revers de l'exercice du mandat. Le conjoint assure l'intendance, en particulier l'éducation des enfants : le travail scolaire, les activités du mercredi. Ce sont aussi les longues soirées de solitude pour celui qui reste. D'où la conscience des maires de ne pas avoir vu leurs enfants grandir. Et souvent, les conjoint (souvent conjointe par ailleurs) doivent assurer l'intendance matérielle et ménagère. Là aussi, il convient d'imposer des temps pour préserver la famille, sur les moments privilégiés : les week-ends et si possible des

vacances. Mais nous avons vu que, pour les maires agriculteurs, l'activité professionnelle empiétait déjà beaucoup sur le temps familial.

« Disons, que ma femme n'a pas toujours très bien vécu mon mandat ... quand même. Parce que, elle était obligée de régler pas mal de détails pendant mes absences répétées. Et puis il y avait trois enfants. ./... Ça n'a pas toujours trouvé facile pour mon épouse, mes absences surtout... Bon, on n'a pas divorcé, loin de là... (rire) mais là, j'en avais conscience... » A.A., marié, 3 enfants.

« Je reconnais que mon épouse a beaucoup plus que moi contribué à l'éducation des enfants. L'éducation en termes de proximité. L'aide aux devoirs, au début lorsqu'ils sont tous petits. Aussi. (Rires) ». F.B., marié, 2 enfants.

« Mais ce n'est quand même pas très facile. Quand les enfants étaient tous petits, mon épouse avait cessé de travailler à l'extérieur. Elle travaillait sur l'exploitation à quart de temps. C'est elle qui insistait pour que l'on prenne des vacances. Et donc on s'est organisé pour. Et il faut que quelqu'un assure le foyer, quand même. Forcément. Autrement, on se laisserait peut-être accaparer complètement..../...Mais là, elle insistait pour que l'on ait ces périodes. Et pour les week-ends aussi, au début. Et après, ça été le dimanche. Mais ce n'est pas facile » G.D., mariée, 3 enfants.

Q : « Et votre mari, il vous aidait un petit peu aussi ?

R : pas trop. Non. C'est vrai que mon mari ne faisait pas grand-chose... Il n'était pas lié à la maison. Par contre si je n'étais pas là et il fallait aller les chercher à l'école, il pouvait le faire, facilement. Il pouvait quand même faire des trajets, lui. Parce que, en fait, c'était deux après-midi par semaine à la mairie. Plus les réunions. .../... Peut être aussi qu'il y avait de la fatigue, au bout d'un moment, forcément, les filles grandissaient en même temps. Et il fallait courir à droite et à gauche. Je ne m'en sortais plus trop à la maison ». V.B., mariée, 2 enfants

« Ce que je regrette plus c'est de ne pas avoir vu suffisamment grandir mes enfants. Apparemment, ils ne m'en veulent (rires).

Q : qu'est ce qui vous fait dire ça. ?

R : j'arrivais tard le soir, des fois je partais tôt le matin... Je n'avais pas suffisamment d'échanges.

Q : vous n'étiez pas là au retour de l'école par exemple ?

R : et même au moment des repas... (Silence)

Q : ça vous fait l'impression que vous êtes passés à côté de quelque chose ?

R : oui

Q : c'est plutôt avec du recul où vous en rendiez compte sur le moment ?

R : non, pas suffisamment. Je ne m'en rendais pas compte. J'étais tellement absorbé... Mais avec le recul oui. Mais enfin, ça ne les a pas tellement traumatisés parce que j'ai ma fille aînée qui est adjointe dans sa commune et mon fils est aussi adjoint ...

Q : vous essayez d'aménager du temps ?

R : On s'arrangeait pour partir en vacances quand même. Huit ou dix jours par an, ensembles. C'était quelque chose d'important. » A.A., marié, 3 enfants.

*c – Des tensions dans le couple, parfois jusqu'à la rupture*

Ainsi les plus grandes difficultés évoquées par les maires agriculteurs sont leurs absences répétées, leur disponibilité pour leurs proches. Certains ont ainsi été amenés à délaissier des mandats de délégations pour préserver leur santé et leur famille. Et dans quelques cas, l'incapacité à concilier les situations a abouti à des séparations de couple.

*« Un jour ma femme qui m'a dit : « je ne te vois plus. Et tu es en permanence en réunion, et dont il va bien falloir un moment donné que tu fasses un choix. Entre la famille et des responsabilités extérieures. » Voilà .... Pouif.... Alors j'ai dit stop. (Rires)*

*Q : et ça, vous ne vous en étiez pas rendu compte ?*

*R : si, si forcément. C'était... C'est des petites réflexions de temps en temps. Mais un moment, elle me dit : je ne te vois plus. Et c'est la santé .... Je sens que tu ne vas pas fournir. Tu vas en prendre au niveau de la santé.*

*Q : et vous le sentiez, ça ?*

*R : non je ne le sentais pas venir.*

*R : et elle, elle le sentait comment ?*

*R : je ne sais pas, peut-être plus stressés. Parce que quand on a passé tout l'après-midi en réunion, quand on se couche, le soir, on se refait la réunion. Il faut repenser au lendemain, le boulot... Elle m'a dit : « tu n'y arriveras pas à un moment donné faut que tu arrêtes certaines responsabilités » Donc, j'ai arrêté certaines délégations» D.G. marié, 3 enfants, conjointe non agricultrice.*

*« Ma suractivité a certainement contribué à mon divorce. Oui, je pense. C'est même sûr. Et d'ailleurs, sur le coup de ça, quand tu te fous dans le fauteuil, après, tu te dis : Pff....*

*Q : et ça arrive comment ?*

*R : ça arrive comment ? Pris par le boulot si bien que l'on fait des journées qui sont démesurées. Le samedi, le dimanche. Vaille que vaille. Le téléphone qui sonne. Le dimanche, dans nos petites communes, grand danger. « Allô, j'ai un problème. Et pas su dire non. Tout simplement, à mon avis. Stop ! Non !*

*Q : et votre épouse, à l'époque elle vous avait donné des signes ?*

*R : oui, je pense. Et sur le moment, on ne veut pas y croire. C'est brutal, quand même. Et alors, qu'est-ce qui se passe ? On essaie de rabibochoer deux ou trois fils. Tu rabibochoais deux fils. En rabibochant les fils, ils ne sont pas finis d'être attachés que le téléphone a encore sonné et qu'on est encore parti. La discussion n'est pas finie. Et on se dit, on reprendra les discussions, parce qu'il faut que j'aïlle là-bas. Et au bout d'un moment, je n'ai pas su dire stop, j'arrête. Et quand on dit on arrête... Est-ce qu'on peut arrêter un mandat ? Dire : je me présente et au bout de trois ans : « écoutez, finalement, j'ai fait le tour de la chose et pour mes petites convenances personnelles, j'arrête ». Vu de ma petite lorgnette, cela ne fait pas crédible. Et très vite je me suis remis dans mon boulot de maire. Et en plus, quand tu es tout seul, tu te remets dedans. (Rires). Je pense que les gens de la commune ne m'en ont pas tenu rigueur». A.E., 1 enfant, divorcé.*

*d - Une reconnaissance familiale*

Si les maires agriculteurs considèrent ne pas avoir été assez présents (37.4%) et/ou disponibles (15.6%) pour la famille, ils ressentent a contrario « de la fierté », « de l'encouragement », « des

échanges plutôt positifs » de sa part. Dans la plupart des cas, ils estiment que leurs engagements les ont plutôt rapprochés de leurs enfants.

*« Alors, les enfants étaient ravis (rires). Je ne sais pas s'ils le sont encore. Parce que c'était bien d'avoir une maman qui rentrait au conseil municipal. Et en plus, être le maire. Et après, ça s'est vite affiché à l'école. : « Ma mère, est le maire ! » Ah, le grand truc. Mais, en fait, ils m'ont toujours vu aussi assister aux réunions, voilà. On ne leur a jamais dit : « à la réunion des écoles on n'y va pas parce que ce n'est pas intéressant. On est invité. On y va. » Ils ont toujours eu cette vision. Et, pour eux, c'était quand même, sans être logique, ce n'était pas un truc à part. Mais le fait d'être maire, ah, je vois le plus petit. Il se projette presque, déjà. Parce que Juliette va avoir 18 ans. Elle en avait 15... Elle, Pff !! Elle a dit : « oh la la, c'était bien au début de dire aux copines : Maman est maire. Mais je crois que maintenant, elle ne veut pas savoir ce qui se passe.../... L'aîné, ça l'intéresse, mais de loin. Et je ne pense pas qu'il prendra part. Il faut qu'il vieillisse un peu. Mais cela ne les a pas trop perturbés, dans le fait qu'ils étaient internes, ils avaient un fonctionnement différent. Mais c'est vrai que le plus petit, il a 13 ans, je m'arrange pour pouvoir sortir plus tôt. Donc il faut qu'on s'organise. Il y a des organisations à avoir. Et si je ne suis pas là, j'appelle, où j'envoie un texto. On communique beaucoup en texto.*

*Q : et par rapport à votre mari, lui votre responsabilité, il l'a bien vécu ?*

*R : il vit bien. On partage les choses. Complètement. Tous les soirs, il me dit : alors, qu'est-ce qui s'est passé dans ta mairie ». Je pense que ça lui change les idées, aussi.../... Il suit ce que je fais, mais il n'en prend pas part plus que ça. Parce que c'est vrai que l'on a déjà une grosse exploitation et, bon. On ne peut pas être partout. Et c'est aussi bien. Comme ça, on peut partager». C.D, mariée, 2 enfants :*

*Q : « Et vos enfants comment ils ont vécu toutes ces périodes d'engagement ?*

*R : je pense qu'il y a eu une période, plus jeune, peut-être l'aspect d'une absence trop importante. Mais maintenant, avec le recul, je pense et ils le disent d'ailleurs, très clairement, plutôt, au contraire une reconnaissance. Voyant que ça été plutôt bénéfique. Ma femme et moi, vis-à-vis des enfants... Toute cette ouverture, d'avoir ces contacts...*

*Q : Comment cela se traduit*

*R : Simplement... Je pense qu'il y a un enrichissement à travers ces engagements, ces relations... Un enrichissement de la personne et du couple, même s'il y a des moments d'absence... Même s'il y a des moments négatifs, je pense qu'il y a plutôt des retours positifs, en ce qui nous concerne.../.. c'est ce qu'ils nous ont dit. Et ils l'ont exprimé très clairement au moment où nous avons pris notre retraite.... Ils ont organisé une petite fête... Donc en retraçant ma vie professionnelle, nos différents engagements... Et il y avait aussi les représentants de ces différentes instances qui étaient présents... Cette petite fête, cette rencontre... J'ai été très touché... ». L.E, marié, 3 enfants.*

Pour les élus les plus âgés (ceux ayant cessé leur mandat en 2001 et 2008) la conjointe d'exploitation, dans les 2/3 des cas, <sup>720</sup> a dû souvent assurer« l'intendance » pour la famille et

---

<sup>720</sup> 68 % des conjoints (es) des maires ayant cessé leur mandat en 2001 étaient agriculteurs (trices), 65% pour ceux l'ayant cessé en 2008.

l'exploitation, sans exercer, sauf exception, des responsabilités extérieures. Par contre, 41% des conjoints(es) de la nouvelle génération exercent une activité professionnelle non agricole. La séparation entre sphères professionnelle et privée est plus marquée.

Avec le recul de l'endogamie professionnelle et l'autonomie professionnelle des femmes, le modèle de l'épouse disponible pour assurer l'intendance familiale et professionnelle disparaît. Les sphères familiale et professionnelle se dissocient, tandis que le métier d'agriculteur devient plus complexe et plus risqué. S'il demeure, le modèle professionnel agricole en couple n'est plus la norme et la superposition entre les sphères professionnelle, familiale et sociale disparaît elle aussi. L'exercice du mandat municipal, même partagé par la famille, ne peut plus reposer sur une disponibilité de ses autres membres. Nous avons vu aussi que les formes d'agricultures sociétaires (en particulier les GAEC) étaient confrontées à des tensions de même type entre ses membres. Ces réunions à la fois familiales et professionnelles expliquent probablement en partie le retrait d'agriculteurs des mandats municipaux et la difficulté d'un engagement intercommunal.

X X

X

Les agriculteurs maires se distinguent de leurs pairs par des exploitations de plus grande taille : surface plus importante, formes sociétaires plus fréquentes, collectif de travail plus conséquent. Ce type de capital économique facilite le dégagement de temps libre et la possibilité de se faire remplacer pour se consacrer à la gestion municipale. Pour autant, l'exercice conjoint du mandat et du métier n'est pas sans poser problème. La disponibilité paraît un enjeu essentiel, car c'est l'exploitation qui s'adapte plutôt que l'inverse. Le système de production est parfois modifié, notamment simplifié, mais toujours en essayant de préserver le revenu de l'exploitation. Par ailleurs, les maires ont le souci de présenter une image positive de l'agriculture en répondant aux attentes sociétales locales.

Mais ces aménagements ne solutionnant souvent qu'en partie les problèmes, l'exploitation s'en ressent. Et en particulier, le surcroît de travail ne peut pas toujours être compensé par un salarié ou par le travail des collègues. Quand la force de travail est purement familiale, le conjoint et les enfants, quand ils sont associés, sont mis à contribution, parfois au détriment de l'équilibre familial, car le conjoint - l'agricultrice - peut servir de « variable d'ajustement ». Elle doit souvent rester en retrait, assurant un rôle essentiel pour atténuer les tensions.

Mais, avec le recul de l'endogamie professionnelle en agriculture, le recours à la famille est de moins en moins le cas des jeunes maires. Ce peut être là un facteur du désengagement de la fonction de maire quand on est agriculteur.

Nous avons aussi vu que le capital scolaire jouait un rôle important dans l'entrée dans le mandat et la suite de la trajectoire, alors que le capital d'autochtonie était devenu moins opérant du fait des changements de la société locale. Par contre, le métier d'agriculteur reste un atout par la disponibilité qu'il peut permettre ; d'autant que ces agriculteurs sont par ailleurs imprégnés de l'esprit d'entreprise et rompus à des engagements collectifs, des qualités essentielles dans le management d'un conseil municipal.

Pour autant, les situations des maires agriculteurs sont contrastées, ce qui explique une part des inégalités de position dans l'espace politique. On est amené à observer que certaines caractéristiques de capital sont plus appropriées que d'autres pour accéder à des positions en vue et pour se maintenir dans cet espace politique qui se transforme, en se concentrant et en se politisant.





# **Chapitre 7 - La diversité des maires agriculteurs : essai de segmentation**

Si les agriculteurs maires présentent des caractéristiques différentes des autres maires, leurs positions dans l'espace politique local et leurs trajectoires politiques ne sont pas pour autant homogènes : leur capital politique, économique, social et culturel divergent, dont on peut dégager des types. L'objet de ce chapitre consistera donc à analyser les différents états de capital politique des agriculteurs maires et leur dynamique dans le champ politique local.

## 1 – Méthode typologique

La typologie a été construite sur la base d'une analyse factorielle en composantes multiples (AFCM), à partir de variables explicatives de leur capital politique, en relation avec leur capital économique, professionnel et social. A partir de l'analyse des nuages de points, du poids et de la signification des axes, j'ai pu dégager quatre classes statistiques permettant de caractériser différentes figures de maires agriculteurs.

### A – Des ressources sociales, professionnelles et politiques

Chaque individu dispose de ressources économiques; sociales, culturelles et professionnelles, héritées ou acquises, constituant différentes formes de capital.

- l'autochtonie : les maires originaires de leur commune ou d'une commune proche en tirent une connaissance plus ou moins fine des lieux, de l'histoire locale, des gens, des coutumes locales, qui peut se conjuguer à une notoriété de leur famille, plus ou moins impliquée dans des engagements locaux.
- Le capital social : les maires agriculteurs sont insérés, engagés dans des réseaux professionnels mais aussi amicaux ou de voisinage. Il sera ici mesuré notamment par leurs responsabilités associatives.
- Le capital scolaire, mesuré par un niveau d'étude ou un diplôme, renvoie à des compétences gestionnaires et administratives. Il constitue aussi une ressource symbolique dans une profession et au niveau de la société.<sup>721</sup>
- Le capital économique, vu ici à travers l'exploitation agricole, correspond à la fois à un patrimoine et à des moyens de production qui, associés au travail, vise à assurer plus ou

---

<sup>721</sup>. C'est-à-dire de la reconnaissance, institutionnalisée ou on, que reçoivent des individus d'un groupe ou d'une population. Bourdieu, P., *Langage et pouvoir symbolique*, op cité, P.107.

moins efficacement un niveau de revenu, à travers des activités, qui s'avèreront plus ou moins conciliables avec un mandat local. Le capital est mesuré ici par la surface d'exploitation, la quantité de main d'œuvre disponible et le type d'activité productive, ces éléments mesurant un potentiel à dégager un revenu et permettre un certain mode de vie<sup>722</sup>.

- Le capital professionnel : il repose sur des capacités à organiser son travail, à s'insérer dans une communauté de métier et à participer à la gestion de ses intérêts collectifs. Il passe notamment par l'insertion dans des réseaux de pairs, la coopération avec des experts et l'engagement dans des institutions professionnelles, notamment à travers des responsabilités syndicales.
- Le capital politique : il se constitue sur la base d'un capital hérité plus ou moins important et qualifiant, issu en particulier de la famille ; il évolue à travers l'exercice de mandats politiques successifs formant un capital acquis à travers une trajectoire personnelle. Il est mesuré par le nombre et le type de mandats municipaux et supra municipaux.

## B – La population

La population objet des AFCM est composée des 163 maires agriculteurs enquêtés par questionnaire postal, sur les 182 sollicités (taux de retour de 90%). Elle comprend presque tous les maires agriculteurs ayant quitté leur mandat en 2001 et 2008, et ceux en mandat lors de l'enquête en 2010.

## C – Les variables de mesure des capitaux et la construction de la typologie

Le choix des variables utilisées pour les AFCM repose sur leur capacité à la fois à caractériser les types de capital et à segmenter la population en classes équiprobables (par exemple en trois 1/3, en 50/50, en quatre 1/4). Les variables retenues doivent aussi être indépendantes pour permettre de constituer des classes ayant une variabilité interne faible et une variabilité externe forte. Les variables continues (exemple : âge, surface d'exploitation) ont été transformées en variables

---

<sup>722</sup> Un niveau plus précis du revenu des agriculteurs a été difficile à mesurer dans mon enquête postale. La Marge Brute Standard (MBS), indicateur d'un niveau économique de l'exploitation agricole aurait nécessité la collecte de nombreuses informations, son calcul à établir sur une année identique et comparable. En outre son niveau ne mesure qu'un potentiel de revenu. Une seconde solution consistait à demander le niveau de revenu estimé, ou issu de la comptabilité. Outre la confidentialité, la précision de cette information paraît a priori peu fiable et pose la question du type de revenu le plus pertinent : revenu agricole, Excédent Brut d'Exploitation (EBE), etc.

qualitatives de 3 à 4 classes, et les variables discontinues (ex : adhérent ou non à un syndicat) en 2 à 4 classes maximum.

Types de ressources	Variables retenues
Capital économique	Surface d'exploitation, orientation productive (grandes cultures, bovin lait, bovin viande, petits ruminants, hors-sol)
Capital scolaire et professionnel	Diplôme professionnel, UMO (Unité de Main d'œuvre), statut de l'exploitation (individuelle, GAEC, autres sociétés), types d'associés (conjoint, enfants, hors cadre familial).
Capital social et politique	Parentèle ayant exercé un mandat associatif, profession ou municipal (maire, adjoint, conseiller)
Trajectoire municipale	Age à l'accès au mandat de conseiller, âge à l'accès au mandat de maire, durée de mandat de conseiller, participation à des formations d'élus, participation aux A.G de l'association des maires.

Tableau N°116 - Liste de variables retenues pour les ACM

Dans un premier temps, quatre AFCM successives ont été effectuées sur des variables significatives de dispositions et de ressources (politiques, économiques, professionnelles, scolaires et sociales), héritées et/ou acquises pour le mandat politique. Une cinquième AFCM, celle retenue pour notre typologie, reprend les variables les plus significatives issues de ces premières AFCM, pour aboutir à une segmentation de la population en quatre classes.

Classe	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	
Nombre d'individus	55	23	30	55	163
Nombre de communes	52	23	30	52	157

Tableau N°117 – Répartition des classes de l'ACM finale

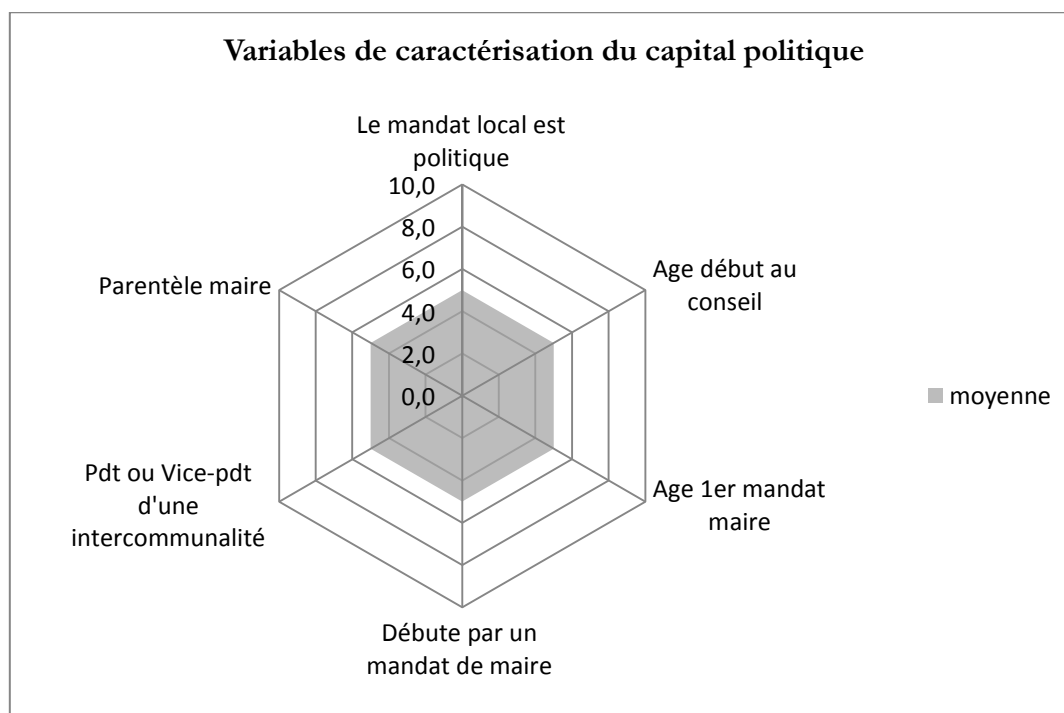
Chaque classe est caractérisable par un degré et un type de capital politique : les agriculteurs accèdent plus ou moins rapidement au mandat de maire, et aussi plus ou moins facilement à d'autres postes politiques. Leur position politique locale sera donc plus ou moins forte. Les positions ont été croisées avec des ressources et des dispositions sous la forme de capital

professionnel, scolaire et social dont certaines ont été héritées et d'autres acquises, et qui peuvent être pour partie converties en capital politique.

## D - Modélisation

Pour comparer les données pour chaque type, j'ai représenté chacune variable par nombre de points sur une graduée de 1 à 10, en leur donnant par principe, le même poids. Cette méthode permet de visualiser le poids relatif des ressources en capital de chaque type à l'aide d'aérogaphes.

Le premier aérographe présente un volume et une forme de capital politique, à partir des variables suivantes : les mandats politiques de la parentèle ; l'entrée dans le mandat municipal (âge, trajectoire) ; l'entrée dans un mandat intercommunal et leur fonction (Présidence ou Vice-présidence) au cours de la trajectoire politique.

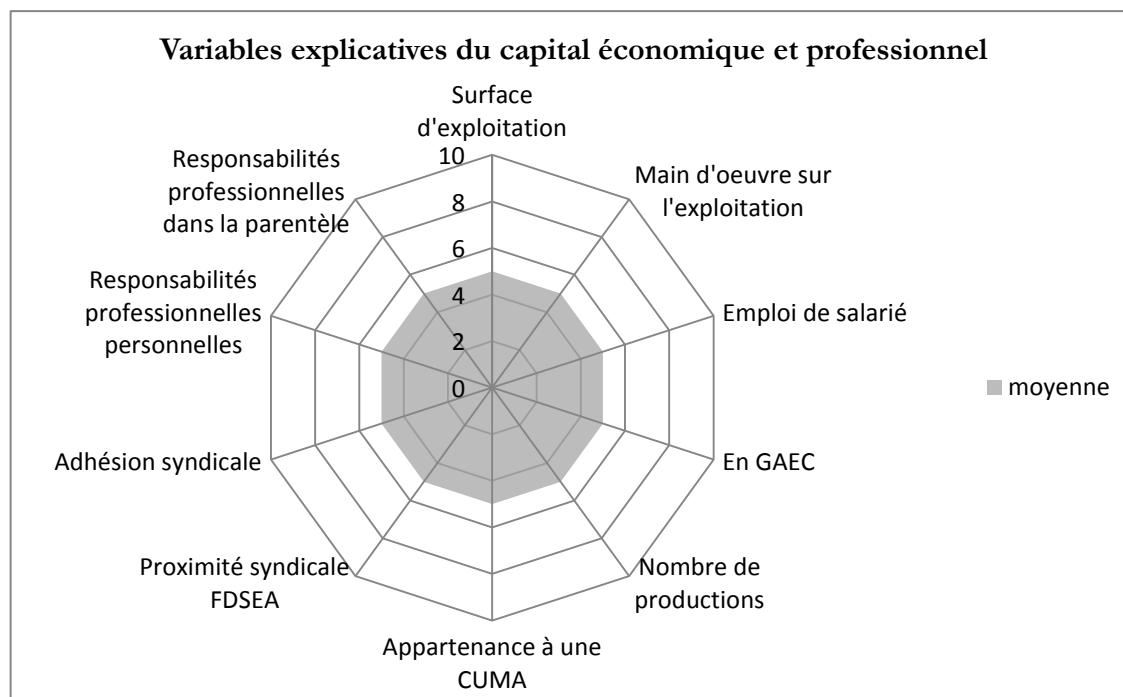


Aérographe N° 1 – Les variables de caractérisation politique (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Plus les maires sont entrés jeunes dans le conseil municipal et maire, plus ils ont accédé à des postes élevés dans une structure intercommunale (présidence et vice-présidence). Par ailleurs, un membre de la parentèle a été plus souvent maire avant eux<sup>723</sup>. Chaque variable de caractérisation politique a ainsi été déclinée sur une échelle de 1 à 10<sup>724</sup>.

<sup>723</sup>,

Le deuxième aérographe présente le capital économique et professionnel, ces deux dimensions sont confondues pour rendre compte du métier, à partir de 10 variables : la dimension de l'exploitation agricole (surface, main d'œuvre), le système de production (structure juridique, types d'atelier, présence de salariat), les engagements professionnels de l'enquêté et ceux de la parentèle (parentes, grands-parents, conjoint), la proximité syndicale.



Aérographe N° 2 – Les variables explicatives du capital économique et professionnel (la zone grisée recouvre des positions médianes)

critère	type 1	type 2	type 3	type 4	type 1	type 2	type 3	type 4	bornes	écart	valeur du point
Age début au conseil (âge)	33,	36,3	35,8	36,3	7	3,7	4,2	3,7	30-40	10	1
Pdt ou Vice pdt d'une intercommunalité (%)	51	56,5	43	36	6,9	8,7	4,3	2,0	30-60	30	0,33

Tableau N° 118 - Capital politique : Explication des modalités de calcul

Age au début du mandat dans le conseil : en moyenne, les maires du type 1 débutent à 33 ans et ceux du type 4 à 36,4 ans : l'écart retenu est de 10 ans, soit 1 ans par unité. Les maires de type 1 sont affecté de 7 points (40-3), ceux de type 4, de 3.7 points (40-36.3).

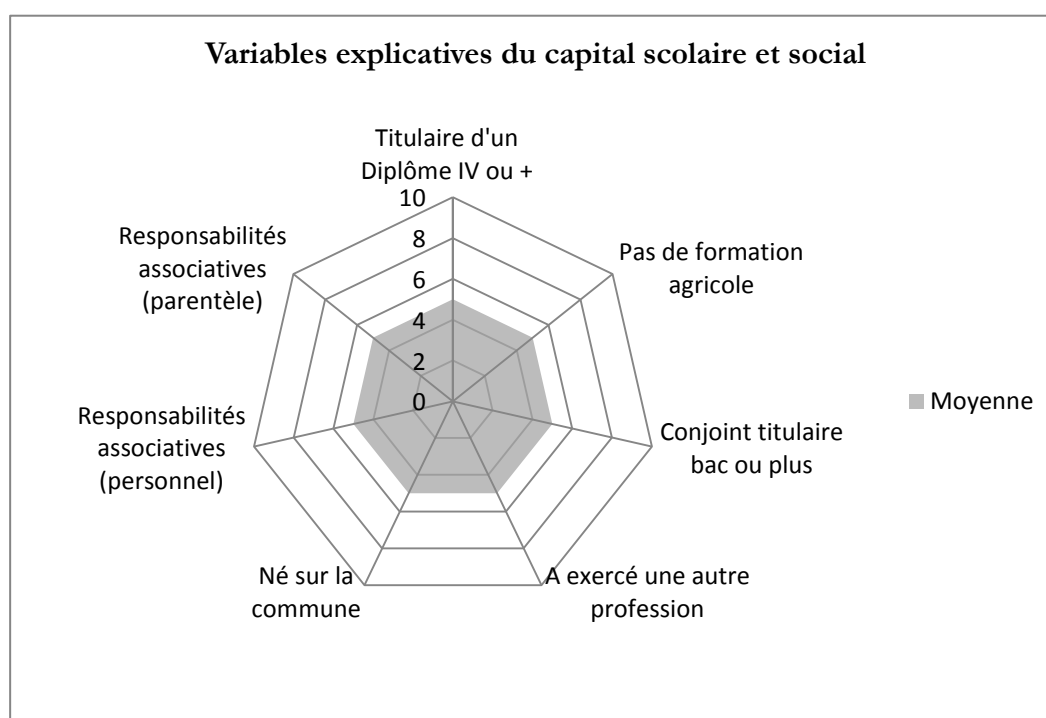
Présidence ou Vice-présidence d'une intercommunalité : en moyenne, 56.5 % des maires du type 2 en ont exercé et 36% pour ceux du type 4. L'écart retenu est de 30, soit 0.125 par unité. Les maires de type 2 sont affectés de 8.7 points et ceux de type 4, de 2 points.

Pour les autres variables, Annexe N° 119 - Construction de l'aérographe de la caractérisation politique.

<sup>724</sup> Annexe 85 - Tableau N°119 - Construction de l'aérographe de la caractérisation politique.

Comme pour le capital politique, chaque variable est déclinée sur une échelle graduée de 1 à 10<sup>725</sup>, le poids du capital économique et professionnel étant donc caractérisé par un volume et une forme grisée<sup>726</sup>.

Le troisième aérographe présente le capital scolaire (formation agricole ou non et niveau de diplôme) et le capital social (engagement dans la vie locale personnel et de la parentèle), l'autochtonie est mesurée par la variable « être né ou non sur la commune ».



Aérographe N° 3 – Les variables explicatives du capital scolaire et social (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Chaque variable est aussi déclinée sur une échelle graduée de 1 à 10, la note plus élevée caractérisant le plus fort élément de capital scolaire ou social<sup>727</sup>.

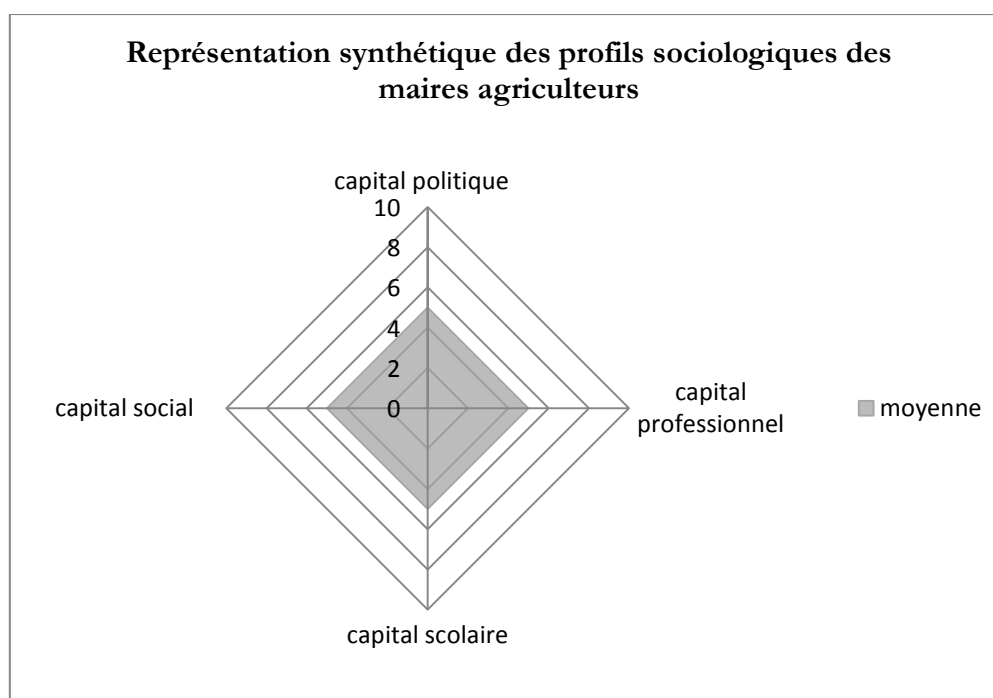
<sup>725</sup> Annexe 86 – Tableau N° 120 - Construction de l'aérographe de la caractérisation du capital économique et professionnel.

<sup>726</sup> En moyenne, les maires du type 2 exploitent 160 ha et ceux du type 4, 63 ha : l'écart retenu est de 120 ha sur une fourchette de 50 à 170 ha, soit 0.0833 par unité. Les maires de type 2 sont affectés de 9.2 points ceux de type 4, de 1.1 points.

<sup>727</sup> Annexe 87 – Tableau N° 121 - Construction de l'aérographe de la caractérisation du capital scolaire et social.



Un quatrième aérographe regroupe le poids relatif des différents capitaux précédents : l'axe du capital politique caractérise les ressources dans l'espace politique et les trois autres axes (capitaux professionnel, social et scolaire) en représentent des déterminants.



Aérographe N°4 – Synthèse des profils sociologiques des maires agriculteurs (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Chaque classe statistique a été analysée à partir de ces variables; j'ai aussi tenu compte des réponses aux questions ouvertes de l'enquête postale individuelle. Enfin, j'ai intégré des données communales (sociodémographiques, politiques) pour caractériser la population municipale.

#### *e – Les entretiens complémentaires*

Chaque classe de la typologie est caractérisée par des traits sociologiques statistiquement significatifs : elle correspond donc à des modèles idéaux-typiques d'individus ayant des histoires aux traits de caractère ou de trajectoires emblématiques de ce que sont et vivent les maires agriculteurs dans leur mandat politique local. Pour chacune des classes de la typologie, j'ai voulu mobiliser aussi les contenus d'interview semi directifs réalisés auprès de quelques maires agriculteurs<sup>728</sup>. Ces entretiens, d'une durée de 3 à 4 heures, ont permis de comprendre en profondeur le vécu de maires relevant des types dégagés par l'analyse statistique.

<sup>728</sup> 16 au total. La dernière question de l'enquête postale proposait la possibilité d'un entretien, 73 personnes (49% des enquêtés) avaient donné leur accord pour cet entretien.

## 2 - Quatre types de de maires agriculteurs

La mobilisation de ressources, héritées et ou acquises pour exercer le mandat détermine, dans un contexte local donné, la trajectoire politique qui peut, dans certains cas, déborder le cadre de l'espace communal. Cette trajectoire est reliée aux autres sphères que nous avons analysées antérieurement : la vie familiale, sociale et professionnelle. Pour la contextualiser, j'ai intégré le profil des communes correspondant à ces différents types de maires agriculteurs.

### A – Type 1 – Des selfs made maires

Une première classe de maires agriculteurs est composée de 55 individus (33.4% de la population). Plus de la moitié des individus de cette classe ont quitté leur mandat soit en 2001 (30.9%), soit en 2008 (27.3%) ; les autres (41.8%) étaient encore en mandat, en 2011, au moment de l'enquête postale<sup>729</sup>. Ils sont légèrement plus âgés (64 ans) à la fin de leur mandat<sup>730</sup> que la moyenne des maires agriculteurs<sup>731</sup>.

Ce type est caractérisé par plusieurs variables significatives

<sup>729</sup>

Age	fin de mandat en 2001	fin de mandat en 2008	en mandat en 2011 (%)	Total
Type 1	27	31	42	100
Type 2	13	17	70	100
Type 3	27	13	60	100
Type 4	27	31	42	100

Tableau N°118 – Répartition des mandats selon le type de maire

<sup>730</sup> Pour comparer l'âge intra-classe et inter-classe, j'ai retenu, par convention, l'âge en fin de mandat.

Age	Fin de mandat en 2001	Fin de mandat en 2008	Fin de mandat en 2014	moyenne
Ensemble de la population (ans)	62.8	65.7	61.7	63
Classe 1 (ans)	63.1	66.5	62.9	64
Différence (ans)	0.3 ans	0.8 ans	1.2 ans	

Tableau 119 – Age des maires selon le type de mandat.

Si l'on prend en compte le poids relatifs de l'époque d'exercice du mandat, les maires agriculteurs de la 1<sup>ère</sup> classe sont globalement un peu plus âgés que l'ensemble de la population de maires, et cet écart augmente au fur et à mesure du mandat. Cette classe se distingue donc, au fil des mandats, par des individus toujours un peu plus âgés que les autres. Cette classe présente aussi une forte homogénéité d'âge.

<sup>731</sup> 63 ans pour l'ensemble de la population, avec un écart type de 8.5 ans.

Capital politique	Parentèle mandat conseiller Pas de parentèle avec un mandat adjoint Revue d' élu : abonné Age maire : entre 42 et 50 ans
Capital scolaire	Formation professionnelle : niveau V
Capital professionnel	Surface de l'exploitation : >120 ha Main d'œuvre : plus de 3 UMO Statut de l'exploitation : GAEC Associés d'exploitation : enfant Installation : exploitation familiale Associé d'exploitation : frères ou sœurs Production EA : bovin lait
Capital social	

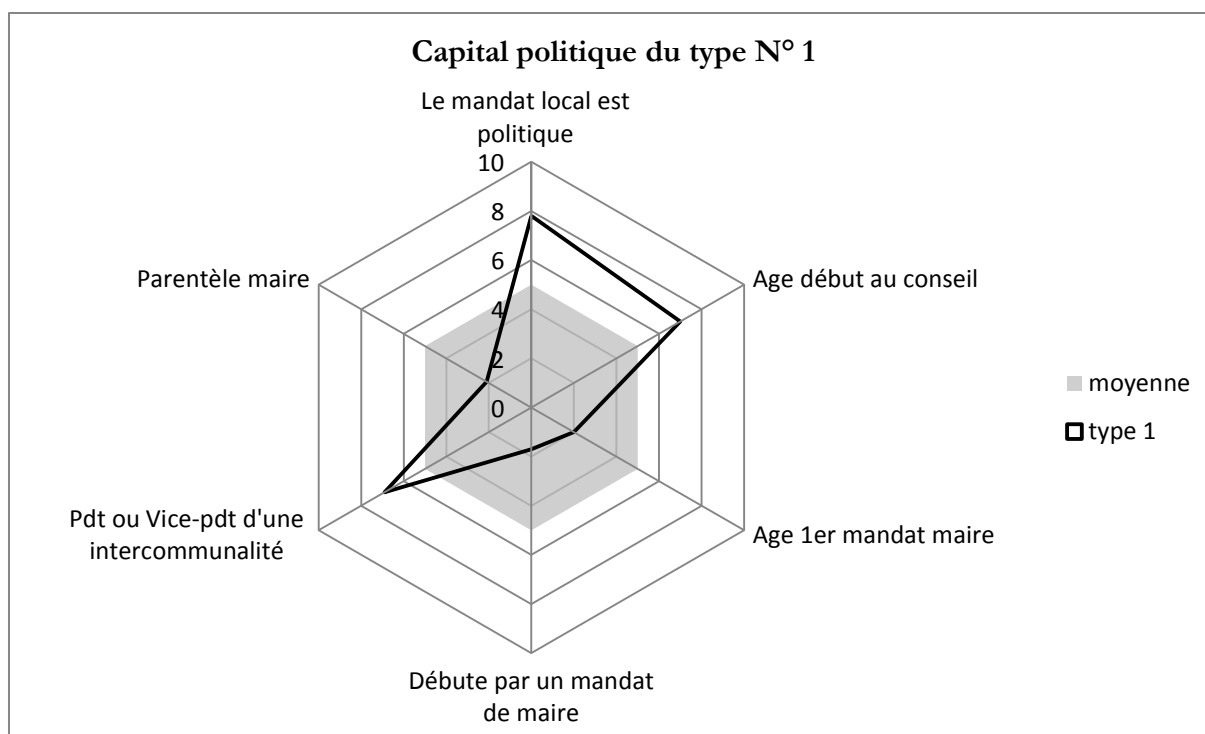
Tableau N°120 – Variables les plus significatives du type 1

### ***1– Un capital d'autochtonie et social élevé***

Ils sont souvent nés dans la commune dont ils sont maires et où leurs familles y sont très connues : 1/3 de leurs parents proches ont exercé des responsabilités dans la vie associative locale. Si 85 % de leur parentèle ont été élu municipaux (75% comme conseiller municipal, très rarement adjoint), quelques seulement ont été maire (mais de parenté plus éloignée : un cousin, un oncle, plus rarement un père). Ce sont des familles qui comptent localement, mais somme toute avec un capital politique hérité modeste.

### ***2 – Un capital politique accumulé à la force du poignet***

Ces maires agriculteurs sont caractérisés par un accès tardif au mandat de maire et par une position élevée dans l'intercommunalité. Leur notoriété politique, qui dépasse le territoire communal, n'a pas souffert d'une trajectoire de conseiller municipal classique, longue, débutée très jeune.



Aérographe N°5 - Les variables de caractérisation politique du type N°1

Ils ont été élus très jeunes dans le mandat municipal (à 33 ans en moyenne), suivant un cursus honorum classique : ils ont souvent débuté comme conseiller municipal (80% d'entre eux), puis sont devenus adjoints (les 2/3) ; ils ont mis beaucoup de temps (en moyenne 3 mandats) à devenir maire ; ils y accèdent donc relativement âgés : 48 ans. La longueur de leur cursus, avant d'être maire est liée à la faiblesse de leur héritage politique : lorsque l'on n'est pas héritier, le parcours est plus long et difficile. Par contre, cette longue expérience municipale semble leur avoir été bénéfique : après avoir « labouré » leur commune, ils ont pu accéder à des mandats intercommunaux spécialisés (SIVU ou SIVOM).

Fortement investis dans leur mandat, 2/3 de ces maires ont suivi des formations d'élus locaux ; ils sont aussi assidus aux assemblées générales des maires du département (80% de participation, dont la moitié très régulièrement). Ce sont donc des autodidactes politiques, qui y arrivent au mérite.

Leur investissement dans la politique locale, dans les instances et les évènements institutionnels, leur a donné une image d'élus ayant une vision collective et prospective : ce sont des maires méritants et proches des institutions. Ils ont ainsi été sollicités et élus par leurs pairs pour tenir des postes supra-municipaux : ils ont été Vice-président d'une intercommunalité (14 l'ont été) et

quelques-uns (5) en ont été Président, dans des communautés de communes toutes moins peuplées démographiquement que la moyenne<sup>732</sup>.

Ils sont un peu plus nombreux que la moyenne, à revendiquer le caractère politique de leur mandat (34.6% contre 30.7% pour l'ensemble des maires agriculteurs), position qui s'explique par leur accès aux postes supra-municipaux, ou l'affichage politique est plus marqué. S'ils se situent en majorité politiquement au Centre, c'est dans cette classe que les « sans orientation politique affirmée » sont les plus nombreux (32.7%).

Ces maires agriculteurs n'ont pourtant pas de profil totalement homogène. Une petite élite se détache avec les Présidents et les Vice-Présidents des communautés de communes et quelques conseillers généraux<sup>733</sup>, qui soulignent tous le caractère politique de leur mandat<sup>734</sup>, plus enclins à exprimer une orientation politique, plus souvent à droite, ce qui est logique vu leur accès à des mandats supra municipaux<sup>735</sup>

Orientation politique	Ensemble des maires de la classe 1		Maire Pdt ou Vice-pdt d'une communauté de communes de la classe 1	
	nombre	%	nombre	%
Vert, gauche	6	10.9	4	25
Gauche modérée, Centre	13	23.6	2	12.5
Droite modérée	11	20	5	31.3
Droite	7	12.7	2	12.5
Pas affirmée	18	32.7	3	18.8
Total	55	100	16	100

Tableau N° 121 – Les orientations politiques des maires du type 1

### ***3 - Un capital scolaire initial modeste***

Ces maires agriculteurs ont une formation initiale modeste, le plus souvent un certificat d'étude (2/3 d'entre eux), parfois le brevet des collèges. Ils sont marqués par un choix professionnel contraint : ils sont devenus agriculteur parce que la situation familiale l'imposait. Leur

<sup>732</sup> 10780 habitants en moyenne. Les Deux-Sèvres comptent 24 communautés de communes et la Communauté d'Agglomération de Niort, peuplées en moyenne de 14750 habitants, et 11740 habitants si on exclut la CAN.

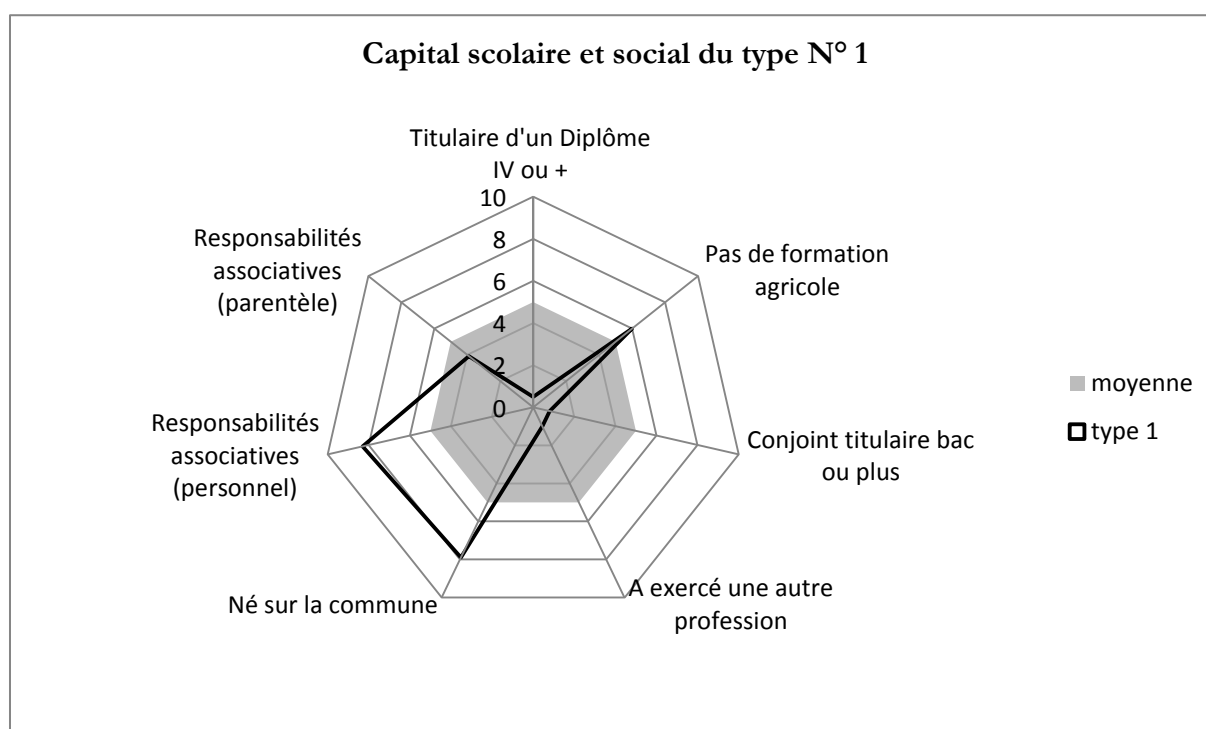
<sup>733</sup> 5 conseillers généraux pour 33 cantons que comptent les Deux-Sèvres. Ces cantons sont peu peuplés : 6795 habitants en moyenne contre 11100 habitants pour la moyenne cantonale deux-sévrienne.

<sup>734</sup> C'est seulement le cas de 44 % des Président ou vice-Président d'un SIVOM ou d'un SIVU.

<sup>735</sup> Sur les 7 maires agriculteurs encartés de cette classe, 5 ont une présidence ou une vice-présidence de communauté de communes.

engagement dans des responsabilités extra-professionnelles, dont municipales, paraît avoir constitué une opportunité d'émancipation de leur condition sociale paysanne.

Parmi les plus anciens (25%), certains ont suivi les cours agricoles dispensés par des instituteurs, d'autres des formations professionnelles agricoles par correspondance (CERCA d'Angers) ou par la JAC. Les plus jeunes sont allés étudier dans des maisons familiales rurales ou des foyers de progrès (établissements publics). Ils y ont acquis un diplôme professionnel de niveau V : 60% ont le BEPA ou CAPA, des niveaux a priori modestes, mais à replacer dans un contexte où peu d'entre eux accédaient à ce niveau<sup>736</sup>. Ils peuvent donc être considérés comme disposant d'un bon niveau de formation professionnelle initiale.



#### Aérogaphe N° 6 - Les variables explicatives du capital scolaire et social du type N°1

Les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux ont ensuite exercé des responsabilités professionnelles. Ces engagements ont compensé, pour partie, leur faible niveau de formation générale car, dans l'exercice de ces responsabilités, ils ont acquis des compétences d'organisation et d'animation, constitués des réseaux mobilisables ensuite dans leur cursus municipal.

<sup>736</sup> Dans cette classe, ceux sans diplômes sont âgés de 72 ans et ceux titulaire des BAA ou d'un CAPA, 67 ans.

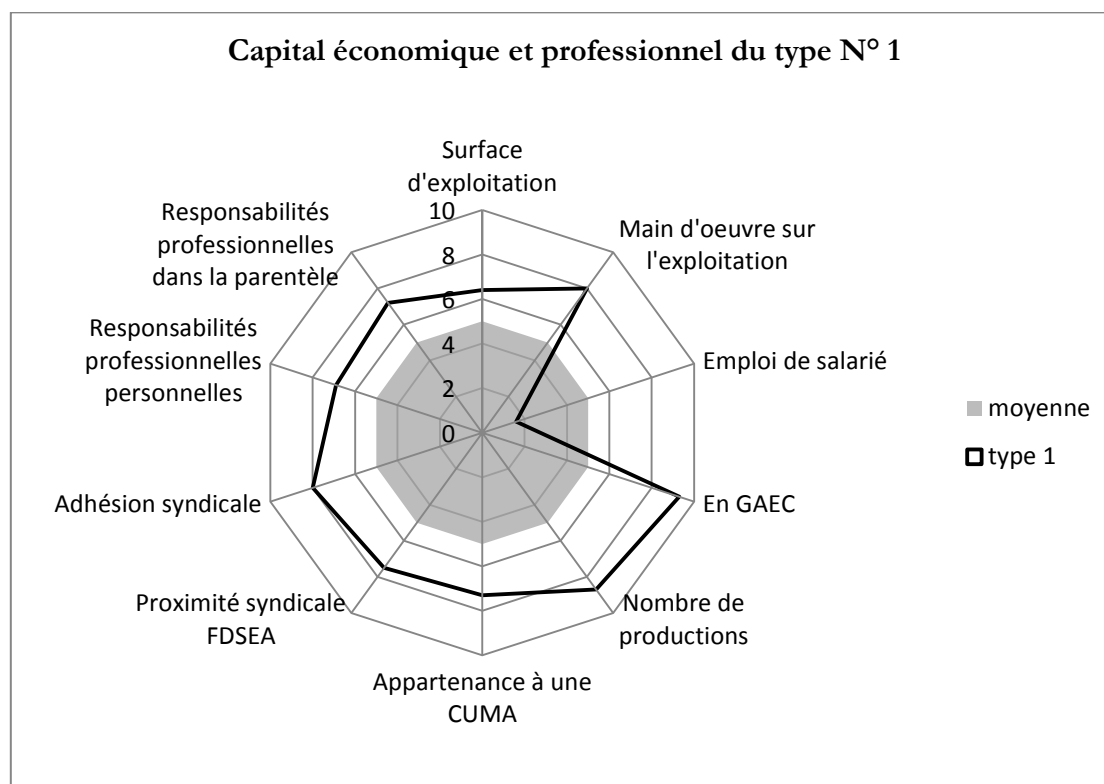
#### 4 - Des exploitations familiales

Ces maires sont presque tous d'origine agricole (98%) et n'ont pas exercé d'autre métier. Par contre, une part significative des conjoints (40%) exercent une activité professionnelle hors agriculture. L'exploitation est une reprise familiale et/ou de la belle famille.

¾ des associés d'exploitation sont les enfants et le conjoint, ce qui peut faciliter l'organisation pour compenser l'absence de l'élu. Leur disponibilité dépend donc d'un moindre engagement (22 %) des autres membres de la famille dans des responsabilités extérieures. Quand les conjoints ou les enfants surcompensent ces absences, des tensions apparaissent dans la famille.

#### 5 - Un capital économique conséquent

L'exploitation moyenne des élus de ce type est importante : de grandes surfaces (127 ha en moyenne, dont 1/3 supérieur à 135 ha), avec plusieurs activités de polyculture élevage : 85 % avec plusieurs productions, dont la production laitière bovine (60%) ou caprine (20%) et la viande bovine (50%) ou ovine (15%), les céréales étant le plus souvent autoconsommées. Ces exploitations disposent aussi d'une main d'œuvre conséquente (3 UMO en moyenne), donnant à ces maires la possibilité de s'investir dans un mandat local.



Aérogaphe N° 7 - Les variables explicatives du capital économique et professionnel du type N°1

La production laitière exige une présence régulière du fait de l'astreinte de la traite, matin et soir, donc une rigueur d'organisation. Cette activité s'exerce rarement seul : 95% sont en GAEC, dont 90% familiaux, avec une répartition du travail et une rémunération précisément définies. Ces exploitations sont performantes : recours au contrôle laitier, au centre d'insémination, aux conseils de techniciens. Elles recourent aussi à des formes de travail collectives pour la récolte et la commercialisation : groupes de travail (70% en CUMA), coopératives (92%), même s'ils travaillent aussi avec le négoce (40%). Ces agriculteurs sont reconnus par leurs pairs pour leur engagement collectif dans leur vie professionnelle, une reconnaissance qu'ils vont mobiliser dans leur carrière politique locale.

### ***6 - Des communes rurales et péri-urbaines dynamiques***

Sur le département<sup>737</sup>, les communes des élus de ce type sont réparties de façon homogène<sup>738</sup>. Elles ont de grandes superficies (2010 ha)<sup>739</sup> et sont relativement peu denses (36 hab./km<sup>2</sup>), même si elles sont proportionnellement plus peuplées que la moyenne (722 habitants)<sup>740</sup> et en progression démographique – certes faible - depuis 20 ans (+2%) tirée par une dynamique de natalité plutôt que par de nouveaux arrivants. Ces communes ont une plus forte population salariée que les autres (72% des actifs), s'expliquant par les 29% de communes urbaines ou péri-urbaines, dont 3 chefs-lieux de cantons. L'agriculture s'y maintient bien, tant en nombre d'exploitations que d'actifs agricoles.

Les conseils municipaux moins fortement composés d'agriculteurs que dans la moyenne (22% en 2008<sup>741</sup> contre 27 %) ; les maires agriculteurs y ont davantage diminué depuis quatre mandats : 80% d'entre elles étaient tenues par un agriculteur en 1995, contre 55% en 2008, dont ¾ de retraités. Si les conseils municipaux sont plus féminisés, les postes de maires étaient tenus en 2001 et 2008 encore très majoritairement par des hommes<sup>742</sup>. L'électorat demeure conservateur.

---

<sup>737</sup> Annexe N° 88- Carte N° 108 - Localisation des maires agriculteurs de type N°1

<sup>738</sup> 44% des communes sont situées dans le Niortais, 33% dans l'arrondissement de Parthenay (Gâtine), et 23% dans l'arrondissement de Bressuire, au Nord du département.

<sup>739</sup> 1725 ha, en moyenne pour les 230 communes des Deux-Sèvres dont le maire est ou a été agriculteur de 1983 à 2008.

<sup>740</sup> 587 habitants, en moyenne pour les 230 communes des Deux-Sèvres dont le maire est ou a été agriculteur de 1983 à 2008.

<sup>741</sup> Leur représentation a par ailleurs fortement diminué depuis 2001, ils représentaient alors 1/3 des conseils municipaux. En 2008, 8 communes sur les 52 de cette classe n'ont plus d'agriculteur dans leur conseil municipal.

<sup>742</sup> Sur les 52 communes on ne compte que 5 femmes maire en 2008.



## 7 – Trajectoires d'élus

J.S, maire de T.

### Une famille de migrants

J.S est un descendant d'une famille de migrants, venus du Bocage vendéen. Ces aïeux sont des paysans qui ont du « batailler » pour faire leur place, en prenant des responsabilités dans les organisations professionnelles du département, et pour qui s'imposer impliquait parfois de « distribuer des coups ». Cette culture d'engagement héritée, est fortement incorporée.

J.S est engagé à la JAC, il s'occupe du théâtre, des coupes de la joie. « On avait un curé extrêmement dynamique ». De retour du service militaire en Algérie, il est, selon ses mots « propulsé », d'abord président cantonal jeunes agriculteurs, puis président départemental. Il se décrit comme le leader attendu et providentiel. « C'était le monde agricole. Moi, j'étais le plus jeune de l'équipe, quand même ». C'est une époque de forte mobilisation, où il dit « prendre plaisir » dans ces prises de pouvoir.

Dans les années 1970, le syndicalisme CDJA deux-sévrien se scinde entre les Paysans Travailleurs que J.S qualifie d'idéalistes et les tenants d'un alignement sur la FDSEA. Il s'inscrit dans cette deuxième ligne « en restant attaché à nos valeurs, au système de la Fédération des exploitants » dont la philosophie est, selon lui, de construire la société par le changement.

Il est élu Vice-président de la chambre d'agriculture puis Président du Centre d'Insémination Artificielle. Il laisse alors sa responsabilité syndicale, probablement plus exposée car plus partisane et il s'investit dans la génétique animale « une passion ». Il y a les coudées franches, gère la structure en binôme avec le directeur. Il applique ce modèle de management, basé sur le couple président/ directeur, dans la majorité de ses mandats professionnels : au premier la responsabilité politique au second celle administrative. « Moi je suis toujours très, très raide sur l'équilibre président/directeur. Dans tout ça, quand il y en a un qui prend le pas sur l'autre, c'est foutu. Le président a quand même le rôle politique, et il ne peut pas le déléguer ». Parallèlement, sa progression dans les mandats au Crédit agricole est aussi fulgurante qu'inattendue. Il « hérite » d'abord du poste d'administrateur de la caisse locale de son grand-père, accède ensuite au bureau régional, puis devient Président de la Caisse Régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres. Il y reste 10 ans.

Ainsi, tout au long de sa vie professionnelle, il participe ainsi à la création d'un réseau d'institutions agricoles. Ce sont des organisations qui lui font confiance et dont il retire un très fort ego. « J'avais le syndicalisme, j'avais le Crédit agricole. Si, j'avais du monde. J'avais la confiance.../... Moi, j'étais animateur, de tout ça.../... Autrement, si j'avais voulu (rires) j'aurais été Président de la Chambre, aussi.../... Moi je vois, j'ai été élu le Deux-sévrien de l'année. Il se dit à la fois poussé, propulsé, enjoint à les accepter et tout aussi fier et intéressé d'y répondre. « Moi, je suis un homme de fidélité. Quand je suis pas d'accord, je le dis, mais je ne crache pas dans la soupe. (Rires). Faut pas rêver .../... Et je choisissais quand même des gens avec qui je bossais ».

Il considère ainsi que son « pragmatisme » acquis dans ses engagements professionnels et syndicaux lui a procuré des ressources pour se lancer dans le mandat local : c'était des écoles « pour faire ses classes ». Son indépendance de la FDSEA et de la FNSEA lui assure une audience auprès des pouvoirs publics, la haute administration, tout en conciliant son réseau professionnel.

### Un entourage familial mobilisé pour le mandat

J.S s'est installé sur l'exploitation de sa belle-famille, il a 22 ans. L'exploitation, en GAEC, a du potentiel de développement, en période de forte croissance, « À partir de là, bon, il fallait reconstruire, c'étaient les années 1960 ». Elle a évolué au fil des ans en spécialisant en production laitière. Ils font appel aux techniciens du CETA et développent un système technique moderne et productiviste.

Le fonctionnement de l'exploitation a été assuré dans un premier temps par ses beaux-parents et sa femme, puis par son fils, avec lequel il est installé en GAEC. Ces mandats, n'auraient pas pu, selon lui, s'envisager dans une exploitation individuelle. Son travail sur l'exploitation consiste surtout à la traite. « Je prenais mon tour de garde régulièrement. Et après, on prenait quand même des vacances régulièrement comme dans les GAEC.../.... Pratiquement, tout seul c'est compliqué ». Son épouse a eu quelques engagements dans la vie associative locale « fondatrice de l'ADMR, au départ ». Son fils est lui aussi, pendant une période, investi au CDJA, puis au CNJA. Il dissocie bien la sphère familiale de celle d'élu « La mairie, elle ne s'en occupait pas de

*trop. J'avais l'équipe, mon équipe». Il a compté « un peu » sur la disponibilité de sa conjointe, mais il considère surtout avoir la chance d'être en bonne santé. La mairie est son domaine réservé.*

### Une longue trajectoire d' élu local

Il débute son mandat politique local en 1964, en constituant une liste d'opposition soutenue par « *les cathos* » contre la municipalité « *anticléricale* » en place. La commune de P. compte 2500 habitants et est ancrée à gauche depuis de nombreux mandats. Il devient maire en 1983. Il conçoit sa responsabilité d' élu local par le pragmatisme et non par l'idéologie. C'est « *son bon sens paysans* », qui sait que jamais rien n'est acquis, du fait des impondérables : les paysans sont, selon ses mots, « *des gens qui ont le goût du risques* ». Toutefois, au fil des mandats municipaux successifs, la gestion locale lui apparaît de plus en plus dictée par des impératifs administratifs : il déplore la montée en puissance des contrôles et la perte progressive d'autonomie et légitimité des élus locaux. « *C'est la pression permanente, maintenant. C'est la gestion. Les choix stratégiques, les faire avancer. Les critiques. Les arbitrages.../...Donc c'est vraiment un autre métier qui se prépare, en dehors d'entretenir la commune*».

### Accéder aux mandats politiques et supra-municipaux

Au début des années 1980, il est élu Président du Conseil Economique et Social. Il est alors sollicité, par le patronat. « *Ils m'ont convoqué ils m'ont dit : « bon, vous serez notre candidat et vous ne discutez pas*». C'est une sorte de reconnaissance implicite de légitimité qui l'émancipe, aussi, de sa condition sociale d'agriculteur. Mais il n'est pas dupe d'une certaine injonction. Il a alors 42 ans. Il fait régulièrement référence à son jeune l'âge. Souligner de façon récurrente son ascension précoce dans les responsabilités, en se soustrayant aux échelons intermédiaires, semble renvoyer chez lui, à une légitimité acquise personnellement, en marge des organisations hiérarchiques traditionnelles : il est un homme à part, on le sollicite, et il est l' élu providentiel

De cette expérience au CES, il apprend l'endurance, la ténacité, la rhétorique, le débat contradictoire, la gestion des médias. Ce n'est plus le débat dans l'entre soi du monde professionnel paysans. L'arène politique répond à d'autres logiques. « *Et là j'ai appris, je me suis formé au débat public. Parce que le débat que j'avais eu CDJA, le débat que j'avais dans les instances agricoles, bon, c'était entre collègues. C'était toujours sur le même registre. Tandis que là, je me suis trouvé confronté : débats de société, débats idéologiques, débats de stratégie, de la transversalité*».

Il est depuis 1994 Président de la communauté de communes. C'est, selon lui, ces qualités d'homme d'action, ses qualités managériales et non son étiquette politique qui expliquent son élection.. Il la gère, aussi sur le modèle entrepreneurial. « *Moi, je ne me gêne pas. Je reviens à cette culture entrepreneuriale* ». Il recrute personnellement les agents, sur des profils parfois décalés, « *avec du charisme* » mais toujours très diplômés. Le refrain du pragmatisme est renouvelé : il est un manuel, pas un intellectuel, comme pour mieux s'en convaincre ? *Les agriculteurs ils ont cette démarche-là, pratiquement, eux, parce que c'est leur métier. C'est leur façon de gérer. Pour moi, ça se gère comme une entreprise*».

Il est élu Conseiller général de son canton, puis Vice Pdt du Conseil général. Ce sont des mandats considérés comme plus politique et l'inscription dans un parti politique est indispensable, pour ne pas être isolé. « *Par contre, le Conseil général, là, on est tout seul. C'est déjà politique. On ne peut pas être isolé, on ne peut pas être tout seul*». Il adhère au CDS. Il est tenté par le Conseil Régional mais doit faire son deuil de sa candidature : Le CDS lui demande, par discipline du parti, pour tenir le CES.

Il s'attache aussi dans ses propos à souligner son réseau et sa proximité personnelle et politique avec les leaders régionaux et nationaux : c'est par exemple le tutoiement avec Jean-Pierre Raffarin. « *J'avais dit à Jean-Pierre Raffarin. Je lui dis : Jean-Pierre, tu as tort de dire au Ministre Mattei, qui était là.../...Je lui ai dit : je ne suis pas d'accord avec toi*».

Sa tenue dans la longueur dans le champ politique, est liée selon lui, toujours à ses capacités physiques, un certain égo, « *son charisme* », sa constance. Mais il perçoit les limites de son positionnement. Cette propension à briguer des responsabilités, souvent techniques, a contribué à l'enfermer dans un rôle, rôle attendu de la classe politique et à le marginaliser, l'éloigner des postes politiques plus prestigieux de députation ou du Sénat. C'est son plafond de verre.

### Une longue carrière municipale

Depuis 1983, il tient les rênes de la commune, avec la même équipe municipale, sans pratiquement d'opposition. Sa longue carrière municipale, le cumul de ses fonctions politiques ont pu s'assumer grâce à

une forte capacité de travail, et une force de caractère « *Mais il y avait surtout, pour moi, la santé. J'ai fait beaucoup, beaucoup d'heures, de toute façon. Et puis, bon, j'étais solide, .../...je n'ai jamais eu de pépin. Mais ça peut arriver tout d'un coup. Enfin, j'en ai 71, maintenant* ». C'est un stakhanoviste de la politique. Il fait un peu exception dans le paysage politique deux-sévrien. « *Mon téléphone il est toujours branché. Ça devient quand même effectivement pratiquement une profession. Un métier* ».

De nouveau candidat à la mairie aux élections municipales de 2014, il est réélu avec succès maire de S. Après une période d'intérim comme Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, il en devient en septembre 2014, à l'âge de 74 ans, le premier Vice-président chargé des affaires économiques, de l'emploi et de l'ensemble des activités économiques. Son expérience d'engagement dans les organisations coopératives agricoles lui apparaît toujours une des ressources essentielles expliquant ses pratiques d'élu local<sup>743</sup> et son positionnement dans le champ politique deux-sévrien.

---

<sup>743</sup>« *Ma conception, ce n'est pas un vice-président qui gère son dossier et les autres qui n'ont rien à y voir, de façon cloisonnée. Je garde ça de mon passé dans la coopération agricole* ». Entretien de J.S., Nouvelle République, 11 septembre 2014.

## B.C, maire de F

### Une famille catholique du sud des Deux-Sèvres

B.C est issu d'une famille de petits paysans. Ses parents exploitent «une petite exploitation» d'une trentaine d'hectares, «on était 10 enfants, nous, chez moi. Les besoins étaient importants». La famille est d'obédience catholique, un peu conservatrice mais relativement tolérante, dans une commune rurale où s'affrontent le curé et l'instituteur. C'est une rivalité entre les laïcs, taxés «de communistes» et les catholiques. «Pour les gens pratiquants, c'était un péché, les communistes. À tel point que quand il y avait une fille avec lequel on était copain, si les parents étaient communistes, c'était compliqué. On dirait presque que l'on était découragé».

### Une scolarité interrompue

B.C étudie jusqu'à l'âge 16 ans au lycée d'enseignement général. Ces «études prolongées» pour l'époque sont pour lui l'opportunité d'ouverture. Il prend aussi conscience, dans cette école catholique bourgeoise, de sa condition sociale de petit paysan et s'y sent stigmatisé «Je me retrouvais un peu dépaycé parce que j'étais dans un milieu plutôt bourgeois, voire noble. Du moins de nom. Et moi j'étais un petit paysan et parce que j'avais un patois». Mais il est contraint d'interrompre sa scolarité pour revenir sur l'exploitation car son père souffre de problèmes cardiaques. «Et donc quand je suis revenu, c'était pour faire le boulot». Il est aide-familial jusqu'à son service national effectué en Algérie. L'expérience algérienne lui ouvre les yeux sur les problèmes des inégalités et des injustices, qu'il considère similaires en France dans le monde paysans: il en reste dès lors marqué. «En Algérie, je me suis rendu compte qu'il y avait des gens qui possédaient beaucoup et qui finalement ne considéraient pas les ouvriers.../... Et finalement, on retrouvait un petit peu cette même mentalité chez les céréaliers du Bassin parisien». De retour du service militaire il s'installe avec son frère en GAEC, jusqu'à la retraite de leur père.

### Le théâtre pour s'émanciper et se cultiver

B.C fait du théâtre dans la commune, activité qui, à cette période, clivait les jeunes: entre ceux y participant «qui étaient du bon côté, c'est-à-dire à droite», et les autres, adhérant à la SEP (Société d'Education, Populaire). Quelques années plus tard, le théâtre va intégrer la SEP. Il en est alors président, avec la volonté de casser ce clivage. Le théâtre, «avant la télévision», permettait aux gens de se rencontrer, «et de vaincre la timidité». Si les pièces ne sont pas engagées, elles amorcent, selon lui, une réflexion intellectuelle.

### Un engagement syndical chez les paysan-travailleurs

Il a été adhérent très jeune au CDJA avec déjà un œil critique sur les organisations syndicales. «C'était déjà le début de la fédération. Ils avaient fait une réunion sur le canton et ils parlaient du syndicalisme. Et j'ai retrouvé des choses qui m'intéressaient. Et je me souviens par contre qu'ils avaient dit: on ne fait pas de politique. Le politique, c'est sale». Je me suis toujours posé la question pourquoi c'est sale(Rire)». Il est devenu Président cantonal du CDJA, puis Vice-président départemental l'année suivante. Ses responsabilités syndicales l'amènent à une réflexion sur les problèmes fonciers. Au titre de délégué CDJA, il est très indépendant, quitte à critiquer certains agriculteurs de la FDSEA. Censuré par les aînés, il a alors décidé de prendre ses distances. Le CDJA est dans les années 1970, clivé entre les modérés, souvent issus de la JAC et les «laïcs». Il s'engage dans le syndicat des non-alignés «Finalement, on a suivi le courant, nous, Lambert et les autres, Débâtisse». Toutefois la mouvance non-alignée est, elle aussi, confrontée à des divergences internes très fortes «on a des combats fratricides, aussi dans le non-aligné».../.. Toutes les années après 1968, jusqu'en 1981 il y a eu donc ce mouvement qui se cherchait. Mais très politisé et voulant faire de l'agriculture un chantier révolutionnaire».

Il a été à la même époque investi dans les instances nationales de la Confédération paysanne, où il a côtoyé Bernard Tharreau et Bernard Lambert. Si les divergences sur la définition du métier et du statut de paysans, sur la ruralité et le danger du corporatisme agricole étaient alors très fortes avec la FDSEA, il s'inquiète aussi du danger de la marginalisation des Paysans-Travailleurs dans les instances professionnelles et le désintérêt du syndicat pour les mandats locaux. «Parce que, l'engagement d'élu, on l'avait laissé de côté». Il a alors décidé de laisser ses responsabilités syndicales pour s'engager en politique, en défendant un certain pragmatisme qu'il ne semblait plus trouver dans le syndicalisme. «Moi, j'ai toujours été comme ça: il y a une réalité. On ne peut parler et laisser la réalité de côté et foncer comme ça».

### Un accès au mandat municipal laborieux

Le père de B.C a été maire un mandat, puis son frère lui succède dans le conseil, «en général les fonctions d'élus sont un peu héréditaires». Jusqu'alors, B.C s'était peu intéressé au mandat local, trop absorbé, selon lui, par ses autres engagements locaux ou professionnels.

C'est aux élections municipales 1983 qu'il est à son tour sollicité pour succéder à son frère. Il accepte de se présenter sur la liste du maire en place, un agriculteur issu d'une famille locale. Il se sent très à l'aise dans la gestion des budgets car il a suivi des formations à la compatibilité. Les « paysans » ont selon lui, des capacités de gestion et d'analyse, comme des chefs d'entreprise. Ils ont aussi le souci du collectif et de l'écoute. Il obtient le plus de voix au scrutin municipal, mais ses colistiers ne souhaitent pas le voir maire. Fort de son score, il se présente malgré tout au poste de maire, mais n'est pas élu, et n'obtient pas non plus un poste d'adjoint. Il analyse cet « échec » par son affichage politique affirmé à gauche. *« Mes positions dans le syndicalisme m'avaient fait mettre un peu de côté. J'étais marqué. Et je ne me gênais pas pour le dire. Et aussi, j'avais des relations assez souvent avec des gens élus de gauche ».*

Il se représente aux élections municipales de 1989. Il argumente sa candidature sur son métier d'agriculteur et son ancrage local. Il obtient là aussi le plus de voix et se présente de nouveau maire. Et comme en 1983, même si le conseil est constitué majoritairement d'agriculteurs, ils ne votent pas pour lui. Non élu maire, il reste toutefois dans le conseil, mais se considère évincé pour ses idées. De nouveau candidat aux élections municipales de 1996, il constitue une liste autonome et rédige un programme *« On a fait 10 propositions »*. Il s'inscrit dans une démarche participative dans une perspective d'intercommunalité. Il est enfin élu.

Une fois élu maire, il se pose en rupture par rapport à l'ancienne municipalité : il a le souci constant de l'explication. *« On a fait un bulletin en essayant d'expliquer aux gens le fonctionnement du budget »*. Sa préoccupation est de l'ordre de la *« considération »*, dans une démarche de réappropriation du pouvoir par les administrés, *« de considérer que les gens sont intelligents, qu'ils sont capables de comprendre... »*. Il propose aussi aux adjoints de partager les permanences en mairie, avec une répartition équitable des indemnités, en diminution de la sienne. Il est dans des approches que l'on pourrait qualifier d'autogestionnaire, égalitariste voire utopiste.

Des compétences municipales ont été transférées à la communauté de communes qu'il considère nécessaires : école, cantine, transport. La voirie, par contre, lui apparaît sans intérêt communautaire car elle permet de répondre rapidement aux attentes de la population, c'est un service de proximité. Il est membre de la communauté de communes, mais pas dans le bureau. S'il a bien conscience que c'est au bureau que se prennent les grandes orientations, c'est pas un système qu'il reproche. *« Les décisions, souvent, sont décidées en bureau. Et on arrive sans être informé suffisamment pour pouvoir donner une position personnelle ».*

#### Un affichage politique mais pas de responsabilités supra-municipales

Il n'a jamais voulu se présenter dans des mandats politiques supra-municipaux : c'est un milieu qu'il ne connaît pas, où il se sent mal à l'aise. Selon lui, certains d'élus y siégeant n'ont pas la légitimité et la condition de la prise de responsabilité c'est d'abord l'efficacité. *« . Je suis allé au Conseil général défendre certains dossiers. Pff ! Je ne vois pas très bien comment on peut être efficace. Si je vais quelque part, il faut que ce soit efficace. »* Il a, à deux reprises, adhéré au Parti Socialiste, mais s'en est retiré *« Je l'ai été avant et après Mitterrand. Et après un peu, pour Ségolène »*. Il se sent proche politiquement de Ségolène Royal, dont il apprécie le caractère, la ténacité. *« Et elle est tenace. Bon. Mais difficile à vivre, certainement »*. Il a bien observé le monde politique local et régional, se dit aujourd'hui déçu de la gauche. *« Si le PS on le suit, c'est qu'il n'y a pas d'autre alternative, pour l'instant »*. Mais, probablement trop éloigné des centres de décision, il n'a pas su ou pu s'y placer.

#### L'exploitation et la famille en soutien du mandat

L'exploitation développe de la production de céréale et porcine. Il exerce en GAEC avec sa femme et son frère. Ils réalisent des études et des recherches avec les écoles agricoles. Ils sont dans des réseaux d'experts, mais aussi très critiques du modèle productiviste qu'on leur propose. *« On avait fait une programmation linéaire avec l'Agro d'Angers... Cela menait à quoi ? Ca menait à bosser bien plus. Et après, on se rend compte que l'on se tue au boulot. On n'a plus le temps de penser »*. Il est de même très exigeant sur la façon de conduire leur exploitation, dans un souci d'exemplarité, tant sur un plan technique, économique que philosophique. *« On a ce besoin d'être bon. D'être bon techniquement, parce que le jugement des gens, il est quelquefois terrible, l'exemplarité, parce que ça permet d'être plus crédible »*.

Lorsque son frère part à la retraite, il a recours à un salarié, à temps partiel, puis à temps plein quand il devient maire. L'indemnité de maire ne couvre pas la charge salariale. Ses nombreuses absences pour ses engagements extérieurs doivent souvent être compensées, parfois en travaillant la nuit, *« mais je me suis un peu usé. »* Si le métier de paysan est propice à dégager du temps pour son mandat, il exige des sacrifices. *« Le métier de paysan permet de faire sur le temps libre. On peut se permettre de partir. Tu peux faire le boulot la nuit. »*

*Mais quand on était avec les animaux, on n'avait pas de temps libre. Il souligne que sa femme a beaucoup travaillé, pour palier ses absences. « Elle allait à ma place pour les animaux pour éviter d'y aller en arrivant ».*

La famille n'a donc pas été épargnée par le mandat municipal pour des « représentations externes, le protocole.» Sa conjointe est ainsi associée, plus souvent en coulisse, pour assurer l'intendance matérielle. Et la vie familiale doit se caller sur l'agenda politique « Ça perturbe la vie familiale, de famille, il faut toujours prendre en compte la réunion pour laquelle on est pratiquement obligé d'y aller». Les enfants ont aussi pâti de ses absences et ne l'ont vraiment exprimé que très longtemps après. « Personne n'a rien dit avant... mon fils me l'a dit à 40 ans.»

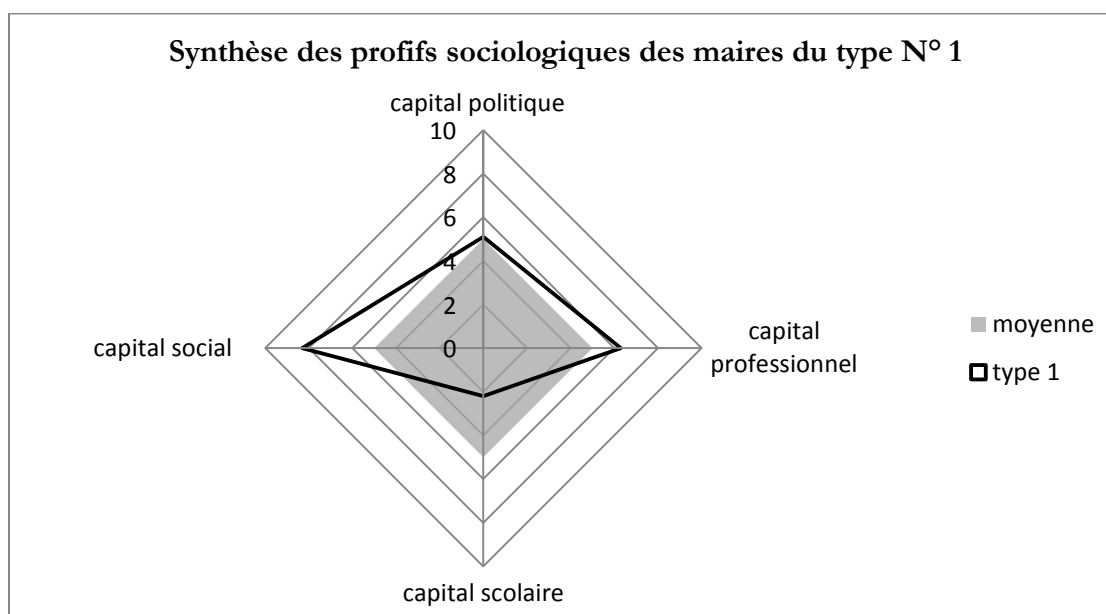
B.C a cessé son mandat en 2001, suite à des problèmes de santé. Cette cessation est d'autre part motivée par la charge de la fonction, « parce, être maire d'une petite commune, on passe beaucoup plus de temps que dans une grosse commune. Parce qu'il faut tout faire».

X X  
X

Les maires agriculteurs de ce type sont dotés d'un capital politique honorable, construit patiemment et dans la durée, conquis après avoir lutté dans des communes où la compétition électorale était forte, en assumant explicitement la dimension politique de leur mandat. Leur capacité politique est reconnue au-delà de leur identité professionnelle : ils sont élus par une population très peu agricole, dans des communes aux 1/3 péri-urbaines.

Leur exploitation d'assez grande taille et familiale leur donne des ressources économiques et des potentialités de main d'œuvre suffisantes pour se libérer. La reconversion de leur expérience d'engagement dans les mandats professionnels en cursus politique a été réussie, tant au plan municipal qu'intercommunal.

Leur légitimité politique dépasse donc l'échelon communal car beaucoup ont accédé à des mandats supra-municipaux. Une petite élite se détache, certains d'entre eux étant qualifiés « de baron de la politique locale deux-sévrienne ». Dotés d'expériences de responsabilités professionnelles régionales ou nationales, mais peu exposés syndicalement, ces maires ont accédé à des mandats marqués politiquement à droite ou au centre comme conseillers généraux ou présidents de communautés de communes.



Aérogaphe N° 8 – Synthèse des profils sociologiques des maires agriculteurs du type N°1

Toutefois leurs positions dans le champ politique s'érodent. Leur excellence professionnelle compte peu au plan politique local : l'agriculture est peu visible dans la vie communale, les agriculteurs étant très minoritaires. Les seules qualités professionnelles semblent insuffisantes pour conserver une position politique forte dans l'espace local.

Leur mandat de maire est aussi menacé par une compétition locale accrue portée par des candidats extérieurs à la commune : ainsi, lors des élections municipales de 2008, 30% de ces communes avaient nécessité deux tours.

Pourtant, sur 23 agriculteurs en mandat en 2008, moins de la moitié (9) avaient l'intention de se retirer, tandis que 4 étaient indécis et que 10 avaient l'intention de poursuivre au-delà de 2014. Certes leur expérience municipale et supra-municipale, leur relative jeunesse<sup>744</sup>, leur assise locale, confortent leur motivation à se maintenir, mais pourront-ils/ voudront-ils poursuivre ?

---

<sup>744</sup> 14 sur 23 maires, avaient moins de 65 ans en 2014.



## B – Type N° 2 - Les héritiers politiques

Cette classe statistique comprend 23 individus (14%), pour 70 % encore en mandat en 2011 - certains l'ont quitté en 2008 (17%) et d'autres en 2001 (13 %). Ils sont plus jeunes que la moyenne (59 ans contre 60 ans) Ils constituent en quelque sorte la relève. Ce type est caractérisé par plusieurs variables significatives.

Capital politique	Age maire : moins de 42 ans Entrée au conseil : conseiller municipal Parentèle avec mandat maire : oui Parentèle mandat adjoint : oui Parentèle mandat conseiller municipal : Non
Capital scolaire	Formation professionnel : Niveau IV, III et II
Capital professionnel	Surface d'exploitation : >120 ha Statut juridique de l'exploitation : autres sociétés (EARL, SCI) Production principale: céréales Associés d'exploitation : hors cadre familial

Tableau N°122 – Les variables les plus significatives du type 2

### ***1 – Un accès précoce aux mandats locaux***

C'est dans ce type que la proportion des maires actuellement en mandat, en moyenne aussi plus jeunes, est la plus élevée (80%). La moitié d'entre eux sont entrés dans le conseil en tant que conseiller ou adjoint (13%), mais ils y sont restés peu de temps, car ils ont été élus maire jeunes (44 ans). Par ailleurs, 30% d'entre eux ont débuté directement maire<sup>745</sup>.

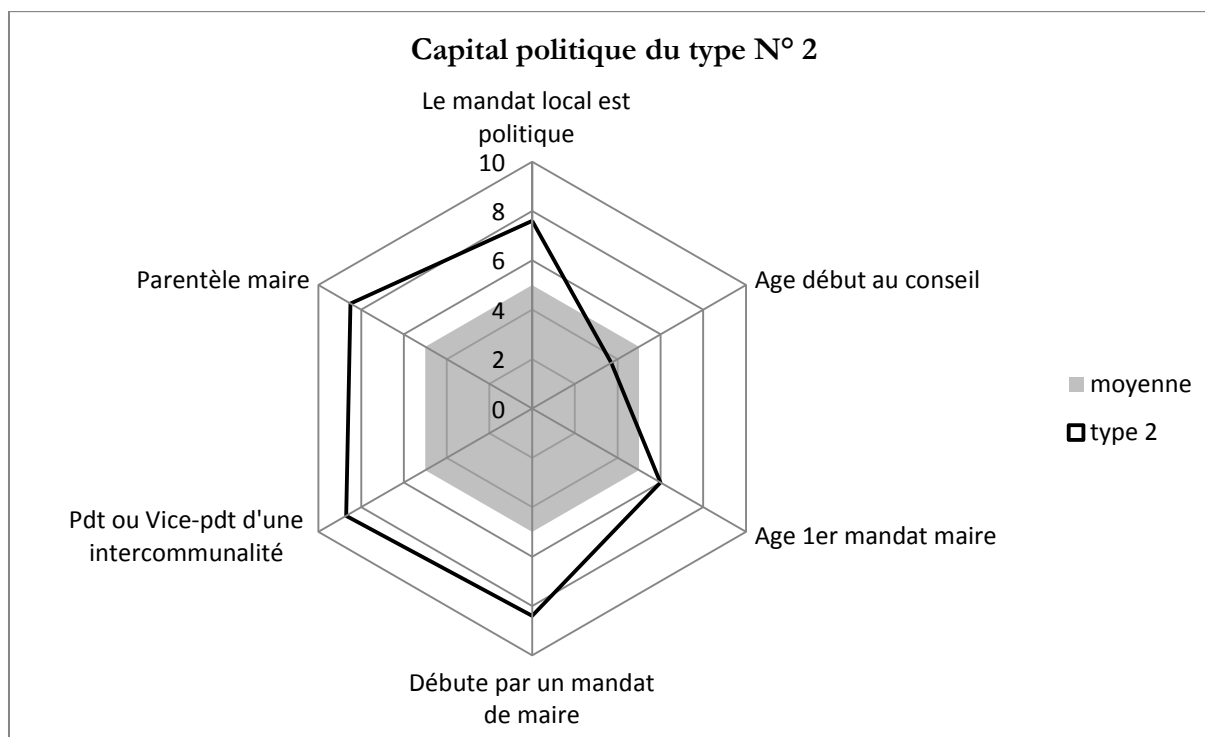
Leur mandat municipal s'inscrit dans des lignées familiales bien établies, car 82% ont eu un membre de la famille proche maire (un père, un grand-père ou un oncle) et un peu plus de la moitié un parent adjoint. L'engagement municipal du mandat se conçoit donc comme allant de soi, presque « *naturellement* ». Ce sont en quelque sorte des « héritiers politiques ».

Ils occupent en moyenne une position élevée dans le champ politique local, puisque 1/4 d'entre eux président une structure intercommunale - de formes anciennes il est vrai (SIVU ou SIVOM), aux champs d'intervention plus restreints (regroupements pédagogiques, gestion des déchets) et ne regroupant généralement que quelques communes contigües. Un seul préside une communauté de communes. Leur placement intercommunal relatif s'explique par leur jeunesse dans la fonction, car l'accès à ces postes supra-locaux demande de l'expérience et passe par un affichage politique.

---

<sup>745</sup> 5 sur 7 ont le bac et plus, quelques-uns une formation universitaire.

Ces mandats résultent aussi d'équilibres politiques territoriaux. Dans l'attente des réformes territoriales, ces postes de présidents ont été « verrouillés » par les élus plus anciennement établis (considérés par leurs pairs comme les plus avertis pour les tenir ces postes), ainsi que par ceux les plus impliqués dans les partis politiques. Les maires agriculteurs de ce type étaient, en 2011, 30% à être Vice-présidents de communauté de communes (1 seul Président) signe de leur capacité de représentation dans ces nouvelles structures plus partisanes. 80% considèrent d'ailleurs que leur mandat municipal est politique.



Aérogaphe N°9 - Les variables de caractérisation politique du type N° 2 (la zone grisée recouvre des positions médianes)

## ***2 - Des niveaux de diplômes élevés et des expériences hors agriculture fréquentes***

Ces maires agriculteurs ont des niveaux formation élevés (ils ont aussi plus jeunes que les autres maires agriculteurs) : 82% ont obtenu un diplôme agricole de niveau IV (bac agricole), 30% ont un BTS ou un diplôme d'ingénieur. 60% de leurs conjoints(es) ont aussi un niveau bac ou plus. Ils sont aussi plus enclins à participer à des formations proposées par les organisations professionnelles (91% contre 77% pour l'ensemble des maires) ou politiques (60% contre 51% pour l'ensemble des maires).

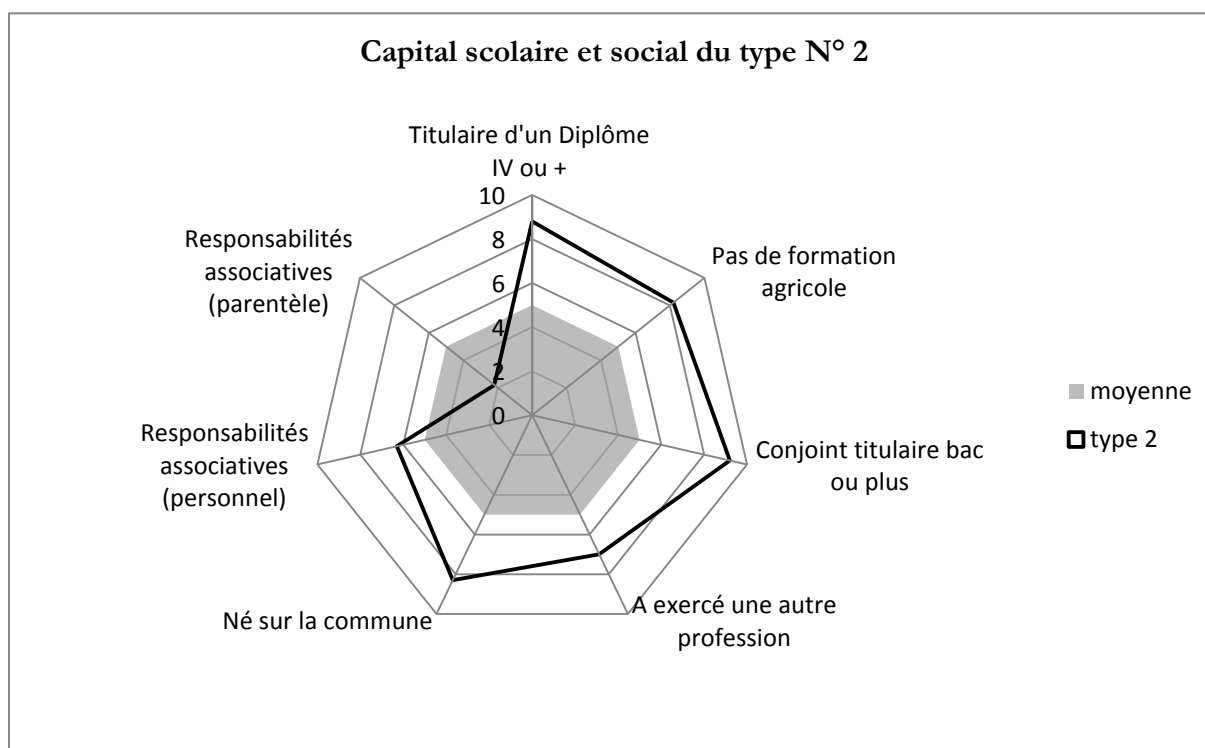
Un tiers d'entre eux (34.8 % contre 18.4% pour les autres) ont exercé un autre métier avant de s'installer agriculteur et souvent leur conjoint (e) exercent une activité professionnelle hors de

l'agriculture (55%). Ce passé hors de l'exploitation agricole leur a donné un vécu de salarié dans d'autres secteurs professionnels et donc une capacité de compréhension plus élevée des conditions sociales de leur électorat non agricole.

Les activités professionnelles du couple amènent à dissocier sphères familiale et professionnelle. Sur les 23 exploitations agricoles sociétaires dans ce type (à 91% de statut sociétaire), on observe un seul cas où la conjointe est associée. Ces maires peuvent donc difficilement compter sur le conjoint pour répondre aux impératifs professionnels lorsque le mandat exige de s'absenter.

### 3 - Une culture de l'engagement partagée par le couple

2/3 de ces maires ont été des responsables associatifs antérieurement et les 3/4 ont aussi exercé un mandat professionnel. Ils ont la culture de l'engagement « chevillée au corps » : leur parentèle proche a aussi été engagée dans des mandats aussi bien professionnels (65%) qu'associatifs locaux (35%), et 1/3 des conjoints exercent des mandats associatifs. Et ces maires disent s'être engagés en politique en le décidant conjointement.

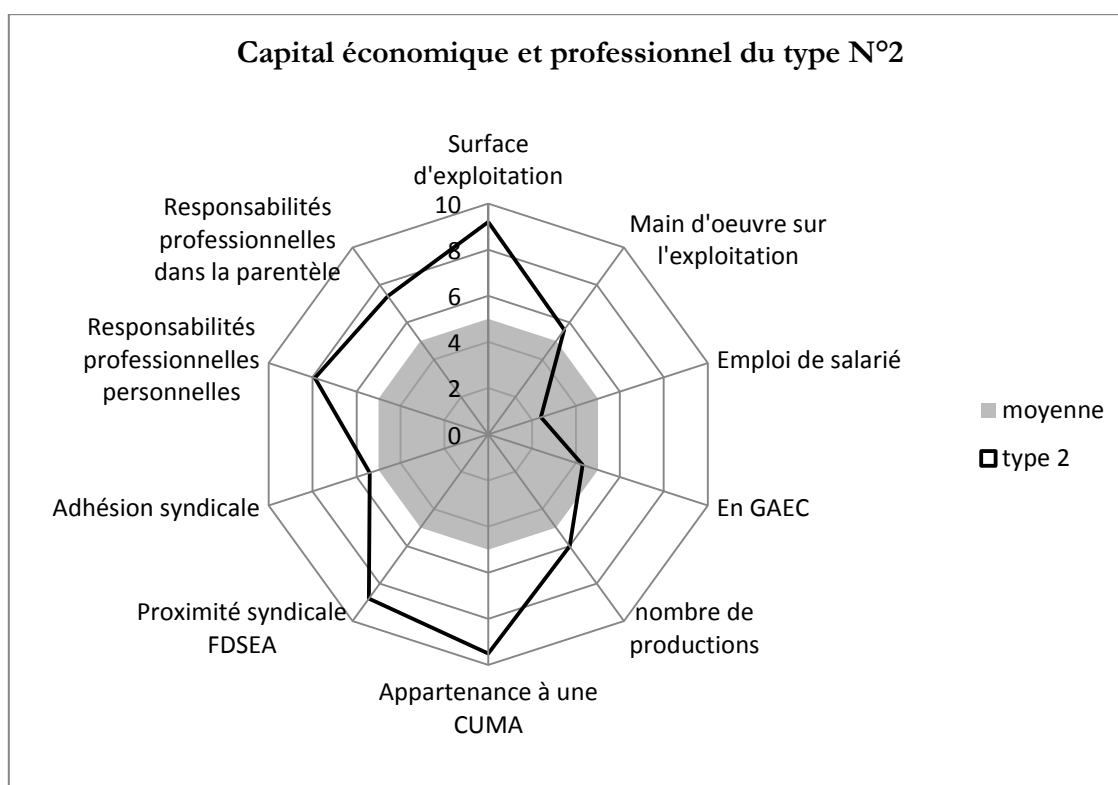


Aérogaphe N° 10 - Les variables explicatives du capital scolaire et social du type N°2 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

#### 4 - Un capital économique très important

Ils sont à la tête de grandes exploitations : 160 ha en moyenne - une seule compte moins de 100 ha. Plus de la moitié d'entre eux produisent principalement des céréales (60%) et secondairement en bovin lait (40%). Une exploitation sur 4 est en mono-activité.

La forme sociétaire est quasi généralisée (92%), avec la variété des statuts : GAEC, EARL (parfois unipersonnelles) ou SCEA. Les associés sont les frères et sœurs, le fils ou hors cadre familial, mais très rarement le conjoint (1 seule exploitation sur 23).



Aérographe N° 11 – Les variables explicatives du capital économique et professionnel du type N°2 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Ce type d'exploitation est favorable à des engagements extérieurs car les ressources économiques sont importantes et les productions céréalières laissent beaucoup de temps libre, en dehors de courtes périodes de pointe (semis des cultures, récolte). L'organisation du travail des élevages laitiers, tous sociétaires, permet aux éleveurs de se libérer. S'ils assurent la traite du matin ou du soir, lorsque qu'une réunion est prévue en fin d'après-midi, ils peuvent être remplacés par leur associé ou le salarié.

Une exploitation sur deux recourt au salariat. Malgré ce complément de main d'œuvre, dont la charge financière est couverte en partie par l'indemnité de maire, 1/3 des individus de ce type ont dû aménager profondément l'exploitation pour assumer leur mandat municipal.

### ***5 - De toutes petites communes rurales du Niortais***

70 % des communes de ces maires agriculteurs sont situées dans l'arrondissement de Niort et 22% dans l'arrondissement de Gâtine (8% dans l'arrondissement bressuirais du Nord deux-sévrien)<sup>746</sup>. Comparées à ma moyenne, elles sont plus petites en surface et moins peuplées : 490 habitants (les ¾ sont de moins de 500 hab. et 1/3 de moins de 250 hab.) et les moins denses (26 habitants au Km<sup>2</sup>). Leur démographie est toutefois en progression depuis 20 ans (+ 5%), due de nouveaux arrivants.

Ces communes, qui ont une faible population travaillant sur place, sont surtout résidentielles et les retraités y sont nombreux. L'agriculture, bien qu'en rapide diminution, constitue souvent la dernière activité économique locale. Modestes en activité et en ressources financières, ces municipalités sont donc confrontées à des charges difficiles à supporter. Avec peu de ressources de secrétariat, le mandat de maire doit donc être souvent présent. Comme beaucoup de compétences ont été transférées à la communauté de communes, ce maire doit s'y investir pour défendre les intérêts de sa commune<sup>747</sup>.

Vu leur place économique dans la vie locale, les agriculteurs ont progressé dans les mandats municipaux, avec davantage de conseillers<sup>748</sup> et de maires (56% en 1995, et 83% en 2008). Cela n'empêche pas la compétition électorale entre eux et de nouveaux arrivants : 1/3 de ces communes ont nécessité deux tours aux élections municipales de 2008, avec un taux de participation de 80% au 1<sup>er</sup> tour.

---

<sup>746</sup> Annexe N° 89 - Carte N° 109 - Localisation des maires agriculteurs du type N° 2

<sup>747</sup> 80% d'entre eux considèrent que la défense des intérêts communaux est la 1<sup>ère</sup> raison de leur implication dans les structures intercommunales

<sup>748</sup> En 2008, toutes ces communes ont au minimum un agriculteur dans son conseil municipal, la moitié en ayant plus de trois.

## 6 – Trajectoires d'élus

R.C, maire de V.

### Un ancrage familial local

Après son BEPC, R.C poursuit des études agricoles au Lycée public et passe un Bac production animale, puis décide de s'installer sur l'exploitation familiale. Lorsque son père arrête d'exploiter, son 2<sup>ème</sup> frère, plus jeune, le remplace, en bénéficiant au fur et à mesure de quelques quotas laitiers supplémentaires. En 2012, l'exploitation compte 185 hectares pour un troupeau de 70 vaches laitières.

### Des engagements syndicaux à la FNSEA

Il est engagé dès sa jeunesse au CDJA et s'occupe des tribunaux paritaires, d'abord suppléant « d'anciens », puis petit à petit, assesseur. Il gravit successivement les différents échelons syndicaux de la FDSEA, pour « faire bouger les choses ». L'institution syndicale reconnaît son investissement et il accède au bureau national de la section fermier de la FNSEA. S'il sent rapidement « qu'il est toujours parti », « il en retire satisfaction » : la responsabilité est « plaisante ». Il s'estime utile pour « faire avancer les projets de lois ». Dans le cadre de ses responsabilités syndicales il suit des formations à l'Ifocap : la conduite et l'animation de réunions, mais surtout à la négociation. Il acquiert tout un savoir-faire : la prise de parole en public, le lobbying grâce aux formations de « coaching ». « Moi, mon plus gros défaut, à l'époque, c'était d'être incapable de prendre la parole à une réunion ». Ces formations, selon ses termes, « ouvrent toujours des horizons » et sont propices à son engagement de maire. Il est pressenti pour prendre encore plus de responsabilité dans le bureau de la FNSEA, mais l'accès au mandat municipal l'oblige à décliner la proposition. Conduire le mandat municipal, la responsabilité nationale et l'exploitation n'est plus tenable. « Voilà, j'étais toujours parti... Et je faisais mes vaches le matin avant de partir et je les faisais le soir en rentrant. Mais la journée était bonne, quand même. (Rires) et pour dire, ça, je l'ai fait pendant pas mal de temps. Mais enfin, on s'use aussi ».

### Une implication forte dans le monde associatif local

La SEP ancrée à gauche, laïque et la paroisse ont longtemps marqué les lignes de partage politiques locales : la première gère la vie culturelle et sociale, la seconde le théâtre. Mais selon J.B ces clivages, révolus, « ne résonnent plus pour les jeunes ». S'il consent que sa Présidence de la SEP a pu constituer un tremplin pour son élection municipale, il se défend de l'avoir calculé. « C'est vrai que ça s'est fait tout naturellement, parce que là, j'étais déjà engagé au niveau de la société d'éducation populaire depuis un petit moment ». Il est aussi sportif, devient « capitaine » de l'équipe de foot, non pas, selon lui par ses compétences techniques, mais par sa motivation à s'engager dans du collectif. « Il fallait un capitaine. Vous voyez, ça commence comme ça. Sincèrement, oui il y avait des joueurs meilleurs que moi, mais qui n'avaient pas forcément cette philosophie d'esprit d'équipe ».

### La trajectoire municipale

R.C débute son 1<sup>er</sup> mandat municipal en 1989, comme adjoint, puis passe dans l'opposition en 1995. Au 3<sup>ème</sup> mandat, il est sollicité par quelques élus en place. Il accepte et est élu maire, son score élevé légitimant son mandat. Il cherche « à ne pas cultiver les clivages partisans », en n'affichant pas ses orientations politiques, même s'il considère « être catalogué », héritant « automatiquement », mais malgré lui, de l'affichage politique de son cousin, ancien maire. Sa connaissance « des familles de la commune » son appartenance à ces vieilles familles sont, selon lui, des explications mais toutefois insuffisantes pour sa légitimité d' élu local. Elle demande plutôt, selon ses termes, « un effort d'ouverture ». C'est ce qu'il s'attachera à faire dans son engagement dans la vie associative locale.

### Une activité municipale prenante

L'exercice du mandat s'avère rapidement problématique : tous les conseillers municipaux sont en activité professionnelles et les adjoints sont salariés « Chacun a son boulot, parce que tout le monde travaille. Je n'ai aucun retraité ». Cette situation pose rapidement la difficulté du partage des délégations. R.C se trouve ainsi un peu seul pour assumer les réunions supra-municipales programmées dans la journée. Il pointe les difficultés des élus dans la constitution des dossiers. « Monter des dossiers, quand on n'est pas des professionnels que ce soit de l'urbanisme, ce qui est de l'école. Pff. Il faut apprendre ». Il s'appuie sur la secrétaire de mairie dont il apprécie les compétences.

### Un mandat intercommunal : en posture de réserve

Il a une bonne connaissance des débats politiques et participe aux réflexions sur les réformes territoriales, mais sa politisation ne lui convient pas, ne l'intéresse pas. C'est quelque chose « *qui le fatigue* ». Il est à l'aise au local, mais ne se sent pas les ressources pour négocier, voire d'investir les mandats supra-communaux si la commune intègre cette future Communauté d'agglomération. « *Maintenant, moi, je me vois mal aller revendiquer un poste de vice-président à la CAN. Ça, c'est sûr et certain. Et ça ne m'intéressera pas du tout* ».

### L'adaptation obligée de l'exploitation

Lorsqu'il était adjoint, l'exploitation compte alors peu de vaches et son métier lui permettait de pouvoir se libérer dans la journée. « *Parce que ce n'est pas toujours évident de se libérer dans la journée. Moi, j'y arrivais peut-être plus facilement que d'autres* ». L'exploitation a aussi grossi et le changement d'associé a modifié les orientations et les modalités des engagements externes. L'embauche d'un salarié a été tentée, mais l'expérience n'a pas été concluante. La robotisation de la traite est alors décidée permettant, de surcroît, une gestion plus souple du travail. « *De toute façon, le troupeau laitier, c'est moi. Il y a le robot, et en principe, je gère tout seul le troupeau laitier... /...A un moment donné, je décale, et je vais à mon robot, le soir, après les réunions. Mais je me dis que je ne ferai pas ça toute ma vie non plus* ».

L'organisation du travail a dû être simplifiée : les récoltes d'ensilage et les moissons sont désormais assurées par l'entreprise. « *Les ensilages, justement, on a vraiment tout repensé. Parce qu'autrement, ça ne passait pas* ». Les bâtiments ont été réaménagés pour diminuer le temps et la pénibilité du travail. Les caillebotis ont remplacé les aires paillées : c'est un gain de temps et des économies de paille. Le travail a donc été rationalisé.

### Présenter une image positive de l'agriculture

R.C a en outre modifié « *petit à petit* » ses pratiques professionnelles pour être en phase avec les attentes de ses administrés, mais aussi par conscientisation personnelle. Il s'interdit par exemple, le traitement chimique près des lotissements. Il a en conséquence changé ses assolements pour consacrer ces terrains à la culture de l'herbe. Il a abandonné un projet d'irrigation pour une question d'image. « *J'ai abandonné, uniquement par rapport à ça. Parce que je sentais que c'était très mal perçu* ».

### Un équilibre de vie difficile

Malgré toutes ces réorganisations, l'équilibre s'est rompu : il est hospitalisé en urgence pour surmenage « *J'ai été hospitalisé en urgence, au mois de mai. Quand ils m'ont vu au SAMU, là-bas, ils m'ont dit : il faudrait peut-être se calmer un petit peu. Ça dure encore un peu, mais beaucoup moins. Mais c'est uniquement, à mon avis, du surmenage* ». En outre, ces absences répétées pour l'exercice du mandat sont reprochées par sa femme et ses enfants. « *Aujourd'hui elle me voit toujours parti. Eh bien oui. Mais c'est plus les enfants, quand ils viennent : « eh bien oui, tu n'es jamais là. » Bon. C'est vrai que j'ai été pendant longtemps, ça me passait au-dessus. Mais aujourd'hui, ça me vexe...* ». L'équilibre reste précaire.

R.C s'est repositionné avec succès aux élections municipales de 2014.

## C.D : une néorurale novice en politique

### Une néorurale

C.D n'est pas originaire de la commune et ses parents étaient salariés. Après un bac, elle étudie deux ans à l'université, en biochimie. Elle ambitionne d'être pharmacienne, mais renonce à ce projet lorsqu'elle rencontre son mari agriculteur. *« Et là j'ai commencé bêtement à donner des concentrés aux animaux. Allez pousser le tracteur. Emmenez le tracteur du champ. Le basique. J'ai commencé à apprécier, au moins de travailler en commun avec quelqu'un d'autre »*. Elle intègre le GAEC familial et il est décidé la production de tabac pour compléter les revenus de l'exploitation. Elle en prend la responsabilité et celle de la comptabilité. Avec l'arrivée de 2 nouveaux associés, la production laitière se développe. Elle a rapidement acquis une compétence technique, économique mais surtout de management. Elle a une forte détermination. Elle a aussi été présidente du comité des fêtes de la commune. Autant de ressources qu'elle va mobiliser pour le mandat d'élu local. *« C'est vrai, dès le début que je me suis installée sur le village, j'ai cherché à connaître les gens, à être présent »*.

### Un héritage municipal encombrant

Son beau-père est maire de la commune mais elle ne partage pas sa conception de la gestion communale. Si la commune n'est pas endettée, peu d'investissements ont été réalisés, et beaucoup d'équipements sont devenus obsolètes. *« La commune a été gérée comme un bon père de famille. C'est ce qu'a fait mon beau-père »*. Les divergences professionnelles ne l'encouragent pas non plus à le côtoyer dans la vie municipale. *« J'aurais aimé m'y intéresser plus tôt, mais comme je voyais au niveau du GAEC il y avait déjà des barrières entre lui et nous, Je me suis dit : il y a trop de choses qui s'emmêlent, après. Si on emmêle le professionnel, le personnel de la mairie. Pff ! »*. La vie privée et professionnelle sont alors trop imbriquées

En 2008 son beau-père décide d'arrêter mandat de maire. C.D s'engage alors dans la compétition électorale, contre un autre candidat, *« c'est quelqu'un qui habite sur la commune mais qui n'y travaille pas, pour moi, ce n'était pas concevable »*. Elle s'estime davantage légitime par sa connaissance de la commune, par son métier et son implication locale. *« Moi je suis présent du matin au soir sur la commune. Je connais tous les gens de la commune. Parce que malgré tout, je suis agricultrice. On connaît le périmètre. Le climat. Tout ça »*. Elle construit sa campagne municipale sur le registre de l'autochtonie et son métier, et est élue maire.

### Mutualiser les moyens par nécessité

La faible démographie - 118 habitants-, l'absence d'entreprises locales, les faibles ressources communales lui apparaissent un handicap majeur pour se développer. La part des retraités dans la commune est aussi importante. De nouveaux arrivants s'y installent *« malheureusement que pour dormir, passer le week-end et repartir »*. Quelques couples ont choisi d'y vivre car elle est équidistante des lieux d'emploi *« on est loin de tout, mais on existe »*. Les moyens matériels et humains sont dérisoires. La commune ne dispose que d'un seul agent municipal et d'une secrétaire à mi-temps. *« La secrétaire elle est là 18 heures par semaine »*. Elle se sent seule pour assumer toutes les démarches administratives.

La seule salle de mairie concentre l'accueil, la salle du conseil et le bureau du maire. Il est envisagé de l'aménager. Ce sera *« le seul projet du mandat... »*. La commune n'est pas endettée, par contre le budget de fonctionnement reste toutefois limité (20.000 € par an). Si elle insiste sur le rôle de proximité de son mandat, la solution lui apparaît passer par le regroupement, voire la fusion et la création de nouvelles communes. Mais la mutualisation avec les communes voisines est davantage envisagée comme une obligation *« pour se soutenir entre maires »*.

### Une difficulté de placement dans la communauté d'agglomération

La commune est intégrée dans la CAN (Communauté d'agglomération de Niort), mais elle considère que le poids démographique communal et sa représentativité la prive de tout moyen d'action, son poids décisionnel étant restreint. *« On est 1 représentant sur 102. Et là, au conseil communautaire, la ville de Niort est très affirmée politiquement et en présence, parce qu'ils sont 42 représentants »*. Mais surtout, elle peine à trouver sa place car les clivages politiques sont affichés et marqués. *« C'est qu'ils affichent tous leurs partis politiques. Et c'est là que nous on n'a pas cette habitude, au sein du conseil, pour dire : moi je suis de droite, moi je suis de gauche. Et c'est ça qui est fatigant »*. Les réformes territoriales envisagées vont encore, selon elle, marginaliser les petites communes.

Dans la CAN, elle a une délégation à la culture, délégation qui lui échoit, après que chaque maire ait choisi. Elle hérite de cette délégation avec un autre élu, communiste. Elle est à la périphérie de l'espace politique, mais n'est pas dupe des jeux de placements sur lesquels elle a peu pris. *« Les anciens maires se sont positionnés »*



*sur les délégations qu'ils voulaient. Et après, vu l'arrivée des nouveaux maires, vu après peut-être leur position politique, parce que, je ne sais pas si à un moment donné cela ne joue pas, on a été placé. Pff !!!, parce qu'ils nous mettent une délégation et c'est préparé d'avance. Mais moi, je ne regrette pas*». Mais elle tient sa place, et ne se désarme pas.

Aux élections cantonales de 2011, elle est sollicitée par le conseiller général sortant pour être sa suppléante. Elle assume le positionnement à droite de son colistier, sans vouloir absolument s'afficher politiquement. Elle oscille toujours entre le refus d'une appartenance et son attrait pour la chose politique. Elle accepte. Ils n'ont pas été élus mais continue de s'y intéresser. *« Au Conseil général, je suis toujours curieuse de savoir ce qui s'y passe »*. Son apolitisme n'est que de façade. Elle est dans un entre-deux : pas positionnée précisément politiquement, mais très présente malgré tout grâce à ses mandats de délégation.

#### Un mandat partagé par la famille

Son élection en tant que maire est accueillie avec fierté par les enfants. Le plus jeune se projette lui aussi dans la continuité de son grand-père et de sa mère. Le mercredi était réservé pour la famille lorsque les enfants étaient scolarisés. Avec l'âge ils ont pris une certaine distance avec son mandat, voire une indifférence. Son mari l'a bien accepté, aussi pour la représentation des agriculteurs à la municipalité et protéger l'agriculture. Ils échangent sur le mandat mais ils essaient l'un et l'autre de ne pas mélanger les affaires municipales et celles de l'exploitation. *« Il suit ce que je fais, mais il n'en prend pas part plus que ça. Parce que c'est vrai que l'on a déjà une grosse exploitation et on ne peut pas être partout. Et c'est aussi bien. Comme ça, on peut partager »*.

#### Se mettre en retrait de l'exploitation

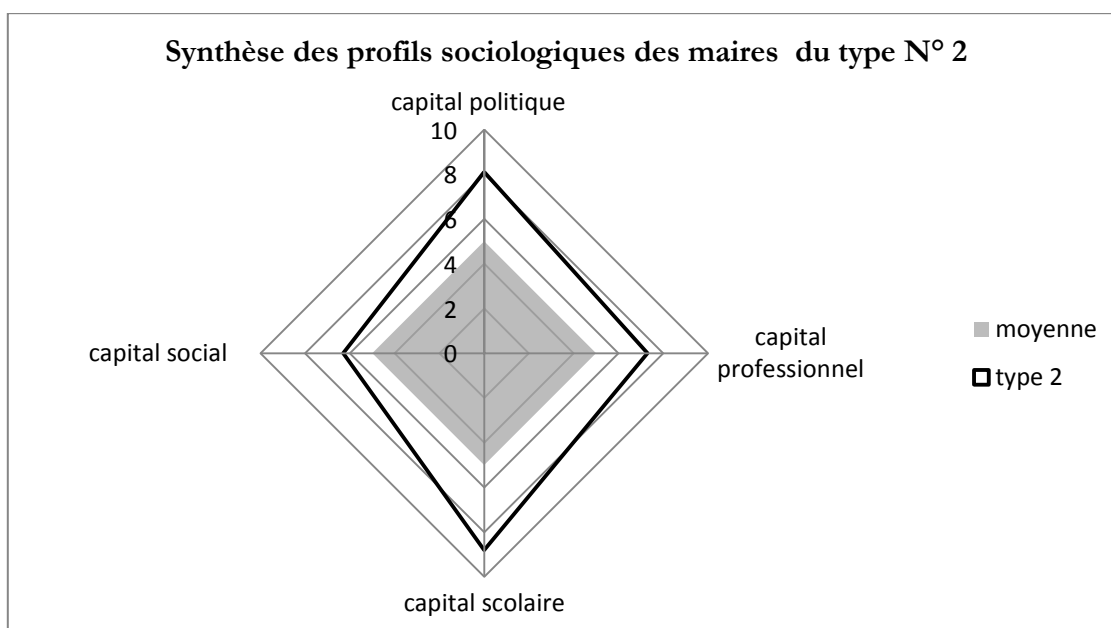
L'exploitation, en GAEC à 4 associés, s'est beaucoup transformée au cours des 15 dernières années. Elle compte aujourd'hui 400 ha. Ses moyens humains et son organisation permettent de répondre aux sollicitations extérieures mais aussi de bénéficier de week-ends et de partir en vacances par roulements. *« C'est justement l'organisation du travail. De devoir planifier, de devoir partager les communications. On écrit et avec tout ça, c'est beaucoup plus facile de vivre »*. Depuis son mandat de maire elle a diminué son temps professionnel, mais en gardant sa polyvalence. *« Toujours une polyvalence. Traite et bureau. Compta, PAC, tous les logiciels qui vont avec les cultures »*.

Son mandat de maire lui permet aussi de prendre de la distance, de s'aérer, de laisser les problèmes professionnels et familiaux. Si elle concède que c'est pour en prendre d'autres, ils apparaissent moins pesants, d'une autre nature. La mairie est une échappatoire qui permet de se libérer du Gaec, de rester active et de s'épanouir, se sentir utile, servir... *« Parce que quand on arrive à la mairie, on est obligé de laisser les problèmes personnels au pied de la porte. Mais pour en prendre d'autres »*.

Face à la pénurie de moyens, aux réformes territoriales et aux réorganisations de l'exploitation C.D s'est posée la question de renouveler son mandat. *« Si on reste dans l'état des choses, moi, je laisse tomber en 2014. Parce que, aussi, sur l'exploitation, j'ai un associé qui part à la retraite. Et il va falloir encore assumer. Et déjà, ça, ça me met des barrières. Et de devoir aller à la CAN, et devoir gérer tous les problèmes »*. Candidate à sa succession en 2014, C.D a été réélue maire de sa commune.

X X  
X

Ces agriculteurs maires sont bien formés, à la tête d'exploitations de type entrepreneurial, portés à la gestion et au management. Ils sont tiraillés entre les exigences de leur exploitation et celles du mandat de maire liées à leur nécessaire engagement au plan intercommunal : ainsi, 1 sur 2 considèrent que concilier l'exploitation et le mandat est difficile.



Graphique N°12 – Synthèse des profils sociologiques des maires agriculteurs du type N°2 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Ces maires ne semblent pas prêts à sacrifier leur carrière professionnelle et leur vie familiale à leur engagement politique local même si, sur les 16 maires actuellement en mandat en 2011, 8 envisageaient le poursuivre après 2014.

On peut penser qu'ils peuvent bien se placer dans les intercommunalités à venir. Avec un niveau de formation élevé et occupant des postes de vice-présidents, ils paraissent capables de maîtriser les exigences administratives et réglementaires. Ces maires revendiquent aussi le caractère politique de leur mandat local.

Mais leur maintien aux postes de Vice-Président et l'accès aux présidences est posé à terme car le nombre de communautés de communes sera divisé par deux en 2015 en Deux-Sèvres, réduisant le nombre d'élus. Leur placement dépendra de la place que les élus déjà en responsabilité leur laisseront. S'en contenteront-ils ? Seront-ils prêts à aussi exploiter à minima leur exploitation pour un mandat à l'enjeu politique croissant ?

### C – Type N° 3 Des maires allochtones

Ce troisième type de maires agriculteurs comprend de 30 individus (18 % de la population), relativement jeunes (60 ans); 60 % d'entre eux étaient en mandat en 2011.<sup>749</sup>

Ils sont caractérisés par plusieurs variables plus significatives

Capital politique	Vice-présidence supra-municipales
Capital scolaire	Formation de niveau V et IV.
Capital professionnel	Associés de l'exploitation : le conjoint Statut de l'exploitation : autres sociétés Production principal EA : Caprins hors-sol cultures pérennes Installation : hors lien familial ou de la belle famille
Capital social	Des responsabilités associatives

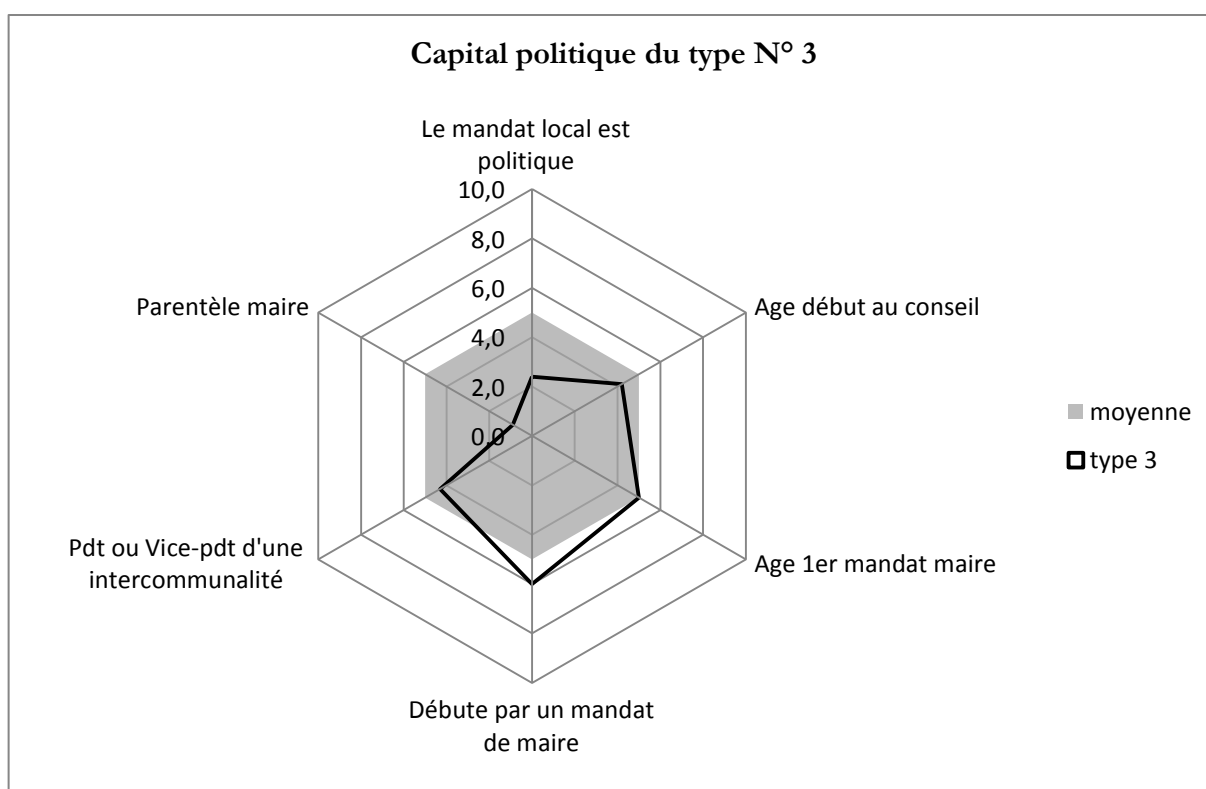
Tableau N°121 – Variables significatives du type 3

#### ***1 - Des trajectoires politiques locales laborieuses***

Ces maires sont entrés tôt dans la vie municipale, en moyenne à 35 ans, et près d'1/4 ont accédé directement au poste de maire, disant le plus souvent avoir été sollicités pour rentrer dans le conseil municipal. Avec peu d'expérience, ils soulignent la difficulté de conduire leur mandat<sup>750</sup>. Ils sont nombreux à suivre/avoir suivi des formations d'élus (50% : plusieurs formations), et 70% participent assidument au congrès départemental des maires.

<sup>749</sup> 27 % ont cessé leur mandat en 2001 et 13 % en 2008.

<sup>750</sup> Les 3/4 d'entre eux considèrent leur mandat de maire difficile.



Aérogaphe N°13 – Les variables de caractérisation politique du type N° 3 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Leur position dans les mandats supra-municipaux est assez forte puisque 43% d'entre eux<sup>751</sup> exercent des mandats de Vice-président, dont 1/3 dans des communautés de communes. Par contre, seuls 16 % sont présidents, dans des intercommunalités de type SIVU et SIVOM, aucun n'est président d'une Communauté de communes, ce qui peut s'expliquer par leur faible expérience politique. Seuls 21% d'entre eux estiment que leur mandat est politique (c'est le type à plus faible score de tous les types). Si l'un parmi eux a exercé un mandat de conseiller régional, aucun n'a été conseiller général.

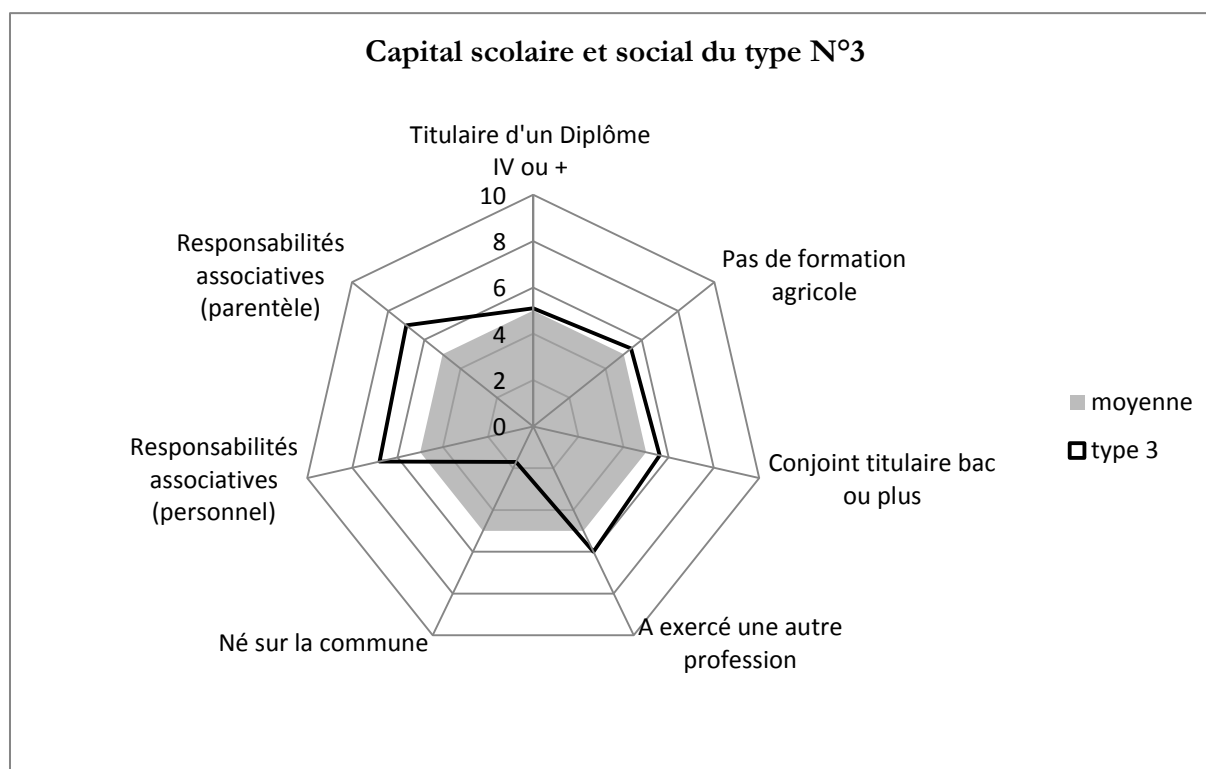
## ***2 - Un capital d'autochtonie restreint***

La moitié de ces maires ne sont pas originaires de la commune dont ils sont les élus : 6% sont originaires d'une commune du canton, 27% d'une autre commune du département et 17% d'une commune d'un autre département. Par ailleurs, leur héritage politique est modeste : peu de parents maire (17%) ou adjoint (20%), mais plutôt des conseillers municipaux (56%).

<sup>751</sup> C'est seulement 37% de l'ensemble des maires agriculteurs

### 3 - Un capital culturel et social élevé converti dans le mandat

Leur faible héritage politique est compensé par des engagements élevés dans la vie associative (67%) et professionnelle (70%). Leurs niveaux scolaire sont hétérogènes : 30% certificat d'étude, 30 % BEPA et 20% bac. Il en est de même de leur conjoint : 36 % d'étude, 36 % BEP et 26% bac. 30% de ces maires ont exercé un autre métier, contre 17% en moyenne.



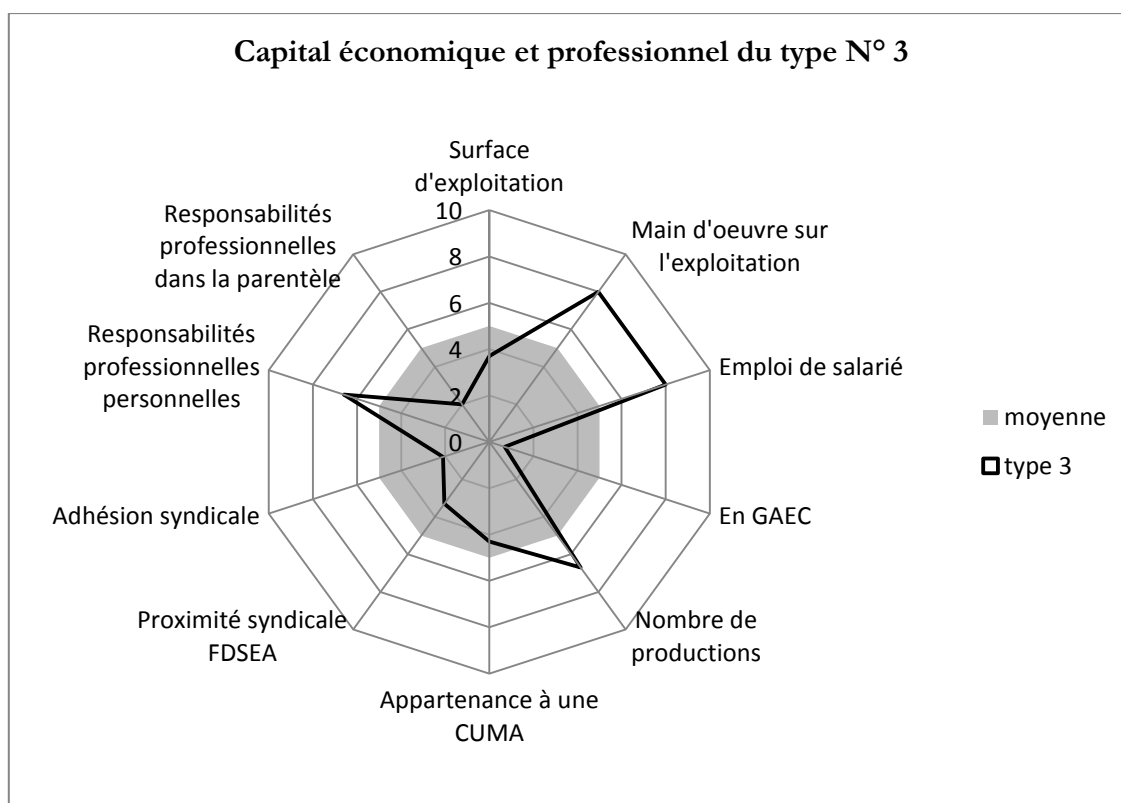
#### Aérographe N°14 - Les variables explicatives du capital scolaire et social du type N°3 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Ceux ayant exercé un autre métier avant celui d'agriculteur ont travaillé en para-agricole (inséminateur, enseignant en agriculture) parfois à l'extérieur de l'agriculture (menuisier, militaire, banquier...). Cette expérience est sans doute à relier à leur une image locale d'élus ouverts et distancés d'intérêts corporatistes. 25% d'entre eux (contre 8% en moyenne) et un tiers des conjoints ne sont pas d'origine agricole. Leurs profils socioprofessionnels sont donc atypiques.

Ces agriculteurs étaient bien impliqués dans la vie locale avant de devenir maires, avec 67% d'engagements associatifs; 38 % de leurs conjoints sont aussi investis dans des responsabilités associatives.

#### 4 - Des exploitations sociétaires de type familial

Ces maires sont rarement installés en GAEC ; pas davantage en statut individuel; les formes qui dominent sont les Scea ou les Earl, des statuts juridiques permettant de bien dissocier l'activité professionnelle de la sphère familiale, même si dans ces exploitations, dans 60 % cas la conjointe est associée.



Aérographe N°15 – Les variables explicatives du capital économique et professionnel du type N°3 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

La taille de l'exploitation est un peu plus faible que la moyenne<sup>752</sup>, avec une main d'œuvre relativement importante (3 UMO). Les productions les plus fréquentes sont l'aviculture, le lait de chèvre, la production de pommes ensuite le lait de vache et plus rarement les céréales. Leur capital économique repose moins sur la taille que sur l'intensité de la production.

Ce type d'exploitation en couple permet une certaine souplesse d'organisation et offre donc de la disponibilité pour le mandat municipal. Mais 70% ont tout de même recours au salariat agricole.

<sup>752</sup> 94 ha en moyenne – 78% ayant moins de 100 ha, seulement 4 plus de 100 ha), contre 104 ha pour l'ensemble des maires enquêtés.

70 % disent avoir dû réaménager leur exploitation après leur élection<sup>753</sup> en simplifiant ou réorganisant le travail.

70 % ont exercé auparavant des responsabilités professionnelles, souvent dans des organisations de types techniques et économiques, rarement dans des syndicats. Ils sont restés, dans l'ensemble (56% 61% contre l'ensemble), assez distants du syndicalisme majoritaire et leur taux de syndicalisation est même relativement faible (26% contre 36% pour l'ensemble). Ceci peut s'expliquer par une installation plus tardive et une expérience professionnelle hors agriculture fréquente. Moins investis dans les réseaux institutionnels que la moyenne, ils ont abandonné leurs mandats professionnels en devenant maire.

Leur profil professionnel est celui d'entrepreneurs indépendants, centrés sur leur exploitation, mais organisés pour privilégier la vie de famille. Cette position plus distante professionnellement que la moyenne leur confère une image moins corporatiste dans la commune.

### ***5 – Maires de communes rurales en déclin***

Les communes dont ils sont maires sont régulièrement<sup>754</sup> réparties sur le territoire deux-sévrien<sup>755</sup>. Rurales à 87%<sup>756</sup>, elles sont modestement peuplées (633 habitants<sup>757</sup> et marquées par un certain dépeuplement (-3% depuis 20 ans) et une faible activité économique locale. Leur population est donc vieillissante.

L'agriculture y tient encore une place importante. D'ailleurs les conseils municipaux sont encore largement composés d'agriculteurs : 34 % en 2001 et 30% en 2008<sup>758</sup> ; et les agriculteurs représentaient encore les 2/3 des maires en 2008. Les relations des agriculteurs avec la population locale sont parfois tendues, d'autant que le maire est souvent sollicité pour résoudre des problèmes entre des agriculteurs et d'autres habitants<sup>759</sup>.

---

<sup>753</sup> 53% de façon importante et 27% à la marge.

<sup>754</sup> Annexe N° 90 - Carte N° 110 - Localisation des maires agriculteurs du type N° 3

<sup>755</sup> 46% dans le Niortais, 27% en Gâtine et 27 % en Nord des Deux-Sèvres.

<sup>756</sup> 13% sont des communes péri-urbaines.

<sup>757</sup> La moitié d'entre elles ont moins de 500 habitants, une seule sur 30 a plus de 1000 habitants.

<sup>758</sup> 3 sur 30 (10%) n'ont plus d'agriculteurs dans leur conseil municipal en 2008, une seule en était dépourvue en 2001.

<sup>759</sup> 70 % déclarent être intervenu pour solutionner des problèmes entre les agriculteurs et les habitants, contre 65% en moyenne.

L'électorat de ces communes est situé politiquement à droite<sup>760</sup>. Les conseils municipaux sont plus féminins que la moyenne ; 20% des maires sont même des femmes. Dans leur très grande majorité (80 %), ces maires, considèrent que leur mandat local n'est pas politique et que par ailleurs, ce n'est pas souhaitable dans les petites communes. Les élections municipales ne semblent pas non plus donner lieu à beaucoup de compétition : seules 6.5% d'entre elles ayant nécessité deux tours aux élections municipales de 2008.

---

<sup>760</sup> Ces communes ont plus faiblement voté pour les candidats socialistes aussi bien pour les élections présidentielles de 2002 (14.2%) que celles de 2007 (27.9%), au profit d'une droite modérée.



## 6 – Trajectoires d'élus

C.F., maire de N

### Une expérience de salariat agricole

C.F est natif de la commune. Après son BEPC, il suit une formation agricole à la Maison Familiale Rurale, obtient son BEPA (Brevet professionnel Agricole). Dès l'âge de 18 ans, il effectue son service national puis se marie. Et c'est la naissance de leur 1<sup>ère</sup> fille. Il a 19 ans et sa femme 18 ans. Leur vie commune précoce a, selon lui, alimenté les rumeurs locales. Il se considère un peu atypique, mais transforme ce stigmate en qualité : il se dit volontaire, travailleur, indépendant.

Après quelques années salarié agricole, il s'installe agriculteur. *« J'aime bien travailler pour moi »*, précise-t-il. Le couple décide de développer année après année, la production hors-sol lapin. Il fait figure d'entrepreneur. *« Et donc on a commencé avec rien du tout »*. Sa réussite professionnelle, familiale et sociale impose localement sa légitimité. *« On s'est aperçu que tout avait à peu près résisté »*. Cette reconnaissance sociale est à ses yeux symbolisée par le cursus scolaire et la réussite sociale de leurs 3 filles. *« Elles sont toutes les trois bac+5 »*. C'est une sorte de revanche générationnelle.

### Une implication dans la vie associative locale

C.F est issu d'une famille souche, nombreuse, *« ancrée »* sur la commune et celle voisine depuis plusieurs générations. *« Je suis la quatrième génération sur la commune.../...On est vraiment enraciné sur la commune »*. Il y a joué au foot, *« comme tous les jeunes de son âge »* et a été président de l'association de l'école privée, pendant plusieurs années.

S'il n'a pas eu d'engagement dans les organisations agricoles classiques, il a été Président de la caisse locale de Crédit agricole, responsabilité moins marquée professionnellement. *« Le Crédit agricole, c'est quelque chose de très important. C'est une belle école »*. C.F y a acquis la connaissance du milieu économique local et cantonal, un savoir-faire dans l'animation d'un conseil d'administration et une aisance pour s'exprimer en public». Autant d'atouts pour son mandat municipal.

### Une trajectoire municipale marquée par la compétition

En 1995, il est sollicité par des amis pour intégrer une liste municipale suite à l'arrêt du maire en place. Ses colistiers sont des gens qu'il côtoie dans le monde associatif de la commune. La liste est battue, mais il est élu conseiller municipal. En 2001, il se présente de nouveau sur une liste opposée au maire en place. Les 2 listes opposées sont alors constituées majoritairement de gens du cru. *« Dans une commune de 750 habitants, pour trouver pour deux personnes qui se présentent, il faut presque taper dans le voisin, dans le cousin, dans les amis. Voilà. Moi j'avais des copains qui étaient dans cette liste-là »*. Son concurrent est un autre agriculteur, ingénieur agricole, gage selon C.F d'une réputation dans le monde rural. *« La personne qui est ingénieur, il a une image déjà bien fortifiée »*. C.F n'a pas cette *« éducation »*, mais considère qu'il est doté d'autres atouts *« plus avantageux »*. Ce sont donc deux figures et deux registres de maires agriculteurs, avec des dispositions professionnelles et personnelles qui s'opposent. Mais C.F échoue de nouveau et se maintient dans l'opposition municipale. Aux élections municipales de 2008 il bat enfin le maire sortant. De cette longue expérience, il estime que la compétition locale ne s'est pas jouée sur le terrain politique mais sur de projets locaux ou d'hommes : le mandat municipal n'est en rien, selon lui, politique.

### La difficulté de délégation

La première année de son mandat, C.F a participé à quelques formations avec l'association des maires, pour combler certaines lacunes juridiques. La question de ses prérequis scolaires lui apparaissent dès lors un handicap. *« C'est assez gênant il y a des fois. C'est très gênant.../...au niveau du langage, au niveau de l'expression. Au niveau de l'écrit, par exemple »*. L'exercice de son mandat est en outre compliqué car ses colistiers sont tous salariés. Son métier d'agriculteur lui permet plus de souplesse mais pose très tôt la difficulté de délégations extérieures et de surcroît de travail. *« Celui qui n'est pas agriculteur, il ne prend pas une demi-journée de son travail pour assurer une réunion de représentation, une réunion de travail pour la commune. Donc, ce n'est pas simple non plus »*.

Il n'a pas cherché non plus à s'impliquer dans des responsabilités intercommunales. Pourtant, beaucoup de compétences ont d'ores et déjà été transférées : la voirie et l'économie, amenuisant son poids politique

local au risque de n'avoir à « *ne gérer que les histoires de voisinage, de chiens et de chats* ». Il est aussi peu disponible et son indemnité de maire ne couvre pas le coût de son salarié. « *Moi, ma rémunération c'est 900 €. Mais cela n'a rien à voir, mais le mi-temps que l'on emploie, c'est 1250 €, à peu près* ». Il est ainsi tenaillé par des exigences qu'il ne peut assumer totalement.

#### Le recours nécessaire au salariat et l'allongement des journées

C.F n'est pas un héritier, « *mes parents, c'était une toute petite exploitation* ». La ferme compte aujourd'hui 70 ha, 80 vaches allaitantes et un atelier hors –sol. « *C'est une des toutes petites exploitations de la commune aujourd'hui* ». Elle est conduite de façon intensive. Les ateliers de production sont d'organisations souples, (pas de traite quotidienne), programmables (hors-sol). Sa conjointe assure la responsabilité du hors-sol et le suivi des animaux au moment des vêlages, phase cruciale dans l'élevage. La disponibilité pour le mandat a toutefois exigé l'emploi d'un salarié, solution compliquée car le remplacement suppose une forte autonomie. C'est une solution peu satisfaisante à laquelle il pallie par un surcroît de travail, de longues journées et sa résistance physique. « *Le physique, je peux me lever à 5 heures du matin et travailler, et aller un peu à la mairie jusqu'à 2 heures du matin. Cela ne me gêne pas. J'ai été obligé d'allonger la journée un peu* ».

#### Maintenir le lien avec les autres agriculteurs

Il ne considère pas avoir de difficultés particulières avec ses « *collègues agriculteurs* », mais, dans ses propos, il les dépeint comme « *laborieux* ». Les agriculteurs de la commune lui apparaissent rétifs face aux nouvelles règles environnementales qu'il s'emploie à mettre en œuvre : les mesures « Terre saine »<sup>761</sup> butent sur des résistances, des incompréhensions de certains d'entre eux. « *Ici, les gens ils travaillent. Il faut que ce soit propre. Quand il y a une herbe, c'est perdu. Et les haies, il faut qu'elles soient taillées au carré. ... / ...Après, ça dépend ce que l'on entend par sale. Est-ce que sale, c'est le fait d'avoir des herbes, ou est-ce que sale, c'est le fait d'avoir des pesticides ? Chez nous, le fait d'être sale, c'est quand il y a des herbes ! Il faut convaincre, mais il faut que le temps fasse son œuvre* ». Au demeurant, il estime avoir gardé un bon contact avec ses collègues agriculteurs. Sa légitimité d' élu local demeure aussi liée à sa légitimité professionnelle. « *On a réussi pour l'instant, en étant ni très écolo, ni très extensif non plus, plutôt dans une catégorie assez intermédiaire. On va dire raisonnable* ».

#### La vie familiale : la prise de distance du conjoint

Depuis son élection en 2001, son épouse a pris beaucoup de distance avec son engagement municipal. Elle s'est repositionnée sur la sphère familiale, celle de ses filles. La naissance de ses petits-enfants est devenue une sorte de fuite de l'espace familial et local. « *Elle, elle a son échappatoire qui sont nos petits-enfants... / ... Elle peut s'échapper avec des petits-enfants. (Rires)* ». Cette prise de distance, évoquée avec sourire et un peu de dérision, est symptomatique des tensions sous-jacentes de la conciliation des différents engagements. Sa femme participe rarement aux représentations extérieures et ne semble pas y tenir non plus. J-J a conscience de la solitude engendrée par ses absences. « *Parce qu'elle se retrouve toute seule, aussi. C'est sûrement assez difficile pour celui qui est à côté* ». Le mandat est de moins partagé par le couple. La sphère familiale est en tension. « *Il y a des fois, ça pèse un peu. Quand même. Ce n'est pas quelque chose dont on a conscience avant* ».

Son premier mandat de maire est donc marqué de nombreuses exigences qui se révèlent progressivement et auxquelles il parvient jusqu'alors à faire face. Il se dit néanmoins assez détaché, prêt à laisser le mandat s'il n'a pas l'assentiment de ses colistiers ou de son électorat. « *Et après, je suis assez philosophe, je ne veux pas non plus me taper contre les murs* ». De nouveau candidat à sa succession aux élections municipales de 2014, C.F a été réélu maire. La commune a depuis intégré la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais mais il n'y exerce pas de responsabilité.

<sup>761</sup> Le label « Terre saine » vise une gestion plus écologique du traitement des adventices sur le territoire communal public.

V.B, maire de G

### Une origine parisienne

V.B n'est pas née sur la commune dont elle est maire. Elle est parisienne, mais un de ses oncles tient un commerce sur la commune. Lorsqu'elle est adolescente, elle y vient passer régulièrement ses vacances et y rencontre son mari, fils d'agriculteur. Juste après leur mariage elle s'investit dans l'exploitation, « *et à 18 ans, on ne réfléchit pas trop. Voilà, quand on est amoureuse (rires), on fonce tête baissée (rires).* » La naissance de leurs enfants se combine avec son activité professionnelle.

### Un héritage politique à gauche

Elle est issue d'une famille modeste. Son père était pompier de Paris, « *la solde d'un pompier, ce n'était pas la joie* » et sa mère est employée communale, syndicaliste à la CGT. « *Ils nous ont montré un peu la voie de l'engagement, du don* ». Elle se sent l'héritière d'une famille engagée à gauche. « *Mes grands-parents étaient fondamentalement à gauche mais en même temps agriculteurs, ils avaient un profond respect des gens. Je pense que ça m'a beaucoup forgé, en fait* ». Lorsqu'elle est lycéenne, en bac professionnel bureautique, elle est représentante des élèves, « *c'est sûr, j'avais vraiment envie d'avoir des responsabilités* » pour « *changer les choses* ». Ce changement, elle essaiera de le mettre en application dans son mandat de maire. Lorsqu'elle s'installe sur la commune, elle est investie dans une association de remembrement. Elle y côtoie les agriculteurs, commence à mieux connaître le territoire communal. Elle découvre le fonctionnement de la mairie et trouve un intérêt à la gestion municipale. « *Je voyais comment s'organisait un budget. Et c'est ça qui m'intéressait, en fait* ». Cette expérience est un déclic pour s'engager dans les mandats municipaux, avec une conception de la responsabilité par le collectif.

### Des engagements volontaristes dans la vie municipale

En 1989, le maire en place la sollicite pour rentrer dans le conseil municipal. Elle accepte avec enthousiasme. Elle estime bénéficier d'une bonne réputation locale : issue de la ville, courageuse, ayant su se reconvertir dans l'agriculture, un métier réputé difficile. Venant de la région parisienne, elle arrive « *sans passif* » dans la commune, au-dessus des querelles de clocher. « *Parce que je n'avais pas de casseroles que les autres ont, quand ils ont toujours vécu dans le village.../...une largeur d'esprit, et survoler un peu plus les choses* ». Elle est élue conseillère engagée « *à fond. C'est la grande aventure* ».

En 1996, le maire se retire de son mandat, mais la succession n'est pas préparée. Elle constitue alors une liste, avec des gens motivés, comme elle le conçoit pour elle, avec le don de soi. « *Pour moi, rentrer dans un conseil municipal, c'est donner de soi* ». Elue maire, un peu novice, son mandat s'inscrit dans la continuité du mandat précédent, poursuivant les investissements en cours. Elle suit de nombreuses formations d'élus et s'appuie beaucoup sur sa secrétaire « *au niveau des subventions, elle était très compétente. Et pour moi c'était un gros appui* ». Elle est à la même période sollicitée pour les élections cantonales et régionales, avec un affichage politique marqué.

A la fin de ce 1<sup>er</sup> mandat municipal, fatiguée, elle hésite à repartir. Toutefois de gros travaux sont engagés et elle veut assumer les engagements pris. Elle repart et délègue à ses deux adjoints des dossiers, en partageant une partie de ses indemnités. Mais elle aborde ce mandat quelque peu « *usée* », et considère avoir aussi transmis sa démotivation à son équipe « *en fin de compte j'ai entraîné aussi certains* ». A l'issue de ce second mandat, elle quitte définitivement la vie municipale.

### Engager la commune dans l'intercommunalité

Quand V.B débute son mandat, la commune adhère à la communauté de communes pour les compétences obligatoires : déchet, assainissement, économie et transport scolaire. V.B s'investit dans plusieurs commissions. « *Je n'ai pas de responsabilité de commissions. Je n'étais pas assez disponible. Mais ça m'intéressait vraiment* ». Autant elle considère bien maîtriser le mandat local, autant elle appréhende le niveau supra-municipal, « *en dehors de mon contexte habituel et professionnel, j'étais un petit peu perdue* ».

### Un affichage politique mal maîtrisé

Elle est de sensibilité de gauche, mais ne l'affiche pas d'emblée lors de sa première élection : cela lui apparaissait difficilement tenable pour son élection « *Moi je me suis bien gardé de dire haut et fort que j'avais des idées de gauche. Parce que je savais que ça ne plairait pas, dans la gestion de la commune* ». Puis, aux élections présidentielles, elle soutient Ségolène Royal, « *je l'ai fait comme ça, pas en douce, mais sans l'afficher* ». Elle fait

ensuite partie d'une liste de gauche pour les élections régionales. « *J'avais expliqué à mon conseil municipal que je pensais que notre commune serait plus valorisée* ». Son affichage politique est critiqué par la population. « *Là, je me suis mis la moitié de la commune à dos* ». A la seconde élection présidentielle, elle soutient la candidature d'Arlette Laguiller... Son conseil est mis devant le fait accompli, « *ils ont un peu grincé des dents. C'est sûr* ». Ce sont rétrospectivement, selon elle, des erreurs d'appréciation : elle veut se placer dans l'espace politique mais elle n'a pas toutes les dispositions requises. « *Je me suis enfoncé dans cette brèche. Je me suis vite rendu compte, qu'elle avait quand même une tonalité politique. Là, j'ai pris une bonne claque* ». Elle en sort fragilisée politiquement et déstabilisée personnellement, « *on se dit : la politique ce n'est pas fait pour moi* ». (Rires). Son idéalisme, une fois de plus, prend le pas sur le pragmatisme. De cette expérience politique, dont elle n'a pas pu ou su maîtriser les enjeux, elle ressort fortement affectée psychologiquement.

#### Une méconnaissance des organisations professionnelles

V.B n'a pas eu de mandat professionnel. Elle participe aux assemblées générales de la laiterie, mais sans y prendre de responsabilités. Ces structures sont gérées, selon elle, « *comme les mairies autrefois, avec des grands pontifes* ». Ce sont « *des grands messes, que l'on écoute religieusement... et puis ont dit Amen* ». Elle ne sent pas d'affinité particulière avec les syndicats agricoles actuels, qu'elle considère connaître peu.

#### La sphère familiale bouleversée

Si le mandat de conseiller n'a pas posé de problème de disponibilité familiale, le mandat de maire a suscité plus d'appréhension. Il a été discuté avec son mari et ses enfants. Elle compte sur son énergie, sa jeunesse. C'est un peu idéalisé. « *J'avais 30 ans et je pensais que j'étais Wonder Woman* ». Elle prépare ses enfants à une autonomie, en souvenir de sa propre expérience d'enfant. « *Parce que moi, j'ai souffert quand maman a commencé à travailler. Alors je me suis dit : «avec mes filles, ce ne sera pas comme ça»* (Rires). Rapidement, la situation familiale se tend. Le mari suppléé comme il peut à la maison. Il n'est pas non plus très enclin à participer aux manifestations de représentation externe. Elle le regrette et le justifie par son métier d'agriculteur, une manière aussi de l'excuser un peu. « *En même temps, Pfff. En tant qu'agriculteur, on est quand même loin de tout ça, j'ai l'impression* ». Le mandat est peu partagé... Les enfants ont, selon elle, parfois mal vécu ses absences. Ce sont « *de gros regrets* » sous fond de culpabilité. « *Ce qu'elles détestaient les filles, c'était le téléphone, quand les gens appelaient à la maison. Quand les gens venaient à la maison... je n'avais pas d'autre pièce. Le peu de gens qui sont venus à la maison, c'était dans la cuisine. Et elles, elles filait directement* ». C'est l'intrusion du mandat dans l'univers familial.

#### Un métier facilitant, mais une exploitation fragilisée

V.B considère que son métier d'agriculteur a facilité son mandat municipal par sa disponibilité la liberté de s'organiser. Elle assurait la traite et l'alimentation des veaux. Mais les difficultés dans son mandat ont aussi coïncidé avec le départ en retraite de son beau-père. Des problèmes techniques sur le troupeau ont fragilisé l'exploitation. Elle les attribue à son manque de disponibilité sur la ferme, mais se sentait aussi mieux valorisée dans son mandat. « *Je ne soutenais pas mon mari, et je ne le motivais pas non plus. Bien sûr j'étais beaucoup mieux valorisée à l'extérieur que sur l'exploitation* ».

#### Se repositionner sur la sphère professionnelle et familiale

L'arrêt après cet unique mandat est un soulagement temporaire, « *dans la tête* », puis vient « *le contre coup* ». L'agenda est vide, et ce sont « *les problèmes personnels* » qui surgissent : l'isolement et un sentiment d'inutilité. « *De ne plus rencontrer des gens. C'est ça. On se sent isolé. L'agenda qui est vide. Il y a un vide. Il y a comme un grand vide* ». Dans un premier temps, elle se replie sur elle-même, puis se réinvestit dans la sphère professionnelle et familiale. « *Il fallait faire des choix, j'ai fait le choix professionnels* ».

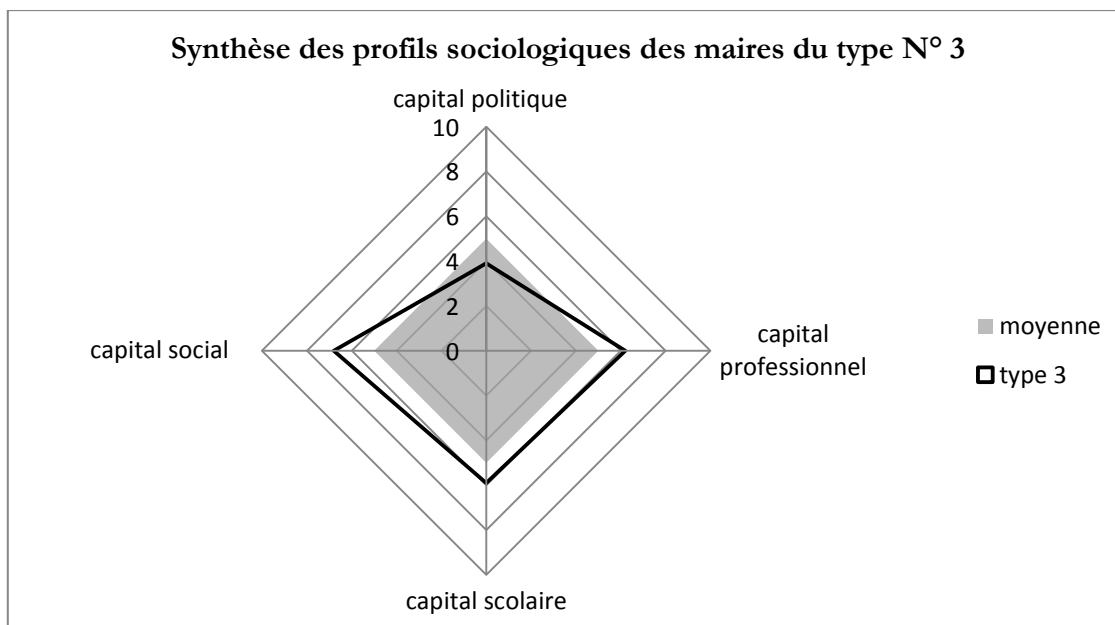
Plus que ses dispositions culturelles ou techniques, ce sont davantage, des dispositions « *à être à l'aise en société, d'être au fait de la politique, de tout ce qui se passe en haut lieu, de tout ça* » qui ont pénalisé l'exercice de son mandat municipal. Probablement trop atypique, sa forte énergie personnelle n'a pas pu compenser ses ressources locales.

De cette expérience douloureuse, elle considère qu'il faudrait être mieux se préparer à l'après mandat. Son arrêt avait été discuté avec son équipe municipale, réfléchi. Mais fondamentalement, il n'avait jamais été explicité. L'entretien a constitué, selon ses termes, « *une petite psychothérapie* ».

X X

X

Ces maires agriculteurs se sont fait une leur place dans la vie politique locale. Peu héritiers, peu autochtones, ils l'ont acquise en s'impliquant d'abord dans la vie locale, sociale comme professionnelle. Ils présentent une image d'engagement et d'ouverture aux autres.



Graphique N°16 – Synthèse des profils sociologiques des maires agriculteurs du type N°3 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Agé de 60 ans<sup>762</sup> en moyenne, ils étaient nombreux à être encore en mandat en 2008 (60%), dans des communes en léger déclin démographique. L'orientation très agricole de ces dernières, la bonne situation économique de leur exploitation et l'équilibre familial<sup>763</sup> les confortent pour se maintenir dans leur mandat. Ainsi, parmi les 18 maires en mandat en 2008, seuls 1/3 envisageaient se retirer en 2014 et les deux tiers exprimaient le souhait de le poursuivre, dont 6 sur 18 en s'impliquant plus au niveau intercommunal.

Avec les réorganisations territoriales, les postes d'élus seront moins nombreux et plus clivés politiquement. Le bon positionnement actuel de ces maires au niveau intercommunal et leur posture assez distanciée de leur profession leur donnent des atouts pour y parvenir, même si leur image d'élus apolitiques est peut-être une faiblesse. Mais seraient-ils prêts et capables à franchir le pas d'un engagement plus affirmé dans le champ politique ?

<sup>762</sup> Près de 64 ans pour l'ensemble de la population.

<sup>763</sup> 80% d'entre eux-estiment que leur mandat est bien vécu familialement.

## D – Type N° 4 - Des engagements dans la modestie

Ce type regroupe 55 maires agriculteurs (33% de la population enquêtée.). Plus d'un quart d'entre eux (27%) ont arrêté leur mandat en 2001 et près d'un tiers (31 %) en 2008 : un peu moins de la moitié (42% %) sont donc encore en mandat en 2011. Dans ce type, la moyenne d'âge de la population est la plus élevée : 65.2 ans<sup>764</sup>.

Capital politique	Faible
Capital scolaire	Formation professionnelle : aucune formation
Capital professionnel	Associés d'exploitation : aucun Statut de l'exploitation sans statut juridique UMO : 1.5 Surface : <60 ha
Capital social	

Tableau N°122 – Variables les plus significatives du type 4

### ***1 - Un capital politique faible***

Ces agriculteurs ont démarré leur carrière municipale tardivement : en moyenne, ayant accédé au conseil municipal à 36 ans, ils sont devenus maire à 48 ans, âge le plus élevé de tous les types. 42 50 % sont originaires d'autres communes que celle dont ils sont maires<sup>765</sup>. Ils étaient donc sans doute peu connus localement à un âge où des autochtones étaient déjà élus. Pour autant, leur héritage politique n'est pas nul, les 2/3 d'entre eux ayant eu un parent proche conseiller municipal et 25% maire. Mais ces derniers sont plus éloignés géographiquement<sup>766</sup> et en termes de génération que les autres (souvent grand-père ou oncle). Leur héritage politique reste donc relativement modeste.

Ils sont très différemment engagés au plan supra-municipal : un peu plus d'1/4 d'entre eux exercent la présidence d'une intercommunalité (souvent SIVOM ou SIVU), mais seuls 4 sur 55 ont présidé une communauté de communes, et encore s'agit-il de petites<sup>767</sup>. Seul un tiers d'entre

<sup>764</sup> Ceux de cette classe, actuellement en mandat en moyenne 65.3 ans, contre 61.7 ans pour l'ensemble des autres maires en mandat en cours.

<sup>765</sup> 18% sont originaires d'une commune du canton, 16% d'une autre commune du département et 7% d'un autre département.

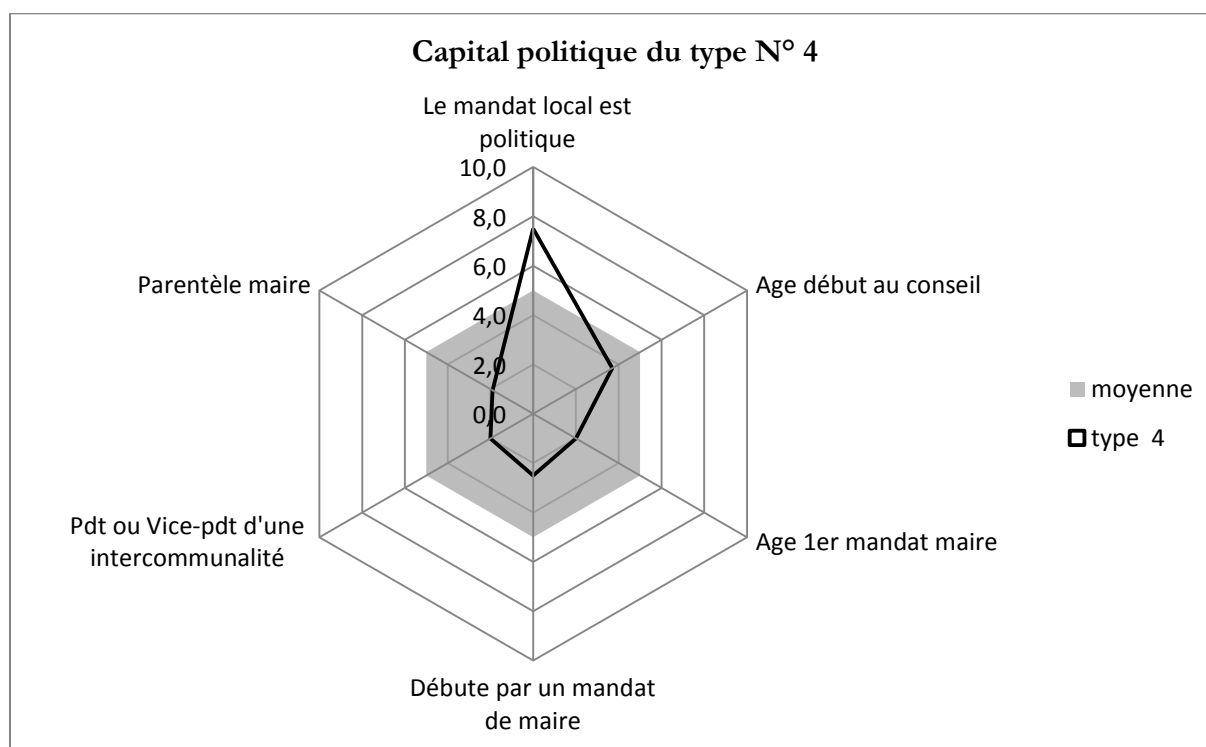
<sup>766</sup> 42% des maires agriculteur de cette classe sont des « migrants ».

<sup>767</sup> Ce sont de plus petites communautés de communes en nombre d'habitants (6700 habitants en moyenne) et nombre de communes (10 communes en moyenne).

eux exerce/ a exercé une vice-présidence intercommunale. Leur accès tardif au mandat de maire a sans doute freiné leur engagement intercommunal, sauf dans les plus petites, qui sont très rurales, où la compétition est donc moins forte.

Les faibles moyens de leurs petites communes les amènent à solliciter les services administratifs et juridiques de l'association des maires. Ils ont, plus souvent que pour les autres types, suivi des formations d'élus (70%) et 82% participent assidument aux assemblées départementales des maires (et 40 % à l'assemblée nationale des maires), autant de signes d'une sensation d'isolement dans leur mandat.

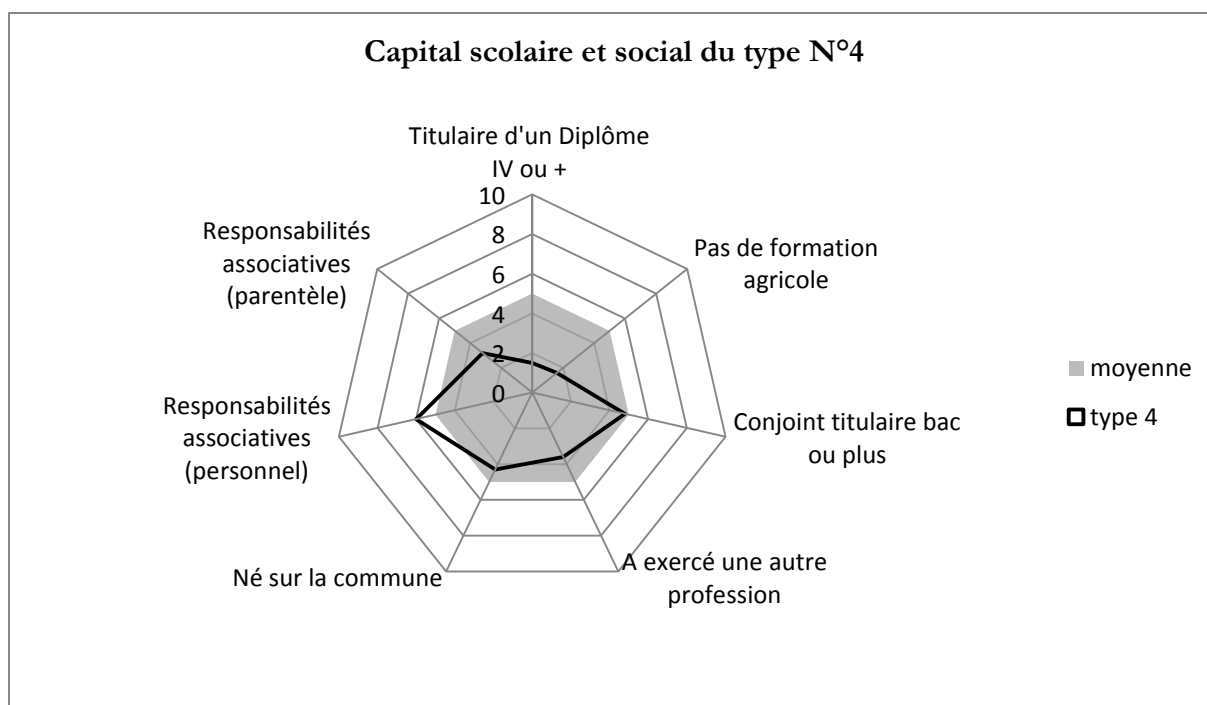
Ils considèrent que leur mandat d'élus local est politique à partir du niveau départemental mais pas au plan communal. On peut penser qu'il leur est difficile, en tant que maires de petites communes, de s'élever dans le champ politique, un monde à la logique très éloignée de leur conception de leur engagement municipal : 31 % d'entre eux considèrent qu'il faut d'abord « être au service de la population », une priorité qui consiste sans doute à « faire de nécessité vertu ».



Aérogaphe N°17- Les variables de caractérisation politique du type N° 4 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

## ***2 - Un capital scolaire modeste***

Peu diplômés en moyenne, (70% certificat d'études, seuls 10% baccalauréat), ils sont également une formation agricole faible : 42% sans diplôme et 48% de niveau BEPA.



Aérogaphe N°18 - Les variables explicatives du capital scolaire et social du type N°4 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

65 % ont en quelque sorte compensé leur faible niveau de formation initiale par des formations techniques dispensées par des organisations professionnelles comme les coopératives et les groupements de producteurs, et 80% sont aussi abonnés à des revues professionnelles agricoles.

Lorsqu'ils ne sont pas d'origine agricole (25%), leurs conjointes ont une origine sociale modeste. Elles ont, par contre, un niveau de formation générale plus élevée, et près d'un tiers d'entre elles exercent une activité professionnelle extérieure, dans les métiers de services (travailleur social, employé, artisan, enseignant).

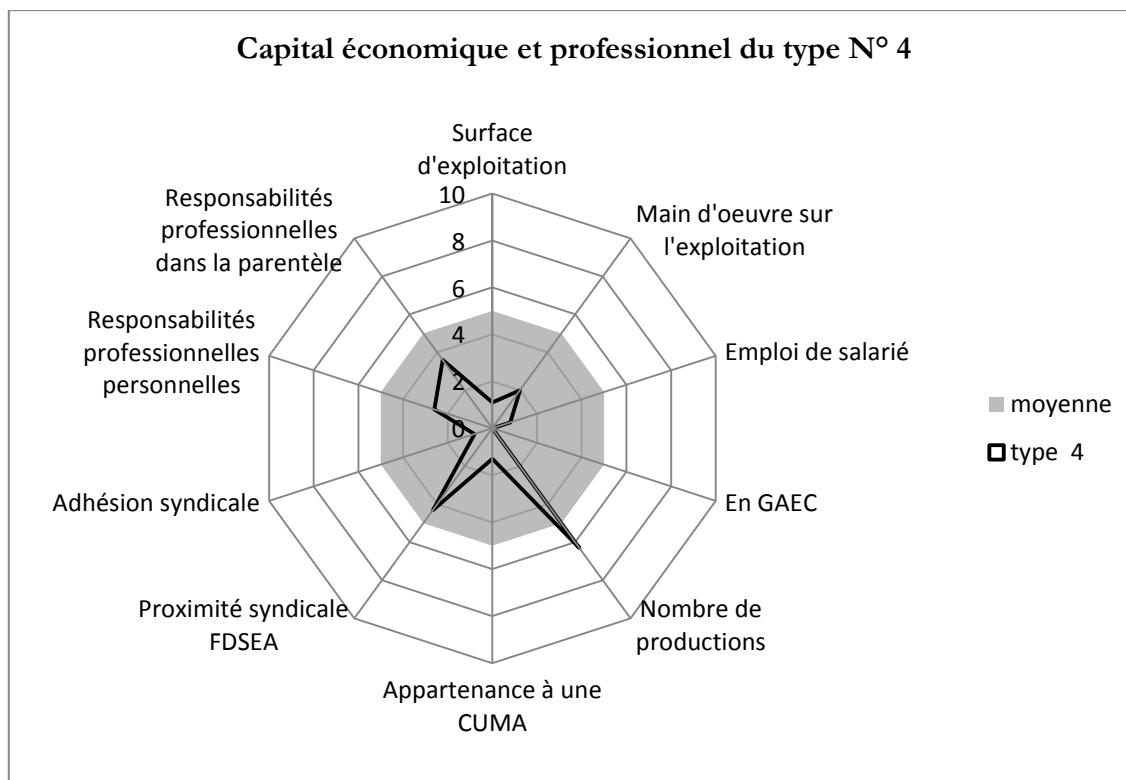
Si seuls un tiers de leurs parents ont exercé des responsabilités associatives, plus des deux tiers d'entre eux (67%) en ont exercées, à la différence de leurs conjoints, beaucoup plus rarement engagés (18%), et souvent dans le domaine social ou paroissial.

58 % de ces maires ont exercé des responsabilités professionnelles, plutôt modestes et locales (CUMA, administrateur MSA ou caisse locale de Crédit agricole.) et rarement syndicaux.



### 3 - Un capital économique et professionnel faibles

Ces agriculteurs ont des petites exploitations, à caractère familial<sup>768</sup>, reprises presque toujours à la suite des parents (95%). Une minorité d'entre eux (18%) ont exercé un autre métier avant de devenir agriculteur, comme ouvrier, routier ou parfois petit entrepreneur.



Aérographe N°19 – Les variables explicatives du capital économique et professionnel du type N°4 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

Ces exploitations, surtout en statut individuel ou en tant qu'associé dans un cadre familial, emploient une main œuvre limitée (1.5 UMO). Seuls cinq sur 55 recourent à du salariat. Leurs systèmes de production sont variés : céréales, viande bovine ou de ovine, parfois lait de vache. Un quart d'entre eux n'ont qu'une seule production. Ils commercent le plus souvent avec des opérateurs privés (marchands de bestiaux), secondairement avec les coopératives; ils travaillent moins en CUMA que les autres types.

Finalement, l'outil de production agricole n'est pas très exigeant en temps de travail, il leur laisse des disponibilités pour exercer leur mandat municipal. Une exploitation sur deux, a dû toutefois être aménagée<sup>769</sup>, le travail étant réorganisé ou simplifié, mais sans suppression d'activité.

<sup>768</sup> 63 ha, 70% d'entre eux ont moins de 75 ha.

<sup>769</sup> 29% de façon importante, 22% marginalement.

#### ***4 - Des communes du rural profond ou péri-urbaines***

La moitié des communes dont ces agriculteurs sont ou ont été maires, se trouvent dans l'arrondissement de Niort (52%) ; le reste en Gâtine (25%) et dans l'arrondissement du nord du département (23%)<sup>770</sup>. Les communes sont de faible densité (30 habitants/km<sup>2</sup>), surtout rurales, même si une douzaine d'entre elles sont péri-urbaines (23% %)<sup>771</sup>. Ce sont en fait des communes-dortoirs, moyennement peuplées (574 habitants) et à la démographie stable depuis 20 ans. Le nombre d'actifs s'y maintient, malgré de faibles emplois locaux, du fait de migrations « pendulaires ». Ces habitants ont tendance à exiger des services que les élus peuvent difficilement leur offrir car leurs ressources sont faibles et de nombreuses compétences ont été transférées à l'échelon intercommunal, les décisions échappant, en partie, aux municipalités. Ces maires sont donc soumis à des critiques auxquelles ils peuvent difficilement faire face.

La composition des conseils municipaux s'est sensiblement modifiée depuis plusieurs mandats. Ils se sont féminisés, avec 25% conseillères municipales et 23% de maires en 2008. La part des agriculteurs dans les conseils municipaux, bien qu'encore élevée (23% en 2008) a régressé sur les deux dernières mandatures (-35%)<sup>772</sup>.

Moins représentés dans la commune et le conseil municipal, la proportion d'agriculteurs maires régresse : de 80% en 1995 à 54% en 2008.

---

<sup>770</sup> Annexe N° 91 - Carte N° 111 - Localisation des maires agriculteurs du type N°4

<sup>771</sup> Elles sont majoritairement en proximité de Niort. Elles sont de taille démographique modeste : une seule dépasse 1000 habitants, la moitié compte moins de 500 habitants. Sur ces plus petites communes, les agriculteurs sont de moins en moins nombreux : 10 sur 12 avaient un maire agriculteur en 1995, 8 sur 12 en 2001, uniquement 2 sur 12 en 2008.

<sup>772</sup> 9 communes sur 52 de n'ont plus d'agriculteur dans leur conseil municipal en 2008.

## 5 – Trajectoires d'élus

A.D, maire de D.

### Une vie familiale et sociale modeste

A.D est née sur la commune voisine de celle dont elle est maire. « *Voilà, la vie s'est faite ici* ». Ses parents et ses grands-parents étaient agriculteurs dans une petite borderie A la retraite de son père, la pression familiale est forte pour conserver le patrimoine familial. « *Moi, aussi, je n'avais pas appris de métier, j'aurais souhaité beaucoup, moi, ça toujours été mon rêve... J'aurais aimé être institutrice. (Rires)* ». Après son certificat d'étude, A.D interrompt sa scolarité et reste sur la ferme».

Au début des années 1960, le couple se marie. Ils sont jeunes « *on avait 37 ans à nous deux* ». L'exploitation peine à s'agrandir, quelques hectares se libérant, se rajoutant à ceux existants. La ferme passe de la polyculture élevage à la production plus spécialisée de moutons. A.D s'investit dans son métier d'agricultrice, suit des formations techniques, rencontre d'autres agriculteurs... Autant de situations qui « *apprenaient la collaboration avec d'autres* ». A sa retraite, elle considère avoir du temps à consacrer à autre chose. « *Ça, j'ai trouvé ça très dur... On va dire, ma vie professionnelle, ma profession, ça s'est arrêté uniquement à ça. Donc j'avais du temps à consacrer pour ça* ». Ce sera l'engagement municipal.

### L'expérience dans le conseil : s'imposer comme femme

Aux élections municipales de 1977, A.D intègre le conseil. Son premier mandat est laborieux. Les idées qu'elle soumet sont généralement acceptées, mais elle doit s'imposer comme femme. Ses propositions, souvent dans le domaine social ou environnemental, n'étaient pas, selon elle, des préoccupations masculines. A.D persiste et devient adjoint en 1995. Quand en 2001, le maire décide d'arrêter son mandat, elle est pressentie par ses colistiers pour lui succéder : elle bénéficie de son expérience d'adjointe. Elle a le soutien de son mari. « *Il m'avait dit : moi, ça ne me dérangerait pas si tu es partie. Même si le soir je suis tout seule* ».

Elle considère aussi avoir une connaissance précise de la commune, « *je connais très bien la commune, je connais les chemins, je sais où il faut un fossé, tout ça* ». Contrairement aux élections passées ou plusieurs listes s'affrontaient, sur fond de tendances politiques, « *comment on va dire ça, ce n'était pas des querelles de citoyens, mais c'était des partis, on va dire... il y aurait eu un communiste* », il n'y a plus qu'une liste depuis quelques mandats, le conseil étant essentiellement constitué de personnes de la commune, majoritairement des agriculteurs, dans l'entre soi local.

### Une gestion municipale pragmatique

Le début du mandat demande un fort investissement personnel. Son expérience municipale pallie son faible niveau d'étude. Selon elle, « *avoir des bagages, plein de connaissances, faire des études* », n'est pas essentiel dans la fonction de maire, car beaucoup de choses « *s'apprennent sur le tas* ». Elle est sensible à l'adoption « *des nouvelles lois* » qu'il faut appliquer, mais pas trop vite, « *parce que parfois dans trois mois, elle va changer* ». C'est son bon sens pratique. Elle compense son modeste bagage scolaire par un fort investissement dans la formation d'élus. Ce sont des réunions ciblées, opérationnelles. « *On avait des informations sur plein de choses... comment entretenir les chemins, et ceci, et cela* ».

Elle est très légitimiste : elle suit les décisions collégiales de son conseil municipal, même si elle n'est pas complètement d'accord. Le vote est souverain et « *on l'accepte. Des fois, j'aurais souhaité que ce soit autrement, mais autour de la table, on votait et ça se passait autrement. Et la décision était comme ça. Il faut l'accepter* ». Elle s'est entourée de deux adjoints pour des délégations à la communauté de communes.

### Etre un élu de proximité et composer avec les nouveaux arrivants

Le territoire communal est ausculté, observé pour agir rapidement. « *S'apercevoir, en traversant la commune, qu'il y a ça qui ne va pas. Il y a ça qui n'est pas propre. Il y a ça qui n'est pas à sa place* ». C'est son univers. Elle administre sa commune, « *un peu comme on gère chez soi* ». Elle est attentionnée au bien vivre de la population. Elle développe une relation de proximité, le maire étant censé connaître tous ses concitoyens et particulièrement les personnes âgées. « *Mais avant, on était encore avec des gens qui étaient de chez nous, on va dire. Des gens de chez nous, les agriculteurs* ». Les maisons sont habitées depuis peu par de nouveaux arrivants, avec d'autres exigences et d'autres attentes « *l'enfouissement des réseaux, la sécurité* ». Mais le modeste budget

communal ne permet pas d'y répondre. Sa propension à gérer la mairie « *comme une famille* », comme le souligne A.D, pose la question de la hiérarchie des priorités. Les problèmes sont nombreux, variés, récurrents. « *On vient se plaindre parce qu'il y a des chiens qui jappent.../... Ce sont des difficultés de voisinage, des mésententes parce que le voisin n'est plus le même. Et on se supporte de moins en moins bien* ». Sa prévenance n'empêche pas les plaintes de nuisances d'agriculteurs : les chemins communaux sont peu accessibles, pas entretenus. Il lui faut sans cesse arbitrer.

### Gérer la pénurie de moyens

Comme dans beaucoup de petites communes, les moyens matériels, financiers et humains faibles, beaucoup de charges incombent au maire, avec peu de délégations possibles. A.D dispose d'un personnel municipal restreint, qu'elle a dû alléger par soucis d'économie : certains travaux (l'entretien des espaces verts, des routes) ont été délégués à des prestataires privés, parce que « *on se dit, pour une petite commune comme nous, calculons bien. Pour tout ce qui est un petit peu dangereux, il ne faut pas jouer aussi* ». Son mari lui donne quelques coups de main « *techniques ou matériels* », pour pallier l'absence de personnel communal.

### Devoir quitter la maison et la ferme

Le début du mandat a demandé à être en accord dans le couple, que son mari accepte les réunions le soir et qu'elle consent à « *laisser la maison* ». L'intrusion des administrés, chez elle, a aussi été un problème. « *C'est même le samedi et le dimanche que l'on vient vous dire : il y a ça, il y a ça. Des fois, par exemple les gendarmes qui avaient besoin d'un renseignement, eh bien, ils venaient chez moi. Alors, mon mari, ça le gênait* ». Elle protège la sphère privée en recevant désormais les administrés à la mairie.

L'exploitation a peu souffert du mandat municipal. Les productions sont devenues intensives, avec des modifications techniques : l'agnelage en automne, le groupage de chaleurs, l'insémination artificielle... Au demeurant, quitter l'exploitation pour la mairie était une décision culpabilisante. « *Quand il y avait les réunions, tout ça, et les choses à mener ici, quand on était en période d'intense, je me culpabilisais de laisser mon mari tout seul* ».

### La communauté de communes : un espace trop politisé

La commune adhère tardivement à la communauté de communes et une grande partie des compétences y a été déléguée, en particulier la voirie. Mais ce transfert subordonne le maire à des décisions collectives pour des travaux communaux considérées souvent très urgents pour les administrés et très visibles politiquement. A.D est investie dans 3 commissions intercommunales entraînant 2 ou 3 réunions chacune, « *des tas de réunionnites* ». Cette responsabilité est plus pesante que la mairie car elle peine à se faire seconder. Mais elle considère sa présence nécessaire, pour « *parler de la commune* » et la sortir de son isolement.

Les instances communautaires sont aussi des lieux de débats acerbes. La présence de public, « *les opposants* », qui siègent assidument, ajoute de la tension. C'est ainsi un espace politique, propice aux joutes où elle trouve difficilement sa place. Elle a conscience que sa position à tenir devient compliquée avec la réforme territoriale en cours, mais « *qu'il ne faut surtout pas rester en bord de route* ». Le futur délégué « *ça va certainement être un maire à plein temps* », obligé de se déplacer aux réunions, encore un peu plus loin. Ce sont, selon elle, des modalités des représentations laissant peu l'expression aux élus des plus petites communes comme la sienne. Elle ne se projette pas dans cette intercommunalité, car ce serait « *dépasser mes limites, et aller un petit peu dans le côté politique... puis en un mot, ça ne me tenterait pas* ». Elle ne se l'autorise pas, elle ne se sent pas légitime. C'est « *trop de temps. Et si on cumule trop de fonctions, est-ce qu'on va les faire bien ? J'ai toujours la crainte de ça* ».

### Préparer la sortie

A.D engage son dernier mandat municipal en 2008. La lassitude l'a décidé à ne pas poursuivre au-delà, pour partager sa retraite avec son mari. « *Dans une vie, il faut peut-être aussi se retrouver à un moment donné tous les deux, vraiment dans sa petite optique tranquille* ». Selon elle, les personnes extérieures risquent d'être majoritaires aux prochaines élections et « *elles n'auront pas la même vision des choses communales* ». Le maire charismatique qu'elle incarne n'est plus la figure attendue. « *Dans nos petites communes, il n'y a pas d'enjeu politique non plus. On est là pour les citoyens qui sont avec nous* ». A.D ne s'est pas représentée aux élections municipales de 2014, un maire non agriculteur lui a succédé.

A.F, « un petit maire ? »

### Impliqué dans la paroisse

A.F est né sur la commune dont il est maire. Il s'engage très précocement dans la paroisse, d'abord enfant de cœur puis, référent laïc après le départ du dernier curé. Il y côtoie les paroissiens, souvent âgés qui constituent son électorat potentiel : il a su convertir sa réputation paroissiale en réputation municipale. La paroisse et la mairie « *c'était bien vu, ça ... ça marche la main dans la main. C'est vrai, l'église m'a beaucoup aidé* ». Il a une connaissance et une mémoire des familles qui comptent sur la commune. « *J'avais l'habitude de dire que je connaissais tout le monde dans le cimetière* ». Il a exercé quelques responsabilités professionnelles, mais uniquement locales, comme secrétaire de la Cuma. Ces mandats professionnels lui apparaissaient incompatibles avec le mandat d'élu local, « *par manque de temps... bon, il était difficile d'investir ailleurs que dans la commune* ».

### Un engagement précoce dans l'espace municipal

Son grand-père maternel puis son père ont été successivement adjoint dans la commune. Il a été imprégné de leur engagement : « *Quand on a une famille comme ça, ben, finalement très jeune, on est à l'écoute. On est sensible à ces choses-là* ». On vient le solliciter pour l'élection municipale de 1989. Deux listes s'affrontent alors. Il est élu, bénéficiant de sa jeunesse. C'est l'aboutissement d'un rêve « *j'étais content parce que j'avais réalisé mon rêve de gosse* ». Il est réélu en 1996, « *là, je me suis senti renforcé* ». Il met à son actif le maintien du café, le dernier commerce assurant la distribution du journal et du pain. Ce sont beaucoup de préoccupations car si le fond est acheté par la commune, beaucoup de gérants se succèdent. « *C'était du casse-tête, mais pourtant il nous fallait un café, parce qu'il y avait le multiservices, il y avait le pain, il y avait le gaz, les journaux. Il y avait aussi un peu de restauration* ».

A.F se représente aux élections de 2001 et est élu de nouveau. Mais la population s'est renouvelée, elle lui apparaît moins attachée à la vie communale. Lors de ce 3<sup>ème</sup> mandat, de 2001 à 2008, il a considéré avoir réalisé les améliorations essentielles, (un lotissement, l'enfouissement des réseaux...) et aussi avoir fait le tour de la fonction. La lassitude et la routine s'installent et les tracasseries administratives l'agacent. « *Ce qui m'insupportait, c'était les réunions du conseil d'école. Premièrement, je ne connaissais plus aucun parent, les gosses je ne les connaissais pas. Ils me bassinaient pendant 2 heures, en me disant : « voyez-vous, il faudrait changer le tableau. Il faudrait mettre une étagère. » Ça m'insupportait* ».

En fin de mandat, il aborde sa sortie en préparant « *son dauphin* » et en laissant une situation « *propre* », comme quand il a débuté. La sortie du mandat ne s'improvise pas : elle demande de la clairvoyance et du calcul politique : « *il faut savoir y entrer, mais il faut savoir en sortir. Parce que, un échec électoral, dans nos communes rurales, on ne s'en remet pas* ».

### Maire d'une commune associée

La commune, en fusion-association, avec une faible autonomie vis à vis de la commune-centre. A.F n'a pas la maîtrise de l'agenda ni de l'ordre du jour des réunions : « *Des réunions pour en fixer une autre. Je n'aimais pas... Jusqu'à minuit...* ». Il préfère les réalisations concrètes « *fleurir le centre bourg. Ces choses-là c'était des choses qui plaisaient à la population* ». Mais le budget communal de fonctionnement est serré. L'autonomie financière est faible, le confinant dans un rôle de petit maire « *C'était comme ça, mais oui, j'ai toujours été un petit maire* ». Il est peu impliqué dans les structures intercommunales, « *membre du Pays, c'est tout. L'intercommunalité, je l'ai toujours vu de très loin* ». S'il y est assidu aux réunions, c'est de loin, par habitude. Il n'y trouve pas sa place. « *C'était la grand-messe, on avait coutume de dire. On répondait : Amen* ».

La communauté d'agglomération lui apparaît un échelon encore plus confus, de dimension trop importante pour une véritable démocratie, notamment pour les maires des petites communes rurales. Le mandat va, selon lui, se professionnaliser. « *Je pense que les maires des petites communes géraient avant tout avec leur cœur. Ils défendaient leur commune bec et ongle. Ils se cramponnaient ... Dans une communauté d'agglomération... celui qui réellement prendra des responsabilités, il en fera son métier* ».

### Faire simple, en proximité et sans ambition politique

Le mandat implique une forte disponibilité, constante, pour solutionner de nombreux conflits dans l'immédiateté. Avec peu de moyens, il doit hiérarchiser, prioriser ses interventions. « *Un problème arrive et un autre arrive à 100 à l'heure. Et au moment de partir, vous êtes ennuyés. On doit toujours être là et on vit avec* ». Les petites

communes ont vu, selon lui, se dégrader les services publics, au premier rang duquel, la gendarmerie. Elle assurait le lien étroit avec le maire, une sorte de considération, de soutien et d'information. Mais leur présence s'est espacée et estompée au fil des mandats. *«Au premier mandat, les gendarmes venaient là, toutes les trois semaines. Le dernier mandat, on ne voyait plus personne».*

Il a veillé à ne pas afficher son appartenance politique au cours du mandat, *« parce que dans nos communes rurales, je pense que le type soit de gauche ou de droite, il a ses opinions mais on ne doit pas trop le savoir. Ce n'est pas du tout comme en ville. »* où, selon lui, la gestion municipale est plus partisane et les enjeux plus politiques et marqués. Il concède toutefois que *« même dans nos communes, la politique est entrée »*. Mais ces tensions se révèlent lors des périodes électorales, entre familles du cru. S'ils elles peuvent être perturbantes, elles lui paraissent stimulantes. *« Que voulez-vous, c'est au plus fort la poche. Il ne faut pas que ce soit trop empoisonnant. Mais quelque part, ce n'est pas négatif. Ça titille un peu ».*

Sa femme l'accompagnait de temps en temps dans ses fonctions de représentation, très discrète, voire effacée, posture qu'il trouve adaptée, *«elle suivait, elle était ce qu'il fallait, parce qu'elle était très discrète».*

#### Conduire la ferme et le mandat en couple et avec modestie

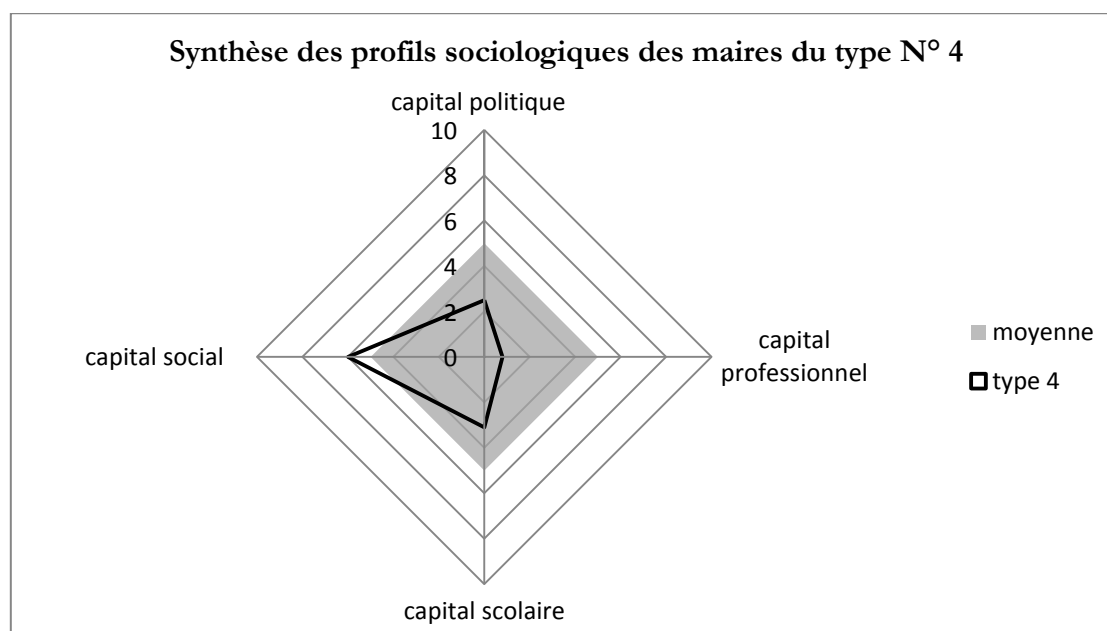
A.F se considère comme un *« petit agriculteur »*, exploitant une surface modeste, en production viande bovine. Il est installé en *« individuel »*, avec l'aide de son épouse. Celle-ci participe aux travaux de l'exploitation, mais de façon limitée, à cause de problèmes de santé. Elle assure les absences, *«consentante et partie prenante »*, disponible mais aussi complice. *« Il faut que les deux soient d'accord ».*

L'exploitation a un peu souffert du mandat municipal : elle a été simplifiée pour libérer du temps. Il concède que le métier permet une liberté d'organisation et la possibilité de différer certains travaux dans la journée, *« on pouvait s'organiser et on pouvait programmer. A ce niveau-là, il y avait une souplesse ».* Le métier d'agriculteur, ne porte pas non plus à confusion sur des questions de conflit d'intérêt, contrairement à d'autres métiers *« Un artisan comme un commerçant, ne prennent jamais parti. Ce qui est un peu logique, parce qu'ils dépendent d'une clientèle. Or, l'agriculteur, lui, il ne dépend pas d'une clientèle. Il n'y a pas de conflit d'intérêts avec les administrés ».* Il a quitté son mandat, à sa retraite agricole, à 56 ans, mais a préservé une activité de chambre d'hôtes.

Il a été promu maire honoraire : c'est la reconnaissance officielle par ses pairs. Il reçoit l'écharpe de maire honoraire et des cadeaux symboliques qui y sont liés : voyage à l'île d'Yeu avec sa femme, invitation au banquet communal. La remise de la décoration clôt le mandat et officialise publiquement ses bons services. *«Une fonction comme ça dans nos communes rurales, c'est du prestige. Il ne faut pas l'oublier... Ceux qui ont mal fini leur mandat, ils ne sont pas invités aux cérémonies patriotiques. Tandis que nous, on nous sollicite».* Il rentre dès lors dans un autre cercle, certes honorifique et symbolique, prolongeant son appartenance à l'élite politique locale.

X X  
X

La majorité des agriculteurs maires de ce type ne sont ni autochtones, ni héritiers d'un capital politique, et leurs conditions sociales et professionnelles sont modestes. Ils tiennent leur légitimité politique de leur implication dans la vie associative. Logiquement, 86% considèrent qu'il n'est pas facile d'être maire et agriculteur. Leurs plus faibles ressources économiques, sociales et culturelles ont freiné leur accès aux mandats extra municipaux, certains se qualifiant d'ailleurs de « *petit maires* ». Et s'ils ont pu briguer dans le passé, et avec succès, la présidence d'une communauté de communes, ils n'y participent plus en 2011.



Graphique N°20 – Synthèse des profils sociologiques des maires agriculteurs du type N°4 - (la zone grisée recouvre des positions médianes)

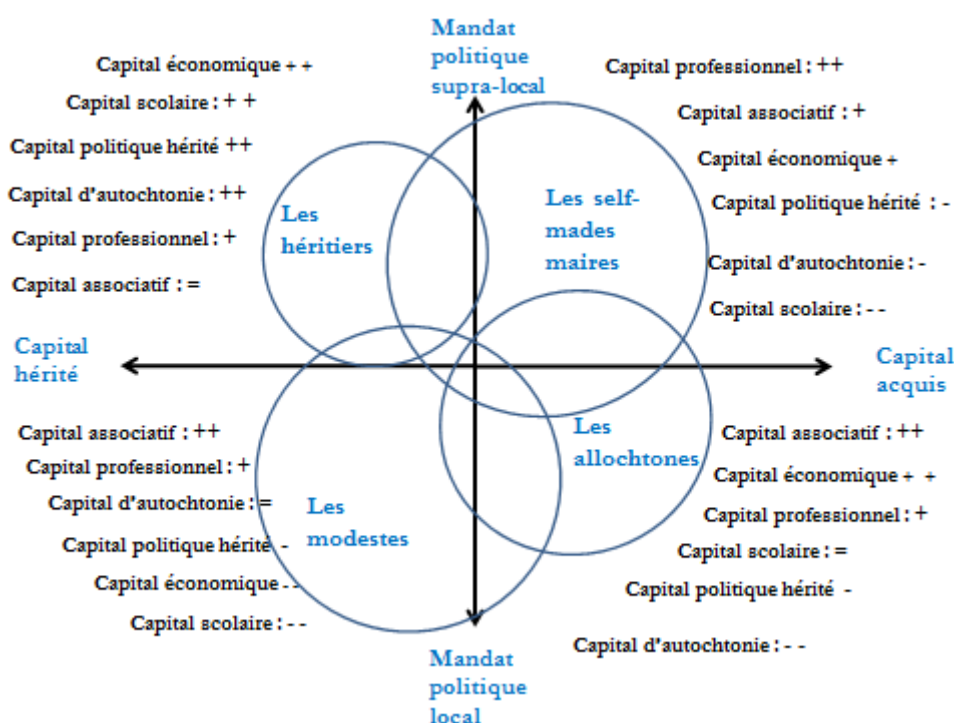
Les maires agriculteurs de ce type actuellement en mandat (23 sur 55) sont pour moitié d'entre eux retraités. Seuls quatre parmi eux envisageaient se maintenir au-delà de 2014 et quelques autres étaient indécis (6/23).

L'avenir de cette quatrième figure de maire semble menacé par des candidats d'autres origines socioprofessionnelles. Leurs communes en retrait des agglomérations urbaines, peu concernées par les migrations démographiques ; mais leur agriculture restant dynamique, on peut supposer que des agriculteurs puissent toujours y être élus, même si leur profil professionnel et leur rapport à la politique devra se différencier de ceux des maires agriculteurs sortants.

X X

X

Cette typologie montre que le capital politique des agriculteurs est lié à leurs autres types de capital : professionnel, social et scolaire. Leurs formes et leur agencement déterminent leurs positions dans l'espace politique local. Ils se rejoignent par certains traits communs : un engagement familial local antérieur, municipal ou associatif. Mais les maires agriculteurs présentent donc des profils sociaux hétérogènes et les figures issues de la segmentation montrent des constantes et des inflexions de leur capital politique.



Graphe N° 21 – Schématisation de synthèse des 4 types de maires agriculteurs

Si l'autochtonie constituait une ressource essentielle pour le capital politique des agriculteurs, elle ne joue plus ce rôle depuis que la connaissance des lieux et des habitants ne sont plus des conditions opérantes depuis l'arrivée de populations nouvelles et les modifications des processus de gouvernance territoriale. Certes les relations interpersonnelles semblent toujours essentielles pour la majorité des habitants des communes rurales, les nouveaux arrivants sont moins attachés à la culture locale, et la plupart attendent surtout de leur maire des capacités de gestion technique, administrative et réglementaire. Avec le transfert de compétences au plan intercommunal,



l'échelon municipal a perdu de son poids politique, conditionnant le pouvoir des élus locaux à leur capacité d'accéder à des responsabilités supra-municipales.

L'engagement dans la vie associative locale compte toujours beaucoup, car une responsabilité associative en milieu rural permet de se faire connaître et reconnaître dans l'exercice concret d'actions collectives. D'autant que l'offre associative s'est étoffée et que leurs adhérents sont devenus plus consuméristes et exigeants. Pour autant, cet engagement, bénévole, demande de la disponibilité, alors que les agriculteurs, moins nombreux, sont moins à même de se rendre disponibles, entraînant une baisse de cette expérience précieuse pour le poids politique des agriculteurs.

A la génération d'agriculteurs des années 1960-80, à faible capital scolaire compensé par une formation militante dans des mouvements de jeunes ((JAC, SEP) animés par des valeurs de promotion personnelle et collective, a succédé des agriculteurs de plus en plus diplômés, formés à la gestion économique et administrative de leurs exploitations agricoles. Aujourd'hui, le niveau d'étude, initiale ou acquis par la voie promotionnelle, est devenu un discriminant de l'accès aux mandats locaux : les mieux diplômés se placent beaucoup plus facilement dans des responsabilités intercommunales. La possibilité de maîtrise technique des dossiers, leurs capacités d'action collective et leurs réseaux de relations liés à leurs expériences professionnelles et culturelles antérieurs sont autant de ressources convertibles en capital politique.

Les maires agriculteurs sont à la tête d'exploitations sensiblement plus grandes que la moyenne, bénéficiant ainsi de plus de possibilités matérielles de dégager des moyens pour bien exercer leur mandat. Les formes juridiques sociétaires et familiales leur permettent de se dégager, avec il est vrai les conjoints et enfants qui acceptent de compenser leur absence. Cependant, dans les nouvelles générations, leur conjointes exercent souvent une activité professionnelle extérieure et sont moins en capacité et prêtes à remplacer leur conjoint lors absence pour exercer le mandat local.

Les 30 dernières années sont aussi marquées, en agriculture par une élévation continue du niveau scolaire, parallèlement à une augmentation de la taille ateliers de production et de leur complexité. Mieux formés, les agriculteurs sont amenés à intégrer, encore davantage dans leur raisonnement professionnel, les exigences administratives et réglementaires ainsi que des attentes sociétales. Ils sont en quelques sortes bien armés pour appréhender les responsabilités municipales qui présentent de fortes similitudes d'exigences.

Ce capital économique supérieur va avec une implication plus forte dans des organisations professionnelles où ils apprennent à exercer des responsabilités collectives et acquièrent une notoriété parmi leurs pairs et, à partir du niveau départemental, auprès des administrations publiques.

C'est ainsi que les maires agriculteurs au capital économique et professionnel modeste (petite exploitation et responsabilités agricoles peu nombreuses et locales) accèdent plus difficilement aux mandats supra-municipaux que ceux qui cumulent exploitants de grandes fermes et engagés dans les organisations professionnelles. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, l'accroissement de taille des ateliers de production, combiné à la diminution des formes familiales amènent les agriculteurs à se recentrer sur une activité plus aléatoire, beaucoup plus réglementée au plan social et environnemental. S'ils sont mieux formés et au fait des exigences entrepreneuriales, managériales et administratives, ils sont, a contrario, moins disponibles pour s'engager « à l'extérieur », c'est-à-dire dans des mandats professionnels et politiques.

En définitive, le capital professionnel des agriculteurs s'est avéré depuis plusieurs dizaines d'années un déterminant essentiel de la constitution de leur capital politique. Mais l'espace professionnel et l'espace politique se trouvant pris dans un double mouvement de déstructuration / restructuration, l'enjeu pour les agriculteurs est de parvenir à transformer leur capital politique actuel en qualités pertinentes pour exercer des fonctions d'élu politique à la fois communal et intercommunal. Car les élus en place doivent composer avec un capital scolaire, professionnel et social acquis devenu, partiellement au moins, obsolète alors que les prétendants à ces postes d'élus doivent faire face à une concurrence politique locale de plus en plus forte, compte-tenu de l'affaïssement du poids démographique et économique local de leur groupe professionnel.



## Conclusion Générale

Cette étude sur les mutations du capital politique des agriculteurs s'inscrivait à l'origine dans un travail de réflexion débuté en 2002 en DUHEPS<sup>773</sup>, poursuivi en Master Recherche<sup>774</sup> qui visait à comprendre les processus d'engagement et de retrait de responsables syndicaux agricoles deux-sévriens, dont une partie d'entre eux détenaient aussi des mandats politiques locaux. Elle a porté sur les Deux-Sèvres, un département rural où l'agriculture tient toujours une place importante en termes d'activité et d'emplois<sup>775</sup>.

Etendue sur huit années (de 2007 à 2015), l'étude a démarré par une recherche bibliographique sur les analyses passées des maires ruraux et de la configuration socio-historique et politique des Deux-Sèvres. L'étude de terrain s'est d'abord appuyée sur l'analyse des annuaires des maires des Deux-Sèvres entre 1983 et 2008, pour tenter de dégager les caractéristiques propres aux maires agriculteurs et à leurs communes. Elle a ensuite reposé sur une enquête par questionnaire menée auprès de tous les maires agriculteurs en mandat ou ayant récemment quitté leur fonction (163 réponses, soit 90 % de la population). En fonction d'une première analyse de ces données, j'ai essayé d'approfondir leurs points de vue en réalisant une trentaine d'entretiens auprès de maires agriculteurs et d'élus politiques locaux des Deux-Sèvres.

L'objet initial de ma recherche reposait sur le questionnement suivant : en quoi l'exercice du métier d'agriculteur peut-il générer des dispositions pour l'exercice du mandat de maire ? Comment les caractériser en termes de capital politique ? Quels en sont les déterminants sociologiques ? Comment ce capital a-t-il évolué suite aux réformes successives des collectives locales intervenues depuis les années 1980 ? Et sur cette base, j'ai tenté d'esquisser les perspectives de ce groupe professionnel en politique. Que peut-on dire tendanciellement du pouvoir des agriculteurs sur les orientations leurs territoires, notamment en fonction des réformes de gouvernance qui se poursuivent ? Sous quelles conditions leur groupe professionnel, de plus en plus minoritaire, pourrait-il se situer comme un acteur dans un champ qui se concentre, qui se professionnalise, voire qui se délocalise ?

J'essaierai de répondre à ces questions en synthétisant les principaux résultats de ma recherche, en situant ses limites et en développant ses perspectives.

---

<sup>773</sup> En 2002

<sup>774</sup> En 2005

<sup>775</sup> 20% des emplois en 2010 – Source Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.

## 1<sup>ère</sup> partie - Les principaux résultats

Dans les Deux-Sèvres, la surreprésentation des agriculteurs à la tête des mairies, en regard de leur poids démographique, reste une réalité : s'ils représentaient 50% des maires (retraités inclus) au début des années 1980, ils sont toujours 25% à exercer ce mandat en 2008 – soit divisé par deux - alors que, sur la même période, leur poids dans la population active a été divisé par cinq (de 10% à 2%). Quelles sont les caractéristiques sociologiques qui peuvent expliquer cet état de fait, notamment qui les distinguent des autres maires ?

### *1 – Elus dans des petites communes très agricoles*

En regard des autres maires, les maires agriculteurs des Deux-Sèvres sont, en grande majorité, élus dans des petites communes (en moyenne 526 habitants en 2008<sup>776</sup>), moins densément peuplées (30.2 habitants/km<sup>2</sup> en 2008) et plus agricoles (7.7 % d'actifs agricoles en 1999)<sup>777</sup>. Leur poids politique – et aussi le nombre d'agriculteurs conseillers municipaux - ne dépend donc pas seulement de leur poids démographique mais aussi du poids de l'agriculture locale : ils reflètent en quelque sorte la place de l'agriculture dans l'économie et dans la société locale. On peut dire ainsi que leur capital politique repose sur un poids socioprofessionnel qu'on ne peut directement rapporter à leur poids démographique. Il est logique que, quand un agriculteur quitte son poste de maire dans une municipalité et que le poids socioéconomique relatif de son milieu se réduit, celui-ci ne soit que rarement remplacé par l'un de ses pairs.

L'étude montre qu'ainsi certains agriculteurs peuvent devenir maires dans des communes importantes, même péri-urbaines, voire dans des chefs-lieux de canton, où leur groupe socioprofessionnel est plus minoritaire encore. On a observé que, dans ces cas, les agriculteurs ont des profils atypiques. Ils se sont engagés professionnellement dans des organisations collectives de type coopératif ou dans des centres de gestion, mais rarement dans des syndicats. Si leurs ateliers de production sont comparables à la moyenne, les dimensions économiques de leurs exploitations sont sensiblement plus importantes en surface et en main d'œuvre. Ils présentent donc une figure d'agriculteur bien dotés en ressources économiques et engagés dans des organisations professionnelles à caractère économique.

---

<sup>776</sup> 1096 habitants en moyenne en Deux-Sèvres.

<sup>777</sup> 63,3 habitants/km<sup>2</sup>, en moyenne en Deux-Sèvres et 5.6 % actifs agricoles, en moyenne en Deux-Sèvres.

## ***2 – L’autochtonie, une forme de capital en déclin ?***

Dans les Deux-Sèvres, la notion d’autochtonie doit être replacée dans le processus continu de sédimentation démographique par des flux migratoires, à l’exception peut-être de la Gâtine. En devant fermier, les étrangers – relativement proches tout de même, car beaucoup venaient de Vendée – étaient donc assez rapidement intégrés dans les communautés locales. Ces migrations ont pu à certaines périodes, comme à la fin du XIXe siècle exacerber des identités de rejet à l’égard de ces nouveaux arrivants (on en voit même des traces jusques dans les années 1970). L’autochtonie fut donc longtemps une réalité en Deux-Sèvres comme ailleurs, mais elle y fut sans doute moins déterminante.

En tout cas, en 2011, 2/3 des maires agriculteurs étaient élus dans des communes dont ils étaient originaires. Par ailleurs, les maires agriculteurs exercent bien sûr leur activité professionnelle sur la commune où ils habitent, ce qui est devenu rare pour les autres maires. Ils ont conscience de mettre en valeur ce territoire, dont ils soulignent d’ailleurs leur bonne connaissance des lieux et des habitants pour justifier une légitimité politique supérieure à des prétendants issus d’autres catégories socioprofessionnelles et de surcroît souvent d’origine extérieure. Autrement dit, ils se définissaient eux-mêmes selon un principe d’autochtonie.

Les maires agriculteurs ne sont pas tous des autochtones, ancrés depuis toujours dans le territoire, en lien étroit avec la population locale. Ainsi 1/3 d’entre eux sont de nouveaux arrivants, situation liée à la proportion importante d’agriculteurs migrants. Aux vagues de migrations de paysans vendéens de la fin du XIXème siècle, a succédé une autre vague, toujours vendéenne, après 1945, là encore souvent constituée de jeunes paysans surnuméraires issus de familles pauvres. Leurs conditions d’installation difficiles - matériellement et en milieu parfois hostile - leur a donné une image de gens courageux et travailleurs. Des caractéristiques qui pourraient aussi s’appliquer aujourd’hui aux agricultrices maires venues s’installer sur l’exploitation familiale de leur mari. Car ces mairesses agricultrices ont dû construire, plus encore que des hommes originaires de l’extérieur, leur légitimité politique locale sur des engagements antérieurs forts dans la vie associative et sur une reconnaissance de leur excellence professionnelle, à la fois par leur pairs et par leur électorat local.

Depuis plusieurs décennies, les populations des communes rurales se sont profondément renouvelées. Dans le bocage, les grandes familles agricoles « du cru » ne constituent plus un réservoir de vote significatif ; le capital d’autochtonie a été dévalué, aussi parce que l’agriculture ne représentait plus localement, sauf exception, un marché local de travail ni d’approvisionnement en produits.

## ***3 – Un engagement associatif constitutif d’un capital social local***

Nous avons vu que dans les communes rurales la notoriété politique locale passait par des liens interpersonnels entre les élus (ou les candidats) et les électeurs et par la capacité des premiers à créer du lien social avec les seconds. L’expérience associative des candidats ou de leur parentèle proche, en tant qu’adhérents ou responsables, manifeste un potentiel de sociabilité générateur de promesse de gestion du

savoir vivre ensemble. De fait, la très grande majorité (68 %) des maires agriculteurs ont exercé un mandat associatif.

Leur famille proche a parfois (35%) exercé des mandats associatifs locaux, ainsi que de conseillers municipaux (63%) ou de maires (1/3). Ce sont donc en majorité des enfants du pays, héritant d'une reconnaissance sociale et politique locale.

La plupart des communes rurales – et pas seulement périurbaines - ont vu arriver de nouveaux habitants qui, aspirant à des conditions de vie calmes, avec un faible coût logement et une dynamique locale forte, ont contribué à étoffer leur tissu associatif. Cette évolution a amené les maires agriculteurs à composer avec des arrivants considérés comme plus exigeants que les habitants du cru, revendiquant souvent de nouveaux équipements de mode de vie. L'expérience préalable d'une responsabilité associative s'avère donc un atout pour des agriculteurs candidats à la mairie.

#### ***4 – Un capital scolaire discriminant***

Les maires agriculteurs se caractérisent par une forte hétérogénéité des trajectoires scolaires entre les générations. La plupart des maires âgés plus de 65 ans n'ont pour tout diplôme qu'un certificat d'étude. Mais tout en suivant des cours par correspondance agricole (CERCA), une partie d'entre eux a aussi participé à des mouvements de jeunes (JAC, SEP) qui leur a donné la possibilité d'acquérir une formation générale et de s'engager par la suite dans des responsabilités professionnelles, en premier lieu syndicales. Ces élus ont aujourd'hui le sentiment qu'ils se sont formés dans et pour le collectif.

Les générations suivantes (âgés entre 45 et 60 ans) ont suivi des scolarités professionnelles techniques et gestionnaires pour acquérir le niveau nécessaire (BEPA, puis BTA...) pour s'installer en bénéficiant des aides publiques (DJA, prêts JA). A une génération formée en s'engageant dans des dynamiques collectives de promotion humaine et sociale dans les années 1950-60, ont ainsi succédé d'autres générations d'agriculteurs plus centrées sur la réussite économique de leurs exploitations. Si, depuis les années 1980, le caractère professionnalisant et sectoriel du cursus scolaire des maires agriculteurs a facilité l'investissement de leurs compétences professionnelles dans l'exercice de leur mandat, il ne semble pas toujours, a contrario, faciliter le dialogue avec le reste des citoyens pour prendre en compte leurs attentes et leurs critiques à l'égard de l'agriculture, ce qui peut entamer leur légitimité politique locale. Et le rôle social de l'agriculture a été aussi localement débattu dans la vie quotidienne, et donc lors des périodes électorales municipales : parallèlement à l'évolution des politiques publiques nationales et européennes, les critiques locales impactent les pratiques productives des agriculteurs dans leur rapport avec l'environnement. Cette asymétrie constitue un handicap potentiel pour les futur maires agriculteur.

#### ***5 – Des propriétés économiques et sociales distinctives***

Les maires agriculteurs disposent d'un capital économique moyen sensiblement plus élevé que leurs pairs agriculteurs : ils exploitent des surfaces plus grandes (118 ha/EA contre 72 ha pour l'ensemble des

agriculteurs, RGA 2010), disposent d'une main d'œuvre supérieure (2.4 UMO/EA contre 1,36 UMO pour l'ensemble des agriculteurs, RGA 2010). Ils sont aussi plus souvent installés en société (63 % contre 49 % pour l'ensemble des agriculteurs, RGA 2010), en particulier en GAEC (38%). Ce capital leur permet de disposer de revenus et de disponibilités de temps favorables à un engagement politique. Si des agriculteurs disposant d'exploitation plus modestes, en statut individuel, peuvent aussi devenir maires, leur accès à des mandats supra-municipaux tend à être plus difficile (28% contre 38 %) <sup>778</sup>. La dimension du capital professionnel est donc bien discriminante dans la constitution du capital politique.

On observe que l'adaptation du métier aux conditions du mandat politique - comme c'était déjà le cas pour des engagements professionnels supra-locaux - est un enjeu récurrent. Les absences liées à la charge d'élu sont des sources de tension entre associés et même au sein de la famille. Ainsi, les 2/3 d'entre eux disent que leur exploitation a dû être réaménagée : le travail a été simplifié ou réorganisé, et le 1/3 d'entre eux ont externalisé certains travaux. Certaines techniques de production, comme l'irrigation et l'usage des pesticides, ont aussi été modifiées dans l'intention de donner aux administrés une image plus positive du lien entre leur activité et le territoire local. Cette recherche d'exemplarité les a souvent amenés à prendre quelque distance avec leurs pairs localement, voire à s'opposer à certains de leurs choix (arrachage de haie, implantation d'ateliers hors-sol, par exemple), afin de ne pas mettre en cause leur légitimité politique en tant qu'agriculteurs.

## ***6 – Un capital politique lié à des engagements professionnels***

L'enquête a montré que le capital politique des maires agriculteurs était lié à un capital professionnel préalable : ils se distinguaient déjà de leurs pairs par l'engagement professionnel, notamment aux niveaux départemental et/ou régional des organisations. Le capital professionnel ne se limite donc pas à la dimension économique de l'exploitation et il va au-delà de leurs pratiques de métier : il s'est construit aussi à travers des engagements pour les 2/3 d'entre eux dans des institutions de défense et de promotion de leur profession. Ceux-ci avaient ainsi acquis des savoir-faire en organisation collective : discuter et négocier en groupe, traiter des dossiers, gérer du personnel, faire pression sur des clients ou fournisseurs et sur des administrations publiques, autant de capacités cognitives au sein de leur profession, en lien avec des administrations et des collectivités locales. Des capacités relationnelles aussi car, pour exercer des mandats, ils ont côtoyé d'autres professions. Bref, ils ont construit à la fois des compétences, des relations et une réputation de leadership dans le cadre de leur métier d'agriculteur, des qualités convertibles en capital politique. Toutefois, nous avons vu que ce capital professionnel pouvait être fragile quand il paraissait corporatiste aux yeux des concitoyens : c'est le cas de mandats syndicaux ou d'organisations spécialisées comme des associations d'irrigants. Les agriculteurs concernés ont donc tendance à s'en détacher pour ne pas apparaître comme des défenseurs invétérés d'un lobby professionnel opposé à l'intérêt public. Les maires agriculteurs, qui se démarquent par un fort capital acquis au sein de leur propre

---

<sup>778</sup> Accès aux mandats de Pdt ou Vice-Pdt d'une intercommunalité.



monde professionnel, ont ainsi la possibilité d'accéder plus aisément au champ politique, même si un marquage syndical majoritaire peut être aujourd'hui difficile à convertir. Si la nature du capital professionnel joue donc bien un rôle déterminant, celui-ci reste ambigu, en tout cas variable, pour être réinvesti positivement dans un mandat politique municipal ou supra.

### ***7 - Des trajectoires politiques différenciées***

On a vu également que les trajectoires politiques des maires agriculteurs se distinguaient de la moyenne des maires. Si, au début des années 1980, ils accédaient au même âge que la moyenne au poste de maire, leur carrière était plus longue<sup>779</sup> : ils décrochaient rarement après un ou deux mandats<sup>780</sup>, et ils restaient maires en cumulant davantage mandat politique et activité professionnelle (80% d'entre eux, contre 73% pour l'ensemble des maires).

Ces différences de trajectoires municipales des maires agriculteurs tendent à disparaître pour les mandats plus récents, avec une entrée plus tardive, des décrochages plus précoces et la progression du statut retraité, comme pour les autres catégories professionnelles. Il est donc devenu plus difficile d'exercer un mandat d'élu local tout en état agriculteur. Ce métier, dont l'exercice est plus exigeant au plan technicoéconomique, qui a perdu de sa dimension familiale, offre moins de disponibilité pour des engagements extérieurs car les maires agriculteurs disent que leur entourage est moins partant pour pallier leurs absences répétées. On observe ainsi, dans les postes politiques communaux comme intercommunaux, une progression de la proportion des agriculteurs élus les plus disponibles, comme des retraités et des salariés bénéficiant d'aménagement d'emplois<sup>781</sup>.

Comme ailleurs, la composition sociologique des communes rurales s'est modifiée sous l'effet de migrations villes-campagnes, avec en particulier l'installation de nouveaux résidents d'origine urbaine qui n'y travaillent pas, la compétition politique locale s'est ouverte, exposant les maires à des pressions et des débats sur les équipements de modes de vie et sur l'accessibilité du territoire aux habitants, tandis que par ailleurs, face la généralisation des intercommunalités, les choix politiques s'affirmaient parmi les élus locaux.

### ***8 - Quatre figures de maires agriculteurs***

Si le capital politique des maires agriculteurs résulte de la combinaison entre des dispositions économiques, professionnelles, scolaires et associatives, certaines combinaisons confortent plus que les autres les positions politiques, alors que d'autres la fragilisent. L'analyse multivariée des données du questionnaire a fait ressortir quatre figures de maires agriculteurs.

---

<sup>779</sup> En 1983, 20% ont 4 mandats minimum, contre 16.6 % pour l'ensemble des maires.

<sup>780</sup> En 1983, seuls 3% arrêtaient après 1 mandant, contre 13% pour l'ensemble des maires.

<sup>781</sup> Le Bart C., *les maires, sociologie d'un rôle*, op ; cité, Cadiou S. *Le pouvoir local en France*, op. cité.

*La 1<sup>ère</sup> figure* se caractérise par un capital politique et professionnel hérité modeste, compensé par un capital professionnel acquis par des engagements collectifs de jeunes issus du monde agricole, parmi lesquels on dénombre beaucoup d'anciens de la JAC. Ils ont nombreux à être originaires de la commune dont ils sont maires. Ils sont âgés de 66 ans en moyenne. Ces maires exploitent de grandes exploitations (127 ha), en GAEC familial souvent associés avec leur conjointe : cette dernière et les enfants sont mobilisés pour répondre aux contraintes générées par le mandat municipal. Leurs communes sont proportionnellement plus peuplées et en progression démographique, dont certaines périurbaines. Les conseils municipaux comprennent peu d'élus agriculteurs. Ces self-man maires, bien implantés localement, sont reconnus et écoutés dans les instances intercommunales; 5 d'entre eux sont devenus conseillers généraux.

*Une seconde figure* de maire regroupe des agriculteurs ayant de grandes exploitations, qui mettent en avant leurs qualités entrepreneuriales. Leurs exploitations emploient souvent des salariés, ce qui facilite leur disponibilité pour l'engagement politique. Les conjointes exercent une autre activité professionnelle, et le travail et la vie familiale sont bien dissociés. Ces agriculteurs ont une formation initiale élevée (82% ont un niveau bac et plus). Ce sont des autochtones : les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux sont nés sur la commune dont ils sont maires, et 82% d'un de leur proche a été maire. Leurs communes sont faiblement peuplées (490 habitants) et peu denses (23 hab./km<sup>2</sup>), plutôt situées dans le Niortais. L'agriculture y est souvent la dernière activité économique. Ces maires disposent de peu de moyens administratifs (secrétariat) pour les seconder dans leur mandat. Ils sont relativement jeunes (58 ans) ce qui pourrait expliquer – avec la petite taille de leur commune - leur position modeste dans les intercommunalités. Mais en fait, ils n'envisagent pas de sacrifier leur exploitation ni leur vie familiale pour leur engagement politique, ils considèrent leur engagement municipal avec une certaine distance.

*La troisième figure* de maire est caractérisée par des agriculteurs à peine plus âgés (âge moyen de 59.5 ans) ayant des exploitations diversifiées et intensives, avec une main d'œuvre importante, en partie salariée. Ces agriculteurs, avec un niveau d'études assez élevé (36% ont le bac et plus), ont pour 1/3 d'entre eux exercé un autre métier avant de devenir agriculteur. Ils se sont beaucoup engagés dans des organisations professionnelles (70%), mais rarement syndicales (7%). Ce ne sont ni des autochtones ni des héritiers : la moitié d'entre eux ne sont pas originaires de la commune dont ils sont maires et assez peu (16 %) ont eu un parent maire. Leur engagement municipal s'inscrit souvent (68%) dans la continuité d'une responsabilité associative locale. Leurs communes offrent peu d'emplois et l'agriculture y tient une place prépondérante ; certaines restent relativement peuplées (630 habitants/ 637 habitants en moyenne), même si, en moyenne, leur population décline depuis 20 ans. Leur capital politique est inscrit dans l'espace communal, car leurs engagements intercommunaux sont rares, même si un quart d'entre eux seraient prêts à s'y engager<sup>782</sup> : aucun président de communauté de communes et 30% de Vice-présidences.

---

<sup>782</sup> Contre 20 % de l'ensemble des maires agriculteurs en mandats.

La 4<sup>ème</sup> figure de maire rassemble des individus plus âgés (67 ans), disposant de modestes ressources scolaires et économiques. Ils ont suivi des études courtes (70 % n'ont que leur certificat d'étude) et se sont installés individuellement (aucun GAEC), souvent secondés par leur conjointe, sur de petites exploitations (63 ha en moyenne). Leur mandat politique suit des engagements dans la vie associative locale (pour les 2/3) et professionnels : la Cuma (22 %), le crédit agricole, la MSA ou Groupama (24%). Ils ont accédé tardivement au poste de maire (48 ans) et leur mandat politique s'est souvent limité à la commune. Ils sont maires de petites communes (574 habitants, contre 630 habitants en moyenne), de faible densité démographique (30 hab./km<sup>2</sup>, contre 37 en moyenne), caractérisées par leur éloignement des villes. Les emplois locaux étant très limités, la plupart des nouveaux habitants vont travailler dans les agglomérations extérieures. La compétition électorale locale se renforçant, les maires de ce type, qui sont plutôt âgés et disposent de peu de capital professionnel et scolaires est en déclin. Ils sont devenus moins nombreux et de moins en moins influents dans l'espace politique local.

Cette typologie met en évidence l'inégalité du capital politique entre les maires agriculteurs. Certaines de ces figures laissent aussi voir des processus de déclassement politique. Les maires dont le capital politique reposait essentiellement sur l'autochtonie tendent à disparaître du fait de deux phénomènes. D'un côté, les dynamiques démographiques locales : les nouveaux habitants ne se reconnaissent pas dans des héritiers de vieilles familles locales, agriculteurs ou non. D'un autre côté, des transformations de l'organisation politique territoriale : les communes n'ont cessé de se regrouper depuis 25 ans en communautés, en leur déléguant de nombreuses compétences structurantes, réduisant de facto le rôle des maires. L'accès aux postes décisionnels de l'intercommunalité est donc devenu essentiel pour peser politiquement.

D'autres profils de maires se renforcent : ceux qui ont à la fois un capital scolaire élevé, des dispositions entrepreneuriales et l'expérience antérieure de responsabilités professionnelles. Ces trois caractéristiques combinées semblent les rendre aptes à répondre aux attentes des nouveaux arrivants et à se situer dans des organisations territoriales supra communales, plus politiques même s'ils éprouvent parfois quelque difficulté pour se distancier de leur logique professionnelle, quand leur expérience a été surtout syndicale majoritaire.

Quand bien même les agriculteurs se maintiennent dans les mairies de leurs communes, ils perdent donc tendanciellement de leur pouvoir politique. Car les communes où ils sont élus, sont souvent petites et disposent de peu de ressources financières et humaines et d'équipements publics, comme la gendarmerie, la caserne de pompier, la poste, des services bancaires, des surfaces commerciales, voire l'école primaire. Des compétences lourdes, comme l'entretien de la voirie, ont été transférées aux intercommunalités dans lesquelles s'effectue l'essentiel des arbitrages locaux. Et comme les ressources en agents et experts pour les seconder est inexistante dans les petites communes, leurs charges restent importantes et variées, ce qui pose la question de la maîtrise de leurs domaines d'intervention. Les réformes de l'intercommunalité qui ont concentré l'intervention publique sur le territoire, provoquent ainsi un affaiblissement considérable des compétences communales et donc de la démocratie locale.

Si le capital politique des maires agriculteurs dépend de leur capital professionnel et de leur capital associatif antérieur, l'exercice du mandat politique les amène à s'en distancier et ce d'autant plus qu'ils cherchent à accéder à un niveau de pouvoir supra-communal. Mais cela ne suffit pas car cet accès dépend d'une capacité de reconnaissance politique au-delà de l'espace communal et dans une compétition intégrée dans le jeu des partis politiques.

En conséquence, les anciennes formes de capital politique liées à l'autochtonie tendent vers l'obsolescence. Des possibilités de repositionnement politique s'offrent aux agriculteurs capables d'être visibles et de maîtriser les règles d'un jeu politique de plus en plus professionnalisé.

### ***9 – Un placement politique essentiellement local***

Nous avons vu que les agriculteurs étaient devenus très minoritaires, y compris dans le monde rural. De plus, leurs structures de représentation, de défense et d'organisation économique se sont éloignées du local en se concentrant. En outre, un décalage croissant s'est instauré entre instances professionnelles et politiques nationales, parallèlement à l'ouverture de l'agriculture aux marchés mondiaux. Tandis que les organisations professionnelles agricoles restent essentiellement structurées aux niveaux communal, départemental et national, les collectivités territoriales, à travers les intercommunalités et les communautés urbaines et, récemment, les grandes régions - ont été redécoupées territorialement en se situant *entre* ces niveaux. Beaucoup d'agriculteurs sont conscients des changements nécessaires de leurs organisations car ils sentent que leur métier est impacté par les questions territoriales, notamment à travers ces instances politiques supra communales. Mais, en même temps, les élus professionnels entendent continuer à distinguer la défense de leur groupe professionnel des débats politiques pour éviter les accusations de corporatisme ou de lobbysme qui leur sont adressées de plus en plus vivement, aussi bien par les collectivités locales que par les grands médias.

Si les agriculteurs restent bien positionnés dans l'exercice du pouvoir municipal, nous avons vu qu'ils l'étaient beaucoup plus moins au-delà. D'ailleurs, depuis 1945, aucun agriculteur n'a jamais été élu député ou sénateur en Deux-Sèvres, mais seulement conseillers généraux et encore, essentiellement dans les petits cantons ruraux. Certes, ils étaient jusqu'ici assez bien placés dans les instances politiques intercommunales peu marquées politiquement, mais c'est beaucoup moins le cas avec les nouvelles intercommunalités désormais investies par des stratégies d'états-majors politiques. En fait, il leur est difficile de s'investir dans ces institutions dominées par des logiques partisans dans la mesure où ils sont rarement encartés et où, tout en se situant souvent implicitement à droite et au centre droit sur l'échiquier politique, ils réfutent en forte proportion le caractère politique de leur mandat municipal.

Dans ce champ, l'avenir de leur influence, déjà modeste, est donc clairement menacé d'affaiblissement par la politisation de l'espace politique périurbain et rural, du fait des intercommunalités contemporaines, nous l'avons dit, mais aussi de l'émergence de nouveaux partis, notamment écologiste et par l'intrusion de candidats nationaux « parachutés » par des partis politiques. L'accentuation des clivages partisans, la mise

en place de scrutins de listes (élections régionales et européennes), la démultiplication des postes d'élus supra-communaux (intercommunalités, communautés d'agglomération, etc.) rendent difficile, voire empêche, la possibilité d'accès des agriculteurs se définissant par l'apolitisme et transformant plus difficilement leur capital professionnel en politique. Seuls quelques-uns d'entre eux s'avèrent capables d'accéder aux conseils du département ou de la région à partir de leurs engagements dans des organisations professionnelles régionales ou nationales, à des niveaux de responsabilités leur permettant d'acquérir des compétences politico-administratives et de constituer un capital social convertible en politique.

## 2<sup>ème</sup> partie - Les limites de la recherche

Cette recherche a bien sûr un caractère limité. Portant sur une population spécifique - les maires agriculteurs - elle a été circonscrite à un espace restreint - le département des Deux-Sèvres - sur la période des trente dernières années. C'est donc un dispositif limité pour comprendre les transformations du capital politique d'un groupe professionnel.

### *1 - Les limites de la méthode*

La mesure du capital politique et son agencement avec des formes de capital économique, scolaire, social et professionnel, a été réalisée à partir d'une démarche d'enquête postale, complétée par des entretiens semi-ouverts. Ainsi, le choix de combiner des données socio-historiques et microsociales m'a demandé de mobiliser des disciplines et des outils variés, avec des risques d'imprécision et de confusion.

Mon souci constant fut de comprendre à la fois la population des maires agriculteurs dans sa totalité et dans les trajectoires singulières d'individus qui en faisaient partie. Pour cela, plusieurs méthodes ont été utilisées pour croiser des données quantitatives et qualitatives. Le corpus est ainsi constitué de données bibliographiques et statistiques, de résultats d'enquêtes auprès des maires agriculteurs et d'entretiens approfondis menés auprès de certains d'entre eux.

Les données d'annuaire concernant les maires agriculteurs ont été analysées d'un point de vue à la fois diachronique et synchronique. Je me suis limité au département des Deux-Sèvres et sur une période de cinq mandats municipaux correspondant aux annuaires des maires édités en Deux-Sèvres. Sur cette base de données, j'ai pu comparer les agriculteurs aux autres catégories socioprofessionnelles. Mais elle avait ses limites : si les CSP des maires en activité professionnelle étaient mentionnées, celles de la profession antérieure des retraités n'y figuraient pas. Il m'a été possible de retrouver ceux des retraités de l'agriculture, mais pas ceux des autres retraités (on observe la même imprécision dans les publications nationales). L'identification des maires retraités agriculteurs ayant exercé le métier d'agriculteur a permis de mesurer le poids des agriculteurs dans l'ensemble de la population des maires. Par ailleurs, la comparaison avec les autres mandats politiques (intercommunalités, conseiller général, député, sénateur) m'a demandé une patiente collecte dans les archives.

L'enquête par questionnaire postal auprès des maires agriculteurs avait pour objet de collecter des données quantitatives et qualitatives pour mesurer leur capital politique et professionnel et comprendre leur trajectoire d'élu local. Elle a été limitée à trois mandats, dans un souci d'analyse exhaustive des données par mandat. Le choix des variables de mesure du capital politique a été limité pour éviter un questionnaire trop fastidieux à remplir. La mesure du capital culturel par la scolarité est imparfaite : elle aurait pu être complétée par des questions sur des pratiques de lecture et de loisirs, par exemple. La mesure du capital

économique a été restreinte à la dimension de l'outil de production (surface, main d'œuvre) : on aurait pu mesurer le capital financier et le revenu, et aussi le patrimoine (notamment la propriété foncière). L'étude sur 30 ans a aussi posé la question de comment comparer des données économiques des outils de production agricole : le problème a été résolu en retenant, selon les situations, des données relatives (variations) plutôt qu'absolues<sup>783</sup>. Les entretiens approfondis - une trentaine au total - auprès de maires agriculteurs et autres élus départementaux ont bien sûr été limités en nombre. Les individus ont été choisis en fonction de leur place dans le monde politique deux-sévrien et, pour les maires, en fonction de la typologie réalisée à partir des données des questionnaires postaux : un maire sur deux avait accepté a priori ma demande d'un éventuel entretien direct suite au questionnaire postal.

## ***2 - La collecte et le traitement des données***

Le travail bibliographique a été limité par ma distance à la bibliothèque universitaire (difficultés de consultation et de prêts). Leur exhaustivité n'est donc pas totale, certains auteurs de référence ont probablement été omis. Les données concernant les Deux-Sèvres (ouvrages généralistes) issues des archives, ont été complétées par une lecture quotidienne de la presse locale et la constitution d'un fond documentaire personnel sur la vie politique départementale sur toute la période de la thèse.

Il a été difficile de reconstituer certaines données sociodémographiques générales et agricoles des communes associées, qui ne figuraient pas dans les bases officielles INSEE et RGA. Elles ont dû être complétées par d'autres sources, parfois en extrapolant les données.

## ***3 - La question de l'extrapolation des résultats***

Les résultats de cette recherche sur les Deux-Sèvres pose la question de leur extrapolation à des niveaux territoriaux plus englobants. Les historiens rapprochent souvent la configuration socio-historique de ce département, inévitablement spécifique, à celles d'autres départements de l'Ouest comme la Vendée et le Maine-et-Loire, notamment pour le rôle tenu par la religion, les structures sociales, comme a pu le montrer Paul Bois<sup>784</sup> en partant de la Sarthe.

La méthode d'analyse du capital politique des agriculteurs dans les mandats municipaux pourrait être reprise pour d'autres territoires. Les spécificités des évolutions de leur métier, de leurs organisations professionnelles sont certes marquées par l'histoire locale, mais elles ont aussi un fond commun essentiel avec les grandes tendances nationales. Les transformations récentes et en cours du cadre politico-administratif étant impulsées nationalement, elles peuvent être comparées dans leur traduction à d'autres départements.

---

<sup>783</sup> Par exemple, pour rendre comparable la surface des exploitations agricoles des maires ayant cessé leur métier en 1980 et ceux l'exerçant toujours en 2008.

<sup>784</sup> Bois P. *Les Paysans de l'ouest*, op cité.

J'ai aussi été amené à m'interroger sur le capital politique des maires d'autres professions. Outre l'analyse des évolutions de leur poids dans les mandats municipaux, on peut penser que certains traits de trajectoires comportent des similitudes, car leur capital politique se construit très probablement aussi par un agencement avec leurs autres formes de capital : économique, professionnel, social et culturel. Certaines professions comme celles des artisans, des commerçants, des petits entrepreneurs ont des points communs avec celle d'agriculteur : une activité fortement localisée, un statut social d'entreprise à base familiale ou personnelle, des conjointes associées, une autochtonie professionnelle. En creux, cette recherche interroge aussi la difficulté de positionnement politique de catégories sociales exclues des mandats politiques locaux comme le monde des employés et des ouvriers : pourquoi, même dans des mandats locaux, leurs formes de capital professionnel, culturel et social peinent-elles à se convertir en capital politique?

L'engagement dans un mandat municipal interroge enfin les autres engagements, sociaux, culturels, professionnels. Ils relèvent d'un fond de conditions d'accès et d'exercice présentant des similitudes, en requérant des ressources et des dispositions permettant de se distinguer et de représenter ses pairs dans des organisations collectives. Comprendre les trajectoires d'élu local donne donc plus généralement, des clés de compréhension des processus d'engagement.

#### ***4 - La construction du modèle d'analyse***

Pour comprendre la place des agriculteurs dans le champ politique, je suis parti partir de l'idée que les transformations du monde agricole ont à voir avec l'histoire globale longue<sup>785</sup>. Mes premiers travaux sociologiques, menés dans le cadre de ma formation d'ingénieur agricole sous la direction de Bruno Lemery<sup>786</sup>, m'avaient amené à appréhender les rapports des agriculteurs à leurs institutions professionnelles. Ce que j'ai ensuite poursuivi au cours d'un DUHEPS<sup>787</sup> puis d'un Master Recherche<sup>788</sup> en étudiant les processus d'engagement et de désengagement à partir de l'identification de trajectoires de militants syndicaux agricoles des Deux -Sèvres.

Ces différents travaux de terrain ont beaucoup emprunté à la sociologie de Pierre Bourdieu, dont je n'ai pas pour pourtant la prétention d'avoir intégré toute la complexité et la richesse. Avec sans doute beaucoup d'approximations, j'ai essayé de reprendre ses concepts de champ, de capital culturel et social, de dispositions, qui me semblaient appropriés pour analyser et comprendre les dispositions et les positions des agriculteurs aux plans social, professionnel et politique dans le milieu rural deux-sévrien.

---

<sup>785</sup> Jeune étudiant, j'avais été très marqué, en 1976, par la lecture des 4 tomes de l'Histoire de la France Rurale, sous la direction de Georges Duby, dont l'approche socio-historique permettait de situer les évolutions de l'agriculture dans sa configuration sociale et politique.

<sup>786</sup> Professeur de sociologie à Agrosup Dijon et chercheur à l'Inra de Dijon.

<sup>787</sup> Sous la Direction de Roland Fonteneau, professeur de sociologie, Tours.

<sup>788</sup> Sous la Direction de Charles Suaud, professeur émérite de sociologie, Nantes



Passer d'une analyse du monde agricole des Deux-Sèvres à celle du monde politique fut aussi pour moi un défi méthodologique : appréhender l'espace politique local m'a demandé de connaître ses institutions, de comprendre leurs relations avec les organisations professionnelles agricoles et de collecter des données historiques locales souvent éparses et difficiles à actualiser et de les replacer dans un contexte global, pour comprendre les logiques qui les sous-tendaient.

### 3<sup>ème</sup> partie : Des perspectives du capital politique des agriculteurs à celles de la démocratie rurale locale

Depuis plus d'un demi-siècle, le nombre de maires agriculteurs a régressé continuellement dans les communes rurales, en Deux-Sèvres comme ailleurs en France. Mais cette profession occupe toujours une position centrale dans les territoires, car l'exercice du métier est fondé sur l'occupation de l'espace rural, alors même que de plus en plus de citoyens viennent s'installer à la campagne et que les villes grignotent peu à peu les terres agricoles<sup>789</sup>. L'agriculture est donc exposée à une double tension de coexistence et de contrôle du foncier. Nous avons vu aussi que la pérennité de leur capital politique dépendait, d'une part, de l'évolution des rapports entre l'offre et de la demande politiques et, d'autre part, des liens qu'entretient le monde agricole avec la société civile. Le maintien de cette profession dans les mandats politiques locaux pose plus largement la question de la politisation des élus locaux et de l'articulation par les agriculteurs des conditions d'exercice de cette fonction à leur métier.

#### *1 – La transformation de la profession agricole*

En France, les évolutions de la politique publique territoriale intervenues depuis les années 1980 ont renforcé les rôles des régions et des intercommunalités au détriment de ceux des communes et des départements. Le pouvoir politique des grandes villes s'est sensiblement étendu avec l'émergence de grandes métropoles régionales, tandis que les espaces ruraux s'organisaient en communautés d'agglomération, structurant les activités économiques et les services publics locaux mais en disposant de moyens nettement inférieurs. Si certains élus craignent une concentration des ressources défavorables au monde rural, d'autres pensent qu'une partie de cet espace occupe une position interstitielle, du fait des nouvelles formes de travail fondées sur les technologies de l'information et de communication et sur des déplacements routiers et ferroviaires rapides. Les flux migratoires périurbains vers le rural le confirment<sup>790</sup>.

Mais l'agriculture et la ruralité sont aussi de plus en plus dépendantes de la politique européenne. L'action professionnelle - comme l'action publique - s'inscrit dans des logiques de développement territorial très règlementées, conditionnant l'accès aux fonds communautaires et aux dispositifs de développement

---

<sup>789</sup> Hervieu B., Viard J., *L'Archipel paysan*, Op. cité. « *L'archipel paysan se dessine alors comme une nouvelle étape d'organisation du monde de la terre, au sein, au sein d'une société d'archipel. Il restera bien sûr un acteur puissant au sein de la société et un acteur prioritaire du territoire peu densément peuplés. Mas pas tous. Uniquement de ceux où l'agriculture tiendra l'essentiel des sols. A côté, parfois en face, une autre approche de l'idée de nature cherche sa voir, et la construction de la campagne comme espace publicisé tend même à limiter la responsabilité du paysan sur son propre territoire.../... Le risque est alors que, comme dans les cités, les paysans, devenus avant tout des entrepreneurs de production de produits de la chaîne agro-alimentaire, ne soient marginalisés dans les rapports de forces politiques*». p. 101-102

<sup>790</sup> Le Bras H., Todd E. *Le mystère français*, op.cit. p.33.

comme Leader. La consommation croissante de terres agricoles, la diversification des usages de la campagne et leur arbitrage deviennent des enjeux forts dont la maîtrise risque d'échapper à la possibilité pour les agriculteurs de faire valoir leurs points de vue. Leur groupe professionnel se trouve donc devant le défi d'être capable de proposer des orientations agricoles qui intègrent les pressions sociétales territorialisées. Leur présence dans les conseils municipaux et les intercommunalités constitue une autre condition pour être acteurs du devenir des territoires ruraux. Mais la réorganisation politique en cours implique aussi que ces élus agriculteurs puissent s'investir suffisamment dans les instances supra-municipales pour formuler et traiter des problèmes des territoires ruraux, en considérant la place et le rôle de leur secteur d'activité.

## ***2 – Redéfinir la démocratie locale***

La restructuration du cadre territorial de la politique publique est donc avancée. Mais on assiste parallèlement à un processus de déstructuration de l'offre politique à travers des collectifs, des mobilisations pour les causes publiques, de partis, critiques à l'égard d'organisations existantes qui tendent à s'affaiblir, comme l'indique au plan national le déclin d'une bipolarisation classique au profit d'un vote souvent plus à droite dans les urnes<sup>791</sup>.

Mais dans les milieux ruraux, où l'interconnaissance reste importante pour les instances de gouvernance, les compétitions électorales peuvent être aussi fortes - voire plus - qu'en milieu urbain. Mais, même si le « millefeuille institutionnel » est régulièrement dénoncé pour son coût et sa complexité, la représentation municipale locale participe à la construction d'une démocratie citoyenne. En effet, la multiplicité des institutions qui existait jusqu'ici offrait aux citoyens des occasions pour leur participation élargie à un développement local concerté et partagé, alors que la redéfinition des territoires politiques en cours présente le risque de constituer des ensembles politiques favorables aux grandes agglomérations qui marginalisent les territoires ruraux, d'une part, par une concentration des postes décisionnels majeurs au profit des élus les mieux placés soutenus par des partis politiques, devenus semi-professionnels de la politique et, d'autre part, par une difficulté croissante des petites collectivités rurales à maîtriser la complexité des processus politico-administratifs. Mais la professionnalisation en politique suppose de passer le maximum de temps à faire de la politique et aussi pouvoir faire carrière exclusivement en politique.

Précisément, les agriculteurs sont, nous l'avons vu, très occupés dans leur métier d'exploitant (surtout les éleveurs). Leur activité d'élu d'une petite commune rurale est très exigeante, sans être pour autant considérée comme politique, comme celle des élus défendant les intérêts de villes. Car ceux-ci s'y investissent sur un mode quasi professionnel, au sens de la reproduction de positions de partis politiques nationaux en compétition et d'un appui constant par des spécialistes en charge dans la collectivité

---

<sup>791</sup> Pour rappel, lors des élections présidentielles de 2012, Marine Le Pen obtint 13.6% des voix, Jean Luc Mélenchon 10.2%, François Hollande 33.3%, Nicolas Sarkozy 25 % et François Bayrou 11%.

territoriale du traitement des problèmes. Une question-clé traverse donc aujourd'hui les réformes territoriales : comment les élus et les populations des petites communes rurales peuvent-ils être associés aux grandes orientations territoriales qui les concernent ?

### ***3 – De la capacité politique à exercer un mandat local***

L'affirmation constante des partis politiques, relayée par les grands media, que les réformes territoriales participeraient d'un processus de démocratisation de la vie publique est contredite par le fait que le pouvoir politique est détenu par des élus moins nombreux et plus professionnalisés. Car la montée des strates intercommunales et des communautés urbaines contribue à concentrer le capital politique. Et les élus, qui continuent d'exercer un métier qu'ils considèrent à la fois comme passionnant et astreignant, peinent à assurer des responsabilités politiques locales qui exigent de plus en plus de temps et de compétences managériales, de surcroît pas forcément acquises antérieurement. Cette professionnalisation de la politique est aussi justifiée par la complexification des problèmes et des dossiers que les élus locaux ont en charge, dont les dimensions administratives et juridiques impliquent des connaissances approfondies et larges, et en même temps constamment à actualiser. Autant d'exigences qui renforcent le sentiment d'expertise nécessaire pour exercer le mandat local, évinçant les amateurs - voire même les semi-professionnels<sup>792</sup> - de la politique. Si les services aux collectivités locales se sont dotés d'experts travaillant la dimension technique des dossiers en amont et en aval des décisions politiques, l'accès des élus locaux de petites collectivités à un telle force d'expertise n'est pas direct et la force de la logique administrative rend difficile la construction de leur point de vue. Pour faire face à ces enjeux, la formation des édiles est devenue une condition essentielle, souvent évoquée par les élus locaux eux-mêmes<sup>793</sup>, de maîtrise l'exercice du pouvoir fondé sur la compétence, l'investissement personnel et le temps disponible.

Dans ce contexte, nous avons vu que le capital professionnel<sup>794</sup> procurait aux agriculteurs des ressources utiles pour un mandat municipal. Pour autant, la typologie des maires a montré qu'ils étaient inégalement positionnés dans l'espace politique local. Les agriculteurs ayant exercé préalablement des responsabilités professionnelles de type départemental ou régional (et mieux encore national) accédaient, plus que les autres, aux responsabilités intercommunales, à des mandats politiques départementaux et régionaux, grâce à l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être et à la construction de réseaux qui dépassaient leur spécificité agricole locale. A l'inverse, les agriculteurs dont les responsabilités professionnelles étaient restées communales et centrées sur l'animation de groupes locaux (de type Cuma), avaient des difficultés à transférer ce capital professionnel en compétences politiques au-delà de leur commune. Ce clivage dans le

---

<sup>792</sup> Vignon S., *Des maires en campagnes*, op cité.

<sup>793</sup> Dans notre enquête postale, 84 % considéraient que la principale difficulté pour exercer un mandat intercommunal était le manque de temps, 34% que les dossiers étaient complexes (de nombreuses informations à intégrer pour leur bonne compréhension) et 23% que les décisions collégiales étaient compliquées (elles donnaient lieu à d'âpres discussions, parfois des tensions).

<sup>794</sup> C'est à dire leur système d'exploitation et leur système d'activité.

capital professionnel est aussi fortement lié au capital économique et au capital scolaire dont les mieux dotés ont accédé auparavant plus aisément aux postes de délégations professionnelles.

La démocratisation de l'accès aux mandats locaux et la maîtrise de leur exercice impliquent donc de réfléchir sur le statut de l'élu local et ses conditions matérielles, pour concilier vie sociale et exercice d'un métier. La réduction des strates du « millefeuille », présentée par les élus eux-mêmes comme nécessaire et inéluctable, ne doit pas faire l'économie d'un débat sur la représentation politique des petites communes, sur le risque de marginalisation de leurs élus au profit d'acteurs de grandes collectivités urbaines, tirant leurs ambitions de leur appartenance à des partis politiques et dotés d'un capital scolaire souvent plus élevé et adapté à leur fonction politique.

#### ***4 – Accéder à l'espace politique***

Les années 2000 ont constitué une nouvelle période de redéfinition des collectivités territoriales : concentration et recomposition des cantons et des communautés de communes, regroupement de régions et parité homme-femmes dans leurs scrutins. Cette dynamique a remis en cause les positions des élus locaux, particulièrement ceux des communes rurales. Avec le déclin et peut-être la disparition à terme des conseils généraux - une institution plus accessible à ces « petits élus », derrière les élites rurales traditionnelles -, la nouvelle configuration du champ politique a restreint les possibilités d'ascension politique de beaucoup de maires ruraux – donc agriculteurs -, même si elle peut donner a contrario des opportunités à certains d'entre eux ayant le profil requis.

On sait que, dans l'ensemble de la société, deux évolutions considérées comme propices à la conscience citoyenne se sont produites depuis un demi-siècle : les niveaux de formation se sont sensiblement élevés et les possibilités d'accès à l'information de masse ont progressé d'une façon quasi exponentielle. Pourtant, une partie de plus en plus large de la population s'abstient de la participation aux élections politiques. Et nous avons vu que, même dans les petites communes rurales, les ouvriers et les employés demeuraient très peu représentés et que les jeunes accédaient de plus en plus tardivement à des responsabilités politiques. Si les positions des classes moyennes ont nettement progressé depuis un demi-siècle, le personnel politique est resté essentiellement détenu par des individus au capital scolaire élevé et inscrits dans des réseaux de sociabilité militants ou hérités de leur parentèle<sup>795</sup>.

Nous avons vu aussi que le champ politique demeurait très majoritairement masculin. La parité dans les élections par scrutin de liste peut donc accélérer la féminisation des élus locaux, en donnant notamment aux agricultrices, l'accès à des mandats très locaux. Jusqu'à récemment, les agricultrices souffraient d'un double handicap : même si l'égalité dans l'exercice du métier en exploitation a beaucoup progressé, elles ont encore peu accès au capital professionnel, c'est-à-dire aux responsabilités les organisations professionnelles. Quant au capital politique, elles n'étaient traditionnellement qu'en seconde ligne, en

---

<sup>795</sup> Cadiou S. – *Le pouvoir local en France, op.cité.*

soutien de leur mari engagé. Aujourd'hui en agriculture, les femmes sont souvent plus diplômées que les hommes, et elles ont souvent exercé un autre métier, hors de l'agriculture avant de s'installer. Dans l'exercice du métier, elles sont plus présentes dans des activités de l'exploitation ouvertes sur l'extérieur, comme la transformation, la vente directe et l'accueil à la ferme. Leurs responsabilités professionnelles sont souvent liées aux questions sociales, environnementales, et celles dans les associations aux questions scolaires. Ces expériences professionnelles et sociales constituent un potentiel politique majeur face à l'évolution actuelle des débats publics sur l'agriculture, des institutions et de la vie politiques locales. Finalement, l'évolution de la loi s'avère une condition essentielle – mais non suffisante - de progression de la parité de genre en politique.

### ***5 – Repenser l'agriculture en relation avec des dynamiques de territoire***

Nous avons vu que les transformations du monde agricole pouvaient remettre doublement en cause la représentation des agriculteurs dans l'espace politique : d'abord, ils sont de moins en moins nombreux et leurs dirigeants l'acceptent voire le souhaitent ; ensuite, leur profession s'est fragmentée, leurs organisations sont devenues opposées et concurrentes ; enfin, celles-ci demeurent dominées par un syndicat, la FNSEA, qui contrôle les chambres d'agriculture, tiraillées entre demandes de services de proximité des agriculteurs et concentration régionale des activités consulaires.

Une véritable crise idéologique et institutionnelle fragilise le monde agricole et notamment ses modalités de représentation professionnelle. De nombreux agriculteurs expriment un sentiment d'abandon, non seulement par la puissance publique (réformes successives de la PAC dans le sens d'une dérégulation des marchés) mais par leurs propres représentants professionnels, d'autant qu'ils se considèrent victimes de pressions sociétales et environnementales injustes. Si des axes d'action collective sont proposés par les différents syndicats agricoles, ils sont difficilement arbitrés entre eux : de nouveaux dispositifs de transmission des exploitations aux plus jeunes, un soutien aux différentes démarches d'agriculture, le développement d'outils de gestion globale et multifonctionnelle de la biodiversité, etc.

Ainsi, les représentants professionnels doivent faire face à un défi entre l'articulation des pressions territoriales sur leurs activités et les dynamiques « verticales » ou de « filière ». Sur cette base, la question de la représentation des agriculteurs dans les institutions politiques locales est posée en termes d'accès d'agriculteurs et d'agricultrices représentant la diversité professionnelle, mais aussi capables d'insérer leur secteur professionnel dans les dynamiques souvent contradictoires de développement local et de structuration des filières agricoles et alimentaires. Ce défi nécessite de nouveaux dispositifs de formation, de recherche-développement et de statut des élus soutenus par les politiques publiques agricoles et territoriales.

## ***6 – Retisser les liens entre agriculteurs et société civile***

A la diminution du nombre d'agriculteurs et à leur émiettement sur le territoire, s'est ajouté un déclin des capacités ordinaires de compréhension de la réalité professionnelle de l'agriculture dans la société. La concentration des exploitations, l'automatisation du travail, la spécialisation des activités, la substitution d'une logique familiale par une logique d'entreprise : toutes ces mutations sont peu visibles, a fortiori incompréhensibles, pour la plupart des habitants, y compris en milieu rural. Le déclin de l'endogamie professionnelle a, en outre, rendu difficile la possibilité de comprendre le métier au sein des réseaux de parenté des agriculteurs. L'image du métier, notamment celle de l'excellence professionnelle, sont mises à mal. Pris dans des exigences marchandes croissantes et des impératifs professionnels à base de réglementations et de contrôles, les agriculteurs peinent à partager leur préoccupations professionnelles avec d'autres, car leurs activités, devenues peu visibles et difficilement explicables, n'apparaissent publiques qu'en situation de crises ou de scandales. Le sentiment des agriculteurs d'une incompréhension renforce le repli de beaucoup d'entre eux sur des représentations stéréotypées que leur proposent leurs grandes organisations professionnelles comme les institutions politiques.

En conséquence, il paraît primordial de retisser les liens entre la société civile et les agriculteurs. L'économie collaborative, à travers les AMAP par exemple, peut favoriser ce mouvement<sup>796</sup>. Les agriculteurs disposent de réels atouts en ce sens, car ils valorisent les deux tiers des espaces physiques ruraux et sont des offreurs d'emplois directs diffus en milieu rural. Les enquêtes de marché sur la consommation alimentaire montrent que les consommateurs considèrent que les agriculteurs sont les principaux garants de la qualité des produits et de la diversité de leur offre alimentaire<sup>797</sup>. Des opérations collectives agricoles comme les fermes ouvertes et les marchés locaux, menées en partenariat avec des collectivités locales peuvent, à travers ces formes d'échanges marchands, rapprocher citoyens et agriculteurs.

Les collectives locales sont considérées comme capables d'exercer un effet de levier sur ces rapprochements entre agriculture et société et ainsi de promouvoir des réflexions sur les usages partagés du territoire, sur le rôle et la gestion des infrastructures collectives locales comme notamment les chemins vicinaux. La place de la profession agricole dans les dynamiques sociales locales serait alors redéfinie positivement et leur capital politique renforcé. Le développement d'une réflexion collective, à la fois professionnelle et citoyenne, sur l'agriculture est d'autant plus impératif que les élus politiques, même

---

<sup>796</sup> Si 86 % des consommateurs considèrent que le prix compte beaucoup pour la décision d'achat d'un produit alimentaire, 70% estiment que l'aliment de proximité et 65% un label compte pour se faire une idée de la qualité d'un produit alimentaire. Enquête pour l'Académie de l'Agriculture Credoc – 12 juin 2014

<sup>797</sup> Enquête CREDOC du 29 septembre 2011 – Source Ministère de l'agriculture – Alimentation.gouv.

Pour 53% des français, la qualité des produits alimentaires se s'est améliorée et 83% estiment que la connaissance de la provenance du produit permet de se faire une idée de sa qualité.

locaux, ignorent les problèmes des agriculteurs, tout en étant de plus en plus enclins à proposer des solutions en ce domaine, en termes d'aménagement et de développement global des territoires.

Or, si l'autodidaxie a historiquement fonctionné comme une condition d'accès à un mandat politique local, elle n'est plus opérante aujourd'hui. Et les collectifs qui ont façonné les grandes mutations agricoles depuis l'après-guerre se sont épuisés. Les formes d'agriculture sont devenues à la fois entrepreneuriales, individualisées, spécialisées, mais aussi redéfinies en modèles de développement économique territorialisé de type collaboratif, sous la pression de la société civile, proche aussi bien que globale.

En fait, toutes ces mutations n'entraînent pas la disparition du capital professionnel des agriculteurs car leurs activités productives, qui restent essentielles pour la société, sont exercées par des individus au capital scolaire technique de plus en plus conséquent, avec des ressources institutionnelles puissantes et des capacités collectives très vivantes. Même si la définition de leur place et de leur rôle dans la société sont en débat, la dimension territoriale de l'agriculture est extrêmement valorisée. L'enjeu ne serait-il pas en interne, de définir les modalités des réels moyens d'une reproduction sociale collectivement maîtrisée ?

De plus en plus minoritaires, y compris dans leur commune, les agriculteurs doivent envisager de renforcer leur capital politique en milieu rural à partir de l'exercice du mandat de maire en l'articulant à d'autres engagements politiques – notamment intercommunaux et régionaux –, ce qui implique de faire mieux cohabiter l'exercice d'un métier plus exigeant avec l'exercice de mandats politiques plus complexes et gourmands en temps.

L'enjeu pour les agriculteurs est donc de réarticuler leur capital professionnel avec leur capital politique. Pour cela, ils disposent de plusieurs leviers. Leur assise locale reste importante sur les territoires. Ils ont un rôle essentiel de valorisation d'entretien durable des territoires, comme le suggère le vieux slogan « *pas de pays sans paysans* ». L'agriculture peut continuer à générer des activités économiques et des emplois locaux, si leurs activités sont source de valeur ajoutée, notamment à travers le maintien d'activités animales et de nouvelles interactions avec les entreprises industrielles et commerciales d'amont et d'aval. Pour cela, les agriculteurs disposent d'organisations professionnelles, notamment syndicales, actives, pour y débattre des mutations de leur métier et solliciter - ou faire pression sur - les pouvoirs publics.

La nouvelle politique agricole commune appliquée à partir de 2015 conforte leur rôle, en les incitant à coopérer avec d'autres groupes socioprofessionnels du monde rural. Cette évolution, conjuguée aux recompositions politiques en cours, peut permettre aux agriculteurs de réinscrire leurs activités dans les territoires en étant mieux reconnus par la société et, notamment, par les élus ruraux.



**X**  
**X X**

En définitive, le maintien- voire le renforcement - des positions politiques des agriculteurs, est lié à la redéfinition de leur légitimité professionnelle, c'est-à-dire à une réinscription de leur métier dans des dynamiques territoriales, effectuée à travers leurs institutions. Capital politique local et capital professionnel sont deux entités étroitement liées dont la ré articulation sera déterminante, tant pour le monde agricole que pour le monde rural.

L'espace politique tend à évoluer vers des formes d'expression des opinions à base de groupes de pression, en rupture avec les formes collectives traditionnelles, ce qui génère des formes de pouvoir et de contre-pouvoir avec lesquelles les élus locaux en place doivent repenser les processus de concertation. La démocratie ne peut être réduite à une définition administrative des espaces territoriaux, elle doit être pensée en termes d'intégration de transformations de la société, entre dynamiques locales et globale. Le renouvellement de la politique passe notamment par l'élargissement de l'accès au champ politique des élus et, pour ces derniers, par de nouvelles règles, concernant en particulier le cumul des mandats et les conditions matérielles de leur exercice par des amateurs continuant d'exercer pleinement leur métier.

## Bibliographie générale

Abélès M., *Un ethnologue à l'Assemblée*, Ed O. Jacob, Paris, 2001.

Abélès M., *Jour tranquille en 89*. Ed. Odile Jacob, Paris 1989.

Agulhon M., Girard L., Robert J-L., Serman W., *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Publication de la Sorbonne, Paris, 1986.

Alarcon. L., Les enjeux de l'apprentissage du métier d'agriculteur pour la reproduction sociale du groupe, *Revue Agone*, 46.

Allaire G., Blanc M., *Politiques agricoles et paysanneries*, Ed Sycomore, Paris, 1982.

Antoine A. ; Mischi J., dir, *Sociabilité et politique en milieu rural*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

Arnaud L., Guionnet C., *Les frontières du politiques – Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

Badariotti D. et Bussi M., *Pour une nouvelle géographie politique*, Economica, Paris, 2004

Bages, R., Nevers, J-Y., *Les maires des petites communes face aux enjeux de la diversification du monde rural*, Centre national de la Recherche Scientifique – Université de Toulouse le Mirail (CERTOP), 1997.

Bidégaray C., Cadiou S., Pina C., *L'élu local aujourd'hui*, Presse Université de Grenoble, 2009.

Bidet-Emeriau P., *Engagement et équilibre de vie*, Mémoire DUHEPS, Diplôme de Hautes Etudes en Pratiques Sociales, Université de Tours, 2005.

Bidet-Emeriau P., *S'engager et se désengager dans un espace social agricole dynamique*, Mémoire de Master Recherche en sociologie, Université de Nantes, 2007.

Bois P., *Les paysans de l'ouest*, Paris, Ed Flammarion, 1971.

Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.

Bourdieu P., *Langage et pouvoir symbolique*, Ed du Seuil, Paris, 2001 (p. 112).

Bourdieu P., *Le bal des célibataires*, Ed le Seuil, col Point, 2002

Bourdieu P., *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 2009.

Bourdieu P., *Le capital social*, Actes de la recherche en sciences sociales. Vol 31, 1980.

Bourdieu P., *La représentation politique*, in actes de la recherche en sciences sociales. Vo 36-37, 1981.

Bourdieu P., *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires de Lyon, 2005.

- Bourdieu P., *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, éditions Seuil, 1996.
- Boussard I., Chiché J., *Les élections présidentielles et législatives de 1988, européenne de 1989 – Analyse écologique du vote*, in *Les agriculteurs français aux urnes*, l'Harmattan, Paris 1992.
- Bruneau I., *La Confédération paysanne : s'engager à « juste » distance*, Thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Bernard Pudal, Université Paris X-Nanterre, 2006.
- Brunet J-P., dir., *Les conseillers municipaux dans les villes de France au XXème siècle*, PUB, Pessac, 2006.
- Cadiou S., *Le pouvoir local en France*, Presses Universitaires de Grenoble, Collection Politique en +, Grenoble, 2009.
- Champagne P., *L'héritage refusé – La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000*, Ed du Seuil, Paris, 2002.
- Chandernagor A., *Les maires en France*, Paris, Ed Fayard, 1993.
- Collovald A., De la défense des « pauvres nécessiteux » à l'humanitaire expert - Reconversion et métamorphoses d'une cause politique, Politix. Volume 14 – N° 56/2001.
- Collovald A., *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Presses Universitaires de Rennes, 2002.
- Dargent C., « Démocratie et religion – Protestantisme, vote et contexte national : de l'histoire des idées à la sociologie du comportement politique », Saint Dié , Actes du colloque 2002.
- Davodeau E., *Les mauvaises gens*, Delcourt, Paris, 2005.
- Denni B., « *Les partis du centre et de la droite libérale : attachement à la démocratie des notables* », in *Le discours politique en France*, dir. Pierre Bréchon, La documentation française, Paris.
- Desage F., Gueranger D., *La politique confisquée, Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Ed du Croquant, Clamecy, 2011.
- Desmartis M., *Une chasse au pouvoir*, Ed Anarchis, 2012.
- Desrosières A., *La politique des grands nombres*, La découverte, Paris, 2010.
- Dreyfus F-G., *Premiers résultats sociologiques du Protestantisme en France*, Archives des Sciences sociales des religions, N° 8 Juillet-décembre 1959.
- Encrevé A., *Les protestants en France de 1800 à nos jours, Histoire d'une réintégration*, Ed Stock, Paris, 1985.
- Encrevé A., *Les protestants français au milieu du XIXe siècle*, Ed. Labor et Fides, Genève, 1986.
- Faure A., *Le Village et la politique, essai sur les maires ruraux en action*, Ed L'Harmattan, Paris, 1992.

- Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., dir, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2009.
- Garraud. Ph., *Profession : homme politique*. La carrière des maires urbains, L'Harmattan, Paris, 1989.
- Gaxie D., *Enjeux électoraux, enjeux municipaux* – entretien avec Daniel Gaxie, *Politix*, 5, 1989.
- Genieys W., *Sociologie politique des élites*, Ed A. Colin, Paris, 2001.
- Gombin J., Mayance (P.), Contextualiser le « vote agricole » : une analyse écologique, *Les cahiers du CEVIPOF*, p. 48, Paris, 2008.
- Grangé J., *Le poids des campagnes au Sénat*, In *Les agriculteurs français aux urnes*, l'Harmattan, Paris 1992.
- Grémion P., *Autour du périphérique*, *Politix*, 7, 1999.
- Guionnet C., Un vote résigné sans signification politique ? Comportements électoraux paysans dans la première moitié du XIXème siècle, *Politix*, année 1997, Volume 10 N° 37.
- Hervieu B., Le village mort-vivant, in *Avec nos sabots, la campagne rêvée et convoitée*, *Autrement*, N° 14, 06/1978.
- Hervieu B., *Les champs du futur*, Editions François Bourin, Paris, 1993.
- Hervieu B., *Les champs du futur*, Editions François Bourin, Paris, 1993.
- Hervieu B., *Les orphelins de l'exode rural*, L'aube, Paris, 2008.
- Hervieu B., Viard Jean, *L'archipel paysan, la fin de la république agricole*, L'aube, Paris, 2005.
- Hervieu B., Mayer N., Purseigle F., Muller P., Rémy J., *Les mondes agricoles en politiques*, dir., Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2010.
- Hervieu B., Purseigle F., *Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe*, in *Projet* N° 321, 05/2011.
- Hervieu B., Purseigle F., *Un nouveau visage de l'agriculture du monde*, in *Paysans*, ° 3038, 02/2012.
- Huée P., *Les étapes du développement rural*, Ed Ouvrières, Paris, 1972.
- Ion J., *La fin des militants ?* Editions des Ateliers, Paris, 1997.
- Lagroye J., *La politisation*, Belin, Paris, 2003.
- Lagroye J., Lehingue P., Sawicki F., dir., *Mobilisations électorales – le cas des élections municipales de 2001*, Paris, Puf, 2005.
- Lagroye J., *On ne subit pas son rôle*, *Politix*, 38, 1997.
- Laurent A., Elus des villes, élus des champs, A la recherche de dimensions cachés – les conseillers généraux dans le département du Nord de la France de 1985 à nos jours, In *Les agriculteurs français aux urnes*, l'Harmattan, Paris 1992.

- Le Bart C., *Les maires, sociologie d'un rôle*, Lille, Septentrion presses Universitaires, 2003.
- Le Bras H., et Todd E., *Le mystère français*, Seuil, Paris, 2013.
- Le Guen R., Texte d'intervention pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'IFOCAP – 16 décembre 2009.
- Le Guen R., Du système aux acteurs – vers une recomposition du champ des organisations professionnelles agricoles, *Revue Pour* –avril 2008.
- Le Saout R., *De l'autonomie fonctionnelle à l'autonomie politique*, Actes de la recherche en sciences sociales, 140, 2001.
- Le Saout R., dir., *L'intercommunalité – Logiques nationales et enjeux locaux*, Presses Universitaires de Rennes, 1997.
- Le Saout R., *L'intercommunalité, une strate politique pertinente ?*, in Bidégaray C., Cadiou S., Pina C., dir., *L'élu local aujourd'hui*, Presse Université de Grenoble, 2009.
- Lehingue P., « L'inégale dignité des terrains d'étude : la sociologie électorale », Bidégaray C., Cadiou S. et Pina C. (dir.), *L'élu local aujourd'hui*, Grenoble, Presse Université de Grenoble, 2009.
- Lehingue P., L'inégale dignité des terrains d'étude : la sociologie électorale, in Bidégaray C., Cadiou S., Pina C., dir. *L'élu local aujourd'hui*, Presse Université de Grenoble, 2009.
- Lémery B., Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail* 45/1, 2003.
- Maresca S., La représentation de la paysannerie – remarques ethnographiques sur le travail de représentation des dirigeants paysans - Actes de la recherche en Sciences sociales N° 38.
- Maresca S., *Les dirigeants paysans*, Ed de Minuit, Le sens commun, Paris 1983.
- Marmont Th., *Devenir amateur en politique – Les ressources politiques des élus locaux*, in Barone S. et Troupel S., dir., *Battre la campagne*, L'harmattan, Paris, 2010.
- Martin J.C, Suaud C, « Le Puy du Fou, l'interminable réinvention du paysan vendéen », Actes de la recherche en sciences sociales, 93, juin 1992.
- Martin, J.C, *Le Puy du Fou en Vendée, l'histoire d'une mise en scène*, Paris, L'Harmattan, 2000
- Mayer N., *Le vote des agriculteurs en 1988 : facteurs explicatifs, facteur contextuels*, In *Les agriculteurs français aux urnes*, l'Harmattan, Paris 1992.
- Mayer N., *Sociologie des comportements politiques*, A. Colin, Paris, 2012.
- Mériaux, D., *L'activité ruralisante des députés ruraux*, In *Les agriculteurs français aux urnes*, l'Harmattan, Paris 1992.
- Minguet, G., *La naissance de l'Anjou industriel*, L'Harmattan, 1985.
- Muller P., Faure A., Gerbaux F., *Les entrepreneurs ruraux*, Ed L'Harmattan, Paris, 1989.

- Muller P., *Le technocrate et le paysan, Economie et Humanisme*, les Ed. Ouvrières, Paris, 1984.
- Muller P., Les obstacles au changement : peut-on changer de politique agricole, In *Economie rurale*, N° 171, 1986.
- Muller P., *Les politiques publiques - Que sais-je - PUF* 1990.
- Muller P., *Un schéma d'analyse des politiques sectorielles*, In *Revue française de Science politique*, N° 2 1985.
- Nevers, J-Y., *Les agriculteurs : des élus comme les autres ?* Communication présentée au colloque « Les agriculteurs et la politique depuis 1970 – Paris 1 et 2 décembre 1987.
- Nicourd S., dir, *Le travail militant*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Noiriel G., *Introduction à la sociobistoire*, Ed. La Découverte, Paris, 2006.
- Offerlé M., *Sociologie de la vie politique française*, Ed la découverte, Paris 2004.
- Pasquier R., Guigner S., Cole A., *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2011.
- Purseigle F., *Du syndicat à la mairie. Quand les jeunes agriculteurs s'engagent*. In *Battre la campagne*, Dir. Barone, S, Troupel, A, Paris, l'Harmattan, 2010.
- Purseigle F., *Les sillons de l'engagement*, Paris, l'Harmattan, 2004.
- Rémy J., La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur, in *Sociologie du travail*, N° 4, 1987.
- Rémy J., La diversité croissante des métiers et des cultures professionnelles, *Pour*, N° 196-197, 2008.
- Rémy J., *Paysans, exploitants familiaux, entrepreneurs... « De qui parlons-nous »*, Colloque AFSP : Les mondes Agricoles en politique, Paris, 2008.
- Rémy, J., *Les habits neufs de la profession*, *Pour*, N° 102, Ed Privat, 1985.
- Retière J-N., Autour de l'autochtonie, *Politix*, 63, 2003, p.130.
- Sarrazin F., dir, *Les élites agricoles et rurales, Concurrences et complémentarités de projets*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Servolin C., *L'agriculture moderne*, Paris, Ed Du Seuil, 1989.
- Siegfried A., *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, réédition de 1964, 2010.
- Souchon-Zahn, M.F *Les agriculteurs nouveaux maires*, in Hervieu B. (sous la direction) *Les agriculteurs français aux urnes* Paris, L'Harmattan, 1992.
- Souchon-Zahn, M-F, *Les nouveaux maires des petites communes. Quelques éléments d'évolution (1971-1989)*, *Revue française de science politique*, Année 1991, Volume 41, N°2.

Thévenot L., *L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagement*, La découverte, 2008.

Thoenig, J-C., *la décentralisation du pouvoir central*. Annuaire des collectivités locales, année 1996, vol 16, N° 1.

Tilly C., *La Vendée – Révolution et contre-révolution*, Fayard, Paris, 1970.

Vignon S., *Des maires en campagne – Les logiques de (re)construction d'un rôle politique spécifique*, Thèse pour le doctorat de Sciences politiques, 2002.

Vignon S., *La dynamique des marchés électoraux périphériques : le cas des communes rurales de la Somme*, in *Mobilisations électorales – le cas des élections municipales de 2001*, dir., Lagroye J., Lehingue P., Sawiski F., Paris, Puf, 2005.

Vignon S., *Les élus des petites communes face à la démocratisation d'expertise intercommunale – Les semi professionnels de la politique locale-* in *Battre la campagne*, dir. Baronne S., Troupel A., L'harmattan, Paris, 2010.

Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 2004.

Zimmerman M-J, « Elections municipales et cantonales 2008 : les partis politiques résistent encore à la parité » – Dossier de presse – 16/04/08.

## Bibliographie – Deux-Sèvres et Poitou-Charentes

Arches P., *Enquête économique et Sociale de 1848*, Niort, Bulletin de la Société Historique des Deux-Sèvres, 3 tomes, 1993, 1994 et 1995.

Benoist A., *Paysans du Sud-Deux-Sèvres*, La Crèche, Geste Edition, 2005.

Benoist J., *Les paysans du Sud-Deux-Sèvres, au XIXème siècle – L'esprit du progrès* La Crèche, Geste Editions, 2006.

Bernard G., Bernier M., Chaumier M., Combes J., Luc M., dir, *Les Deux-Sèvres aujourd'hui*, , Ed Bordessoules, Saint Jean d'Angely, 1980.

Billaud, J.P, *Marais Poitevin, rencontres de la terre et de l'eau*, Paris, L'Harmattan, 1984.

Bocco E., Silvasli N., Julien-Labruyère F., *L'immigration en Poitou-Charentes, état des lieux*, in *Migrants et immigrés en Poitou-Charentes d'hier à aujourd'hui*, Ed la croît Vif, Saintes, 2012.

Buegier-Parrot C., *Les instituteurs des Deux-Sèvres au début du XXème siècle*, Geste Edition, La Crèche, 2007.

Chauvaud F., dir., *La société agricole des Deux-Sèvres au XIX et XXème siècle*, Geste Edition, La Crèche, 2006.

Combes J., dir, *Histoire du Poitou et des Pays Charentais*, Ed Gérard Tisserand, 2001.

Combes J., Luc M., dir, *Les Pays des Deux-Sèvres, L'histoire par les textes et les documents*, Ed Bordessoules, Parthenay, 1978.

Constantini T., Mathieu M., *Les mouvements confessionnels ruraux et le monde agricole* » in Chauvaud F., *La société agricole des Deux-Sèvres aux XIX et XXème siècle*, dir., La Crèche, Geste Editions, 2006.

Courtois L. et Silvasli N., *La femme immigrée en Poitou-Charentes*, in *Migrants et immigrés en Poitou-Charentes d'hier à aujourd'hui*, Saintes, Le Croît Vif, 2012.

Coutelle M., dir, *L'agriculture en Charentes au XXe siècle*, Guide et jalons pour la recherche, Geste édition, La Crèche, 2011.

[e.décil@](#) N° 24 octobre 2012.

Gabory E., *Les Guerres de Vendée*, Ed R.Laffont, 1989.

Gautier E., *Vive le département*, Atlande, Paris, 2014.

Germond G., *Les Deux-Sèvres préhistoriques*, La Crèche, Geste Editions, 2001.

Josse, Maret, Malinge, Duvelleroy, Saumur et Rogeon, *Les régions agricoles du Poitou-Charentes – Association Régionale d'Economie Rurale — Document ronéotypé*, 1969.

Julien-Labruyère F, *L'emblématique migration des « Vendéens »*, in *Migrants et immigrés*, Ed Le Croît Vif, Saintes, 2012.



- Lenne G-M., *Les réfugiés des guerres de Vendée de 1793 à 1796*, Geste Editions, La Crèche, 2003.
- Lukomski, T., *Petit dictionnaire statistique et historique des communes des Deux-Sèvres*, Niort imprimerie de L.Favre et compagnie, 1860.
- Marcade J., *Protestants poitevins – De la Révocation à la Révolution –*, Geste Edition, 1998.
- Mathé J., Le marais poitevin – Au commencement du Marais, il y eu la mer. in Combes J., Daury J. et Mascaro P., Dir, *Les Deux-Sèvres*, Poitiers, Projets, 1986.
- Merle L., *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine, de la fin du Moyen Age à la Révolution*, Ecole des Hautes Etudes – VIe section, Centre de Recherches Historiques, Paris, CNRS, 1958
- Neveu (J.L) Rouger (J), *La Petite Eglise*, La Crèche, Geste Edition, 1987.
- Palard J., *Traditions religieuses et attitudes politiques dans le département des Deux-Sèvres*, Mémoire de diplôme de recherches et d'études politiques, sou la direction de Jacques Lagroye, Bordeaux, 1974.
- Peret J., *Les paysans de Gâtine au XVIII siècle*, La Crèche, Geste Edition, 1998.
- Picard G., *Histoire du département des Deux-Sèvres*, Poitiers, Ed. Brissaud, 1979.
- Pitié J., *Exode rural et migrations intérieures en France – L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*, Norois, Poitiers, 1971
- Poignat M., *Le Pays de Bocage*, Michel Fontaine Editeur, Poitiers, 2003.
- Poncet D., *Le cisaillement Sud Armoricaïn du Haut Bocage Vendéen*, Thèse de Doctorat, 1993.
- Pontier M-C., dir. « *Le XXème siècle en Deux-Sèvres* », La Crèche, Geste Editions, 2000.
- Renard J., *Les migrations rurales des Vendéens vers le Sud-Ouest : un phénomène mon bond*, in Norois, N° 62, 1969.
- Rieffel J., *Œuvre de Jacques Bijault*, Paris, Edition Félix Maleteste, 1846.
- Thabault R., 1848-1914, *L'ascension d'un peuple, Mon village, Ses hommes – Ses routes – Son école*, Librairie Delagrave, Paris, 1944.

## Référence des auteurs

- Abèlès, 19, 49, 117, 151, 448
- Agulhon, 12, 13, 14, 15, 20, 47, 288, 448
- Alarcon, 280, 448
- Allaire, 30, 448
- Antoine, 448
- Arches, 81, 454
- Arnaud, 448
- Badariotti, 154, 448
- Bages, 14, 15, 49, 237, 448
- Barone, 22, 23, 451, 452
- Baronne, 453
- Becker, 31
- Benoist, 73, 76, 140, 141, 142, 313, 454
- Bernard, 74, 454
- Bernier, 74, 454
- Bidégaray, 11, 26, 27, 448, 451
- Bidet-Emeriau, 6, 65, 75, 325, 448
- Billaud, 313, 454
- Blanc, 30, 448
- Bocco, 78, 108, 454
- Bois, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 139, 140, 146, 158, 448
- Bourdieu, 19, 24, 25, 26, 28, 55, 56, 90, 369, 448, 449
- Boussard, 49, 449
- Bruneau, 37, 449
- Brunet, 449
- Buegier-Parrot, 109, 126, 148, 217, 454
- Bujault*, 73, 82, 455
- Bussi, 154, 448
- Cadiou, 11, 20, 21, 26, 27, 216, 300, 443, 448, 449, 451
- Champagne, 80, 449
- Chandernagor, 13, 19, 449
- Chaumier, 74, 454
- Chauvaud, 128, 160, 454
- Chevènement, 23
- Chiché, 49, 449
- Cole, 452
- Collovald, 449
- Combes, 74, 75, 454, 455
- Constantini, 128, 134, 454
- Courtois, 89, 454
- Dargent, 147, 449
- Daury, 75, 455
- Davodeau, 70, 449
- Denni, 184, 449
- Desage, 449
- Desmartis, 28, 449
- Desrosières, 449
- Dreyfus, 144, 145, 146, 449
- Dupin*, 75
- Encrevé, 137, 138, 139, 146, 147, 155, 449
- Faure, 16, 17, 20, 33, 449, 451
- Fillieule, 26, 450
- Gabory, 133, 454
- Garandeau, 166
- Garraud, 450
- Gautier, 454
- Gaxie, 56, 450
- Genieys, 450
- Gerbaux, 16, 33, 451
- Germond, 454
- Girard, 12, 20, 448
- Gobin, 241
- Gombin, 75, 450
- Grangé, 48, 450
- Grémion, 26, 211, 450
- Gueranger, 449
- Guigner, 452

- Guionnet, 123, 448, 450
- Hervieu, 14, 22, 32, 48, 49, 50, 95, 103, 204, 205, 237, 440, 450, 452
- Huée, 450
- Ion, 450
- Julien-Labruyère, 80, 81, 82, 91, 94, 108, 454, 455
- Lagroye, 23, 27, 125, 450, 453, 455
- Laurent, 48, 450
- Le Bart, 20, 21, 47, 145, 451
- Le Bras, 22, 237, 440, 451
- Le Guen, 39, 40, 451
- Le Saout, 11, 27, 451
- Lehingue, 23, 27, 28, 450, 451, 453
- Lémery, 34, 35, 451
- Lenne, 78, 455
- Luc, 74, 454
- Lukomski, 76, 455
- Marcade, 139, 455
- Marcadé, 138
- Maresca, 36, 37, 349, 451
- Marmont, 22, 451
- Martin, 153, 451
- Mascaro, 75, 455
- Mathé, 75, 455
- Mathieu, 26, 128, 134, 450, 454
- Mayance, 75, 241, 450
- Mayer, 50, 451
- Mériaux, 48, 451
- Merle, 117, 123, 203, 455
- Minguet, 70, 451
- Mischi, 448
- Muller, 16, 30, 33, 451, 452
- Nevers, 14, 15, 49, 237, 448, 452
- Neveu, 122, 132, 455
- Nicourd, 452
- Noiriel, 48, 452
- Offerlé, 452
- Palard, 125, 127, 137, 138, 139, 142, 144, 145, 151, 166, 167, 172, 455
- Pasquier, 452
- Péchu, 26, 450
- Peret, 121, 455
- Picard, 455
- Pina, 11, 26, 27, 448, 451
- Pitié, 78, 79, 80, 81, 83, 90, 163, 455
- Poignat, 139, 455
- Poncet, 73, 455
- Pontier, 126, 133, 145, 146, 166, 167, 455
- Purseigle, 32, 38, 39, 450, 452
- Rémy, 6, 30, 31, 452
- Renard, 84, 85, 86, 92, 455
- Retière, 19, 22, 217, 452
- Rieffel, 73, 455
- Robert, 12, 20, 210, 448
- Rouger, 122, 132, 455
- Sarrazin, 452
- Sawiski, 23, 453
- Serman, 12, 20, 448
- Servolin, 6, 452
- Siegfried, 54, 71, 117, 120, 122, 452
- Silvasli, 89, 454
- Sivasli, 78, 108
- Souchon-Zahn, 11, 12, 13, 14, 49, 452
- Suaud, 153, 451
- Thabault, 455
- Thévenot, 453
- Thoenig, 26, 45, 453
- Tilly, 122, 453
- Todd, 22, 237, 440, 451
- Troupel, 22, 23, 451, 452, 453
- Viard, 440
- Vignon, 12, 23, 442, 453
- Weber, 453
- Zimmerman, 223, 453



## Acronymes

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures.

AFIP : Association pour la Formation et l'Information Paysanne

AFIPAR : Association Régionale de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux

APLI : Association des Producteurs de Lait Indépendants.

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CADAS : Comité Agricole de Défense et d'Action Syndicales

CCTAR : Certificat de Capacité Agricole et Rurale

CDJA : Centre départemental des Jeunes Agriculteurs

CDOA : Comité Départemental d'orientation Agricole

CECOFIA : Centre de Comptabilité et de Fiscalité Agricole

CEDAPA : Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome.

CETA : Centres d'Etudes Techniques Agricoles

CGA : Confédération Générale de l'Agriculture.

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

CMR : Chrétien du Monde Rural.

CNASEA : Caisse Nationale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

COPA : Comité des Organisation Professionnelles Agricoles

CP : Confédération Paysanne

CRUN : Coordination Rurale Unifiée

CTE : Contrats Territoriaux d'Exploitation

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun

d'Exploitations Agricoles

DATAR : Délégation pour l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DDA : Direction Départementale de l'Agriculture.

DDE : Direction Départementale de l'Équipement.

DPU : Droit de Paiement Unique

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilités Limitées

EBE : Excédent Brut d'Exploitation.

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

ESA : Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers.

FARRE : Forum pour une Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement

FDSEA : Fédération Départementale du Syndicat des Exploitants Agricoles.

FFA : Fédération Française de l'Agriculture.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation En Commun.

GAL : Groupement d'Action Local.

GRAPEA : Groupement pour une Agriculture Plus Economique et plus Autonome.

GVA : Groupement de Vulgarisation Agricole.

IFOCAP : Institut pour la Formation des Cadres Paysans.

INPACT: Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale

INRA : Institut National de la recherche Agronomique.

IVD : Indemnité Viagère de Départ.

JAC : Jeunesse Agricole Catholique.

MAE : Mesures Agroenvironnementales

MBS : Marge Brute Standard

MFREO : Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation.

MODEF : Mouvement Pour la Défense de l'Exploitation Agricole.

MONATAR : Mouvement National des Travailleurs Agricoles et Ruraux

MRJC : Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OPA : Organisations Professionnelles Agricoles.

PBS : Production Brute Standard

PDOA : Projet Départemental d'Orientation Agricole

PIDIL: Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales

POS : Plan d'Occupation des Sols

RGA : Recensement Général de l'Agriculture

SAD : Systèmes Agricoles et Développement.

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SAS : Société à Action Simplifiée

SCEA : Société Commerciale d'Exploitation Agricole

SCI : Sociétés Civiles Immobilières

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

SMER : Syndicats de Migrations et d'Etablissements Ruraux.

SRA : Service de remplacement des agriculteurs

TRAME : Tête de Réseau pour l'Appui Méthodologique aux Entreprises Agricoles

UMO : Unité de Main d'œuvre Agricole

UNAF : Union Nationale des Associations Familiales.

UPRA : Unité Promotion de Race

UTH : Unité de Travail Humain.

ZES : Zone d'Excédents Structurels

## Table des matières

Introduction .....	6
Chapitre 1 - Etat des connaissances sur les maires ruraux en France : entre permanences et changements.....	10
1 - Etudes historiques et sociologiques sur les maires ruraux dans les années 1970-80 .....	12
A - L'étude sur le temps long : la permanence des maires notables.....	12
B - Une évolution sensible des profils des maires des petites communes .....	13
C - Un maintien des maires agriculteurs dans les communes du rural profond des maires agriculteurs .....	14
D - La décentralisation et l'émergence de maires entrepreneurs .....	16
2 - Un capital politique en question.....	19
A - La transformation de la figure d'un notable local .....	19
1 - Des élus locaux enracinés et apolitiques : une figure en déclin .....	19
2 - Une régression de l'amateurisme politique .....	22
3 - Une semi-professionnalisation des mandats locaux ? .....	23
B - Capital et trajectoire politiques .....	24
1 - Le capital politique, capital symbolique.....	24
2 - Trajectoire et carrière politiques .....	26
C - La singularité de l'espace politique local.....	26
1 - Le local, un niveau politique peu étudié.....	26
2 - Le local comme espace de compétitions politiques .....	28
3 - Les transformations du métier d'agriculteur .....	30
A - Pluralité de l'agriculture et redéfinition du métier .....	30
1 - De l'exploitation paysanne à l'entreprise agricole.....	30
2 - La pluralité des formes d'agricultures dans un cadre européen élargi.....	32
3 - Une reterritorialisation des politiques de l'agriculture et de nouvelles médiatisations.....	33
4 - La fabrique d'une nouvelle agriculture et d'un nouveau métier .....	33
B - La représentation professionnelle des agriculteurs.....	35
1 - Des dirigeants qui se distinguent.....	36
2 - Recompositions syndicales et émergence de nouveaux collectifs.....	37
3 - Un engagement syndical renouvelé mais plus circonstancié.....	38
4 - Un militantisme paysan en crise ? .....	39
4 - Problématique, matériel et méthodes .....	44
A - La formulation du problème.....	44
B - Matériel et méthodes .....	45
1 - Les données d'archives .....	45

2 - L'étude de l'espace politique des Deux-Sèvres .....	48
3 - L'enquête par questionnaire postal .....	50
4 - Envoi et réception du questionnaire : les lettres de recommandation .....	52
5 - L'analyse et l'interprétation des données .....	54
6 - Les entretiens auprès des maires agriculteurs.....	55
Chapitre 2 - La ruralité dans les Deux-Sèvres .....	58
1 – Un département rural enclavé.....	61
A – Un département rural de l'Ouest.....	61
1 – Le Poitou-Charentes, une région multi-polarisée autour de petites villes.....	61
2 – Les Deux-Sèvres, un département majoritairement rural.....	63
3 – Un département faiblement peuplé.....	68
B - Le granite et le calcaire : une ligne de partage politiquement entretenue .....	72
1 – Habitat dispersé et habitat groupé.....	73
2 - Des stéréotypes durables .....	75
2 – Dynamiques migratoires et transformations sociales.....	78
A – Les flux migratoires .....	78
1 - Exode agricole et rural .....	78
2 - Les migrations agricoles du XIXe siècle : le phénomène vendéen.....	80
3 - Les migrations encadrées de l'après-guerre .....	82
4 – Les néo-ruraux, agriculteurs atypiques .....	86
5 – La concurrence foncière .....	87
B – Partir et refaire sa vie.....	89
1 - Des migrations par déplacements successifs et regroupements familiaux .....	89
2 – Mobiliser les réseaux et créer de nouveaux liens .....	90
3 – S'émanciper de sa condition d'origine .....	92
3 - Une mosaïque de territoires .....	95
A - Les transformations sociodémographiques récentes (1982 à 1999).....	95
1 – Un vieillissement inégal selon les cantons.....	95
2 – Un renouvellement démographique élevé dans les villes .....	98
3 – Un faible taux d'actifs.....	99
4 – Une progression des actifs salariés.....	101
5- Les migrations pendulaires : un phénomène réel mais inégal.....	103
B - Les transformations socio-économiques récentes des mondes ruraux.....	106
1 – Vivre et travailler au pays.....	106
2- Une immigration ouvrière planifiée .....	107



3 - Les mutations professionnelles vers les services .....	109
C - Une économie rurale tertiaire .....	110
1 - Des PME localisées autour de pôles urbains et une myriade de TPE .....	110
2 - Industries au nord, services au sud .....	111
3 - L'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.....	112
Chapitre 3 - L'offre politique en Deux-Sèvres : approche socio-historique.....	116
1 - L'héritage religieux.....	118
A - Un territoire typique du Grand Ouest.....	118
1 - La difficile création du département .....	118
2 - Les clivages de la Révolution française.....	120
B - Des lignes de partage nord/sud séculaires entre Catholiques et Protestants.....	122
1 - Le catholicisme en Bocage .....	123
2 - La Petite Eglise, une communauté religieuse paradoxale.....	132
3 - Le protestantisme, une exception deux-sévrienne.....	136
C - Permanences et inflexions de la relation du religieux au politique .....	146
1 - La réalité religieuse et orientation politique aujourd'hui.....	147
2 - Une atténuation des clivages politiques et religieux en Deux-Sèvres .....	148
3 - Des lieux de mémoire mis en scène.....	153
4 - Les associations communales : des compétitions en coulisse.....	155
5 - Quand la religion s'invite dans la compétition électorale locale.....	156
2 - Vers un effacement géographique gauche/droite .....	160
A - Des strates politico-administratives emboîtées.....	160
1 - De quatre à trois arrondissements.....	160
2 - De 50 à 33 cantons .....	162
3 - De cinq à trois circonscriptions législatives.....	163
B - Un glissement du vote à gauche .....	165
1 - Un clivage politique nord-sud ancien (1900 - 1945).....	165
2 - L'inéluctable progression de la gauche après 1945.....	166
3 - Les années 1990 - 2010 : alternances politiques et parachutages. ....	168
4 - Les transformations institutionnelles depuis 1980 .....	173
5 - Pas d'agriculteurs députés ou sénateurs, seulement des conseillers généraux.....	178
3 - Des formations politiques d'implantation inégale.....	182
A - Le tropisme centriste des droites locales .....	182
1 - Des notables locaux.....	182
2 - Au centre, les démocrates chrétiens.....	184

3 - Le RPR et l'UMP .....	187
4 - Les droites extrêmes.....	188
B – Les partis de gauche.....	189
1 – Le Parti socialiste.....	189
2 - Le Parti Radical de Gauche .....	192
3 - Le mouvement écologiste, une naissance singulière .....	193
4 - Le Parti Communiste et le Front de gauche.....	196
Chapitre 4 - La population contemporaine des maires dans les Deux-Sèvres .....	202
1 – Les modifications de l'espace communal.....	203
A – L'engouement pour les fusions-associations .....	203
B – Les strates intercommunales .....	206
1 - Les cinq Pays deux-sévriens .....	208
2 - Les communautés de communes .....	211
2 – Renouveau et transformations sociologiques des maires en Deux-Sèvres.....	216
A – Une modification des origines socioprofessionnelles .....	216
1 - Deux catégories très représentées : les agriculteurs et les cadres .....	216
2 - Une majorité d'actifs avec une progression sensible des retraités .....	218
3 - Des maires plus âgés .....	219
4 - Un renouvellement qui s'accélère.....	221
B – Une certaine féminisation du mandat municipal .....	222
1 - Une faible parité.....	222
2 - Des femmes majoritairement en activité professionnelle.....	225
3 - Des femmes maires plus jeunes et des carrières municipales courtes .....	226
4 - Des élues de petites communes, rurales et peu peuplées. ....	227
5 – Un électorat similaire au département .....	230
3 – Les maires agriculteurs : des trajectoires spécifiques ?.....	232
A - Des maires agriculteurs plus souvent en activité .....	232
B - Des maires plus jeunes et des arrêts précoces qui augmentent .....	234
4 – Les communes des maires agriculteurs .....	237
A - Des communes en mutation.....	237
1 – Des communes moins peuplées et plus petites.....	237
2 – Des communes plus agricoles.....	238
3 – Une population plus stable et un électorat plus conservateur .....	240
B – Des dynamiques démographiques et économiques hétérogènes .....	241
1 – Des évolutions sensibles mais diverses .....	242
2 – Des agriculteurs maires dans quelles communes ? .....	245

Chapitre 5 -La formation du capital politique des maires agriculteurs .....	258
1 – L’héritage social.....	260
A - Natif de la commune, une ressource résiduelle ? .....	260
1 - Connaître les lieux, connaître les gens.....	262
2 - Une légitimité locale à construire .....	263
3 - Les nouveaux arrivants disqualifient le capital d’autochtonie.....	264
B – L’engagement local de la parentèle.....	265
1 - Des proches engagés dans la vie associative locale et professionnelle.....	265
2 - Un héritage politique local.....	266
3 – L’importance d’une parentèle investie dans la vie locale .....	268
C – Un capital lié à des engagements associatifs .....	269
1 - Etre engagé à la paroisse, une forme de reconnaissance qui s’étiole .....	270
2 - Se désengager de la vie associative, y restant attentif.....	271
D – Des engagements professionnels convertis dans les mandats locaux.....	272
1 - Deux-tiers de responsables professionnels.....	273
2 - Le rôle des mandats professionnels locaux .....	274
3 - Engagement syndical et engagement politique .....	277
4 - L’absence pénalisante d’expérience de responsabilité professionnelle ou associative .....	279
2 – Le rôle de la formation scolaire .....	280
A –L’influence du diplôme .....	280
B – L’expérience d’un mouvement de jeunesse .....	284
3 - L’exercice du mandat local .....	288
A – Les divers chemins d’entrée dans la vie municipale .....	288
1 - Quatre types des cursus .....	289
2 - Entre sollicitations d’entrée et démarche volontaire.....	291
3 – Adjoint, une expérience utile.....	292
4 - L’accès au mandat de maire .....	292
B - Se former, s’informer, acquérir des compétences et se rencontrer.....	293
1 - Des qualités humaines et de la disponibilité dans un cadre administratif contraignant .....	293
2 - La formation, une nécessité .....	294
C – La dimension politique de l’engagement local.....	296
1 - Les maires agriculteurs de sensibilité conservatrice.....	297
2 - Une vision majoritairement apolitique .....	297
D – S’impliquer dans l’intercommunalité.....	299
1 - Les responsabilités au sein de l’intercommunalité.....	300
2 - L’intercommunalité, un échelon incontournable.....	302

Chapitre 6 - Etre agriculteur et maire.....	310
1 – Cinq territoires agricoles.....	312
A – Les enjeux professionnels.....	314
1 – Les mutations professionnelles.....	314
2 – La recomposition des systèmes d’exploitation.....	317
3 - Conflits autour des modèles agricoles.....	320
B – Trois réseaux syndicaux en concurrence.....	322
1 - La FDSEA et les J.A, un syndicalisme dominant fondé sur les services.....	322
2 - La Confédération paysanne : pour une agriculture alternative en phase avec la société civile.....	323
3 - La Coordination rurale : défendre la libre entreprise et des marchés protégés.....	324
4 - Le MODEF, un syndicat résiduel.....	326
2 – Le capital professionnel.....	330
A – La dimension économique.....	330
1 - De plus grandes surfaces d’exploitation.....	330
2 – Une main d’œuvre généralement plus importante.....	331
3 - Des systèmes de productions ordinaires.....	332
B – Les statuts juridiques d’exploitation.....	334
C – Des exploitants engagés.....	337
1 - Des agriculteurs coopérateurs.....	337
2 - Une démarche de progrès et une inclinaison à se former.....	338
3 - Proximité syndicale.....	339
4 – Qualités professionnelles et image du métier.....	341
3 - Conduire son mandat de maire.....	346
A – Aménager l’exploitation.....	346
1 – Une liberté d’organisation limitée.....	346
2 - Repenser le travail.....	347
3 – Repenser l’organisation.....	348
4 - Se désengager d’autres mandats.....	350
B – Endosser l’habit de maire.....	351
1 - Composer l’équipe municipale.....	351
2 - Secrétaire de mairie, collaboratrice et confidente.....	352
3 – Etre maire, une activité à mi-temps.....	353
4 – Négocier avec ses pairs.....	355
C – L’exercice du mandat et la sphère familiale.....	357
1 – Des conjoints et enfants peu ou pas engagés.....	357
2 – Accorder la vie familiale et mandat municipal.....	359

Chapitre 7 - La diversité des maires agriculteurs : essai de segmentation .....	368
1 – Méthode typologique .....	369
A – Des ressources sociales, professionnelles et politiques.....	369
B – La population.....	370
C – Les variables de mesure des capitaux et la construction de la typologie.....	370
D - Modélisation.....	372
2 - Quatre types de de maires agriculteurs.....	376
A – Type 1 – Des selfs made maires .....	376
1– Un capital d’autochtonie et social élevé.....	377
2 – Un capital politique accumulé à la force du poignet .....	377
3 - Un capital scolaire initial modeste.....	379
4 - Des exploitations familiales.....	381
5 - Un capital économique conséquent.....	381
6 - Des communes rurales et péri-urbaines dynamiques.....	382
7 – Trajectoires d’élus .....	383
B – Type N° 2 - Les héritiers politiques .....	391
1 – Un accès précoce aux mandats locaux.....	391
2 - Des niveaux de diplômes élevés et des expériences hors agriculture fréquentes .....	392
3 - Une culture de l’engagement partagée par le couple.....	393
4 - Un capital économique très important.....	394
5 - De toutes petites communes rurales du Niortais.....	395
6 – Trajectoires d’élus .....	396
C – Type N° 3 Des maires allochtones .....	401
1 - Des trajectoires politiques locales laborieuses.....	401
2 - Un capital d’autochtonie restreint .....	402
3 - Un capital culturel et social élevé converti dans le mandat.....	403
4 - Des exploitations sociétaires de type familial.....	404
5 – Maires de communes rurales en déclin.....	405
6 – Trajectoires d’élus .....	407
D – Type N° 4 - Des engagements dans la modestie.....	412
1 - Un capital politique faible.....	412
2 - Un capital scolaire modeste.....	413
3 - Un capital économique et professionnel faibles .....	415
4 - Des communes du rural profond ou péri-urbaines.....	416
5 – Trajectoires d’élus .....	417

Conclusion Générale.....	426
1 <sup>ère</sup> partie - Les principaux résultats.....	427
1 – Elus dans des petites communes très agricoles.....	427
2 – L’autochtonie, une forme de capital en déclin ?.....	428
3 – Un engagement associatif constitutif d’un capital social local.....	428
4 – Un capital scolaire discriminant.....	429
5 – Des propriétés économiques et sociales distinctives.....	429
6 – Un capital politique lié à des engagements professionnels.....	430
7 - Des trajectoires politiques différenciées.....	431
8 - Quatre figures de maires agriculteurs .....	431
9 – Un placement politique essentiellement local .....	434
2 <sup>ème</sup> partie - Les limites de la recherche .....	436
1 - Les limites de la méthode .....	436
2 - La collecte et le traitement des données.....	437
3 - La question de l’extrapolation des résultats .....	437
4 - La construction du modèle d’analyse.....	438
3 <sup>ème</sup> partie : Des perspectives du capital politique des agriculteurs à celles de la démocratie rurale locale .....	440
1 – La transformation de la profession agricole .....	440
2 – Redéfinir la démocratie locale .....	441
3 – De la capacité politique à exercer un mandat local.....	442
4 – Accéder à l’espace politique .....	443
5 – Repenser l’agriculture en relation avec des dynamiques de territoire .....	444
6 – Retisser les liens entre agriculteurs et société civile .....	445
Bibliographie générale.....	448
Bibliographie – Deux-Sèvres et Poitou-Charentes .....	454
Référence des auteurs .....	456
Acronymes.....	459
Table des matières .....	461
Liste des annexes (volume 2).....	470
Abstract.....	471
Résumé.....	471



## Liste des annexes (volume 2)

Annexe 1 – Fiches d'identité des maires des Deux-Sèvres et de leur commune – La commune de Prahecq.

Annexe 2 – Liste des professions des députés des Deux-Sèvres (1883-2013) – Tableau

Annexe 3 – Liste des professions des conseillers généraux des Deux-Sèvres - (1841-2011)- Tableau

Annexe 4 – Liste des variables communales - Tableau

Annexe 5 – Enquête postale auprès des agriculteurs maires

Annexe 6 - Courrier d'accompagnement de présentation de l'enquête postale

Annexe 7 – Courrier de recommandation Mrs Gautier E. et Moreau L

Annexe 8 – Le traitement statistique des données- Tableau

Annexe 9 – Grille d'analyse des entretiens-

Annexe 10 - Les zones d'aires urbaines en Poitou-Charentes en 2010 – Carte

Annexe 11 - Les variations de densité de population en Poitou-Charentes entre 1999 et 2006 - Carte

Annexe 12 - Revenus fiscaux des ménages en Poitou-Charentes en 2007 - Carte

Annexe 13 - Les communes des Deux-Sèvres – Carte

Annexe 14 - Deux-Sèvres : Esquisse lithologique - Carte

Annexe 15 – Stéréotypes des habitants des Deux-Sèvres en 1860 (extrait)

Annexe 16 – Deux-Sèvres : population âgée de plus de 60 ans - Carte

Annexe 17 – Deux-Sèvres : les nouveaux résidents entre 2 recensements (1990) - Carte

Annexe 18 – Deux-Sèvres : la part des actifs par cantons (1990) - Carte

Annexe 19 – Deux-Sèvres : la part des actifs agricoles/actifs par cantons (1990) - Carte

Annexe 20 – Deux-Sèvres : la part des actifs agricoles par cantons (1990)- Carte

Annexe 21 – Deux-Sèvres : % de population active travaillant dans la commune de résidence (1990) - Carte

Annexe 22 - Les établissements de plus de 10 salariés par secteurs – INSEE - Carte

Annexe 23 - Les autres confessions religieuses en Deux-Sèvres

Annexe 24 - Les conseillers généraux du canton de Thénézay de 1889 à 2011 - Tableau

Annexe 25 Deux-Sèvres : le taux de pascalisants en 1956 et régions naturelles.- Tableau

Annexe 26 — Deux-Sèvres : Fidélité à la religion catholique et sous-sol – Tableau

Annexe 27 - Les Deux-Sèvres : Les pascalisants - Carte

Annexe 28 - Les Deux-Sèvres : l'enseignement privé catholique en 1979 - Carte

Annexe 29 - Les Deux-Sèvres : Les élections présidentielles en 1974 – Carte



- [Annexe 30](#) – Les communes de la Petite Eglise en Deux-Sèvres – 1805-1858 - Tableau
- [Annexe 31](#) – Implantation protestante et revenus agricoles en 1960
- [Annexe 32](#) – Religion et positions politique - Tableau
- [Annexe 33](#) – Religion et proximité partisane – ableau
- [Annexe 34](#) – Les députés des Deux-Sèvres – de 1893 à 2013 - Tableau
- [Annexe 35](#) – Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 1994 - Carte
- [Annexe 36](#) – Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 1998 - Carte
- [Annexe 37](#) – Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 2001 - Carte
- [Annexe 38](#) – Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 2004 - Carte
- [Annexe 39](#) – Deux-Sèvres - Les élections cantonales de 2008 – Carte
- [Annexe 40](#) – Les sénateurs des Deux-Sèvres – actualisation – octobre 2014 – Tableau
- [Annexe 41](#) – Deux-Sèvres - le vote François Bayrou – Election 2007 - Carte
- [Annexe 42](#) – Deux-Sèvres - le vote Nicolas Sarkozy – Election 2007 - Carte
- [Annexe 43](#) – Deux-Sèvres - le vote Jean-Marie Le Pen– Election 2007 - Carte
- [Annexe 44](#) – Deux-Sèvres - le vote Philippe de Villiers – Election 2007 - Carte
- [Annexe 45](#) – Deux-Sèvres - le vote Ségolène Royal– Election 2007 - Carte
- [Annexe46](#) – Deux-Sèvres - Les législatives 1956 – vote du Parti Radical – Carte
- [Annexe 47](#) – Deux-Sèvres - les élections présidentielles 2007, le vote Dominique Voynet - Carte
- [Annexe 48](#) – Deux-Sèvres - les élections présidentielles 2007, le vote José Bové – Carte
- [Annexe 49](#) – Deux-Sèvres - les élections présidentielles 2007, le vote Marie-Georges Buffet - Carte
- [Annexe 50](#) – Deux-Sèvres - les élections présidentielles 2007, le vote Arlette Laguiller. - Carte
- [Annexe 51](#) – Deux-Sèvres : les Pays
- [Annexe 52](#) – Les présidents des Structures intercommunales à fiscalité propre des Deux-Sèvres. - Tableau
- [Annexe 53](#) – Chronologie de la création des communautés de communes des Deux-Sèvres des Deux-Sèvres – 2012 - Tableau
- [Annexe 54](#) – Les autres syndicats intercommunaux des Deux-Sèvres – 2012 - Tableau
- [Annexe 55](#) – Les situations socio professionnelle des présidents des EPCI\_des Deux-Sèvres – 2012 -Tableau
- [Annexe 56](#) –Deux-Sèvres -La nouvelle intercommunalité – Tableau
- [Annexe 57](#)– Répartition des mandats par mandature de 1983 à 2008 - Tableau
- [Annexe 58](#) – Les poursuites de mandats par mandature de 1983 à 2008 - Tableau
- [Annexe 59](#) – Les femmes maires et la démographie communale (1983-2008) - Tableau
- [Annexe 60](#) – Les femmes maires et la spécificité agricole (1983-2008) - Tableau
- [Annexe 61](#) – Les femmes maires par arrondissement 1983 à 2008 - tableau

Annexe 62 – Part de femmes dans les conseils municipaux des communes des cantons sans femme maires– Deux-Sèvres (2001-2008) - Tableau

Annexe 63 – Evolution du nombre de nouveaux maires agriculteurs (Deux-Sèvres) Tableau

Annexe 64 – Evolution du nombre de mandats de maires agriculteurs (Deux-Sèvres) - tableau

Annexe 65 - Localisation et nombre des conseillers municipaux agriculteurs en 2001 - Carte

Annexe 66 - Localisation et nombre des conseillers municipaux agriculteurs en 2008 - Carte

Annexe 67 - Localisation et nombre des adjoints agriculteurs en 2001- Carte

Annexe 68 - Localisation et nombre des adjoints agriculteurs en 2008 - Carte

Annexe 69 - Caractéristiques des communes dont le maire est agriculteur ou non. Tableau

Annexe 70 - Les communes sans agriculteur maire sur 5 mandats - Carte

Annexe 71 – Population communale et mandats des maires agriculteurs - tableau

Annexe 72 - Les communes avec 5 mandats d’agriculteurs maires - Carte

Annexe 73 – Actifs agricoles et de mandats de maires agriculteurs - Tableau

Annexe 74 – Les communes avec de 1 à 4 mandats d’agriculteurs maires - Carte

Annexe 75 – Les communes ayant des agriculteurs maires en 1983 - Carte

Annexe 76 – Les communes ayant des agriculteurs maires en 1989 - Carte

Annexe 77 - Les communes ayant des agriculteurs maires en 1995 - Carte

Annexe 78 – Les communes ayant des agriculteurs maires en 2001 - Carte

Annexe 79 – Les communes ayant des agriculteurs maires en 2008 - Carte

Annexe 80 - Les résultats aux élections Chambre d’agriculture des Deux-Sèvres, par cantons – FDSEA - Carte

Annexe 81 - Les résultats aux élections Chambre d’agriculture des Deux-Sèvres, par cantons - Confédération paysanne - Carte

Annexe 82 - Les résultats aux élections Chambre d’agriculture des Deux-Sèvres, par cantons - FFA : scrutins de 1983, 1989, Coordination rurale : scrutin de 2001 - Carte

Annexe 83 - Les résultats aux élections Chambre d’agriculture des Deux-Sèvres, par cantons - MODEF - scrutins de 1983, 1989 - Carte

Annexe 84 –Représentation des variables des 4 classes de maires agriculteurs

Annexe 85 – Tableau de construction de l’aérogaphe de la caractérisation du capital politique

Annexe 86 – Tableau de construction de l’aérogaphe de la caractérisation du capital économique et professionnel

Annexe 87 – Tableaux de construction de l’aérogaphe de la caractérisation du capital scolaire et social

Annexe 88 - Localisation des maires agriculteurs du type N°1 - Carte

Annexe 89 - Localisation des maires agriculteurs du type N°2 - Carte

Annexe 90 - Localisation des maires agriculteurs du type N°3 – Carte

Annexe 91 - Localisation des maires agriculteurs du type N°4 – Carte

Annexe 92 - Flux de mandats des maires agriculteurs de 1983 à 2014 – Graphe

# Thèse de Doctorat

## Philippe BIDE-EMERIAU

**Le capital politique des agriculteurs : déclin, résistance, conversion.**

**Le cas de maires agriculteurs dans les Deux-Sèvres**

### Résumé

Alors qu'en France, entre 1960 et 2014, la proportion des agriculteurs dans la population active est passée de 20% à seulement 1.4%, celle des maires agriculteurs est passée de 50% à 15%. Cette recherche a consisté à s'interroger sur les causes de cette moindre baisse des maires agriculteurs, en termes de métier, d'engagement professionnel et social et d'héritage politique.

L'étude, conduite dans les Deux-Sèvres, a utilisé trois types de méthode : une analyse des profils sociaux de la population des maires sur la période de 1983 à 2014, une enquête par questionnaire auprès de 163 agriculteurs en mandat de 2001 à 2014 et trente interviews d'élus locaux.

Le maintien relatif du poids des maires agriculteurs s'explique moins par leur capital d'autochtonie, leur capital politique se structurant par d'autres ressources plus déterminantes : le capital économique et les conditions d'exercice du métier, les engagements professionnels et associatifs, enfin, le capital culturel lié au cursus scolaire.

Mais les agriculteurs, à la tête d'exploitations moins familiales, peinent à dégager du temps pour l'engagement en politique ; et l'exercice de leur métier les accapare de plus en plus face aux exigences croissantes de productivité, de qualité et de protection de la nature. Et, en trente ans, les dynamiques sociologiques de leurs communes se sont modifiées alors que les intercommunalités se généralisaient.

Le maintien à terme d'agriculteurs maires semble dépendre d'une ré articulation entre capital professionnel et capital politique. Cet enjeu est important car ce groupe professionnel utilise très majoritairement les territoires ruraux pour des activités économiques et culturelles structurantes.

**Mots clés :** maires agriculteurs, capital politique, élu local, territoires, ruralité, intercommunalité.

### Abstract

In France, between 1960 and 2014, the percentage of farmers in the working population decreased from 20% to a mere 1.4%. Over the same period, the proportion of farmer-mayors decreased from 50% to 15%. This research analyses the causes of this lesser decrease of farmer-mayors in terms of job, professional and social involvement and political heritage.

This study, carried out in the Deux-Sèvres, a French département, used three kinds of methods : an analysis of the social profiles of the mayoral population from 1983 to 2014, a questionnaire filled in by 163 farmers who held office between 2001 and 2014 and thirty interviews with local representatives.

The relative steadiness of the influence of farmer-mayors can be explained less by the fact that they are local to the area, their political capital being structured by other resources which are more decisive : the economic capital and the conditions of their job, professional and associative involvements and lastly, the cultural capital linked with their studies.

But when their farm is less family-oriented, farmers have difficulties in finding time for their political involvement. And their job is more and more time-consuming because of increasing demands in productivity, quality and protection of the environment. And in thirty years, the sociological dynamics of their towns have changed with the generalization of associated municipalities.

Keeping farmer-mayors on a long term basis seems to depend on a restructuration between professional and political capital. There is a great deal at stake because for the most part this professional group uses rural territories for formative economic and cultural activities.

**Key Words :** farmer-mayors, political capital, local representatives, territories, rurality, intercommuality